ANNALES DU MIDI

ANNALES
DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Fondée sous les auspices de l'Université de Toulouse,

PAR

ANTOINE THOMAS

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS D'UN COMITÉ DE RÉDACTION

PAR

A. JEANROY ET P. DOGNON

PROFESSEURS A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE
1905

TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)
PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE 82.

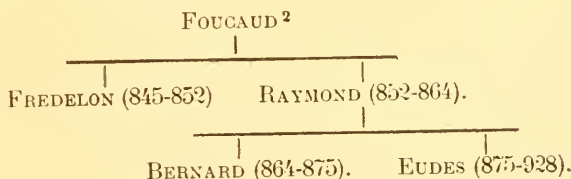
LES COMTÉS

ET

LES COMTES DE TOULOUSE ET DE RODEZ

SOUS CHARLES LE CHAUVE

Si l'on s'en rapporte à la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*[1], la série héréditaire des comtes de Toulouse-Rouergue au IXe siècle serait parfaitement établie depuis longtemps, à partir de Fredelon, fils de Foucaud, et l'on pourrait s'en tenir au tableau suivant, en exprimant par les dates placées entre parenthèses le terme initial et final des fonctions exercées par chacun des quatre titulaires successifs dans l'un et l'autre comté :



Mais, si la parenté de ces quatre personnages est attestée par des témoignages irréfragables[3], en revanche la succes-

1. D. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 370 et suiv., *Note* C. (éd. originale, t. I, 755). E. Mabille, *Le Royaume d'Aquitaine, ses comtes, ses ducs et ses marquis*, note rectificative ajoutée par les nouveaux éditeurs, dans *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 267 et suiv. La *Suite chronologique des comtes de Toulouse* forme le paragraphe X de cette *Note rectificative*, pp. 295-300.

2. Sur Foucaud, v. plus loin.

3. *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, preuves 160-LXXXVII et 203-CXI, col. 329 et col. 405.

sion des deux fils de Raymond et l'union permanente du Toulousain et du Rouergue entre les mains des descendants de Foucaud ne laissent pas de soulever des problèmes fort délicats. C'est ainsi que l'époque exacte de la mort de Bernard et l'époque de l'entrée en charge de son frère, Eudes, sont deux points infiniment plus discutables que ne saurait le faire supposer l'assurance de Mabille. A dire vrai, la date de 875, adoptée par cet érudit comme terme de la carrière de Bernard et comme début de celle de son frère cadet, a contre elle des textes formels, sur lesquels M. F. Lot[1], après Schrœrs[2], vient tout récemment d'attirer l'attention. Il est indispensable d'en reprendre l'étude, pour arriver à faire le départ entre la vérité et l'erreur dans les théories adoptées par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, au sujet des comtes de Rodez et de Toulouse au IXe siècle.

I.

Le premier point à élucider est celui de savoir où Mabille a pris cette date de 875 dont il a fait un si confiant usage, et quelle en est l'autorité. Or, il est manifeste que l'indication chronologique dont il s'agit est empruntée à D. Vaissete. Celui ci l'établit, ou croit l'établir, grâce à deux chartes, dont la première présenterait, en décembre 875, Bernard comme décédé, tandis que la seconde donnerait déjà en 875 ou 876 la qualification de comte à Eudes[3]. Par malheur, la date de ce dernier document est controuvée. La charte qui cite le comte

1. *Fidèles ou vassaux? Essai sur la nature du lien juridique qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du* IXe *jusqu'à la fin du* XIIe *siècle*. Paris, Emile Bouillon, 1904, in-8°, p. 98 et suiv.

2. Schrœrs, *Hinkmar Erzbischof von Reims*, Freiburg in Brisgau, 1884, in-8°, spécialement l'appendice *Die Regesten Hinkmars* et la note 134 de cet appendice, p. 581 et suiv.

3. *Histoire générale de Languedoc*, éd. originale, t. I, 755, et éd. Privat, t. II, p. 370. Les deux chartes en question figurent aux *Preuves*, dans l'éd. Privat, t. II, n° 186-C, col. 376, et n° 204-CII, col. 407-408. — Cf. Catel, *Hist. des comtes de Tolose*, p. 77.

Eudes est de 886 et non de 876, comme l'a démontré Deloche[1] et comme l'admet A. Molinier[2]. Il y a donc une contradiction formelle, dans le même volume de l'*Histoire générale de Languedoc*, entre Mabille et A. Molinier, si bien que ce dernier, mieux informé, jette à bas, d'une simple note, et sans paraître y prendre garde, tout le système chronologique échafaudé par son collaborateur. Mais, ce qui est encore plus singulier, c'est que le même cas se reproduit pour le premier des documents cités par D. Vaissete, à propos de 875. Ce texte est, en réalité, de décembre 874, et la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, rectifie, en effet, le millésime aux *Preuves*[3], sans que l'on ait pris, ainsi qu'il était nécessaire, le soin de mettre en harmonie l'exposé historique avec cette correction.

De cet examen, il faut nettement conclure que les chartes même citées par D. Vaissete et, à sa suite, par Mabille, infirment la théorie de l'*Histoire générale de Languedoc*, au lieu de l'étayer. Ces chartes ne prouvent pas que Bernard soit mort en 875 et que, dès 876, Eudes lui ait succédé. Elles démontrent, d'une part, que Bernard était déjà décédé à la fin de 874, et, d'autre part, qu'en 886 Eudes était comte. On ne saurait en tirer rien de plus. La date de 875, adoptée par

1. Deloche, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, p. ccxxxv et suiv. de l'*Introduction*.

2. Note signée A. M[olinier], dans *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 407, note 1.

3. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 407. M. Lot, *op. cit.*, p. 104, note 3, présente ici la question sous un jour peu exact : « Dom Vaissete, dit-il, faisait mourir Bernard dès 875, mais en se basant sur une charte dont la vraie date est 886 et non 876. Un autre acte est décisif : c'est une donation à l'abbaye de Vabres par un vassal dévoué des comtes de Rouergue et marquis de Toulouse, Richard, et sa femme Rotrude... L'acte est daté de décembre an 35 de Charles roi des Francs et des Aquitains, c'est-à-dire de 874. » Mais, nous l'avons vu, D. Vaissete citait déjà cet *autre* document, sous le millésime erroné de 875. La donation de Richard et de Rotrude n'est donc pas un élément nouveau, comme tend à le faire croire l'exposé critique de M. Lot. Le seul texte nouveau est celui que M. Poupardin a publié en 1902 (*Annales du Midi*, t. XIV, p. 350) ; mais, si ce texte est en connexion avec la donation de Richard, comme le fait très justement remarquer M. Lot, il n'éclaire en rien la succession des comtes de Toulouse.

Mabille, est donc doublement dénuée d'autorité tant au point de vue de la mort de Bernard qu'au point de vue des débuts de son frère Eudes. Il faut même aller plus loin et dire que, dores et déjà, rien ne nous oblige plus à admettre l'ordre rigoureux imaginé par les auteurs anciens et nouveaux de l'*Histoire générale de Languedoc*, en ce qui concerne la succession des deux fils de Raymond dans le comté de Toulouse.

II.

La correspondance d'Hincmar oblige à faire un pas de plus et à déclarer non plus hypothétique, mais impossible, cette succession des deux frères. Elle introduit entre eux un comte nouveau, dont l'identification doit être discutée à son tour, et dont l'insertion peut modifier indirectement les systèmes établis.

Toute une série de lettres d'Hincmar se rapporte au Midi. Ces lettres ne nous sont connues que par les analyses de Flodoard[1]. Voici la transcription *in extenso* de ces analyses :

[I.] Bernardo comiti Tolosano, propinquo suo, pro rebus Remensis Ecclesiæ in Aquitania conjacentibus, quas ille in prœstariam sibi concedi petebat : quod idem præsul se facturam negat, quia non audeat propter testamentum Sancti Remigii, quod id omnino fieri prohibuerit.

[II.] Unde alteri quoque Bernardo comiti Redonensi scribit, ut loquatur cum hoc Bernardo, ne res easdem suis hominibus in beneficium donet, ut eum fecisse audierat et de inquisitione harum rerum, si rex juberet, per ipsum agenda.

[III.] Item, præfato Bernardo Tolosano, pro iisdem rebus, adjurans illum per Deum omnipotentem Dominum Jesum Christum, et per ejus genitricem sanctumque Remigium, ut nihil inde præsumat, nec ullum impedimentum mancipiis in iisdem consistentibus faciat; neque Bernardo comiti Arvernico, cui

1. *Historia Remensis Ecclesiæ*, lib. III. Je transcris ci-après, en suivant l'édition Lejeune, *Œuvres de Flodoard*, t. II, Reims, 1854, in-8°, et j'indique aussi les références de l'éd. Waitz dans les *Mon. Germ., Scriptores*, XIII.

easdem commiserat ad defendendum, inde molestiam ingerat; quia si fecerit, eum a liminibus sanctae Ecclesiæ et a communione fidelium, cum plenitudine episcoporum tam Aquitaniæ quam aliorum regnorum, segregabit.

[IV.] Item admonens eum pro eadem re, ut conciliet sibi amicitiam sanctæ Mariæ et sancti Remigii de prefatis rebus, ostendens, ex sacris auctoritatibus, quantum periculum sit res sacras injuste retinere, caveatque ne ecclesiasticum judicium proinde mereatur in hoc sæculo, in æternam perditionem in futuro.

[V.] Item, quia præjudicium et non modicum damnum Remensi faciebat Ecclesiæ, ostendit eum prædamnatum a sacris canonibus sanctorum judicio et a se cæterisque præsulibus quorum res ecclesiasticas usurpabat; legationem pro hoc præjudicio directam et tunc iterum cum imperatore ad papam Romanum dirigendam, quatenus ejus auctoritate congregata synodus eum cæterosque rerum ecclesiasticarum pervasores damnationis sentencia percellat. Ideo, secundum evangelicam auctoritatem, prius eum episcopali auctoritate commonet, atque per crucem Christi et sanguinem ipsius interdicit, ne de rebus Ecclesiæ Remensis sibi præsumat, neque a quocumque, nisi ad ipsam rerum contra pervasores defensionem, præsumi consentiat[1].

[VI.] Adalgario vocato episcopo, pro rebus Remensis Ecclesiæ in Aquitanis partibus conjacentibus, quas Bernardus Tolosanus comes occupaverat, et quia pretio eas obtinere non potuit, deprædatione pessumdedit, donec Deus inde suum judicium exercuit; quasque idem domnus Hincmarus Agilmaro episcopo commiserat : quando etiam de incestis et usurpationibus rerum ecclesiasticarum libellum, jubente rege, ipsi episcopo dederat. Mandata quoque pro iisdem rebus ad eumdem episcopum data huic dirigit : et, ut cum eodem iste quoque, participato consilio, pro ipsis rebus satagat, hortatur, quosdam designans pagos in quibus eædem res conjacerent : Arvernicum scilicet, Nigrummontensem, Lemovicum et Pictavum; in aliis quoque pagis, quorum non meminit, sed ab hoc requiri atque describi sibique ipsam descriptionem mitti petit[2].

1. Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.*, III, 26, éd. Lejeune, t. II, p. 351-353. Cf. éd. Waitz, *Mon. Germ.*, *Scriptores*, XIII, 543.
2. *Ibid.*, éd. Lejeune, p. 321 : éd. Waitz, p. 536. Flod., *op. cit.*, III, 24.

[VII.] Grunhario abbati pro rebus sanctæ Mariæ et Sancti Remigii in Arvernico pago sitis, quas interdixerat Bernardo comiti, mandans huic abbati ut eas describeret et earum descriptionem sibi deferret [1].

[VIII.] Agio episcopo pro rebus Ecclesiæ Remensis in Aquitania conjacentibus [2].

[IX.] Amalrico religioso archiepiscopo ..... Item scribit eidem pro rebus Remensis Ecclesiæ in Aquitania sitis, quas ei rex restitui jubet, quasque tutandas eidem Amalrico fiducialiter committit [3].

III.

Schrœrs s'est préocupé de cette série de lettres en essayant de dater la correspondance d'Hincmar [4]. Mais, en l'espèce, il a adopté la pire des solutions. De ce qu'un Bernard de Toulouse est cité par Hincmar postérieurement à 875, il conclut que Bernard, fils et successeur de Raymond, a vécu plus longtemps que ne l'ont cru les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Par là, il se heurte, sans remède, à la charte de décembre 874, dont le texte est excellent de tous points, et qui cite Bernard comme défunt [5].

La théorie proposée par M. Lot est fort différente [6]. Elle part de ce fait certain que Bernard, fils de Raymond, ne vivait déjà plus à la fin de l'année 874. Or, une lettre d'Hincmar à Bernard de Toulouse, faisant allusion à la descente de Charles le Chauve, empereur, en Italie, est nécessairement de 877 [7]. D'où il faut conclure que Bernard, fils de Raymond, a eu pour successeur non pas son frère, Eudes, mais un autre Bernard.

La déduction est impeccable et l'on ne peut hésiter à corri-

1. *Ibid.*, éd. Lejeune, p. 320. L'éd. Waitz donne la variante Grimhario, *loc. cit.*, p. 536.
2. *Ibid.*, éd. Lejeune, p. 230; éd. Waitz, p. 519. Flod., *op. cit.*, III, 21.
3. *Ibid.*, éd. Léjeune, p. 207; éd. Waitz, p. 514. Flod., *op. cit.*, III, 21.
4. *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, p. 582.
5. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, n° 186-C, col. 376.
6. *Fidèles ou vassaux?* p. 107 et suiv.
7. C'est la lettre citée ci-dessus et qui figure comme la Ve de notre série.

ger dans ce sens la série des comtes de Toulouse. Mais M. Lot ne s'en tient pas là. Il entreprend de montrer que, dans la correspondance d'Hincmar, il s'agit exclusivement du second Bernard, et, en outre, que ce second Bernard doit être identifié avec le célèbre marquis de Gothie, Bernard, fils de Blichilde [1]. Or, sur ces deux points importants, j'estime que la logique de M. Lot s'est trouvée en défaut.

M. Lot raisonne de la façon suivante [2] : « Il est évident que les lettres I, III, IV et V sont adressées à un même personnage, lequel est comte de Toulouse. La dernière peut être datée avec une précision assez grande. Il y est fait allusion à la seconde expédition romaine de Charles le Chauve comme un fait imminent ; or, celle-ci a commencé à la fin de juin 877. D'autre part, la « légation » envoyée précédemment à Rome est évidemment celle de l'évêque Augier [3], laquelle est partie en février. C'est entre ces deux dates (février-juillet 877) que se place la lettre V. Dès lors, ce Bernard de Toulouse ne peut être le fils de Raymond, lequel est mort, nous l'avons vu, en 873 ou 874. Il ne peut être non plus Bernard d'Auvergne, puisque la lettre IV adjure le destinataire de ne pas attaquer ce dernier. La conclusion, c'est que le Bernard de Toulouse de 877 ne peut être que le troisième Bernard, le marquis de Gothie, le fils de Blichildis. Cette série de cinq lettres se suit dans un ordre chronologique visible. Le mot *rex*, dans la lettre III, indique qu'elle est antérieure au 25 décembre 875, date du couronnement de Charles le Chauve comme empereur. L'allusion au testament de saint Remi dans la lettre I ne contrarie pas nos déductions, car s'il est prouvé qu'Hincmar a mis en circulation ce faux seulement en 877 ou 878 [4], il le tenait en réserve depuis longtemps. La lettre I peut donc se placer vers

1. Voir mon article sur *les marquis de Gothie sous Charles le Chauve*, dans les *Annales du Midi*, 1902, t. XIV.
2. *Fidèles ou vassaux?* p. 107-108.
3. *Augier* est la traduction qu'adopte M. Lot pour la graphie latine *Adalgarius*. Pour les circonstances relatives à la descente de Charles et à la mission de l'évêque, voir ma *Diplomatie carolingienne*, p. 171 et suiv. (*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, fasc. 135.)
4. *Loc. cit.*, p. 110.

874-875. C'est dire qu'elle a été écrite peu après la mort de Bernard I de Toulouse, le fils de Raimond. »

Et M. Lot ajoute un peu plus loin : « Ne paraît-il pas probable qu'à la mort de Bernard, fils de Raimond, vers 873, les deux autres Bernard se sont partagé ses domaines, l'un, le marquis de Gothie, fils de Blichilde, prenant le Toulousain, l'autre, le comte d'Auvergne, le Rouergue? Il ne paraît pas douteux, au surplus, que ce partage ait eu lieu avec l'assentiment du roi et peut-être à son instigation[1]. »

Ce raisonnement paraît séduisant à première vue. En revanche, à l'examen, on ne tarde pas à en apercevoir les vices. Le point décisif est de savoir si le *Bernardus Tolosanus* de Flodoard est vraiment un personnage unique. M. Lot le trouve *évident*. Or, lui-même fournit un argument tout à fait probant en sens contraire, lorsqu'il interprète la lettre d'Hincmar à l'évêque Augier, qui figure sous le numéro VI de notre série.

M. Lot ne cite cette lettre importante que tout à fait incidemment, à propos de la date de mort de Bernard I, fils de Raymond. Après avoir montré que ce personnage était déjà décédé en décembre 874, aux termes de la charte de cette date publiée dans l'*Histoire générale de Languedoc*[2], M. Lot ajoute[3] : « Ce résultat coïncide avec celui qu'on peut tirer d'une lettre d'Hincmar adressée *Adalgario vocato episcopo pro rebus Remensis Ecclesiæ in Aquitanis partibus conjacentibus, quas Bernardus Tolosanus comes occupaverat, et quia pretio eas obtinere non potuit, depredatione pessumdedit donec Deus in eum suum judicium exercuit*. L'évêque Augier fut consacré en 875 au synode de Chalons-sur-Saône (Mansi, *Concilia*, t. XVII, 299), qui, d'après les souscriptions, semble avoir été tenu vers septembre-octobre, au moment du passage de Charles le Chauve en Italie. La lettre d'Hincmar, adressée à ce personnage, évêque désigné (*vocatus*), mais non consacré, se place au commencement de

1. F. Lot, *loc. cit.*
2. Il a été question ci-dessus de cette charte et de sa date.
3. *Op. cit.*, p. 105, note.

875 [1]. A cette date, Dieu a porté son jugement sur le comte Bernard de Toulouse, persécuteur de l'Eglise de Reims, c'est-à-dire, pour qui connaît le style d'Hincmar, que Bernard est trépassé, sans doute de mort violente. »

C'est bien ainsi, en effet, qu'il faut entendre la phrase de l'archevêque, dont le style personnel transparaît à merveille sous les analyses si adroites de Flodoard. Mais il est surprenant qu'en donnant cette excellente interprétation M. Lot n'ait pas vu à quel point elle était inconciliable avec sa théorie, qui rend exclusivement responsable Bernard II des attentats dont Hincmar se plaint. La lettre VI à Augier est, du reste, en connexion manifeste avec la lettre I à Bernard : le marché proposé par son parent à Hincmar et rejeté par celui-ci, c'est la combinaison de *prestaire* dont il est question dans la lettre I. Dès lors, puisque, de l'aveu de M. Lot, *Bernardus Tolosanus comes*, dans la lettre à Augier, désigne feu Bernard, fils de Raymond, c'est nécessairement au fils de Raymond que s'adressait notre lettre I. Et comme, d'autre part, la lettre V, forcément datée de 877, ne peut viser le même personnage, il ne saurait être question de rapporter toute la série de nos lettres à un *Bernardus Tolosanus* unique. Nous devons admettre, sans hésitation, que ces lettres concernent tantôt l'un et tantôt l'autre des deux homonymes qui se sont succédé. M. Lot dit à tort, par conséquent, qu'« il est *évident* que les lettres I, III, IV et V sont adressées à un même personnage ». La confrontation des lettres I et VI suffit pour nous obliger à reconnaître l'évidence contraire, puisqu'elle implique que la lettre I vise certainement Bernard I, tandis que la lettre V vise non moins certainement celui que M. Lot appelle Bernard II.

Contre la distinction que je viens d'établir, il ne serait pas légitime d'invoquer l'ordre et la forme des analyses de Flodoard. Cet ordre et cette forme impliquent simplement que Flodoard a cru à cette même identité que M. Lot a voulu faire

1. La mention d'Agilmar, évêque de Clermont, ne peut, en effet, convenir qu'à l'année 875. Cf. Schrœrs, *op. cit.*, p. 582.

sienne. Il a classé ensemble les lettres d'Hincmar adressées au comte Bernard de Toulouse, parce qu'elles lui ont paru comporter une destination unique. Au demeurant, il était d'autant plus facile de s'y tromper que, dans toutes les lettres, il trouvait l'écho des mêmes griefs. L'erreur commise par Flodoard ne saurait donc nous surprendre. Pour distinguer entre deux correspondants portant à la fois le même nom et le même titre, il aurait fallu que Flodoard fût parfaitement au courant de la série des comtes de Toulouse au IXe siècle. En l'absence de notions précises sur ce point d'histoire, le classement de la correspondance adressée *Bernardo Tolosano comiti* sous un chef unique était trop naturel pour ne point s'imposer à son esprit. Quant à nous, mieux informés, nous avons le devoir de distinguer résolument où Flodoard a confondu [1].

V

En réalité, les biens de l'Église de Reims sis en Aquitaine ont été continuellement inquiétés. Nous en avons la preuve dans celles des lettres d'Hincmar qui se rapportent au Midi et sont nécessairement antérieures à 874. Ainsi, la lettre VIII de notre série, adressée à l'évêque Agius d'Orléans, ne peut être postérieure à 865 [2]; elle doit même être sensiblement

1. Il ne faut pas perdre de vue que Flodoard fait œuvre d'archiviste et de critique. Nous sommes parfois en présence d'un résultat de sa réflexion, et j'ai eu l'occasion d'en discuter un exemple, à propos du *pallium* d'Hincmar, dans ma *Diplomatie carolingienne*, p. 188-189. Les suppositions, d'ailleurs contradictoires, de Schrœrs (*op. cit.*, p. 513), ne reposant sur aucun élément ou indice positif, n'ont aucune portée, et nous ne pouvons dire ou même présumer ni en quel état Hincmar avait laissé les archives de Reims, ni dans quelle mesure Flodoard en a modifié le rangement. — A propos du mot *propinquo* de la lettre I, il y a lieu de remarquer que, le destinataire de cette lettre I étant le fils de Raymond, il faut rejeter la déduction de M. Lot (*op. cit.*, p. 108, note 5) et maintenir l'affirmation de Schrœrs (*Hinkmar*, p. 10). Le parent d'Hincmar est Bernard I de Toulouse, et Bernard de Gothie doit être mis hors de cause. D'ailleurs, la lettre d'Hincmar à Josselin (éd. Lejeune, t. II, p. 319; éd. Waitz, p. 536) ne s'expliquerait guère dans le système de M. Lot, car l'occasion d'invoquer la parenté dont il s'agit eût été trop belle pour qu'Hincmar la laissât échapper au milieu de la crise qui motivait sa démarche.

2. Schrœrs, *op. cit.*, *Reg.*, n° 181, p. 531 et note 78, p. 572.

antérieure et vraisemblablement en connexion avec une lettre adressée à Raymond de Toulouse[1] pour le prier de s'intéresser aux possessions aquitaines de la métropole rémoise. La lettre IX, adressée à l'archevêque Amalric ou Amaury, est antérieure à 855[2]. Il n'est donc pas surprenant que, sous l'administration des deux Bernard de Toulouse, les plaintes d'Hincmar se fassent également entendre.

Si l'on rapproche nos lettres I, II, III, VI et VII, on constate que les biens menacés, au moment qui nous occupe, sont spécialement ceux que l'Eglise de Reims possède en Auvergne. Dès lors, l'appel adressé à Bernard Plantevelue, d'une part[3], et, d'autre part, à l'évêque de Clermont, Agilmar[4], s'explique à merveille. Puisque Bernard, fils de Raymond, convoite des terres appartenant à l'Église de Reims et situées en Auvergne, l'évêque de Clermont et le comte d'Auvergne lui-même sont tout désignés pour s'opposer à une usurpation, et l'on comprend facilement que l'archevêque de Reims avise Bernard que, si une enquête est ordonnée par le roi, c'est lui qui en sera chargé[5].

Il reste à discerner, dans la série des lettres d'Hincmar adressées à un Bernard de Toulouse, auquel des deux homonymes chacune est destinée. Les lettres I, II et III forment un groupe indivisible, que précise la lettre VI[6]. D'autre part, les lettres IV et V paraissent se suivre. En revanche, si l'on compare les lettres III et IV, il est sensible que cette dernière est conçue sous une forme beaucoup plus conciliante. Il y a donc tout lieu de penser que, des quatre lettres adressées par l'ar-

1. Ed. Waitz, p. 553.
2. Schrœrs, *op. cit.*, note 16, pp. 563-564.
3. Quant à l'interprétation du mot *Redonensi* de la lettre II, j'accepte la démonstration de M. Lot, et j'adopte de même la déduction qu'il en tire quant à l'attribution du Rouergue à Plantevelue (*Fidèles ou vassaux?* p. 109-110). Je reviens d'ailleurs sur cette solution et sur ses conséquences un peu plus bas.
4. Allusion à la démarche antérieurement faite auprès de ce prélat dans la lettre VI à Augier.
5. Lettre II à Bernard d'Auvergne-Rouergue.
6. La lettre VI parle des usurpations commises par Bernard I qui vient de mourir : donc, elle est postérieure à la lettre II et même à la lettre III qui ne tend encore qu'à prévenir ces usurpations.

chevêque de Reims à un comte Bernard de Toulouse, les deux premières, les lettres I et III, concernent Bernard I, tandis que les deux dernières, c'est-à-dire les lettres IV et V, concernent Bernard II[1].

V.

Nous avons conclu, avec M. Lot, à l'existence certaine d'un comte Bernard II de Toulouse, successeur de Bernard I, lui-même fils et successeur de Raymond. Ce comte nouveau est installé vers 875[2] et apparaît dans le premier semestre de 877 comme correspondant d'Hincmar. Est-il possible d'en dire davantage et sommes-nous en mesure d'identifier ce nouveau venu, qui prend place désormais dans la série comtale du Toulousain entre les deux fils de Raymond, Bernard et Eudes?

M. Lot a cru pouvoir répondre affirmativement à cette question. Pour lui, Bernard II de Toulouse n'est pas autre chose que Bernard de Gothie. Or, c'est là un point sur lequel sa théorie ne me paraît pas acceptable.

Tout d'abord, il importe de remarquer que M. Lot, à l'appui de son système, se contente d'apporter des arguments d'ordre négatif. De ce que le comté de Toulouse a été gouverné, à la fin du règne de Charles le Chauve, par un Bernard en qui il ne saurait reconnaître ni le fils de Raymond ni Plantevelue, il conclut aussitôt que ce Bernard « ne peut être que le troisième Bernard, le marquis de Gothie, le fils de Blichildis[3]. »

1. Cependant, la lettre IV peut être adressée à Bernard I si, après la lettre III, il a paru s'amender. Dans ce cas, la seule lettre V viserait Bernard II.

2. La lettre VI à Augier pourrait bien avoir été écrite pendant la vacance du comté de Toulouse. A cet instant, en effet, Bernard I, qui vient de mourir, a lâché prise. Il n'est pas question dans la lettre d'une usurpation actuelle. Les deux moments sont très nettement distingués, à mes yeux, par l'analyse de Flodoard. Or, la lettre à Augier, citant Agilmar, est nécessairement de 875, comme on l'a vu.

3. F. Lot, *Fidèles ou vassaux?* p. 108. A propos de Bernard Plantevelue, qu'il me soit permis de signaler une coïncidence heureuse entre M. Lot et moi. Dans une note (*op. cit.*, p. 97, note 1), M. Lot écrit : « Mabille fait erreur en prétendant que Bernard I, comte d'Auvergne, est

Sans doute, il est question, assez fréquemment, de trois Bernard[1]. Ils apparaissent ensemble une dernière fois en 872[2]. En 868, au plaid de Pitres, on voit arriver « markiones Bernardum scilicet Tolosæ et iterum Bernardum Gothiæ itemque iterum Bernardum alium[3] », c'est-à-dire Bernard de Toulouse, Bernard de Gothie et Bernard d'Auvergne. Mais ce serait étrangement se méprendre que de considérer cette énumération d'homonymes comme limitative. N'existe-t-il pas, en même temps, à notre connaissance, un quatrième Bernard, celui qu'Hincmar appelle Bernard le Veau[4] ? Et, s'il n'y a que trois Bernard très en vue en 872, est-ce une raison suffisante pour que, deux ans plus tard, un autre personnage, portant ce nom alors si répandu, ne puisse occuper à Toulouse la place du fils de Raymond? Pour que le raisonnement de M. Lot pût s'imposer à nous, il faudrait avoir démontré, au préalable, qu'aucun autre Bernard ne pouvait aspirer au comté de Toulouse. Une pareille démonstration étant manifestement impossible, l'argumentation toute négative de M. Lot ne saurait avoir la valeur positive qu'il lui attribue.

Si l'identification de M. Lot n'est pas établie, peut-elle être retenue, du moins, à titre d'hypothèse? Quelque tentante que soit la conjecture, une considération s'oppose formellement à son adoption. Nous savons, en effet, qu'au moment où le fils de Blichilde, Bernard de Gothie, fut privé, en 878, de ses *honores*, ceux-ci furent partagés par Louis le Bègue entre

mort après avril 868. Il lui attribue en effet des chartes où apparaît une comtesse Ermengart qui n'est nullement la seconde femme de Bernard I, mais l'épouse de son fils Bernard II. » Pendant que M. Lot imprimait ces lignes, les *Annales du Midi* composaient un article sur *Les comtes d'Auvergne et les comtes de Velay sous Charles le Chauve*, où la même question est examinée en détail et résolue exactement dans le même sens (*Annales du Midi*, t. XVI, 1904, p. 307-308). Cette rencontre comporte une confirmation qui n'est pas négligeable et qui vaut la peine d'être relevée.

1. F. Lot, *Fidèles ou vassaux?* p. 102-103.
2. *Annales Bertiniani*, anno 872.
3. *Annales Bertiniani*, anno 868.
4. *Annales Bertiniani*, anno 872. Cf. F. Lot, *op. cit.*, p. 94. Bernard le Veau est fils de Bernard de Septimanie et de Dhuoda. Voir, sur ses aventures, ma thèse latine *De Bernardo*, etc., Toulouse, Privat, 1902 p. 93 et suiv.

Bernard Plantevelue et le camérier Thierry[1]. Or, ni l'un ni l'autre de ces deux personnages n'a jamais gouverné le Toulousain. C'est donc que le Toulousain ne faisait point partie des *honores* de Bernard de Gothie.

Ainsi, le champ des hypothèses demeure ouvert en ce qui concerne le comte de Toulouse Bernard II. Nos informations sur son compte sont négatives. En l'état actuel de nos connaissances, il faut nous résigner à reconnaître que le nouveau titulaire du Toulousain, si heureusement intercalé par M. Lot entre les deux fils de Raymond, est, pour nous, un inconnu. Cette intercalation n'en est pas moins particulièrement intéressante, même si nous devons ignorer toujours à quelle personnalité du IXe siècle elle profite. La portée de la découverte dépasse, en effet, celle d'une utile rectification de fait : elle fournit à l'histoire un nouvel et précieux exemple de la liberté avec laquelle Charles le Chauve disposait de ses comtés, même dans le Midi, à l'extrême fin de son règne[2].

VI.

Une notion claire sur l'histoire des comtes de Toulouse à la fin du règne de Charles le Chauve était indispensable à

1. *Annales Bertiniani*, anno 878. Cf. F. Lot, *Fidèles ou vassaux?* p. 95.

2. Les *honores* du fils de Raymond ont été distribués à plus d'un titulaire. Il n'y a pas lieu de parler ici du Rouergue, dont il va être question un peu plus bas. Mais, tandis que le Toulousain passe à Bernard II, le Carcassez et le Rasez en sont distraits. Ces deux comtés avaient été confiés à Bernard I de Toulouse en 872, comme M. Lot (*op. cit.*, p. 104) l'a remarqué, en citant un passage des *Annales Bertiniani*. Dès la disparition de Bernard I, l'union du Carcassez et du Rasez au Toulousain est rompue. Ce sont les fils d'Oliva I, c'est-à-dire Oliva II et Effroi, qui gouvernent le Carcassez et le Rasez (F. Lot, *op. cit.*, p. 116, note 2). Quant au Quercy, il n'était nullement alors rattaché à la maison de Toulouse, et c'est avec toute raison que M. Lot (*op. cit.*, p. 124, note 2) rejette sur ce point comme mal établie l'opinion courante, répétée, après Baluze (*Historia Tutelensis*, p. 9 et suiv.) et D. Vaissete (*Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 364 et suiv.), par Deloche (*Cartulaire de Beaulieu*, pp. CCVII et CCLII), Lacabanne (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1861, p. 68) et Aug. Molinier (*Géographie historique de la province de Languedoc au moyen âge*, dans *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. XII, col. 197, note 2).

l'intelligence des questions qui se posent à propos du Rouergue et de son union avec le Toulousain. Renseignés sur le cas singulier des deux Bernard qui se sont succédé dans le comté de Toulouse, nous sommes maintenant en état d'aborder les problèmes compliqués que soulève la succession des comtes de Rodez.

Nous remarquons tout d'abord que, contrairement à ce qu'il a fait pour les comtes de Toulouse, Mabille n'a pas jugé à propos de consacrer aux comtes de Rodez une dissertation nouvelle dans sa *Note rectificative* sur *Le royaume d'Aquitaine, ses comtes, ses ducs et ses marquis*[1]. La raison en est évidente : c'est qu'il a admis sans réserve l'identité des titulaires et l'union constante de ces deux comtés, selon le système adopté par D. Vaissete. Il en résulte que, pour le Rouergue, l'*Histoire générale de Languedoc* en est demeurée au point où étaient parvenus ses auteurs primitifs. C'est donc chez D. Vaissete lui-même que nous devons chercher l'énoncé de la théorie courante sur les comtes de Rodez.

D. Vaissete[2] établit d'abord l'existence, avant 820, d'un comte de Rodez nommé Gilbert[3]. Il identifie ensuite Foucaud, comte présumé de Rodez, avec Foucaud, père des comtes de Toulouse Fredelon et Raymond; il affirme que, dès lors, l'union du Rouergue et du Toulousain est consommée, car, après le fils de Foucaud, cette union se continue à la génération suivante, et nous trouvons, au milieu du xe siècle, à Rodez, un comte Raymond II, qui n'est autre chose que le fils d'Eudes, le petit-fils de Raymond I de Rodez et de Toulouse. Le système de D. Vaissete se résume donc dans l'union du Rouergue et du Toulousain à partir de Fredelon, fils de Foucaud de Rodez.

Ce système a été admis en principe par M. Lot[4]. Cependant,

1. *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *loc. cit.*

2. *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 369; éd. originale ,t. I, 755. *Note* CIX, intitulée *Epoque de l'union des comtés de Querci et de Rouergue au domaine des comtes de Toulouse.* Pour le Quercy, voir F. Lot, *op. cit.*, p. 124, note 2.

3. *Loc. cit.*, éd. Privat, t. II, p. 369, col. 1.

4. *Op. cit.*, p. 98 et suiv.

cet érudit a été conduit à le contredire sur deux points importants.

Tout d'abord, en étudiant la correspondance d'Hincmar relative aux possessions méridionales de l'Église de Reims, M. Lot montre[1] que le *Bernardus comes Redonensis*, dont il s'agit dans la lettre II, est Bernard comte de Rouergue. Il montre, en outre, que ce dernier personnage n'est pas autre chose que Bernard Plantevelue, comte d'Auvergne. En effet, Bernard Plantevelue possédait des acquêts dans le Rouergue[2]. D'ailleurs, le rapprochement des lettres II et III implique identité entre le comte d'Auvergne et le comte de Rodez. Par conséquent, à la date de cette correspondance, le comte de Rodez n'est pas Bernard de Toulouse, mais Bernard d'Auvergne. Il y a donc eu séparation entre le Rouergue et le Toulousain; et M. Lot exprime la correction qu'il apporte à la doctrine courante, en disant : « Ne semble-t-il pas probable qu'à la mort de Bernard, fils de Raimond, vers 873, les deux autres Bernard se sont partagés ses domaines, l'un, le marquis de Gothie, fils de Blichilde, prenant le Toulousain; l'autre, le comte d'Auvergne, le Rouergue? »

Nous savons déjà ce qu'il faut penser du prétendu rôle joué, en l'occurence, par le marquis de Gothie[3], et nous avons vu qu'il fallait le mettre entièrement hors de cause. Nous examinerons un peu plus loin quel a été exactement le rôle de Plantevelue. Ce qu'il faut retenir de l'argumentation vraiment lumineuse de M. Lot sur ce point, c'est qu'en 875 le Rouergue et le Toulousain ont deux comtes différents et que, par conséquent, l'union à laquelle croyait sans réserves D. Vaissete, avait été certainement rompue.

Le second point sur lequel M. Lot a corrigé ou plutôt complété D. Vaissete se rapporte à l'année 864[4]. Avec beaucoup

1. *Loc. cit.*, p. 109.
2. *Loc. cit.*, p. 110.
3. M. Lot ajoute un drame à son hypothèse. Il en résulte tout un roman. Bernard de Gothie aurait réédité, en 873, l'aventure d'Umfroi en 863 (F. Lot, *op. cit.*, p. 105-106), avec l'impunité en plus (*Ibid.*, p. 110). Pour couronner le tout, Bernard de Gothie est accusé d'assassinat sur la personne du fils de Raymond (*Ibid*, p. 105, note).
4. F. Lot, *op. cit.*, p. 115, note 4.

de raison, M. Lot date, en effet, de 864, un jugement que son éditeur, M. Desjardins, avait fautivement daté de 909. Ce jugement est rendu en Rouergue *in vico Sudiriaco ante Josio vicario vasso Ermengaude comite*[1]. Ermengaud, déjà comte d'Albi[2], apparaît donc, en 864, comme comte de Rodez. Cependant, M. Lot a déjà affirmé l'union du Toulousain et du Rouergue jusqu'à la mort de Bernard I, fils de Raymond, en 873 ou 874[3]. D'autre part, la date du jugement où paraît Ermengaud nous reporte à l'époque qui suivit immédiatement la disparition de Raymond de Toulouse-Rouergue, en 863. M. Lot imagine donc qu'à la faveur de cette disparition, Ermengaud d'Albi s'est accidentellement saisi du Rouergue. « Peu après, ajoute-t-il, un accord se fit entre les fils de Raimond. »

En définitive, M. Lot admet une mainmise d'Ermengaud sur le Rouergue, en 864; cette mainmise n'a, selon lui, aucune suite, et la séparation officielle des deux comtés se réalise seulement après la mort de Bernard I de Toulouse, en 873-874, lorsque Plantevelue joint le Rouergue à l'Auvergne.

VII.

Or, il suffit de se rappeler nos conclusions au sujet de la lettre I et du groupe que forment les lettres I, II et III d'Hincmar, pour se rendre compte immédiatement que la divergence entre notre opinion et celle de M. Lot sur ce point entraîne des conséquences importantes quant à la succession des comtes de Rouergue.

En effet, nous avons admis que le *Bernardus Tolosanus* de la lettre I et de la lettre III est Bernard I, fils de Raymond. La conséquence immédiate, c'est que Bernard Plantevelue est déjà comte de Rouergue à l'époque où le Toulousain se trouve gouverné par le fils de Raymond. La séparation n'a donc pas eu lieu, comme le dit M. Lot, à la mort de ce dernier, et le

1. Desjardins, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1863, t. XXIV, p. 167.

2. *Transl. Sancti Vincentii*, II, 18; Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 1024.

3. *Op. cit.*, p. 109.

partage qu'il place à ce moment n'a aucune réalité. La séparation des deux comtés est antérieure. Elle est déjà réalisée sous Bernard I de Toulouse. Il faut observer, en effet, que l'on ne peut invoquer aucun document pour faire du fils de Raymond un comte de Rodez. Lorsqu'on lui attribue cette qualité, on se borne à répéter l'opinion de D. Vaissete; et celui-ci n'avait d'autre garantie, en l'espèce, que l'union antérieure et postérieure[1] des deux comtés. Cette double notion, jointe à une opinion très arrêtée sur l'hérédité presque constante des bénéfices sur Charles le Chauve, suffisait à lui donner toute assurance.

Elle est, au contraire, insuffisante pour nous. En l'absence de documents positifs, nous n'avions déjà aucun droit d'attribuer formellement le Rouergue à Bernard I de Toulouse[2]. L'attribution certaine du Rouergue à Plantevelue, que nous devons à M. Lot, étant rétablie comme elle doit l'être du vivant de Bernard I de Toulouse, nous sommes désormais autorisés à refuser définitivement à ce dernier personnage la qualité de comte de Rodez qui, depuis D. Vaissete, lui était induement accordée.

La découverte de M. Lot au sujet d'Ermengaud prend, dans ces conditions, une valeur imprévue. Si nous retirons à Bernard I de Toulouse le comté de Rodez, nous devons lui substituer un nouveau titulaire à partir de la disparition de Raymond, c'est-à-dire depuis 863. Ce titulaire cherché, c'est précisément Ermengaud[3]. Nous sommes conduits, de la sorte, à

1. Mais, de cette union postérieure, on n'a que des preuves du xe siècle. Quant à Raymond, comte d'Albi en 878 (*Hist. gén. de Lang.*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 400-403; F. Lot, *op. cit.*, p. 118), il semble bien difficile d'y voir le fils d'Eudes, étant donnée la date : l'homonymie ne suffit pas à entraîner l'identification.

2. Il est presque superflu de faire observer que la charte de 874 (*Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t II, *Preuves*, col. 376) n'implique nullement la qualité de comtes de Rodez pour les *seniores* de Richard.

3. M. Lot (*op. cit.*, p. 114) fortifie la date de 864 à l'aide de deux documents : 1° l'acte d'échange publié par Desjardins (*loc. cit.*, p. 168), sous la date fausse de 909, et que M. Lot rapporte à 864; 2° le texte d'Aimoin (*Transl. Sancti Vincentii*, II, 18, éd. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 1024) signalant *Hermengaudus Albie comes* comme protecteur du monastère de Castres. — Le premier de ces actes montre « le Carladez

dater de la disparition même de Raymond, c'est-à-dire de 863, la séparation des deux comtés de Toulouse et de Rodez. Tandis que Bernard I et Bernard II se succèdent à Toulouse, deux autres comtes se succèdent à Rodez. Ermengaud et Bernard Plantevelue.

VIII.

Nous pouvons maintenant ébaucher l'histoire du comté de Rodez, autrement qu'on ne l'envisageait depuis D. Vaissete.

En premier lieu, si Foucaud est cité comme *missus* en Nîmois et en Rouergue sous Louis le Pieux, dans un acte de 837[1], il faut bien avouer que sa qualité de comte de Rodez est hypothétique. On ne peut pas citer non plus une preuve positive pour affirmer que Fredelon ait gouverné le Rouergue et on ne saurait aller, sur ce point encore, au delà d'une simple conjecture[2]. L'union des deux comtés dans la même main ne devient sûre qu'avec le frère de Fredelon, Raymond. Nous sommes, cette fois, en possession d'une donnée certaine[3]. Raymond disparaît en 863, et, dès 864, le comte de Rouergue est Ermengaud, tandis que le fils de Raymond, Bernard, est comte de Toulouse.

La séparation des deux comtés a donc lieu exactement au moment de la disparition de Raymond. Or, les circonstances mêmes dans lesquelles cette disparition s'est accomplie ne laissent pas d'éclairer quelque peu l'événement.

Nous savons, par les *Annales de Saint-Bertin*, qu'au dé-

dépendance de l'Auvergne au IXe siècle, entre les mains d'Ermengaud ». Ne faut-il pas en conclure que le Carladez a été uni à l'Auvergne en vertu de ce fait que Bernard Plantevelue a recueilli la succession rouerguate d'Ermengaud ?

1. *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 202.

2. M. Lot, *op. cit.*, p. 99, est plus affirmatif, mais sans autre garant que D. Vaissete. Or, l'opinion de D. Vaissete, à propos de Fredelon, n'est pas plus sûre que pour Bernard, fils de Raymond. La découverte d'un comte distinct à Rodez avant Raymond n'aurait donc rien de plus surprenant que la découverte d'Ermengaud, faite par M. Lot.

3. La qualité de comte de Toulouse, attribuée de tout temps à Raymond, n'est pas à démontrer. Sa qualité de comte de Rouergue résulte d'un acte de septembre 856 (*Musée des Archives départementales*, pl. XV ; texte, p. 17 et suiv.).

but de l'année 863, Umfrid ou Umfroi, marquis de Gothie, enleva Toulouse à Raymond avec la complicité des habitants. Au début de 864, Charles le Chauve envoya des *missi* qui ne purent rétablir entièrement l'ordre dans la région. Mais, sur ces entrefaites, Umfroi, abandonnant la partie, s'enfuit en Italie. Charles envoya de nouveaux *missi*, et le Midi fut remis sous l'obéissance du roi et de son fils Charles le Jeune[1].

En 865, Charles le Chauve régla la succession d'Umfroi comme marquis de Gothie; c'est alors qu'il démembra la marche primitive pour créer d'une part la marche d'Espagne et d'autre part la marche de Gothie propre[2].

Or, dans ces conditions, n'est-il pas visible que la séparation du Rouergue et du Toulousain se rattache aux remaniements opérés dans le Midi par Charles le Chauve à la suite de la prise d'armes d'Umfroi et de la double disparition de Raymond en 863 et d'Umfroi lui-même en 864? Le seul point douteux est de savoir si Ermengaud a été le complice d'Umfroi ou s'il a été pourvu légalement du Rouergue, lorsque le roi a réglé la succession de Raymond. Dans le premier cas, il n'a gouverné que très peu de temps le Rouergue qui est passé de bonne heure aux mains de Plantevelue. Dans le second cas, beaucoup plus probable, il a été le prédécesseur régulier et légitime de ce puissant personnage. Mais, dans aucun de ces cas, nous ne pourrons assigner de date précise à l'annexion du Rouergue à l'Auvergne.

En revanche, ce qui demeure bien clair, c'est que la maison de Toulouse a perdu le Rouergue dès 863-864. Entre 864 et 874, Bernard Plantevelue, déjà comte d'Auvergne, a pris possession du comté de Rodez, dans lequel il avait déjà d'importants domaines[3].

1. *Annales Bertiniani*, 863-864. Parent de Raymond, Hincmar est personnellement renseigné.

2. Je me suis déjà expliqué sur cet épisode dans mon étude sur *Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve*, dans *Annales du Midi*, 1902, t. XIV, p. 193 et suiv. Cf. les *Notes sur Wifred le Velu*, dans *Revista de Archivos, Bibl. y Museos*, Madrid, julio 1901.

3. F. Lot, *op. cit.*, p. 110. Cf. la charte découverte par R. Poupardin (*Annales du Midi*, t. XIV, p. 350).

IX.

Cela dit, essayons de formuler les résultats essentiels auxquels nous avons été amené par cette série de rapprochements et de discussions.

Au lieu d'une union constante du Toulousain et du Rouergue au IXe siècle, nous ne trouvons, dans la réalité, qu'une union momentanée. La durée, à vrai dire, n'en peut être fixée en toute précision. Nous ne pouvons citer qu'un seul personnage dont nous soyons en mesure d'affirmer en toute certitude qu'il ait gouverné simultanément les comtés de Toulouse et de Rodez : c'est Raymond, sur lequel nos documents sont tout à fait convaincants. En revanche, nous avons dû refuser au fils même de Raymond, c'est-à-dire à Bernard I de Toulouse, la qualité de comte de Rodez, pour la restituer respectivement à Ermengaud et à Plantevelue.

Aussi bien, cette séparation rapide des deux comtés est-elle fort significative parce qu'elle n'est pas isolée. N'avons-nous pas constaté le cas d'une union de comtés qui dure à peine un an[1]? Il faut donc que l'historien se garde de conclure trop vite d'une union occasionnelle à une union constante. Il importe de se rendre compte que, dans la politique éminemment personnelle du IXe siècle, les groupements de *pagi* en faveur de tel ou tel comte étaient choses essentiellement contingentes et variables. Les circonstances les font et les défont avec la même facilité; car, les *pagi* sont des unités que le roi groupe et combine au profit de tel ou tel de ses fidèles, selon les besoins immédiats et changeants de sa politique opportuniste, si bien que l'histoire du IXe siècle est remplie, à cet égard, d'incessants remaniements. Il en résulte qu'au IXe siècle l'union des comtés ne doit jamais être préjugée, puisque l'union antérieure ou postérieure n'exclut en rien l'hypothèse d'une séparation, et l'on ne doit accumuler les *honores* sur

1, Voir ce qui a été dit du Carcassez et du Rasez. ci-dessus, p. 18, note 2.

une seule tête qu'à la condition expresse de pouvoir fournir les preuves positives de ce cumul. Le procédé inverse est commode, mais dangereux. Sans doute, il a permis de remplacer par des hypothèses gratuites, et parfois ingénieuses, plus d'un aveu d'ignorance; mais c'est justement pour s'être trop souvent contentés de possibilités séduisantes, en guise de réalités, que D. Vaissete et ceux qui l'ont suivi — ou qui le suivent encore — se sont exposés — et s'exposent — au démenti des documents.

Joseph CALMETTE.

LE TROUBADOUR CERCAMON

§ I. — Sa vie.

Quel était le nom de notre troubadour? On l'ignore, car « Cercamon » est un sobriquet[1], dû probablement à sa vie errante.

Les mss. I et K renferment une courte biographie de notre poète[2]. Nous la traduisons : « Cercamon fut un jongleur de Gascogne et trouva vers et pastourelles[3] selon l'usage antique. Et il parcourut le monde entier, [allant] là où il put aller et pour cela se fit dire Cercamon (Court-le-monde) »[4].

Aucun troubadour ne nomme Cercamon. Il est uniquement

1. Ce mot est diversement écrit dans les rubriques des manuscrits : C *Sercamons*, D *Cercalmont*, IK *Cercamons*, R *Cercalmon*, a *Cercamonz*.

2. Elle a déjà été publiée plusieurs fois, notamment par M. Chabaneau, *Biographies des troubadours* (extrait de l'*Hist. de Languedoc*, X, p. 9.) Nous la reproduisons néanmoins d'après le ms. I, fol. 133 (en indiquant entre parenthèses les leçons de K, fol. 119) : *Cercamons si fo uns joglars de Gascoingna et* (*e*) *trobet vers e pastoretas a la* (*alla*) *usanza* (*usansa*) *antiga, e cerquet tot lo mon lai on el poc anar e per so fez se* (*se fez*) *dire* (*direre*) *Cercamons*.

3. Littéralement « pastourettes ». Nous conservons au mot sa forme habituelle.

4. Cette biographie débute dans le ms. I par une vignette où le poète est représenté, dit Fauriel (*Histoire de la poésie provençale*, II, 3), « en costume de voyageur et en voyage, sa tunique retroussée et fixée autour de sa ceinture, un long bâton en travers de son épaule, et, à une des extrémités du bâton, un léger bagage de route ».

mentionné dans la biographie de Marcabru que donne le ms. A[1], et qui nous apprend que Marcabru fut élevé par sire *Aldric del Vilar*, « qu'il resta ensuite avec un troubadour qui avait nom Cercamon, jusqu'à ce qu'il commençât à trouver, et alors il avait le nom de Pain-Perdu[2], mais à l'avenir il eut nom Marcabru. »

Parmi les poésies de Cercamon, il en est deux qui permettent de préciser ces vagues indications : ce sont celles qui portent, dans notre édition, les nos VII et VIII. La première est une complainte sur la mort de Guillaume X d'Aquitaine, décédé le 9 avril 1137; elle est donc de peu postérieure à cette date. La seconde dut être écrite fort peu de temps après. M. Rajna, en effet, a montré[3] que les allusions historiques, qui avaient fort embarrassé le bon abbé Millot[4], se rapportaient au mariage, alors tout proche, d'Éléonore d'Aquitaine, fille du prince que Cercamon venait de pleurer, avec le futur Louis VII. La pièce est antérieure (v. 51) à la Pentecôte (1137), date qui, en effet, avait été primitivement fixée pour le mariage. La Pentecôte tombant, cette année-là, le 30 mai, cette pièce est tout au plus postérieure à la première de quelques semaines[5].

Le no VI a dû être composé vers le moment où on prêchait la seconde croisade (voy. str. VIII), c'est-à-dire vers 1146-7[6].

Dans le reste de l'œuvre de Cercamon, un autre passage seulement paraît renfermer une allusion historique : c'est

1. Chabaneau, *loc. cit.*, p. 9; *Studj di filologia romanza*, III, 63.

2. *Pan perdut* (pain perdu, gâché) nous semble synonyme de *guastapa* employé par Marcabru dans la pièce : *A l'alena del vent doussa*, v. 13.

3. *Romania*, VI, 115 ss.

4. « Une des pièces de Cercamon, dit-il, renferme des traits historiques, mais avec trop d'obscurité pour qu'on puisse en éclaircir le sens. » (*Histoire littéraire des troubadours*, II, 475.)

5. M. Rajna la place entre la fin d'avril et le commencement de mai (*loc. cit.*, p. 118). On a élevé récemment des doutes sur la participation de Cercamon à cette tenson; voy. plus loin, p. 131.

6. Une expression de Cercamon (*ara·s pot hom lavar*, v. 43) paraît faire allusion au *vers del lavador* de Marcabru, composé en 1137 (voy. P. Meyer, *Romania*, VI, 123) ; il serait assez piquant de voir Cercamon imiter son élève. Mais il est probable que cette métaphore n'appartenait pas en propre à celui-ci et qu'elle était alors courante.

celui (V, str. vi) où il flétrit les débordements d'une femme, qu'il ne désigne pas clairement, en affirmant « qu'il en sera parlé jusqu'en Poitou ». Il est assez naturel de penser que ces vers furent inspirés par la scandaleuse conduite d'Éléonore; ils auraient, en ce cas, été écrits aux environs de 1145-52; mais il serait téméraire de l'affirmer.

Il est impossible de classer chronologiquement les autres pièces; tout au plus ferai-je remarquer que notre pièce III n'est pas l'une des plus anciennes : le poète, en effet, y fait allusion (str. i) au silence qu'il a longtemps gardé. Dans la dernière strophe de cette pièce, il en vante lui-même la facture[1], et les éloges qu'il s'attribue impliquent par là-même un blâme à l'adresse de certains confrères; les termes qu'il emploie, *ses motz vila[s]*, *fals*, *apostitz* s'appliqueraient assez bien au *trobar clus* et en particulier à la manière de son élève Marcabru; ce serait une raison de plus pour considérer cette pièce comme une des plus récentes.

L'œuvre de Cercamon nous apparaît par conséquent comme renfermée entre 1137 et 1152 environ; mais il est certain que l'année 1137 ne marquait pas son début : en effet, Marcabru, à qui il avait enseigné l'art de trouver, avait lui-même débuté avant 1135[2]. Si l'on met à part Guillaume IX, Cercamon est donc le plus ancien troubadour connu[3]; c'est ce qui fait en somme le plus grand intérêt de ses poésies.

§ II. — Ses œuvres.

Bartsch (*Verzeichniss*, n° 112) n'attribue à Cercamon que quatre pièces; mais il a été démontré depuis que l'une d'elles

1. C'était là une habitude fréquente chez les plus anciens troubadours; voy. Zenker, *Peire d'Alvernhe*, p. 59.

2. P. Meyer, *loc. cit.*, p. 129.

3. Ainsi Fauriel s'approchait beaucoup de la vérité en disant que sa naissance devait être placée entre 1100 et 1110 (*Histoire de la poésie provençale*, II, p. 3). Je crois même qu'il faut la faire remonter un peu plus haut. M. Rajna (*loc. cit.*, p. 110) admet qu'il avait, en 1137, de quarante à cinquante ans; mais c'est, il est vrai, en s'appuyant sur un vers de sens très douteux. Je ne mentionne que pour mémoire l'opinion d'Émeric-David (*Histoire littér. de la France*, XX, 534) qui fait vivre Cercamon vers 1285.

(nº 2 : *Ges per lo freit temps no m'irais*) n'est pas de notre troubadour[1]; il y a dans cette pièce une vivacité, un mouvement auquel il ne nous a pas habitués, et la facture en est toute différente de celle de ses pièces authentiques[2]. En revanche, il faut lui en rendre une, que Bartsch (330, 13 : *Pois nostre temps comenz' a brunezir*) met sous le nom de Peire Bremon : c'est ce qu'a démontré péremptoirement M. Bertoni en publiant, d'après le ms. de Modène, l'envoi où Cercamon se nomme[3].

Ce maigre bagage vient d'être récemment accru par l'heureuse découverte qu'a faite M. Bertoni du ms. Campori, qui, outre qu'il donne une leçon nouvelle de deux des pièces déjà connues (*Quan la douss' aura* et *Pois nostre temps*), nous fournit quatre pièces tout à fait inconnues (nos III, IV, V, VII de notre édition).

De ces huit pièces, il n'en est aucune dont l'authenticité puisse être sérieusement contestée; l'auteur se nomme dans trois d'entre elles (II, VI, VII) et nous ne voyons pas, en ce qui concerne les autres, de raisons qui puissent balancer le témoignage des manuscrits[4].

Il en est deux pourtant dont l'attribution à Cercamon a été contestée : ce sont nos nos I et VIII. M. Rœmer[5] s'appuie sur le fait que la première est anonyme dans l'un des deux mss. où elle se trouve, et il allègue, en outre, sa structure rythmique trop compliquée; le chiffre de quatre rimes dans la même strophe et le mélange de vers masculins et féminins dans des

1. Voy. L. Rœmer, *Die volkstümlichen Dichtungsarten der altprov. Lyrik* (*Ausgaben und Abhandlungen*, XXVI), p. 58; R. Zenker, *Peire d'Alvernhe*, p. 11. M. Zenker a donné de cette pièce une excellente édition, *ibid.*, p. 149.

2. Il y a dans chaque strophe six rimes différentes; voy. plus loin le tableau des formes employées par Cercamon.

3. *Revue des langues rom.*, 1902, p. 348. Le ms. C contient trois strophes de plus que les autres rédactions; M. P. Meyer vient, en en communiquant le texte (*Romania*, XXXIII, 299, n.), de nous enlever le plaisir de donner à nos lecteurs la primeur de ce curieux *ineditum*.

4. Le nº II, il est vrai, est attribué à Peire Bremon dans le corps du ms. C, mais la table de ce ms. la donne à Cercamon, et c'est précisément une de celles que le troubadour a signées.

5. *Op. cit.*, p. 59.

vers inégaux sont, selon lui, des indices d'une moins haute antiquité. Mais on trouve dans Guillaume IX (*Farai chansoneta*) et dans Cercamon lui-même (nº IV) le même mélange de vers inégaux à rimes masculines et féminines Quant à l'enchaînement des rimes, il est souvent bien plus compliqué chez Marcabru, qui n'est guère postérieur à Cercamon[1].

M. Zenker[2] avait, en apparence, plus de motifs de nier la participation de Cercamon à la tenson qui termine notre publication; selon lui, le personnage qualifié de « maestre » serait Raimon de Miraval et non Cercamon. Mais M. Jeanroy a réfuté cette hypothèse d'une façon qui nous dispense d'y revenir[3].

Dans cette liste ne figure, comme on le voit, aucune de ces pastourelles « à la manière antique » que Cercamon, selon son biographe, avait composées. Le caractère archaïque attribué par celui-ci à ces pièces rend leur perte encore plus regrettable[4]. On peut se demander si les mots « a la usanza antiga » s'appliquaient seulement à ces pastourelles ou également aux « vers », dont la mention précède immédiatement. Peut-être Cercamon avait-il débuté par des œuvres plus voisines de la poésie populaire, que les collecteurs des XIIe et XIIIe siècles

1. On pourrait ajouter qu'on retrouve dans cette pièce, et même à deux reprises (v. 41-2 et 53-4), ce souhait de possession, plus ou moins brutalement exprimé, qui se rencontre dans trois autres pièces de Cercamon (II, 23-4; IV, 47-9; V, 45-6).

2. *Zeitschrift für roman. Philologie*, XIII, 298.

3. *Romania*, XIX, 394-402. — Mahn (*loc. cit.*, p. 87) paraît attribuer à Cercamon une autre pièce (*Per fin' amor ses enjan*) et la seule raison qui l'empêcha de la publier est qu'il n'en avait pas alors le texte sous la main. Il se fondait, pour cette attribution, sur le témoignage de Raynouard qui en avait cité un vers (*Lex. rom.*, III, 530, col. 1) sous le nom de notre troubadour. En réalité le vers que cite Raynouard (*Bell' e blanca plus c'us hermis*) appartient, non à cette pièce, mais à notre nº I (v. 37), dont les trois premiers mots sont identiques à ceux de la poésie en question. Cette pièce, que Bartsch a le tort de ranger parmi les anonymes (461, 189), est attribuée à Pons de Capdueil dans l'unique ms. où elle se trouve (O): elle a été publiée par M. Tobler en appendice à l'édition donnée par Mahn (*Jahrbuch*, I, 212) et depuis par Mahn lui-même (*Gedichte*, nº 669) et par M. de Lollis (*Il canzoniere O*, p. 34).

4. Le même regret a été exprimé par M. Jeanroy (*Origines de la poésie lyrique en France*, p. 23, n. 3).

n'auront pas jugées dignes de prendre place dans leurs recueils. Il serait, en ce cas, un des artisans de cette évolution qui transforma la poésie populaire en poésie de cour[1]. Il reste, au surplus, même dans les poésies conservées, un assez grand nombre de traits qui sentent leur antiquité.

Les critiques qui, pour le juger, se sont placés à un point de vue purement esthétique ont exprimé des opinions singulièrement contradictoires. « Cercamon n'était pas un troubadour sans mérite », dit Emeric-David[2], vague à son ordinaire. Fauriel est beaucoup plus sévère pour Cercamon : « Il n'y a de lui, dit-il, dans les manuscrits, que quatre ou cinq pièces, toutes dans le genre amoureux... Ces pièces sont trop médiocres pour supporter la traduction; elles n'ont rien d'original, ni dans le fond ni dans la forme[3]. » Mahn s'élève avec raison contre la sévérité de Fauriel, mais lui-même ne dépasse-t-il pas la mesure en mettant Cercamon au niveau des plus grands troubadours?

§ III. — Travaux antérieurs.

Cercamon avait été singulièrement délaissé par les premiers provençalistes : Rochegude s'était borné à publier sa biographie (d'après I) et notre pièce II (d'après IR)[4]; Raynouard, dans son *Choix de poésies*, n'a donné que la biographie et cinq vers[5]; Emeric David, qui le place à la fin du XIIIe siècle, publie de lui une trentaine de vers (18 empruntés à notre pièce VI et 9 empruntés à VIII)[6]. Diez ne lui ayant pas consacré de notice, la première qui compte est celle de Mahn (1859)[7];

1. C'est à peu près l'opinion qu'exprime Fauriel : « Ces pièces de vers (les pastourelles) appartenaient sans aucun doute au système de poésie populaire antérieur à celui des troubadours et ce ne fut... qu'assez tard et pour céder à l'ascendant de la nouvelle poésie, de la poésie chevaleresque, que Cercamon composa des pièces galantes... » (*Op. cit.*, II, 4.)
2. *Hist. litt.*, XX, 535.
3. *Hist. de la litt. prov.*, II, p. 4.
4. *Parnasse occitanien*, p. 250.
5. Les vers 19-23 de notre numéro VI (*Choix*, V, 119). Les cinq vers qu'il cite ensuite ne sont pas de Cercamon.
6. *Histoire littéraire*, XX (1842), p. 534-5.
7. *Jahrbuch für rom. und engl. Literatur*, I, 83-100.

elle est suivie d'une édition, fort convenable pour l'époque (avec traduction allemande). M. Bertoni a publié diplomatiquement, avec le soin qui caractérise tous ses travaux[1], les quatre pièces nouvelles fournies par le ms. Campori; peu après, M. de Lollis a proposé pour ces textes un certain nombre de corrections qui, comme on le verra, ne suffisent pas à les rendre satisfaisants[2]. Quant aux publications de telle ou telle pièce, elles seront mentionnées dans la notice qui précédera ici chacune d'elles[3].

Je n'ai pas l'intention de tracer ici une étude détaillée de la versification de Cercamon; je me bornerai à donner le schéma rythmique de ses pièces[4] :

I	7 *a*	8 b	8 b	7 *c*	8 d	8 d	7 *a*			— 7 str.; 2 torn.; rimes unissonans.
II	8 a	8 b	8 a	8 b	8 c	8 d				— 9 str.; 2 torn.; uniss.
III	8 a	8 b	8 b	8 a	8 a	8 c				— 6 str.; uniss.
IV	8 a	8 b	8 a	8 b	7 *c*	8 b	7 *c*			— 7 str.; uniss.
V	8 a	8 b	8 a	8 b	8 c	8 c	8 d			— 7 str.; 2 torn.; uniss.
VI	10 a	10 b	10 c	10 b	10 c	10 a				— 9 str.; uniss.
VII	8 a	8 a	8 a	8 a	8 a	8 b				— str.; singulars.
VIII	7 *a*	7 b	7 *a*	7 b	7 b	7 *c*	7 b	7 *c*	7 b	6 str.; singulars.

Un seul des rythmes de Cercamon a été fréquemment employé par les autres troubadours : c'est celui de II (voy. Maus, *Strophenbau*, nº 353).

Les nºs I, II, V, ont quatre rimes par strophe;
— III, IV, VI, VIII, en ont trois,
et le nº VII en a deux.

Trois pièces (I, IV, VIII) associent les rimes masculines aux féminines; les autres n'ont que des rimes masculines.

La traduction, aussi littérale que possible, de chaque pièce m'a permis d'être sobre d'explications grammaticales; on ne trouvera donc dans mes notes que le strict nécessaire.

1. *Rime provenzali inedite*, extrait des *Studj di filologia romanza*, VIII, 421-3 (tirage à part, p. 3-6).
2. *Studj di filologia romanza*, IX, 153-5.
3. Dans les notes critiques les éditeurs sont désignés par leurs initiales : B. = Bertoni; L. = de Lollis.
4. Les italiques désignent les rimes féminines.

J'ai conservé l'ordre où les pièces se présentent dans le ms. Campori; j'ai seulement placé en tête la seule chanson d'amour qu'il n'ait pas, et à la fin la tenson, qui lui manque également. Voici, au point de vue du genre, comment elles se répartissent : quatre chansons d'amour, deux chansons-sirventés, un *planh*, une tenson. Je me rapproche, en adoptant cet ordre, de celui qui règne dans la plupart des manuscrits.

J'adresse ici l'expression de ma vive reconnaissance à M. Bertoni, qui a bien voulu mettre à ma disposition d'excellentes copies des pièces de Cercamon contenues dans les mss. *D* et *a;* à M. Lebègue, qui a collationné mes copies sur les mss. de Paris; à M. l'abbé Pépouey, qui m'a prêté son concours, surtout pour la correction des épreuves; enfin à M. A. Jeanroy, qui a bien voulu me prêter, pour Cercamon comme pour Marcoat, le secours de son érudition. Les rares annotations signées des initiales A. J. sont bien loin d'être ses seules contributions à l'établissement des textes et aux traductions: sans ses conseils et ses nombreuses corrections, cet article eût difficilement pu être accueilli par les *Annales du Midi.*

I.

Manuscrits : D 196 (Cercalmont), f, pièce lxj (anonyme). — Imprimés: Mussafia, *Del codice estense di rime provenzali*, dans *Mém. de l'Acad. de Vienne*, 1867, p. 445-6. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, I, 70. Bartsch et Koschwitz, *Chrestomathie*, Marburg, 1903, p. 51.

Ordre des strophes dans f : 1, 5, 7, 3, 2, 4, 6. — Ordre des vers dans f : 1-7, 29-35, 15-21, 43-9, 8-9, 24-8, 22-3, 10-4, 36-42.

I Per fin' Amor m'esjauzira
Tant quant fai chaut ni s'esfrezis;
Toz tems serai vas lei aclis,
Mas non puosc saber enquera
Si poirai ab joi remaner,
O'm voldra per seu retener
Cella cui mos cors dezira.

1 D mes iauzire, f mes baudirai (1re main) mes baudirai (2e main) — 2 f T. cant... ni reuerdieis — 3 f Et estaray tostemps aclins — 4 f puesc s. anquera — 6 f uolra p. sieu r. — 7 f Sella que, D f mon cor,

II Seignors e dompnas guerpira
S'a lei plagues qu'eu li servis;
E qui·m diria m'en partis
Faria·m morir des era.
Qu'en autra non ai mon esper.
Nuoit ni jorn ni maitin ni ser.
Ni d'als mos cors no consira.

III Ges tant leu no l'enquesira
S'eu sabes cant leu s'afranquis.
Anc res no fo no s'umelis
Vas Amor. mas ill n'es fera;
E domna non pot ren valer
Per riquessa ni per poder
Se jois d'amor no l'espira.

IV Ja de sos pes no·m partira
S'il plagues ni m'o consentis,
E sivals d'aitant m'enrequis
Que disses que ma domna era.
E del plus fos al seu plazer,
De la menzonja o del ver,
C'ab sol son dig m'enrequira.

V Entre joi remaing et ira
Ades quant de lei mi partis,
Qu'anc pois no la vi qu'ela·m dis
Que si l'ames ill m'amera;
Al re no sai de son voler;
Mas ben pot ma domna saber
Qu'eu morrai si ganre·m tira.

8 f d. gequira — 9 f Sil p. quieu a luy s. — 10 f E q. dezia — 11 f Faria m. a·lera — 12 f Q. ren als non ay m. uoler — 13 f Jorn ni nuetz ni matin ni ser — 14 D mon cor; f ni als mon cors non dezira.

15 f Aitant l. non l. — 16 f sieu; leu] f. grieu — 17 f. Cã rẽ non fon non s. — 18 f amors — 19 f Mas en donna non pot pres auer — 20 f P. r. ni p. auer — 21 D ioi, f Si yoi damors non l., D la spira.

23 f ni mi c. — [24 D O sol que d. m. — 25 D dixes, f dieises — 26 f al sieu p. — 27 f mesonia — 28 D diz, f Cap sol lo d.

29 f Antre goi remans ez ira — 30 D A. q. denan lei p., f leis — 31 f Q. non la ui quella en dis — 32 D Q. si ames mi a. — 33 D Mas eu no sai lo seu u.; f del sieu — 34 f M. b. p. per uertat s. — 35 f Quieu m. salor si uira.

VI Genser domn' el mon no·s mira,
Bell'e blancha plus c'us hermis.
Plus fresca que rosa ne lis;
Ren als no m'en desespera.
Dieus! si poirai l'ora veder
Qu'eu puosca pres de lei jazer!
Eu non, quar vas mi no·s vira.

VII Toz mos talenz m'ademplira
Ma domna, sol d'un bais m'aizis,
Qu'en guerrejera mos vezis,
E fora larcs e donera.
E·m fera grazir e temer
E mos enemics bas chader
E tengra·l meu e·l garnira.

VIII E pot ben ma domna saber
Que ja nulz hom de mon poder
De meillor cor no·ill servira.

IX E si·m fezes tant de plazer
Que·m laisses pres de si jaser,
Ja d'aquest mal non morira.

36 D Gencer enes m.: f g. donna e. m. nous m. — 37 f guai e blanca coma ermis — 39 D R. a. nom d. — 40 D Hai si, f poyrai l. uezer — 41 f quieu iosta leis puesca iazer, D iacer — 42 f Ben ai dreg mas trop mi tira.

43 f totz mos talantz ademplira, D ma emplira — 44 f sol un bays mazis — 45 f Quieu guererera — 46 D En f.; f larc — 47 f E feram blandir — 48 f chazer — 49 f Em tengra miels en g.

VIII *et* IX *manquent dans* f. — 53 placer — 54 qem.

TRADUCTION.

I. Pour un noble Amour je me réjouirais, qu'il fasse chaud, qu'il fasse froid; toujours je lui serai soumis, mais je ne puis savoir encore si je pourrai vivre dans une joie constante, ou si elle voudra me retenir pour sien, celle que mon cœur désire.

II. Seigneurs et dames je laisserais, s'il lui plaisait que je la servisse, et qui me dirait de me séparer d'elle me ferait mourir

à l'instant : en elle seule j'ai mis mon espoir, nuit et jour, matin et soir; mon cœur n'a pas d'autre souci.

III. Non, je ne lui aurais pas adressé si promptement ma demande, si j'avais su combien aisément elle se dégage. Il n'est aucun être qui ne s'humilie envers Amour; elle, au contraire, est farouche envers lui. Et [pourtant] dame ne peut rien valoir par richesse ou par pouvoir, si joie d'Amour ne l'inspire.

IV. Je ne m'éloignerais pas de ses pieds si tel était son plaisir et si elle y consentait, ou seulement qu'elle voulût m'enrichir en disant qu'elle est ma dame; je consens, au reste, que ce soit, à son plaisir, ou mensonge ou vérité : car cette parole seule m'enrichirait.

V. Je reste partagé entre la joie et la tristesse, dès que je me sépare d'elle; je ne l'ai pas revue depuis le jour où elle m'a dit que si je l'aimais, elle m'aimerait; je ne sais rien autre de son vouloir; mais ma dame peut bien savoir que je mourrai si elle me torture si longtemps.

VI. Plus gente dame au monde ne se peut contempler, plus belle et plus blanche qu'une hermine, plus fraîche que la rose et le lis. C'est bien là ce qui me désespère. Dieu! Pourrai-je voir l'heure qui me permettra d'être couché auprès d'elle? Non, car elle ne se tourne pas vers moi.

VII. Tous mes désirs, ma dame les comblerait si seulement elle me favorisait d'un baiser; je ferais ensuite la guerre à mes voisins, et je serais large et je donnerais, et je me ferais apprécier et craindre, et mes ennemis, je les ferais tomber bien bas, et je tiendrais mon bien et je le défendrais.

VIII. Et ma dame peut bien savoir que jamais nul homme de mon rang ne la servirait de meilleur cœur.

IX. Et si elle me faisait le très grand plaisir de me laisser coucher auprès d'elle, certes je ne mourrais pas du mal que j'ai.

II.

Manuscrits : C .54 (Peire Bermon, Ricas novas; mais attribué à la table à Sercalmon.). D 196-7 (Cercalmont). I 133 (Cercamons). K 119 (Cercamons). L .14 (anonyme). R 21 (Cercalmon). a p. 364 (Sercamonz). — Imprimés : PO 250 (d'après IR) ; Mahn, *loc. cit.*, p. 91 ; *Archiv* de Herrig XXXIV, 435 (d'après L); Appel, *Prov. Chrest.*, p. 53 (d'après CDILR).

Ordre des strophes dans La : 1, 2, 3, 6, 5, 8, 7, 9, 10. — Orthographe d'après C.

I Quant l'aura doussa s'amarzis
E·l fuelha chai de su·l verjan
E l'auzelh chanjan lor latis,
Et ieu de sai sospir e chan
D'Amor que·m te lassat e pres,
Et encar non l'aic en poder.

II Las! qu'ieu d'Amor non ai conquis
Mas las trebalhas e l'afan,
Ni res tant greu no·s covertis
Cum so qu'om plus vai deziran;
Ni tal enveja no fai res
Cum aquo qu'om no pot aver.

III Per una joja m'esbaudis
D'una qu'anc re non amiey tan;

1 R Can l. dossa samarguis, D Q. l. dolzana samargis, IK dousa samarcis, L Q. la douchaura samarcis, a Q. l. douz aura samarzis — 2 R chay, D E fuoilla c. desus uiran, IK El fuoilla c. de sus uiran, L E fuoilla chaj desus uerzan; a Eil fueilla c. de sus u. — 3 Ra lauzel, DIK lausel, L laucels, CRa chanton, D chanta en, IK chantan en, L chanian — 4 R yeu, DIK Et eu, L(Ez)a et i. de sospir e de chan — 5 R lassatz, DIK D. q. t (D ten) lazat, L Damors qim ten lachat — 6 RDIK ancar, L Qieu anch nolhagui, a Qeu anc nom agitz em, R lac e. p.

7 DIKL Queu, a Las qe eu — 8 DIK trabaillas, L Mas tant lo trebail, e laffan, a M. can lo trebail el afan — 9 La grieu, CR Ni ren t. g. non c., DIK ni conuertis. R conuertis — 10 D C. cho q. p. ua desideran. IK ua, L Con faj cho qieu uauc d. — 11 L nom f. r. — 12 IK C. aso, L Con fai cho qieu non posc hauer. *Le ms.* a *n'a pas les vers* 10, 11, 12.

13 CRD Pero dun ioy (D ioi) men esiauzis, IK Per so dun ioi men esiauzis — 14 La fina, C res, La ren, RLD amey, La *n'ont pas les vers* 15-20.

Quan suy ab lieys si m'esbahis
Qu'ieu no sai dire mon talan,
E quan m'en vauc, vejaire m'es
Que tot perda·l sen e·l saber.

IV Tota la gensor qu'anc hom vis
Encontra lieys no pretz un guan;
Quan totz lo segles brunezis,
Lay ou ylh es, aqui resplan.
Dieus mi respieyt tro qu·ieu l'agues
O qu'ieu la vej'anar jazer.

V Ni muer ni viu ni no guaris,
Ni mal no·m sent e si l'ai gran
Quar de s'amor no suy devis.
Ni no sai que n'aurai ni quan,
Qu'en lieys es tota la merces
Que·m pot sorzer o decazer.

VI Totz trassalh e brant et fremis
Per s'amor, dormen o velhan.
Tal paor ai que no·m falhis
No sai pensar cum la deman,
Mas servir l'ai dos ans o tres,
E pueys ben leu sabrai lo ver.

15 DIKR Q. son ab lei (R leys) si mes bais — 16 DIK Qeu noill — 17 DIK E. q. m. uau.

19 DIK Tot la genser (D gencer), IK que anc — 20 DIK E. lei — 21 C quar, R car, CDLR tot — 22 L De lai on es si r., a de lai on ilh es si r., C aissi, R aisi — 23 DIK Deus mi respit, L Dieu prejaraj qanqar lam des, a dieu preiarai qenqer lades — 24 L O qe la ueia annar jaser, a O qe la ueianar iazer.

25 DIK Ni muor, L Non muor neuio, a Non, R vieu, DIK ni non g., Le no g., R garisc, a non gueris — 26 IKL Ni m. non, La sen, L silhai, R ley grant — 27 DIKR Car, DIK sui, La soi, R soy — 28 C Ni no siey, R say, CR o quan, L No saj si ja lhauraj ni q., a ni ia laurai ni can, IK naura — 29 IKLRa leis, D lei — 30 C sorzir, I o deschazer.

31 D Toz, DIKLa tressaill, D branc, IKR bran, La bram — 32 CR durmen, IKLa e uelhan — 33 D Tan p., DI queu non f., K quieu non, L qieu mes faillis, a qe mes faillis — 34 Ca pessar, La No maus pensar con l. d. — 35 IK M. s. la — 36 D *ce vers est rattaché à la strophe suivante*, DIK pois, La sabran.

VII S'elha no·m vol, volgra moris
Lo dia que·m pres a coman;
Ai, Dieus! quant suavet m'aucis
Quan de s'amor mi fes semblan,
Quar mort m'a e no sai per qu'es,
Qu'ieu mas una no·n vuelh vezer.

VIII Gaug n'ai s'elha m'enfolhetis
O·m fai muzar o vau badan;
Et es me belh si m'escarnis
O·m gaba dereir'o denan,
Qu'aprop lo mal m'en venra bes
Ben tost, s'a lieys ven a plazer.

IX Totz cossiros m'en esjauzis
Car s'ieu la dopti o la blan,
Per lieys serai o fals o fis,
O drechurers o ples d'enjan,
O totz vilas o totz cortes,
O trebalhos o de lezer.

X Las! cui que plass'o cui que pes,
Elha·m pot, si·s vol, retener.

37 C Silha, IK Sellam, D Ela n. u. uezer v. m., L Sella, a Sela, D morir, R murir, a muris — 38 La L. d. q. p. en coman — 39 L Haj lass, a ai las — 40 C me fetz, DIK me fis, L mi fetz — 41 La Qe tornat mha (a ma) en tal deues, DIK que ma mort — 42 DIK Queu mais u. non uoill u., La Qe nuill (a nuil) autra no (a non) uoill (a uoil) u., C auer.

43 DIK Gauz, La Bel mes qant (a cant) el mafollatis, CR G. ai, R me folatis — 44 C om uauc b., La Em fai badar en uau muszan (a muzan) — 45 La De leis mes bel s. — 46 CR O torn atras o uauc (R uau) enan, DIK Om torn dereires o enan (D ennan), La derers — 47 La Qapres (a Capres) l. m. me uenral bes, R Capruep — 48 DIK lei, La Beleu (a ben lieu) sa leis, R sa ley u. en p.

49-50 *se trouvent seulement dans* La — 50 L doptej e l. b. — 51 CR P. l. s. totz f. (R e fis), DIK Per lei s. totz (D toz) f. o fis — 52 CRDIK O uertadiers, DIK plens, a plen — 53 DIK uilans — 54 CR O trebalhiers (R *ajoute ici* o) ab plan deman, DIK O trebailliers (D trebaillers) o plens dafan (D daffan).

Les vers 55-56 *manquent dans* DIKR. — L Mais cui q'plaja o cui q'pes — Elam pod sis uol enriquir, a Mas cui qe plassa o cui qe pes — Elam pot sil uol enreqir.

XI Cercamons ditz : greu er cortes
Hom qui d'amor se desesper.

Les vers 57-58 *manquent dans* La — 57 C Sercamons, R Cerral mon. D Cercalmont, IK Cercalmons, K diz — 58 DIK Hom que d., K damors, — *J'ai interverti l'ordre des tornades donné par* C.

TRADUCTION.

I. Quand la douce brise devient aigre et que la feuille tombe des arbres du verger; quand les oiseaux modifient leur langage, alors, ici, moi je soupire et je chante à cause d'Amour qui me tient dans ses lacs, emprisonné, car jamais encore je ne l'ai eu en mon pouvoir.

II. Hélas! d'Amour je n'ai conquis que les tortures et la peine, car rien ne s'obtient aussi difficilement que ce qu'on désire le plus, et rien n'excite autant la convoitise que ce qu'on ne peut avoir.

III. Mais je me réjouis de joie (d'Amour) pour une dame; nul être ne fut aimé de moi autant qu'elle. Quand je suis avec elle, je suis tellement ébahi que je n'ose dire mon désir, et quand je m'en vais, il me semble que je perds entièrement le sens et le savoir.

IV. La plus belle que jamais on ait vue, envers elle je ne la prise pas un gant. Quand, dans le monde, tout se rembrunit, elle fait resplendir le lieu où elle se trouve. Que Dieu me donne répit jusqu'à ce que je la possède, ou que je la voie se rendre à sa couche.

V. Je ne meurs ni ne vis ni ne guéris; je ne sens pas mon mal et cependant il est grand; car je ne puis rien augurer de son amour, et je ne sais si j'en jouirai, ni quand : car en elle est toute la merci qui me peut élever ou abattre.

VI. Tout entier je tressaille et je m'agite et je frémis pour son amour, que je dorme ou que je veille. J'ai une telle peur de manquer le but que je ne sais me résoudre à lui adresser ma demande; mais je la servirai deux ans ou trois, et puis je saurai peut-être la vérité.

VII. Si elle ne veut pas de moi, je voudrais avoir cessé de vivre le jour où elle me prit en son pouvoir. Ah Dieu! combien délicieusement elle me tua quand elle me fit semblant d'amour! Car elle m'a mis à mort, je ne sais pourquoi, et je ne veux plus en voir une autre.

VIII. J'ai joie si elle me rend fou ou me fait muser, ou si je nourris un vain espoir, et il me plaît si elle me fait affront ou se moque de moi, absent ou présent, car après le mal me viendra le bien, bientôt, si tel est son bon plaisir.

IX. Quoique bien soucieux, je me réjouis, car si je la redoute et la courtise, par elle (c.-à-d. selon sa conduite à mon égard) je serai perfide ou fidèle, loyal ou trompeur, vilain ou courtois, agité ou paisible.

X. Hélas! que cela plaise ou soit pénible à n'importe qui, elle peut, si elle veut, me retenir.

XI. Cercamon dit : difficilement sera courtois celui qui d'Amour se désespère (c.-à-d. renonce à Amour).

NOTES.

Les sept manuscrits qui nous ont transmis cette pièce peuvent être divisés en deux groupes principaux : d'une part CDIKR, et d'une autre La. Le premier groupe doit être subdivisé : CR et DIK forment des sous-familles différentes, mais paraissent en effet remonter à un intermédiaire commun qui avait déjà une faute au v. 52 (où la rime en *an* est nécessaire). Dans le premier groupe, les strophes se succèdent dans le même ordre, et les variantes ont généralement peu d'importance. Nous suivons cette leçon, sauf pour la dernière strophe.

Dans La l'ordre est le suivant : 1, 2, 3, 6, 5, 8, 7, 9. Il y a six vers de moins et des variantes qui s'éloignent du premier groupe.

Rochegude dit s'être servi de I et de R; mais il a aussi utilisé C, car il donne les deux vers terminaux qui ne se trouvent pas dans IR. Mais la strophe IX ne saurait être constituée telle qu'il l'a établie. Le texte de M. Appel ne diffère pas beaucoup de celui de Rochegude; mais Appel n'a pas commis l'erreur de son prédécesseur. Après la strophe VIII, il admet une *tornade* de quatre vers et deux *tornades* de deux vers.

III.

Manuscrit : a, p. 365. — Imprimé : *Studj*, p. 423.

I Assatz es or'oimai q'eu chan;
Tant ai estat acondurmitz
C'anc mos chanz non fon lueing auzitz,
Mas era·m vau ja reveilhan,
Et irei mon joi recobran
Contre l'ivern e·l freig aurei.

II De joi no·m cal *deser*enan,
C'anc un sol jorn no·n fui garnitz,
Et es m'al cor prions *orditz*,
Si qu'entre gens vau sospiran
Lo dezirier c'ai d'amor gran,
Ni dorm ni veil, ni aug ni vei.

III S'anc per amor anei velhan,
Ni·n fui anc fols ni trassailitz,
Ni cambiatz per chamjairitz,
Era·n lau Dieu e saint Joan,
C'ab tal amor vau amoran
C'anc no*n* chamj*ec* per autre mei.

IV Cesta non cug qe ja m'*engan*
S'ieu ja de leis no soi *grazitz*,
Ni no·n soi tant afolatitz
Que ja re·il qeira nil deman
Petit ni pro, ni tan ni qan,
Ni mal ni be, ni re ni qei.

1 *Ms.* ora... chant — 4 reueilhant.

7 deser *manque; la corr. est de* B. — 9 prion so ditz. [*Je suis peu satisfait des corrections faites aux v. 7 et 9; je suppléerais au v. 7* fugir *ou un mot de sens analogue : le sens général de la strophe me paraît être que le cœur du poète s'ouvre à la « joie », qu'il n'avait pas encore connue. Au v. 9, je lirais* prion (*adverbe*) sorzitz. — A. J.] — 10 gens L.; *ms.* sens.

13 ueilhjan (j *écrit postérieurement*) — 15 chamjaritz — 18 nom.

19 engan, *qui manque, est proposé par* L. — 20 garnitz; L. *propose* garitz — 23 qant.

V
Tant la sei coinda e prezan,
E·l faigz de leis es tant eslitz
Qe sai me tenc per *enreqitz*
E lai *serai en son* coman
La nueg e·l jorn e·l mes e l'an,
C'aissi soi sieus con esser dei.

VI
Plas es lo vers, vauc l'afinan
Ses motz vilas, fals, apostitz.
E es totz enaissi noiritz
C'ap motz politz lo vau uzan,
E tot ades va·s meillura*n*
S'es qi be·l chant ni be·l desplei.

27 enreqitz L. *ms.* enqeritz — 28 *La correction est de* L.; *ms.* e lai a hiu (*peu lisible*) la.
32 mot uila — 35 meilluram.

TRADUCTION.

I. Certes, l'heure est venue pour moi de chanter; j'ai été si longtemps endormi que mon chant ne fut plus [depuis longtemps] entendu au loin; mais maintenant je vais me réveiller et recouvrer ma joie, malgré l'hiver et la froide bise.

II. Je n'ai pas à me préoccuper à l'avenir de cette joie, dont [auparavant] je ne fus point pourvu un seul jour; mais aujourd'hui elle jaillit au plus profond de mon cœur, de telle sorte que je vais soupirant parmi les gens le désir que j'ai d'un grand amour, [et que] je ne dors ni ne veille, ni n'entends ni ne vois.

III. Si jamais je fus tenu éveillé par l'amour et si par lui je fus affolé et jeté hors de moi-même ou remplacé par femme volage, maintenant j'en loue Dieu et saint Jean, car je m'abandonne à un amour [c.-à-d. j'aime une dame] qui jamais ne me remplaça par un autre.

IV. Celle-ci, je ne pense pas qu'elle me trompe, si d'elle je ne suis pas [encore] agréé; et je n'ai pas encore tellement perdu la raison que je lui adresse requête ou prières, que je lui demande ni peu ni prou, ni ceci ni cela, ni mal ni bien, ni rien ni quoi que ce soit.

V. Je lui sais tant de grâce et de prix, ses actions ont tant d'éclat qu'ici je me tiens pour enrichi, et que là je serai à ses ordres la nuit et le jour, le mois et l'an, car je lui appartiens ainsi que je le dois.

VI. Le vers est clair et je vais l'affinant, sans mots grossiers, déplacés ou postiches; tout entier il est formé de telle sorte que je me suis servi d'expressions choisies, de termes polis; et incontinent il sera meilleur s'il est quelqu'un pour le chanter et le présenter comme il convient.

NOTES.

3. Gausbert Amiel, modeste, quoique gascon, lui aussi, déclare pareillement qu'il n'est pas *de celz rics* [*trobadors*] *que·s fan auzir loing* (*Studj*, III, 529). Uc Catola, au contraire, exprime l'espoir que son vers sera « entendu au loin. » (*Amics Marchabru*, str. I.)

32. Sur ce vers, voy. Introd., p. 29.

IV.

Manuscrit : a, p. 366. — Imprimé : *Studj*, p. 423.

I Ab lo temps qe fai refreschar
Lo segle e... reverdezir
Vueil un novel chant comenzar
D'un amor cui am e dezir;
  Mas tan s'es de mi loignada
Q'ieu non la puesc aconseguir,
  Ni de mos digz no s'agrada.

II Ja mai res no·m pot conortar,
Abanz mi laissarai morir,
Can m'an fag de mi donz sebrar
Lauzenjador, cui Deus azir!
  Las! tan l'aurai desirada
Que per lei plaing, plor e sospir,
  E vau cum res enaurada.

1 qes — 2 *Le vers est trop court*, l'e *devant, sans doute, s'élider; peut-être* e·ls glais, *d'après* V, 4. — 3 ueil.

9 laissaratz; *corr. de* L. — 10 can] *corr.* car (?); sobrar.

III Aqesta don m'auzetz chantar
Es plus bella q'ieu no sai dir;
Fresc'a color e bel esgar
Et es blancha ses brunezir;
Oc. e non es vernisada.
Ni om de leis non pot mal dir.
Tant es fin' et esmerada.

IV E sobre tota·s deu prezar
De dir ver, segon mon albir,
D'ensegnamen e de parlar,
C'anc non volc son amic trair;
Et ieu fols [fui] la vegada
Can crezei ren q'en auzis dir,
Ni·l fis so don fos irada.

V Anc ieu de lei no·m volc clamar,
Q'enquer, si·s vol, me pot jauzir,
Et a ben poder de donar
D'aqo don me pot enrequir;
No posc far lonja durada,
Qe·l manjar en pert e·l durmir,
Car no m'es plus aizinada.

VI Amors es douza a l'intrar
Et amara al departir.
Q'en un jorn vos fara plorar,
Et autre jogar e burdir,
Q'eu sai d'amor enseigniada
On plus la cujava servir,
Ilh es vas mi cambiada.

15 auzet — 21 finaesmerada; *corr. de* L.

22 *Dans le ms. ce vers est rattaché au couplet précédent* — 23 dic; *corr. de* L. : *on peut aussi proposer* dig — 26 fui] *suppl. par* B.; L. *propose* [ce] la *ou* [a] la — 27 car] can.

29 non — 32 don] on : enquerir.

36 intrar] mirar — 36-7 *Il est possible que* a *final de* douza, amara (*comme au v.* 49 cambra) *ne s'élide pas; dans le cas contraire, il faudrait suppléer une syllabe.*

VII Messatges, vai, si Deus ti guar,
E sapchas ab mi donz furmir.
Qu'eu non puesc lonjamen estar
[De] sai vius ni de lai guerir,
Si josta mi despoliada
Non la puesc baizar e tenir
Dins cambra encortinada.

16 de *manque*.

TRADUCTION.

I. Avec le temps qui fait rajeunir le monde et reverdir [les glaïeuls (?)], je veux commencer un nouveau chant sur un amour (une dame) que j'aime et désire, mais elle s'est tellement éloignée de moi que je ne puis l'atteindre, et mes paroles ne lui plaisent pas.

II. Désormais rien ne peut me réconforter; mais je me laisserai mourir, puisqu'ils m'ont séparé de ma dame, ces médisants que Dieu maudisse! Helas! je l'aurai tellement désirée que pour elle je me lamente et je soupire et suis comme un être écervelé.

III. Celle que vous m'entendez chanter est plus belle que je ne sais dire : elle a fraîche couleur et beau regard, elle est d'une blancheur immaculée; oui, certes, et elle n'est pas fardée. Et nul ne peut en dire de mal, tant elle est noble et pure.

IV. Et au-dessus de toute autre on doit l'apprécier, selon mon avis, pour sa parole vraie, la distinction de ses manières et de son langage; jamais elle ne voulut trahir son ami, et je fus bien fou le jour où je crus chose que j'en ouïs dire et fis ce dont elle fut irritée.

V. Jamais d'elle je ne voulus me plaindre, car encore, si elle veut, elle peut me rendre joyeux et elle a bien pouvoir de donner ce dont elle peut m'enrichir. Je ne puis longtemps vivre [ainsi], car je perds le manger et le dormir, parce que je ne puis plus m'approcher d'elle.

VI. Amour est doux à l'entrée et amer à la sortie; un jour il fera pleurer et un autre, folâtrer et exulter; je connais ses manèges (?); plus je croyais le servir, [plus] il a changé à mon égard.

VII. Messager, va, si Dieu te garde, et sache t'expliquer avec ma dame, car je ne puis vivre longtemps ici, ni là-bas durer, si à côté de moi je ne la puis baiser et tenir dévêtue en une chambre encourtinée.

NOTES.

1. *Fai refreschar*, synonyme de *refrescha*.

14. Sur ce sens de *enaurat*, voy. Levy, *Supp. Wœrt.*, aurat et Mistral, enaura.

19. Cf. Klein, *Die Dichtungen des Mœnchs von Montaudon*, p. 81, note au v. 9.

40. C.-à-d. J'ai appris par les enseignements, les épreuves de l'Amour que... (?).

36. Cf. Uc Catola (dans Bartsch, *Chrest.*, 56, 12-3), *Que tuit s'ajoston gai e voluntos, — Mas al partir en es chascuns blasmans.*

V.

Manuscrit : a, p. 367. — Imprimé : *Studj*, p. 424.

I Ab lo Pascor m'es bel qu'en chan
En estiu, a l'entran de mai,
Can par la flors sobre·l verjan,
E son reverdezit li glai;
Mout mi val pauc lo temps cortes,
Q'eu non ai joi ni non l'ades,
Ni de sa compagnia no·m lau.

II Per qe d'amor an atretan
Li malvas enojos savai
Com li meillor e·l plus prezan?
Jovens *s'en fuig*, fraing e dechai,
E Malvestatz a son luec pres
En amistat, c'amics non es
Amatz ni d'amigua no·s jau.

1 chant — 3 sobrels uerchant — 6 ioi] *corr.* lei (?). — 7 non; *la corr. est de* L.

11 e faig; B. *et* L. *proposent* e faigz; *mais* son *au v. suiv. prouve que le sujet est unique.* — 12 luecs — 13 amistatz

III Ben sai qe lor es mal estan
Als moilleratz car se fan gai
Domnejadors ni drut *se fan*,
E·l guizardo qe lor n'eschai
Ditz el reprovier lo pajes :
Q'a glazi fer a glazi es
Feritz d'eis lo seu colp mortau.

IV Fals amador, al meu semblan,
Vostr'er lo danz e no·n pueis mai;
De gran folor es acordan
Can l'us l'autre gali'e trai;
E pos vos [o] aves enqes,
Drut, moiller *e* marit, tug tres
Sias del pechat comunau.

V El fuec major seretz *creman*
En la pena qe non trasvai,
Enganador fel *e truan*,
Al juzizi del derrer plai,
On sera totz lo mals e·l bes
Jutjatz; e no mi clam merces
Domna c'aja drut desleiau.

VI Non a valor d'aissi enan
Cela c'ab dos ni ab tres jai;
Et ai n'enqer lo cor tristan,
Qe Dieus tan falsa no·n fetz sai;
Miels li fora ja non nasqes
Enans qe [lo] failliment fes
Don er parlat tro en Peitau.

VII Saint Salvaire, fai m'albergan
Lai el renh on mi donz estai,
Ab la genzor, si q'en baizan
Sien nostre coven verai,

17 druderan; L. *propose* druderi'an *qui fait le vers trop long.* — 18 guizardos — 19 reprocher — 20 qi glazi fai. *J'adopte la corr. de* L.

26 o *manque* — 27 moiller e] moillerat — 27 creman] arden.

30-2 *J'ai cru devoir, pour le sens, transposer ces deux vers.* — 31 e truan] desliau — 34 nom.

44 regne — 45 genzer.

E qe·m do zo qe m'a promes;
Pueis al jorn s'en ira conq*u*es,
Si be l'es mal al gelos brau.

VIII Amics, diguas li·m, can la ves,
Si passa·l terme q'avem pres,
Q'ieu soi mo[r]tz, per sain Nicolau.

48 *sens* (?).
50 dignas — 52 motz. *La corr. est de* L.

TRADUCTION.

I. Au temps de Pâques, il m'est agréable de chanter, quand on est en été, à l'entrée de mai, alors que paraît la fleur sur le verger et que les glaïeuls sont reverdis; mais peu me vaut le temps courtois (la saison jolie), car je n'ai joie ni ne l'atteins et ne puis me louer de sa compagnie.

II. Pourquoi d'Amour ont-ils autant, les méchants, ennuyeux et lâches, que les meilleurs et les plus renommés? Jeunesse à cette vue s'enfuit, se brise et déchoit, et Méchanceté a pris sa place en amitié, car l'ami n'est plus aimé et ne jouit plus d'amie.

III. Je sais bien qu'il leur sied mal, aux hommes mariés, de courtiser joyeusement les dames et de se faire amants. Quelle récompense leur en échoit-il? Le paysan le dit dans le proverbe : « Qui frappe avec le glaive est frappé par le glaive du coup mortel qu'il a porté. »

IV. Amants perfides, le dommage, à mon avis, sera pour vous et je n'en puis mais; vous partagez la même grande folie en vous trompant et trahissant l'un l'autre, et puisque vous l'avez voulu, amants, femmes et maris, participez tous trois à la peine du même péché.

V. Dans le grand feu vous serez brûlés : la peine sera pour vous éternelle, fourbes, félons et truands, lors du jugement du dernier procès; [après ce jugement] où tout le mal et le bien seront jugés, qu'elle ne me vienne pas crier merci, la dame qui aurait un a t déloyal.

VI Désormais elle n'a plus de valeur, celle qui couche avec deux ou trois amants ; et j'en ai encore le cœur attristé, car Dieu n'en créa ici aucune autre aussi perfide. Mieux lui aurait valu ne pas naître que de commettre cette grande faute dont il sera parlé jusqu'en Poitou.

VII. Saint Sauveur, fais que j'aie un asile là-bas, dans la région où se trouve ma dame, avec elle, la plus gente, afin que, nous baisant, nos conventions s'accomplissent et qu'elle me donne ce qu'elle m'a promis, puis, le jour venu, elle s'en retournera conquise (?), si pénible que cela soit pour le féroce jaloux.

VIII. Ami, dis-lui, quand tu la verras, que si elle laisse passer le terme que nous avons arrêté, je suis mort, par saint Nicolas !

NOTES.

8-10. Idée bien souvent exprimée par les troubadours, notamment par Marcabru : *Hueymais dei esser alegrans*, 38-9 : *Qu'aytan s'en aura us truans — o mais si mais li pot bastir.*

11. Pour la correction proposée, cf. le début de la pièce de Eugenim Durre de Valentines (*Studj*, VIII, p. 467) : *Pois pres s'en fui qe non troba guirenza.*

15-21. Cf. la strophe V de la pièce *Belha m'es la flors d'aguilen : Maritz que marit fai sufren, Deu tastar d'atretal sabor*, etc. (Zenker, *Peire d'Alvernhe*, p. 143.) Cf. aussi la strophe VI de la pièce de Bernart de Venzac, *Pus vey lo temps fer frevoluc* (Appel, *Provenzalische Inedita*, p. 54) : *Maritz drutz, qu'autrui c... bezuc*, etc. Enfin, Marcabru exprime souvent les mêmes idées.

22-8. Bernart Marti (*Bel m'es lau latz la fontana*, dans Appel, *Prov. In.*, p. 25) est plus indulgent : *Mas ab son marit l'autrei un amic cortes prezant* (v. 14-5); mais la femme mariée, si elle va au delà, *es des leialada — E puta privada*, à moins toutefois que le premier galant ne soit un trompeur.

48. Peut-être faut-il corriger *con q'es* et entendre : « elle s'en ira telle qu'elle est actuellement: c.-à-d. que notre accord consisterait uniquement en baisers et en promesses, bien que cela soit pénible au jaloux. » [Je préfère m'en tenir à l'interprétation donnée dans la traduction ; *conques* aurait été assimilé aux adjectifs en *es* (= *ensis*) faisant *es* au féminin : voy. Appel, *Prov. Chrest.*, 2e éd., p. xi. — A. J.

VI.

Manuscrits : A 142 (Ricas novas). C 359 (Cercamon). D 186 (Ricas novas). I 111 (*id.*). K 96 (*id.*) : a p. 368 (Sercamonz). — Imprimés : *Studj*, III, 444 (A) ; *Archiv*, XXXIV, 169 (A) ; Mahn, *Ged.*, 901-9 (AI). — E. David a reproduit et traduit les str. I, III, IV (*Hist. litt.*, XX. 535-6). Graphie de C.

I
Puois nostre temps comens'a brunezir,
E li verjan son de lor fuelhas blos,
E del solelh vei tant bayssatz los rays,
Per que'l jorn son escur e tenebros
Et hom non au d'auzelhs ni chans ni lays,
Per joy d'amor nos devem esbaudir.

II
Aquest amor no pot hom tan servir
Que mil aitans non doble·l gazardos :
Que pretz e joys e tot quant es, e mays,
N'auran aissélh qu'en seran poderos;
Qu'anc non passet covinens ni los frays,
Mas per semblan greus er a conquerir.

III
Per lieys deu hom esperar e sofrir,
Tant es sos pretz valens e cabalos,
Qu'anc non ac suenh dels amadors savays,
De ric escars ni de paubr' ergulhos ;
Qu'en plus de mil no·n a dos tan verays
Que fin'Amors los deja obezir.

1 C Pus ; Da Pos ; A comenssa ; Da comenza — 2 Aa uergan ; DK uerchan ; A de lor fuoillas ; DIK d. l. foillas ; a de la foilla — 3 AIKa soleil ; D solleil ; DI baissat ; K baisat ; a baissar ; ADIKa rais — 4 Aa Per qeil ; I Per que il ; K Per qeill — 5 AIK non] noi ; auzels ; D auçels ; a auzel ; A ni chans] uoutas ; DIK chanz ; a chant ; ADIKa lais. — 6 A nos] nom ; a nos deu hom.

7 AIK no]non ; D nom — 8 a non doblel] noil dobles ; ADIKa guizardos — 9 ADIKa iois, mais ; K prez ; a e tot] erant — 10 A aicill ; DIK aisil ; a aicel — 11 A nils estrais ; DIK nils esfrays : a nil efrais — 12 AIK greu ; a greus er a conqerer.

13 A lieis ; DIKa leis ; DK soffrir — 14 A es] er ; K cabailos — 15 ADIK soing ; a soin ; ADIKa sauais — 16 C escas ; a estar ; A baubre ; D pauc br. ; a paupre ; ADIKa orgoillos — 17 a dos] uns ; ADIKa uerais — 18 Ca los d. lo d. ; D los desia hobedir.

IV Ist trobador, entro ver e mentir,
Afollon drutz e molhers et espos,
E van dizen qu'Amors vay en biays,
Per que'l marit en devenon gilos,
E dompnas son intradas en pantays,
Cui mout vol hom escoutar et auzir.

V Cist sirven fals fan a plusors gequir
Pretz e Joven e lonhar ad estros,
Don proeza no·n cug que sia mais,
Qu'Escarsetatz ten las claus dels baros.
Manhs n'a serratz dins la ciutat del Bays,
Don Malvestatz no·n laissa un issir.

VI Ves manhtas partz vei lo segle fallir,
Per qu'ieu n'estauc marritz e cossiros,
Que soudadiers non trueb' ab cui s'apays,
Per lauzengiers qu'an bec malahuros :
Qui son pejor que Judas qui Dieu trays ;
Ardre·ls degr'om o totz vius sebellir.

VII Nos no·ls podem castiar ni·*ns* cobrir ;
Tollam nos d'elhs e Dieus acosselh nos !
Qu'us joys d'amor me reverdis e·m pays,
E puesc jurar qu'anc ta bella no fos :
Petit la vey, mas per ella suy gays
Et jauzions, e Dieus m'en do jauzir.

VIII Ara·s pot hom lavar et esclarzir
De gran blasme, silh qu'en son encombros;
E si es pros yssira ves Roays,

19 C Ist t.] Li t. — 20 DIKa affollon ; K druz — 21 A uant ; D diçen ; A vai] nais ; D camor uan en b ; IK ua em b ; a tornem b. — 23 C donas ; K domnas ; a donnas ; CK em p. ; ADIKa pantais — 24 A Cui mout uolon ; DIK Cui mot uol hom (hom *manque dans* I) ; a car trop uolon.

25 C Sist ; D siluen ; IK seruen ; a serue — 26 ADIK eloingnar ; a e donar ; AIK a estors. — 27 A Que proessa non cuich q. ; I proessa ; K proesa ; a per que proeza non cug sia mais — 28 C escassedatz — 29 a serrat ; AD de bais ; IK del bais ; a dabais.

Les strophes VI, VII, VIII *ne sont que dans* C — 33 truep — 35 dieus — 36 o] e.

37 ni cobrir, *qui donnerait un sens peu satisfaisant.*

44 qu'en] q *tildé*.

Et gurpira lo segle perilhos,
Et ab aitan pot si liurar del fays
Qu'assatz en fai trabucar e perir.

IX Cercamons dis qe vas Amors s'irais;
Meravill'es com pot l'ira suffrir,
Q'ira d'amor es paors et esglais
E non pot hom trop viure ni murir.

X Fagz es lo vers e non deu veillezir,
Segon aisso qe monstra la razos,
Q'anc bon'Amors non galiet ni frais,
Anz dona joi als arditz amoros.

49-56 *Ces vers, déjà publiés par M. Bertoni* (*R. d. l. rom.*, XLV, 351) *ne sont que dans* a.

En intervertissant l'ordre de ces deux quatrains, on obtiendrait une neuvième strophe et une tornade de deux vers. [*Il me paraît plus probable que les v.* 53-6 *forment le commencement d'une strophe à laquelle manquent deux vers ; les v.* 49-52 *formeraient deux tornades.* — A. J.] — 55 *Corr.* frais *en* trais (?) *d'après* v. 25.

TRADUCTION.

I. Puisque notre temps commence à se rembrunir et que les vergers sont dépouillés de leurs feuilles, puisque je vois les rayons du soleil tellement s'abaisser que les jours sont obscurs et ténébreux et que l'on n'entend plus les chants des oiseaux et leurs lais, nous devons nous réjouir de la joie d'Amour.

II. Cet amour ne peut être si bien servi que la récompense ne soit mille fois plus grande [que la peine], car Prix et Joie et tout ce qui est, et plus encore, seront à ceux qui l'auront en leur pouvoir; jamais il n'outrepassa ni n'enfreignit les accords et ne les rompit; mais il sera, semble-t-il, difficile à conquérir.

III. Pour lui (cet amour), on doit attendre et souffrir, tant son mérite est relevé et supérieur; car jamais il n'eut souci des amants lâches, de riche avare ou de pauvre orgueilleux; car sur plus de mille amants, il n'y en a pas deux assez loyaux pour que noble Amour les doive exaucer.

IV. Ces troubadours qui mêlent la vérité au mensonge corrompent les galants, les dames et les époux; ils vous disent

qu'Amour suit des voies tortueuses, et c'est pourquoi les maris deviennent jaloux, les dames sont en proie à l'anxiété; on consent trop, en effet, à les entendre et à les écouter.

V. Ces faux valets font qu'un grand nombre abandonnent et mettent en fuite Mérite et Jeunesse; aussi je ne pense pas que Prouesse se trouve désormais, car Mesquinerie tient les clefs des barons; elle en a enfermé un grand nombre dans la cité d'Abaissement (?), d'où Perversité n'en laisse pas sortir un seul.

VI. De maints côtés, je vois le monde faillir : c'est pourquoi je suis marri et soucieux, car le soudoyer ne trouve plus qui le nourrisse, par le fait des médisants à la langue maudite, pires que Judas qui trahit Dieu; on les devrait brûler ou ensevelir tout vivants.

VII. Nous, nous ne pouvons ni les améliorer, ni nous défendre contre eux : écartons-nous-en donc, et que Dieu nous guide! Car une joie d'amour me reverdit et me repaît. Et je puis jurer que jamais il n'y eut dame aussi belle; je la vois peu, mais par elle je suis gai et joyeux, et que Dieu me donne de la posséder!

VIII. Maintenant chacun peut se laver et purifier de grand péché, ceux du moins qui en sont chargés. Et celui qui est preux partira pour Edesse et abandonnera le monde plein de périls. Et ainsi il peut se libérer du fardeau qui fait trébucher et périr beaucoup de gens.

IX. Cercamon dit qu'il est irrité contre l'Amour; c'est merveille qu'il puisse supporter le chagrin : car chagrin d'Amour est peur et effroi, et l'on ne peut ni en vivre ni en mourir (?).

X. Le « vers » est fini et ne doit pas vieillir, d'après les règles qu'enseigne la raison, car jamais bon Amour ne trompa ni ne se brisa, mais il donna joie aux hardis amoureux.

VII.

Manuscrit : a, p. 369. — Imprimé : *Studj*, p. 425.

Lo plaing comenz iradamen
D'un vers don hai lo cor dolen;
Ir' e dolor e marrimen
Ai, car vei abaissar Joven.

Malvestatz puej' e Jois dissen
Des pois muric lo Peitavis.

II Remazut son li prez e·ill lau
Qi solon issir de Peitau.
Ai! com lo plagno li Barrau.
Peza·m s'a longas sai estau.
Segner, lo baro q'ieu mentau
Metetz, si·us platz, em paradis!

III Del comte de Peitieu mi plaing
Q'era de Proeza compaing;
Despos Pretz et Donars soffraing:
Peza·m s'a lonjas sai remaing.
Segner, d'efern lo faitz estraing,
Qe molt per fon genta sa fis.

IV Glorios Dieus, a vos me clam,
Car mi toletz aqels qu'ieu am;
Aissi com vos formetz Adam,
Lo defendetz del fel liam
Del foc d'efern, qe non l'aflam,
Q'aqest segles nos escharnis.

V Aqest segle teing per enic
Qe·l paubre non aten ni·l ric.
Ai! com s'en van tuit mei amic,
E sai remanem tuit mendic.
Pero sai ben q'al ver afic
Seran li mal dels bos devis.

VI Gasco cortes, nominatiu,
Perdut avez lo segnoriu,
Fer vos deu esser et esqiu,
Don Jovenz se clama chaitiu,
Qar un non troba on s'aiziu,
Mas qan n'Anfos, q'a joi conqis.

7 *Ms.* remazuc — 9 plain — 10 pezam] e; longa. *Ce vers est rétabli d'après* 16 — 11 Segners — 13 pitieu; plang.
14 compang — 17 segners.
26 paubres... ni — 29 ver] vet. *De Lollis cite des exemples de cette expression, prise dans le même sens par Marcabru et G. de Saint-Leidier.*
32 ancs — 33 fer] ser; *corr. de L.* — 35 un] us.

VII Plagnen lo Norman e Franceis,
E deu lo be plagner lo reis
Cui *el* laisset la terr' e·l creis;
Pos *ai*tan grans honors li creis
Mal *l'*estara si non pareis
Chivauchan sobre Serrazis.

VIII Aqil n'an joja, cui que pes,
De Limozi e d'Engolmes;
Si el visques ni Deu plagues,
El los agra dese conqes;
Estort en son, car Dieus lo pres;
E·l do[l]s n'es intratz en Aunis.

IX Lo plaingz es de bona razo
Qe Cercamonz tramet n'Eblo.
Ai! com lo plaigno li Gasco,
Cil d'Espaign' e *cil* d'Arago.
Sant Jacme, membre·us del baro
Que denant vos jai pelegris.

37 frances — 38 deu] dieu; *corr. de L.* — 39 el *manque;* terra el — 40 tan grant honor — 41 l *manque* — 42 chiuauge. *Peut-être pourrait-on lire, au v.* 41, par eis, *c'est-à-dire* « *comme lui* », *ce qui permettrait de conserver* chivauge; *mais il faudrait avoir des exemples de* par *adverbe, et on attendrait aussi, devant* eis, *un pronom de la troisième personne; D. L. propose la correction fautive :* Serrazeis.

43 uan... pez — 48 dols] dos.

52 cil de pain e d. *La corr.* Espaigna *est de L.* — 54 deuant.

TRADUCTION.

I. Cette complainte, je la commence avec douleur, en un « vers » qui rend mon cœur dolent. Oui, j'ai tristesse, deuil et chagrin, car je vois abaisser Jeunesse. Méchanceté monte, Joie descend, depuis qu'est mort le Poitevin.

II. Ils sont taris les mérites et les nobles qualités qui d'habitude venaient du Poitou. Ah! comme le regrettent les Barrois! Et moi, je plains ma vie si elle doit être longue. Seigneur, le baron que je vous désigne, mettez-le, s'il vous plaît, en paradis.

III. Sur le comte de Poitiers je me lamente, car il était com-

pagnon de Prouesse. Puisque [par sa mort] Prix et Largesse sont en souffrance, il me pèse de rester longtemps ici-bas. Seigneur, écartez-le de l'enfer, car sa fin fut très noble.

IV. Dieu glorieux, à vous je me plains, car vous m'enlevez ceux que j'aime; aussi vrai que vous créâtes Adam, délivrez le comte du lien cruel, du feu de l'enfer, pour qu'il n'en soit pas brûlé; car ce monde nous induit en erreur.

V. Ce monde, je le tiens pour inique, car il n'a d'égards ni pour le pauvre ni pour le riche. Ah! comme s'en vont tous mes amis! Et ici nous restons tous, misérables; mais je sais bien qu'au jugement dernier les méchants seront séparés des bons.

VI. Gascons courtois et renommés, vous avez perdu la suprématie; cette perte doit vous être dure et cruelle. Aussi Jeunesse se proclame malheureuse, car elle ne trouve plus personne qui l'accueille, si ce n'est le seigneur Alphonse qui a conquis Joie.

VII. Que les Normands et les Français le plaignent! Et il doit aussi se lamenter, le roi auquel il laissa sa terre et sa fille. Puisque son domaine s'accroît si grandement, il serait à blâmer s'il ne se montrait à cheval contre les Sarrasins.

VIII. Ils en ont joie, quels que soient les affligés, ceux du Limousin et de l'Angoumois. S'il eût vécu et si Dieu eût voulu, il les aurait promptement conquis. Ils en sont délivrés, car Dieu l'a pris; aussi le deuil est-il entré en Aunis.

IX. La complainte est certes bien composée, que Cercamon envoie au seigneur Eble. Ah! comme le regrettent les Gascons et ceux d'Espagne et ceux d'Aragon! Saint Jacques, souvenez-vous du baron qui, pèlerin, gît devant vous.

NOTES.

9. Dans la *Chanson de la Croisade*, le mot *Barrau* paraît désigner d'une manière générale les gens du nord de la France et non seulement ceux du comté de Bar. (Voy. P. Meyer dans *Romania*, IV, 262, et édition, note au v. 1415.) Il doit s'appliquer ici aux habitants des domaines de Guillaume X situés en Bourgogne (non loin du comté de Bar) et légués par lui (dans un testament dont l'authenticité a été du reste contestée) à sa fille cadette, qui épousa en 1142 Raoul, comte de Vermandois. Voici le passage du testament (déjà cité *Romania*, VI, 116) qui la concerne : « *Peronellæ vero filiæ meæ possessiones meas et castella quæ in*

Burgundia, ut proles Gerardi ducis Burgundiae possideo. » (D. Bouquet, XII, 409.) Les comtes de Poitiers se vantaient de descendre par les femmes de Girart de Roussillon (le héros du poème), et prétendaient jouir à ce titre de leurs possessions en Bourgogne.

36. Il s'agirait d'Alphonse-Jourdain de Toulouse, selon M. de Lollis (*loc. cit.*), d'Alfonse X de Castille et de Léon, selon M. Bertoni.

37. Les plaintes des Normands ne devaient pas être unanimes, puisque Guillaume X, d'après Orderic Vital (éd. Le Prévost, V. 81), se rendait précisément à Saint-Jacques pour expier les cruautés qu'il avait commises dans sa campagne de Normandie en 1136 : « *memor malorum quae nuper in Normannia operatus est, penitentia motus* ».

45-8. On s'explique la joie que causa, dans les provinces voisines du Poitou, la mort de Guillaume X. Selon Jaufré de Vigeois (D. Bouquet, XII, 425-6), les seigneurs limousins redoutaient ses empiétements, et ce serait même à leur instigation que Guillaume Taillefer, fils de Vulgrin, comte d'Angoulême, lui aurait enlevé sa seconde femme Emma. Le chroniqueur ajoute même, en des termes très analogues à ceux du troubadour, qu'ils craignaient fort la vengeance de Guillaume et qu'ils attribuèrent sa mort à la protection de saint Martial : « *unde maximum Lemovicensibus proveniret exitium, nisi idem dux brevi obiret, beato Martiale opitulante, apud sanctum Jacobum.* » Le deuil ne dut pas être universel dans l'Aunis, dont Guillaume s'était violemment emparé en 1130 ; on attendrait plutôt, au v. 48, un sens tout contraire : « et le deuil *serait* entré en Aunis [s'il eût vécu]. »

50. Probablement Eble II de Ventadour, dit le Chanteur, qui vivait encore en 1137 (D. Bouquet, XII, 434). Il est nommé par Bernart de Ventadour (*Lo tems vai*, str. III dans *Studj*, p. 162), probablement aussi par Guiraut de Cabrera (*Cabra juglar*, v. 27-30, dans Bartsch, *Chrest.*, 85, 10); enfin c'est à lui probablement que Marcabru (*L'iverns vai*, str. IX) attribue une *troba* contre laquelle il proteste; il faut lire, en effet, avec K (M. G., 725) confirmé par N : *per la troba neblo* (dans R, M. G., 724 : *per la corba;* la strophe manque dans C, M. G., 826; dans A, *Studj*, p. 66 : *p. la torba* (*neblo* manque).

54. « *Ipse vero Guillelmus... in eadem ecclesia est tumulatus... et ante altare sepultus.* » (Dom Bouquet, XII, 83 et 116.)

VIII

Manuscrit : R, 48. — Imprimé : *Jahrb.*, I, 97.

I « Car vei fenir a tot dia
[L'amor], lo joy e·l deport.
E no·m socor la clerzia,
Non puesc mudar no·m cofort

2 L'amor *manque dans le ms.; proposé par Mahn.*

Co fay, can conois sa mort,
Lo signes. que bray e crida
E'n mou son sonet per fort.
Can l'ave fenir sa vida,
E plus no i a de conort. »

II — « Maïstre, si Dieus me valha,
Ben dizetz so que cove;
Mas ja d'aisso no vos calha
Car li clerc no vos fan be;
Car lo bos temps ve, so cre,
Que auretz aital guazalha
Que vos dara palafre
O renda que mais vos valha,
Car lo coms de Peitieus ve. »

III — « Guilhalmi, no pretz mealha
So que dizes, per ma fe;
Mais volria una calha
Estreg tener en mon se
No faria un polhe
Qu'estes en autrui sarralha,
C'atendes la lor merce :
Car soven, so cug, badalha
Qui s'aten a l'autrui be. »

IV — « Maïstre, gran benanansa
Podetz aver si sofretz. »
— « Guilhalmi, vostra vanansa
Non crei, si com vos dizets. »
— « Maistre, car no.m crezetz ?
Gran be vos venra de Fransa
Si atendre lo voletz »
— « Guilhalmi, tal esperansa
Vos don Dieus com vos m'ufretz. »

7 ms. enuou ; *la corr. est de Mahn, qui propose aussi de corriger* per *en* pus; vou[v] (volvit) *donnerait également un sens satisfaisant.* — 8 car li coue (*vers faux*).

21 calla.

30 Guilhelmi — 31 vos me.

V — « Maïstre, n'ajatz coratge
D'efan ni d'ome leugier. »
— « Guilhalmi, sobre bon guatge
Vos creyria volontier. »
— « Maïstre, man bon destrier
An li home de paratge
Per sufertar al derrier. »
— « Guilhalmi fort e salvatge
. . . . »

VI — « Maistre, josta la brosta
Vos pareisso·l teit novel. »
— « Guilhalmi, ben pauc vos costa
Lo mieus ostals del castel. »
— « Maistre conte novel
Aurem nos a Pantacosta
Que·us pagara ben e bel. »
— « Guilhalmi, fos qui·eus escota :
Vos pagatz d'autrui borcel. »

44 saluate — 45 *suppléez :* mi daran un bas trotier (?).

46 iosca — 47 vos pareis al test n. *Les corrections de* 46-7 josta *et* pareisso·l *sont de M. Tobler*, Zeitschrift für rom. Phil., XV (1891), p. 276. — 53 fols es q. escota. *La rime exigerait* escosta, *mais quel serait le sens?* — 54 vos mi p. *Dans la sixième strophe,* novel *apparaît deux fois à la rime; il en est de même de* valha *dans la deuxième.* — 53-54 *sont faux. Pour les rétablir, on peut supprimer* es *dans le premier et* vos *ou* mi *dans le second.*

TRADUCTION.

I. — « Puisque je vois finir chaque jour [l'Amour], la joie et le plaisir, et que le clergé ne me secourt pas, je ne puis m'empêcher de me réconforter comme fait le cygne quand il connaît que sa mort approche; il chante et crie et fait entendre des sons par force quand il lui faut finir sa vie et qu'il n'a plus d'espoir. »

II. — « Maître, de par Dieu, vous dites bien ce qui convient, mais vous ne devez nullement vous soucier de ce que les clercs ne vous font pas de bien, car le bon temps vient, à mon avis, où vous aurez telle association qui vous donnera palefroi ou rente qui vous vaudra davantage encore, car le comte de Poitiers vient. »

III. — « Guillalmi, je ne prise pas une maille ce que vous me dites, par ma foi ; je préférerais une caille, tenue étroitement sur mon sein, à toute une volière qu'un autre aurait sous clef; et j'aimerais mieux cela que d'attendre leur merci, car souvent, je pense, bâille qui compte sur le bien d'autrui. »

IV. — « Maître, grand bien aise pouvez avoir, si vous patientez. » — « Guillalmi, vos paroles vaines, je ne les crois pas telles que vous dites. » — « Maître, pourquoi ne me croyez-vous pas? Grand bien vous viendra de France, si vous voulez l'attendre. » — « Guillalmi, Dieu vous donne telle espérance comme celle que vous m'offrez. »

V. « Maître, n'ayez pas un cœur d'enfant ou d'homme léger. » — « Guillalmi, sur bon gage je vous croirais volontiers. » — « Maître, les hommes d'un rang élevé ont maint bon destrier pour porter jusqu'au dernier de leurs compagnons(?) » — « Guillaume, fier et sauvage..... »

VI. — « Maître, près du taillis (feuillage) vous apparaissent les toits nouveaux [qui vous abriteront]. » — « Guillalmi, bien peu vous coûte ma demeure dans le château. » — « Maître, à la Pentecôte, nous aurons un nouveau comte qui vous paiera bel et bien. » — « Guillalmi, bien fou qui vous écoute; vous me payez avec la bourse d'autrui. »

NOTES.

23. D'après Lespy (*Dict. béarnais*), *pouré* signifie juchoir et poulailler; le contenant serait pris ici pour le contenu. De même l'esp. *pollero* signifie poulailler (et marchand ou éleveur de volailles) ; cf. du Cange, *pulliarium* et *pullerius*. La chute de *r* finale serait un gasconisme. [Je ne crois pas au sens proposé ici ; *polhe* au sens de volière ne pourrait venir que de *pullarium* et aurait un *e* ouvert ; or, la rime exige un *e* fermé. Ce mot, au reste, a déjà donné lieu à des discussions d'où i n'est rien sorti de bien clair (voy. *Romania*, XXII, 317). — A. J.]

46-9. Ces vers ont été l'objet de restitutions et d'explications fort ingénieuses, mais qui s'éloignent plus ou moins de la vraisemblance. Je n'accepte complètement ni celles de M. Chabaneau (*Romania*, VIII, 126) ni celles de M. Jeanroy (*ibid.*, XIX, 399, notes). Celles de M. Tobler me satisfont davantage ; mais pour *test* je ne puis accepter sa conjecture (*jet* = rejeton). Dans les v. 48-9 il s'agit certainement d'hospitalité; c'est un asile, un « toit » que Guillalmi fait espérer à Cercamon : de là ma correction *teit*. Il est vrai que les mots *josta la brosta* (dont rendait compte l'hypothèse de M. Tobler) restent bien obscurs.

D[r] DEJEANNE.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

FRAGMENT D'UN CHANSONNIER PROVENÇAL AUX ARCHIVES ROYALES DE SIENNE.

Me trouvant à Sienne en novembre 1891, je fis une visite au Palazzo Piccolomini, où sont conservées les archives royales de la province de Toscane, et demandai si l'on ne possédait aucun manuscrit français ou provençal. Le très obligeant directeur de cet établissement fort bien organisé, M. Alessandro Lisini, me fit bientôt remetire une volumineuse liasse renfermant divers parchemins d'époques et de provenances très diverses. C'est là que je rencontrai le fragment dont il est ici question. Il consiste en deux feuillets in-4° (20 × 25 environ)[1] écrits sur deux colonnes. L'écriture, assez lisible, est du commencement ou du milieu du XIVe siècle. Le copiste ne paraît pas avoir été d'origine italienne, non plus que le rubricateur; du moins les initiales, alternativement bleues et rouges, rappellent fort celles des manuscrits exécutés en France à la même époque. En haut du premier feuillet (recto) se lisent les mots *Alphabetum... visto*, écrits d'une main plus récente. Puis vient immédiatement la fin de la première chanson.

Cette pièce est de Bernard de Ventadour, ainsi que les quatre suivantes. Aucune, malheureusement, n'est inconnue.

1. Le premier est légèrement déchiré au bas, à droite.

Je renvoie, pour l'indication des éditions antérieures, au *Verzeichniss* de Bartsch (à la fin du *Grundriss der provenz. Literatur*), où elles sont toutes cataloguées. A propos de cette publication purement diplomatique, je n'ai pas cru qu'il fût utile de rechercher la parenté du nouveau manuscrit avec tel ou tel de ceux déjà connus. Je reproduis scrupuleusement le ms. en résolvant les abréviations, que j'indique, suivant l'habitude, par des italiques.

Georg STEFFENS.

Bonn.

I (*Verz.* n° 3).

..... pre*n* e seu moir . car mos cor am or uos cui res . nom defen . tem q*ue*]|fasatz falimen.

Soven plor tan qe la cara . nai dolorent eu engojnosa . el uis desadobra . car uos don iausir me degra . p*er* il qe de me uous soue . enon don deus de uos be . seu sai sens uos . con qe preigna caitan dolorosamen . uiu . co*m* cel qui moir . en flama . esi tot mo fai paruen . nuilhs om meins de ioi non sen.

II (*Verz.* n° 6).

bn de ue*n*tadorn

Eram conseilatz seyor . uos cauetz saber e sen una donam dec samor cai amada loniamen . e ara sai en uertatz q*i*l autra amic priuatz . et a*n*c de nuil compaino compaina ta*n* greu nom fo.

Sala uol autramador ma domna noli defen elais omais per paor qe per autre chausimen esi hom deu auer g*r*at nuil seruisi forsat ben de gran er gasardon . eu q*ue* ta*n* gra*n* tort p*er*do*n* [2e col.] De laiga qe dels escriu salutz n qe tramet a la gençor . e lus aumen maintas uetz pois menbratz lamor qem ... ial comjatz qel ui cubrir sa faicon . enom poc dir oc ni no*n*.

Li seu bels oils trichador qi me gardauon gen e sai si gardon aillor mout i fan gran fallimen . mas daitan er ben onratz . qe seron nul aiusteitz . mais gardon lai on eu son . q*ue* atotz cels dauiron.

Pos uouc soi ala folor ben serai fols seu non pren daq*ue*sts dos dans la menor q*ue* mais ual mon encien . en lei auer la meitatz . qe tot perdre p*er* fondatz q*ue* anc a nul drutz felon . damar no*n* ui far son pron.

Duna ren soi en error e estau en pe*n*same*n* . qe lo*n*cs aurai ma dolor . seu aqest plais li censen . e seu li dic son pe*n*satz te*n*c me pe*r* desconortatz damor eia deu no*n* do*n* pois faire uers ni cha*n*co*n* [3e col.] seu lam adesonor . es qes er atota gen e tenran li plusor . per curnut eper ren . esaissi pert mamistatz u mon damatge doblatz cal q*ue* iatz o cal qe non res no men pot esser pron.

Garcion aram chantatz ma chançon elam portatz a mon mesatgier qe fon . qel co*n*seil qello me don.

III (*Verz.* n° 13).
bn d' ue*n*tadorn.

Ben cugei de chantar sufrir . ios casai el dous tems suau . era pos negus nose siau epretz edonar uei murir no*n* pusc mudar . no prenga cura dun uers nouel al a freidura . qe conortz el altres entre lur . e couen ben pos tan bem uai damor cai meillor solas a tota gen.

Domna uas cal qe part qem uir . ab uos remai*n*g e ab uos uau . esapchatz qe d'uos me lau, asatz mais qe no*n* sai grasir ben conois qe mon pretz [4e col.] meillora . per la uostra bona . ue*n*tura. ecar uos platz q*ue*m feses ta*n* donor . lo iorn qem des enbaisa*n* uostramor . Pel plus sius platz prenes esgardamen.

Amors aissim faitz trasalir del ioi qeu ai no*n* ueini au . no*n* sai qem dic ni qem fau . gen conuentz etropui . qe mo cusir . qeu degrauer amesura . si mai adoncs mais pauc me dura . cal reuiro*n* torna ioi eneror . pe*r*o ben sai q*ue* ben ueses damor . com cama ben nona gaire de sen.

Greu en sabrai lo meils chausir . si sas belas faiços me*n*tau . qe tem mas lausors no mabau a sa gran beutatz es seruir . res mais no men desatura postant es douse sine pura gran paor ai co es me sa ualor e lauzenger uolon mon dan damor . e diraleu mout leu airam eu.

Donc li deurien ben seruir pus uei qe ren gue [5e col.] ra nom ual . qe sab lausengiers estauc mal . greu mi porai damor iausir per lei es rasos emesura . qeu serua tota creatura . neis enemic dei apelar seinor . cap gent parlar conqer hom meils amor tot le peior aobs del be*n* uolen.

Amors cels gens uolon delir son enuios edes leian esius deschantan mi qe can nos pot hom meils en uilanir ben conosc a lor parla dun qel reyon mal contra natura.

IV (*Verz.* n° 25).

bn de uentadorn.

Lai can uei la fuila ios dels arbres chaser . cui q*ue* pes ni doila. ami de bon saber . no credatz qeu uoila . flor ni foila ueser . qe uar mi sorgoila . ço qeu plus uoil auer . cor ai qeu mentoilla . mais non ai ges poder . cades coig macoila . on plus mi desesper.

Estraina nouela podetz de mi ausir . qe ma fait la bela q*ue*m sulia cuilir . era no ma [6e col.] pela nim fai asi uenir lo cor sotz layela mi fai de dol partir deu q*ue*l mon capdela mi lais dele iausir . enaissi sim reuela no*n* es mais del murir.

Non ai mai fiança enagur ni en sort . ma bon esperança . ma confundut et mort . aitan luin mi lança . la bela qeu am fort . can liqer samança . con seu agues gran tort . enon fai s*em*bla*n*ça . cades chant et deport.

Non sai mai qe dire mas mout fas gran follor . car ame desire del mon la bela sor ben faria auzire . qi ac fe mirador . q*ue* can mo cunsire . no*n* ai guerer peior . q*ue* ia iorn qes mire ni pens de sa valor, no serai iausire de li ni d' samor.

Ges p*er* drudaria . nolam car no*n* coue . mas saleis plasia q*ue*m feses cal q*ue* be . eu li iuraria en deu *e*t ema fe . q*ue*l ben q*ue*m faria no fos saubutz p*er* me . en son plaser sia q*ue*u soi en sa merce . sil ppatz q*ue* maucia q*ue* no mi cla*m* d' re [7e col.].

Ben es dreig qeu plaina . seu per mon orgoil . la bona compaina el solaç cauer soil petit mi gasaina . lo foil ardit qeu coil . pos uar mi sestraya sela qeu am euoil . orgoil de uos sestraya . qe tan ploron me oil dreig es q*ue*m sofraina . ioi qeu meteis lam toil.

V. (*Verz.* n° 10).

bn d' uentadorn.

Bel mes qeu chant enaiçel mes . can flor e fuila uei parer . eu au lo chan pel broil espes . de rusinol mati e ser . adonc mi par qeu aia iausimen . dun uerais ioi en qe mo*n* cor saten . car eu sai be*n* q*ue* p*er* amor morai.

Amor aical honor uos es . ni cal pro en pot cader . saucies celui cauetz pres q*ue*n uer uos no sausa mouer . laig uos esta car dol de mi nous pren camat aurai en perdon loiaumen.

Plus uei q*ue* preiar ni merce. ni seruir nom pot pro tener . per amor de deu mi [8e col.] feses mi domnu*n* pauc de bon saber . qe

gran ben fa un pauc d'iausimen . aisil qui traita*n* mal co*m* eu sen . esaisi mor reqere*n* li serai.

Grat nagra sil maucies. cadonc nagra fait son plaser. mal seu cors francs et cortes lo *ge*n*cer* com pusca ueser. nagra esglai e peniterasen. ia non creirai no*n* am cubertamen. mas ela se uar me p*er* plan esai.

Gran mal ma fait ma bona fes q*ue*m degra uas midon ualer car ai falit aues pres per trop amar et per temer. ar qe farai ailas. cami dolen. catotz autres es de bel acuileme*n*. e ami sol dona pene esglai.

El mon non es mas una res. per qe gran ioi pogues auer ni daicela no laurai ges. ni daltra nola posc uoler. car per lei ai pretz e ualor esen. eu son plus gai eten mo*n* cor plus gen. esil no fos ia nom me set en plai[1].

II

UNE PRÉTENDUE HISTOIRE DE L'ABBAYE DE BEAULIEU (CORRÈZE) AU XIIe SIÈCLE.

On lit l'article suivant dans le précieux répertoire bibliographique de mon confrère et ami M. Alfred Leroux intitulé : *Les sources de l'histoire du Limousin*[2], p. 63-64 :

« Bertrand de Poitiers (plus exactement B. de Civray en Poitou), moine de l'abbaye de Beaulieu (XIIe siècle).

« *Historia monasterii Bellilocensis*, ms. inédit, n° 168 du fonds Christine, à la Vaticane.

« Voy. l'*Hist. littéraire de la France*, XV, 613, et la *Bibl. historique de la France*, I, 11687. M. Max. Deloche, dernier historien de Beaulieu, paraît avoir ignoré cette chronique. Du moins il ne la cite pas dans son Introduction au *Cartulaire de Beaulieu*, bien qu'il ait emprunté (p. LXXXII) à un manuscrit de la Bibliothèque nationale le passage suivant, qui se réfère à l'année 1150, ou environ : « *Bertrandus venit*

1. Entre le *t* et l'*n*, les deux lettres *en* sont presque effacées.
2. *Bibliothèque historique du Limousin*, I : Limoges, Ducourtieux, 1895.

« *in pago Lemovicino in villa que vocatur Belluslocus*
« *ibique aliquando legem Dei clericis audire volentibus*
« *quasi magister edocuit.* »

J'ai eu le vif plaisir d'annoncer à mon ami Alfred Leroux, par une lettre du 21 octobre dernier, que le ms. 168 du fonds de la reine Christine n'avait pas disparu du Vatican, comme on semblait le croire, et j'ai reçu, par retour du courrier, le témoignage de la joie bien compréhensible que lui causait cette bonne nouvelle, joie qu'il exprimait en ces termes : « Enfin ! le voilà donc retrouvé ce mystérieux *Reg.* 168 que j'ai fait chercher, il y a une quinzaine d'années, par M. Léopold Delisle, et, depuis, par M. l'abbé G. Ardant, ancien élève du Collège romain. Où donc avez-vous fait la découverte de cette découverte? »

Je réponds d'abord à cette question. En lisant — il y a peu de jours seulement, négligence dont je m'excuse — le mémoire publié, en 1897, par notre confrère M. G. de Manteyer dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École de Rome, j'ai constaté que le *Reg.* 168, distrait du fonds dont il faisait primitivement partie, a été versé aux Archives du Vatican, où il est aujourdui conservé sous la cote : *Miscellanea*, *Armario* XV, t. 143. M. G. de Manteyer a parfaitement reconnu l'identité de notre manuscrit[1]. C'est bien le même que celui qui figure en ces termes dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* de Montfaucon, I, 17 :

« 168. Anonymus Historia de Gestis Pontificum et Comitum Engolismensium ex Historia Hugonis Engolismensis desumta. Additur in fine Historia monasterii Belliloci Lemovicensis a Bertrando Pictaviensi constructi. »

Il y a, effectivement, deux parties très distinctes dans le manuscrit, lequel, d'après M. de Manteyer, ne remonte qu'au XIVe siècle. Du folio 1 au folio 19 v° se trouve le *De gestis pontificum et comitum Engolismensium*, texte bien connu, au sujet duquel il suffit de renvoyer à Auguste Molinier, *Sources de l'histoire de France*, II, p. 106, art. 1454, en

1. *Loc. l.*, p. 297-298.

notant que le « manuscrit ancien conservé au Vatican » dont parle Molinier est précisément celui qui nous occupe, lequel paraît être unique et a servi de base à la publication faite par le P. Labbe. Le folio 20 est blanc. Les folios 21-30 contiennent l'œuvre qui nous intéresse, sur laquelle M. G. de Manteyer n'est pas prodigue de détails. Il en reproduit seulement les deux premières lignes et les quatre derniers mots : « Fol. 21 r°. Noverint universi quod dominus Bertrandus egressus de Pictavia, castro videlicet Sievray unde oriundus erat, venit in pago Lemovicino — fol. 31 v°, e civada en tota. » Puis il ajoute : « La seconde partie concernant notamment le monastère du Pont-de-Layat au diocèse de Clermont (*Layat*, commune de Courpière, Puy-de-Dôme, qui a pour gare Pont-de-Dore) et l'abbé Bertrand de Civray (Vienne) au XIIe siècle, se trouve entremêlée d'actes postérieurs du cartulaire de ce monastère en langue vulgaire. Il y aurait lieu de rechercher si ce texte n'est pas inédit. »

Pour avoir des renseignements plus complets et plus exacts, je n'ai pas eu besoin de m'adresser à Rome; il m'a suffi de me reporter au manuscrit de notre Bibliothèque Nationale cité par Maximin Deloche dans le passage de son Introduction au Cartulaire de Beaulieu que vise M. Leroux, à savoir le n° 38 de la Collection Duchesne. On y trouve, aux folios 91 et suivants, la copie des premières pages de la seconde partie du manuscrit du Vatican, copie exécutée par Duchesne lui-même à l'époque où ce manuscrit appartenait à Paul Petau.

Je ne puis aborder encore l'étude approfondie des matériaux qui sont renfermés dans ce recueil si heureusement retrouvé. Ils sont appelés, si je ne me trompe, à prendre une place importante dans l'histoire religieuse du XIIe siècle, en jetant une lumière toute nouvelle sur les débuts de la réforme monastique et son développement prodigieux dans les diocèses de Clermont et de Cahors à partir de l'an 1150. J'attends d'avoir la copie intégrale du manuscrit du Vatican. Je me bornerai aujourdui à publier mes *positions*, comme on dit à l'École des Chartes.

I. Le Père Lelong, suivi par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, a commis une étourderie en signalant « Bertrandus Pictaviensis » comme un auteur qui aurait écrit l'histoire d'un monastère, tandis que le catalogue de la bibliothèque de Paul Petau le donnait en réalité pour le constructeur de ce monastère.

II. L'auteur du catalogue de la bibliothèque de Paul Petau s'est laissé abuser par les premiers mots du récit, où il est question, non pas du *monastère*, mais de la *ville* de Beaulieu en Limousin. Venu à Beaulieu pour enseigner la loi divine aux clercs qui désiraient l'entendre, Bertrand de Civray ne tarda pas à quitter cette ville pour aller en Auvergne se livrer à la vie érémitique et inaugurer, sur les confins des diocèses de Clermont et de Cahors, un apostolat monastique qui ne se termina qu'avec sa vie et au cours duquel il ne fonda pas moins de six oratoires ou monastères. L'abbaye de Beaulieu n'a rien à voir dans l'œuvre de propagande de Bertrand de Civray, œuvre qui fut continuée après lui par son disciple préféré Guillaume Robert, enterré auprès de son maître dans l'un des monastères que Bertrand avait fondés au diocèse de Clermont.

III. Ce monastère est celui même dont le manuscrit du Vatican nous a conservé le cartulaire plus ou moins complet en langue romane, cartulaire dont la copie de Duchesne ne donne que le premier acte : il prit le nom de *Notre-Dame du Pont*.

IV. M. G. de Manteyer s'est trompé complètement en plaçant ce monastère au hameau de *Layat* dans la commune de Courpière (Puy-de-Dôme); il est en réalité situé dans la commune de *Leynhac*, canton de Maurs (Cantal). Comme toutes les fondations de Bertrand de Civray, il fut soumis à l'abbaye de La Couronne, au diocèse d'Angoulême.

Ainsi, l'histoire du Limousin est définitivement dépouillée d'un haillon bibliographique qu'elle traînait depuis plus de deux siècles, tandis que l'histoire de l'Auvergne gagne à cette opération de critique rudimentaire une véritable illus-

tration que les provinces voisines peuvent lui envier, mais non lui dénier Malgré notre commune déconvenue, en tant que Limousins, l'auteur du beau livre qui a pour titre *Le Massif Central* se réjouira avec moi de la tournure que viennent de prendre les choses.

Antoine Thomas.

III

UNE NOUVELLE RÉDACTION D'UNE POÉSIE DE GUILHEM MONTANHAGOL.

Dans son édition critique des poésies de Guilhem Montanhagol[1], M. Coulet n'a pas utilisé la rédaction de la pièce *Nulhs om non val*, conservée dans le manuscrit XLV, 47 (fol. 25) de la Bibliothèque Barberini (aujourd'hui Vat. barb. lat. 3953). Ce manuscrit n'étant indiqué ni dans le *Grundriss* de Bartsch ni dans aucun des livres qui constituent les principaux instruments de travail des provençalistes, il serait injuste de reprocher cette omission au savant éditeur. La pièce avait été signalée par les érudits qui se sont occupés du manuscrit, l'un des plus fameux chansonniers italiens, notamment par M. Monaci[2]; M. Langlois, dans son *Catalogue des mss. français de Rome*[3], n'en a publié que le premier vers. En voici le texte complet[4] :

Nus hom non val nen doi esser prisaz,
s'atan con pot en valor non enten :
ch'om deu valoir second ch'e sa rictaz,
che sa vidda noi fa mais aunimen.
Mas chi ben vol aver valor valen 5
aie in amor son cors e sa esperansa,
car amor fa hom rich et agradansa
e fail ades viure adreichamen
e dona joi e tol tot marimen.

1. Toulouse, Privat, 1898.
2. *Da Bologna a Palermo*, dans l'*Antologia* de M. Morandi, Città di Castello, 1893, p. 228-30. La poésie en question est mentionnée p. 230.
3. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 2e partie, p. 309.
4. Les chiffres placés à droite du texte renvoient à l'éd. Coulet.

Ges eu non teng pas per inamoraz
sel ch' ab amor vai ab galiamen;
e non ama nen deu esser amaz
hom che sidons prec de nul fallimen,
ch' amor non deu volir per nul talen
ren ch'a sidons tornas a desoransa,
ch' amor non es mes cho che inanza
so che ama e vol ben lialmen,
mes chin cher al le nom d'amor desmen.

Mas ges li pros, el temps chen est passaz,
non cerchava hom d'amor mes l'oramen,
ellas dompnas en cui era biutaz
non fason fal por rien disavenen;
doncs eran ellas et els valen,
ciaschun sivals entendiv' a onransa;
mas ar vai pis ch' est tornat in balanza,
e gli amadors an autre intendemen,
dond en sort blasme e dans a manta jen.

Por ch' anche mi non sobret volontaz
tan ch'eu volgres nul fais desavinen
de la bella a cui me sui donaz,
don nom me tengra nul plaxir per plaxen
ch' a lei tornes a noi o a vilamen,
ni mi pogra por rien dar alegranza
nuil faitz ch'a lei tornes a malestanza;
car fin aman deu volir per un cen
mais de sidons cha le suen in ausemen.

Mas ar serrai per toz li plus blasmaz
dels amadors por cest castiamen
e por celles ou regnant falsitaz,
car an lor tort a so ch' eu lor repren;
mes parsoner est del mal chil consen,
e tot mal hom a de tot ben pesanza,
mal savis deu gardar lo fol d'enranza,
et eu castig cil ch' amon falsamen,
se tot a lor ne pes, a mi n'est zen.

Al Castellan fai Deu tan d'onramen 55
chel a in tal jors rien de priz e d'onransa,
el mil del mon e tan de meilloranza
chel est jeunes de jors e veil de sen
a cui plas maiz donar ch'a cel che pren.

Voici, ce me semble, les remarques que comporte ce texte.

D'abord, en ce qui concerne la langue, on voit qu'on n'a pas affaire à du provençal pur : le provençal est grandement mêlé à des éléments étrangers, italiens et français. On y observe l'emploi constant de la graphie italianisante *ch* = *qu*; de même on y lit : *e gli amadors* 26. En outre, il y a des formes comme *in amor* 6, *inamoraz* 6, *inanza* 16, *intendemen* 26, *in ausemen* 36, *ciaschun* 24, *falsitaz* 39, *tornas* 15. C'est là de l'italien commun; mais le scribe trahit son origine vénitienne par des graphies comme *plaxir* 31, *plaxen* 31, *zen* 45, et aussi par l'infinitif *volir* 14 34, et peut-être par *plaxir*, cité tout à l'heure. C'est indubitablement le copiste qui est responsable de ces italianismes. C'était — on l'a reconnu depuis longtemps — un certain Niccolò de' Rossi, de Trévise, qui vécut vers la fin du XIII[e] ou le commencement du XIV[e] siècle, jurisconsulte renommé et poète de quelque mérite. Il recueillit dans ce manuscrit nombre de pièces de poètes du sud et du centre de la Péninsule, mais il mêla à leur texte des formes de son langage maternel.

Quant aux éléments français, il n'est pas certain qu'on doive les lui attribuer. Ils sont plus nombreux que les italianismes : *doi* 1, *valoir* 3, *aie* 6, *pas* 10, *mes* (mais) 16 20 41, *le* 18, *est* 19 25 45 49, *por* 22 33 38 39, *rien* 22 33, *le suen* 36, *celles* 39, *priz* 46, *jeunes* 49, etc. La pièce de Montanhagol a bien pu circuler dans le nord de l'Italie, à Bologne ou dans la Vénétie, déjà francisée, c'est-à-dire à peu près telle que nous l'a transmise notre copiste. Toutefois il faut remarquer que Niccolò de' Rossi devait être très familier avec la littérature française : immédiatement avant notre poème, à la même page, il a copié la lettre (en prose) d'Iseut à Tristan[1]. Il

1. Elle a été publiée intégralement par M. Langlois, lieu cité.

se peut donc qu'il ait été poursuivi par des réminiscences françaises en transcrivant ce morceau provençal.

Quant aux relations entre la présente rédaction et les autres, sur lesquelles se base le texte critique de M. Coulet, elles peuvent être reconnues, ce me semble, assez facilement. M. Coulet a donné la pièce suivant l'ordre strophique des mss. A(IK), et il nous avertit que dans F, le manuscrit le plus étroitement apparenté avec eux, cet ordre est : 1, 2, 5, 3, 4, 6 + *tornada*; dans CEJRTfα, il est tel, le couplet 4 en moins, que dans A(IK), et dans Me : donc, 1, 2, 5, 3, 6 + *tornada*. La rédaction nouvelle présente le même ordre et la même lacune que Me.

Cette parenté avec Me, et plus spécialement avec le premier, est confirmée par des leçons communes. Je les cite en prenant pour base l'édition Coulet :

2 quam pot] con pot (MeF); — 24 benanansa] alegransa (Mf); — 41 Pero eron] Doncs eran (Mef): — 42 Quar quecx ses als] ciaschun sivals (Me); — 43 Mas ara es pretz] Ar vei pr. (Me) : — 44 Quelh amador] E gli a. (M); — 46 per tot los mals blasmatz] per toz li plus bl.; — 51 E totz om bos a de tot mal pezansa] E tot mal hom a de tot ben p.

Néanmoins la rédaction barbérine n'est pas absolument identique à celle de M; elle est bien un rejeton de la même famille, mais très éloigné et ayant vécu pendant longtemps d'une vie indépendante. Cela est éloquemment prouvé par les nombreuses leçons qu'on ne retrouve ni dans M ni ailleurs. Que l'on compare avec notre texte les leçons suivantes du texte Coulet :

4 O sa vida ; — 5 Donc qui vol ; — 7 Quar amors fay ricx faitz d'agradansa ; — 8 E fay ome vieure ; — 10 Mas ieu no tenc que si' enamoratz ; — 12 Qu' amans ; — 18 E quin quier als ; — 40 feiron fait ; — 19 Pero anc mi ; — 22 Ni tenria ; — 23 tornes a negun vilimen ; — 25 de re qu' a lei tornes ; — 27 enantimen ; — 46 Eras seray ; — 47 d'aquest ; — 49 lur cor ; — 52 El savis ; — 53 Per qu' ieu ; — 54 E si peza a lur ; — 56 Que totz temps an rei de prez ; — 57 mas er n'an meihoransa.

Notre rédaction ne fournit que peu de lumières nouvelles pour la critique du texte, lequel peut rester tel qu'il a été établi par M. Coulet, même après cette notice supplémentaire. Les variantes que présente notre version aux vers 4, 5, 10, 12, 31, 34, 37, 38, 43 et 44 ne valent pas la peine de nous arrêter,

car il s'agit partout de matière fort instable et changeante. Voici en revanche quelques leçons évidemment fautives : — v. 7-8 (de l'édition) *hom ric et agradansa* n'est pas possible; *hom* provient du v. 8; *ades* a été introduit dans ce dernier pour compléter la mesure ; — v. 40, le contexte exige le parfait, puisqu'il est question des preux et des femmes du temps jadis ; — v. 49, *tort* provient d'une mauvaise lecture ; il en est de même des vv. 47-48 ; — v. 42, je regarde comme possible la leçon *sivals*, commune, on l'a déjà vu, à Me, en face de *ses als*, admis dans le texte critique, d'abord parce que le sens est le même, et qu'elles peuvent avoir été réciproquement la source l'une de l'autre. On est tenté de faire bon accueil à la variante du v. 51, commune à Me. Enfin, au v. 54, j'accueillerais la leçon nouvelle qui est appuyée par J, manuscrit indépendant, et qui fait disparaître un hiatus choquant.

V. DE BARTHOLOMAEIS.

IV

GASCON *LAMPOURNÈ*.

Voici l'article que consacre à ce mot le *Tresor dóu felibrige* :

« *Lampounè*, *lampouinè* (g.), *lampoueinè* (b.), *-ero*, adj. Bavard, paresseux, lambin, en Gascogne, v. *lambiard*... »

« Lampouiné, n'è pas jou lou milh ! »
(D'ASTROS.)

Mistral le rattache, sans se prononcer sur son étymologie, à *lampoun*, qu'il traduit par « épigramme » (R. *lamp* [?]) et à *lampouina*, qu'il explique par « aboyer, crier, parler à tort et à travers (en Gascogne) », avec un exemple de d'Astros [1]. Le *Catounet gascoun* de G. Ader (Toulouse, 1611), que vient

1. L'abbé de Sauvages (*Dict. languedocien-français*, Alais, 1820, donne *rampógno*, « ruses, détours », *rampoino*, « ressentiment », *rampougna, rampouna*, « gronder, quereller ».

de réimprimer la Société archéologique du Gers, ne nous offre pas moins de quatre passages où apparaissent, à côté de l'adjectif, le substantif et le verbe, et dans lesquels le sens de ces différents mots est parfaitement clair. Les voici :

Si bos auë peus bounis locs l'entrade,
Saget de hé coume beses que hén;
Nou sies fachous, ni brutous, ni bilén,
Ni *lampournè*, coume bere mainade.
(XIX.)

Nout cargues pas de maubeses noubeles,
Et si degun arren de mau t'a dit,
Hé coum harés si n'ac aués augit,
Qu'un *lampournè* engendre las querelles.
(XXXVI.)

Hemne, quant as uë paraule entendude
A toun marit *lampourna* nou la cau.
(LIX.)

Aule bachét nou ten arren que baille,
D'un sac nou sort que so que i as boutat :
Toustem auras mau et maluretat
S'aujes *lampors* de truans et canaille.
(LXXXIV.)

Le rapport de ces trois mots est évident : du verbe dérive le substantif (d'abord *lamporn*, puis *lampor*, *lampour*), et de celui-ci l'adjectif. Le sens ne l'est pas moins : dans le troisième exemple cité plus haut, *lampourna*, c'est certainement faire de mauvais rapports; le *lampournè* n'est pas seulement le bavard, mais le rapporteur, celui qui répand les propos imprudents ou malicieux et sème ainsi la zizanie ou la brouille[1].

1. Le sens de « bavard », qui pourrait convenir à notre premier exemple, est le sens primitif, légèrement atténué. Celui de « lambin » peut provenir de l'analogie avec ce mot lui-même (voy. Mistral, s. v°) ou de ce que la disposition au bavardage s'accommode malaisément avec l'activité. Peut-être faut-il rattacher à cette famille le meusien *champounâ*, adj., (pour *champounard*), « homme qui se mêle de toutes choses, spécialement pour critiquer » (manque à Labourasse). L'altération de l'initiale serait surprenante, mais le sens satisfaisant.

Quelle est l'origine de ces mots? La même, à mon avis, que celle de l'ancien français *ramposner*, *ramposne*, laquelle n'est pas connue avec certitude[1]. Le changement de *s* en *r* devant consonne, sans être aussi fréquent au Midi qu'au Nord[2], n'y est pourtant pas inconnu[3]. On serait tenté de voir dans le changement de l'*r* initial en *l* le résultat de cette transformation : ce serait un fait très simple de dissimilation[4]. Je n'ose pourtant affirmer qu'il en soit ainsi, l'*s* ayant, sur bien des points, été normalement changée en *i* (voy. les art. de Mistral et Sauvages).

Je ferai remarquer en terminant que ces formes en *i*, comme le catalan *rampoinar* et le normand ancien *rampodne*[5], prouvent que l'*s* est étymologique.

A. JEANROY.

V

ENCORE LE NOM DE LIEU *TRAMESAIGUES*.

Je dois à deux obligeantes communications, l'une de M. l'abbé Pépouey, de Baguères-de-Bigorre, l'autre de M. Millardet, professeur au Lycée de Mont-de-Marsan, la connaissance de deux nouveaux représentants dans la toponymie pyrénéenne du type *Inter-ambas-aquas*, auquel j'ai ramené la forme moderne *Tramesaigues* dans le numéro d'octobre dernier (*Ann. du Midi*, XVI, 500). Il existe deux lieux dits *Les Cabanes de Tramazaygues* : l'un en amont de Grip, commune de Campan (Hautes-Pyrénées), au confluent du Tourmalet et du ruisseau d'Arize; l'autre dans la

1. On rattache généralement cette famille au burgondion **ramp*, « crochet » (Kœrting, n° 7742).

2. *Varlet*, *orfraie* en sont les exemples classiques; *ramporner* se trouve aussi (Godefroy, VI, 586, col. 2 et 3).

3. M. Chabaneau (*Gramm. limousine*, p. 78) le signale au nord de Nontron. On trouve dans *Flamenca* : *carerma* (6983, 7177) et *turtar* (7886).

4. M. Thomas (*Mélanges d'étymologie*, p. 98) a signalé le changement, dans les mêmes conditions, de *ramberge* en *lamberge*.

5. Godefroy, VI, 586, col. 1 et 3.

commune de Sère-Lanso, près de Lourdes, au confluent des petits ruisseaux qui prennent naissance dans la commune et n'ont pas de noms spéciaux. — M. Millardet attire en outre mon attention sur le nom du hameau de *Trame-Bernède*, à 8 kilomètres environ au nord d'Argelès (Hautes-Pyrénées), qu'il explique, avec beaucoup de vraisemblance, par *Inter-ambas-vernetas* en le rapprochant du nom d'une commune de la Haute-Savoie, *Entrevernes*. Si cette conjecture est exacte (et le témoignage de quelque texte ancien serait utile pour l'établir), il faudrait écrire *Trames-Bernèdes*.

A. THOMAS.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Ferdinand Lot. — **Fidèles ou vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du** IXe **jusqu'à la fin du** XIIe **siècle**. Paris, Bouillon, 1904; in-8° de XXXIV-286 pages.

On pourrait chercher querelle à M. Lot au sujet du titre de son livre. Il y a quelque ironie à poser la question de savoir si les grands vassaux étaient des vassaux. et l'opposition établie en ce qui les concerne entre les deux termes de « fidèle » et de « vassal » est un peu un trompe-l'œil, puisque l'auteur aboutit à la conclusion que ces personnages ont été à la fois fidèles et vassaux, ou plutôt qu'en fait, au xe et au xie siècle, il était impossible de distinguer les deux qualités. Mais ce lien de vassalité a eu dans l'histoire de la royauté française une importance énorme. En réalité, les six seigneurs qui sont devenus plus tard les six pairs laïques se trouvent, au début de la période capétienne, à peu près indépendants du souverain. En droit ils lui sont unis par un lien juridique étroit, qui fait d'eux les *hommes* du roi. M. Lot s'est précisément efforcé de montrer pour chacun d'eux la persistance de ce lien et de cette dépendance, depuis l'époque de Charles le Chauve jusqu'à celle de Philippe-Auguste. La tâche était d'ailleurs malaisée. car pour beaucoup de grands vassaux les relations avec la royauté ont été très restreintes du milieu du xe siècle à la fin du xiie, et les textes susceptibles de nous renseigner à ce sujet sont rares ou peu précis. Il en est ainsi notamment pour les grands fiefs méridionaux, auxquels sont consacrés deux des

chapitres de l'ouvrage de M. Lot, le duché d'Aquitaine et le comté de Toulouse. Je signalerai comme particulièrement intéressantes les pages dans lesquelles M. Lot étudie les origines de la formation de ces grandes unités féodales, en montrant comment, après la disparition de la dynastie issue de Bernard Plantevelue, l'Aquitaine passa au comte de Poitiers, malgré les efforts des « ducs de France » pour étendre sur elle l'autorité que leur avaient vaguement concédée les derniers Carolingiens. Guillaume Tête-d'Etoupes réussit à s'en rendre maître, mais sans oser prendre encore le titre de duc, que Guillaume Fierebrace, au contraire, paraît revendiquer avec insistance. Pour le comté de Toulouse, M. Lot, après dom Vaissete, Mabille et Molinier, s'est posé le problème de l'époque et des conditions du transfert de la Gothie à la maison de Toulouse. Il se prononce en faveur de l'hypothèse d'une parenté entre les comtes d'Auvergne, marquis de Gothie, et les comtes de Rouergue-Toulouse. Les considérations qu'il fait valoir sont ingénieuses, mais n'impliquent pas nécessairement un lien de parenté étroit : toute cette histoire reste fort obscure jusqu'à la fin du XI[e] siècle, l'indivision dans laquelle restaient les diverses branches de la maison comtale, et sur laquelle M. Lot a insisté avec raison, étant une source de confusion. Les rois de France ont eu peu l'occasion d'intervenir dans les affaires des « pairs » méridionaux. C'est à peine si l'on a mention de quelques actes de soumission ou d'hommage accomplis par ces derniers au cours d'une période de deux siècles et demi. Le roi de France n'en reste pas moins leur seigneur lige, et c'est là un principe dont Philippe-Auguste saura tirer les conséquences à l'endroit de Jean sans Terre et de Raimond VII.

R. POUPARDIN.

A. JEANROY. — **Les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge**, 2[e] édition, avec additions et un appendice bibliographique. Paris, H. Champion, 1904; in-8° de XXXI-536 pages.

La réimpression de cet important ouvrage intéresse à un double titre les lecteurs des *Annales :* ils seront heureux du succès obtenu auprès du public par l'un des directeurs de la revue ; ils se féliciteront aussi de ce que ce succès lui vienne d'un livre qui, sans

avoir pour objet immédiat l'étude de la littérature méridionale, s'appuie sans cesse sur cette dernière.

Ce n'est pas ici qu'il est nécessaire de dire à quel point M. J. a tenu ce que promettait un tel début : mais, n'eût-il rien produit depuis, qu'il pourrait à bon droit se vanter d'avoir apporté du premier coup une contribution extrêmement précieuse à l'étude du lyrisme méridional, considéré dans son influence la plus cachée.

On n'a sans doute pas oublié que, laissant de côté l'imitation directe des poètes courtois du Midi par les poètes courtois du Nord, c'est-à-dire les rapports en quelque sorte évidents entre les deux groupes de poètes, et franchissant les limites où tout autre eût timidement restreint ce problème des « origines », M. J. a recherché et relevé l'influence de la poésie courtoise là où l'on semblait admettre qu'elle ne pût se retrouver, je veux dire dans les œuvres antérieures à l'imitation palpable des troubadours par les trouvères et que l'on avait considérées jusque-là comme étant de première main : son érudition, à la fois patiente et hardie, a fait, dans les premières manifestations du lyrisme en France, le départ entre cet apport de l'élément courtois et les données de la poésie vraiment populaire.

Qui ne se souvient notamment de l'étude si magistralement conduite où M. J. a montré de quelle utilité pouvaient être les *refrains* pour reconstituer partiellement les thèmes élémentaires qui devaient se trouver à la source de notre poésie lyrique? Cette partie du livre est restée définitive. Pour faire un choix dans l'excellent, je dirai seulement que la démonstration qui remplit les pages 106 à 111 de la 2e édition est un modèle d'ingéniosité dans la doctrine et de rigueur dans la déduction.

La deuxième partie, – tout aussi neuve en son ensemble que la précédente, puisque l'auteur, rompant là encore avec les idées en cours, entreprend de montrer que ce que les lyriques étrangers ont pris pour leur bien propre n'était qu'emprunt à notre lyrisme primitif et qu'ils ont vécu, quoi qu'ils en aient dit, aux dépens de notre race, — pourrait être utilement complétée par les travaux parus depuis quinze ans en France, en Allemagne, en Italie. Comment en serait-il autrement? Le sujet, posé comme il l'a été par M. J., embrasse, pour qui veut l'épuiser, les productions lyriques de toutes les littératures connues, et ne pourrait être traité de façon à peu près complète qu'avec la collabo-

ration des critiques des divers pays : on ne peut même dire que l'heure soit dès maintenant venue de condenser définitivement le fruit de tant d'efforts nécessairement dispersés. Au reste, l'appendice qui accompagne la 2e édition du livre donne la liste des travaux essentiels à l'aide desquels la rédaction première peut être rectifiée ou complétée sur le point dont nous venons de parler.

Il en est de même de la troisième partie de l'ouvrage, où l'auteur, on le sait, a cherché dans l'étude des éléments rythmiques la confirmation de la théorie développée jusque-là à l'aide des sujets. Les monographies relatives à la métrique romane se succèdent, fréquentes, et la somme de l'inédit reste à cette heure trop importante dans le domaine lyrique pour que, longtemps encore, de nouvelles publications ne viennent à tout instant fournir quelque autre aliment à ces discussions techniques.

Mais s'il est exact de dire, avec l'auteur lui-même, que le livre de M. J. pourrait s'enrichir de tel fait nouveau, découvert depuis sa publication, je ne sache pas qu'aucun travail ultérieur ait sérieusement atteint la thèse générale qu'il soutenait. Au reste, celui qui, entre tous, avait qualité pour juger de sa valeur, Gaston Paris[1], s'il y avait relevé quelques lacunes, n'y avait pu noter aucune erreur importante. Aussi est-ce avec raison que l'auteur revendique, pour le jour où il entreprendra d'écrire l'histoire complète de notre poésie lyrique, le droit de reprendre dans son ensemble le système qui est bien à lui, que la critique n'a pu ébranler, et qui lui a permis de mettre dans son premier livre tant d'intérêt et d'unité. Et, ce jour-là, — puisque M. J. semble regretter, bien à tort, la vivacité juvénile qui donne parfois à ses *Origines*, à ce livre si plein d'érudition, le mouvement passionné et l'attrait d'une œuvre de polémique, — j'espère bien qu'il écrira son nouveau livre de la même plume, précise, alerte, acérée, bien française. Les belles études qu'il a consacrées naguère à la lyrique méridionale dans la *Revue des Deux-Mondes* et où son talent délié a mis si aisément à la portée du grand public les résultats obtenus par les provençalistes contemporains disent assez ce qu'on peut attendre de lui.

Paul ANDRAUD.

1. V. *Journal des Savants*, nov.-déc. 1891 ; mars-juillet 1892.

Paul Masson. — **Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque, 1560-1793 (Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc)**. Paris, Hachette, 1902 ; 1 vol. in-8° de xxii-678 pages.

Dans ce gros livre, bondé de faits et de documents, M. Masson nous donne comme le pendant de son *Histoire du commerce français dans le Levant*, publiée en 1896. Et, de même que dans ce premier ouvrage, le mot de commerce *français* pourrait presque être remplacé par celui de commerce *marseillais*. Les Marseillais sont, en effet, les seuls qui aient trafiqué sur les côtes de l'Afrique méditerranéenne, et cela jusqu'au commencement du siècle dernier. C'est donc une contribution à l'histoire de Marseille que nous apporte l'auteur, et une contribution des plus importantes. Il me suffira d'indiquer que, d'une part, si l'histoire politique de l'Afrique du Nord a été l'objet de plusieurs travaux de valeur, l'histoire commerciale, du moins à partir du xvie siècle, a été au contraire fort négligée, et que, d'autre part, une des sources les plus riches pour cette histoire, les archives de la Compagnie royale d'Afrique, déposées à la Chambre de commerce de Marseille, étaient restées jusqu'ici à peu près inconnues, et complètement inutilisées.

L'ouvrage comprend quatre parties : les Origines, 1560-1635 (1560 est la date très vraisemblable de l'origine des Concessions); — le Commerce français et les guerres contre les Barbaresques, 1635-1690; — la Paix avec les Barbaresques et ses premiers résultats, 1690-1740 ; — l'Essor du commerce français, 1740-1793.

Au premier abord, le livre paraît un peu gros pour le sujet, l'auteur déclarant très nettement lui-même que jamais le commerce des Français en Barbarie ne fut réellement important, et que jamais les établissements, sous l'ancien régime, n'y prirent un grand développement. Et pourtant, jamais ils n'ont cessé d'occuper notre diplomatie et de préoccuper nos ministres, depuis Richelieu jusqu'à Machault. C'est que les Concessions donnaient aux Français un grand prestige auprès des Barbaresques : elles étaient le meilleur garant de la paix, de cette paix indispensable à tout notre commerce méditerranéen. La preuve en est que, pendant ces deux siècles, les puissances étrangères, notamment l'Angleterre, firent tout pour nous en

déposséder. Il n'est pas douteux que. dans cette obstination mise de part et d'autre, il n'y ait eu, de part et d'autre aussi, une très nette intelligence, une intuition, si l'on veut, de l'avenir, et d'un avenir éloigné. C'est grâce à ces efforts, multipliés pendant trois siècles par nos commerçants, et soutenus infatigablement par notre diplomatie, que l'Algérie et la Tunisie sont aujourd'hui françaises, et que le Maroc le sera après demain. On peut dire, à ce propos, que jamais ouvrage ne fut plus d'actualité.

L'histoire des Concessions offre encore un autre intérêt, pour les économistes. Elles étaient exploitées par des Compagnies privilégiées, jouissant d'un monopole. Mais ce monopole, elles n'en jouissaient que pour les Concessions : or, le territoire de ces Concessions fut toujours peu étendu, et Alger et Tunis notamment, les deux capitales, n'y furent jamais comprises. Les Compagnies eurent donc à lutter, sur tout le reste du territoire, contre la concurrence des négociants particuliers; il y a là une double histoire commerciale, celle des Compagnies et celle de l'initiative privée.

Cette initiative privée, c'est de Marseille et des Marseillais qu'elle partit. Une part des capitaux vint souvent d'ailleurs, mais la direction des Compagnies de commerce fut toujours à Marseille; les directeurs et les agents des comptoirs furent toujours Marseillais, et Marseille fut toujours le port d'où partaient et où retournaient leurs navires.

Il est impossible de résumer en quelques lignes l'histoire compliquée de ce commerce d'un genre si particulier. Pour les Compagnies privilégiées, ce sont d'abord celles du Bastion et du cap Nègre qui, au début du XVIIIe siècle, font place aux Compagnies d'Afrique, remplacées elles-mêmes, en 1741, par une Compagnie unique qui prend le titre de Compagnie royale d'Afrique, et dure jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Entre ces Compagnies et les négociants particuliers, c'est une lutte perpétuelle, celles-là voulant interdire à ceux-ci tout commerce, ceux-ci se plaignant des privilèges des Compagnies. Et c'est une autre lutte perpétuelle entre Compagnies ou négociants et les autorités locales, pacha de Tunis, dey d'Alger, sultan du Maroc. Sans cesse les diplomates, et parfois les vaisseaux de guerre, sont forcés d'intervenir, et la question des esclaves à racheter ou échanger se mêle constamment aux affaires commerciales.

Au milieu de toutes ces intrigues surgissent quelques grandes

figures, comme celle de ce Sanson Napollon, Corse d'origine comme tant de familles célèbres de Marseille, et devenu Marseillais d'adoption, qui fut l'agent et comme le bras droit de Richelieu, lorsque celui-ci obtint et organisa d'une façon définitive les Concessions d'Afrique. Un autre personnage curieux est cet Abdalla ben Aycha, « l'amiral Benache », comme on l'appelle en France: amiral et favori du sultan du Maroc Muley-Ismaël, il vint en France, à la cour de Louis XIV, comme ambassadeur, et y obtint un très vif succès personnel, même auprès des dames.

Tout ce qui a rapport au Maroc, très soigneusement étudié par M. Masson, a pour nous un intérêt tout particulier. C'est au Maroc qu'on est tenté de faire l'application particulière de ce que dit l'auteur d'une façon générale : « Cette histoire sera une précieuse leçon pour les négociants d'aujourd'hui. Ils verront quelle énergie il fallut à leurs ancêtres pour établir et maintenir leur commerce dans des conditions particulièrement difficiles. » Il faut avouer en effet que les négociants marseillais, que l'on accuse volontiers de manquer, non d'audace, mais de persévérance, ont fait la preuve, aux XVIIe et XVIIIe siècles, qu'ils possédaient cette dernière qualité, et à une dose peu commune. De 1560 à la veille de la Révolution, les Compagnies s'écroulent les unes par-dessus les autres, sans que jamais on ait eu même l'idée de renoncer à ces Concessions si coûteuses. Les négociants marseillais furent d'ailleurs puissamment aidés par leur Chambre de commerce, corps stable à fortes traditions, qui fut un admirable intermédiaire entre les ministres, toujours désireux de régler toutes choses à coups d'ordonnances, et les armateurs et marchands, jaloux de leur indépendance.

C'est grâce à cette entente entre les pouvoirs publics et l'initiative privée que la France a fini par prendre, dans tous les pays barbaresques, une prépondérance plus politique encore que commerciale, prépondérance qui devait finir par les mettre complètement entre nos mains.

M. Clerc.

H. Affre. — **Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue**, publié par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Rodez, Carrère, 1903, in-4° de 468 pages.

M. H. Affre est assurément un des érudits auquel les amis du « vieux Rouergue » doivent le plus de reconnaissance pour le

nombre et l'importance des travaux que, depuis plus d'un demi-siècle, il a publiés sur l'histoire locale et pour l'intérêt passionné qu'il n'a cessé de témoigner à tout ce qui touche au passé de sa province[1]. Au cours de sa longue carrière d'archiviste, il a patiemment recueilli les matériaux du *Dictionnaire*[2]. Du riche dépôt départemental, des archives communales, notariales ou particulières, des ouvrages historiques déjà publiés sur le Rouergue, l'auteur a extrait une masse énorme de renseignements détaillés et curieux qu'il était naturel de présenter au public sous forme de lexique.

Dans les six cent quatre-vingt-dix articles (ou environ) que contient l'ouvrage, tous ceux qui ont pour l'histoire de l'ancien Rouergue quelque curiosité pourront trouver de quoi les intéresser. Historiens et érudits y rencontreront nombre de détails nouveaux. Ainsi, les listes des évêques de Rodez et de Vabres (v. l'article *Évêchés et évêques*), des vicaires généraux, des abbés ou abbesses des principaux monastères ou couvents tels que Aubrac, Bonnecombe, Bonneval, Conques, Loc-Dieu, Sylvanés, etc. (v. ces mots), des sénéchaux (v. *Sénéchaussée du Rouergue*, *Sénéchaussée de Rodez*), ont été, en plus d'un endroit, sensiblement améliorées ou rectifiées. Les régions naturelles du Rouergue, ses anciennes divisions administratives, judiciaires, les États du Rouergue, le paréage, les redevances féodales (v. ces mots) font l'objet d'autant d'études consciencieuses. Tout ce qui se rapporte à la vie religieuse, sociale, économique de nos aïeux abonde en renseignements nouveaux et piquants : voir notamment *Chapellenie*, *Charbon de terre*, *Confréries*, *Draperies*, *Hermitage*, *Maison épiscopale*, *Notaire*, *Nourriture*, *Peste*, *Police*, *Prêtres*, *Proclamation*, *Toile*... L'article *Chemins anciens* a dû exiger de l'auteur des recherches considérables ; il constitue une importante contribution à la géographie historique du Rouergue. Les philologues et les lexicographes pourront glaner çà et là quelque forme inédite, des indications utiles sur le sens de certains mots rares ou spéciaux : voir par exemple *Patois*[3], *Bo-*

1. Les *Simples récits historiques sur Espalion* ont paru en 1850. Pour la bibliographie détaillée, cf. E. Cartailhac, *Bibliographie aveyronnaise*, Toulouse, 1892, nos 4-21. Il faut y joindre quelques travaux parus depuis 1892.

2. Cf. *Dictionnaire*..., préface, p. v.

3. Sous ce mot, M. A. a rangé un certain nombre de termes tels que : *advenedin*, lat. *advenire* = habitant venu de dehors, patois *benedis* = gendre, ce qui permet de corriger l'étymologie *benedictus* du *Dictionnaire*

domie = sorte de léproserie. *Cuivre*[1], *Drayo* = sorte de chemin; *Genda* ou *Agenda* = prières pour les défunts récitées auprès du corps ; *Grouelhs* = charivari, etc. Les folk-loristes ne liront pas sans profit ce que l'auteur dit des sorciers, des jeux et danses, du feu de la Saint-Jean, du *Cap-de-Jouven*, des remèdes cabalistiques, du *renage*, des proverbes rouergats (v. ces mots). On rencontre même des récits de voyage, des histoires de brigands ou de pendus qui feront les délices des amateurs de faits divers : voir par exemple *Emigration*. L'intérêt que présente l'ouvrage est donc très varié, et une main experte pourrait fondre ces éléments en un tableau vivant et harmonieux de l'ancien Rouergue[2].

L'importance d'une œuvre si considérable au premier aspect est cependant bien diminuée, moins par d'inévitables lacunes ou erreurs de détail qu'il serait trop facile d'y relever, que par certains défauts dans la disposition et la rédaction des articles et dans leur documentation. Un dictionnaire n'est pas seulement une collection de notes classées par ordre alphabétique. Tout ce qui se rapporte à un même sujet doit être rangé sous un seul mot typique et non pas divisé en plusieurs articles ou dispersé sous des mots différents. Ainsi, M. A. dispose ses matériaux sur la justice dans l'ordre suivant : *Justice*, *Justice* (*basse*), *Justice consulaire*, *Justice* (*haute*), *Justice* (*moyenne*). La lecture ne laisse qu'une idée confuse, contradictoire même sur quelques points, et finalement incomplète du sujet, faute d'une ordonnance méthodique et de renvois à d'autres mots tels que : *Jugement*, *Juge mage*, *Sénéchaussée*, *Officialité*, etc., destinés à compléter l'exposé général. C'est dire combien une table analytique des matières eût été précieuse. La même confusion se retrouve fréquemment

de Vayssier; *annou*, *anninou*, lat. *annus novus*; *baissaire* = tondeur de drap; *elfra* = terre infertile; *esparnayra* = recrépir: *fraysse* = truie: *joanenca* = herbe de la Saint-Jean; *olpha* = balles d'avoine; *raoul* = mélange de certains grains; *reverdassi* = anniversaire; *trigodinas* = carrefour, et nombre d'autres qu'on ne rencontre pas dans le *Lexique roman* de Raynouard. Il eût été intéressant de les rapprocher des formes du patois actuel.

1. On trouve à ce mot un texte roman qui énumère les pièces d'un moulin et quelques outils de forgeron.

2. Un essai de ce genre a déjà été tenté, d'après le *Dictionnaire* de M. A., par M. le baron de Wismes, sous forme d'extraits analytiques. Cf. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, Nantes, 1904 (extrait de 32 p. in-8°).

à l'intérieur des articles. Au mot *Abeille*, par exemple, les détails d'ordre historique et d'ordre purement traditionniste sont mélangés sans discernement ; au mot *Porte* on apprend, non sans surprise, que dans l'église de Saint-Côme repose le cœur de Mme de Malause et celui de Mgr Frayssinous, et que l'église a été construite en 1524 ou 1525. On comprendra enfin de quelle importance eussent été des renvois précis, puisés aux sources, dans une œuvre toute tissue de citations. Faute d'indications, le contrôle devient très ardu, quand toutefois il n'est pas impossible. Dès lors, nombre de textes perdent presque toute leur valeur, surtout si l'on se place au point de vue philologique, où une absolue précision est de rigueur. Malheureusement, il n'est pas toujours nécessaire de se reporter aux sources pour constater, dans certains textes romans surtout, de nombreuses inexactitudes de lecture[1]. Je ne puis songer à en faire ici une critique détaillée : elle serait hors de proportion avec la place dont on dispose. Le maigre *errata* qui termine l'ouvrage est loin de donner une idée des corrections qui restent à faire. Contentons-nous de souhaiter qu'on tienne mieux compte des méthodes de précision en usage dans les travaux historiques et philologiques pour une réédition — lointaine sans doute — de cette œuvre si louable dans les intentions de son auteur et si méritoire pour le travail qu'elle lui a demandé. Aussi bien alléguerons-nous en sa faveur l'excuse du poète :

Vaglia mi il lungo studio e il grande amore.

Louis Rigal.

1. Ainsi, le texte de 1581 reproduit p. 378, et qui constitue un document important pour l'histoire de la phonétique du « rouergat », ne pourra être utilisé par les philologues qu'avec beaucoup de prudence. Une revision sur l'original permet de relever de nombreuses et assez graves négligences.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Hautes-).

Annales des Alpes, t. VII, 1903.

P. 5-23, 75-81. Correspondance de Mgr Dessolle, évêque de Digne, avec le baron de Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes (1802-1805), p. p. P. G. [Suite et fin de cette intéressante publication : la question traitée presque à chaque page est le rétablissement officiel du culte catholique en conséquence du Concordat.] — P. 23-33. F.-N. Nicollet. Les derniers membres de la famille d'Orange-Montpellier et leurs possessions dans le Gapençais. [Suite. Texte du testament de Rambaud IV d'Orange, 6 mai 1218.] — P. 45-8. Variétés. [Situation de Gap en 1748; documents divers de 1735, 1742, 1712.] — P. 49-64. J. Brun-Durand. L'exécution de l'édit de Nantes dans les Alpes. [Procès-verbal de cette exécution très difficultueuse, qui fut faite par Lesdiguières et les premiers présidents des Parlements de Grenoble et de Toulouse. Ceci n'en est qu'un extrait, contenant les requêtes de l'archevêque d'Embrun, de l'évêque de Gap, les plaintes dirigées contre les leurs et les décisions prises à ce sujet par les commissaires royaux.] — P. 64-74, 101-15. P. G. Les chemins de l'Embrunais et du Queyras. Passage de divers grands personnages, etc., d'après les archives de Guillestre, 1630-1776. [Entretien desdits chemins; travaux exécutés, dont la construction du Pont-de-la-Pierre (1757-1767). Passage de l'armée de Louis XIII en 1630, du duc de Bouillon en 1642, etc. Consuls et communautés ont fort à faire pour y pourvoir.]

— P. 89-100. Variétés. [Documents de 1678, de 1645 sur les pommades et essences de Provence, de 1749, de 1792 sur la famille Dhéralde, et de 1712.] — P. 115-29, 176-82, 224-34, 263-72. G. Olphe-Galliard. Notes pour servir à l'histoire de la famille gapençaise Olphe-Galliard, [Suite. Données très précises sur un certain nombre de personnages de cette famille ayant vécu au xvie siècle et spécialement à l'époque des guerres de religion : plusieurs étaient protestants.] — P 129-34. La communauté de Guillestre en 1789. [Sa réponse, du 1er avril 1789, aux questions des syndics des Etats de Dauphiné, sur l'état politique et économique de la communauté, lequel n'était pas brillant.] — P. 151-5. P. G. Le roi Louis XII à Embrun en 1499. [Texte de la harangue, bourrée de citations, que l'archevêque d'Embrun adressa au monarque.] — P. 155-6. Procès de l'archidiacre Gaillard. [Frais faits au nom du chapitre de Gap, qui plaidait contre lui, au cours d'un voyage à Grenoble, en 1702.] — P. 157-82, 205-23, 273-80. P. G. La citadelle de Puymore près Gap, 1580-1666. [Bâtie par Lesdiguières, elle a été démolie en 1633. Documents relatifs à la sortie des canons et à la démolition, à la vente ou transfert des munitions.] — P. 183-8. P. G. La justice et les seigneurs majeurs de Veynes en 1767. [Arrêt du Parlement de Grenoble autorisant lesdits seigneurs à faire rendre à Gap la justice aux gens de Veynes.] — P. 199-204. Variétés. [Dont un monitoire de 1529 en langue vulgaire, fort intéressant. Autres pièces de 1667 et 1746.] — P. 238-52. Id. [La fusine, ou fonderie de fer, de la Combe de Queyras en 1474 (on en connaissait déjà trois) ; mobilier dotal en 1578; prix fait d'un tableau de saint Roch pour les capucins de Gap, 1637; situation du diocèse de Gap en 1715 (lamentable).] — P. 253-62. L. Gensoul. Les origines de la famille Gensoul. [Issue de Châteauroux, canton d'Embrun. On peut la suivre depuis 1267. Actes de 1664, 1716, celui-ci enregistrant le décès de Jean Gensoul, « aagé d'environ cent dix ans ».] — P. 280-7. P. G. Les consuls de Guillestre de 1555 à 1583. [Liste d'après un *Répertoire* de notaire; actes de leur administration, brièvement énoncés.] — P. 296-300. E. Chabrand. A propos de la Fusine de la Combe de Queyras. [Sur le mot *vitrioli*, qui se trouve dans le document précité, p. 238. Il s'agirait de la production du « vitriol de fer » employé pour les teintures en noir.] — P. 300-8. Variétés. [Le bac de Savines en 1638; Fondation, par le sieur Roux, prêtre, d'une mission, 1746; Mariage noble à Gap en 1802 (très curieux, car, à en juger par les formules employées dans l'acte, on pourrait le croire antérieur d'un siècle); Procédure faite à Chorges en 1618 contre le clergé du diocèse de Gap et son ancien receveur, pour cause de décimes.

P. D.

Aude.

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude, t. XIV, 1903.

3e partie. P. 79-166. P. Courrent. Tuchan, Nouvelles, Domneuve et Segure. [Monographie de chacune de ces localités sises dans la région des Corbières. Depuis 1260 elles ont eu pour seigneur le monastère de Fontfroide. Renseignements historiques, pour la plupart de seconde main; un texte de 1543 sur l'invasion espagnole, avec renseignements sur la forteresse d'Aguilar (Viala), voisine de Tuchan, etc.] — P. 189-96. Cathala. Notice sur un cimetière gallo-romain et sur les trouvailles faites dans la commune d'Argeliers... en 1902. [Tombes disposées sur une longueur de 6 kilomètres. Quelques figures d'objets qui y ont été trouvés.] P. D.

Aveyron.

Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez et de Vabres. 1889[1].

Origines de l'Église du Rouergue (suite). I, p. 211. Légende de saint Marius (saint Mary), l'un des compagnons de saint Austremoine; son passage à Vabres et en Rouergue. Chronique d'Aigo ou Agius. . sur nos origines ecclésiastiques. [Du fait que le culte de saint Marius était établi à Vabres, on tire « par induction » quelques probabilités sur le passage de ce saint en Rouergue. L'*Hist. du Languedoc* (voir, par exemple, t. II, col. 405) aurait permis de donner à ces probabilités quelque fondement historique.] — II, p. 220. Saint Clair d'Albi... A-t-il touché à notre pays? [Réponse affirmative d'après d'anciens bréviaires.] — III, 1, p. 224. Établir l'époque de la fondation de notre église cathédrale. [Il s'agit de la première fondation, qui remonterait aux premiers siècles.] — 2, p. 232. Établir l'époque de la fondation des premières églises et congrégations chrétiennes dans le diocèse. [Sanctuaires de

1. Rodez, Carrère, in-8°. Cette publication comprend une *Histoire de l'Église du Rouergue*, qui commence en 1883, avec pagination spéciale. Le premier volume va de l'année 1883 à 1900, avec table des matières insérée en tête de l'année 1902, parue en 1903. — Nous ne pouvons dépouiller depuis l'origine les *Conférences ecclésiastiques*, jusqu'à présent omises dans notre dépouillement de Périodiques méridionaux. Nous nous contentons de les reprendre à la date où les *Annales du Midi* ont commencé de paraître.

Ceignac (Ier s.) [?]; de Noble-Val, dédié à saint Antonin (IIe s.) [?]; de Saint-Grat (IVe s.); de Conques (IVe s.) [?]; quelques paroisses sur le Larzac (au VIe s.)]

1890.

§ I, p. 235. Les premiers successeurs de saint Amans jusqu'à saint Dalmas. [Saint Amans a-t-il eu des successeurs immédiats? On ne connaît que saint Quintien. La vacance s'expliquerait par les persécutions. Biographie de saint Quintien.] — § II, p. 239. Étudier la question de savoir s'il y a eu des martyrs en Rouergue pendant la persécution romaine. [Il a dû y en avoir: l'amphithéâtre retrouvé à Rodez permet de le « conjecturer ». Les saints Grat et Ansute, les quatre mille moines de Conques martyrisés en 371 (?).] — § III, p. 247. Faire connaître les saints confesseurs et les saintes vierges qui ont pu apparaître dans notre pays jusqu'au Ve siècle. [Outre saint Martial et saint Amans on cite saint Léons et saint Védard (confondu avec saint Médard), saint Fleuret, saint Affricain, sainte Trojécie.] — § IV, p. 254. Discuter l'épiscopat d'Eustache et d'Elaphius. [Le premier, d'après certains indices, aurait été évêque de Rodez vers 450 et martyrisé par les Goths en 475; Elaphius est le prêtre administrateur de l'Église de Rodez, auquel est adressée une lettre de Sidoine Apollinaire, VII, 6.] — § V, p. 261. Discuter les persécutions des Goths, et celle d'Euric en particulier, dans notre province. [D'après la lettre de Sidoine Apollinaire, ci-dessus mentionnée.]

1891.

§ I, p. 267. Épiscopat de saint Quintien. [Évêque de Rodez vers 502, puis de Clermont, 516-536.] — § II, p. 277. Conciles auxquels les évêques de Rodez ont assisté. [Quintien assiste à ceux d'Agde (506), d'Orléans (511).] — § III, p. 279. Éclaircir ce qui regarde la domination des Visigoths et les divers sièges que put supporter la ville de Rodez pendant leur domination. [Sous les Visigoths ariens, en 472; les Francs, en 508. Les Visigoths reviennent de 512 à 533., etc. Désaccord des historiens. Exposé très confus.] — § IV, p. 286. Grégoire de Tours et la chronologie de nos premiers évêques. [Rien de certain avant le milieu du Ve s. Évêques du VIe s. mentionnés par Grégoire de Tours: Quintien, Dalmas († vers 581), Théodose († vers 584), Innocent (mentionné l'an 590).] — § V, p. 292. Montrer si oui ou non on peut établir vers cette époque l'épiscopat d'un premier Deusdedit, en commentant le procès-verbal de l'écroulement de la cathédrale en 1276 (n. s.). [Cet acte ferait remonter à 700 ans et plus un autel portant une inscription qui l'attribue à Deusdedit, évêque. Ce dernier devrait donc être classé parmi les évêques du

VIe s., mais « il est difficile d'admettre l'existence de ce Deusdedit », p. 295.] — § VI, p. 295, et § VII, p. 300. [Discussions sur le même sujet. Les archéologues attribuent l'inscription concernant Deusdedit au xe ou xie s., mais les reliques dont il est question dans l'acte de 1276 (n. s.) nous reporteraient au ve ou au vie.] — § VIII, p. 302. Quelles conclusions tirer, pour l'antiquité du culte de saint Martial, des reliques que le procès-verbal [de 1276, n. s.] dit avoir été trouvées dans l'autel qui lui était dédié? [Elles permettent de constater que le culte du saint était établi à Rodez dès le vie s. et sans doute avant (?).]

1892.

P. 307. Conques et les premiers temps du christianisme en Rouergue. Chronique du monastère. Ses textes divers. [P. 308-13. Texte de la chronique, d'après *Doat*, 143. P. 314-18. Texte donné par Cabrol, chanoine de la collégiale de Villefranche. P. 320-24. Historique du monastère de Conques, extrait d'un ms. de la B. N., F. 5436. Opinions diverses sur l'authenticité de la chronique. Le rédacteur est pour, et apporte notamment en preuve « l'antiquité des reliques et des reliquaires du trésor de Conques » ou l'histoire générale de l'Église. « Cette chronique appartient donc à l'histoire » (!), p. 360.]

1893.

Premiers temps de l'Eglise du Rouergue. P. 367. Établir, d'après les travaux modernes qui ont complété et réformé Thomassin, l'époque de la fondation des églises presbytérales dans les Gaules et particulièrement du Rouergue. [Exposé général. Quelques détails concernant le Rouergue, tirés de Sidoine Apollinaire (*Lettres*, VII, 6) et de Grégoire de Tours (H. F., l. II, ch. xxv.] — P. 385. Déterminer les églises qui existaient du temps de saint Sidoine Apollinaire et de saint Grégoire de Tours sur le Larzac, et qui furent démembrées du diocèse de Rodez pour former l'évêché d'Arisitum. [Sidoine Apollinaire n'en dit rien. Exposé de quelques opinions. Le diocèse d'A. aurait compris les paroisses données plus tard à l'abbaye de Nant (?), v. p. 391.] — P. 392. Déterminer les paroisses que se disputaient Innocent, évêque de Rodez, et saint Urcicin, évêque de Cahors, sur les rives du Lot. [Opinions diverses.] — P. 396. Faire connaître d'autres paroisses, si c'est possible d'après les documents ou les inductions que l'on peut avoir. En trouverait-on quelqu'une qui, à cette époque, fût dédiée à saint Martial? [Rien de certain.]

1894.

P. 399. Épiscopat de saint Dalmas, sa durée, ses rapports avec les Goths

et les Francs, ses œuvres. [Biographie; quelques documents historiques (Grégoire de Tours, Concile de Clermont, 525) mêlés à la légende.] — P. 110. Discussion sur les sources de la *Vie* de saint Dalmas, comparaison avec celles des saints Amans, Quintien, Naamas. Elles remonteraient au VIe siècle. Nombreuses indications sur les sources.] — P. 122. Évêché d'Arisitum ou du Larzac, etc. [Nouvelles discussions sur son origine, son étendue, le nombre de ses paroisses... Exposé très confus d'opinions contradictoires. Conclusion : « On discutera longtemps cette question sans la résoudre. » Cf. cependant : L. Saltet, *L'évêché d'Arisitum*, dans *Bullet. de littér. ecclés.*, juill.-oct. 1902, p. 220-31.]

1895.

Retour sur l'histoire de saint Amans et de son diacre saint Naamas. — P. 143. Analyser l'étude que les Bollandistes viennent de publier sur notre saint patron et son diacre saint Naamas. [Analyse et discussion du travail du P. de Schmedt (cf. A. SS., 4 nov.) sur ces deux saints. M. l'abbé Duchesne est vivement pris à partie. Les conclusions du P. de Schmedt, qui place saint Amans au Ve s., sont contestées surtout au nom d'une tradition « constante et irrévocable », qui fait de ce saint un disciple de saint Martial au Ier siècle.] L. R.

Charente-Inférieure.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. t. XXXIII, 1903.

P. I-CCLIV et 1-462. G. Musset. Le cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, t. II. [Le t. I avait paru en 1901 (cf. *Annales*, XV, 96). Le t. II se compose d'une longue introduction où sont groupés les événements propres à faire connaître l'historique de l'abbaye, et aussi les faits relatifs à sa vie intérieure. C'est ainsi que M. M. a exposé l'histoire de l'édifice, trois fois restauré; qu'il a énuméré ses ressources : l'abbaye avait, entre autres, la seigneurie du bourg de Saint-Jean-d'Angely, le domaine de la rue Franche; ses revenus atteignaient en 1549 1 068 l., ses charges 2613, tandis qu'en 1778 les uns s'élevaient à 88894 l., les autres à 24336. Le même tome comprend aussi des documents, allant de 1037 à 1199 (?), des pièces annexes, de 1096 à 1549, enfin des tables chronologiques et onomastiques très soigneusement dressées.

P. D.

Gard.

Mémoires de l'Académie de Nimes, 7e série, t. XXVI. 1903.

P. 1-78. E. DE BALINCOURT. Deux livres de raison du XVe siècle. [Les Merles de Beauchamps. [Publication très soignée, avec portrait de Louis II de Merles (1510-1551) et tableau généalogique. Louis Ier de Merles (1427-1509) retrace des souvenirs de riche étudiant et de seigneur prospère, à Avignon.] — P. 79-85. E. BONDURAND. Les suites d'un miracle à Saint-Gilles (1515-1516). [Lutte diplomatique entre l'abbaye de Saint-Gilles et les reines Claude de France et Louise de Savoie, qui finirent par imposer aux moines récalcitrants le don de l'habit religieux à un enfant miraculé à moitié.] — P. 117-96. M. JOUVE. Journal d'un chanoine au diocèse de Cavaillon (1664-1684). [Fragments fort intéressants du livre de raison de Gaspar de Grasse.] — Pagination séparée. Annexe. P. 1-146. Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles par Jean Raybaud, avocat et archivaire de ce prieuré, publiée par l'abbé C. NICOLAS. [Première partie d'une utile édition du ms. 333-339 (858-859) R. 899 de la Méjanes, à Aix.] E. B.

Garonne (Haute-).

I. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 17 novembre 1903-5 juillet 1904.

P. 16. DE CASTÉRAN. Une pierre sculptée trouvée à Bertren-Basse-Barousse. [Sans doute morceau d'un monument funéraire romain.] — P. 16-7. LAMOUZÈLE. Une affiche curieuse relative à l'invention des aérostats. [Du 2 septembre 1783, à Montpellier.] — P. 17-8. DELORME. Deux médailles frappées en l'honneur des frères Montgolfier. — P. 23-6. DE LAHONDÈS. Monogrammes de Jésus sculptés sur des portes de maisons de Toulouse. [Intéressant.] — P. 27. PASQUIER. Engagement des bijoux de la maison de Foix au XVe siècle, d'après un livre privé d'un marchand de Toulouse. — P. 28-36. VIDAL. Additions et corrections à l'Histoire du grand prieuré de Toulouse par M. du Bourg. [Étude curieuse ; une pièce de 1654 montre qu'à cette date les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem souffraient encore des brutalités des Turcs.] — P. 37. BARRIÈRE-FLAVY. Note sur les armes de deux évêques de Pamiers, J. d'Esparbès de Lussan et H. de Sponde. — P. 38-41. BARRIÈRE-FLAVY. Tenue de l'Assemblée de l'assiette du diocèse de Toulouse à Montgiscard en 1625. [Liste des dépenses faites à cette occasion.] — P. 42.

Lamouzèle. Quelques fonctionnaires municipaux de Toulouse à la fin du xviie siècle. [Notes sur leurs traitements.] — P. 47-8. Cartailhac. Note sur les poteries gallo-romaines trouvées à la Graufesenque par M. l'abbé Hermet. — P. 50-62. Rapport général sur le concours de 1903. [Signalons parmi les ouvrages manuscrits récompensés : *Un collège de province sous la Renaissance; Les origines du collège d'Auch* (1540-1590), par M. Bénétrix ; *Contes populaires recueillis par la Société traditioniste de Comberouger*, sous la direction de M. Perbosc; *La Coutume de Malvezie*, par MM. Doumenc et Gadave.] — P. 62-8. De Lahondès. La Renaissance à Toulouse ; Nicolas Bachelier. [Étude d'ensemble sur l'œuvre de Bachelier.] — P. 71-5. Desazars de Montgailhard. Les miniatures du Capitole aux xiiie et xive siècles. [Fine et minutieuse étude sur les miniatures des cartulaires municipaux de Toulouse.] — P. 78-80. Barrière-Flavy. Les monuments civils et religieux d'Auterive. — P. 82-6. Abbé Saltet. Analyse d'un travail manuscrit de M. l'abbé Annat sur *Les étudiants clercs à l'Université de Toulouse de 1482 à 1498*. [Renseignements intéressants.] — P. 86-90. Cartailhac. Analyse du livre de M. Déchelette : *La fabrique de la Graufesenque* (*Aveyron*). — P. 90-1. Abbé Lestrade. Statues des quatre Évangélistes, par Lucas. [D'après un bail à besogne de 1766 entre le sculpteur François Lucas et le curé de Lézat.] — P. 91-4. Mgr Batiffol. Vigilance de Calagurris. [Rectification de plusieurs assertions de M. Réville concernant ce personnage.] — P. 96-7. De Bourdès. Sur un bloc de maçonnerie antique à Toulouse. [Substruction probable d'un mur d'enceinte du château.] — P. 98-100. Barrière-Flavy. Le sceau et le consulat d'Alan à la fin du xiiie siècle. — P. 100-1. Id. Notes sur les sarcophages de Sicard de Miremont et de sa femme Honor de Durfort, et sur les armes de Jeanne de Montaut. — P. 102-4, 133-4. Abbé Lestrade. Pages d'histoire et d'art sur Saint-Sernin de Toulouse. [Très bonne étude d'après des baux à besogne inédits relatifs aux remaniements des chapelles de la crypte avant 1644, à la fabrication des grilles de l'abside et du chœur en 1688, aux galeries en bois, contre-chœur, stalles et boiseries copiées sur celles du chœur de Saint-Etienne, tous travaux exécutés de 1656 à 1671, etc.] — P. 104-20. Abbé Baichère. Analyse des documents inédits suivants : État de l'argenterie de l'église cathédrale de Saint-Papoul (1760) ; inventaires de l'argenterie, des reliques, ornements et meubles de l'église Saint-Nazaire de Carcassonne aux xvie et xviie siècles. — P. 122-3. Delorme. Une trouvaille de monnaies des xve et xvie siècles à Cazères. — P. 123-5. Cartailhac. Les fêtes du carnaval à Toulouse vers 1700. [D'après un livre de Mme Du Noyer, de

1738, *Lettres historiques et galantes de deux dames de condition...*] — P. 126. De Loth. Buste romain trouvé aux environs de Lombez. — P. 129. De Lahondès. Attribution à Tailland dit Manceau des initiales T. M. du portail de la Dalbade. — P. 130-2. De Lahondès. Diverses armoiries de Saint-Nazaire de Carcassonne.— P. 134-5. Abbé Lestrade. Calice en argent doré de l'église de Gragnague. — P. 135-6. Cartailhac. Note sur la nouvelle organisation du musée des antiques aux Augustins. — 139-42. De Rivières. Le tombeau de deux chanoines dans le cloître de l'église Saint-Salvy à Albi. [Nouvelle lecture de l'inscription d'après une copie du xviiie siècle. Figures.] — P. 145-8. De Lahondès. Excursion à Najac et à Varen. — P. 149-51. Ed. Forestié. Le Bréviaire de Moissac. [Description complète de ce magnifique manuscrit du xve siècle.] — P. 153-8. De Lahondès La plus ancienne poésie de la bibliothèque des Jeux Floraux. [Traduction française, avec notes, d'un *sirventés* du père de Raymond Cornet, écrit vers 1305.] — P. 160. Depeyre. Note sur le porche de l'hôtel de Sevin à Toulouse (avec fig.). — P. 161-2. De Lahondès. Inscription tumulaire du franciscain Jacques de Pomars (1319). Ch. L.

II. *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, t. XXII, 1903.

P. 121-46. S. Guénot. La Garonne; son rôle économique dans les temps anciens. [A suivre. Cet article, fait de seconde ou de troisième main, contient des assertions singulières et nombre de fautes d'impression ou autres.] — P. 181-223. A. Deloume. Note sur l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure. [Légué, comme on sait, par feu Ozenne à la ville de Toulouse, à charge d'y loger les Sociétés savantes. Nous signalons cette note parce qu'elle se rapporte à un monument historique réparé, approprié par les soins de M. D., et parce qu'elle sera un document très curieux sur sa gestion, si honorable pour lui, de ce bel immeuble.]

P. D.

III. *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, t. XLIX, 1900-1901. Néant. — T. L, 1901-1902.

P. lxxvii-viii. J. Brissaud. Une forme primitive de la propriété dans les Pyrénées. [Analyse, dans un procès-verbal de séance, d'un mémoire de M. B. sur le régime juridique des eaux de Salies-de-Béarn et l'acte de 1587 qui en régla l'usage.]

T. LI, 1903.

P. 25-68. A. Deloume. Note sur l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure

(1895 à 1903). [Complément d'une communication faite en 1897 sur le même sujet. Avec trois photographies.] — P. 91-111. Ed. Forestié. Les réformateurs royaux en Bigorre, en 1344. [*Sic;* mais, d'après le contenu de l'article, il faut lire 1334. M. F. publie le procès-verbal de l'enquête faite dans le « comté et sèneschaussée » de Bigorre en 1333-34, sur l'ordre de Philippe VI.] — P. 398-408. H. Jaudon. La crise viticole au point de vue historique et juridique. [Etude sur la culture de la vigne, la protection qui lui était accordée, le ban de vendanges, etc., dans la région et en Languedoc depuis l'époque gallo-romaine, surtout à partir du xvie siècle. A suivre.] L. V.

Hérault.

Revue des langues romanes, t. XLIV, 1901.

P. 54-69. G. Thérond. Contes lengadoucians. [Suite p. 469-75, 551-71.] — P. 70-1. A. Vidal. Etablissement du marché à Montagnac. [En Biterrois. Document en langue vulgaire de la fin du xiiie siècle.] — P. 159-62. G. Bertoni. Restitution d'une chanson de Peire d'Auvernhe ou de Rambaut de Vaqueiras. [Il s'agit de la pièce *Be m'es plazen*, récemment publiée par M. Zenker dans son édition de Peire d'Auvergne; M. B. en imprime le texte d'après le ms. Campori, plus correct et plus riche de quelques strophes.] — P. 213-44. E. Stengel. Le chansonnier de B. Amoros. [Suite p. 328-41, 423-42, 514-20.] — P. 289-92. F. Mistral. La Crido de Biarn. [Chanson composée à l'occasion de la Sainte-Estelle, célébrée à Pau le 27 mai 1901.] — P. 293-309. J. Véran. La femme dans l'œuvre du poète Théodore Aubanel. [Conférence.] — P. 310-27. P. Delacrau. Le siège de Beaucaire en 1632. (A suivre.) [Reproduction, sans aucun préambule ni explication, d'un document conservé à la Bibl. munic. d'Arles.] — P. 385-7. Le brinde de M. Chassary... à la Sainte-Estelle de Pau. — P. 388-99. P. Chassary. Au siecle segenc. [Traductions de poésies du xvie siècle.] — P. 481-513. A Vidal. Costumas del pont de Tarn d'Albi. [Il s'agit d'une *leude*, ou tarif de péage. Ce document, imprimé en 1871 par Jolibois dans une plaquette devenue très rare, est antérieur à 1245; la copie est du xive siècle. Ses cent quatre-vingt-dix-huit articles contiennent un assez grand nombre de mots rares, dont plusieurs manquent à Raynouard; l'éditeur, servi par sa connaissance du patois moderne, les a, sauf quelques exceptions, fort bien interprétés. P. 488 *calquieira*, tannerie ou moulin à foulon, se rattache, non à *calx*, mais à *calcare*. Le mot est encore usité (voy. Mistral, *cauquièro*).] — P. 570-4. J. Anglade. Le provençal en Souabe. [Résumé

d'un article de M. Fastenrath sur les trois villages souabes peuplés au xvi[e] siècle par des colons provençaux.]

Tome XLV. 1902.

[Le dépouillement de ce tome a été publié par erreur avant celui qui précède, dans un volume antérieur des *Annales*, t. XV, p. 539.]

Tome XLVI. 1903.

P. 33-73. A. Vidal. Les délibérations du conseil communal d'Albi de 1372 à 1388. [Intéressante introduction sur les attributions du conseil de ville et la vie municipale à Albi au xiv[e] siècle.] — P. 245-51. G. Bertoni. Noterelle provenzali, IV : Il « flabel » di Aimeric de Peguilhan a Sordello. [Texte de cette pièce (10, 41) d'après les mss. D et V.] V : Sulla vita provenzale di santa Margherita. [M. B. publie quelques passages de la rédaction du ms. Ashburnham et montre qu'elle est plus voisine que l'autre du texte latin.] A. J. — P. 282-7. J. Berthelé. Le vrai sens du mot « gitare » dans les anciens documents campanaires. [A propos de la publication, dans le *Bulletin archéol.* de 1893, d'un texte latin (de 1335 et non 1395 comme on le dit ici à deux reprises) où l'expression *quando gitabitur campana* avait embarrassé MM. André, archiviste de l'Ardèche, et Chabouillet, vice-président de la section d'archéologie. M. B. accumule les textes pour prouver que *gitare* veut dire « couler, fondre ». Qui en doute? Et qui ne connaît notre locution « jeter en moule »? On nous permettra de rappeler que les *Annales du Midi* avaient relevé discrètement le péché d'ignorance de « l'éminent et regretté M. Chabouillet ». Cf. notre t. VI, p. 515, où on lit : « Il est singulier que ni l'éditeur ni le membre du Comité qui a fait le rapport n'aient compris que *quando gitabitur campana* veut dire tout uniment « quand on fondra la cloche ».]— P. 317-98. B. Sarrieu. Le parler de Bagnères-de-Luchon et de sa vallée (suite et à suivre). — P. 545-90. V. Chichmarev. Vie provençale de sainte Marguerite. [Voy. le compte rendu de M. Lévy dans notre t. XVI, p. 528.] A. T.

Isère.

I. *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XIII, 1901; XIV, 1902. Néant. — T. XV, 1903.

P. 367-416. P. Morillot. Berlioz écrivain. [Auteur de Mémoires, de livrets : *La damnation de Faust, l'Enfance du Christ, les Troyens*, etc.; critique musical, épistolier. Dans ses écrits, outre l'homme plein de fougue, le compositeur génial, on découvre « l'écrivain original, le con-

teur de bonne race, au style clair et savoureux, à l'humeur poétique et railleuse, vrai Français de France et très authentique Dauphinois ».]

P. D.

II. *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, t. XVII, 1903.

P. 8-75. G. Allix. Sur les éléments dont s'est formée la personnalité artistique de Berlioz. [Discours fort étudié, avec réponse de M. P. Fournier, p. 76-90.] — P. 91-119. Lettres inédites de Hector Berlioz à son ami Thomas Gounet, p. p. L. Michoud. [Elles vont du 9 février 1831 au 15 avril 1834 environ; elles correspondent au temps où Berlioz fit le voyage d'Italie et épousa Henriette Smithson.] — P. 125-38. A. Prudhomme. Molière à Grenoble, 1652-1658. [M. P. a découvert dans un registre de baptêmes de la paroisse Saint-Hugues et Saint-Jean, de Grenoble, un acte de baptême du 12 août 1652, où figurent comme parrain et marraine « Jean-Baptiste Poqueclim, valet de chambre du Roy, et... damoiselle Magdelainne Bejarre ». Cette pièce prouve que Molière ne vint pas seulement à Grenoble en 1658, comme on le croyait, mais aussi en 1652, avec sa troupe.] — P. 139-72. A. Gevrey. Symbolique des monnaies gauloises des dépôts de Moirans, Sainte-Blandine, Tourdan. [Ce travail commence réellement p. 153, les pages qui précèdent étant consacrées à une notice nécrologique sur E. Dugit, helléniste et historien.] — P. 182-212. L. de Miribel. Souvenirs d'Exilles. [Analyse d'un ms. intitulé *Mémoire de Mr de Rosans et d'Yze*. Le capitaine d'Yze, protestant, de noblesse provençale, fit campagne sous Lesdiguières contre le duc de Savoie et devint gouverneur d'Exilles en 1595. Il sut garder la place et battre les Savoyards à plusieurs reprises. Un de ses enfants naturels est devenu le célèbre pasteur Alexandre d'Yze, qui épousa la petite-fille de Jean de Serres, historiographe de France, frère d'Olivier. Planches et tableau généalogique. Quelques documents.] P. D.

Puy-de-Dôme.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1902.

P. 74-85. H. Salveton. Etude sur le genre grammatical du nom propre « Brioude ». [A propos du titre du livre de l'abbé Peyron, intitulé : *Histoire de Vieil-Brioude* (2e édition; Le Puy, 1901). M. S. démontre surabondamment que le genre de *Brivas* et de la forme *Briude, Brioude*, qui lui a succédé, étant féminin, l'abbé Peyron a eu tort de se singulariser en refusant de suivre l'usage courant, lequel consiste à écrire *Vieille-Brioude*. Dans les arguments invoqués par M. S., il y en a un qui porte

à faux : il se figure que *vieil* est invariable du masculin au féminin dans l'ancienne langue: c'est une erreur résultant d'une confusion avec *vies*, lequel est réellement invariable parce qu'il représente le latin *vetus*, invariable, tandis que *vieil* fait au féminin *vieille* (provençal *velha*), conformément à son type latin *vetulus, vetula*.] — P. 86-9. Le monument de Vercingétorix à Gergovia. [Projets de MM. Dourif et l'abbé Guélon, non acceptés par l'Académie, avec planches afférentes.] — P. 90-2. ALLUARD. Du temple de Mercure à la cime du Puy-de-Dôme. [Notes rétrospectives insignifiantes.] — P. 95-132 et 135-87. Capitaine BAGÈS. Histoire de l'École royale militaire d'Effiat. [Exposé intéressant, depuis le point de départ : fondation religieuse, en 1627, par le maréchal d'Effiat au profit des Oratoriens, puis création d'une école de jeunes gentilshommes (1714), devenue royale en 1776; à la fin, longue liste chronologique des pensionnaires (p. 145, au lieu de *Fourniol du Rateau*, de Guéret, il faut lire *Tourniol :* la famille est bien connue) et pièces justificatives. On aurait aimé à savoir si quelques-uns des noms de la liste ont jeté de l'éclat sur la maison: quelques notes au bas des pages auraient été utiles.] — P. 192-224 et 228-71. JALOUSTRE. Jean Soanen, évêque de Senez, à l'abbaye de La Chaise-Dieu. [Article attachant, dans lequel l'auteur n'a visé qu'à nous montrer le célèbre janséniste dans son exil et à raconter sa rétractation et sa mort, mais où l'on trouve aussi quelques jolies lettres inédites et deux belles reproductions de portraits, l'un de Soanen, l'autre de sa sœur, Mme Fresnaye, lettres et portraits faisant partie de la collection de Mme Féry d'Esclands. A la fin, détail curieux sur la « Petite Église » de Lyon et sur les marchandages révoltants dont le crâne de Soanen, arraché en 1793 au sépulcre de La Chaise-Dieu, fut l'objet en 1890. Je ne connaissais pas l'adjectif *casadien* comme ethnique de La Chaise-Dieu: maintenant que je le connais, grâce à M. J., je l'éviterai soigneusement.] — P. 271-2. Autour de Gerbert. [Analyse du mémoire lu par M. Astier au Congrès des Sociétés savantes, ci-dessus, XIV, 418.] — P. 276-98. A. OJARDIAS. Félix Nourrisson. [Notice biographique, d'après le livre de l'abbé Thédenat, paru en 1901 ; on sait que le philosophe, mort en 1899, était né à Thiers en 1825.] — P. 308-25. Dr DOURIF. Une lettre de Sidoine Apollinaire et les volcans d'Auvergne. [M. le Dr D. croit que Sidoine, dans sa lettre VII, I, adressée à Mamertus, a voulu parler d'éruptions volcaniques; mais son interprétation nous paraît, comme à M. Salomon Reinach, absolument erronée.]

1903.

P. 22-53, 67-112 et 116-68. Dr DOURIF. L'École de médecine de Clermont-

Ferrand pendant le XIX[e] siècle. — P. 163-219 et 224-68. Marmoiton. *Vercingétorix,* poème dramatique en cinq actes. — P. 304-28, 373-88. A. Ojardias. Un diplomate riomois au XVII[e] siècle : Pierre Chanut. (Suite et à suivre.) — P. 452-63. E. Fredet. Boileau-Despréaux aux eaux de Bourbon. A. T.

Pyrénées (Basses-).

I. *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1903.

P. 5-64, 99-128, 163-92, 225-55. E. Ducéré. Entrées solennelles, passages et séjours des rois, reines et grands personnages dans la ville de Bayonne (1130-1899). [Suite, mais non fin, de cette longue et un peu monotone publication. Ce n'est pas que l'on n'y puisse relever çà et là des traits curieux.] — P. 83-98, 129-62, 193-224. P. Yturbide. Le pays de Labourd avant 1789. [A suivre. Cette première partie traite du bailliage de Labourd, de l'origine et de la succession des baillis qui, dans ce pays d'organisation spéciale et singulière, furent les plus hauts représentants de l'autorité royale. Ils y datent de la domination anglaise, du règne de Henri III, sans doute de 1247. Des hors-d'œuvre : ainsi les détails donnés sur la prise de Bayonne par l'armée de Charles VII en 1451. Au contraire, la tragique vengeance de Pès de Puyane (1343), que Taine a racontée dans son *Voyage aux Pyrénées*, est un épisode authentique et remarquable de la longue lutte des Labourdins contre les gens de Bayonne, que soutenait le bailli lui-même.] P. D.

II. *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, 1902.

P. 17, 72, 109, 164, 210, 271, 325, 340, 423, 464, 500, 538. P. Haristoy. Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire. [Suite et à suivre. La Soule (canton de Tardets).] — P. 25. Le massacre de Navarrenx, d'après le ligueur J. Boucher. [Une phrase d'un de ses sermons.] — P. 26, 62, 126, 174, 219, 306, 359, 401, 456, 513, 556. Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn. Documents. P. p. V. Dubarat. [Suite et à suivre. Extraits du P. Mirasson, suite et fin. Actes des États de Béarn, actes de l'état civil, actes notariés, procès, etc.] — P. 33-43, 53-61. Contrat de mariage de Menaut d'Aure, seigneur d'Aster, et de Claire de Gramont (1525), p. p. l'abbé V. Foix. [Texte français, probablement traduit du béarnais, dit une note.] — P. 86-8. V. D[ubarat]. Vieille église de Bruges. — P. 91. Testament

d'un chanoine Bordenave, de Toulouse (1570). [Simple note.] — P. 96. Notre-Dame de Berlane. [Simple note.] — P. 99-108, 155-63. L. Bertrand. Hommes d'église de la famille de Poudenx. — P. 114. Note sur Libarrenx. — P. 115-25. V. D[ubarat]. Un procès sur la confession pascale à Pontacq en 1781. [Entre l'archiprêtre de Pontacq et ses paroissiens, qui voulaient choisir librement leurs confesseurs, même pour la communion pascale.] — P. 125. Recette des décimes et troubles en Béarn. [1632. Simple note.] — P. 145-51. Pétition de la ville de Lescar à l'Assemblée nationale, p. p. H. Courteault. [Du 4 juillet 1790. Pour demander le maintien de son évêché et de son collège.] — P. 154. Lettre du P. de Bérulle sur Notre-Dame de Garaison. [Envoyant deux Pères pour organiser Garaison.] — P. 172-3. V. D[ubarat]. Vieille cloche d'Ainhoa. — P. 173. Lettre du maréchal de Gassion à Richelieu. [Remerciements. Pourquoi ?] — P. 193-209. V. D[ubarat]. Notes sur le missel de Bayonne de 1543. [Complémentaires à l'étude de l'auteur.] — P. 218. Dominicains de Bayonne (1683). [Quelques noms.] — P. 233-62, 276-81, 332-5, 353-9. V. D[ubarat]. L'ancien pèlerinage de Notre-Dame de Muret. [Hameau de la commune de Lagor.] — P. 237-8. L. Bertrand. Un mandement de Bernard d'Arboucave, évêque de Dax. [Où il révoque son acceptation de la bulle *Unigenitus*. M. B. en parle sans le publier et donne des notes complémentaires sur la famille de Poudenx.] — P. 240. Bernadotte et Moreau. [Entrevue entre les deux généraux à Stralsund, en 1813.] — P. 242-67. E. Tauzin. Lettre sur le Saint-Suaire de Turin. [Exposant les théories d'un naturaliste, M. Vignon, qui tendent à prouver son authenticité.] — P. 267-70. Henri IV et le chapitre de Latran. [Texte de la donation de l'abbaye de Clairac en Agenais, par ce roi, au chapitre de Saint-Jean-de-Latran.] — P. 288. Anoblissement de la maison Manescau de Garos en faveur de Bernard des Pruets, évêque de Saint-Papoul. [Notice biographique.] — P. 289-305. J.-B. Martin et U. Chevalier. Encore le Saint-Suaire de Turin. [M. C. défend sa thèse, contraire à l'authenticité de cette relique, et M. M. fait remarquer l'unanimité des savants à l'adopter.] — P. 305. Date de la mort de Gérard Roussel. [Évêque d'Oloron qui introduisit la Réforme en Béarn. Il mourut le 15 août 1555.] — P. 324. Dîmes de Soule et émeute à Gotein (1631). [Simple note.] — P. 339. Lettre de M. P. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, au capitaine Duvoisin, sur l'« Inventaire sommaire » et l'inscription de Tardetz. [Du 14 mars 1867. Il s'agit de l'inventaire des archives des Basses-Pyrénées et de l'inscription romaine de la chapelle de la Madeleine, à Tardets.] — P. 352. Abbé Foix. Sur les sculpteurs Mazzetty. [Sculpteurs du XVIIIe siècle. Un acte de bap-

tême et un acte de décès qui les concernent.] — P. 368-83, 417-22. V. D[UBARAT]. L'abbaye de Lucq en Béarn au XIVe siècle. [D'après des documents tirés des archives notariales des Basses-Pyrénées, publiés et commentés. Notes sur l'abbaye, l'abbé, les moines, et listes des abbés et des moines à cette époque.] — P. 383. Joseph de Révol, évêque d'Oloron, et le jansénisme. [Simple note sur un adversaire du jansénisme.] — P. 416. Lettre d'un curé refusant la cure de Saint-Jacques de Pau (1817?) — P. 422. Notes généalogiques sur les familles Erdoy, Belzunce et Gaïncury en Basse-Navarre. — P. 430-2. J.-B. LAHITTE. Notes sur Morlaas. [Emprunté au *Bulletin paroissial* de Morlaas.] — P. 433-44. R. PEYRE. Un instituteur d'autrefois. [Emprunté à *La Quinzaine*. Récit d'un procès entre le châtelain d'Artiguelouve et les habitants, défendus par leur instituteur, qu'ils ont fait syndic.] — P. 445-56, 494-9, 544-52. Documents sur l'arrivée de Mgr Loison à Bayonne après le Concordat. [Empruntés au *Journal des Basses-Pyrénées*. Installation, discours. Documents sur l'application du Concordat.] — P. 472-6, 504-10. Extraits des registres des États de Navarre. [De 1523 à 1565. En béarnais. Noms des membres. Quelques états de répartition des tailles.] — P. 511-2. O. F. M. Remède contre la morsure des chiens enragés et des vipères. [Imprimé au XVIIIe siècle par ordre des États.] — P. 533-8. J. J. Voyage du P. Florez, de Madrid à Bayonne, en juin 1766. [Auteur de l'*España sagrada*. Traduction du récit de son voyage.] — P. 552. Fondation de l'église de Monein et établissement de la confrérie du T. S. Sacrement (1464-1548). [Deux documents en béarnais.] — P. 553. Note sur cinq bulles adressées au cardinal Pierre de Foix (1440-1455). [Énumération et objet de ces bulles.] — P. 554-5. Anoblissement de la maison de Jean de Lassalle, évêque de Couserans et chancelier de Béarn, à Buzy (1491). [Acte d'anoblissement en béarnais.]

M. D.

Savoie.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, t. X, 1903.

P. 41-76. F. DESCOSTES. L'esprit provincial en Savoie. [Physionomie de l'ancienne Savoie.] — P. 157-76. A. PERRIN. L'âge de la pierre en Savoie. Station de Saint-Saturnin (commune de Saint-Alban). Epoque Robenhausienne (pierre polie). [Essai d'histoire de la Savoie à cette époque.] — P. 209-558. F. DESCOSTES. Les émigrés en Savoie, à Aoste et dans le pays de Vaud (1790-1800). D'après des documents inédits pouvant servir à l'histoire de l'émigration. Après une courte préface, publication de

nombreux documents. Ce sont des extraits des registres des paroisses, des listes officielles de suspects, d'émigrés, de prêtres réfractaires et de ceux qui prêtèrent serment, etc., l'odyssée d'un prêtre réfractaire, l'exode de la comtesse de Maistre. Table des matières. Publication qu'il faudrait souhaiter de voir faire sur les autres points de la France.] — P. 559-700. Abbé S. Truchet. La cathédrale de Saint-Jean-Baptiste et ses dépendances à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Étude historique et archéologique. [Description et histoire de l'église, de ses différentes constructions, de son administration. Étude savante, très complète et pleine de renseignements, même sur les anciennes familles du pays.] M. D.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

1. — *Annales de Saint-Louis-des-Français,* t. VIII, 1903-1904.

P. 47-88. Les comptes du diocèse de Bordeaux de 1316 à 1453 d'après les archives de la Chambre apostolique, p. p. l'abbé J. Fraikin. [Suite et à suivre; cf. un compte rendu sommaire dans *Annales du Midi,* t. XVI, p. 147.] — P. 89-91. Abbé G. Mollat. Jean XXII et le parler de l'Isle-de-France. [Le pape, qui avait passé une bonne part de sa vie dans notre Midi et le reste en Italie, ne comprenait pas le français, ou à peine.] — P. 93-136, 217-78. Abbé H. Grange. Une région protestante de la France. Introduction, développement, état actuel du protestantisme dans le diocèse de Nîmes. [La partie historique de ce travail, faite de seconde main et d'ailleurs rapide, ne nous apprendra rien de neuf. Ce qui se rapporte à l'état actuel a plus d'intérêt (p. 229 et sqq.); il y faut louer, outre la précision des données, la loyale application de l'auteur à rester équitable et modéré.] — P. 137-95, 269-366. Abbé Ed. Albe. Prélats originaires du Quercy dans l'Italie du xiv[e] siècle. [Étude qui se relie à celles que M. l'abbé A. a consacrées à Jean XXII (cf. un compte rendu critique dans les *Annales du Midi*, t. XVI, p. 359). Ces prélats établis en Italie ont dû leur fortune soit au pape quercynois, soit à ses successeurs français. Il nous est impossible de suivre l'auteur dans les énumérations auxquelles il se livre, distribuées en trois chapitres : Italie septentrionale, centrale, méridionale; mais des recherches aussi approfondies servent grandement l'histoire; elles permettent de corriger tel ouvrage récent, important, comme la *Hierarchia catholica* du P. Eubel. Parmi les personnages étudiés, citons Bertrand de Saint-

Geniez, patriarche d'Aquilée, le cardinal-légat Bertrand du Pouget, le cardinal Bertrand de la Tour, Géraud d'Odon de Camboulit, général des frères Mineurs et patriarche d'Antioche, etc.] — P. 197-211. Abbé Richard. Le pape Paul III et Jeanne d'Albret. [Textes de deux lettres de Jeanne et de sa mère, Marguerite, et de deux brefs pontificaux, les unes suppliant le pape de dissoudre le mariage (non consommé) de la jeune princesse avec Guillaume de Clèves, les autres prononçant la dissolution.] — P. 377-435. Abbé J.-M. Vidal. Le tribunal d'inquisition de Pamiers. Notice sur le registre de l'évêque Jacques Fournier. (A suivre.) — P. 437-8. Abbé A. Clergeac. Une lettre de Fouquet. [Au cardinal Chigi, 14 janv. 1661, pour assurer à son frère, évêque d'Agde, l'abbaye de Sorèze.] P. D.

2. — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales,* 1903.

Congrès des Sociétés savantes. — P. 41-117. Benzacar. Étude économique de l'administration d'Aubert de Tourny, intendant de la généralité de Bordeaux. [Travail très remarquable sur l'administration d'un des plus grands intendants de l'ancien régime. Tourny administra la généralité de Bordeaux de 1743 à 1757. Sans négliger les travaux de Quesnay, Melon et Montesquieu, « il puisa, conclut M. B., dans ses propres lumières des règles de conduite, et aujourd'hui encore, l'histoire de son administration est l'une des meilleures leçons de choses pour un homme d'État et un savant ». Ce travail est intéressant non seulement pour l'histoire de Bordeaux, mais pour celle de la France entière.] — P. 124-51. J. Villate. Les économistes bordelais. [Notices sommaires, mais complètes, sur Jean-François de Melon (né à Tulle), Montesquieu, l'abbé Jaubert, de Bacalan, Dudevant, Henri Fonfrède, Campan, Benjamin Gradis jeune, Gautier, Galos, Vidal, Gout des Martres, de Lacombe, Martinelli, du Périer de Larsan, Em. et Is. Pereire, Lalande, Lescarret, Seignouret, Labat et Pierre Lafitte.] — P. 325-32. Saubeste. L'enseignement primaire à Bordeaux sous le premier Empire. [Très documenté et plein d'actualité.] — P. 346-50. Kehrig. Historique du commerce des vins à Bordeaux. — P. 367-75. E. Ferran. La navigation sur l'Ariège et le commerce des vins à Pamiers au XIIIe et au XIVe siècle. [Contient les éléments d'un travail intéressant, mais point de méthode, point de références quant aux documents inédits, dont un seul est transcrit en partie et dont l'auteur néglige de faire connaître la date. Le nommé « de Vico » devait être Jean de Vic.] A. V.

3. — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1903.

P. 26-39. E. Poupé. Documents relatifs à des représentations scéniques en Provence au XVIe et au XVIIe siècles. [Intéressants pour l'histoire du théâtre en France.] — P. 49-59. G. Clément-Simon. Documents sur Guillaume de Chanac, évêque de Paris et patriarche d'Alexandrie. [Généalogie de la famille de Chanac, une des plus illustres du Limousin, dressée par Baluze, complétée et rectifiée à l'aide des actes du cartulaire de Tulle, des inventaires du trésor de Pompadour et de titres originaux. Analyse de quatre pièces concernant Guillaume de Chanac et donation du château de Bourg-Archambault par ce dernier à son neveu Gui (1340).] — P. 71-7. G. Doublet. Consultation d'Olivier Patris pour Godeau, évêque de Vence (1664). — P. 107-11. R. Drouault. L'origine loudunaise des d'Aubigné-Maintenon. [Confirme, par des actes de l'état civil catholique et protestant remontant à 1539 et d'autres documents remontant à 1493, le mémoire dicté à d'Hozier par Louis Le Roy de Montaupin, fils de Françoise d'Aubigné dame de Montaupin, le 10 juillet 1700. Le premier Daubigny (ou d'Aubigné) que l'on trouve en 1493 était cordonnier.]

Congrès des Sociétés savantes. — P. 209-66. G. Pérouse. Une communauté rurale sous l'ancien régime, d'après les archives de Termignon en Maurienne. [De 1504 à la Révolution. Pièces justificatives dont la première datée est de 1564.] — P. 267-77. R. Drouault. Les paveurs marchois à Bordeaux. [Aux XVIIe et XVIIIe siècles. Des documents permettent de retrouver au XVIe siècle l'émigration des maçons limousins.] — P. 278-92. Abbé Galabert. La condition des serfs questaux du Xe au XIIe siècle dans le pays de Tarn-et-Garonne. [D'après des documents tirés des archives de ce département.] — P. 417-50. Abbé Sabarthès. Libertés et coutumes de Pexiora. [Tirées du fonds « si riche et encore si peu exploré » de l'ordre de Malte aux Archives de la Haute-Garonne. De 1193. Ne portant ni sceau, ni seing manuel, écrites au recto et au verso du parchemin, présentant d'après M. S. toute l'apparence des chartes de cette époque rédigées en Languedoc. Octroyées par Soubiran, commandeur de l'hôpital de Pexiora, Sicard de Laurac et Aimeric de Roquefort.] — P. 470-9. Abbé Arnaud d'Agnel. Inventaire après décès du chevalier Roze. [Ce chevalier qui se dévoua à Marseille pour combattre la peste en 1720, et dont le renom n'est pas aussi grand que celui de l'évêque, ne paraît pas être mort dans l'indigence, comme on l'a écrit jusqu'à ce jour.] A. V.

4. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome,* t. XXII, 1902.

P. 89-97. J. Calmette. Notes sur les premiers comtes carolingiens d'Urgel. [Article intéressant où l'auteur maintient contre M. Miret y Sans son opinion qui fait du comte Sunifred le fils du comte Aznar, met Aznar non point avant, mais après Fredol, combat les assertions du *Codex de Meyà* pour la partie ancienne, raye de la liste des comtes Matfrid, introduit à tort par Bladé, et place seulement en 839 la consécration de l'église d'Urgel par Sunifred.] — P. 99-134. Samaran. Lettres inédites du cardinal Georges d'Armagnac conservées à la bibliothèque Bàrberini à Rome. [Lettres curieuses, de Rome au cardinal Carafa, de 1556 à 1557, d'Avignon à Pie V, en 1566, et à son secrétaire Pamfilio et au cardinal de Côme, de 1578 à 1585. L'auteur indique les registres du Vatican qui pourraient servir à compléter le travail de M. Rey sur le rôle du cardinal colégat à Avignon (*Ann. du Midi*, 1898, p. 295-306).] — P. 141-56. Samaran. La jurisprudence pontificale en matière de droit de dépouille. [D'après trois bulles inédites d'Innocent VI, d'Urbain V et de Clément VII, d'Avignon, 1358-1390.]

T. XXIII, 1903. Néant.

T. XXIV, 1904.

P. 35-64. Bourgin. Les coutumes de Piolenc (1406). [Publication d'après le manuscrit des Archives vaticanes, fonds des *Collectorie,* de ces très intéressantes coutumes, accordées en 1406 à une localité du diocèse d'Orange, Piolenc, par le prieur Robert du Four, recteur du collège de Saint-Martial d'Avignon, au nom de l'abbaye de Cluny dont relevait Piolenc. C'est un petit code très complet de justice de paix, parfaitement commenté par M. B.] Ch. L.

5. — *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger,* t. XXVII. 1903.

P. 365-420. R. Grand. Les chartes de communautés rurales d'Albepierre, 1292, et de Combrelles, 1316-1366 (Cantal). [Textes des coutumes, précédés d'une introduction et d'une note sur les textes.] L. V.

6. — *Nouvelle Revue rétrospective*, 2e série, 8e semestre (juillet-décembre 1903).

P. 1-24, 121-92, 217-64, 313-36, 409-32. Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau p. p. P. Cottin. (A suivre.) — P. 385-408. Campagnes et missions de Charles-Stanislas Lefebvre (1793-1815) p. p. Lefebvre de Béhaine. (A suivre.)

9e semestre (janvier-juin 1904)[1].

P. 49-72, 121-44, 193-216, 265-88, 313-60, 430-44. Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau (fin). [Ces lettres secrètes, en partie chiffrées, forment un complément de celles que M. C. a éditées en un livre récent, dont les *Annales* ont rendu compte (t. XVI, p. 246) : *Sophie de Monnier et Mirabeau*. Elles s'étendent de 1775 à 1781 et correspondent pour la plupart à la période pendant laquelle les deux amants furent internés, l'un au donjon de Vincennes, l'autre chez Mlle Douay, à Paris, puis dans un couvent, à Gien. Le style de la pauvre Sophie est un peu négligé ; mais cette correspondance toujours passionnée, parfois au point d'en devenir licencieuse, atteste de sa part une sincérité dans l'amour, que son partenaire était bien loin d'égaler.] — P. 25-48, 73-93. Campagnes et missions de Ch.-S. Lefebvre (1793-1815). [Fin de ces Mémoires, dont le début se trouve au 7e semestre, janv.-juin 1903. Ils deviennent intéressants pour nous au moment des Cent jours et de la Terreur blanche. Lefebvre, qui avait été attaché comme chef d'état-major à la 9e division militaire établie à Nimes (janv. 1815), céda ainsi que les autres au mouvement impérialiste lors du retour de l'île d'Elbe et arbora la cocarde blanche après Waterloo. Il raconte l'insurrection de Montpellier, celle de Nimes, où les soldats sans armes furent massacrés par la populace, où lui-même fut blessé ; les incendies, les assassinats, principalement dirigés contre les protestants, continuèrent à Nimes et aux environs pendant deux mois, jusqu'à l'arrivée des troupes autrichiennes.] P. D.

7. — *Revue archéologique*, 4e sér., t. I, janv.-juin 1903.

P. 39-43. E. MICHON. La réplique de la Vénus d'Arles du Musée du Louvre. — P. 337-42. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Le pantalon gaulois. [« Brâca ». Il a passé aux Romains sous l'Empire.]

T. II. juill.-déc. 1903.

P. 96-9. A. FAVRAUD. Statuettes gallo-romaines découvertes à Sireuil (Charente). [Il y en a deux, qui semblent mutilées à dessein.]

T. III, janv.-juin 1904.

P. 74-91. F. HERMET. Les graffites de la Graufesenque (Aveyron). [Sur des vases : noms de ces vases, des potiers, indications concernant la capacité, la destination (?).] — P. 200-4. J. DÉCHELETTE. Même titre. [Observations sur le travail qui précède : le potier Malcio, et non Marcio,

1. A la fin de ce volume, la *Nouvelle Revue rétrospective* annonce que sa publication sera momentanément suspendue.

bien connu par les travaux de M. Rossignol, est de Montans (Tarn). De même Andoca, etc. Les ateliers de la Graufesenque devaient être fort importants.] P. D.

8. — *La Revue de l'art ancien et moderne,* t. X, juill.-déc. 1901 ; XI, janv.-juin 1902; XII, juill.-déc. 1902. Néant. — T. XIII, janv.-juin 1903.

P. 153-8. Dom E. Roulin. Le rétable de San Miguel *in excelsis*. [Œuvre de Limoges, « la plus considérable qui nous ait été conservée entre toutes celles du moyen âge ». Elle est la gloire de ce petit oratoire navarrais. Le rétable date de la première moitié du XIIIe siècle.] — P. 193-205. E. Roschach. Le crucifix royal du Parlement de Toulouse. [Peinture du XVe siècle, qui pendant plus de trois cents ans surmonta le siège présidentiel dans la grand'chambre du Parlement de Toulouse, avec détails et fond d'architecture fort intéressants. On en ignore l'auteur. Elle figure maintenant à Toulouse, au musée Saint-Raymond.] — P. 225-40. R. de Souza. Avignon et ses remparts. [En sous-titre : Chronique du vandalisme. Exposé des méfaits de M. Pourquery de Boisserin.]

T. XIV, juill.-déc. 1903.

P, 365-74. L. Gonse. Le Musée de Clermont-Ferrand. [Nouvellement installé, organisé par M. Nicolle, il montre des trésors que l'on ne soupçonnait pas : le portrait de Louis XVI par Callet, un beau coffret de cuir gaufré, etc.] P. D.

9. — *Revue de l'art chrétien*, t. XXI, 1903.

P. 19-31, 201-6, 292-8. Dom E. Roulin. Orfèvrie et émaillerie. Mobilier liturgique d'Espagne. [Il s'agit soit de pièces ouvrées en Espagne, à partir surtout du XIVe siècle, soit de celles qu'antérieurement ont exécutées les praticiens de Limoges. M. de Linas n'a mentionné aucune de celles-ci, M. Rupin cinq seulement. Or les œuvres dites « de Limoges » ont pénétré en grand nombre dans les églises et monastères espagnols. Après recherches faites sur place, l'auteur les énumère et les étudie. A suivre.] — P. 53-6. X. Barbier de Montault. Cheminées du XVe siècle. [Notamment celles du château de Bouthéon (Loire).] — P. 96-107. L. Maître. Les premières basiliques de Lyon et leurs cryptes (suite). — P. 299-303. Dom E. Roulin. La châsse de l'Escurial et le martyre de saint Thomas de Cantorbéry. [Châsse limousine du XIIIe siècle.] — P. 307-8. L. de Farcy. Le cœur de Mgr Gault, évêque de Marseille. [De 1639 à 1643. Mort en odeur de sainteté. Son cœur fut enfermé dans un reliquaire d'argent qui subsiste... en Anjou.] — P. 459-

75. L. Maître. Saint-Seurin de Bordeaux et sa crypte. [Comment cette crypte, si antique, a été réduite à l'état de simple souterrain. Son plan nous reporte à une époque où le sanctuaire supérieur était beaucoup plus exigu que l'église romane qui lui a succédé; c'est un monument mérovingien soudé à une abside gallo-romaine; les deux absides collatérales témoignent de l'existence d'un couloir tournant, qui dans les temps carolingiens conduisait au sarcophage du patron.] P. D.

10. — *Revue celtique*. 1903.

P. 71-83. Seymour de Ricci. Notes d'onomastique pyrénéenne. [Répertoire très utile, qui annule les listes antérieures données par Hubner, Luchaire, etc. L'auteur énumère, dans une première série, les divinités, puis, dans une seconde, les personnes, d'après les inscriptions de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées; l'onomastique du territoire des *Ausci*, si singulière, est l'objet d'une série distincte.] — P. 162-9. H. d'Arbois de Jubainville. Conquête par les Gaulois de la région située entre le Rhin et l'Atlantique, au nord des Pyrénées. [L'auteur pense que les Ligures ont précédé les Gaulois dans l'occupation de toute la Gaule et que ces derniers ont d'abord conquis la région du Nord et de l'Ouest dans laquelle on ne trouve pas trace des suffixes ligures *-ascus*, *-oscus* et *-uscus* (600 avant J.-C., environ), puis le reste du pays (300 avant J.-C., environ), dans lequel l'usage de la langue ligure a persisté longtemps, puisqu'on voit des mots en *-ascus*, *-oscus*, etc., formés avec des gentilices romains.] A. T.

11. — *Revue des études juives*, tome XLIV, 1902.

P. 73-86. I. Levi. Un recueil de consultations inédites des rabbins de la France méridionale. [Fin; texte hébreu des consultations 17-25.] — P. 301-6. Ad. Crémieux. Un droit perçu sur les Juifs étrangers venus en France au xviie siècle. [Publie et commente avec soin deux lettres écrites en 1658 par les consuls de Marseille aux consuls d'Arles. Il est intéressant de constater que, même au xviie siècle, on tolérait la présence des Juifs en France, au point qu'ils pouvaient devenir fermiers d'un impôt public.]

Tome XLV, 1902. Néant. — Tome XLVI, 1903.

P. 1-17 et 246-68. Ad. Crémieux. Les Juifs de Marseille au moyen âge. [Suite et fin dans le tome XLVII, p. 62-86 et 243-61, lequel ne comprend que des pièces justificatives, au nombre de quarante-six, de 1308 à 1485, la plupart en latin ou en français (quelques formules, extraits de statuts, communications au Conseil de la ville, sont en provençal). Cette

étude est faite de première main et me semble excellente. Les Juifs étaient nombreux à Marseille, où on ne leur rendait pas la vie trop dure. Ils contribuaient à la prospérité de la ville et participaient de différentes manières à l'activité des habitants : il y avait beaucoup de médecins, beaucoup de commerçants, dont tout le négoce était tourné vers la Sicile, l'Espagne et l'Afrique, beaucoup de prêteurs à gages ou usuriers, quelques tailleurs d'habits, même un de pierres (chose rare). Ils furent néanmoins expulsés vers 1496. J'aurais aimé que M. C. soumît à un examen critique l'opinion (émise avant lui et qu'il se contente de reproduire) que c'est un juif, Crescas Davin, qui a introduit à Marseille, au XIV[e] siècle, l'industrie de la savonnerie. Les pièces justificatives auraient gagné à être précédées d'une courte cote ; je crains qu'elles ne soient pas toutes publiées avec le soin voulu, si je m'en rapporte à ce que j'ai constaté par ci par là : pièce XXX, au lieu de *surigiti*, lire *surigici* pour *chirurgici;* XXXII, au lieu de *mperturi*, lire *impertiri;* XXXIX, au lieu de *subdicti nostre christiani dicti civitatis*, lire *nostri* et *dicte;* au lieu de *vestre civitatis*, lire *nostre civitatis;* au lieu de *vulganter*, lire *vulgariter*, etc.]

Tome XLVII, 1903.

P. 221-42. P. HILDENFINGER. Documents relatifs aux Juifs d'Arles. [Cotes d'un grand nombre d'actes, d'après les archives notariales, de 1361 à 1477; plus le texte latin *in extenso* de deux documents (4 juin 1422 et 1[er] janvier 1424) avec sommaire en tête.] — P. 301-7. E. MARREL. Un document sur les Juifs de Saint-Remy de Provence au XIV[e] siècle. [Charte latine du 26 juillet 1346, convention entre Salomon Bonjuzas et la municipalité de Saint-Remy relativement aux impôts qu'il devra payer.] A. T.

12. — *Revue historique*, t. LXXXI et LXXXII, janv.-avr. et mai-août 1903. Néant. — T. LXXXIII, sept.-déc. 1903.

P. 58-76. E. DÉPREZ. La guerre de Cent ans à la mort de Benoît XII. [A la mort du pape, 25 avril 1342, les cardinaux réunis à Avignon interviennent entre les rois de France et d'Angleterre; puis leur nouvel élu, le pape Clément VI, convoque dans cette ville les plénipotentiaires anglais et français, afin d'obtenir d'eux une entente définitive, un traité de paix. Texte de onze lettres, des 2 et 10 mai 1342, écrites à cette fin.]

Tome LXXXIV, janv.-avril 1904. Néant. — T. LXXXV, mai-août 1904.

P. 252-70. P. GACHON. Le Conseil royal et les protestants en 1698. (A suivre.)

Tome LXXXVI, septembre-décembre 1904.

P. 36-57, 225-41. P. Gachon. Le Conseil royal, etc. (Fin.) [En 1698, il s'agit de savoir si les nouveaux convertis — par force — seront astreints non seulement aux sermons et instructions catholiques, mais aussi à la messe, qui était pour eux le symbole de l'Église ennemie. Le gouvernement consulte les évêques sur ce point. Ceux du Nord se montrent pour la plupart hostiles à la mesure proposée (dont six franchement) : non par esprit de tolérance, mais par politique, ou parce qu'ils jugeaient, comme Bossuet, que c'est profaner les sacrements que de les conférer à des incroyants. Au contraire, tous les évêques du Midi y poussent, ou presque tous, poussés eux-mêmes par l'intendant du Languedoc, le fameux Bâville (cf. dans *Annales du Midi*, t. XVI, p. 365, un compte rendu de la publication, par M. J. Lemoine, de leurs Mémoires). Un Mémoire de Bâville, conçu, écrit avant ceux-là, a été la source commune de leur inspiration. L'initiative de l'intendant paraît décisive; dès le mois de mars 1699, il met en pratique les idées qu'il exposait, et sa police dresse des listes de suspects, d'obstinés, punis par la confiscation des biens. Mais il n'a pu, comme il le souhaitait, aller à Versailles et y devenir, avec l'appui des Jésuites, « l'auteur principal de l'œuvre entreprise pour la restauration totale de l'orthodoxie officielle ». Ses adversaires, Noailles, Pontchartrain, Daguesseau, mûs par un sentiment d'humanité ou par le souci des intérêts matériels du royaume, ont sauvé légalement, au bénéfice des nouveaux convertis, une certaine liberté de culte intérieur à défaut d'autre.]

P. D.

13. — *Revue des questions historiques*, nouv. série, t. XXXI (LXXVe de la collection), 1904.

P. 74-112. J. Guiraud. Le « consolamentum » cathare. [Étude de cette cérémonie, la plus importante du catharisme, faite d'après les sources originales, en particulier d'après la *Practica* de Bernard Gui et le rituel joint à la traduction du Nouveau Testament en langue provençale que possède la bibliothèque de Lyon. Pour le remarquer en passant, cette traduction est-elle vraiment cathare, comme la qualifie M. G.? (V. p. 74.) On l'a crue également vaudoise, et la question ne paraît pas encore décidée aujourd'hui. Provisoirement, tout ce qu'on peut soutenir, il semble, c'est que la version des évangiles dont il s'agit aurait été probablement à l'usage de dualistes, ainsi que l'indiquerait le formulaire à coup sûr cathare qui en occupe les derniers feuillets. Quoi qu'il en soit, M. G. a résumé les conclusions de son travail en

deux points (v. p. 110-2), dont le premier ne saurait passer, croyons-nous, pour une simple hypothèse. Il s'agit, en effet, de la similitude indéniable existant entre le catharisme et le christianisme [primitif, au moins sous sa forme orientale, similitude dans les rites, similitude dans bon nombre de dogmes. C'est là un fait en quelque sorte matériel, et l'on doit se demander comment il n'a pas été mis depuis longtemps hors de toute controverse. Les arguments allégués pour le révoquer en doute sont, d'ailleurs, si peu solides qu'à peine y peut-on voir autre chose que des raisons de pur sentiment. Avec le second des points de vue exposés par M. G., nous demeurons réellement dans le domaine de l'hypothèse. Il s'agit des origines du catharisme. Dans le dualisme cathare, M. G. verrait, il semble, la reproduction ou plutôt la survivance toute simple, à travers de longs siècles, du manichéisme antique. On comprendra que nous ne tentions pas ici l'examen, même le plus sommaire, de cette théorie. A vrai dire, elle a été exprimée bien des fois déjà, mais combattue également, et par des raisons qui paraissent bien fortes, sinon péremptoires. La plus grande vogue en a été aux temps du moyen âge. Cela seul permettrait à la rigueur d'en mesurer la valeur exacte.] — P. 113-79. F. Rousseau. Expulsion des Jésuites en Espagne; démarches de Charles III pour leur sécularisation. [« Le but final que Charles III s'était proposé..., dit M. R., ne fut pas atteint. L'institut des Jésuites subsistait encore, inutile, il est vrai, et relégué en Prusse et en Russie, mais guettant une réaction future qui le ramènerait dans ce royaume d'Espagne dont il avait été banni. » V. p. 179.] — P. 473-538. V. Pierre. Le clergé français en Espagne (1791-1802). [Quinze archevêques et évêques se sont réfugiés en Espagne à partir de 1791 et à la suite de la promulgation de la Constitution civile du clergé. Trois y meurent à diverses époques; six quittent le pays pour se réfugier dans d'autres contrées de l'Europe. Quand le Concordat a réorganisé en France le culte catholique, six seulement sont restés sur le sol de l'Espagne.]

Tome XXXII (LXXVIe de la collection), 1904.

P. 29-60. E. Rodocanachi. Le mariage en Italie à l'époque de la Renaissance. [Étude intéressante et riche en détails curieux. « Par la pompe qui l'entourait, conclut M. R., par les superstitions et les coutumes qui l'accompagnaient, le mariage était bien, ce semble, l'événement caractéristique par excellence de la vie sociale italienne au temps de la Renaissance. » V. p. 60.] — P. 61-108. A. Degert. Procès de huit évêques français suspects de calvinisme. [Le procès en question dure de 1563 à 1566. Les évêques qui y sont impliqués sont ceux d'Aix, de Valence, de Dax, de Troyes, de Lescar, d'Oloron, de Chartres, d'Uzès. Ils

sont condamnés par contumace à la privation de leurs sièges; mais, grâce à la connivence du gouvernement français et par suite de diverses circonstances, cette condamnation demeure sans effet.] — P. 109-56. A. Cochin. Les églises calvinistes du Midi; le cardinal Mazarin et Cromwell. [L'auteur cherche à expliquer « comment put se conclure cette singulière alliance entre la jeune monarchie du grand roi et le calvinisme démocrate, qui devaient se faire plus tard une si furieuse guerre en France et en Europe ». V. p. 110.] C. M.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

Belgique.

14. — *Analecta Bollandiana*, t. XX, 1901; XXI, 1902. Néant. — T. XXII, 1903.

P. 411-8. L. Celier. Saint Léonce honoré en Périgord. [Dans un ms. dit *Altempsianus*, ms. anglais et non antérieur au XIIe siècle, il y a six mentions de saints honorés en Périgord, dont saint Léonce. Le même saint figure dans un missel du diocèse de Limoges, Bibl. Nat., lat., ms. 821, et dans les noms de lieux du diocèse de Périgueux. Quel est ce saint, honoré certainement le 19 novembre en Périgord au moyen âge? Peut-être saint Léonce le jeune, évêque de Bordeaux, mais non le pape Léon, comme le veut une légende récente, née sans doute au XVIe siècle.]

Tome XXIII, 1904. Néant. P. D.

15. — *Revue bénédictine*, t. XVIII, 1901.

P. 337-63. Dom G. Morin. Le Symbole d'Athanase et son premier témoin, saint Cézaire d'Arles. [Il faut chercher l'origine de cette formule dans le sud de la Gaule, dans l'école de Lérins, et cela à une époque fort antérieure à celle de Charlemagne : voilà qui était acquis. Dom M. rapproche du texte du Symbole les écrits de saint Césaire, et conclut 1° qu'il reproduit assez exactement le style de l'évêque; 2° qu'il répond bien aux préoccupations d'un pasteur soucieux de prémunir les fidèles contre l'hérésie arienne que professaient les Wisigoths.]

T. XIX, 1902; XX, 1903. Néant. — T. XXI, 1904.

P. 225-39. Dom G. Morin. Un travail inédit de saint Césaire. Les *Capitula sanctorum Patrum* sur la grâce et le libre arbitre. [Opuscule tiré du fameux palimpseste de la Bibl. imp. de Vienne, ms. 16. Dom M. en

reproduit les fragments et en confirme la provenance arlésienne, quoique, dans cette série d'extraits des Pères, il n'y ait que quelques lignes de Césaire, au début et à la fin.] P. D.

Espagne.

16. — *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, t. I, 1901-1902.

. 2-4. J. Balén y Jovani. Notas de Etimologia catalana. [*Esma* vient du radical de *aestimare;* exemples anciens du mot et des locutions qu'il sert à former.] — P. 5-24. Fr. Carreras y Candi. La institución del catlá en Cataluña. [Etude sur le rôle que joue le catlá, équivalent du châtelain français.] — P. 24-25. H. Finke. Arnaldo de Vilanova en la corte de Bonifacio VIII. [Ajoute un document tiré des archives d'Aragon aux données recueillies par Menéndez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, I, 449-487. Intéressant pour la fin de Boniface VIII.] — P. 41-46. Miret y Sans. El testamento de la condesa Ermengarda de Narbona (1196). — P. 46-55, 130-42, 180-99, 230-46, 280-303. Id. La casa de Montcada en el vizcondado de Bearn. [Contribution importante au point de vue généalogique et historique. Intéresse les relations du Béarn et de l'Aragon, XIe-XIIe siècles.] — P. 181-6. J. Codina y Formosa. Libre del ensenyament de bona parleria. [Ms. d'une traduction du Trésor de Brunetto Latini, au séminaire de Barcelone.] — P. 253-9. M. Aguiló y Fuster .Ballesta. [Article extrait de l'« Inventari de la llengua catalana », laissé inédit par l'auteur.] — P. 339-45. Miret y Sans. Documentos inéditos del condado de Besalú. [Cf. D. Francisco de Montsalvatje y Fossás, *Colección diplomática del condado de Besalú*. Olot, Juan Bonet, 2 vol. in-8°, 1901-1902.]

T. II, 1903.

P. 20-32, 68-88. D. C. Parpal y Marqués. La invasión turca de 1558 en Ciudadela de Menorca. [Etude très documentée sur un épisode peu connu.] — P. 32-50. Miret y Sans. La casa condal de Urgell en Provenza. [Travail court, mais important. Trente ans avant l'entrée en scène de la maison de Barcelone dans l'histoire de Provence, la maison d'Urgel s'introduit dans ce pays. M. M. produit un acte inédit de 1083 d'Ermengaud IV d'Urgel, comte de Provence; il suit la trace de sa maison à travers divers textes des débuts du XIIe siècle et rectifie au passage plusieurs erreurs d'auteurs provençaux.] — P. 88-94. F. Carreras y Candi. Dólmenes en Piñana y Vilasar. [Avec croquis et plans.] — P. 139-57. S. Sanpere y Miguel. La reconquista de Zaragoza. [Etude très dé

taillée sur cet important épisode de l'histoire d'Espagne au XIIe siècle. Quelques pièces tirées de la Bibliothèque de la R. Acad. de la Historia.] — P. 192-203. MIRET Y SANS. Ramon de Melany embajador de Alfonso IV en la corte de Francia. [L'ambassade, qui est de 1328, a pour objet principal le règlement d'une indemnité pour un fait de « marque ». La lettre du diplomate aragonais fait d'intéressantes allusions à la situation économique et politique du moment.] J. C.

17. — *Boletín de la Real Academia de la Historia*, t. XXXVII, 1900.

P. 129-270. MANUEL SERRANO. Vida del capitán Alonzo de Contreras, caballero del hábito de San Juan, natural de Madrid, escrita por él mismo. [Autobiographie (1582-1633) intitulée [: '*Discurso de mi vida*, très abondantes sur les guerres du temps.]

T. XXXVIII, 1901.

P. 8-20. FERNÁNDEZ DURO. El apelativo y la patria del almirante Roger de Lauria. [Article peu concluant.] — P. 213-30. F. FITA. La reacción metropolitana de Tarragona y el concilio Compostelano del año 959. [Importante étude critique sur ce concile.]

T. XXXIX, 1901.

P. 1-288, 337-81, 433-45. U. ROBERT. Philibert de Chalon, prince d'Orange (1502-1530), lettres et documents. [Tirés surtout des archives de Simancas, Vienne et Besançon.]

T. XL, 1902.

P. 15-41, 115-30, 273-321, 369-418, 465-97. U. ROBERT. Philibert de Chalon (suite). — P. 261-75. FITA. El principado de Cataluña. Razón de este nombre. [Le mot *principat* apparaît dès 1064 dans les Cortes, comme appliqué aux vieux comtés de Barcelone, Ausone et Gerona, et l'origine de ce mot est dans le titre de *princeps* déjà pris par Borrell en 985. Les auteurs arabes appellent déjà *Catalani* les habitants de la Marche au VIIIe siècle. Cf. *Boletín*, t. XV, p. 101.]

T. XLI, 1902.

P. 1-104. U. ROBERT. Philibert de Chalon (suite).

T. XLII, 1903.

P. 251-5. BIENVENIDO OLIVER. Estudio politico-militar del conde de Barcelona Ramon Berenguer III el Grande. [Analyse critique du mémoire de D. Joaquin de la Llave y Siera.] — P. 466-81. A. RODRÍGUEZ VILLA El emperador Carlos V y su corte (1522-1539). [Introduction.]

T. XLIII, 1903.

P. 1-240. Rodríguez Villa. El emperador Carlos V. [Lettres de Salinas, d'après le ms. original appartenant à l'Académie.] — P. 250-6. F. Fita. Santa Eulalia de Barcelona. Una de sus basilicas en el siglo v. [Etude sur l'inscription de Montady. Cf. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule,* II, 451 et suiv. Le P. Fita croit que l'inscription est contemporaine de la dédicace. *Othia* serait un chorévèque et le vocable de Sainte-Eulalie viendrait de Barcelone.] J. C.

18. — *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, t. V, 1901.

P. 37-53. B. Ferrá. Bronços antiguos hallados en Mallorca. — P. 335-40. Paz y Melía. Colección de cartas originales y autógrafos del Gran Capitán. [N° 1 d'une importante correspondance conservée à la Bibliothèque nationale de Madrid.] — P. 369-74. Paz y Melia. Noticias para la vida de Ausias March. [Données précises et intéressantes; publie notamment le catalogue de la bibliothèque des March.] — P. 433-42. E. Calderón. La sala de Varios en la Biblioteca Nacional [de Madrid. Curieux documents sur l'impopularité de Napoléon Ier.] — P. 442-51. J. Calmette. Notes sur Wifred le Velu. [Ce surnom avait bien le sens de velu, et non celui de « comte d'un pays broussailleux », comme l'a proposé M. Balari. Il y a lieu de conserver à Wifred le titre de marquis, contrairement à l'opinion de M. Botet y Sisó. Le diplôme de Charles le Chauve pour Wifred, cité dans un acte de vente qui fut fait par le comte Borrell, petit-fils de Wifred, n'indique en aucune façon que l'empereur ait concédé à celui-ci le droit de souveraineté sur le comté catalan, selon la théorie de Bofarull et de Balari. Ni la grammaire, ni la logique, ni l'histoire ne permettent de l'interpréter ainsi.] — P. 815-17. E. de Molins. Numismática. [Trois documents : lettre de Jacques II sur la monnaie de Barcelone, 1323; lettre de Martin sur la frappe des florins, 1398; lettre adressée à Alphonse sur les *croats* frappés à Barcelone et à Perpignan, 1418.] — P. 858-95. Juan Menéndez Pidal. Leyendas del último rey Godo. [Importante étude critique sur les sources concernant Wamba.] — P. 920-7. G. Llabrés. Repertorio de « Consuetas ». [Liste pour les xve et xvie siécles des « Consuetas » représentées dans l'île de Majorque.]

Tome VI, 1902.

P. 1-6, 155-68. R. Chabás. Estudios sobre los sermones valencianos de San Vicente Ferrer. [Étude détaillée de quatre vol. mss. conservés aux archives capitulaires de Valence.] — P. 60-73. Actas originales de las

ongregaciones celebradas en Valladolid en 1527 para examinar las doctrinas de Erasmo. — P. 141-55, 299-328. E. Mele y A. Bovadilla y San Martín. El cancionero de Mathias, duque de Estrada. [Notice et table du ms. de la Bibliothèque de Naples 1-E 149.] — P. 198-206, 354-72. Paz y Melia. Biblioteca fundada por el conde de Haro en 1435. [Suite d'une étude parue au t. IV, p. 662 de la *Revista*.] — P. 245-99. D. M. Serrano y Sanz. Noticias biográficas de Fernando de Rojas, autor de la « Celestina » y del impresor Juan de Lucena. — P. 341-54. Juan Menéndez Pidal. Leyendas del último rey Godo. (Suite.) — P. 456-66. G. Llabrés. Consueta del Juy. [Complète l'article du même au tome précédent.] — 2e partie. P. 180-85. Colección de cartas originales y autógrafos del Gran Capitán. [Suite ; cf. sur le nº 3, *Bulletin hispanique*, avril-juin 1904, p. 157 et suiv.]

Tome VII. 1903.

P. 221-2. Carta de Geronimo de Vich, embajador en Roma de los reyes católicos. [Maladie de Jules II. Lutte des influences françaises et espagnoles en vue d'un conclave.] — P. 407. Sello del conde de Urgel Armengol VIII [1207].

Tome VIII. 1903.

2e partie, p. 34-55. Ramón Menéndez Pidal. La Crónica general de 1404. [Ms. de P. Vindel, compilation portugaise du début du xve siècle.] — P. 81-5. R. Chabás. Estudios sobre los sermones valencianos de San Vicente Ferrer. (Suite.) — P. 157-66. R. Chabás. Inventario de los libros, ropas y demás efectos de Arnaldo de Villanueva. [Importants extraits des archives capitulaires de Valence.] — P. 177-80. Dos cartas inéditas de Quevedo. [La première, de 1615, se rapporte au mariage d'Anne d'Autriche.] — P. 424-9. F. Arderin y Valls. Un códice de Lérida. [Signale un ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid intitulé : « Llibre de notes antigues per memoria », avec fastes municipaux de Lérida et notes historiques (1366-1610).] — P. 460-4. [Discurso] en favor de las historias, por Gonzalo García de Santa María. [C'est la dédicace de la Vie de Jean II d'Aragon, publiée au t. 88 de la *Collección de Documentos para la historia de España*.]

Publications encartées dans la *Revista :* A. M. de Barcia y Pavón. Catálogo de retratos de personajes españoles que se conservan en la sección de Estampas y Bellas artes de la Biblioteca Nacional [de Madrid]. — Vicente Vignon. Catálogo I del Archivo Nacional. Inquisición de Toledo. [Inventaire numérique.] — Colección diplomática de San Juan de la Peña. [Le premier document est de 570; les textes sont suivis de notices critiques et historiques importantes.] J. C.

Italie.

19. — *Studj romanzi*, editi a cura di E. Monaci[1], fasc. I, 1903.

P. 9-31. G. Bertoni. Le postille del Bembo sul cod. provenzale K. [Cf. notre compte rendu, XV, 574.] — P. 129-30. V. Crescini. Ancora della voce *garda*. [C'est ici-même (XI, 430) que M. C. avait d'abord étudié ce mot; nouveaux exemples du sens de « poste d'observation ».]

Fasc. II, 1904.

P. 63-95. G. Bertoni. Nuove rime provenzali tratte dal Cod. Campori. [Voy. plus haut, p. 429.] — P. 149-58. F. Egidi. Postille barberiniane. [Croit découvrir dans une des gloses latines aux *Documenti d'Amore* de Fr. da Barberine une allusion au petit traité d'hygiène en provençal publié par M. Suchier sous le nom de « Diététique ».] A. J.

1. Ce recueil, organe de la *Società filologica romana*, remplace les *Studj di filologia romanza*, dont nous avons annoncé, en la regrettant, la disparition (XV, 562). Il semble devoir paraître à intervalles irréguliers.

NÉCROLOGIE

L'Université de Toulouse et l'érudition méridionale regretteront profondément la mort prématurée de M. le professeur J. BRISSAUD, que nous avons déjà annoncée.

Né à Puisserampion (Lot-et-Garonne), le 7 décembre 1854, M. Brissaud, après avoir couronné ses études de droit à Bordeaux, en 1879, par une thèse remarquée sur la *La notion de cause*, entrait presque immédiatement dans l'enseignement. Par une distinction des plus flatteuses, le jeune docteur était appelé à professer à l'Université de Berne, et il y restait jusqu'en 1883, date de son admission comme agrégé. De la Faculté de droit de Montpellier, à laquelle il avait été d'abord attaché, il venait prendre, deux ans plus tard, à l'Université de Toulouse, une place qui devait être considérable, et il ne tardait pas à y succéder à M. Ginouilhac, en 1889, dans la chaire d'histoire générale du droit. Sa voie était désormais tracée; dans un domaine si étendu, il allait pouvoir satisfaire sa soif d'apprendre et d'enseigner, et amasser sans relâche les trésors d'une science qu'il prodiguerait ensuite sans compter. Comme professeur, comme écrivain, comme membre des sociétés savantes, qui voulaient toutes le posséder, à l'Académie de législation, à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à la Société archéologique, il allait, jusqu'à sa mort, donner à tous l'exemple d'une assiduité uniquement dévouée à la science, et qui ne devait, malheureusement, que trop dépasser ses forces physiques.

C'est surtout par ses études d'histoire régionale qu'il relève de cette Revue. Il les avait poursuivies avec une ardeur nouvelle, lorsque l'Université lui avait confié, à la Faculté des lettres, un

cours d'histoire du droit méridional. Passionné pour ces recherches, dont il comprenait si bien toute l'importance, armé, pour les entreprendre, de la connaissance approfondie du passé de notre Midi, il voulait, avec l'aide de tous les travailleurs, faire, comme il le disait lui-même dans un discours académique, « le siège en règle de toute notre vieille législation » et obliger la place à capituler. Mais, contre l'espoir de tous, l'œuvre devait perdre trop tôt avec lui l'un de ses meilleurs ouvriers. Il lui apportait, du moins, une très précieuse contribution par la laborieuse bibliographie des publications relatives à l'histoire du droit français méridional, parues de 1890 à 1900, qu'il donnait dans la *Kritisches Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie* du professeur Karl Vollmöller. Toujours appliqué à la découverte de documents nouveaux, chartes ou actes quelconques, qui viendraient projeter un peu plus de lumière sur les anciennes institutions et qu'on pourrait réunir plus tard « en un beau livre », comme celui que rêvait, au XVIe siècle, Fr. Hotman, il s'efforçait de susciter et de diriger de ses conseils les recherches de tous ceux qui voulaient bien se faire ses collaborateurs et à qui il savait communiquer ses joies de savant. Lui-même faisait œuvre personnelle en étudiant successivement dans ses cours, dont ses auditeurs conserveront si vif le souvenir, le *folk-lore gascon et le droit barbare et primitif des vieux contes*, la *législation wisigothique*, le *droit public du Midi* : les *vieux fors*, les *anciennes coutumes* et les « *sources de notre passé juridique* ». Et si, par le charme et l'humour qu'il alliait à une science profonde, il retenait autour de lui de nombreux auditoires, il en profitait pour y seconder les éléments d'un séminaire qui aurait été en se développant, et où il aimait à se livrer, avec les meilleurs de ses élèves, à des travaux pratiques, critique des textes et discussion des chartes, qui devaient merveilleusement les former, sous un tel maître, au travail scientifique.

Mais l'activité de M. J. Brissaud fut bien loin d'être enfermée tout entière dans l'Ecole. De nombreuses revues, en France et à l'étranger, et notamment la *Nouvelle Revue historique*, la *Revue générale du droit*, dont il était un des directeurs, nos *Annales du Midi*, auxquelles il appartenait comme membre du Comité de rédaction, la *Revue des Pyrénées*, la *Revue de l'Agenais* recevaient de lui de fréquentes communications où s'affirmaient fortement ses qualités de juriste et d'historien, sans dissimuler le délicat lettré qu'il était.

M. Brissaud mettait, d'autre part, à profit sa parfaite connaissance de la langue allemande pour traduire plusieurs volumes du *Manuel des antiquités romaines* de Mommsen, l'*Histoire des sources du droit romain* de Krueger, et une importante *Etude*, de M. Dickel, *sur le Code civil du Monténégro*. Mais son œuvre principale, celle qui lui coûta le plus gros effort, fut assurément cette *Histoire du droit français*, dont la vaste et sûre documentation exigea de lui de longues années de labeur, et dont il finit par faire, en s'écartant de son plan primitif, un admirable instrument de travail bien plutôt qu'un manuel. Et comme cet énorme ouvrage, qui lui valait une haute récompense de l'Institut, venait à peine d'être achevé, l'infatigable travailleur, présumant trop, cette fois, de ses forces, songeait déjà à lui donner une suite, où il retracerait l'histoire de la procédure.

Mais l'existence si bien remplie et si une du professeur et de l'écrivain touchait à son terme : à la suite d'une maladie contractée dans le service, et dont son organisme usé par le travail ne parvenait pas à triompher, il s'éteignait, le 13 août dernier, âgé de moins de cinquante ans. Sa mémoire restera chère à tous ceux, collègues, collaborateurs et élèves, qui purent le connaître et apprécier l'homme simple et bon, au cœur aussi sûr que la science, à l'abord souriant, toujours prêt à se dépenser pour ceux qui recouraient à lui et à se joindre à l'effort des autres, comme s'il ne pensait plus au sien, que pourtant il ne mesura pas assez. Aussi, de même que l'œuvre restera, notre souvenir restera fidèle au collaborateur trop tôt disparu.

M. H.-F. et J. F.

CHRONIQUE

Le 2 décembre dernier, M. A. THOMAS a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. A. de Barthélemy. Combien cette distinction était — et depuis longtemps — méritée, il y aurait quelque impertinence à vouloir l'apprendre aux lecteurs des *Annales*, qui, pendant dix ans, ont vu tous les jours à l'œuvre, comme historien du Midi et provençaliste, notre éminent directeur honoraire. Au reste, aucun d'eux n'ignore combien l'activité scientifique de M. Thomas avait débordé notre cadre : sa collaboration au *Dictionnaire général de la langue française*, qui lui dut son achèvement, les trois volumes de *Mélanges d'étymologie française*, d'*Essais* et de *Nouveaux Essais de philologie française* (le dernier vient à peine de paraître) avaient révélé en lui un des linguistes les mieux informés et les plus pénétrants de notre époque. Si l'Académie désirait combler, dans la mesure du possible, le vide creusé dans ses rangs par la disparition prématurée du maître de la philologie française, elle ne pouvait assurément faire appel qu'à M. Thomas. et nous nous félicitons sincèrement qu'elle l'ait compris.

* * *

Un Comité vient de se former à Paris pour la publication des Cartulaires d'intérêt général qui sont conservés dans nos divers dépôts. La collection paraîtra par fascicules in-8° à la librairie Picard. Les souscripteurs paieront 0 fr. 50 par feuille, sans que le prix des publications d'une année s'élève au-dessus de 25 fr. Sont annoncées, entre autres, une *Bibliographie des Cartulaires français* par H. Stein, le *Cartulaire de l'église d'Apt* (IXe-XIe siècle)

par G. de Manteyer, le *Cartulaire de l'évêché d'Avignon* par le même, le *Cartulaire navarrais de Philippe III* par M. H. Courteault.

*
* *

Archives et archivistes, Musées et conservateurs sont à l'ordre du jour. Peut-être bénéficieront-ils (enfin!) d'un concours de circonstances diverses : par exemple, de la considération qu'à la longue ont attirée aux reliques du passé, et à ceux qui les gardent, les grands travaux d'érudition du siècle dernier; ou bien encore d'une succession rapide de nominations hardies, dont on peut dire qu'elles dépassaient la moyenne des abus usités en la matière.

On a vu se former en 1903 un très utile *Comité de Défense cientifique*. Les projets, les vœux se multipliaient; les pouvoirs publics commençaient à s'émouvoir. Dans le remarquable rapport rédigé par M. Simyan sur le budget de 1904, — budget du Ministère de l'Instruction publique, — la question est traitée avec un soin peu habituel, malgré des erreurs légères. Le 8 février 1904 a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi concernant l'Ecole des Chartes, les Archives nationales et départementales. C'est un règlement général, qui vise l'incorporation des documents aux Archives, le recrutement de « l'Ecole nationale professionnelle des archivistes bibliothécaires » — entendez par ce vocable quelque peu long l'Ecole des Chartes; d'ailleurs le nom ne fait rien à l'affaire. — Le personnel des Archives et Bibliothèques est placé dans la dépendance exclusive du Ministère de l'Instruction publique. Des règles tutélaires sont imposées, relatives à la nomination, à l'avancement de ce personnel, à sa situation matérielle, qui se trouvera fort améliorée. L'inspection générale, dite « des Archives et des Bibliothèques » par fusion des deux services, et la direction générale des Archives sont l'objet de semblables mesures de précaution, un peu tard venues, sans doute; mais mieux vaut tard que jamais !

Espérons que l'adoption de ce très sage projet ne se fera pas trop longtemps attendre. Il donnera satisfaction à la plupart des vœux contenus dans deux communications qui nous ont été adressées et dont nous insérons ci-dessous le texte.

*
* *

« Pas de bonne histoire sans de bonnes archives, » affirme-t-on. Mais comment faire pour avoir de bonnes archives ? Le problème est simple à résoudre : il faut avoir de bons archivistes. Or, pour arriver à ce résultat, il est nécessaire d'assurer aux archivistes une situation qui leur permette de vivre convenablement. A notre époque, en France, la position d'archiviste, soit à Paris soit en province, est honorable sans doute, mais procure plus de considération que de rémunération.

C'est fort bien de philosopher, mais il importe de commencer par vivre, suivant l'adage : « *Primo vivere, deinde philosophari.* »

Animés de ce désir très légitime, les archivistes français ont formé une Société dont la réunion plénière a eu lieu à Paris, le 10 avril 1904, à l'issue du Congrès des Sociétés savantes[1]. Ils ont défendu leurs intérêts professionnels et en même temps se sont occupés de diverses questions relatives à l'organisation et à l'accroissement des Archives, tant en province qu'à Paris. Au lieu que leur traitement soit fixé arbitrairement par les conseils généraux, qu'il varie suivant les époques et les régions, les archivistes demandent d'être rémunérés comme fonctionnaires de l'État, avec avancement régulier.

Mêlées aux débats sont les communications d'ordre scientifique. La notice contient la discussion qui a eu lieu sur une affaire dont la solution préoccupe vivement depuis quelque temps les érudits. Il s'agit des mesures à prendre pour assurer la conservation des minutes notariales et en faciliter la consultation[2]. M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, qui a eu la chance à Toulouse d'obtenir que des Archives notariales fussent organisées sous sa direction, a fait une communication sur la remise des minutes notariales aux archives départementales.

Si les vœux émis dans la séance du 10 avril sont exaucés, ne fût-ce qu'en partie, les archives et par suite les recherches scientifiques ne pourront qu'y gagner. Souhaitons donc, pour l'amélioration des archives, l'amélioration du sort des archivistes qui les dirigent.

1. *Réunion des archivistes français* (*dimanche 10 avril 1904*). Compte rendu et communications. In-8° de 60 pages. (Extrait du *Bibliographe français*, 1904, n° 4.)

2. Le projet de loi dont nous avons parlé ci-dessus répond à ce *desideratum* (tit. I, art. 3 à 6).

* * *

M. A. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, a fait tenir en un court article, sous ce titre modeste : *De quelques améliorations possibles dans l'organisation et le fonctionnement des Archives départementales*[1], beaucoup d'observations judicieuses et d'idées utiles, dont la plupart semblent pratiques.

Les règlements qui régissent les Archives provinciales, vieux de soixante ans, ne sont plus d'accord, dit-il, avec les exigences actuelles. Ils n'atteignent ni ne connaissent, notamment, une foule de dépôts secondaires, mais précieux : ceux des villes, des hôpitaux, ceux des notariats et des greffes. Presque toutes ces Archives sont exposées à la destruction, surtout les moindres, et d'ailleurs inutilisables. Comment les sauver, ou plutôt, dans un trop grand nombre de cas, comment sauver ce qui en reste? Comment les rendre accessibles? M. L. propose de réunir d'office aux Archives départementales celles des notaires et des greffiers. Sur ce point, probablement, il obtiendra gain de cause[2]. Quant aux Archives des villes et des hôpitaux, les plus importantes resteraient en place; les autres, trop petites, trop dispersées pour que l'on puisse les conserver avec soin, seraient groupées soit au chef-lieu du département, soit dans quelques chefs-lieux d'arrondissement, aux Archives s'il y en a, sinon dans une Bibliothèque municipale déjà existante. Ce transfert s'effectuerait au moyen du « dépôt conditionnel », les propriétaires n'abandonnant que l'usufruit de leurs archives et gardant pour eux la propriété. Ici la difficulté nous paraît plus grande. Villes et hospices consentiront-ils à se dessaisir? On ne saurait les y contraindre. Seront-ils disposés à contribuer pour leur juste part à l'entretien, au dépôt central, de papiers qui, avant d'avoir été transférés, ne leur coûtaient pas un centime? Cela est plus douteux encore. Le projet de loi soumis à la Chambre prévoit (tit. I, art. 7) que le Ministre de l'Instruction publique *pourra autoriser* les municipalités, les établissements charitables, etc., à verser leurs papiers aux Archives départementales. C'est tout, et selon nous c'est assez : il faut espérer que spontanément quelques-uns de ces corps voudront profiter de la permission offerte, que leur

1. Brochure in-8° de 28 p. (Extr. du *Bibliographe moderne*, 1904, nos 1-2.)

2. En effet, selon la loi, notaires et greffiers n'ont que la garde de eurs papiers. Cf. le projet de loi analysé plus haut, tit. I, art. 3 à 6.

exemple sera suivi. Pour peu que l'on parvienne à déterminer un mouvement en ce sens, le progrès graduel ainsi assuré sera de meilleur aloi que celui qu'on obtiendrait par des mesures plus générales, plus décisives, comportant une obligation et sans doute aussi des sanctions.

Quant à la formation des archives modernes, aux versements de papiers dans les dépôts départementaux que devront opérer régulièrement les administrations diverses, le même projet de loi en fixe au mieux les conditions (tit. I, art. 3). Et nous ne nous attarderons pas à considérer, avec M. L., si un « chartiste peut, sans déchoir, s'occuper du XIXe siècle ». Cet archiviste devra y avoir été dressé; il devra le faire, s'il veut remplir ses fonctions.

La question des Inventaires est des plus complexes. Inutile d'insister sur la nécessité de ces instruments de recherches. Pour les rédiger, il faut des hommes, de l'argent, une direction et une méthode. Ce sont les hommes qui manquent le moins. L'Etat, dit M. L., doit se charger de la dépense. S'il venait à absorber dans ses Archives celles des villes, des hôpitaux, évidemment oui. Non, au cas contraire. Mainte ville a déjà son Inventaire, plus ou moins complet, rédigé par son archiviste, imprimé à ses propres frais. Laissons-les faire. Gardons-nous de toute mesure qui pourrait affaiblir l'esprit local, diminuer ses initiatives. Que l'Etat, au contraire, les sollicite et les encourage, s'il en est capable. En prenant soin de son passé, une ville prend mieux conscience de sa longue existence, de son devenir, de sa personnalité; il est bon qu'elle y dépense elle-même quelque chose; l'attention, la valeur qu'elle accordera à son Inventaire viendront en partie du prix qu'il aura coûté.

La méthode, livrée aux hasards des fantaisies individuelles, pourrait varier ou rester défectueuse. Or, il importe, pour la commodité des recherches, que les Inventaires soient établis sur un seul plan. Une direction générale est nécessaire; elle ne peut être donnée que par les agents de l'Etat. Il est même souhaitable que leur surveillance s'étende — sans rigueur ni étroitesse — aux proportions si variables qu'affectent les Inventaires municipaux. Trop brefs, tels qu'on les rédigeait autrefois, ils sont de peu de secours; trop étendus, analysant tout au long les pièces, ils encourent deux reproches : celui d'induire les érudits qui s'en servent à la tentation dangereuse de ne pas consulter les textes eux-mêmes; celui, plus grave encore, de demander

trop de temps, de manière que la fin de l'« exploration des Archives » soit reculée indéfiniment.

La publication de documents choisis avec soin — ils sont légion — s'impose presque aussi impérieusement que la confection de bons inventaires. On conviendra sans peine, avec M. L., que cette tâche ne regarde point l'Etat, trop enclin d'ailleurs à régenter toute entreprise où il apporte un peu d'argent, — et parfois même celles où son apport est cependant nul, — accoutumé à lier les mains qui voudraient agir, à paralyser et à rebuter les initiatives. M. L. fait donc appel aux Sociétés savantes et aux Universités, et il a raison. Malheureusement, peu de Sociétés disposent des fonds nécessaires. Quelques-unes distribuent des prix : c'est une manie chez nous que d'en donner aux travaux faits; par contre, on n'a point assez d'argent pour ceux qui ne demanderaient qu'à paraître. Pourtant les excellentes Archives historiques de la Gironde (Bordeaux) et de la Saintonge (Saintes), celles du Limousin (Limoges), de la Gascogne (Auch) témoignent d'une louable activité; mais où trouver dans tout le Sud-Est leur équivalent? Il serait injuste de ne pas faire valoir que, sans s'intituler Sociétés d'archives, nombre de Sociétés savantes ont l'intelligence exacte de leur fonction, qu'elles publient des documents, quoique leurs services en ce genre soient peu récompensés, peu encouragés.

Parmi les Universités nouveau-nées, les unes manquent de ressources; les autres, plus riches, ont des emplois trop pressants et trop variés à faire de leur argent pour qu'elles puissent en donner beaucoup à des publications semblables. Mais cela viendra. Dès à présent, l'Université de Toulouse, par exemple, subventionne une « Bibliothèque méridionale » où les documents d'archives tiennent une place, et pourraient, le cas échéant, en occuper davantage.

Qu'Universités et Sociétés unissent leurs efforts et entreprennent de publier à frais communs, ce sera certainement chose rare. L'esprit, de part et d'autre, diffère; dans mainte Société savante, et sauf exceptions, les amateurs du passé en sont aussi les zélateurs. D'ailleurs les Sociétés craindraient la tutelle rectorale; les universitaires sont chez elles fort bien reçus, mais à titre individuel. Chacun continuera de rester dans sa maison, quoique le contraire soit préférable.

Nous ne nous occuperons pas du paragraphe intitulé « Des

archivistes », quoique M. L. ait dit là-dessus bien des choses justes : au surplus, la question, qui ne rentre pas directement dans le domaine des *Annales*, a été traitée plus haut.

***

L'*Almanac palouès illustrat dé l'Arièjo per l'annado 1905* (*Fouix, imprimario de Gadrat;* in-12 de 96 pages) est parvenu à sa quinzième année avec un succès toujours croissant. En 1904, le tirage s'était élevé à 17,000 exemplaires. Si nous donnons ce détail, c'est pour indiquer de quelle faveur jouissent auprès du public méridional les idiomes locaux, toujours vivants, quoiqu'on en proclame la décadence.

L'*Almanac palouès dé l'Arièjo* n'est pas seulement pour plaire aux gens du pays : il mérite d'attirer l'attention des philologues et des folkloristes, en ce qu'il offre des spécimens de chacun des dialectes gascons et languedociens parlés dans l'Ariège, et donne des contes, des chansons avec leurs airs notés, des proverbes qui, par le fond et par la forme, évoquent les souvenirs locaux et dégagent une saveur de terroir.

Aux philologues, nous signalerons les contes en dialecte du Couserans, dont un, *Ech omé juslé*, est un petit chef-d'œuvre : c'est bien une fleur cueillie dans la vallée de Castillon et non éclose en serre chaude. Sous la plume du narrateur, le rude idiome s'assouplit et se prête aux productions littéraires.

Enfin, nous recommandons aux amateurs de musique populaire les airs notés de *Margaridéto* et du *Bouiè*, qui offrent des variantes aux versions connues ailleurs.

Par la variété et le nombre de ses productions en vers et en prose, d'origine populaire ou littéraire, l'*Almanac palouès dé l'Ariéjo* occupe une des premières places parmi les publications de ce genre.

***

La Bibliothèque Nationale vient d'acquérir, au prix de 1,900 fr., le seul exemplaire connu, et connu depuis très peu de temps, du *Breviarium Uticense*, imprimé à Uzès, avant la fin du xve siècle, par l'imprimeur lyonnais Jean du Pré. On trouvera à ce sujet d'intéressants détails dans *Le Petit Temps* du 3 décembre 1904.

***

Depuis que nous avons annoncé l'apparition de la 14e livraison de l'*Alt-celtischer Sprachschatz* (dans notre n° 54, t. XIV, p. 268), nous avons reçu la 15e (*Sezana-Telonnum*) et la 16e *Telorus-Tyticus*). Il est donc tout à fait certain qu'il suffira d'une autre livraison pour terminer l'œuvre entreprise si vaillamment par M. le Dr Holder et dont nous avons plus d'une fois signalé l'importance à nos lecteurs.

* * *

Nous recevons le premier numéro (15 décembre 1904) d'un nouveau périodique, *Le pays cévenol*, publié à Aubenas : directeur, G. Fontanille, avocat, Grenoble. Cette revue, qui paraîtra deux fois par mois, a un programme fort étendu, allant de l'histoire et de l'archéologie à l'agriculture, à l'industrie, au tourisme. Son domaine comprendra l'Ardèche, la Haute-Loire, la Lozère et la partie septentrionale du Gard. Les articles d'intérêt local n'en excluront pas les généralités, sauf les généralités politiques; mais, hélas ! une exception est faite à cette exception, car on y abordera la question brûlante de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans ce programme, une affirmation nous étonne : « Notre pays n'a plus de revue locale. » En comptant bien, nous en trouvons cinq ou six, dont une intitulée *Revue cévenole.*

* * *

Le *Gai-Sabé* (publié par M. P. Roman, chez Aubanel, à Avignon ; in-8° de 147 p.) ne fait pas double emploi avec le vieil et toujours jeune *Armana prouvençau ;* ce n'est pas, en effet, un almanach, mais, comme l'indique le sous-titre, une anthologie, et une anthologie purement poétique — le seul morceau en prose est une chronique où l'on trouve une violente et vague protestation contre l'oppression (!) de la Provence par le Nord — qui paraît avoir pour but de renouer la chaîne de la tradition littéraire. Les quatre sections font défiler sous nos yeux les troubadours (l'un des quatre morceaux est, au reste, la chanson, originairement française, du roi Richard), les « troubaires » (poètes du XIVe siècle au milieu du XIXe), le folk-lore et les félibres (une large place est faite dans cette section aux ouvrages nouveaux ou en préparation). Les morceaux anciens sont précédés de notices et suivis de notes bibliographiques, plus riches au reste que critiques; nous signalerons parmi eux une version

gasconne des *Quinze signes du Jugement*, d'après une plaquette toulousaine de 1510 conservée à la Méjanes. Il serait bien utile d'indiquer, comme le fait depuis longtemps le petit *Almanac patouès de l'Arièjo,* à quel dialecte appartiennent les morceaux modernes.

*
* *

Chronique de Bordeaux et de la Gironde.

La plus grande entreprise que nous ayons à enregistrer est celle d'une édition municipale des *Essais* de Montaigne : la ville de Bordeaux a le volume original, elle a les érudits capables de déchiffrer le manuscrit marginal et de publier un texte revisé. Elle se devait à elle même d'aborder la tâche espérée depuis trois siècles. Voilà qui est fait maintenant. — Les autres publications officielles ou corporatives marchent toujours à souhait. M. Ducaunnès-Duval achève le troisième volume de l'inventaire de la Jurade pour les Archives municipales. M. Brutails continue la série des inventaires des fonds paroissiaux, de la Collégiale de Saint-Seurin ou des paroisses rurales. A la Société des Archives historiques, l'excellent accueil fait au livre de M. Abbadie sur le cartulaire de Dax montre qu'elle a été bien inspirée en sortant des limites étroites du département : elle lance en ce moment un *Corpus* des vues bordelaises et girondines avant 1700, qui renfermera des merveilles documentaires, notamment les inestimables dessins hollandais du temps de Louis XIII. A la Société archéologique, M. de Mensignac met la dernière main au catalogue descriptif des sculptures gallo-romaines du Musée, aidé en cette tâche par le talent habile et complaisant de M. Amtmann. Les particuliers, de leur côté, ne chôment pas. M. Barckhausen, notre maître à tous, va réunir en volume ses nombreux articles sur Montesquieu, qu'il fera précéder d'un travail nouveau sur l'*Esprit des Lois* : si la ville de Bordeaux ne le peut, une librairie française s'honorerait en lui confiant une édition définitive du chef-d'œuvre de La Brède; et pour la faire, M. Barckhausen a, outre son mérite propre, les manuscrits du château. M. Labadie, entre autres monographies, vient de nous rendre le très grand service d'inventorier enfin toutes les mazarinades bordelaises, les plus curieuses peut-être de ces curieuses feuilles volantes. — L'époque qui reste la plus négligée à Bor-

deaux est encore le moyen âge : peu ont le courage d'aborder l'extraordinaire histoire de la commune bordelaise. Quel dommage que M. Bémont ne vienne pas de Paris nous donner l'exemple! La Commission des Documents révolutionnaires a pris M. Marion pour président. L'Académie de Bordeaux a dans son secrétariat remplacé M. Vivie, qui vient de mourir, par M. de Bordes de Fortage. Nous avons encore ici, Dieu merci! et à leur place, des metteurs en branle.

Nous ne pouvons pas passer sous silence la très bonne œuvre que poursuit la Faculté des lettres, à Bordeaux, dans le domaine des études hispaniques. Nos lecteurs connaissent déjà le *Bulletin Hispanique* qu'elle a fondé; coup sur coup vont paraître : la grande étude de M. P. Paris sur l'art ibérique, qui sera une révélation, l'ouvrage de M. Cirot sur les premiers historiens espagnols, Mariana et ses précurseurs, l'étude de M. Platon sur l'Andorran, le grand travail de M. Brutails sur la Coutume d'Andorre. Qui donc parlait, ces jours-ci, à propos de la vie provinciale et universitaire, de *torpeur?* Que celui-là vienne à Bordeaux, qu'il écoute et qu'il juge! C. JULLIAN.

***

Chronique de Provence.

La *Revue historique de Provence*, dont j'annonçais il y a deux ans l'apparition, n'aura guère plus vécu que celles qui l'avaient précédée : elle a cessé de paraître au bout de dix-huit mois. Ce n'est pourtant pas que les matériaux manquent, ni les érudits pour les mettre en valeur. La preuve en est qu'aussitôt surgissaient, en même temps, deux revues nouvelles, et qui sans doute auraient gagné à se fondre en une seule. C'est d'abord les *Annales historiques de Marseille et de la Provence*, éditée, depuis juin 1903, à Marseille, par les soins de M. Ad. Crémieux, professeur d'histoire au lycée de Marseille. Outre la revue, qui paraît tous les trois mois, on nous promet la publication, tous les six mois, d'un volume d'une *Bibliothèque des Annales historiques de Marseille et de la Provence*. Ces volumes seront le résultat d'études personnelles, tandis que la revue sera consacrée presque exclusivement à la publication de documents inédits.

L'autre revue, publiée à Aix, a pour titre : *Annales de la Société d'études provençales* (6 fascicules par an, depuis jan-

vier 1904). Elle est, en effet, l'organe d'une Société, qui a comme président M. Paul Arbaud, le bibliophile aixois bien connu, et pour secrétaire général M. G. Valran, professeur d'histoire au lycée d'Aix. La Société a des correspondants dans les principales villes des cinq départements provençaux, et le nombre de ses adhérents à ce jour permet d'espérer qu'elle pourra faire vivre sa revue, où les articles de fond alternent avec les documents inédits.

Enfin, une autre Société, d'un caractère scientifique plus restreint, vient de se fonder à Marseille, *la Société archéologique de Provence:* elle publie un Bulletin.

On voit que l'activité scientifique ne chôme pas en Provence; et peut-être cette dispersion même des travaux, si conforme à l'esprit particulariste de toute la région, est-elle un bien plutôt qu'un mal.

La Provence, et notamment Aix et Avignon, ont fourni à l'Exposition des primitifs français à Paris un contingent de premier ordre. On a pu y admirer à son aise, bien mieux que dans les églises qui les possèdent, le *Buisson ardent* de Nicolas Froment et le *Miracle de saint Mitre*, du même artiste ou de quelqu'un de son école, l'admirable *Annonciation dans une église gothique*, qu'on attribuait si bizarrement autrefois à Albert Dürer, et nombre d'autres toiles, prêtées par les Musées locaux ou par des particuliers. On sait à quels travaux importants a déjà donné lieu cette exposition, si bien conçue et menée à si bonne fin, et quels en ont été les résultats pour l'histoire de l'art français.

Le 4 avril dernier a eu lieu, pour la première fois, au théâtre antique d'Arles, la célébration de la *Festo vierginenco*, fondée par Frédéric Mistral. On sait que le poète veut encourager les jeunes provençales à conserver le gracieux costume arlésien, qui menace de disparaître sous le flux des oripeaux, plumes et fleurs « à l'instar de Paris ». A chacune des jeunes filles qui ont « pris l'habit » dans le courant de l'année, le maître a remis, après une charmante allocution, une broche en argent.

L'Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Marseille a perdu récemment deux de ses membres, P. TRABAUD et L. LEGRÉ.

P. Trabaud avait publié plusieurs ouvrages relatifs à l'archéologie et à l'histoire de l'art. Mais le grand service qu'il a rendu

à la science, ç'a été de recueillir, après la mort des frères Bosq. la collection d'antiquités locales que ces infatigables chercheurs avaient formée dans la première moitié du siècle dernier. Et il avait fini par s'en dessaisir presque complètement au bénéfice des Musées d'Aix et de Marseille.

L. Legré, lettré très fin et botaniste de premier ordre, a publié toute une série d'études sur la botanique et les botanistes provençaux, et fait connaître beaucoup de textes curieux pour l'histoire de Provence. Et, à côté de cela, il a publié, il y a quelques années, sur Favorin d'Arles, un livre plein d'agrément, dont on trouvera plus bas une analyse sommaire. M. Clerc.

*
* *

Chronique de Vaucluse.

La construction d'une ligne de chemin de fer d'Orange au Buis, passant au milieu du Vaison antique, avait fait concevoir l'espérance de trouvailles archéologiques dans les tranchées nécessitées par son établissement. Cet espoir était d'autant plus grand que ces dernières années on avait encore exhumé à Vaison des vestiges d'un monument paraissant avoir été de dimensions peu ordinaires; cet édifice, qui semble avoir péri par le feu, n'a pas pu malheureusement être bien étudié, et l'inscription qu'on a trouvée au milieu de ses débris n'avait aucun rapport avec lui. On comptait donc sur les travaux du chemin de fer pour mettre au jour de nouveaux témoins de la civilisation antique. Jusqu'ici cette attente a été vaine : on a bien enlevé non loin du théâtre une mosaïque romaine que la Compagnie du P.-L.-M. a donnée au Musée d'Avignon; mais elle était connue depuis longtemps. Il faut dire aussi que le sol traversé par les tranchées avait été en grande partie exploré par ses possesseurs lorsque fut découverte la fameuse statue du *Diadumenos*.

Des fouilles ont été entreprises aussi au bas de l'*oppidum* gaulois de Venasque, sur le point de la vallée de la Nesque où les Romains et leurs successeurs, pendant plusieurs siècles, avaient établi des habitations. On avait déjà trouvé dans ce quartier des inscriptions, des bronzes, des marbres, du plomb fondu et quelques médailles romaines. Les nouvelles recherches ont abouti à la découverte d'un laraire; tout près, les chrétiens avaient édifié une chapelle (Saint-Babylas), dont la destruction remonte

au XVIe siècle. En d'autres endroits, les fouilles n'ont mis au jour que des sépultures gallo-romaines sans aucun mobilier.

La précédente *Chronique de Vaucluse* avait entretenu les lecteurs des *Annales* du projet de restauration du Palais des papes. Depuis trois ans, les événements ont marché, une caserne se bâtit pour recevoir le 58e régiment d'infanterie, et dans quelques mois l'évacuation du Palais sera un fait accompli. Entreprendra-t-on alors sa restauration complète? M. Nodet, architecte des monuments historiques, a achevé toutes ses études et a même exposé ses projets au Salon de 1903. Mais la question financière est une grosse difficulté qui n'est pas encore résolue; la municipalité actuelle d'Avignon n'a pas les espoirs ou les illusions des deux précédentes et se résoudra difficilement à des sacrifices dont la participation de l'Etat lui allégerait pourtant beaucoup la charge. Il est cependant à souhaiter que l'on profite des excellentes dispositions de la Commission des monuments historiques, et que le Palais soit tout ou moins débarrassé des cloisons et planchers construits au XIXe siècle pour sa transformation en caserne, et décrassé du badigeon qui, par couches épaisses, déshonore ses murs et ses voûtes.

Avignon n'a, du reste, pas de chance avec ses monuments du moyen âge, et les amis de son passé ont le regret de voir disparaître avec une rapidité effrayante tout ce qui faisait son charme et constituait son intérêt : la commanderie de Saint-Jean-le-Vieux a été démolie il y a seulement quelques années; les remparts n'ont été sauvés qu'avec peine; ils ont cependant perdu deux portes et subi deux brèches.

Voici que maintenant, malgré les protestations unanimes de la Commission des monuments historiques, du Conseil général de Vaucluse, du Conseil municipal d'Avignon et de toute la presse aussi bien parisienne que locale, l'administration de la guerre s'obstine à vouloir, sans utilité aucune, démolir le cloître des Célestins (XVe siècle), le dernier qui ait, en Avignon, échappé au vandalisme moderne. Le couvent des Célestins a été maladroitement concédé aux services militaires, à deux reprises différentes, au XIXe siècle, alors que la municipalité aurait pu y installer, au milieu du parc merveilleux alors existant, son musée et sa bibliothèque. Aujourd'hui, il est dévasté et ne représente qu'un squelette de monument; mais encore faudrait-il le conserver dans son intégrité.

La crainte de voir disparaître ainsi les uns après les autres les édifices du passé a inspiré à M. l'abbé Requin et à l'auteur de ces lignes le projet de les étudier d'une façon complète pendant qu'il en est encore temps, d'en photographier toutes les parties, d'en lever les plans, etc. Cette étude se fait pendant que se poursuit l'enquête sur les églises et chapelles romanes de la région, sur lesquelles un premier volume a déjà paru Le t. II, qui sera consacré aux anciens diocèses d'Avignon et de Cavaillon, sera prochainement rédigé. Dans la région aptésienne, M. Sauve a entrepris une pareille enquête; elle ne porte pas seulement sur la période dite romane, elle embrasse tous les monuments intéressants qui ont été construits depuis les temps antiques jusqu'au XVIII[e] siècle.

Les vieux peintres avignonais ont été à l'honneur, cette année, à l'Exposition des primitifs français, où se voyait d'eux une belle série d'œuvres fort admirées. Les Enguerrand Charonton, les Pierre Villate, les Nicolas Froment sont maintenant célèbres, grâce surtout aux recherches de M. l'abbé Requin, qui a relevé patiemment, dans les registres des notaires, leurs contrats de prix-faits, et qui a pu identifier quelques-uns de leurs tableaux. Cependant, il ne semble pas que les artistes attirés au XV[e] siècle en Avignon aient possédé une manière particulière; ils ont subi des influences très diverses, celle surtout des peintres flamands; aussi a-t-on attribué, en général, leurs œuvres à des Vander Weyden et autres artistes du même pays. Telle est, d'ailleurs, la conclusion à laquelle s'est arrêtée M. l'abbé Requin lui-même dans le mémoire qu'il vient d'écrire sur l'*École avignonaise de peinture*.

Nous avons maintenant à signaler les différents travaux d'inventaires et de catalogues des archives et bibliothèques du département. Depuis longtemps, il n'a pas été publié de volume d'inventaire, mais plusieurs sont actuellement sous presse : la série D des Archives départementales, la série AA des Archives municipales d'Avignon et les différentes séries des Archives d'Orange et de Cavaillon. Tous ces inventaires sont rédigés par M. L. Duhamel. M. F. Sauve termine, d'autre part, le classement des Archives municipales d'Apt avant d'en entreprendre l'inventaire.

Il ne faut pas non plus oublier de signaler les *Inventaires des titres de la maison de Forbin*, publiés par l'abbé Albanès et le comte de Forbin, où l'on trouve une véritable mine de documents sur Avignon et le Comtat.

Les bibliothèques d'Avignon et de Carpentras ont vu, ces dernières années, terminer leurs catalogues de manuscrits; même un supplément pour la première a déjà paru dans le t. XL de la collection ministérielle. Un deuxième, beaucoup plus volumineux, est déjà nécessaire, car depuis quelques mois cet établissement s'est enrichi de plusieurs fonds importants d'archives; il a même acquis tout récemment une série de registres de notaires de la région, dont les plus anciens remontent aux premières années du XIVe siècle. A Carpentras, on a publié aussi, grâce à la générosité de M. J. Eysséric, le catalogue du très riche fonds musical qui a été légué à l'Inguimbertine par M. Bonaventure Laurens.

On trouvera dans les revues et périodiques dépouillés d'autre part l'indication des principaux mémoires historiques qui ont été écrits sur le département. En dehors de ces publications, nous devons signaler d'une façon plus particulière les *Regestes* des papes d'Avignon, édités d'un côté par les membres de l'École française de Rome (Lettres secrètes et curiales intéressant la France), d'autre côté par les chapelains de Saint-Louis-des-Français (Lettres communes). Dans les deux séries plusieurs fascicules ont été déjà consacrés à Jean XXII, Benoît XII, Clement VI et Urbain V. Comme il fallait s'y attendre, on relève dans ces *Regestes* une foule d'actes concernant Avignon et l'ancien comté Venaissin. Il ne reste plus qu'à souhaiter que l'on entreprenne la publication des comptes des mêmes papes avignonais; ainsi que l'auteur de cet article a pu s'en assurer lui-même, ils contiennent un très grand nombre de mentions relatives à toute la région. N'est-ce pas cette difficulté d'avoir à sa disposition les documents du Vatican qui a arrêté jusqu'aujourd'hui ceux qui ont voulu étudier sérieusement l'histoire avignonaise ou comtadine aux XIVe et XVe siècles? Aussi faut-il remercier vivement ceux qui, à l'exemple de M. l'abbé Chaillan, communiquent au public les pièces qu'ils ont récoltées dans les Archives pontificales. Grâce à lui, grâce à ses *Recherches et documents inédits sur l'Orphanotrophium du pape Grégoire XI à Avignon* et à sa *Notice et documents sur la maison des Repenties à Avignon au* XIVe *siècle*, nous avons un aperçu de ce qu'était en cette ville, au temps des papes, l'assistance publique des orphelins et des pauvres filles repenties.

Donnons encore une mention, pour les temps postérieurs, aux publications de M. l'abbé Roux sur le *Petit palais d'Avignon*

(ancien archevêché construit au XIVe siècle); de M. Combet, sur *Louis XI et le Saint-Siège* et les tentatives du roi pour annexer à son domaine les États pontificaux enclavés entre le Dauphiné et la Provence; de M. Paul Duhamel, sur *La situation des aliénés dans le Comtat Venaissin et dans Vaucluse depuis le* XVIIe *siècle*; de M. Valentin Ruat, *Des Concessions sur les rivières et cours d'eau du département de Vaucluse avant le Code civil;* de M. Darmengeat, *Histoire de la Compagnie des Pénitents gris d'Avignon ;* de M. l'abbé Raymond sur le grand Séminaire d'Avignon, etc.

Les temps révolutionnaires ont donné lieu à plusieurs études fort intéressantes; l'une d'elles, celle de M. l'abbé A. Durand, sur l'évêque concordataire d'Avignon Jean-François Perier, a fait ici-même l'objet d'un compte rendu. Signalons aussi *Les Grands épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat*, ouvrage posthume de M. Charpenne, en 4 vol. in-12; les différents travaux de M. l'abbé Redon sur les trente-deux religieuses Sacramentines, victimes de la Commission populaire d'Orange, — publiés à l'occasion de l'introduction en cour de Rome de leur procès de béatification. — M. le Dr Laval, qui a déjà donné dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* plusieurs articles sur la même période et commencé l'édition des lettres du conventionnel Rovère, a actuellement sous presse un livre sur le général Dours et la guerre du Fédéralisme.

Au mois de juillet dernier, l'Académie de Vaucluse a donné, pour le sixième centenaire de la naissance de Pétrarque, des fêtes où les gouvernements de la République française et du roi d'Italie se sont fait représenter. Elle en a édité le compte rendu, qui forme un volume à part de ses Mémoires. Cet anniversaire a donné lieu, en France comme à l'étranger, à de multiples publications; bornons-nous seulement à en noter deux, qui ont trait spécialement au séjour de Pétrarque dans notre pays, le *Petrarch at Vaucluse* de M. Fredrik Wulff, et le *Pétrarque à Vaucluse* de Mgr Fuzet.

Si nous voulions faire encore une incursion dans le Félibrige moderne, nous indiquerions une assez longue liste d'ouvrages sur les auteurs vauclusiens; nous nous contenterons de signaler ceux de M. N. Welter sur Théodore Aubanel, de MM. Léon Cavène et Mariéton sur Joseph Roumanille, enfin de M. E. des Essarts sur Félix Gras.

L.-H. LABANDE.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre qui suit :

« Paris, 3 novembre 1904.

« Monsieur,

« J'aurais voulu plus tôt avoir le loisir de répondre au compte rendu que les *Annales du Midi* (XVIe année. p. 421-423) consacrent à ma thèse.

« Elles formulent d'abord une critique de méthode et observent que mes appendices. mon index alphabétique. mes notes, ne sont pas d'une lecture courante. — En vérité. pareil étonnement m'étonne. On consulte ou l'on vérifie un index, des appendices, des notes. C'est la seule manière de les lire. Ils aideront le lecteur. au lieu de le « rebuter », si le lecteur sait s'en servir. Quand chaque mot apporte l'affirmation d'un fait, il est indispensable d'indiquer la source où ce fait a été puisé. Les travailleurs n'auront garde de s'en plaindre. C'est un contrôle nécessaire. Si cette méthode n'est pas bonne, pourquoi déclarez-vous « vraiment « excellentes » les pages que je consacre à la Provence et au Dauphiné ? Oubliez-vous donc qu'elles sont noyées sous « un déluge « de notes » ; et que ces notes se succèdent parfois (p. 696) jusqu'à « 25 par pages » ; et qu'elles doivent donc, constamment, « arrê- « ter le lecteur » ?

« Vous prétendez ensuite examiner les « idées générales » auxquelles j'aboutis. Et vous les généralisez assez heureusement pour qu'elles deviennent incontinent banales. Certes, nous savions que bailliages et sénéchaussées étaient mal définis, insta-

bles, complexes. Mais *préciser* la composition de chacun d'eux et dresser leur carte, c'était autre chose. Et voilà pourquoi je l'ai fait. On savait aussi, sans doute, qu'il existait des châtelains, des prévôts, des vicomtes, des bailes, des viguiers, des juges-mages, de simples juges. Mais savait-on les régions où ces officiers se juxtaposaient ou se superposaient? Et si vraiment « ces « résultats étaient acquis d'avance », comment expliquerez-vous que M. Luchaire ait pu voir, dans les pages que je leur ai consacrées, « une contribution des plus importantes et des plus nou- « velles à la géographie historique de l'ancienne France »? (*Journal des Savants*, fév. 1903, p. 88.) Je l'accorde volontiers : on se doutait de la multiplication croissante des officiers de bailliages et de leurs abus. Mais avait-on jamais, pour chacun d'eux, précisé le mode de recrutement, de nomination, d'installation, les gages, le cumul, la non-résidence, la stabilité? Affirmer qu'à la fin du moyen âge le fonctionnarisme local est né, importait peu : le démontrer était tout. Si, au sujet des institutions militaires, je n'avais rien écrit que l'on ne sût déjà, pourquoi dans la *Revue historique* (sept. 1903, p. 95) le regretté Aug. Molinier aurait-il assuré le contraire? Comment vous expliquerez-vous aussi que dans le dernier numéro du *Moyen âge* (1904, p. 226) Maurice Prou ait jugé mon chapitre relatif aux institutions financières « un des « plus nouveaux » sur le sujet? Nierez-vous enfin l'autorité du jugement rendu par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres? Dans la séance du 13 novembre 1903, elle a publiquement proclamé que mon ouvrage aidait « à comprendre mieux qu'aucun « autre le grand fait qui domine, à l'époque étudiée, l'histoire de « France : l'absorption des seigneuries et de la société française « dans l'unité monarchique ». En donnant à mon livre la plus haute récompense dont elle dispose, l'Académie s'est prononcée clairement sur les « résultats » que vous essayez de contester.

« Restent les deux observations précises que vous présentez :

« 1° Vous me reprochez, comme un hors-d'œuvre, d'avoir « prodigué des renseignements sur les gouverneurs »; puis, comme une « lacune assez grave », de n'avoir rien dit des « supérieurs « hiérarchiques » placés au-dessus des baillis ou sénéchaux. Mais, en dehors de ces collèges ou assemblées, dont j'ai longuement écrit, Parlement, Trésoriers de France, Chambre des comptes..., et qui « contrôlaient ou surveillaient » baillis et sénéchaux, — y avait-il donc vraiment, alors, au-dessus des baillis

et sénéchaux, d'autres supérieurs hiérarchiques que les gouverneurs?

« 2° Vous revendiquez, pour M. Dognon, la *découverte* du Conseil de bailliage ou sénéchaussée dont il aurait *brièvement* décrit l'organisation, p. 336 et suiv. de ses *Institutions de Languedoc*. Je serais coupable de ne l'avoir pas cité sur ce point essentiel de ma thèse. — En admettant que M. Dognon eût « découvert » pour le Languedoc ce Conseil et en eût compris l'importance, il restait encore, ce me semble, à rechercher si un pareil Conseil s'étendait, en dehors du Languedoc, à toutes les autres régions françaises. Je n'ai pas fait autre chose Mais, même pour le Languedoc, qu'a révélé M. Dognon? Pour prouver que le sénéchal en Languedoc était assisté d'une cour, il cite un texte unique — ce qui est peu — de 1407 (26 sept.). Il l'emprunte aux *Ordonnances*, t. IX. p. 255, et il l'a compris tout de travers. Ce texte parle des lettres que le roi a fait publier dans le royaume entier, aux sièges présidiaux et ailleurs : « Ipsasque [litteras] per dictum regnum « publicari fecerimus in sedibus presidialibus et alibi ubi con- « suetum est publicationes facere. » Pour prouver l'existence d'un Conseil autour du sénéchal, ce texte est donc sans valeur. — Les deux textes allégués par M. Dognon pour dire que le sénéchal, dans sa cour, prenait surtout l'avis du juge-mage, sont tous les deux de l'ordre exclusivement judiciaire. Celui du 4 juin 1303 aboutit à dire ce qui est depuis longtemps connu : dans les assises, *pour rendre la justice*, le sénéchal consultait plusieurs conseillers; il a auprès de lui, des nobles, un prêtre au moins, des bourgeois, des gens de loi. Il prête, entre tous, une attention particulière à l'avis du juge-mage. L'autre texte, du 11 mars 1301 (n. st.), est publié, comme le précédent, dans les preuves de l'histoire du Languedoc et il n'a pas de rapport avec ce que veut établir M. Dognon. On y voit seulement que le juge-mage de Carcassonne et Béziers pouvait être, au tribunal, remplacé par le simple juge de Carcassonne. — Si ce Conseil du sénéchal s'occupait, non pas seulement de la justice, mais *de l'administration, des finances, des choses militaires*, nous n'en savons rien. Toute la question était là, pourtant — Sans aucune preuve, M. Dognon assure encore que la cour du sénéchal assistait cet officier dans ses fonctions « multiples », mais c'est là une affirmation vague et non une démonstration décisive. A la page 337 *bis*, M. Dognon essaie de prouver la présence des avocats à la

cour de la sénéchaussée. Il cite, pour cela, sept textes. Or, un seul, celui de 1388 (art. 12), concerne, en effet, les avocats. Les six autres n'ont rien à voir avec les avocats (même si nous corrigeons en 1490 la date inexacte de 1390, donnée aux quatre derniers de ces textes). Si les *Annales du Midi* ont quelque mépris pour les références, je me persuade que c'est peut-être parce qu'elles connaissent à merveille l'exactitude des références de M. Dognon.

« On voit la valeur des affirmations de l'auteur des *Institutions du Languedoc.* Après l'avoir lu, nous ignorons presque tout du Conseil des sénéchaux. Siégeait-il en l'absence du juge-mage? Quand siégeait-il, où siégeait-il, comment délibérait-il? Ses membres avaient-ils voix consultative? Ses délibérations ont-elles laissé des procès-verbaux? Les documents publiés par Ménard auraient pu, à eux seuls, renseigner M. Dognon sur plusieurs de ces points. Même pour le Languedoc, M. Dognon est mal informé de ce que l'on pouvait savoir, et savoir d'après les seuls imprimés, sur la cour de sénéchaussée. En termes beaucoup plus précis et d'après des documents nouveaux, M. Puech en a parlé avant M. Dognon. On appréciera donc ce que vaut la « découverte » de M. Dognon et pourquoi j'ai, en cette occasion, omis de le citer. La question demeurait entière : l'existence de la cour du sénéchal en Languedoc était connue *avant* M. Dognon; *après* lui, il restait à en montrer toute l'importance et tout le fonctionnement.

« Votre impartialité voudra bien, je l'espère, publier cette lettre, sans m'obliger à en exiger l'insertion.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« DUPONT-FERRIER, »

A raison de l'importance de la thèse de M. Dupont-Ferrier, — importance dont nous sommes presque aussi pénétrés que lui, — nous avions cru devoir lui consacrer, dans la « Chronique générale », un compte rendu plus long que n'en comporte d'ordinaire une revue de ce genre, nécessairement très rapide. Nous voilà punis de cette bonne pensée, à peu près « requis » et contraints de lui accorder plus de place encore.

De quoi se plaint M. D.-F.? Nous l'avons loué sans doute — ce dont fait foi l'article qu'il incrimine, — mais pas assez ni sans

réserve : cela lui déplaît. Alors, pourquoi écrit-il ? Pourquoi publie-t-il ses œuvres ? Un amour-propre aussi exigeant devrait se garder de rien livrer au public; car c'est s'exposer aux diversités de jugements et aux critiques. M. D.-F. répliquera (voyez ci-dessus) que ses maîtres ont parlé, que les académiciens des Inscriptions ont ratifié leur sentence : est-elle donc par cela même devenue article de foi, et le droit nous est-il ôté d'exprimer notre sentiment ?

Le plus singulier en cette affaire est que nous disions du livre de M. D.-F. beaucoup plus de bien qu'il ne le prétend. Telle est sa mauvaise humeur, qu'il exagère ou dénature et détourne de leur vrai sens des critiques assez bénignes. Nous n'avons jamais soutenu que des appendices, des index, des notes fussent nuisibles, tant s'en faut, — quoiqu'il y ait en toutes choses une mesure à garder; — mais, voulant simplement marquer quelle place tient dans sa thèse cet *apparatus*, nous avons noté que le texte, la partie lisible, se réduit à 300 pages environ sur 1,044. Nous n'avons pas parlé de *notes* venant arrêter et rebuter le lecteur, car celui-ci ne les lit guère, mais des longues énumérations qui figurent *dans le texte même* de M. D.-F., sans compter les dissertations de détail. Jamais nous n'avouerons, même devant les tribunaux, — la torture étant abolie, — qu'il a fait œuvre littéraire. Sans doute, ce n'était pas le but qu'il visait; il l'a manqué pleinement.

Autre grief : sous notre plume les généralités auxquelles il aboutit seraient devenues banales. Mais c'est à la sienne que nous les avons empruntées, aux résumés qu'il a mis à la fin de ses chapitres, et souvent avec les termes mêmes dont il s'est servi. Nous ajoutions : « Son livre vaut par l'exacte connaissance d'une foule de détails qui nous échappaient. » C'est bien cela : il a corroboré, précisé; mais ces multiples précisions, nous n'avions pas le loisir de les énumérer dans une chronique. M. D.-F. s'est complu, heureusement, à combler cette lacune.

Quant aux « deux observations précises » que nous présentions, M. D.-F., qu'il nous pardonne de le dire, ne paraît pas en avoir saisi la portée.

Non, dans un ouvrage sur les Institutions bailliagères, il n'y avait pas lieu de traiter tout au long, *ex professo*, des gouverneurs; mais il fallait indiquer, ce qui n'est pas la même chose, comment, dans quelle mesure baillis et sénéchaux étaient sur-

veillés par ces supérieurs hiérarchiques, et de plus par les enquêteurs et commissaires royaux, le Parlement et autres Cours souveraines, etc. Le travail de M. D.-F., sur ce point, demeure incomplet.

La seconde observation, simple note au bas d'une page, se rapportait à l'erreur vénielle d'un critique, M. d'Herbomez. Chose étrange, c'est de celle-là que M. D.-F. se montre piqué au vif! Comme on lui attribuait une « découverte » qui ne lui appartient pas, nous avons répondu que M. Dognon avait découvert avant lui le conseil de sénéchaussée : il réclame et soutient que M. Dognon lui-même a été devancé par M. Puech. A plus forte raison, s'il se reconnaît deux prédécesseurs au lieu d'un, n'a-t-il pas eu l'idée première L'institution que M. Puech avait étudiée dans la sénéchaussée de Nimes, que M. Dognon avait retrouvée dans toutes celles de Languedoc, il en a montré l'existence dans le royaume entier. Ajoutons que sur ce point, comme sur tant d'autres, il a eu le mérite de détailler, de préciser, ainsi que l'exigeait l'objet de son livre; c'était son affaire; il voudra bien considérer que M. Dognon s'était proposé un tout autre but, de sorte que, de sa part, une étude approfondie du conseil de sénéchaussée aurait été un hors-d'œuvre.

Au surplus, nous avions à défendre contre M. D.-F. notre compte rendu, et non un ouvrage qui date de dix ans bientôt et dont les *Annales* ont entretenu leurs lecteurs. M. D.-F. en a jadis profité très largement; il lui plaît de l'attaquer aujourd'hui, avec plus de vigueur que de raison, parce qu'il croit — à tort — devoir exercer des représailles. Grand bien lui fasse!

P. D.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Bérenger (J.). *Les traditions provençales. Réponse aux arguments de M. l'abbé Duchesne.* Marseille, impr. marseillaise, 1904; in-8° de 196 pages. — Le sous-titre du livre en montre nettement les tendances. M. l'abbé Bérenger, curé de Saint-Victor, estime que le titre même donné par Mgr Duchesne à son étude : *La Légende de sainte Marie-Madeleine* est, « pour nos traditions, une injure ». C'est donc une réhabilitation des croyances populaires provençales relatives aux « Saintes, » à saint Lazare, et à sainte Marthe, qu'a tentée M. B., et son ouvrage est conçu dans le plus pur esprit traditionnaliste.

Il ne manque d'ailleurs pas d'intérêt : M. B. est assez au courant des travaux récents ; et on lui accordera, je pense, contre Mgr Duchesne, que la *tradition* relative à sainte Madeleine en Provence est antérieure au xiiie siècle.

Mais, sur d'autres points, l'auteur fait preuve d'une singulière facilité à accepter et à faire siens des arguments sans aucune valeur. A propos de l'inscription de Volusianus, par exemple, il allègue, en faveur de la provenance locale de ce monument, l'autorité de feu Hippolyte Augier, dont l'incompétence n'avait d'égale que le peu de conscience, pour ne pas dire davantage. Et voici les raisons qu'il lui emprunte : « Les marbres et les inscriptions de ce genre ne se transportent pas en pays étrangers. ...et ces monuments sont toujours du pays où on les trouve. » Il suffirait de citer, à l'encontre de cette allégation étrange, les inscriptions phéniciennes d'Avignon et de Carpentras, qui proviennent, à n'en pas douter, de Carthage.

« Ce marbre, déposé au musée de Marseille en 1827 » : c'est

justement là la question, et personne, pas plus Augier qu'un autre, ne peut savoir la vérité là-dessus.

« S'il avait été offert par quelque étranger, on y aurait indiqué le nom du donateur. Donc ce marbre est d'origine marseillaise. » Ce dernier argument, pour quiconque connaît un peu l'histoire du musée Borély, est d'une rare saveur. La plupart des objets qui y sont déposés n'ont aucune histoire, et, jusqu'aux dix dernières années et tant qu'Augier y a « exercé », il n'y avait point d'inventaire ! M. Clerc.

Bligny-Bondurand (E.). *Inventaire des Archives départementales du Gard : archives civiles, série E, minutes notariales* (suite), t. III (xve. xvie-xviie siècles). Nimes, Chastanier, 1904; vol. in-4° de xviii-494 pages. — Il y a trois ans[1], nous présentions à nos lecteurs le second volume de l'œuvre entreprise par le distingué archiviste du Gard. Aujourd'hui, c'est le troisième volume qui vient témoigner une fois de plus de son activité et de sa persévérance. Ce que nous disions des travaux précédents, nous pouvons, avec autant d'à-propos, le répéter à l'occasion de la présente publication, qui en est la suite ; elle est digne des mêmes éloges.

Les actes analysés dans ce tome se rapportent à l'époque de la Réforme, au moment des guerres de religion, période très mouvementée, très intéressante, surtout si, en dehors de l'histoire officielle, on tâche de se rendre compte de l'état social des contemporains. Les minutes notariales, dans les recherches de ce genre, viennent en aide à l'historien, au jurisconsulte, à l'économiste. L'œuvre de M. B. montre ce que l'on peut tirer de ces documents trop longtemps dédaignés, mais que l'on commence aujourd'hui à préserver de la destruction, parce qu'on en a reconnu l'utilité. Chaque époque, suivant ses besoins et ses inspirations, considère l'histoire sous un point de vue spécial ; aujourd'hui, il s'agit d'étudier la vie intime des sociétés, de constituer l'histoire du travail, de rechercher à travers les âges les conditions économiques de l'existence. Où trouver des indications plus nombreuses et plus variées que chez les notaires, où les principaux actes de la vie donnent lieu à des contrats ? Les minutes anciennes, a dit un archiviste des plus distingués, aujourd'hui décédé, M. Céles-

1. *Annales du Midi*, avril 1901, pp. 281-2.

tin Port, conservateur du dépôt de Maine-et-Loire[1], forment le « fonds inexploré, inépuisable, d'où doivent sortir renouvelées « toutes les sources de la recherche historique ».

Pourtant, la question des archives notariales n'a pas encore reçu de solution générale. Il importe que les pouvoirs publics tiennent compte des justes réclamations qui s'élèvent à ce sujet de divers côtés. N'est-il pas à désirer que tous les dépôts de France, en vertu de la loi présentée au Sénat, soient bientôt à même de recevoir des documents qui se perdent, au grand détriment des intérêts privés et des recherches scientifiques?

Les Archives départementales de Nimes se trouvent, par suite de circonstances heureuses, en possession d'une série de minutes. Cette collection a fourni le moyen à M. B. d'entreprendre une œuvre de vulgarisation, qu'il serait nécessaire de voir imiter ailleurs. Il évite aux chercheurs la peine de feuilleter longtemps les gros volumes des notaires, qui sont classés dans son dépôt. Les actes curieux à un titre quelconque sont analysés; M. B. prend en outre soin, dans l'introduction, de présenter, à grands traits, la situation du pays pendant la période à laquelle l'inventaire correspond. Un index, formant table des principales matières, permet, en attendant une table alphabétique des noms de lieux et de personnes, de trouver les actes les plus intéressants du volume. F. Pasquier.

Bonald (Vicomte de). I. *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue*, 2e édition, Rodez, Carrère, Toulouse, Brun, 1903; in-8° de 452 pages. — II. *Un procès aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (1631-1790). Rodez, Carrère, 1903; in-16 de 30 pages. — III. *Renault l'Invincible* (*Paul-François de Gaulejac*), 1754-1799. *Récit des guerres de la Vendée*. Paris, Champion, 1904; petit in-8° de 214 pages et une carte. — I. De ces trois ouvrages, le premier et le plus important est destiné à compléter, parfois à rectifier les *Documents historiques et généalogiques sur les familles et hommes remarquables du Rouergue*, que M. de Barrau avait publiés de 1853 à 1860. Il n'en pourrait être séparé sans inconvénient, car d'un côté, pour beaucoup de généalogies, il se borne à y renvoyer, et de l'autre, à la différence du livre de M. de Barrau, il traite exclusivement des familles encore existantes, ce qui lui

1. Rapport de l'archiviste au préfet sur la situation du dépôt (1900)

enlève, il faut bien le dire, aux yeux des historiens, une part de son intérêt. Il est vrai que M. de B. n'a pu résister au plaisir de s'écarter de ce plan quand il rencontrait des documents sur des familles éteintes que son prédécesseur « avait traitées d'une manière par trop incomplète, ou qu'il avait omises. » On sait quelle est l'utilité de pareils travaux et quelle en est aussi la difficulté, à cause des supercheries que suggèrent aux intéressés de vaniteuses prétentions ou des ambitions matérielles. M. de B. n'a eu recours qu'à des sources authentiques, telles qu'archives publiques et privées, archives des notaires, actes de l'état civil. La valeur de son œuvre n'est pas douteuse; mais on comprendra qu'il soit impossible de l'analyser, car elle consiste presque uniquement en tables généalogiques et en notices. — P. 400. « Depuis 1579, on pouvait posséder des fiefs sans être noble. » Mieux vaudrait, en parlant du Midi de la France, dire « de tout temps » : sur ce point les preuves abondent.

II. Le second, simple opuscule, relate les circonstances du « grand procès des Cévennes » qui dura cent soixante ans et que le Parlement de Toulouse vida dans sa dernière séance, en 1790. Y plaidèrent les Montcalm contre les Avèze et les Balaguier; les seigneuries d'Avèze et de Beaufort, près du Vigan, en étaient l'enjeu. En 1631, l'abbé de Frézals, alléguant une substitution contenue au testament de son grand'père, Jean de Vabres, s'efforce d'extorquer ces terres à sa cousine, Gabrielle de Vabres, comtesse de Gabriac. L'affaire commence alors; des incidents innombrables viennent s'y greffer sous l'effort ingénieux des hommes de loi qu'elle mettait en mouvement et qui le lui rendaient bien. Notons, en 1636, la prise d'Avèze de vive force : à la requête de l'abbé victorieux, le maréchal de Schomberg fit enlever le château par quatre compagnies du régiment de Languedoc. Plus tard, les Montcalm, dans la maison de qui la fille de Gabrielle était entrée, ont repris le procès et finalement l'ont gagné, mais à la veille de l'émigration. Il ne les enrichit pas; il avait ruiné plusieurs familles. On s'étonnera que l'auteur n'ait pas consulté ou n'ait pas cité les archives du Parlement de Toulouse.

III. Le troisième ne tient au Midi que par la personne du héros, né près de Gourdon en 1754 et issu d'une famille très ancienne du Quercy. Après avoir émigré, M. de Gaulejac r[illegible] tre en France, à Paris, où on l'emprisonne. Une décision du d[illegible]rec-

toire du Lot, que la Convention ratifie, le libère peu après (1795) et le réintègre en ses biens. C'est alors qu'il se fait chouan : sous le sobriquet de Renault, il opère dans le Maine avec le comte de Rochecot. Sa bravoure et son bonheur lui avaient valu le surnom de « l'Invincible ». Pourtant il était traqué de toutes parts, réduit à quelques compagnons, quand il périt dans une rencontre, près de Mayenne, le 1er avril 1799. De nombreuses notes et pièces d'archives (pp. 85-214) accompagnent ce court et fort intéressant récit. Paul DOGNON.

BUCHALET (F.). *L'assistance publique à Toulouse au* XVIIIe *siècle.* Toulouse. Privat, 1904; in-8° de 175 pages (*Bullet. de l'Univ. de Toulouse*, sér. B, n° 2.) — Cet ouvrage est fait avec beaucoup de soin. L'auteur a puisé à toutes les sources qui pouvaient le renseigner, aux archives toulousaines en particulier. Il donne une longue bibliographie en tête de son volume, et le texte, rempli de faits, est accompagné de nombreuses notes. Bien que l'assistance publique ne soit étudiée qu'à Toulouse, les exemples fournis quelquefois de semblables institutions ou de semblables pratiques dans le reste de la France donnent au livre, en dehors de son intérêt local, une portée générale. De plus, l'examen minutieux des moyens employés pour résoudre des problèmes qui se posent encore de nos jours en font une étude d'une portée actuelle. Le but et le régime des hôpitaux, la répression de la mendicité, l'assistance des enfants, l'assistance à domicile, l'assistance par le travail, autant de sujets encore offerts à nos préoccupations, comme en témoignent certaines lois récentes et certains projets de lois encore à l'étude. Le XVIIIe siècle s'en inquiétait aussi; il a fait preuve d'intentions louables et d'une action souvent efficace, que le XIXe n'a fait que développer.

C'est ainsi que, dès le XVIIIe siècle, l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques et Saint-Joseph-de-la-Grave, les deux hôpitaux en qui s'étaient concentrés les nombreux hôpitaux toulousains des siècles précédents, avaient déjà pris la destination qu'ils conservent aujourd'hui : l'un recevait les fiévreux et les blessés, l'autre les invalides, vieillards, enfants, incurables. Peu à peu les scorbutiques, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies vénériennes furent admises à l'Hôtel-Dieu. L'hospice de la Grave reçut aussi les mendiants et les femmes de mauvaise vie, qui y étaient détenues. Un dépôt de mendicité y fut annexé. Des

bureaux de charité (bureaux de bienfaisance) ne réussirent pas; des ateliers de charité furent créés à certaines époques. Les enfants provenant des hôpitaux étaient placés à la campagne, quelques-uns même dans les carrières libérales. Enfin, le principe de l'assistance par le travail, que l'on appliquait en faisant travailler les mendiants arrêtés et envoyés à la Grave, aurait permis d'éteindre la mendicité. Mais le régime de privilège et de particularisme qui existait alors en France empêchait ou rendait difficile l'application de bonnes lois sur la matière. La misère effroyable produite par un système économique erroné (l'interdiction d'exporter les grains) augmentait par trop le nombre des malheureux. Enfin le régime de l'initiative individuelle, isolée de l'État et des autres collectivités, ne permettait qu'aux villes d'avoir des institutions sérieuses d'assistance, si bien que les campagnes demeuraient un foyer de misère, de maladie et d'immoralité. Aussi, malgré l'administration intègre de personnes dévouées, malgré un service médical aussi sérieux que le permettait la science contemporaine, les hospices de Toulouse étaient écrasés de charges, (si bien que la Grave fit faillite, que l'Hôtel-Dieu réduisit arbitrairement ses dettes); la promiscuité restait déplorable (plus de deux malades couchant souvent dans un même lit), le régime très dur et la mortalité très grande. Enfin, seuls, les catholiques jouissaient des bienfaits de l'assistance. Il fallait que les doctrines économiques nouvelles, que des idées religieuses plus larges, qu'un système gouvernemental mieux contrôlé et plus libéral, que l'abolition du privilège, surtout en matière d'impôt, l'abolition en un mot de l'ancien régime, vînt faire apercevoir la France au-dessus des communautés, et fît naître le sentiment que la coordination des œuvres, en réduisant les frais, décuplerait les effets utiles. Il fallait aussi qu'un peuple moins ignorant se laissât pénétrer par le souci de l'hygiène et par les idées de mutualité.

M. Décans.

Delmas (J.). *Essai sur l'histoire de Seyne-les-Alpes.* Marseille, Ruat, 1904; in-8° de VIII-150 pages, avec six photogravures et un plan. — Cette monographie, des plus consciencieuses, mais d'une lecture un peu aride, contient toute l'histoire de la petite ville de Seyne, dans les Basses-Alpes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. L'auteur, fort sagement, n'a pas cherché à en refaire l'histoire dans l'antiquité, réserve que beaucoup

feraient bien d'imiter, en Provence. On regrette cependant qu'il n'ait pas consacré quelques lignes à l'étude des documents préhistoriques, si nombreux dans cette région. Il a surtout insisté, avec raison, sur l'histoire de la *baillie* de Seyne, puis. à partir de 1535, de la viguerie. L'historique du clergé et des confréries pieuses y tient une place quelque peu excessive; mais ce qui concerne l'assistance publique contient des renseignements intéressants. Enfin quelques pièces inédites, tirées des archives de la ville, complètent très heureusement le volume, notamment la charte des privilèges accordés à Seyne par Raymond-Bérenger V, comte de Provence. le 3 août 1220. Une demi-douzaine de jolies phototypies égaient cet ouvrage un peu austère.

M. Clerc.

Gilles (I.). *Le pays d'Aix*. Avignon, Aubanel, et Marseille, Aubertin et Rolle, s. d.; in-8° de 165 pages. — Ce volume, publié après la mort de l'auteur et demeuré inachevé, n'apprendra rien de nouveau à ceux qui connaissent les ouvrages antérieurs de I. Gilles. On y retrouvera notamment, une fois de plus, le récit de la campagne de Marius contre les Teutons, et l'énumération des monuments triomphaux élevés en l'honneur du vainqueur, monuments dont l'attribution, d'ailleurs, est purement imaginaire et ne résiste pas à la critique la plus sommaire. Il suffira de lire quelques phrases de l'introduction pour être édifié sur la valeur scientifique du livre, celles-ci par exemple : « L'œuvre entière contiendra l'histoire de notre belle Provence depuis l'expédition de l'Hercule phénicien, racontée comme une antique tradition *par le poète Eschyle qui vivait à l'époque de la guerre de Troie*, ce qui reporterait nos origines aux âges héroïques de la Grèce. » Et : « La délimitation que nous proposons (pour le territoire d'Aix avant la conquête romaine) est justifiée par *la différence du costume des femmes*, *les pèlerinages*, et la circonscription ecclésiastique antérieure à 1775. » Çà et là. quelques détails à glaner dans la description des villages de la région d'Aix. M. Clerc.

I. Legré (L.). *Favorin d'Arles, sa vie, ses œuvres, ses contemporains*. Marseille, Aubertin et Rolle, 1900; in-8° de 355 pages. — II. Colardeau (Th.). *De Favorini Arelatensis studiis et scriptis*. Grenoble, Allier, 1903; in-8° de 112 pages. — Favorin d'Arles est, paraît-il, à la mode en ce moment. Sa vie et son œuvre n'avaient

donné lieu à aucun travail spécial depuis la dissertation de J.-L. Marres, parue il y a déjà cinquante ans; et voici que paraissent coup sur coup les deux ouvrages de L. Legré et de Th. Colardeau, et que l'on en annonce un troisième!

L'ouvrage de M. C. est une thèse de doctorat, d'aspect quelque peu sévère, comme il convient. L'auteur y traite successivement de la vie de Favorin, de ses œuvres et de son influence comme philosophe, comme sophiste et comme savant curieux de toutes choses.

Pour qui voudra se rendre compte, non pas tant des particularités de l'œuvre du philosophe arlésien que du rôle qu'il a joué dans le monde d'alors, et connaître ce monde où tant de frivolité se mêlait à tant de sérieux, le livre de L. L. sera un guide excellent. Ecrit d'une façon très agréable et par un homme que passionnait son sujet, ce petit livre fera vivre la mémoire de l'auteur, bien connu par ses savantes recherches sur l'histoire de la botanique provençale, et décédé il y a quelques mois, dans la pleine maturité de son talent. M. CLERC.

Histoire de la porcelaine de Limoges. I. LEROUX (A.). *Bibliographie, chronologie, statistique.* — II. SAVODIN (J.), LEYMARIE (C.) et LEROUX (A.). *Notices historiques.* Limoges, Ducourtieux et Goût, 1904; deux fascicules in-8º de IV-178 et de 98 pages. — La première partie de cette publication est destinée à faire connaître les œuvres qu'il faut consulter pour écrire l'histoire de la porcelaine de Limoges. M. Leroux donne la nomenclature de toutes les publications, depuis les gros volumes jusques aux simples articles, qui, à un titre quelconque, intéressent l'industrie porcelainière. Les matières sont réparties par chapitres, correspondant chacun à une nature spéciale d'affaires. Vient ensuite la chronologie historique de la céramique limousine de 1796 à 1900; c'est l'énumération des faits qui se rapportent aux origines et aux progrès de cette industrie. La statistique indique la date des fondations de manufactures à Limoges et hors de la ville. Un index des auteurs et des ouvrages cités dans la bibliographie termine le premier fascicule.

Dans le second prennent place trois notices qui, malgré le titre général, ne concernent pas directement l'histoire de la porcelaine; on en jugera par les titres : *La région limousine au point de vue industriel,* par A. Leroux; *L'organisation du tra-*

vail industriel, par Savodin; *L'art dans la porcelaine : formes et décors*, par Leymarie. On voit que M. Leroux a déjà fourni une large collaboration à l'œuvre projetée; il a, en outre, publié, dans les t. LII et LIV du *Bulletin de la Société archéologique de Limoges*, deux cents pages où sont reproduits des documents inédits sur la porcelaine en Limousin. Ils ne remontent pas très haut, car la fabrication fut seulement introduite dans ce pays au cours du XVIIIe siècle.

Les travaux de publication ne marchent pas aussi vite qu'on aurait pu l'espérer d'abord, lorsque s'est constitué le comité qui dirige l'entreprise. En tout cas, pour les mener à bonne fin, beaucoup de matériaux sont préparés dès à présent. L'industrie porcelainière, qui a fait la prospérité et la gloire de Limoges, aura un jour son histoire, grâce à la persévérance de collaborateurs dévoués.

F. PASQUIER.

LOT (F.). *Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du* X^e^ *siècle*. Paris, Bouillon. 1903; in-8° de XL-526 pages. — On parvient, non sans de grandes difficultés, à raconter avec quelque suite les quatre premières années du règne de Hugues. Pour les cinq autres, pareil exposé est impossible, et faute d'annales, de documents, on est contraint de s'en tenir aux faits isolés que l'on peut atteindre. Ces années-là en particulier forment le fond de l'ouvrage; car M. L. avait déjà traité ailleurs[1], en se plaçant au point de vue de l'histoire carolingienne, des événements antérieurs, qu'il se contente de résumer ici en un seul chapitre. La tâche était donc des plus ardues; l'auteur s'en est acquitté avec une science et une pénétration remarquables, dans un esprit non seulement critique, mais aussi, au besoin, philosophique, non moins capable de manier les idées que de mener à bon terme une dissertation. Son talent même d'historien nous fait regretter que ses *Etudes* intéressent peu le Midi. Elles y touchent par la personnalité de Gerbert, écolâtre, puis archevêque de Reims, pape enfin en 999, l'un des artisans les plus actifs des grands faits contemporains : Gerbert était limousin; mais c'est là, entre le livre de M. L et l'histoire méridionale, un lien assez ténu. La dynastie des Capétiens, cantonnée entre

1. Lot, *Les derniers Carolingiens. Lothaire, Louis V, Ch. de Lorraine (954-991)*. Paris, 1891, in-8° (*Bibl. de l'Ec. des Hautes-Etudes*, fascic. 87).

Loire, Mayenne et Seine (Transséquanie), semblait alors « mort-née », aussi incapable qu'avant elle les Carolingiens de remplir la fonction royale. Les principats du Midi, duchés d'Aquitaine, de Gascogne, comté de Toulouse, Gothie et Marche d'Espagne, quoique aussi nettement vassaux du roi que la moindre seigneurie de France, restaient de fait indépendants. Chez eux, l'action du Capétien était nulle également en matière ecclésiastique ; seul l'évêché du Puy-en-Velay a certainement dépendu de sa nomination. M. L. consacre un chapitre, le sixième, tant au domaine royal qu'aux principautés féodales. Sur celles qui nous intéressent, on trouvera de courtes notices aux pages 199-223. On pourra consulter aussi les appendices VIII, *Campagne de Robert II contre Audebert de Périgord*, et X, *Union à la Gascogne du Bordelais, de l'Agenais et du Bazadais aux* IXe *et* X^e^ *siècles*. Nous y puisons l'espérance que M. L. voudra s'attaquer aux problèmes méridionaux de ces temps-là, en particulier à l'histoire des duchés d'Aquitaine et de Gascogne; il importe qu'elle soit dégagée enfin des broussailles qui, à la longue, se sont accumulées autour d'elle : textes apocryphes, fausses interprétations, affirmations arbitraires, sans parler des fantaisies extravagantes, comme celles dont feu Bladé fut prodigue; il faut qu'elle soit soumise à la véritable critique historique, que l'on sache ce qu'on peut admettre pour vrai, ce que dans l'état actuel de la science on doit encore ignorer. N'oublions pas de signaler l'appendice XIV, *Tableau des principales abbayes et collégiales ...à la fin du* X^e^ *siècle*. P. DOGNON.

MAGNE (E.). *Bertran de Born. Etude psychologique. Le guerrier, l'amant, le moine*. Paris, librairie historique des provinces, Lechevalier, 1904; in-18 de 61 pages. — Rhétorique grandiloquente; affirmations sans preuves; interprétations fautives des textes. Travail non avenu. A. JEANROY.

MERLO (Cl.). *I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi, studiati particolarmente nei dialetti italiani, franco-provenzali e provenzali*. Turin, Lœscher, 1904; in-8° de 284 pages. — Comme dans les travaux similaires de MM. Tappolet et Zauner (cf. *Annales*, XVI, 373), nous avons ici des matériaux nombreux et bien classés; mais il m'a semblé que M. M. avait fait, plus que ses prédécesseurs, un effort méritoire pour s'élever des faits particuliers aux

idées générales; l'introduction notamment expose des vues fort intéressantes sur la méthode de la « sémasiologie » et les résultats qu'on en peut attendre. La disposition matérielle, malheureusement, est médiocre : les noms d'auteurs, de localités, et les titres de livres et revues sont imprimés dans le texte en mêmes caractères; dans le texte encore sont placées non seulement les discussions phonétiques, mais les très nombreux exemples qui leur servent d'appuis; l'accumulation de ces éléments disparates n'est pas sans produire quelque confusion. Les dialectes méridionaux sont richement représentés; les faits sont bien interprétés, et je ne vois vraiment que fort peu de chose à ajouter ou à reprendre. — P. 55. C'est une idée bizarre que de rattacher *pascor* (temps de Pâques) au thème de *pascere*; tous les mots populaires qui dérivent de ce thème ont *iss* et non *sc*; de plus, le printemps n'est pas l'époque du pâturage. — P 76. Il y a quelque confusion dans ce qui est dit des formes lorraines et comtoises *vaihin*, *waien*, etc. Que l'étymologie doive en être cherchée dans la racine germanique *weid-*, cela est possible; mais le sens du mot n'en est pas moins « labour d'automne » et non « regain » la saison du *waien* ne comprend au reste qu'une petite partie de l'automne. Il ne faut donc pas intituler ce paragraphe : « La stagione del guaime. » — P. 162. L'auteur ne cite qu'un exemple de la curieuse forme *octombre* (refaite sur *setembre*, etc.); elle se rencontre non seulement en Limousin, mais dans le Périgord et l'Albigeois : voy. Ch. Durand, *Le livre de vie de la ville de Bergerac*, Périgueux, 1887, p. 30, 31 et *passim* (documents de 1379), et A. Vidal, *Les rues du vieil Albi*, p. 75 (doc. de 1380).

A. JEANROY.

POUPÉ (Ed.). *Robespierre jeune, Ricord et les Fédéralistes varois*. Draguignan, Latil, 1904; in-8° de 16 pages. (Extr. du *Bullet. de la Soc. d'études... de Draguignan*.) — Court récit d'un épisode de la lutte des fédéralistes du Var contre les représentants de la Convention. L'auteur s'appuie sur des lettres inédites conservées aux Arch. départ. des Bouches-du-Rhône. F. DUMAS.

POUPÉ (Ed.). *Le 10e bataillon du Var (1793, an V)*. Draguignan, Latil, 1904; in-8° de 47 pages. (Extr. du *Bullet. de la Soc. d'études... de Draguignan.*) — L'auteur expose l'histoire de la formation du 10e bataillon du Var et le rôle qu'il a joué dans la guerre contre les Vendéens. F. DUMAS.

PROU (M.). *Recueil de fac-similés d'écritures du* Ve *au* XVIIe *siècle* (*manuscrits latins, français et provençaux*), *accompagnés de transcriptions*. Paris, Picard, 1904; 50 pl. en héliogr. — M. Prou, par cette publication, complète les deux recueils de planches qui accompagnaient déjà son *Manuel de paléographie*. On trouvera dans le récent *Recueil* un type d'écriture du ve siècle, un du vie et du viie, deux du viiie, trois du ixe, un seulement du xe, époque durant laquelle l'écriture ne s'est pas modifiée dans ses traits essentiels, bien qu'offrant selon les scribes des aspects très différents, cinq du xie, trois du xiie; mais la plus grande partie du volume est consacrée aux écritures de la période la plus intéressante, au point de vue de la paléographie pratique, celle qui s'étend du xiiie siècle au xvie. M. Prou en a donné des exemples très divers et judicieusement choisis, empruntés presque exclusivement à des pièces d'archives, chartes et registres, qui ont l'avantage d'être des documents à date certaine. La plupart de ces documents sont conservés dans les collections parisiennes, à la Bibliothèque nationale ou aux Archives. Cependant, il faut signaler comme présentant un intérêt tout particulier les seize authentiques de reliques du trésor de la cathédrale de Sens, en écriture mérovingienne, qui forment la pl. v. Une place honorable a été faite aux documents intéressant le midi de la France. On peut indiquer aux lecteurs des *Annales du Midi* : un diplôme de Louis le Pieux concédant à l'un de ses fidèles la villa de Fontanas en Toulousain (pl. vii)[1], une charte de l'église Saint-Paul de Narbonne, de 1136 (pl. xiv); des actes de Raimond, comte de Toulouse (1163), et de Raimond Roger, vicomte de Carcassonne (1201, pl. xv); un compromis entre Pons, évêque d'Urgel, et Roger, comte de Foix, en 1249 (pl. xvii) : un feuillet des registres d'Alphonse de Poitiers (pl. xxiv); le protocole du notaire Pons d'André de Capdenac, en 1278 (pl. xxvii); l'état des logements du prince de Condé avant la bataille de Jarnac (pl. xlii), etc.

R. POUPARDIN.

1. Pour ce diplôme, comme pour celui d'Eudes, qui le suit, je formulerai un regret, que M. Prou, professeur de diplomatique, doit éprouver plus que tout autre, c'est que le format du volume, où toutes les pièces sont reproduites en vraie grandeur, n'ait pas permis de donner complètement les deux actes. Les souscriptions et les dates sont restées en dehors de la partie des documents reproduite dans ces deux planches.

SAUVE (F.). *Le vallon de l'Aiguebrun. Buoux, Saint-Symphorien.* Avignon, Seguin, 1904; in-8° de 68 pages. avec plans et photogr. — Cette étude nous est annoncée par l'auteur comme la première d'une série qui englobera toute la région d'Apt. M. Sauve, qui connaît admirablement le pays, le décrit tel qu'il l'a vu lui-même. et tire ses documents des archives locales, judicieusement mises à profit. Il ne se borne point, comme tant d'érudits, à une période déterminée, mais suit à travers les âges chacune des localités dont il nous retrace l'histoire. Son étude sur le fort de Buoux (un des sites les plus pittoresques, trop peu connus, de la Basse-Provence). par exemple, mentionne les nombreux vestiges des temps néolithiques, les très intéressants débris de l'âge du bronze, les objets gallo-romains, et ainsi de suite jusqu'à la période la plus importante de l'histoire de cette forteresse, qui joua dans les guerres de religion un rôle capital. L'illustration, très soignée, facilite l'intelligence des descriptions, qui sont très détaillées. M. CLERC.

ZINGARELLI (N.). *Le donne nel « Girart de Roussillon ».* (Extrait de *Dai tempi antichi ai tempi moderni. Nozze Scherillo-Negri.* Milan, Hœpli, 1904; in-4° de 782 pages). — M. Z. analyse en détail les deux principaux rôles de femmes de la célèbre épopée bourguignonne; il insiste sur la scène, si inattendue dans ce « poème d'airain », où Berthe obtient de son farouche époux qu'il pardonne à son ennemi, et incline à penser que cette scène appartient, non à la rédaction primitive, mais au clerc qui remania la chanson au cours du XIIe siècle (de même que celles de la dernière partie, où la vertu de Berthe revêt un caractère de plus en plus surhumain). On s'étonne que M. Z. n'ait pas rapproché du rôle d'Elissent celui de Blanchefleur (dans les *Loherains*), qui, comme Elissent, épouse un roi de France au lieu du vassal rebelle auquel elle était d'abord destinée, mais garde à celui-ci toute sa tendresse et ne cesse de s'employer en sa faveur; c'est, sans doute, qu'il n'a pas voulu aborder ces difficiles questions d'influence ou de filiation réciproque dans cette étude toute littéraire. écrite avec beaucoup de charme et de délicatesse. A. JEANROY.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Arbois de Jubainville (H. d'). La famille celtique (étude de droit comparé). Paris, Bouillon, 1905; in-16 de xx-223 p.

Babut (E.-C.). Le concile de Turin. Essai sur l'histoire des églises provençales au ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine (417-450). Paris, Picard, 1904; in-8° de xi-318 p.

Basset (J.-C.-A.). Brageac. Le monastère des Bénédictines (1100-1792). Aurillac, Imp. moderne, 1904; in-8° de 129 p. et portrait.

Boniface VIII. Les registres de Boniface VIII. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par G. Digard, M. Faucon et A. Thomas. 8e fasc. Paris, Fontemoing, 1904; in-4° à 2 col., p. 798 à 971. [Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série.]

Bosc (L.-C.-P.). Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue, d'après l'édition de l'an V (1797). Villefranche-de-Rouergue, imp. Bardoux, 1903; 2 vol. in-8°.

Chuquet (A.). Dugommier (1738-1794). Paris, Fontemoing, 1904; in-8° de ii-471 p. avec portraits et cartes. [Collection Minerva.]

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, p. p. le P. dom F. Cabrol. Fasc. 5. Paris, Renouard 1904; gr. in-8° à 2 col., 1185 à 1504.

Dubarat (abbé V.). Mélanges de bibliographie et d'histoire locale. T. 6. Pau, imp. Lescher-Moutoué, 1904; in-8° de ii-358 p.

Eysseric (S.-M.). Les municipalités de Sisteron depuis 1790, précédées d'un essai de constitution de la suite des syndics, assesseurs, consuls, maires, de 1314 à 1790. Sisteron, imp. Allemand, 1904; gr. in-8° de 260 p. avec grav.

Isnard (J.). Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique, publiée en latin au xviie siècle. Trad. franç. de 1879 par le Dr Atgier. 2e éd., 3e fasc., Angers, Germain et Grassin; in-8°, p. 97 à 144.

Jean XXII. Lettres communes de Jean XXII (1316-1334). Analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican par

G. MOLLAT. Paris, Fontemoing. 1904; 2 fasc. in-4°. [Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. 3e série.]

LASTEYRIE (R. de) et VIDIER (A.). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France. Paris, Leroux, 1904; in-4° de VIII 287 p.

LAVISSE (E.). Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. 6 : les Guerres de religion, établissement du pouvoir absolu. I : la Réforme et la Ligue; l'Edit de Nantes (1559-1598), par J.-M. MARIÉJOL. Fasc. 1 à 4. Paris, Hachette, 1904; in-8° carré, p. 1 à 429.

LEBEY (A.). Le connétable de Bourbon (1490-1527). Paris, Perrin, 1904; in-8° de 454 p.

LEVASSEUR (E.). Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France, de 1789 à 1870. 2e éd. Tome II. Paris, Rousseau, 1904; in-8° de 916 p.

MAUCLAIR (C.). Fragonard. Biographie critique. Paris, Laurens, 1904; in-8° de 128 p. avec 24 reproductions hors texte. [Les grands artistes : leur vie, leur œuvre.]

MAUGEREL (M.). Le canton de Pionsat pendant la période révolutionnaire (1789-1800). Clermont-Ferrand, Delaunay, 1904; in-8° carré de x-266 p. et planches.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. T. 24, 2e part. Paris, imp. nationale, 1904; in-fol., p. 359 à 940.

ROUQUETTE (abbé). Histoire de la ville de Ganges. Montpellier, imp. de la Manufacture de la Charité, 1904; in-8° de 303 p.

SERVIÈRES (chanoine). La Petite Eglise, ou le schisme anticoncordataire en Rouergue. Rodez, Carrère, [1904]; pet. in-8° oblong de 118 p.

TÉZENAS DU MONTCEL (P.) Etudes sur les assemblées provinciales. L'assemblée du département de Saint-Etienne et sa commission intermédiaire (8 octobre 1787-21 juillet 1790). Paris, Champion, 1903; in-8° de XXI-604 p.

URBAIN IV. Les registres d'Urbain IV (1261-1264). Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican par J. GUIRAUD. T. 3. Fasc. 6, 7, 8. Paris, Fontemoing, 1904; in-4° à 2 col., p. 129 à 472. [Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série.]

Le Gérant,

P.-ED. PRIVAT.

Toulouse, imprimerie ÉDOUARD PRIVAT, rue des Arts: 14. — 3'60

POÉSIES

DE

GUILLAUME IX

COMTE DE POITIERS

---

§ I.

ÉDITIONS ET TRAVAUX ANTÉRIEURS.

La première édition des œuvres de Guillaume IX, par Ad. Keller, sorte d'*editio privata*, tirée à petit nombre d'exemplaires, parut en 1848 [1]; la seconde, publiée en collaboration par ce savant et L. Holland, est de 1850 [2]; celle-ci est depuis longtemps épuisée et, au surplus, incomplète [3]. Sur les onze pièces qui nous restent de Guillaume, huit, il est vrai, ont été publiées, après revision des manuscrits, dans des an-

1. *Lieder Guillems IX, Grafen von Peitieu*... hersg. v. Ad. Keller; für den Herausgeber gedruckt bei L. F. Fues, Tübingen, zu Weihnachten 1848; in-8° de 12 p.

2. *Die Lieder Guillems IX, Grafen von Peitieu*... hersg. v. W. Holland und Ad. Keller, Tübingen, Fues, 1850; in-8° de 32 p.

3. Il lui manque les nos II et X de la présente édition; manquent en outre les deux premières strophes du n° V; elle a en plus la poésie *Enaissi cum son plus car* (Bartsch, *Verz.*, 457, 12). Nullement critique, elle n'est même pas fondée sur une étude personnelle et complète des mss.; Keller eut à sa disposition, outre une copie complète de *C* et une partielle de *E* (exécutées par Michelant), quelques extraits de ce dernier ms. communiqués par Diez (p. 4, 5, 30): dans les notes, aux leçons des différents mss. sont mêlées, sans utilité, celles des différentes éditions, lesquelles ne sont souvent que des fautes de lecture.

thologies plus ou moins répandues[1]. Si cette circonstance ne m'a pas empêché de préparer une nouvelle édition de ce poète, intéressant entre tous, c'est que j'ai pensé qu'une collation complète des manuscrits fournirait quelques secours — bien nécessaires, hélas! — pour l'intelligence du texte. La collation que j'ai pu obtenir d'un manuscrit peu accessible m'a décidé à la publier[2]. J'espère qu'elle ne sera pas considérée comme tout à fait inutile[3].

Guillaume IX doit sans doute à sa qualité de prince d'être, de tous les troubadours, celui dont le nom a été mentionné dans le plus grand nombre d'ouvrages. Il est vrai, comme on va le voir, que la plupart de ceux qui le citèrent ne l'avaient pas lu. Tel est le cas, par exemple, de Besly (1637) qui emprunte manifestement à G. de Malmesbury et Orderic Vital tout ce qu'il sait de Guillaume poète[4]. Caseneuve, qui affirme avoir « veü sous le nom de comte de Poitiers tout plein de beaux vers dans l'ancien recueil de poésies provençales[5] », s'était évidemment borné à les « voir », sans aller jusqu'à les lire. Le premier qui paraît avoir eu ce courage fut le jurisconsulte toulousain Dadin de Hauteserre, qui inséra deux pièces complètes de Guillaume dans son *Histoire d'Aquitaine;* c'est

1. Celles de Bartsch et de MM. Appel et Crescini; voy. les notices en tête de chaque pièce.

2. M. H.-J. Chaytor a comparé avec le plus grand soin à l'original (N) les copies (d'après Mahn) que je lui avais envoyées, et je lui en exprime ici toute ma reconnaissance. On sait que ce ms. contient deux copies de cinq pièces de Guillaume. M. Chaytor a collationné ces deux copies pour les nos II, VI et XI; pour la pièce X, il n'a pas eu le temps de relever toutes les variantes de la première copie (p. 225a = N^1); pour la pièce V c'est au contraire la seconde copie (p. 232b = N^2) dont toutes les variantes n'ont pas été notées. Une publication complète de ces deux versions ne serait donc pas tout à fait inutile; je ne crois pas, au reste, qu'elle apportât grande nouveauté, les deux copies de N paraissant avoir été faites sur le même original. C'est du moins ce que semblent indiquer et la presque identité de la graphie et le petit nombre de leçons divergentes.

3. Il va sans dire que je m'occupe uniquement ici du poète et laisse de côté le personnage historique.

4. *Histoire des comtes de Poitou*, p. 121. — Guillaume n'est pas nommé par Nostredame.

5. *L'Origine des Jeux fleureaux* (sic), Toulouse, 1659, p. 39. Le livre de Caseneuve est donc postérieur à celui de Hauteserre, dont il va être

peut-être pour se faire pardonner cette témérité qu'il les traite de « bagatelles puériles et séniles[1] ».

Cette conscience ne devait pas se retrouver chez tous les érudits du XVIIIe siècle. Crescimbeni, qui considère Guillaume comme le plus ancien des « verseggiatori », lui attribue (d'après une fausse interprétation du célèbre passage d'O. Vital) « il viaggio di Gerusalemme » et des poésies amoureuses[2]. On comprend que les vénérables Bénédictins qui compilèrent l'*Histoire de Languedoc* n'aient pas cru devoir lire toutes les poésies de Guillaume; les quelques lignes qu'ils leur consacrent nous les montrent au reste fort bien informés[3]; ceux de leurs confrères qui rédigèrent le tome XI de l'*Histoire littéraire* (1759)[4] ne crurent pas devoir faire davantage : ils s'occupent longuement de Guillaume comme personnage historique, mais ne consacrent à « ses écrits » qu'une page, empruntée presque tout entière à Crescimbeni et à D. Vaissete; les renseignements donnés par ce dernier sont au reste reproduits assez inexactement[5].

Les articles de Millot et Papon, fondés l'un et l'autre sur

question; mais il avait été écrit longtemps auparavant, l'auteur étant mort en 1652.

1. *Rerum aquitanicarum libri quinque... a Clodoveo ad Eleënoram* (sic) *usque, autore Ant. Dadino Alteserra, antecessore tolosano*, Toulouse, 1657. Les deux pièces de Guillaume (XI et V de cette édition) sont aux p. 499 et 501 : elles sont exactement reproduites (sauf de nombreuses fautes de lecture et quelques lettres omises par pudeur, au v. V, 79), d'après le ms. *C*, qui devait alors se trouver à Toulouse; c'est évidemment à ce ms., le seul connu des érudits méridionaux, que se rapportent les paroles de Caseneuve citées plus haut. S'il publie ces vers c'est, dit-il, « in gratiam antiquitatis, quæ etiam puerilibus et anilibus nugis gratiam et auctoritatem conciliat »; il qualifie la pièce V de « amatorium ac perineptum carmen ».

2. *Dell' istoria della volgar poesia*, éd. de Venise, 1731, I, 6.

3. *Hist. de Languedoc*, t. II (1733), 247 (éd. Privat, III, 411). Ils avaient lu les deux pièces publiées par Hauteserre, vu nos deux mss. *I* et *E* et lu au moins la biographie qui se lit dans le premier.

4. Réimp. Palmé, p. 37-44. Les auteurs sont D. Taillandier, Clémencet et Clément.

5. Ils renvoient bien à un des mss. cités par D. Vaissete (I), mais ils n'avaient certainement pas ouvert ce ms., car ils prétendent que Guillaume y « est placé à la tête de ces poètes [provençaux] et tient le premier rang dans ce recueil »; or la pièce de Guillaume est à la p. 142.

l'étude directe des textes[1], sont également agréables et intelligents, le premier plus riche en remarques littéraires, le second en observations historiques, qui conservent encore leur intérêt. Quand l'Institut reprit, en 1808, l'œuvre interrompue des Bénédictins, on comprit sans doute qu'une histoire qui s'intitulait « littéraire » devait au plus ancien des poètes lyriques en langue vulgaire mieux que les vingt lignes du tome XI; Ginguené, qui fut chargé de combler cette lacune, s'acquitta fort mal de sa tâche : il ne fait guère que répéter, en d'autres termes, l'article de Millot, se bornant, en fait d'additions, à citer, en cinq ou six fragments, une vingtaine de vers[2].

La publication presque intégrale des textes par Raynouard (1818-20) et Rochegude (1819)[3] allait enfin permettre à Diez d'écrire un article approfondi, vrai modèle, en sa brièveté, de pénétration et de sens littéraire[4]; celui de Fauriel[5], moins précis et moins juste, lui est, en somme, quoiqu'il contienne des remarques d'une portée plus générale, bien inférieur; les traductions de Diez, quoique versifiées, sont surtout beaucoup plus exactes[6].

Il ne me reste à mentionner que deux dissertations parues

1. Millot, *Histoire littéraire des troubadours*, 1774, I, 1-17; Papon, *Histoire générale de Provence*, II (1778), p. 422-30. Tous deux ont travaillé sur les copies de Sainte-Palaye; ils ont ignoré l'un et l'autre nos pièces II et X, dont la première ne se trouve que dans le ms. *N* (alors à Toulouse, dans la collection Mac-Carthy), la seconde dans ce ms. et dans *a*.

2. T. XIII (1814), p. 42-7.

3. Voy., pour le détail, les notices placées en tête de chaque pièce.

4. *Leben und Werke des Troubadours*, 1829, p. 3-16. Diez a ignoré (voy. p. 7), comme Millot et Papon, les pièces II et X. — Dans ses *Osservazioni sulla poesia dei trovatori*, qui parurent la même année que l'ouvrage de Diez, Galvani a cité et traduit quelques fragments de Guillaume IX (pp. 28, 46, 517),

5. *Histoire de la poésie provençale*, 1847, I, p. 452-75. On sait que cet ouvrage se compose de leçons professées en 1831-3. Fauriel, sans doute par une erreur de calcul, dit n'avoir connu que huit pièces. Il ne paraît pas avoir consulté l'ouvrage de Diez, bien qu'il l'ait mentionné dans sa leçon d'ouverture (p. VIII).

6. Raynouard (*Choix*, II, p. LXVIII) avait aussi donné une sorte de paraphrase de la pièce XI; mais il est manifeste qu'il a visé plutôt à l'élégance qu'à l'exactitude.

en Allemagne; celle de M. C. Barth[1] est sans valeur; celle de M. M. Sachse[2], outre des recherches historiques qui n'apportent rien de nouveau, contient sur quelques points des remarques intéressantes auxquelles j'aurai l'occasion de renvoyer plus loin[3].

§ II.

ŒUVRES APOCRYPHES; PIÈCES PERDUES

Les questions d'authenticité ne nous arrêteront pas longtemps. M. Suchier a montré dès 1874[4] que Guillaume n'avait en rien contribué à la composition du jeu parti *N'Ebles, aram digatz*, que Bartsch avait fait entrer dans la liste de ses œuvres (183, 9). C'est aussi à tort que le ms. *C* lui donne la pièce *Enaissi cum son plus car* (457, 12), revendiquée pour Uc de Saint-Circ par six mss.; M. Sachse a fait valoir, en faveur de l'attribution à ce dernier, des raisons qui me paraissent décisives[5].

Quant aux autres pièces, je les attribue à Guillaume d'après le témoignage des mss., qu'il n'y a pas lieu de suspecter; pour huit d'entre elles, ces manuscrits appartiennent à des familles différentes, dont l'accord a un grand poids; les deux autres (II, III) ne portent son nom que dans un ms. unique, il est vrai; mais elles se rattachent étroitement, par leur forme, à une autre (I) sûrement authentique et portent, pour ainsi dire, leur marque de fabrique[6].

1. *Ueber das Leben und die Werke des Troubadours Wilhelm IX, Grafen von Poitiers*, Hildesheim, 1879.

2. *Ueber das Leben und die Lieder des Troubadours Wilhelm IX, Graf von Poitou*, Leipzig, 1882.

3. A la biographie du troubadour M. Chabaneau a joint tous les textes anciens relatifs à son activité poétique. (*Biogr.*, p. 6-8.)

4. *Jahrb. für rom. und engl. Literatur*, XIV, 120.

5. *Op. cit.*, pp. 38-43. Les observations sur le mot *vers*, opposé à *chanso* (v. 40), doivent être supprimées, *vers* représentant là *verus*, non *versus*.

6. Dans *a* une seconde version de X est attribuée (p. 241) à Jaufré Rudel; mais cette attribution est contredite plus haut par le même ms. (p. 202), ici d'accord avec *N*.

Mais les onze pièces que je réimprime ici n'étaient pas les seules que Guilaume eût composées; Orderic Vital nous dit qu'au retour de sa croisade, il se plaisait à raconter « devant les princes, les grands et les assemblées chrétiennes, en vers rythmiques, avec de joyeuses modulations, les misères de sa captivité ». La mention des « modulations », le fait que Guillaume récitait lui-même ces vers prouve qu'il s'agit ici, non d'une sorte de chanson de geste, comme on l'a cru parfois[1], mais d'une poésie de courte haleine, lyrique de forme, quoique narrative par le contenu, assez analogue sans doute à notre pièce V.

On a souvent cité le passage où G. de Malmesbury prétend que le comte de Poitiers avait eu l'idée, aussi extravagante que scandaleuse, de fonder à Niort, sur le modèle des monastères de Chartreux, certaine « abbatiam pellicum ». M. Rajna a fort bien montré[2] que le chroniqueur avait pris pour une réalité une fantaisie de poète, et que nous avons là simplement une allusion à une pièce perdue, qui, contenant des noms propres, put bien en son temps causer quelque scandale.

Je me demande si ce n'est pas de la même façon qu'il faut interpréter deux autres passages très analogues. Le même historien, dans le chapitre même dont je viens de rappeler quelques mots, raconte que Guillaume avait fait peindre sur son bouclier l'image d'une vicomtesse, sa concubine, « perinde dictitans se illam velle ferre in prælio, sicut illa portabat eum in triclinio. » Je ne pense pas que Guillaume, malgré le sans-gêne de sa conduite, ait osé pousser le cynisme jusqu'à arborer sur ses armes le portrait d'une femme de qualité, enlevée à son légitime époux; l'idée a pu être exprimée au contraire dans une de ces facétieuses gasconnades comme

1. Millot, *op. cit.*, p. 16. M. Sachse (p. 21, n.) rappelle que Guillaume n'a pas été fait prisonnier et veut prendre *captivitas* au sens moderne (a. fr. *chaitiveté*), comme synonyme de *miserias*. Mais il se peut que le chroniqueur n'ait eu de la pièce en question qu'une connaissance assez vague.

2. *Romania*, VI, 249 ss. Cf. Chabaneau, *op. cit.*, p. 7.

nous en avons gardé quelques-unes; et l'antithèse même dont le chroniqueur nous a conservé le souvenir ne fournissait-elle pas à une pièce de ce genre un trait final tout à fait réussi ?

M. Chabaneau a conjecturé avec vraisemblance[1] que notre Guillaume pourrait bien être le héros d'une anecdote racontée par Etienne de Bourbon, au sujet d'un certain comte de Poitiers, lequel, s'étant déguisé pour faire différents métiers et en comparer les agréments, aurait fini par donner la palme à celui des marchands fréquentant les foires, « qui intrant tabernas, in quibus inveniunt promptas et paratas quas volunt delicias », et qui seraient parfaitement heureux sans la cruelle nécessité de solder la note de leurs dépenses. N'est-ce pas là encore une fantaisie purement poétique et qui pouvait fournir matière à de jolis développements ?

§ III.

LA LANGUE ET LA VERSIFICATION.

Il n'y a pas lieu d'étudier en détail la langue de Guillaume IX, qui est, à quelques traits près, celle des autres troubadours : ce sont uniquement ces traits qu'il importe de relever.

L'un des plus frappants consiste en ce que *ẹ* [fermé] latin (qui reste *ẹ* dans le provençal commun) se transforme en *ei*; en effet, les mots venant de *ẹ* pur riment avec ceux qui remontent à $e + y$ (= *ei* en provençal commun)[2]. Cette confusion, qui ne s'observe dans aucun des dialectes méridionaux, est fréquente chez les troubadours, quel que soit leur pays d'origine[3]; elle se trouve aussi dans plusieurs textes

1. *Revue des langues romanes*, XXIII, 98.

2. II : *mei, trei, crei, fei, mercei, conrei, palafrei;* III : *conreis* (écrit *conres*), *peis, agueis, preis, deveis, treis, espeis, seis*. Dans la pièce III la graphie par *e* a subsisté pour plusieurs mots (M. Sachse a eu le tort d'y voir de simples assonances), mais l'exemple de la pièce II nous autorise à rétablir partout *ei*.

3. Par ex. Cercamon (nº III de l'éd. Dejeanne), Marcabrun, B. de Ventadour, B. de Born, Sicart de Marvejols (Ray. IV, 191).

épiques comme *Girart de Roussillon* et *Aigar et Maurin*[1].

Un autre trait non moins caractéristique est la vocalisation de *l* (ou *ll*) finale après *a* (IV, *passim*, VII, 39). Cette vocalisation, fréquente chez les troubadours les plus anciens, paraît avoir été évitée par ceux du XIIIe siècle[2].

Dans le premier de ces traits, on a voulu voir une influence « française[3] ». Ce n'est pas assez dire; ce n'est pas à un dialecte quelconque du Nord que Guillaume le doit, mais à celui-là même qui était parlé dans la capitale de ses Etats. La transformation de *é* en *ei* est en effet normale en Poitou comme en Saintonge[4].

Le second pourrait passer pour un gasconisme; mais chez les troubadours gascons eux-mêmes il serait le seul, et on ne voit pas, si le dialecte gascon avait joui d'une prééminence littéraire, pourquoi Guillaume lui aurait fait ce seul emprunt; cette particularité se trouve au reste chez des troubadours qui n'ont rien à voir avec la Gascogne[5]. Il reste donc qu'il soit, comme le premier, un poitevinisme[6].

Ce ne sont pas, au reste, les seuls. J'en vois un autre dans cette forme *joy*, si intéressante pour l'histoire des origines de la poésie de cour. Le limousin, s'il change *g* latin en *j* devant

1. Voy. éd. Brossmer (*Rom. Forsch.*, XIV), p. 21.

2. Voy. les tableaux des rimes placés à la suite des dissertations de Harnisch et Mann (*Ausgaben und Abhandlungen*, nos 40, 41) et le livre d'Erdmannsdœrffer, *Reimwœrterbuch der Troubadours*, Berlin, 1897.

3. Crescini, *Manualetto provenzale*, 2e éd., 1905, p. 8.

4. Gœrlich, *Die südwestliche Dialekte der langue d'oïl* (dans *Rom. Studien*, III), p. 38. En limousin ancien, *é* reste *é*; le son *ei*, fréquent en limousin moderne, provient de *é* libre, de *é* + *s* devant consonne, ou du suffixe *-ensem*. (Voy. Chabaneau, *Grammaire limousine*, p. 25 et 249.) — C'est ce qu'a déjà remarqué M. R. Karch, *Die nordfranzœsischen Elemente im altprovenzalischen* (diss. de Heidelberg), Darmstadt, 1901, p. 26.

5. On pourrait y voir, chez B. de Born et G. de Puycibot, un limousinisme; mais cette explication ne serait pas valable pour Peire Vidal, Rambaut d'Orange et A. de Pegulhan (Mahn, *Ged.*, 604); je ne parle pas de Jaufré Rudel, chez qui on pourrait voir là une influence gasconne.

6. La vocalisation de *l* finale est normale en Poitou, Aunis et Saintonge (Gœrlich, *op. cit.*, p. 20).

a, garde la diphtongue *au*; le poitevin, au contraire, connaît le changement de *g* en *j* et celui de *au* en *o*[1].

C'en est un autre enfin, et très caractéristique, que l'infinitif *guabier* (VI, 43), auquel il faut sans doute ajouter *doblier* (*ib.*, 52). Ces infinitifs en *-ier* sont de véritables barbarismes, même en poitevin : la « loi de Bartsch » ne s'exerçant pas dans ce dialecte, les infinitifs même où l'*a* est influencé par un *yod* sont en *e* pur. Mais c'est un fait que ces formes hybrides en *-ier* ont été usitées en Poitou : on les trouve, par exemple, dans une chanson de Richard Cœur-de-Lion, lui aussi comte de Poitiers[2]. On peut supposer que les écrivains du Poitou, connaissant dans les dialectes plus septentrionaux l'existence d'infinitifs en *-ier*, ont accepté ces formes pour la commodité de la versification et leur ont même donné une extension fautive[3].

Je citerai enfin *enclostre* (VIII, 19) et *retenir* (IX, 33); le premier de ces deux mots est conforme à la phonétique poitevine; le second a dû être emprunté à un dialecte septentrional quelconque; on sait qu'il s'est perpétué dans la langue des troubadours[4].

Il y a dans la pièce VIII (coup. IV) quelques formes qui

1. Cf. *poy* de *paucum*, relevé par M. Gœrlich dans le *Turpin* saintongeais : M. Settegast, qui a étudié d'une façon si complète l'emploi du mot (*Joi in der Sprache der Troubadours*, etc., dans *Berichte über die Abhandlungen der saechs. Gesellsch. der Wissensch.*, tome XLI, 1889), n'en a pas recherché avec précision l'origine. Il suppose (p. 152) que *joi*, *jai*, *gaug* appartiennent à trois dialectes méridionaux. M. Crescini (*Man.*, p. 22, attribue *joi* à une influence française. De même M. Karch, *op. cit.*, p. 27).

2. Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers français* (*Ausgaben*, n° XCIV), p. 22. Il y en a aussi quelques exemples dans le ms. B de *Girart de Roussillon*, que M. P. Meyer localise au sud du Poitou.

3. Cette explication est un peu différente de celle qu'a donnée M. P. Meyer (*Daurel et Beton*, p. XLVII). On sait que les mêmes fautes se trouvent aussi dans ce poème, dans *Aigar et Maurin*, *Fierabras* et la *Chanson de la Croisade*. Si l'épopée méridionale s'est formée, comme il est vraisemblable, dans une région limitrophe du Nord, il n'est pas étonnant d'y trouver des emprunts, mêmes fautifs, aux parlers septentrionaux.

4. C'est ce que constate R. Vidal (éd. Stengel, p. 87); cf. Appel, *Chrest.*, XXXV. La forme *iure* (: *escriure*, etc.) n'est pas septentrionale et M. Karch (p. 31) a tort de la citer. — *Estug* serait plus correct que *estuy* (IV, 41).

méritent d'être relevées, quoiqu'elles n'aient pas d'intérêt au point de vue dialectal ; *deslonja, ponja* (au lieu de *deslonha, ponha*)[1] ont dû être appelés par la rime : ces deux graphies doivent au reste représenter des sons à peine différents C'est aussi à la rime que j'attribue les fautes contre la déclinaison (V, 9 ; VI, 62).

Cette influence très sensible du dialecte du Poitou sur la langue courtoise explique les noms de « son poitevin », « chanson poitevine », qui sont souvent donnés à des poésies provençales[2].

La versification, chez un poète aussi ancien que Guillaume, présente un intérêt tout particulier. Voici d'abord le tableau des formes de strophe qu'il a employées (les italiques désignent les rimes féminimes) :

I, II, III :	11a 11a 14a.		
IV, VII :	8a 8a 8a 4b	8a 4b.	
V :	8a 8a 8a 4b	8x 4b.	
VI :	8a 8a 8a 8a	4b 8a 4b.	
VIII :	7*a* 7*a* 7*a* 7b	7*a* 8b.	
IX :	abba	ab	(vers de 8 s.).
X :	aab	cbc	(Id.)
XI :	aaab		(Id.)

On remarquera qu'aucune de ces formes n'est soumise à la

1. *Conja* se trouve fréquemment à côté de *coinda, cointa, cuenhda* (voy. Appel, *Gloss.*).

2. Voy. *Romania*, XIII, 21, et XXII, 376. Je ne vois pas je l'avoue sur quoi se fonde l'opinion, généralement admise, que Guillaume a composé en limousin, ou du moins que le limousin est le fond de sa langue (Sachse, p. 10). M. Chabaneau, le meilleur juge en la matière, est aussi très affirmatif à cet égard (*Revue des langues rom.*, XXXV, 382). En somme, je ne vois aucun limousinisme attesté par la rime, et dans le corps même des vers je ne vois guère à relever que le changement dans certains mots (caractéristiques, il est vrai, comme *chantar, jauzir*, qui, au reste, serait en limousin *jauvir*), de *c, g* en *ch, j* devant *a*. — M. Chabaneau veut bien m'écrire qu'il n'y a entre nous, sur ce point, qu'un malentendu et, essentiellement, point de différend. Il me promet en même temps de traiter dans nos colonnes mêmes cet important sujet de la constitution de la langue des troubadours. C'est là une promesse dont tous nos lecteurs lui sauront gré et attendront la réalisation avec une légitime impatience.

loi de la tripartition, qui bientôt s'imposera d'une façon presque absolue à la lyrique méridionale Celle du nº IX, l'une des pièces le plus nettement courtoises, s'en rapproche, à vrai dire, puisque les deux « pieds » se correspondent inversement; mais la *coda* ne s'y oppose pas nettement, offrant le même nombre de vers et les mêmes rimes.

Toutes les autres formes sont des variantes de deux types très simples et fort anciens, dont ce n'est pas ici le lieu de rechercher l'origine.

Les nºs I, II, III sont conçus dans la forme du couplet monorime, commune, au début, à la poésie épique et à la poésie lyrique, mais qui devait nécessairement, dans cette dernière, se composer d'un nombre fixe de vers. Pour bien marquer la fin du couplet, le troisième vers est ici plus long que les autres. Le numéro XI nous offre une variété de cette forme, où la fin du couplet est marquée par un vers de rime différente (laquelle est unique pour toute la pièce) qui tient la place d'un ancien refrain.

Toutes les autres pièces, sauf une (X), nous offrent des variantes de la forme très simple, probablement d'origine populaire, comme la précédente, en *aaab ab*, où il est légitime de voir une transformation de la strophe monorime suivie de refrain[1]. Dans le nº V, qui reproduit probablement la forme primitive, le v. 5 ne rime pas, sauf quand la rime se présente d'elle-même : il serait donc légitime de considérer les v. 5-6 comme n'en formant qu'un et tenant la place d'un ancien refrain, composé d'un long vers[2].

Dans la forme du nº X on peut voir une modification de la forme en question, où la tête de la strophe serait réduite à deux vers, les trois derniers formant une *coda* s'ajoutant à l'ancien vers-refrain, qui se trouve ramené au milieu de la strophe; on peut y chercher aussi une modification de la

1. Sur cette forme, voy. Diez. *Altrom. Sprachdenkmale*, p. 122, et mes *Origines de la poésie lyrique*, p. 397.

2. A noter dans VIII la présence d'une sorte de refrain intérieur (le mot *am* au v. 4 de chaque couplet).

vieille « strophe couée » (aab ccb) dont le premier membre seul aurait été conservé[1].

Au point de vue de la liaison des couplets par la rime, nous avons des *coblas singulars* dans V (où les deux rimes changent), dans IV, VII, VIII, XI (où la rime en b est unique), des *coblas doblas* dans VI, des *coblas unissonans* dans IX, dont j'ai déjà noté le caractère nettement courtois; dans X, nous avons deux séries de strophes (2 + 3), mais la seconde offre, dans un autre ordre, les mêmes rimes que la première (a, b, c devenant respectivement c, a, b).

Les formes de vers sont peu nombreuses : c'est le vers de 8 syllabes, si fréquent dans les plus anciennes poésies, qui est en majorité; il est employé seul dans IX, X, XI, associé au vers de 4 dans IV, V, VI, VII, au vers de 7 dans VIII. Ce vers est partout masculin. Il est remplacé par un vers féminin dans VIII[2].

Les vers employés dans les n^os^ I-III, sont particulièrement intéressants, à cause de leur rareté Ce sont des vers à mouvement trochaïque, ceux de onze syllabes coupés en 7 + 4, ceux de quatorze en 7 + 7[3]. La façon dont est traitée la césure est particulièrement notable, étant tout à fait différente dans ces deux types.

Vers de 11 s. : dans la pièce I, sur 18 v. il y a 15 exemples de césure masculine, 2 de césure à l'italienne, c'est-à-dire où une atone finale est comptée dans l'hémistiche suivant (7,8)[4]; dans la pièce II, sur 14 v. il y a 8 cés. masc., 5 cés. à l'ita-

1. Je ne sais comment Sachse (p. 44) a pu rattacher le n° VIII aux formes courtoises.

2. Il semble que le vers féminin de 7 s. ait été longtemps considéré (la syllabe atone n'étant pas vraiment muette) comme l'équivalent du vers masculin de 8; nous avons, comme ici, l'association de ces deux sortes de vers dans une pièce de Cercamon (1 de l'éd. Dejeanne), et, ce qui est plus singulier, dans un poème didactique, le *Breviari* d'Ermengau.

3. On sait que Bartsch (*Zeitsch. für rom. Phil.*, II, 195) a voulu leur attribuer une origine celtique; il a été réfuté par M. d'Arbois de Jubainville et G. Paris (*Romania*, IX, 177). De nombreux exemples en ont été réunis par Diez (*Altrom. Sprachdenkmale*, p. 123), Bartsch (*loc. cit.*) et moi-même (*Origines*, 343).

4. Le v. 11, où l'atone est élidée, ne rentre dans aucun des deux cas.

lienne; dans la pièce III, sur 12 v., 9 cés. masc., 3 cés. à l'italienne. Dans aucune des pièces il n'y a de césure épique.

Vers de 14 s. : ici, au contraire, la césure épique est fréquente, et complètement absente la césure à l'italienne. Dans I (9 v.), 2 cés. ép., 7 cés. masc.; dans II (8 v.), 7 cés. ép., 1 cés. masc. (douteuse, au v. 18); dans III (7 v.), toutes cés. épiques (sauf peut-être au v. 19)[1].

Il y a chez Guillaume, comme chez tous les anciens poètes, un certain nombre d'allitérations, mais elles ne sont ni assez nombreuses, ni assez frappantes pour qu'on puisse leur attribuer un caractère intentionnel; M. Sachse, au reste, les a déjà relevées (p. 52).

Le même critique a cru découvrir des assonances dans le nº III; j'ai déjà dit (p. 167, n. 2) qu'il s'était trompé[2]. Il y en a pourtant, mais ailleurs; elles sont presque toutes dans la pièce V, dont la versification présente, on l'a vu, d'autres traces de négligence : *alberguem* 33, *apareillem* 75 (: *en*), *valor* 59 (: *os*), *ves* (corr. *vetz*) 70 (: *es*). On peut encore signaler le v. 81, où *coregz* serait plus correct que *coretz;* mais cette altération, très légère, peut être mise sur le compte de la rime. Dans les autres pièces, je ne relève que *bellasor* IV, 35 (: *ort*) et *aizi* VII, 29 (: *is*)[3]. Dans VI (str. V, VI, et IV, str. VI *bis*, dans *E*), la 3e pers. sing. du futur rime avec des *a* fermés; mais cela constitue à peine une licence; plusieurs poètes associent à cette rime non seulement les monosyllabes en *a* (ou leurs composés), mais les 3es pers. des futurs (composées avec *habet*)[4].

Je citerai enfin quelques exemples intéressants d'hiatus, de *o* (II, 5), de *a* (IX, 36), de *e* (X, 10), et de synérèse (*no ama*, V, 8 ; *co·s*, IX, 14).

1. Cette question de la césure avait déjà été traitée par Bartsch (*loc. cit.*) et Sachse (p. 49); si je l'ai reprise, c'est que l'exposition du premier n'est pas complète, celle du second assez confuse.

2. Il y a quelques fautes contre la déclinaison, qu'il faut évidemment attribuer aux exigences de la rime : I, 13; V, 9, 59; VI, 62.

3. Le mot termine le cinquième vers qui, dans la pièce V, n'a généralement que des assonances.

4. Voy. Erdmannsdœrffer, *op. cit.*, p. 75.

§ IV.

GUILLAUME IX POÈTE.

Diez[1] partage les poésies de Guillaume en trois catégories selon que l'inspiration en est « sensuelle », « tendre », ou « sérieuse ». J'adopte cette division en y faisant rentrer les deux pièces que Diez n'a pas connues. Le dernier groupe ne comprend qu'une pièce (XI); le second se compose des pièces que nous appellerions plutôt « courtoises » (VII-X). Je réunis dans le premier des pièces que M. Sachse[2] sépare à tort, c'est-à-dire les trois « romances » commençant par *Companho* (I-III), le coq-à-l'âne (IV) et les deux amusantes gasconnades (V, VI) qui ne s'en distinguent que par la forme et sont d'inspiration très analogue.

Il serait bien intéressant de savoir ce qui, dans ces dernières pièces, appartient en propre à Guillaume, ce qui remonte à une tradition antérieure. Le comte de Poitiers, malgré ses dons très réels d'imagination, n'est pas l'auteur de toutes les bizarres fantaisies dont riaient à gorge déployée ses « compagnons », sans doute des compagnons de table et de débauche. On verra dans mes notes que l'équivoque sur laquelle repose la pièce I était connue dès l'antiquité; la pièce V repose sur un conte qui devait être, comme l'a indiqué Diez, repris par Boccace[3]; lieux communs aussi, les vantardises qui forment le début de la pièce VI, les non-sens contrastés qui remplissent la pièce IV, et probablement enfin les plaisanteries (II) sur l'inutilité des précautions prises par certains maris[4]. Il reste donc une somme d'invention assez mince

1. *Op. cit.*, p. 7.
2. *Op. cit.*, p. 28 et 31.
3. *Décameron*, III, 1.
4. Des réflexions analogues, présentées sous une forme plus sérieuse et plus âpre, remplissent, on le sait, les poésies de Marcabru et ne sont pas rares dans celles des premiers troubadours (Cercamon par exemple).

et les plus folles imaginations de ce jongleur couronné nous apparaissent comme des variations sur des thèmes connus.

Ce qui est plus intéressant, c'est de découvrir, « en germe », comme Diez l'a fort bien dit, les principaux traits ou lieux communs qui caractériseront bientôt la poésie de cour et même certaines expressions dont elle usera jusqu'à son extrême déclin.

L'espèce d'exaltation mystique qui a pour cause et pour objet à la fois la femme aimée et l'amour lui-même était déjà désignée sous le nom de *joi*; l'hymne enthousiaste que le poète entonne en son honneur (IX) et qui est une de ses productions les plus réussies[1] suppose naturellement l'existence de la chose et du mot. Dès cette époque existait aussi l'assimilation du « service » amoureux au service féodal[2]. Dès cette époque, enfin, étaient fixées les attitudes respectives de la femme aimée et de l'amant : l'une, dédaigneuse, inexorable (VII, str. II, III; VIII, 1 : IX, 44; X, 7-9); l'amant repoussé (VII, str. II, III), timide au point de n'oser se déclarer (IX, 46; X, 10)[3], comptant sur la patience comme le meilleur moyen d'arriver à ses fins (VII, str. II); déjà la femme est louée pour ses qualités mondaines (IX, 21) et l'amour est considéré, pour l'homme, comme la source de ces mêmes qualités (VII, 33-6). Mais, d'autre part, les idées ne sont pas encore poussées au point d'être ridicules ou déraisonnables : Guillaume ne parle nulle part de son indignité et ne se répand point en humbles protestations. Non seulement l'amour ne se donne pas comme platonique, mais l'expression du désir sensuel revêt des formes très crues, parfois presque brutales (VIII, str. III; X, 24; cf. IX, 6)[4]. Elle commençait enfin à s'imposer, cette convention, qui devait devenir si tyrannique, de commencer les

1. On peut lui comparer, au point de vue du mérite poétique, une strophe (X, 3) d'une grâce vraiment délicieuse.

2. Voy. E. Wechssler, *Frauendienst und Vassalitæt*, dans *Zeitsch. für franz. Sprache*, XXIV, 159. L'emploi des expressions *escriure en sa carta* et *retenir* (VIII, 8, 26) est tout à fait probant.

3. Cf. les expressions *celar* et *blandir* (IX, 39).

4. De même dans la plupart des plus anciens troubadours : Marcabru, Cercamon et même B. de Ventadour.

chansons d'amour par la description d'une saison, particulièrement du printemps[1].

De ces remarques, on peut conclure avec certitude que les conditions sociales d'où sortit la poésie courtoise existaient avant le début du XIIe siècle; cette poésie en effet avait dès lors ses principaux lieux communs, sa langue, ses formules. Que Guillaume IX n'ait point été le premier des troubadours, c'est ce qu'on a inféré depuis longtemps de la perfection relative de son style et de sa versification[2]. Il est extrêmement regrettable que nous ne puissions formuler sur le lieu d'origine et les premières manifestations de cette poésie que de simples hypothèses[3].

Quelques mots maintenant sur la façon dont cette édition a été comprise[4] : toutes les pièces qui se trouvent dans *C* ont été, malgré les imperfections graphiques de ce ms.[5], reproduites d'après lui, et son texte n'a été écarté que dans les passages manifestement fautifs. Quant aux autres, je n'ai pas cru devoir noter toutes leurs variantes graphiques (je crois même avoir été à cet égard plutôt trop abondant que trop chiche) : il me suffira de renvoyer aux textes imprimés d'après eux en divers recueils et ici même; je donne enfin en note quelques renseignements sur leurs principales particularités[6].

1. Sur quatre chansons d'amour, deux commencent par une description du printemps (VII, X), une par une allusion à l'automne (VIII).

2. Millot, I. 16. Cf. *Hist. litt.*, VII, 130. M. Chabaneau (*Revue des l. rom.*, XXXV, 382) suppose que la cour d'Eble de Ventadour était une école de poésie « où s'étaient peut-être formées antérieurement plusieurs générations de poètes ».

3. Je me permets de renvoyer à celles que j'ai développées récemment (*Revue des Deux-Mondes*, 1er fév. 1903, pp. 669-74).

4. J'ai collationné moi-même tous les ms. de Paris; je dois le texte ou les variantes de *N* à M. Chaytor, de *a* à M. Bertoni.

5. Les principales sont l'usage fréquent de *lh* pour *l* simple à la fin des mots et l'abus de *y*.

6. N (les deux copies ne présentent guère de différences) hésite, à la finale, entre *tz*, *z* et *s*, remplace *-ier* (de *-arium*) par *-er*, omet *n* caduque, note *n* mouillée par *gn* ou *ign*; *D* présente les deux premiers de ces traits, écrit *n* caduque et *t* après *n*, n'écrit presque jamais (comme les autres mss. italiens) *u* après *q*; *E* note généralement *l* mouillée par *il*, *ll*, *ill*, *n* mouillée par *in* et *nh*, n'abuse pas de *y*, n'écrit guère *u* après *c*, *g* (devant

Les traductions sont trop littérales pour viser à l'élégance; on comprendra aisément pourquoi je n'ai pas traduit certains passages.

J'ai classé les pièces par genres, plaçant d'abord les pièces badines, en dernier lieu la pièce du ton le plus grave; elles sont rangées dans chaque série en allant des formes les plus simples au plus compliquées. Voici du reste une table de concordance qui facilitera les comparaisons avec la liste de Bartsch, l'édition Holland et les diverses études où des numéros d'ordre ont été attribués à un certain nombre de pièces. Les chiffres de gauche sont ceux de la présente édition[1].

	Bartsch.		Holland.	Sachse.	Diez.	Fauriel.
X....	1	Ab la doussor...............	»	9	»	»
VI...	2	Be voill que sapchon........	1	4	»	»
I. ...	3	Compaigno, farai...........	2	6	»	4
II....	4	— no posc.........	»	7	»	»
III. .	5	— tant ai.........	3	5	»	»
VIII.	6	Farai chansoneta...........	8	8	2	»
IV...	7	— un vers (= Un vers farai).............	7	2	3	2
IX...	8	Mout jauzens...............	8	10	1	5
	9	*Voy. plus haut*, p. 165.				
XI...	10	Pos de chantar.............	9	11	5	1
VII..	11	Pos vezem..................	10	3	»	6
V....	12	Un vers farai pos (= En Alvernhe)..................	5	5	4	3

A. JEANROY.

a, o, u). Dans N, les rubriques ne sont écrites qu'une fois et non répétées en tête de chaque pièce.

1. MM. Chabaneau et Dejeanne ont eu l'amabilité de revoir une épreuve de ce travail. Je leur dois, outre la correction de nombreuses fautes typographiques, de précieuses remarques, qui ont pris place dans mes notes.

I.

Manuscrits : *C* 231 r°; *E* p. 115. — Editions : Holl.-Kell., p. 10; Mahn, *Gedichte*, n° 171; Crescini, *Man.*, p. 193; Appel, *Chr.*, p. 94 (toutes ces éd. sont faites d'après *CE;* mais Mahn a plusieurs fois attribué à *C* les leçons de *E* et réciproquement, notamment aux v. 8-9; il indique mal les lacunes de *C*); éd. partielle : Ray. V, 115 (moins les str. VII et IX; d'après *C;* éd. reproduite par Mahn, *Werke*, I, p. 8). — Texte de *C*.

I Companho, faray un vers ... covinen :
Et aurà·i mais de foudatz no·y a de sen,
Et er totz mesclatz d'amor e de joy e de joven.

II E tenguatz lo per vilan qui no l'enten
O dins son cor voluntiers [qui] non l'apren;
Greu partir si *fa* d'amor qui la trob' a son talen.

III Dos cavalhs ai a ma selha ben e gen;
Bon son e adreg per armas e valen,
Mas no·ls puesc amdos tener que l'us l'autre non cossen.

IV Si·ls pogues adomesjar a mon talen,
Ja no volgra alhors mudar mon guarnimen,
Que miels for' encavalguatz de nuill [autr'] ome viven.

V Laüns fo dels montanhiers lo plus corren,
Mas aitan fer' estranhez' ha longuamen
Et es tan fers e salvatges que del ballar si defen.

Rubr. coms de peytieus *C*; coms de peitieus *E*. *L'ablation de la vignette initiale n'a laissé dans E que les mots suivants :* Compan... et aur... de sen et er... e de iouen. E tenhatz... quins enso... greu part... a son talen. Dos cauals. *Le texte est complet à partir de* son et ardit.

1 *Il manque une syllabe; on peut hésiter entre* mot *et* tot (Crescini).

5 *Les premiers mots dans E* quins en so... *indiquent que* qui *manquait aussi au second hémistiche.*

6 fa] fai *CE* — 7 selha *E* — 8 bon] bons *C*; adreg] ardit *E* — 9 mas] e *C*; tener amdos ... consen *E*.

10 adomesgar *E* — 11 uolgraillors *E* — 12 meils *E*; dome uiuen *C*; de nuill home u. *E*.

13 laun fon ... montaniers *C* — 14 mas tan fera estranheza longuamen *C* — 15 de bailar *E*.

VI L'autre fo noyritz sa jus, part Cofolen.
Et anc no·n vis bellazor, mon escien;
Aquest non er ja camjatz ni per aur ni per argen.

VII Qu'ie·l doney a son senhor polin payssen;
Pero si·m retinc ieu tan de covenen
Que s'*el* lo teni' un an qu'ieu lo tengues mais de cen.

VIII Cavallier, datz mi cosselh d'un pessamen :
Anc mais no fuy issarratz de cauzimen :
Ges non sai ab qual mi tengua de N'Agnes e de N'Arsen.

IX De Gimel ai lo castel e·l mandamen.
E per Niol fauc ergueill a tota gen,
C'ambedui me son jurat e plevit per sagramen.

16 fon *C*; noiritz saios pres colofen *E* — 17 no ... belazor *E*.

19 quieu *C*; donei poilli *E* — 20 sim] sei *E*; tan de couen *E* — 21 *el*] illi *C*, il *E*; tenia] ten *E*; quiel t. c. *C*; cen] sen *E*.

22 caualliers *C*, caualier *E*; conseill ... pensamen *E* — 23 mais n. fui eisarratz *E* — 24 *ges*] res *C*, e *E*; non] no *E*; cal me tenha de nancnes ho *E*.

25-7 *ne sont que dans E* — 25 gunel.

I. Compagnons, je vais composer un « vers »... convenable : j'y mettrai plus de folie que de sagesse, et on y trouvera pêle-mêle amour, joie et jeunesse.

II. Tenez-le pour vilain celui qui ne le comprend pas ou qui volontiers ne l'apprend pas par cœur. Il est dur de se séparer de l'amour à celui qui le trouve à son goût.

III. J'ai pour ma selle deux chevaux, et c'est fort bien; tous deux sont bons, dressés au combat et vaillants; mais je ne puis les avoir tous deux [ensemble], car l'un ne peut supporter l'autre.

IV. Si je pouvais les dompter comme je le voudrais, je ne porterais pas ailleurs mon équipement, car je serais mieux monté en chevaux qu'homme vivant.

V. L'un fut parmi les chevaux de montagne l'un des meilleurs coureurs; mais il est depuis longtemps farouche et rétif, si farouche et si sauvage qu'il se refuse à la danse,

VI. L'autre fut élevé là-bas, au delà de Confolens; jamais vous n'en vîtes, par ma foi, un plus beau; celui-là je ne le changerais ni pour or ni pour argent.

VII. Quand je le donnai à son maître, c'était encore un poulain paissant; mais je n'abandonnai pas sur lui tous mes droits et il fut convenu que, pour un an que son maître le garderait, je l'aurais, moi, plus de cent.

VIII. Chevaliers, conseillez-moi dans mon doute; jamais choix ne me causa plus d'embarras : je ne sais à laquelle je dois m'en tenir, d'Agnès ou d'Arsen.

IX. J'ai de Gimel le château et tout le domaine, et la possession de Niol me rend fier à la face de tous, car l'un et l'autre m'ont engagé leur foi par serment.

NOTES.

L'équivoque qui fait le fond de cette jolie pièce se trouve déjà dans Anacréon, Lucilius et ailleurs. (Voy. mes *Origines de la poésie lyrique*, p. 53, n. 1, et 2e éd., Additions, p. 517.) L'auteur prend au reste soin de l'expliquer lui-même fort clairement en donnant à ses deux chevaux (v. 24) deux noms de femme, sans doute les noms réels des deux dames en question: les deux châteaux mentionnés aux v. 25-6 devaient être ceux de leurs maris.

3. On connaît le sens particulier de *joi* et de *joven* dans la langue des troubadours; *amor* peut fort bien les synthétiser, et ces trois mots paraissent ici à peu près synonymes de « gaîté ».

6. Ce vers se rattache médiocrement à ce qui précède. Peut-être la suite des idées est-elle celle-ci : « Vous devez apprécier et apprendre mon *vers;* autrement vous ne seriez plus de vrais fidèles d'Amour et... »

13. Il est curieux de trouver si anciennement la forme *laïns*, si fréquente, surtout en Languedoc, en Rouergue et ailleurs, à partir du XIIIe siècle (voy. Chabaneau, *Deux manuscrits*, p. 166; Jeanroy et Teulié, *Myst. prov.*, p. XXXIX). — Sur *montanhiers*, voy. note au v. 25. — *Corren;* la grammaire exigerait *correns*, que repousse la rime.

17. *Vi* serait plus naturel que *vis* = *vitz*.

20. Entendez : « Je me retins ceci par convention... »

23. Mot à mot : « Jamais je ne fus plus resserré au sujet d'un choix. »

25-7. *Niol* est « l'un des nombreux *Nieul*, *Nieuil* de la Vienne, de la Haute-Vienne ou des Charentes; quant à *Gunel*, c'est *Gimel*, dans la Corrèze, où existent encore les ruines d'un vieux château ». (P. Meyer, *Romania*, VII, 169.) Ces deux localités étaient évidemment le séjour des deux dames en question; le poète nous dit, d'autre part, que l'une habitait un pays montagneux (v. 13), l'autre un pays de plaine (*sa jus*, v. 16). C'est certainement la première qui habitait Gimel (près de Tulle); le Nieul en question doit donc être celui de la Charente (cant. de Saint-Claud), à 22 kilomètres de Confolens.

II.

Manuscrits : *N* 226 v° (*N*) et 231 r° (*N²*). — Editions : Ba., *Lesebuch*, 17; Mahn, *G.*, n° 296; Meyer, *Rec.*, 69 (partout d'après *N²*): Ba., *Chr.* (4ᵉ édit.), 29 (*NN²*). — Texte de *N²*.

I Compaigno, non puosc mudar qu'eo no m'effrei
De novellas qu'ai auzidas e que vei,
Qu'una domna s'es clamada de sos gardadors a mei.

II [E] diz que non volo prendre dreit ni lei,
Ans la teno esserrada quada trei,
Tant l'us noill largu[a] l'estaca que l'altre plus no la·ill plei.

III [E]t aquil·l fan entre lor aital agrei :
L'us es compains gens a for mandacarrei,
E meno trop major nauza que la mainada del rei.

IV [E]t eu dic vos, gardador e vos castei,
E sera ben grans folia qui no·m crei :
Greu veirez neguna garda que ad oras non somnei.

V [Q]u'eu anc non vi nulla domn' ab tan gran fei,
Qui no vol prendre son plait o sa mercei,
S'om la loigna de proessa que ab malvestatz non plaidei.

VI [E] si·l tenez a cartat lo bon conrei,
Adoba·s d'aquel que troba viron sei;
Si non pot aver caval ... compra palafrei.

VII [N]on i a negu de vos la·m desautrei
S'om li vedava vi fort per malavei,
Non begues enanz de l'aiga que·s laisses morir de sei?

VIII [C]hascus beuri' ans de l'aiga que·s laisses morir de ssei.

Rubr. lo cont de piteus *N²*: lo coms de peitau *N*. *Les lettres initiales manquent à partir de la str. II dans les deux mss.*

1 puons *N²*, pus *N* — 2 do n...auzidai *N²* — 3 que una *N²*, quna *N*.
6 largu *N²*, larga *N*.
8 for] foc *N² N*: mandacairei *N²* — 9 major] *d'abord* maica *N²*; nauta *N² N*.
11 gran *N² N*, folta *N* — 12 uerrez; sonei *N² N*.
15 maluastatz *N*.
18 auer] uuer *N*; cumpra *N² N*.
20 s'om] sem *N² N*.
22 laises *N² N*.

I. Compagnons, je ne puis me défendre de quelque émoi au sujet des nouvelles qui parviennent à mes oreilles et à mes yeux : à savoir qu'une dame en appelle à moi de ses gardiens.

II. Elle dit qu'ils ne veulent accepter ni droit ni loi (rien entendre), mais qu'ils la tiennent enfermée à eux trois, et que. si l'un lui lâche un peu la courroie. l'autre la lui resserre d'autant.

III. Tels sont les désagréments qu'ils lui causent : l'un est un charmant compagnon, courtois comme un charretier (?); et ils mènent beaucoup plus grand bruit que la « mesnie » du roi.

IV. Et moi, je vous dis ceci, gardiens, et donne ce conseil — et il erait bien fou. celui qui ne me croirait pas — : difficilement vous trouverez une garde qui par instants ne sommeille.

V. Pour moi. je n'ai jamais vu dame de si grande foi que, si on lui refuse toute convention et tout accommodement, si on l'éloigne de l'honnêteté. ne recoure à de méchants artifices.

VI. Si vous lui tenez hors de prix la bonne denrée. elle s'arrangera de ce qu'elle trouvera sous sa main; si elle ne peut avoir un cheval, elle achètera un palefroi.

VII. Y en a-t-il un parmi vous qui me niera ceci : si. pour cause de maladie, on vous défendait le vin fort, ne boiriez-vous pas de l'eau plutôt que de vous laisser mourir de soif?

VIII. Certes, chacun boirait de l'eau plutôt que de se laisser mourir de soif.

NOTES.

5. *Cada* a ordinairement le sens distributif : *cada dos*, deux par deux, etc. (voy. Levy, *cada*, Chabaneau, *Gramm. lim.*, p. 318, n. 1, et Mistral, *cha.*) Faut-il entendre que les gardiens ne sont que trois, ou qu'ils se relayent par équipes de trois? M. Chabaneau (*Revue*, XXXI, 612) interprète « trois par trois ».

7. *Agrei* me paraît ici le subst. verbal de *agrejar* pour *agreujar* (*grejar* pour *greujar* est fréquent; voy. Levy, IV, 181); je traduis donc par « ennui, désagrément »; le mot est naturellement différent de *agrei*, « sorte » ou « arrangement », avec lequel Bartsch l'a confondu. — *Aquill* = *aquil li*, ou *aqui li*, *fan* exigeant, ce me semble, un complément indirect.

8. La traduction par « charretier » (en tirant *mandacarrei* de *mandar* et *carrei*, « charroi »), est très aventurée. M. Chabaneau (*loc. cit.*) propose de lire avec *N*², *Manda* (ou *Mand'a*) *cairei* (= *quadrivium*) et de voir là un nom propre ou plutôt un sobriquet, peut-être celui d'un chef de bande. — Au lieu de *foc*, que Bartsch et M. Meyer corrigent en *for*, M. Chabaneau propose de lire *folc* (= troupe, bande), mais il faudrait, ce me semble, *del folc*.

18 Tous les autres vers de quinze syllabes ayant dans ce morceau (de même que dans III) le premier hémistiche féminin, il y a peut-être lieu de corriger *caval*. M. Chabaneau (*loc. cit.*) propose *cavala, ela*. Pour le second hémistiche, M. Dejeanne me propose : *si comprara p.*

19. Je ne crois pas nécessaire de corriger, comme l'ont fait tous les éditeurs, *la* en *ja*: *la* peut être pris au sens absolu, comme en français dans : *la bailler belle, la trouver mauvaise*, etc.

III

Manuscrits : *E*, p. 114 v°. — Editions : Holl.-Kell., 12. — Mahn, *G.*, n° 172.

I Companho, tant ai agutz d'avols conres
Qu'ieu non puesc mudar no·n chan e que no·m pes;
Enpero no vueill c'om sapcha mon afar de maintas res.

II E dirai vos m'entendensa de que es :
No m'azauta cons gardatz ni gorcs ses peis
Ni gabars de malvatz homes c'om de lor faitz non agues.

III Senher Dieus, quez es del mon capdels e reis,
Qui anc premiers gardet con c'om non esteis?
C'anc no fo mestiers ni garda c'a si dons estes sordeis.

IV Pero dirai vos de con cals es sa leis,
Com sel hom que mal n'a fait e peitz n'a pres;
Si c'autra res en merma qui·n pana, e cons en creis.

V E *silh* qui no volran creire mos casteis
Anh·o vezer pres lo bosc en un deveis :
Per un albre c'om hi tailla n'i naison [o] dos ho treis.

VI E quan lo bocx es taillatz nais plus espes,
E·l senher no·n pert son comte ni sos ses;
A revers planh hom la tala si·l dampn...

VII Tortz es ca... dan noi a...

Rubr. Coms de peitieus.

5 *Ms.* gorc — 6 lors.

12 *il manque au moins une syllabe au premier hémistiche.*

13 *silh*] sels.

18-9 *l'ablation d'une vignette, au haut de la p. 115* (*qui commence a* la sil), *a mutilé la fin de la pièce; toutefois la strophe VII était certainement la dernière. Au v. 18 on peut lire :* si·l damnatges non i es.

19 *peut-être:* tortz es car hom planh la tala, quan negun dan no i a pres.

NOTES.

6. Je comprends : « des hommes tels qu'on n'a jamais eu (c.-à-d. vu) d'eux des actes (mais seulement des fanfaronnades) ».

8. *Esteis* = *exstinxit*. Ce verbe pouvant être pris au sens neutre, il n'est pas nécessaire de corriger en *s'esteis*.

12. Le vers est trop court et *que* s'explique mal; corr. : *si tot' autra*... (?).

IV.

Manuscrits : *C* 230 v°, *E* p. 114. — Editions : Rochegude, *P. O.*, 1 (*C* combiné avec *E* : reproduit par Holl.-K. 22 et Mahn, *W*, I, 3) : Ba., *Leseb.*, 46; Mahn, *G.*, n° 175; Appel, *Chr.*, 80 (partout d'après *CE*). Trad. : Diez, 8 (str. I-IV). — Texte de C.

I Farai un vers de dreyt nien;
Non er de mi ni d'autra gen,
Non er d'amor ni de joven,
Ni de ren au,
Qu'enans fo trobatz en durmen
Sobre chevau.

II No sai en qual hora·m fuy natz :
No suy alegres ni iratz,
No suy estrayns ni sui privatz,
Ni no·n puesc au.
Qu'enaissi fuy de nueitz fadatz
Sobr' un pueg au.

III No sai qu'ora·m *suy* endurmitz,
Ni quora·m velh, s'om no m'o ditz.
Per pauc no m'es lo cor partitz
D'un dol corau.
E no m'o pretz una soritz,
Per sanh Marsau !

Rubr. coms de peytius *C*: comte de peyteus *E* — 1 dreit *E* — 5 fo] fuy *C* — 6 sus un chiuau *E*.

7 hora·m] guizam *C* — 8, 9 etc. suy] soi *E* — 9 estranhs *E*.

13 sui] fuy *CE*; endormitz *E* — 14 coram ueill *E* — 17 soritz] froumitz *E*.

IV Malautz suy e cremi murir,
E ren no·n sai mas quan n'aug dir;
Metge querrai al mieu albir,
E no sai *cau*:
Bos metges er si·m pot guerir,
Mas non, si amau.

V Amigu' ai ieu, no sai qui s'es,
Qu'anc non la vi, si m'ajut fes,
Ni·m fes que·m plassa ni que·m pes,
Ni no m'en cau,
Qu'anc non ac Norman ni Frances
Dins mon ostau.

VI Anc non la vi et am la fort,
Anc no n'aic dreyt ni no·m fes tort;
Quan non la vey, be m'en deport,
No·m pretz un jau,
Qu'ie·n sai gensor e bellazor,
E que mais vau.

VII Fag ai lo vers, no say de cuy;
E trametrai lo a selhuy
Que lo·m trametra per autruy
Lay ves Anjau,
Que·m tramezes del sieu *estuy*
La contraclau.

19 maluatz soi e cre *E* — 20 re *E*; no *CE* — 22 cau] tam *C*; e nom sai tan *ou* can *E* — 23 b. m. es quim *C*. — 24 mas ia non sia mau *C*; mor non si mau *E*.

25 mamigua *C* — 26 canc no *E*, la] lan *C*; — 29 canc *E*.

32 dreit *E* — 34 prez *E* — 35 genser... belazor *E* — 36 mai *E*. — *Entre les strophes* VI *et* VII, *E intercale les vers suivants :*

No sai lo luec ves on s'esta
Si es en pueg ho en pla
Non aus dire lo tort que m'a
Abans m'en cau
E pezam be quar sai remanc
Aitan vau.

37 fait ... cui *E* — 38 celui *E* — 39 enues peitau *E* — 40 estuy] estug *C*, escut *E* — 41 la soa clau *E*.

I. Je ferai un « vers » sur le pur néant : il n'y sera question ni de moi ni d'autres gens, ni d'amour ni de noblesse, ni d'autre chose; je viens de le composer en dormant, sur un cheval.

II. Je ne sais sous quelle étoile je suis né : je ne suis ni joyeux ni triste, ni revêche ni familier. et je n'en puis mais; car tel je fus doué par une fée, une nuit, sur une haute montagne.

III. Je ne sais si je dors ou si je veille. à moins qu'on ne me le dise. Peu s'en faut que mon cœur n'éclate d'un chagrin mortel; mais je n'en fais pas plus de cas que d'une souris, par saint Martial!

IV. Je suis malade et je crains de mourir; et je n'en sais rien (de ma maladie) que ce qu'on m'en dit; je chercherai un médecin à ma fantaisie, et je ne sais qui [ce sera]; il sera bon s'il peut me guérir, mauvais, si mon mal s'aggrave.

V. J'ai une amie. mais je ne sais qui elle est, car jamais, de par ma foi, je ne la vis; jamais elle n'a fait chose qui m'agrée ou me déplaise. et il ne m'en chaut; car jamais il n'y eut ni Normand ni Français dans ma maison.

VI. Jamais je ne l'ai vue et je l'aime fort; jamais elle ne m'a fait droit ni tort; quand je ne la vois pas. je me passe aisément d'elle, car je ne l'estime pas la valeur d'un coq; j'en sais une, en effet. plus aimable et plus belle et qui vaut davantage.

VII. Mon « vers » est fait, je ne sais sur quoi. Je vais l'envoyer à celui qui, par un autre, l'enverra là-bas vers l'Anjou...

NOTES.

1. Cette pièce est le plus ancien exemple d'un genre que les Provençaux appelaient *devinalh*, où les absurdités coudoient les vérités de M. de La Palisse. On pourrait relever entre celui-ci et les autres spécimens du genre (réunis par Appel, *Chrest.*, p. 80-3) des ressemblances frappantes. Ce genre s'appela au Nord *fatrasie;* le *coq à l'âne* du XVI[e] siècle en est une transformation. où l'élément satirique est prédominant.

11-2. On a depuis longtemps relevé ce passage (Papon, *Hist. de Prov.*, II, 127; Diez, p. 8, n.) comme un des plus anciens attestant la croyance aux fées. Il n'est pas absolument probant, *fatare* pouvant dériver de *fatum* aussi bien que de *fata*. Plus significatif est le passage de Marcabrun allégué par Diez. — La forme *au* pour *aut*, *auta*, se trouve aussi dans B. de Born, *Ges de disnar*, 22.

22. On pourrait lire aussi, en modifiant légèrement la leçon de *E* : *e no·n sai tau*, « et je n'en connais pas de tel », c. à-d. qui soit à ma fantaisie.

24. J'adopte pour ce vers le texte et le sens proposés par MM. Levy (*Wœrt.*, *amalir*) et Appel. M. Dejeanne me propose une restitution également acceptable pour le sens, mais qui s'éloigne davantage de la leçon des mss. : *mas mor si's mau.*

26. *Si m'ajut fes*, sorte de juron assez fréquent : cf. Peire de Durban, *Peyronet*, v. 3 (*Studi*, III, nº 584).

29-30. On ne voit ni le rapport de ces deux vers avec ceux qui précèdent, ni le sel de la plaisanterie. Celle-ci s'expliquerait peut-être si les Normands et les Français étaient nombreux à la cour de Guillaume. Ils montrent au moins, comme le fait remarquer Papon (*op.* et *loc. cit.*), combien était alors nettement perçue la distinction entre la France du Nord et celle du Midi.

42. Allusion probablement obscène, dont on retrouve ailleurs l'équivalent : cf. *la clau segunda* dans Marcabru (*Bel m'es quan s'esclarzis l'onda*, str. 7). M. Dejeanne me signale une allusion analogue et le dérivé *contraclavier* dans le même poète (*Pos s'enfollisson*, v. 34).

Je ne crois pas à l'authenticité du couplet qui n'est que dans *E* (voy. les var.) : il est fort plat et revient sur les idées exprimées plus haut (v et vi) : peut-être a-t-il été fait pour remplacer notre nº VII ; le dernier vers, en effet (que presque tous les éditeurs, depuis Rochegude, corrigent en *ab aitan vau*), semble bien être un congé que le poète prend de ses auditeurs.

V

Manuscrits : *C* 230 rº, *N* 225ª (*N*) et 232ᵇ (*N*²), *V* 148ᵇ. — Éditions : Hautes., 501 (*C*; fait beaucoup de fautes de lecture, omet quelques syllabes aux v. 55-6) ; Ray., V, 118 (*C*, v. 13-72 ; reproduit par Holl.-K., 16, et Mahn, *W.*, I, 5) ; Heyse, *Rom. Inedita*, 9 (*V*) ; Mahn, *G.*, nº 173 *bis* (*C*) ; Ba., *Leseb.*, 105 (*C*) ; Crescini, *Per gli studi romanzi*, 136 (*V*) ; Appel., *Chr.*, 95 (*CV*). — Trad. : Diez, 10 (str. III-XII).

Raynouard, qui a fondé son édition sur *C*, a aussi connu *N*, comme il le dit lui-même et auquel il a emprunté (avec quelques modifications) les v. 19-24, manquants dans *C*. Il ne paraît pas avoir utilisé la seconde version de ce même manuscrit. C'est aussi de la première version que M. Kolsen a communiqué quelques variantes (*Archiv*, CI, 148) utilisées par M. Appel ; c'est d'elle enfin que je possède une copie complète, imprimée intégralement plus bas. Je ne puis malheureusement rien dire de la seconde.

Nos trois manuscrits se classent très nettement en deux groupes : *NV* et *C*; les deux premiers sont tellement voisins qu'ils ne comptent que pour une voix. Je crois néanmoins avec M. Appel que c'est cette tradition qui est la plus authentique; le récit y est plus clair et plus suivi ; elle a conservé un archaïsme (*enguers*, v. 71) et des assonances. Celle de *C* a perdu le début, qui est bien dans les habitudes de l'auteur,

et ajoute une tornade, certainement apocryphe. C'est donc sur le manuscrit V (dont on trouvera en note les leçons rejetées) que mon texte est fondé.

I
Farai un vers, pos mi somelh
E·m vauc e m'estauc al solelh.
Domnas i a de mal conselh,
E sai dir cals :
Cellas c'amor de cavalier
Tornon a mals.

II
Domna fai gran pechat mortal
Qe no ama cavalier leal ;
Mas si es monges o clergal,
Non a raizo :
Per dreg la deuri' hom cremar
Ab un tezo.

III
En Alvernhe. part Lemozi,
M'en aniey totz sols a tapi :
Trobei la moller d'en Guari
E d'en Bernart;
Saluderon mi simplamentz
Per sant Launart.

IV
La una·m diz en son latin :
« E Dieus vos salf, don pelerin ;
Mout mi semblatz de bel aizin,
Mon escient;
Mas trop vezem anar pel mon
De folla gent. »

V
Ar auzires qu'ai respondut;
Anc no li diz ni bat ni but,
Ni fer ni fust no ai mentaugut,

Toutes les initiales des strophes manquent.

1 sonelh — 2 em] en — 4 e sai cals.
7 gran *manque* — 9 clers gau.
13 aluergnhe — 14 menane un iorn — 15 e trobei la m. g. — 16 bernard — 17 simplamontz (?).
20 e. d. v. salb. — 21 di belh — 23 mond.
25 azires cal respondutz — 26 bat] bas — 27 no a mentagutz —

Mas sol aitan :
« Babariol. babariol.
Babarian. »

VI So diz n'Agnes a n'Ermessen :
« Trobat avem qe anam queren.
Sor, per amor Deu. l'alberguem.
Qe ben es mutz.
E ja per lui nostre conselh
Non er saubutz. »

VII La una·m pres sotz son mantel
Menet m'en sa cambra, al fornel ;
Sapchatz qu'a mi fo bon e bel,
E·l focs fo bos,
Et eu calfei me volentiers
Als gros carbos.

VIII A manjar mi deron capos.
E sapchatz ac i mais de dos.
E no i ac cog ni cogastros.
Mas sol nos tres,
E·l pans fo blancs e·l vins fo bos
E·l pebr' espes.

IX « Sor, aquest hom es enginhos,
E laissa lo parlar per nos :
Nos aportem nostre gat ros
De mantenent.
Qe·l fara parlar az estros.
Si de re·nz ment. »

X N'Agnes anet per l'enujos,
E fo granz et ag loncz guinhos ;
Et eu. can lo vi entre nos.

29-30 bariol barial barian.
31 anai mercen — 36 sabietz.
37 mantelh — 38 e mes men sa c. el. — 40 foc.
44 ac i] agui — 47 uin.
49 or si aq. h. e. ginhos.
50 ni laicha a parler.

Aig n'espavent,
Q'a pauc non perdei la valor
E l'ardiment.

XI Qant aguem begut e manjat
Eu mi despoillei a lor grat.
Detras m'aporteron lo gat
Mal e felon;
La una·l tira del costat
Tro al tallon.

XII Per la coa de mantenen
Tira·l gat et el escoissen :
Plajas mi feron mais de cen
Aqella ves;
Mas en no·m mogra ges enguers
Qui m'ausizes.

XIII « Sor, diz n'Agnes a n'Ermessen,
Mutz es, qe ben es conoissen;
Sor, del banh nos apareillem
E del sojorn. »
Ueit jorns ez encar mais estei
En aquel *forn*.

XIV Tant las fotei com auzirets :
Cen e quatre vint et ueit vetz
Q'a pauc no i rompei mos coretz
E mos arnes;
E no·us puesc dir lo malaveg,
Tan gran m'en pres.

XV Ges no·us sai dir lo malaveg,
Tan gran m'en pres.

59 qe a... lamor.
62 eu *manque;* per lor g. — 63 lo chat.
68 tiral quat elescoisen.
73 sor] oz... a naimersen — 77-8 et li jorn estei ara qel torn.
81 qe... nos romped mos coredenz (?) — 82 e mo — 83 pues ... malauegs.
85 los malaueigs. *Les points qui suivent le texte dans l'édition Crescini ne sont pas dans le ms.; rien n'y indique que la pièce soit incomplète.*

I. Je ferai un « vers », puisque je suis endormi et que je marche, tout en restant au soleil. Il y a des dames pleines de mauvais desseins, et je puis vous dire qui elles sont : ce sont celles qui tournent à mal (méprisent) l'amour des chevaliers.

II. Elle fait un grand péché, un péché mortel, la dame qui n'aime pas un loyal chevalier; si celui qu'elle aime est un moine ou un clerc, elle a tort, et on devrait la brûler sur des tisons ardents.

III. En Auvergne, de l'autre côté du Limousin, je m'en allais, seul et sans bruit, quand je rencontrai la femme de sire Garin et celle de sire Bernard; elles me saluèrent aimablement, au nom de saint Léonard.

IV. L'une me dit en son langage : « Dieu vous soit en aide, sire

---

Manuscrit *C* :

Coms de peytius. 1. En aluernhe part lemozi . men aniey totz sols a tapi . trobey la moler den guari . e den bernart . saluderon me francamen . per sanh launart.

2. Aujatz ieu que lur respozi . anc fer ni fust no y mentaugui . mais que lur dis aital lati . tarrababart . marrababelio riben . saramahart.

3. So dis nagnes e nermessen . trobat auem quanam queren . alberguem lo tot plan e gen. que ben es mutz . e ia per el nostre secret . non er saubutz.

4. La unam pres sotz so mantelh . et a mi fon mout bon e belh . meneron men a lur fornelh . el foc fom bo . et ieu calfei me noluntiers . al gros carbo.

5. A maniar me deron capos . el pan fon cautz el uin fon bos . et ieu dirney me uolentos . fort et espes . et anc sol no y ac coguastro . mas quan nos tres.

6. Sor aquest hom es enginhos . e laissa son parlar per nos . aportatz lo nostre cat ros . tost e corren . que lin fara dir ueritat . si de res men.

7. Quant ieu ui uengut lenuios . grans ac los pels fers los guinhos . ges son solas no mi fon bos . totz mespauen . ab pauc no perdiey mas amors . e lardimen.

8. Quant aguem begut e maniat . despulley ma lur uoluntat . derreire maporterol cat . mal e fello . et escorgeron me del cap . tro al talo.

9. Per la coal pres nermessen . e tira el cat escoyssen . plaguas me feyron mays de cen . aquella ues . coc me mas ieu per tot aquo . nom mogui ges.

10. Ni o feyra qui maucizes . entro que pro fotut agues . ambedos quayssi fon empres . a mon talen . ans uuelc mais sufrir la dolor . el greu turmen.

11. Aitau fotey cum auziretz . C. e quatre XXVIII uetz . ab pauc nom

pèlerin; vous me semblez en fort bonnes dispositions. Mais nous voyons aller par le monde bien des fous. »

V. Or, sachez ce que je lui répondis : je ne lui dis ni « bat » ni « but »; je ne lui parlai ni d'outil ni de manche, mais seulement : « Babariol, babariol, babarian. »

VI. Alors, Agnès dit à Ermessen : « Nous avons trouvé ce que nous cherchons; ma sœur, pour l'amour de Dieu, hébergeons-le, car il est vraiment muet : jamais par lui notre conduite ne sera connue »

VII. L'une me prit sous son manteau et me mena dans sa chambre, près du fourneau. Sachez que cela me plut fort; le feu était bon, et je me chauffai volontiers auprès des gros charbons.

VIII. Elles me firent manger des chapons; sachez qu'il y en avait plus de deux. Il n'y avait là ni cuisinier ni marmitons, mais nous trois seulement; le pain était blanc, le vin bon et le poivre en abondance.

IX. « Sœur, cet homme est perfide et se retient de parler à cause de nous. Apportons tout de suite notre chat roux, qui le fera parler sans retard, s'il essaie de nous tromper. »

---

rompet mos corretz . e mos arnes . e uenc men trop gran malaueg . tan mal me fes.

12. Monet tu miras al mati . mo uers portaras el borssi . dreg a la molher den guari e den bernat, e diguas lor que per mamor . aucizol cat.

Manuscrit N :

1. *Lo coms de peitau.* Un vers farai pos me semeil . que ia con eo staua al soleil . dames ia de mal conseil . et sab dir quale . celle camor de caualier . tenunt per male.

2. Donas fon grand pezat mortal . que nama cheualer leal . mais aman monge o clergal . non es razo . mais li deureireie lon usclar . ab un tizon.

3. En aluernaz per limosin . men ane tot sol a tapin . trobai la moiler de uarin . e de bernart . saluteon e sinplamentz . per sanint leunard.

4. La una mi dis en son lati . et dieus te salue don peleri . molt me pari de bel eisin . men escient . mais trop en uai per sto camin . de folla gent.

5. An udirez quai respondut . calor non seis nebanebut . ni fer ne fust nai mentaugut . mais sol aitan . babariol babariol . babarian.

6. So dis nagnes en ermessen . trobat auen quanam queren . por amor

X. Agnès alla chercher la déplaisante créature; il était gros et avait de longues moustaches. Quand je le vis entre nous, il me fit peur, et peu s'en fallut que je ne perdisse ma valeur et ma hardiesse.

XI. Quand nous eûmes bu et mangé, je me dévêtis à leur volonté; derrière moi elles apportèrent le chat méchant et félon, et l'une le tira le long de mes côtes jusqu'au talon.

XII. Par la queue, sans retard, elle tire le chat, et lui [me] griffe; je reçus ce jour-là plus de cent plaies, mais je n'eusse pas bougé quand on eût dû me tuer.

XIII. « Sœur, dit Agnès à Ermessen, il est vraiment muet, c'est visible. Préparons donc le bain et songeons à nous donner du bon temps. » Huit jours et davantage je restai en ce lieu.

. . . .

---

deu sor albergen . que mens muz . neia per lui nostre conselh . non er saiputz.

7. Ges me pres per lo matel . en le chabra emmena al fornel . sapzaz camiso bon e bel . lo focs fo bon . et eu mes caufai uolonter . au gros carbon.

8. A manzar me degron capos . e sazaz que foron mais de dos . et non i fo cog ni coguastros . sol que nos tres . lo pan fo chalt lo uin fo bo . lo peure spes.

9. — ors aques hom es engignos . e lasa lo parlar per nos . piandon per nostre gat ros . de mantenent . cil lo fara parlar destros . et deraiament.

10. Donc anderon per le noios . qui a grant onglas e lonc gignons . et ieu quan lo uit entre nos . ac pro espauen . a pauc non perdiey la ualors . e lardimen.

11. Quan agren begut e manzat . iio me despolei a lor grat . detries me porteron un cat . mal e fello . tiren lo mi per lo costat . tro quan talo.

12. Per la coa de mantenen . pilleron lo gat ez escoissen . plaie me feron mais de cen . aquella ues . mas eu non parleria ges . qui maucies.

13. — or dis nagnes en ermessen . mutz es ben lo es conoissen . mas pur del baing apaireillem . e del soiorn . VIII iorn ez an car men estei . en aquel sotorn (*ou* socorn).

14. Las futi tant cum auziretz . XX. IIII. VIII. ues . a pauc non rompei mon cores . e mon arnes . non uos sai dir lo maleues . con men es pres.

NOTES.

1. Par cette absurdité voulue, qu'il a répétée ailleurs (IV, 5), le poète veut indiquer qu'il va introduire ses auditeurs dans le monde de la fantaisie pure.

8-9. La supériorité en amour des clercs ou des chevaliers était alors une question fort controversée; voy. mes *Origines*, p. 58, n. 1.

18. Saint Léonard était très populaire en Limousin, où ce nom est encore fréquent; il était surtout invoqué pour la délivrance des captifs, mais il est évidemment nommé ici sans intention précise; cf. VI, 29, et VIII, 17.

20. *E* exclamatif: on pourrait aussi lire *o* (*V*).

27. *Ni fer ni fust*, locution signifiant « ni ceci ni cela »; elle existait aussi en français (voy. *Chevalier au lion*, v. 215).

33. Sur l'assonance, voy. p. 173).

71. Je vois dans *enguers* une autre forme de *enguera*, « encore », qui ne se trouve que dans l'*Évang. de saint Jean* (Bartsch, *Chrest.*, 10, 33).

74. Part. passé actif pris ici au sens passif, comme dans Garin le Brun, *El termini*, v. 263 (Appel, *Poés. prov. inéd.*, p. 15): cf. *home destrian* (*ibid.*, v. 305), *luec jauzen* (Arn. de Marueil, *Aissi com cel*, v. 10), *senhor prezan* (*passim*).

77-8. Mon texte, établi d'après *N*, est très hypothétique: j'entends *forn* au sens de « poêle, chambre chauffée », plusieurs fois attesté pour le français *fornel* (voy. Godefroy, *s. v.*, et mes *Origines*, p. 506, l. 3 du bas). On pourrait aussi corriger, d'après *V*, en *est sojorn*, ce dernier mot étant pris dans un sens très différent au v. 76. *Ans que n'en torn*, que me propose M. Dejeanne, est bien éloigné des mss., et il faudrait *tornes*.

VI.

Manuscrits : *C* 230 v°, *D* 198 r°, *E* p. 113, *N* 226 r° (*N*) et 230 v° (*N*²). — Editions : Ray., V, 116 (str. I-VI, *C*); Mahn, *W.*, 1, 4 (d'après Ray.); Holl.-Kell., p. 7 (st. I-V d'après Ray., le reste d'après *E*); Mahn, *G.*, n° 170 (*CE*); Ba., *Chr.*, 25 (*CDE*). — Texte de *C*.

I Ben vuelh que sapchon li pluzor
D'est vers si 's de bona color,
3 Qu'ieu ai trag de mon obrador :

Rubr.: comte de peitius *C*, peitauin *D*, coms de peitieus *EN*¹; *anonyme N*². — *Dans N l'initiale de la plupart des couplets manque.*

1 ben] ar *D*; uoill *D*, uueill *E*, uuoill *N*; sapchon] auzon *D*, sapcho *N*; pluror *E* — 2 dun uers si es *E*, un uerset de *N*; de bella c. *D* — 3 trait *E*, trah *N*; mon] bon E —

Qu'ieu port d'ayselh mestier la flor,
Et es vertatz,
E puesc ne traire·l vers auctor
Quant er lassatz.

II Ieu conosc ben sen e folhor,
E conosc anta e honor,
Et ai ardimen e paor;
E si·m partetz un juec d'amor
No suy tan fatz
No·n sapcha triar lo melhor
D'entre·ls malvatz.

III Ieu conosc ben selh qui be·m di.
E selh qui·m vol mal atressi,
E conosc ben selhuy qui·m ri,
E si·l pro s'azauton de mi.
Conosc assatz
Qu'atressi dey voler lor fi
E lor solatz.

IV Mas ben aya selh qui·m noyri,
Que tan bo mestier m'eschari
Que anc a negu non falhi;
Qu'ieu sai jogar sobre coyssi
A totz tocatz;
Mais en say de nulh mo vezi,
Qual que·m vejatz.

4 ayselh] aqest *D*, aicel *E*: mester *DN* — 6 lo uers en trac ad auctor *D*; en (ne *E*) trair lo *CE*; e pos ne trairel u. autor *N* — 7 can er *N*; finaz *D*, lasatz *E*.

8 ben conosc s. *D*; eu *E*: folor *DE* — 9 et ancta conosc *D*, ancta *N* — 11 partes *D*, ioc *DE* — 12 son *D*, soi *E*: tant *DN* — 13 qeu no tries ben lo meillor *E*; no *E*; triar] prendre *N* — 14 uers lo maluaz *D*: entrels *C*, dentrel *N*.

15 eu c. be sel que *E*; celui que *N* — 16 sel (cel *N*) quem u. m. autressi *E N*. *Ces deux vers sont refaits dans D* : ben conois qui mal me di — e qui ben me di atressi — 17 be celui *EN* — 18 sazautan *D*; e selhs (sels *E*) que *CE* — 19 conois *D*, e conosc *E* — 20 qeu dei ben uoler lor si *D*; autresi *N*: deu *N*; lur *E* — 21 lur *E*.

22 mas *manque DE, l'initiale seulement manque N*; aia *DEN*; quem *DEN*; nori *N* — 23 bon *EN*; mescari *E* — 24 et anc de re noi mes failli *D*; negun... failli *EN* — 25 qu'ieu sai] que de *C*; coissi *DEN* — 27 mas *D*; en] no *DE* ; de] que *C*; nuill (nul *N*) mon *DEN* — 28 quelquem uezaz ***N***.

V Dieu en lau e Sanh Jolia,
Tant ai apres del juec doussa
Que sobre totz n'ai bona ma,
E selh qui cosselh mi querra
Non l'er vedatz,
Ni us de mi non tornara
Descosselhatz.

VI Qu'ieu ai nom : « maiestre certa »;
Ja m'amigu'anueg no m'aura
Que no·m vueih' aver l'endema
Qu'ieu suy d'aquest mestier, so·m va,
Tan ensenhatz
Que be·n sai guazanhar mon pa
En totz mercatz.

VII Pero no m'auzetz tan guabier
Qu'ieu non fos rahusatz l'autr'ier,
Que jogav'a un joc grossier,
Que·m fon trop bos al cap primier
Tro fuy 'ntaulatz;
. . . . mestier
Si·m fon camjatz.

VIII Mas elha·m dis un reprovier :
« Don, vostre dat son menudier,
Et ieu revit vos a doblier. »

29 dieus *C*; lau en deu *D*; saint iulia *EN*: iulian *D* — 30 apris *D*: iuoc *D*, ioc *E*; dolzan *D*, dolcha *N* — 32 e cel q. conseill me qera *D*; m'a ia (mas ia *N*) hom (*ce mot manque N*) qui c. mi querra (quera *N*) *EN* 33 no *E*; noill er *DN* — 34 ne ia negus no t. *D*; us] un *C*; nuill *N*; no *E*; tornera *N* — 34 desconseillatz *E*, ...az *DN*.

36 nom] mo *CN* (nom *dans E, malgré l'indication contraire de Mahn*); maistre *DEN*; serta *E*, certan *D* — 37 eia dona nuoiz nom a. *D*; niia una noit nom a. *N* — 38 uueill *E*; uoill *DN*; cent deman *D* — 39 qu'eu soi ben (be *E*) des (dest *E*) mestier *EN*; zom uan *D*; sobra *N* — 40 enseinaz *N*.

43 e pero sim uousist gaber *D*; mauzes gabier *E*; — as nom auzez tant ufaner *N* — 44 toz en fui tausatz *D*; rahuzatz] lauzatz *E* — 45 qeu *DN*; a ioc *N* — 46 e fo tant bos *D*; al] el *C*; primer *N* — 47 t. fo taulaz *DN*, taulatz *C*; t. fui entaulatz *E* — 48 quem guardiey no mac plus m. *C*; e quant garde no mac mester *D*, quan gardei ño mac plus m. *E*; can me gardiei non ac m. *N* — 49 chanzaz *D*; caminatz *N*[2].

50 mas elam *DEN* (m *initiale manque N*); reprocher *D*, reproser *N* — 51 uostres (nostres *E*) datz *CE*; menuder *D*, meunder (?) *N* — 52 ez *N* et erreuidatz a dobler *D* — 53 dis ieu *C*; monpenser *D*, monpesler *N*,

Fis m'ieu : « Qui·m dava Monpeslier,
Non er laissatz. »
E leviey un pauc son taulier
Ab ams mos bratz.

IX
E quant l'aic levat lo taulier,
Empeis los datz,
Eill duy foron. . . . .
E·l terz plombatz.

X
E fi·ls fort ferir al taulier,
E fon joguatz.

monspesler N^2 — 54 laisatz E — 55 et ai li leuat lo taulier *D*; leuei *E*; son] lo *N* — 56 *manque D*.

57 *manque D*; cant aic leuat (levalis N^2) lo tauler *N* — 58 empys *C*, enpeinz *D*, espeis *E*, peins *N* — 59 *manque D*: eill] el *C*, cil *N*; cairauallier *C*, caramaillier *E*, cairat ualer *N* — 60 *manque D*.

61 fils] fis *E*; fort] ben *C*; e feri ferm sus el tauler *N* — 62 e fo iogaz *DN*.

I. Je veux qu'on sache s'il est de bonne couleur, ce petit « vers » sorti de mon atelier : c'est que, en ce métier, j'emporte la fleur, en vérité, et j'en prendrai à témoin ce « vers » lui-même, quand il sera lacé.

II. Je connais bien sagesse et folie; je connais honte et honneur; je connais audace et crainte; et si vous me proposez un jeu d'amour, je ne suis pas si sot que de tous les partis je ne sache choisir le meilleur.

III. Je connais bien celui qui me dit d'agréables paroles, et tout aussi bien celui qui m'en dit de mauvaises; je connais bien celui qui me rit. et si les bons se plaisent en ma société, je comprends que je dois, en revanche. désirer leur agrément et leur plaisir.

IV. Béni soit celui qui m'éleva et qui me rendit si habile que jamais je ne manquai à personne; je sais, sur un coussin, jouer à tous jeux; j'en sais plus qu'aucun de mes voisins, tel que vous me voyez (?).

V. J'en loue Dieu et saint Julien : j'ai si bien appris le plus doux des jeux que par dessus tous, j'ai une bonne main [je m'y distingue]; si quelqu'un me demande un conseil, je ne le lui refuserai pas et nul ne me quittera sans emporter un bon avis.

VI. J'ai pour nom : « maître infaillible »; jamais mon amie ne m'aura possédé une nuit qu'elle ne me veuille le lendemain; je suis, je m'en vante, si bien instruit de ce métier que je puis, grâce à lui, gagner mon pain sur tous marchés.

. . . .

NOTES.

3. Métaphore analogue dans A. de Pegulhan et Guiraut de Bornelh (Ray., *Lex.*, II, 104).

6-7. Sur l'habitude, ordinaire aux plus anciens troubadours, de se combler de louanges hyperboliques, voy. Zenker, *Peire d'Alvernhe*, p. 59. Aux exemples cités, ajouter Cercamon, *Assatz es ora* (*Annales*, XVII, 21). — *Lassatz:* l'expression s'explique par l'habitude de rattacher les strophes entre elles par la rime, au moins deux à deux; autres ex. dans P. Vidal (*Ajostar e lassar...*); cf. Ray., *Lex*, IV, 4.

8-21. L'auteur veut se vanter, sans doute, de savoir s'adapter à toutes les situations, et il se fait gloire d'avoir éprouvé tous les sentiments; ces séries d'antithèses, souvent assez dépourvues de sens, ne forment pas seulement le fond des *devinalhs* (voy. plus haut, p. 186); elles se retrouvent aussi, à titre de lieu commun, dans la poésie amoureuse : le poète veut indiquer par là la profondeur du trouble que cause en lui la passion. Cf. Aimeric de Belenoi (*Aissi con hom*, str. v) : *Mas eu sui volpills e arditz, — e fols e savis quan s'ave*, etc. Aimeric de Pegulhan réussit fort ingénieusement à donner un sens à ce vain cliquetis d'antithèses (*D'aisso deu hom*, str. v). On peut voir sur ce genre une intéressante note lue par M. P. Meyer à l'Académie des Inscriptions le 25 juin 1886 (*Comptes rendus des séances*, 4e série, t. XIV, p. 180).

20. Le mot *fi*, comme le montre son association avec *solatz*, paraît signifier ici « agrément », sens qui manque à Raynouard et Levy; cf. *fi ni repaus* dans Levy, IV, 489; c'est une extension de sens de « paix », qu'on trouvera plus loin (XI, 28).

29. Saint Julien était invoqué pour obtenir un bon gîte; Ginguené (*Hist. litt.*, XIII) voit ici des intentions que je ne puis découvrir : le nom est appelé par la rime; cf. V, 18.

43. Sur la forme *guabier*, voy. plus haut, p. 169.

47. M. Dejeanne préférerait lire (avec *DN*) *fo*; *joes* serait sujet, comme dans un passage de B. de Born (*Eu vei*, v. 4).

51. M. Cnyrim a recueilli ce vers dans sa collection de proverbes (*Ausgaben*, LXXI, no 920); il remarque au reste que ce n'est pas un proverbe, et propose de traduire *reprovier* par « reproche » (sur la mauvaise façon de « jouer »); le sens est plutôt « dicton ». Les « dictons » empruntés au jeu de dés étaient nombreux (voy. *ibid.*, nos 786-8). Le sens précis de *menudier* dans *dat menudier* ne ressort pas clairement des passages où se trouve cette locution (par ex. Suchier, *Denkm.*, I, p. 309, v. 20); cf. en français *dé menuier* dans *Aiol*, v. 2552). Peut-être : « trop petit, usé sur les bords. »

52. *Doblier* n'est certainement pas un substantif, comme le dit Raynouard (IV, 561), qui traduit par « damier »; on peut y voir soit un adjectif, soit une autre forme de l'infin. *doblar* (voy. p. 169); le sens serait le même : « Je vous invite au (à faire le) double » ou « à doubler » Cf. Levy, II, 263.

59. Je lirais volontiers (avec *E*) *caramallier* et propose de voir dans ce mot un adjectif se rattachant à la racine du verbe *escarmalha*, *escambarla* (voy. Mistral, à ces mots), « écarter les jambes, être à califourchon ». Ce verbe se présente sous les formes les plus variées, et un *carmalha*, *caramalha* (avec aphérèse du préfixe) rendrait vraisemblable l'existence de notre *caramallier*. Le sens serait acceptable : quand les dés chevauchent, le coup est nul. M. Chabaneau me propose *cairat manier*. « Sur les trois dés deux étaient bien carrés, « à la main », loyaux, l'autre « plombé », ce qui est le cas de ceux qui « jouent à trois dés »; (sur cette expression, voy. P. Cardinal, *Un estribot*, v. 32). » — Koschwitz (6e édit. de Bartsch) traduit *callier* par « piocheur ». Cf. Levy, I, 184. — *Eill dui... el tres*; mêmes expressions désignant les mêmes objets dans une tenson, peut-être inspirée par ce passage même (*Studj*, III, nos 570 et 584).

VII.

Manuscrits : *C* 231 r°, *E* p. 115, α (*Breviari d'Amor*). — Editions : Ray., V, 117; *C* (str. I, II, IV, VI, reprod. par Mahn, *W.*, I, 7); Holl.-K., 30 (reproduit le texte de Ray., et comble les lacunes d'après *E*; Mahn, *G.*, n° 178 *CE*), Azaïs, éd. du *Breviari*. (Voy. note aux vers 31-6). — Traduction (sauf str. I, VII-IX) : Fauriel, I, 470. — Texte de *C*.

I Pus vezem de novelh florir
Pratz e vergiers reverdezir,
3 Rius e fontanas esclarzir.
Auras e vens.
Ben deu quascus lo joy jauzir
6 Don es jauzens.

II D'amor non dey dire mas be.
Quar no n'ai ni petit ni re?
9 Quar ben leu plus no m'en cove;
Pero leumens
Dona gran joy qui be·*n* mante
12 Los aizimens.

Rubr. : coms de peitieus *CE*.
I pus... nouel *E* — 2 ereuerdezir *E* — 5 cascus *E*.
11 be *CE*.

III A totz jorns m'es pres enaissi
Qu'anc d'aquo qu'amiey non jauzi,
Ni o faray ni anc no fi,
Qu'az esciens
Fas mantas res que·l cor me *di* :
« Tot es niens. »

IV Per tal n'ai meyns de bon saber
Quar vuelh so que no puesc aver,
E·l reproviers *ne* ditz [lo] ver
Certanamens :
« A bon coratge bon poder,
Qui's ben suffrens. »

V Ja no cera nuils hom ben fis
Contr' amor si non l'es aclis.
Et als estranhs et als vezis
Non es consens,
Et a totz sels d'aicel aizi
Obediens.

VI Obediensa deu portar
A motas gens, qui vol amar,
E coven li que sapcha far
Faigz avinens.
E que·s gart en cort de parlar
Vilanamens.

VII Del vers vos dig que mais en vau
Qui ben l'enten e n'a plus lau,
Que·l *mot* son fag tug per egau
Cominalmens,
E·l sonet, qu'ieu mezeis me·n lau,
Bos e valens.

14 nom *E* — 15 n. o f. anc non ho fi *E* — 16 essien *E* — 17 fauc maintas rens *E*; di] ditz *CE* — 18 tos *E*; es *manque C*.
21 el reprouier ditz uer *C*; aisel reprouers me ditz uer *E* — 23 boder *C*.
Les v. 31-6 *manquent dans C; je conserve la graphie de E. Ils sont cités dans le* Breviari d'amor (*éd. Azaïs, II, p.* 599), *mais cette version ne présente aucune variante notable.* — 32 maintas *E* α — 34 faitz *E*.
37 en] ne *E* — 39 motz *CE*; faitz *E* — 40 communalmens *E* — 41 meteus *E*; me·n] lom *C*.

VIII A Narbona, mas ieu no i vau,
Sia·l prezens
Mos vers, e vuelh que d'aquest lau·
m sia guirens.

IX Mon Esteve, mas ieu no i vau,
Sia·l prezens
Mos vers e vuelh que d'aquest lau
Sia guirens.

43 a narbona] mon esteue C. *Le second envoi manque dans C. Voici pour les v.* 43-9 *la leçon complète de E :* a narbona mas ieu noi uau — sial prezens — euueill que daquest lau — me sia guirens. — Mon esteue mas ieu noi uau — sial prezens — mos uers euueill que daquest uers — sia guirens.

I. Puisque nous voyons de nouveau fleurir les prés et les vergers reverdir, les ruisseaux et les fontaines couler plus clairs, les vents et les brises [souffler plus doucement], il est juste que chacun savoure la joie qui lui est départie.

II. D'amour je ne dois dire que du bien : si je n'en ai ni peu ni prou, c'est peut-être que je n'en dois pas avoir davantage; mais je sais qu'il donne aisément grande joie à celui qui observe ses lois.

III. Telle a toujours été ma destinée que de ce que j'aimais je n'ai pu jouir; il en fut, il en sera toujours ainsi, car souvent, au moment où j'agis, j'ai conscience que mon cœur me dit : « Tout cela est vain. »

IV. Si j'ai moins de joie [que les autres], c'est que je veux ce que je ne puis avoir. [Pourtant, j'espère que] le proverbe ne ment pas qui dit : « Bon courage produit grand pouvoir, quand on sait patienter. »

V. Nul ne peut être assuré de triompher de l'amour s'il ne se soumet en tout à sa volonté, s'il n'est complaisant envers les etrangers comme envers les voisins, attentif aux caprices de tous ceux qui habitent ce séjour [celui de la femme aimée].

VI. Il doit être attentif aux caprices de bien des gens, celui qui veut aimer; il lui faut régler sa conduite de façon à plaire, et se garder, dans les cours, de parler en vilain.

VII. Je vous dis, au sujet de ce « vers », que celui-là en vaut davantage et mérite plus de louanges qui le comprend bien; tous les couplets sont exactement réglés sur la même mesure, et la mélodie, j'ai le droit de m'en vanter, en est bonne et belle.

VIII. Que ce « vers » aille à Narbonne, où je ne vais pas; qu'il lui soit présenté, et je veux que de cet éloge il me soit garant.

IX. Que ce vers soit présenté à mon Estève, puisque je ne puis aller à lui; et je veux que de cet éloge il me soit garant.

NOTES.

10-2. C'est une idée répétée à satiété par les troubadours postérieurs que l'amour finit toujours par « guerredonner » ses serviteurs, et qu'il faut attendre avec patience l'heure de la récompense : cf. Bern. de Vent., *Pos mi prejats*, str. v; J. Rudel, *Bel m'es l'estius*, str. v; Arn. de Mareuil, *Tot quan*, str. II. — Au v. 11, la corr. *be'n* a déjà été proposée par M. Settegast, *Joy*, etc., p. 108. — *Aizimens* n'a pas ici exactement le sens, indiqué par l'étymologie, de « commodités, agréments », mais plutôt celui de « façons d'être, de se comporter », que ma traduction ne fait que préciser un peu.

23. M. Peretz, qui cite ce proverbe (*Rom. Forsch.*, III, 460), n'en donne pas d'autre exemple, non plus que M. Cnyrim (*Sprichwœrter bei den prov. Lyrikern* [*Ausgaben*, 71], nº 448. Guillaume a dû le modifier pour les besoins du vers, et la forme pourrait bien en être altérée. — Holland écrit *coratg'e*; mais *a*, comme me le fait remarquer M. Chabaneau, doit représenter *ad*, non *habet*; *qui* = *si quis*. Il est vrai qu'il faudrait *bos poders*.

25-32. L'idée, telle qu'elle est ici exprimée, est toute naturelle; l'amant doit par tous les moyens gagner la sympathie de ceux qui entourent la femme aimée. Mais cette idée sera bientôt poussée à une telle exagération qu'elle deviendra presque absurde: ainsi dans J. Rudel : *Totz los vezis apel senhors — Del renh on sos joys fo noyritz* (*Pro ai*, str. IV, et Arn. de Mareuil : *E tenria neys per senhor — Un pastor que vengues de lai* (*A guiza*, str. IV).

37. Sur ces éloges hyperboliques que les plus anciens poètes s'adressent à eux-mêmes, voy. plus haut, note sur VI, 6.

43-9. Le second envoi répète presque textuellement le premier; mais ce n'est pas une raison pour le considérer comme apocryphe : ces répétitions à la fin des pièces se retrouvent ailleurs chez Guillaume IX (II, III, XI). Le scribe de *C* les a réunis en substituant au début du premier celui du second.

45-6. On trouve quelques autres exemples du pronom enclitique en rejet : Rambaut de Vaqueiras, *Kalenda*, 13-4; G. Figueira, *D'un sirventes*, 41-2; *Flor de paradis*, dans Bartsch, *Denkm.*, 65, 9; 69, 21.

VIII.

Manuscrit : *C* 231 v°. — Éditions : Ray., III, 1 (reprod. par Mahn, *W.*, I, 2); Holl.-K., 20; Ba., *Leseb.*, 45 et *Chr.*, 28; Mahn, *G.*, n° 174; Appel, *Chr.*, 52.

I Farai chansoneta nueva
Ans que vent ni gel ni plueva;
Ma dona m'assai' e·m prueva,
Quossi de qual guiza l'am;
E ja per plag que m'en mueva
No·m solvera de son liam.

II Qu'ans mi rent a lieys e·m liure,
Qu'en sa carta·m pot escriure.
E no m'en tengatz per yure
S'ieu ma bona dompna am,
Quar senes lieys non puesc viure.
Tant ai pres de s'amor gran fam.

III Que plus etz blanca qu'evori.
Per qu'ieu autra non azori.
Si·m breu non ai ajutori,
Cum ma bona dompna m'am,
Morrai, pel cap sanh Gregori,
Si no·m bayz' en cambr' o sotz ram.

IV Qual pro y auretz, dompna conja,
Si vostr' amors mi deslonja?
Par queus vulhatz metre monja;
E sapchatz, quar tan vos am,
Tem que la dolors me ponja,
Si no·m faitz dreg dels tortz qu'ieus clam.

V Qual pro y auretz, s'ieu m'enclostre
E no·m retenetz per vostre?

Rubr. coms de peytius.
3 massaya ... plueua.
18 bayza — 20 amor.
Les strophes III et IV sont transposées dans le ms. L'ordre que j'adopte est proposé par M. Appel

27 Totz lo joys dẹl mon es nostre,
Dompna, s'amduy nos amam.
Lay al mieu amic Daurostre
30 Dic e man que chan e [no] bram.

VI Per aquesta fri e tremble,
Quar de tan bon' amor l'am,
33 Qu'anc no cug qu'en nasques semble
En semblan del gran linh n'Adam.

27 tot lo ioy — 30 e bram.

I. Je ferai une chansonnette nouvelle, avant qu'il vente, gèle et pleuve. Ma dame me tente et m'éprouve, pour savoir de quelle façon je l'aime : mais jamais, quelles que soient les querelles qu'elle me cherche, je ne me délierai de son lien.

II Au contraire je me rends et me livre à elle, si bien qu'elle peut m'inscrire en sa charte. Et ne me tenez pas pour insensé si je l'aime, cette dame parfaite, car sans elle je ne puis vivre, tellement j'ai faim de son amour.

III. Vous êtes plus blanche qu'ivoire : et c'est pourquoi je n'adore nulle autre que vous. Si dans peu je n'obtiens secours, si ma dame ne me montre pas qu'elle m'aime, je mourrai, par le chef de saint Grégoire, à moins qu'elle ne me baise en chambre close ou sous la ramée.

IV. Qu'y gagnerez-vous, dame jolie, si vous m'éloignez de votre amour? Il semble que vous vouliez vous faire nonne. Mon amour est tel, sachez-le, que je crains de mourir de douleur, si vous ne réparez les torts au sujet desquels j'élève envers vous ma plainte.

V. Qu'y gagnerez-vous si je me cloître, [ce que je ferai] si vous ne me retenez pas parmi vos fidèles? Toute la joie du monde est nôtre si vous et moi nous nous aimons... Là-bas, à mon ami Daurostre, je dis et commande qu'il chante sans [la] hurler [cette chanson].

VI. Pour elle je frissonne et tremble, car je l'aime d'un profond amour. Et je ne crois pas que femme semblable à elle soit jamais issue de la grande lignée de messire Adam.

NOTES.

8. Notez cette première apparition des métaphores empruntées au service féodal. Voy. plus haut, p. 175.

9. *Yare*. M. Karch (p. 32) note cette forme chez A. Daniel et Montan.

18. Cette opposition est fréquente dans la poésie des troubadours : cf. *dins cambra o sotz ram* (Guilh. Adhémar, *El tems*, str. II ; le passage semble imité de celui-ci) ; *dins vergier o sotz cortina* (J. Rudel, *Quan lo rius*, str. II); *en chambra o dins vergier* (B. de Born, *Eu m'escondisc*, str. III).

30. Ce vers est trop court d'une syllabe. L'addition de *que*, proposée par Raynouard et admise par la plupart des éditeurs, n'est pas satisfaisante. Les troubadours se plaignent souvent que les jongleurs gâtent leurs mélodies en hurlant au lieu de chanter (cf. B. de Born, *Mailoli*, dern. str.); de là ma correction. Il est vrai qu'on attendrait un régime direct à ces deux subjonctifs.

IX.

Manuscrits : *C* 230 r°; *E* p. 115. — Éditions : Ray., III, 3 (*C*; reprod. par Holl.-K., 25, et Mahn, *W.*, I, 1); Ba., *Leseb.*, 46; Mahn, *G.*, nº 176; Appel, *Chr.*, 51 (partout d'après *CE*). — Traductions : Diez, 7 (str. IV, VI, VIII); Fauriel, I, 469 (sauf str. III, VII, VIII). — Texte de *C*.

I Mout jauzens me prenc en amar
Un joy don plus mi vuelh aizir,
E pus en joy vuelh revertir
Ben dey, si puesc, al mielhs anar,
Quar mielhs *onra·m*, estiers cujar,
Qu'om puesca vezer ni auzir.

II Ieu, so sabetz, no·m dey gabar
Ni de grans laus no·m say formir.
Mas si anc nulhs joys poc florir,
Aquest deu sobre totz granar
E part los autres esmerar,
Si cum sol brus jorns esclarzir.

Rubr. : aissi comensa del comte de peitius *C* (*l'initiale est ornée*); comte de peiteus *E*.
1 molt iauzions mi prenc a. *E* — 2, 3, *etc.*, joy] ioi *E*; *de même au lieu de* dey, dei, *etc.*: vuelh] uueill *E* — 3 pos *E* — 4 mielhs] meins *E* — 5 ornam *C*; q. meils ornan *E* — 6 com *E*.
9 m. s. negus iois *E* — 12 com *E*.

III
Anc mais no poc hom faissonar
Co's, en voler ni en dezir
Ni en pensar ni en cossir;
Aitals joys no pot par trobar,
E qui be·l volria lauzar
D'un an no y poiri' avenir.

IV
Totz joys li deu humiliar,
E tota ricors obezir
Mi dons, per son belh aculhir
E per son belh plazent esguar;
E deu hom mais cent ans durar
Qui·l joy de s'amor pot sazir.

V
Per son joy pot malautz sanar,
E per sa ira sas morir
E savis hom enfolezir
E belhs hom sa beutat mudar
E·l plus cortes vilanejar
E totz vilas encortezir.

VI
Pus hom gensor no·n pot trobar
Ni huelhs vezer ni boca dir,
A mos ops la vuelh retenir,
Per lo cor dedins refrescar
E per la carn renovellar,
Que no puesca envellezir.

VII
Si·m vol mi dons s'amor donar,
Pres suy del penr' e del grazir
E del celar e del blandir
E de sos plazers dir e far
E de sos pretz tener en car
E de son laus enavantir.

13 nom *E*; faisonar *E* — 14 coes *C* (con *est une fausse lecture*); cors *E*; uoluer *E* — 15 consir *E* — 16 joys] iorns *E* — 17 e quil bel *E*.
19 humeliar *E* — 20 e totautramors *E* — 22 bel douset esgar *E* — 23 sent tans *E*.
28 *manque E*.
33 la] lan *C*.
39 blandir] ben dir *E* — 41 tenir *C*.

VIII Ren per autruy non l'aus mandar.
Tal paor ay qu'ades s'azir,
Ni ieu mezeys, tan tem falhir,
No l'aus m'amor fort assemblar;
Mas elha·m deu mo mielhs triar,
Pus sap qu'ab lieys ai a guerir.

I. Plein d'allégresse, je me prends à aimer une joie à laquelle je veux m'abandonner; et, puisque je veux revenir à la joie, il est bien juste que, si je puis, je recherche le mieux (l'objet le plus parfait); et je suis vraiment, sans nulle présomption, honoré par le mieux qu'on puisse voir ou entendre.

II. Je n'ai point, vous le savez, coutume de me vanter ni de m'attribuer de grandes louanges; mais [je puis bien dire que] si jamais aucune joie put fleurir, celle-ci doit, bien plus que toutes les autres, porter graine, et resplendir au-dessus d'elles, comme un jour sombre qui tout à coup s'éclaire.

III. Jamais homme n'a pu se figurer quelle elle est (cette joie), ni par le vouloir ou le désir, ni par la pensée ou la fantaisie; telle joie ne peut trouver son égale, et celui qui voudrait la louer dignement ne saurait, de tout un an, y parvenir.

IV. Toute joie doit s'humilier devant celle-là; toute noblesse doit céder le pas à ma dame à cause de son aimable accueil, de son gracieux et plaisant regard; celui-là vivra cent ans qui réussira à posséder la joie de son amour.

V. Par la joie qui vient d'elle, le malade peut guérir et sa colère peut tuer le plus sain; par elle le plus sage peut tomber dans la folie, le plus beau perdre sa beauté, le plus courtois devenir vilain, le plus vilain courtois.

VI. Puisqu'une plus belle ne peut être rencontrée, vue de nul œil ni célébrée par nulle bouche, je veux la garder pour moi, pour me rafraîchir le cœur et renouveler mon corps, [si bien] qu'il ne puisse vieillir.

IV. Si ma dame veut bien me donner son amour, je suis prêt à l'accepter et à lui en savoir gré, prêt à le dissimuler, à la courtiser, à parler et agir de façon à lui plaire, à apprécier son mérite et à faire retentir son éloge.

VIII. Je n'ose lui envoyer de messages par autrui, tellement je crains qu'elle ne s'irrite, ni moi-même je n'ose le faire, tellement j'ai peur de faillir. Mais elle doit [d'elle-même] choisir mon mieux, puisqu'elle sait que par elle [seule] je serai sauvé.

NOTES.

2. Le mot *joy* a dans cette pièce un sens très complexe ; il désigne tantôt (v. 3) la joie qui provient de l'amour, tantôt (v. 19) la femme elle-même considérée comme source de la joie suprême ; cf. J. Rudel : *on sos joys fo noiritz*, c.-à-d. elle-même (*Pro ai*, str. IV.) C'est ce qu'a fort bien compris M. Settegast (« *Joi* » etc., p. 109, n. 2).

5. La correction *onra·m*, proposée dubitativement par M. Appel, (avec d'autres) n'est pas absolument satisfaisante : on attendrait *que·l mielhs* : cet adjectif neutre serait pris au sens du substantif : « la meilleure chose ».

7-8. Allusion comique aux éloges que l'auteur avait l'habitude de se prodiguer (cf. VI, 1-12 ; VII, 37-42).

12. On pourrait corriger *sols* et comprendre : « comme le soleil doit (a coutume de) éclairer... »

25. Les poètes postérieurs attribueront souvent à l'amour des effets analogues. Cf. A. de Pegulhan (*Cel que s'irais*, str. III) : *que·l vil fai car e·l nesci gen parlan*, etc.

39. On sait que la discrétion (*celar*) et la soumission (*blandir*) deviendront les deux qualités essentielles de l'amant parfait.

46. On ne voit pas bien comment s'est dégagé le sens de « manifester », que *assemblar* paraît avoir ici ; c'est ce qu'a déjà remarqué M. Levy (*Wœrt.*, I, 88).

X.

Manuscrits : *N* 225 *d* (*N*) et 232 *a* (*N*²) ; *a* (ms. Campori), p. 463 (*a*¹) et 499 (*a*²). — Éditions : Ba., *Leseb.*, 47 ; Mahn *G.*, n° 297 (ces deux éditions d'après *N*²) ; Appel, *Chrest.*, 51 (*N*²*N*) ; Bertoni, *Nuove rime provenzali* (extr. de *Studj romanzi*, 1904, n° 2, p. 23 (*a*²). — Texte de *N*².

I Ab la dolchor del temps novel
Foillo li bosc, e li aucel

Rubr. : lo coms de piteus *N*², lo coms de peitau *N*, lo coms de peiteus *a*¹, en iaufre rudel *a*². — *Dans N*², *les lettrines ornées n'ayant pas été exécutées, les initiales de chaque strophe manquent. — Je ne donne pas les var. graphiques de a*², *qui a été publié* in-extenso.

1 douzor *a*¹ *a*² ; novela *a*² — 2 fueillon *a*¹ —

Chanton chascus en lor lati
Segon lo vers del novel chan;
Adonc esta ben c'om s'aisi
D'acho don hom a plus talan.

II De lai don plus m'es bon e bel
Non vei mesager ni sagel,
Per que mos cors non dorm ni ri,
Ni no m'aus traire adenan,
Tro qe sacha ben de la fi
S'el' es aissi com eu deman.

III La nostr' amor vai enaissi
Com la branca de l'albespi
Qu'esta sobre l'arbre en treman,
La nuoit, a la ploja ez al gel,
Tro l'endeman, que·l sols s'espan
Per las fueillas verz e·l ramel.

IV Enquer me menbra d'un mati
Que nos fezem de guerra fi,
E que·m donet un don tan gran,
Sa drudari' e son anel :
Enquer me lais Dieus viure tan
C'aja mas manz soz so mantel!

V Qu'eu non ai soing d'estraing lati
Que·m parta de mon bon vezi,

3 lor] son a^2 — 4 lo uers] lo temps a^1, lanen a^2 — 5 estai a^1a^2 — 6 de zo a^1 a^2, dont a maior a^2.

7 mes bon e bel *manquent* a^2, *remplacés par* mi — 8 messatgers a^1; sagel] segle a^2 — 9 mon cor NN^2, nom N^2; don m. c. non d. ni non ri a^1, per que m. c. dol e n. r. a^2 — 10 e (ni a^2) no men auz t. enan a^1 a^2. — 11 entro que ieu sapcha b. la fi a^2; tro que eu s. b. de fi NN^2 — 12 sil e. a. qom el d. a^2.

13 uostr N^2a^2; ua NN^2 — 14 albrespi a^1 — 15 en *manque* a^1a^2; tremblan a^1; entrenan NN^2 — 16 a la ploie al giel a^1; a] ab NN^2 — 17 sol NN^2a^1; — 18 p. la fueilla uert enl r. a^1, el ramoi a^2; par la fueilla uerz NN^2.

19 anqar a^1, ancar a^2 — 20 feiron a^1a^2 — 21 e qi donetz a^2 — 22 dridari N — 23 anqar a^1a^2 — 24 sotz] sus a^2; qaia mai m. sotz a^1.

25 estraing] de lor NN^2 — 26 qe me part a^1.

Qu'eu sai de paraulas com van
28 Ab un breu sermon que s'espel,
Que tal se van d'amor gaban
Nos n'avem la pessa e·l coutel.

27 pauralas *N* — 28 ab un s. brieu qi espel *a^1*, dun breu s. qi mi a ple *a^2* — 29 qatal *a^1*, qitals *a^2*, damors *a^2* — 30 la pessa] lo pan *a^2*.

I. Grâce à la douceur du printemps. les bois se couvrent de feuilles, les oiseaux chantent et chacun en son langage fait entendre les strophes d'un chant nouveau. Il est donc juste que chacun se procure ce plaisir que l'homme désire le plus ardemment.

II. De là où est toute ma joie je ne vois venir ni messager, ni lettre scellée; aussi mon cœur ni ne s'endort [dans la quiétude] ni ne rit [de joie]; et je n'ose faire un pas en avant jusqu'à ce que je sache sûrement, au sujet de la conclusion, si elle est telle que je le voudrais.

III. Il en est de notre amour comme de la branche de l'aubépine : tant que dure la nuit, elle est, sur l'arbre, tremblante, exposée à la pluie et aux frimas; mais le lendemain le soleil éclaire les feuilles vertes sur le rameau.

IV. Il me souvient encore de ce matin où nous mîmes fin à la guerre, où elle me donna un grand don, son amour et son anneau. Que Dieu me laisse vivre assez pour que j'aie [un jour] mes mains sous son manteau.

V. Je n'ai nul souci de ces chuchotages étranges qui pourraient me séparer de mon bon voisin. Je sais ce qui en est des paroles et de ces brefs discours que l'on va répandant (?); tels autres peuvent se vanter de leur amour; nous, nous en avons la pièce et le couteau [c. à-d. nous pouvons jouir du nôtre].

NOTES.

3. En provençal comme en français, le mot *latin* désigne souvent le ramage des oiseaux, probablement parce que leur gazouillement et le latin étaient également inintelligibles au vulgaire. Ce sens se retrouve encore dans les rondes populaires; ailleurs, il signifie simplement langage (V. 19; XI, 24).

5. *Se aizinar*, « s'accommoder, de là « se pourvoir de ».

25-30. La pensée est assez confuse. Il paraît bien s'agir dans les quatre premiers vers des « losengiers » dont les propos jaloux peuvent troubler la joie des amants (en donnant l'éveil au mari); les deux derniers semblent opposer ceux qui se vantent faussement de leurs succès en amour au poète lui-même et à sa dame. La métaphore du v. 30 se retrouve, en termes un peu différents, dans Peire d'Auvergne (éd. Zenker, III, 7). — — « Nous avons le morceau et le couteau », c.-à-d. tout ce qui est nécessaire pour manger.

26. On pourrait écrire, comme me le suggère M. Chabaneau, *Bon Vezi* (ce serait un *senhal*).

XI.

Manuscrits : *C* 230 r°, *D* 190 v°, *I* p. 142; *K* 128 r°, *N* 227 r° (*N*) et 231 v° (N^2), *R* 8 r°; *a* (ms. Campori) p. 463. — Éditions : Hautes., 499; (avec de nombreuses fautes); Ray., IV, 83 (d'après *IN* combinés avec *C* (reprod. par Mahn, *W.*, I, 7, et Holl.-K., 27); Ba., *Leseb.*, 87 (*CIR*); *Chr.*, 30 (*CDIR*); Mahn, *G.*, n° 177 (*CI*; mais voy. plus bas. p. 212); Mussafia, *Acad. Vienne*, LIV, 1867, p. 138 (*D*); Monaci, *Testi antichi prov.*, p. 36 (d'après Bartsch); Crescini, *Man.*, 195 (d'après tous les mss.). — Traductions : Ray., II, LXVIII (incomplète et très inexacte); Diez, 14; Fauriel, I, 457. — Texte de *D*.

Au point de vue de l'ordre des couplets, les mss. se classent très nettement en trois groupes. Le plus complet (qui est aussi le meilleur, comme on va le voir) est *D*, que j'ai pris pour base; *N* donne le même ordre, sauf que la tornade (11) manque; *IK* de même, sauf que 6 leur manque. *C* et *R* sont tout à fait isolés; de plus, au premier manque 8, le second omet 5, 8 et 11. Les faits seront commodément résumés dans le tableau suivant :

D	*Na*	*IK*	*C*	*R*
1	1	1	1	1
2	2	2	3	9
3	3	3	4	3
4	4	4	2	4
5	5	5	5	2
6	6	»	7	6
7	7	7	9	10
8	8	8	6	7
9	9	9	10	
10	10	10	11	
11	»	11		

C'est certainement le premier groupe qui a conservé le meilleur ordre : la poésie s'y divise nettement en deux parties; dans la première, Guillaume exprime ses inquiétudes au sujet de son fils; dans la seconde, il

songe uniquement à lui-même et fait ses adieux au monde. Cet ordre a été complètement troublé par *CR*; le désordre est tel qu'il me paraît ne pouvoir s'expliquer que par les incertitudes d'une transmission orale (seuls les couplets 3-4, très nettement rattachés par le sens, n'ont pas été séparés).

Le texte, aussi bien que l'ordre, est meilleur dans le premier groupe; c'est ce qui apparaîtra nettement à quiconque jettera un coup d'œil sur les variantes. Je ne relèverai qu'une faute évidente : il est clair que 2, où est nommé le fils du comte, doit précéder 3 et 4, où s'expriment les inquiétudes du père à son sujet; or *C* et *R* placent 2 en dernier lieu. — Ces deux manuscrits, qui, dans certaines de leurs parties, sont apparentés, sont ici très divergents, ce qui appuie l'hypothèse, exprimée plus haut, d'une transmission orale. — *N* occupe une situation fort singulière; quoique presque constamment il se rattache au premier groupe, il se rapproche de *R* aux v. 16 et 37 (*guerreiar l'an; prec qua*) et de *C* au v. 38 (*meu conort*, qui semble bien provenir du *mon cofort* de *C*, leçon qui paraît elle-même issue, par une faute de lecture très naturelle, du *moro* [*n* tildée] *fort* de *R*).

Pour ne point compliquer l'*apparatus criticus*, je donnerai *in extenso* le texte de *C* et de *R*.

L'édition de *C* et *I* par Mahn (*G.*, nº 177) peut être considérée comme non avenue; l'éditeur, en effet, n'a pas fait observer les divergences dans l'ordre des couplets; le couplet 8, qu'il attribue à *I*, n'est point dans ce ms.; le texte qu'il en donne est, sauf quelques détails insignifiants (*qu'il* pour *qil*, *tro* pour *tron*) celui de *D*, que je ne vois pas où il avait pu prendre (il déclare dans sa Préface, p. IV, n'avoir pas utilisé les mss. italiens).

I Pos de chantar m'es pres talenz,
Farai un vers, don sui dolenz :
Mais non serai obedienz
En Peitau ni en Lemozi.

II Qu'era m'en irai en eisil :
En gran paor, en gran peril
En guerra laissarai mon fil,
E faran li mal siei vezin.

Rubr. : lo coms de peitieus (piteus *D*), *IKDa*. Dans *IK* *c'est cette pièce qui ouvre la liste* (*elle est précédée de la biographie*); *l'initiale ornée représente, dans I, un personnage à cheval, la lance en arrêt, dans K un personnage debout qui paraît chanter;* lo coms de peitau N^1, lo cont de piteus N^2.

1 puois *I*, pois *K*, pos *N*; pres] pris *N* — 2 fui *a* — 3 no *IK*; non serai mais hobediens *N* — 4 pitau *IKN*; ni en] men *a*; limozi *IK*.

5 *Le* q *initial manque KN*; eissil *IKN* — 6 e. g. p. et en *IKN*, peirill *N* — 7 guera *N*; laisserai *D*, laiserei *N*; fill *N*; *dans IK les v.* 6-7 *sont transposés* — 8 li *manque IK*; e uolran (uolram *a*) l. sei *Na*.

III Lo departirs m'es aitan grieus
Del seignoratge de Peitieus.
En garda lais Folcon d'Angieus
12 Tota la terra e son cozi.

IV Si Folcos d'Angieus no·l socor,
E·l reis de cui ieu tenc m'onor,
Faran li mal tut li plusor,
16 Felon Gascon et Angevi.

V Si ben non es savis ni pros,
Cant ieu serai partiz de vos,
Vias l'auran tornat en jos,
20 Car lo veiran jov' e mesqui.

VI Merce quier a mon compaignon,
S'anc li fi tort qu'il m'o perdon ;
Et ieu prec en Jezu del tron
24 Et en romans et en lati.

VII De proeza e de joi fui,
Mais ora partem ambedui ;
Et eu irai m'en a scellui
28 On tut peccador troban fi.

VIII Mout ai estat cuendes e gais,
Mas nostre Seigner no·l vol mais;
Ar non puesc plus soffrir lo fais.
32 Tant soi aprochatz de la fi.

9 *L'initiale de* lo *manque N*; greus *N* — 10 peiteus *K* — 11 en g. de f. dangeus *IK* — 12 tota la tera son (on N^2) cozi *N*; e] el *D*.

13 *L'initiale de* si *manque N*; folco dangeus noill *Na* — 14 teing *N* — 15 guerreiar lan *N* — 16 fellon *IK*; aniaui *Na*.

17 S *initiale manque* N^2: non] mon N^2: ni] e N^2 — 18 serei pertiz N^2 — 19 uiatz *I*, uiaz *KN*, mas *a*.

21-4 *Cette strophe manque dans IK* — 21 per merce prec m. c. *D*; merce clam a mo conpaigno *N*: *le texte est établi d'après CR* — 22 si anc ... que lom perdo *N* — 23 et il *DIK*: et el p. ne *Na*; *texte d'après CR* — 24 en r. et en son l. *DN*.

25 d *initial manque N*: proessa *I*, proesa *K*; proese de iouen *N* — 26 era *N*; anbedui *IK*: parte N^2 — 27 etuirai *N*: cellui *IKN* — 28 on tuit ... trobon *N*.

29 —ant *N* tant *a*; coindes *N* — 31 posc *IK*; era non pos sufrir l. f. *Na* — 32 sui *IK*; fui *N*; apazaz *N*, aprozaz N^2.

IX Tot ai guerpit cant amar sueill.
Cavalaria et orgueill ;
E pos Dieu platz, tot o acueill,
E prec li que·m reteng' am si.

X Totz mos amics prec a la mort
Que vengan tut e m'onren fort,
Qu'eu ai avut joi e deport
Loing e pres et e mon aizi.

XI Aissi guerpisc joi e deport
E vair e gris e sembeli.

33 t *initial manque* *N*; gurpit quant ... soill *N*; quant ... suoil *IKN*[2] — 34 cauallaria *I*; orgoill *D* — 35 pois *I*, puois *K*; mas a deu plaz ... acoill *Na* — 36 li] lui *IK*, ab si *I*; ab se *K*; et el quem reteigna ab s. *Na*.
37 t *initial manque* *N*; prec qua *N*, qe *a* — 38 que il u. tuit *IK*, ueignon tuh sai al meu conort *N*. — 39 auut *D*, aut *IK*, agut *N* — 40 e] a *IK*, en *N*; aisi *IK*.
41-42 *manquent* *NN*[2]*a* — 42 senbeli *I*.

I. Puisque le désir m'a pris de chanter, je ferai un « vers » [sur un sujet] qui m'attriste : jamais plus je ne serai obéi ni en Poitou ni en Limousin.

II. Je vais partir pour l'exil : en grand'peur, en grand péril, en guerre je laisserai mon fils, et ses voisins lui feront du mal.

III. Qu'il m'est pénible de la quitter, la seigneurie de Poitiers ! Je laisse à la garde de Foucon d'Angers et la terre et son cousin.

IV. Si Foucon d'Angers ne le secourt pas, ainsi que le roi de

---

C : lo coms de peytieus.

I Pus de chantar mes pres talens
Farai un vers don suy dolens
No serai mais obediens
De peytau ni de lemozi.

II Pus lo partirs mes aitan gieus
Del senhoratge de peytieus
Esgarda lai falco dangieus
Tota ma terra e mon cozi.

III Si falco dangieus nolh socor
El reys de cuy ieu tenc m'onor
Mal li faran tug li pluzor
Quel veyran jouenet meschi.

R : coms de peitieus.

Pus de chantar mes pres talens
Faray .I. vers don soy dolens
Non seray mays obediens
En peytaus ni en lemozi.

Aysi laysi so camar suelh
Cavalaria et erguelh
E de drap de color me tuelh
E bel caussar e sembeli.

Lo departir mes aytan greus
Del senhoratie de peytieus
En garda laisel coms dangeus
La terra e a son cozi.

qui je tiens mes domaines, il aura tout à craindre d'un grand nombre de gens, des félons Gascons et Angevins.

V. S'il n'est pas sage et preux, quand je me serai éloigné de vous, bien vite ils l'auront mis à bas, car ils le verront jeune et faible.

VI. Je crie merci à mon compagnon : si jamais je lui ai fait tort, qu'il me le pardonne : c'est aussi la prière que j'adresse à Jésus, roi du ciel, et en roman et en latin.

VII. J'ai été ami de prouesse et de joie; mais maintenant je dois me séparer de l'une et de l'autre pour m'en aller à celui auprès de qui tous les pécheurs trouvent la paix.

VIII. J'ai été grandement jovial et gai; mais Notre-Seigneur

C

IV Ieu men anaray en eyssilh
Laissarai en guerra mo filh
En gran paor et en perilh
E faran ly mal siey vezi.

V Si molt non es sauis e pros
Guays e uezis e artillos
Tost lauran abayssat en jos
Fello guasco et angevj.

VI De proeza e de ualor suy
Mas ara nos partem abduy
Et ieu uauc men lay a seluy
On merce clamon pellegri.

VII Aissi lays tot quant amar suelh
Cavalairia et orguelh
E uauc men lai ses tot destuelh
On li peccador penran fi.

VIII Merce quier a mon companho
San li fis tort que lom perdo
Et ieu prec ne Jhezus del tro
Et en romans et en lati.

IX Mos enemicx prec a la mort
Que sion metge mon cofort
Quancse amey ioi e deport
Luenh de me et en mon aizi.

X Aissi gurpisc ioy e deport
E uar e gris e sembeli.

R

Sil pros coms dangieu nol socor
El bon rey de cuy tenc honor
Guerregar lan siey sordeyor
Can lo ueyran ioue fray.

Eras men uau ieu en essilh
En guerra layssaray mo filh
En guerra et en gran perilh
Guerreyaran tutz siey uezi.

Merce clam a mon companho
Sanc li fi tort quel me perdo
Et ieu prec ne jhs del tro
En romans et en mon lati.

Totz mos amicx prec ca la mort
Sian de mi e moron fort
Qu'eu ay auut ioy e deport
Elluenh e pres del mon aysi.

De proesa e dardimen
Soy auut may uau men parten
Et ieu a seluy yray men
On totz peccadors penran fi.

ne veut plus qu'il en soit ainsi ; maintenant je ne puis plus supporter le fardeau, tant je suis proche de la fin.

IX. J'ai laissé tout ce qui me charmait, la vie chevaleresque et pompeuse : puisqu'il plaît à Dieu, je me résigne, et je le prie de me retenir parmi les siens.

X. Je prie tous mes amis qu'après ma mort ils viennent, tous, et m'honorent grandement, car j'ai connu joie et liesse, et loin et près et dans ma demeure.

XI. Mais aujourd'hui je renonce à joie et liesse; je quitte le vair et le gris et les précieuses fourrures.

NOTES.

Les premiers critiques, de Hauteserre à Raynouard, considéraient cette pièce comme une chanson de croisade et la plaçaient en 1101. Mais Diez a parfaitement montré (*Leben.*, pp. 15-6) que les sentiments exprimés ici eussent été peu naturels en cette circonstance, qu'au reste ce n'est pas à un enfant d'un an (le jeune Guillaume était né en 1099) que pouvaient s'adresser les conseils contenus dans le v. 17, et que Foulque d'Anjou lui-même, né entre 1090 et 1092 (voy. *Art de vérifier les dates*, éd. 1770, p. 686) était trop jeune pour jouer le rôle de protecteur. On ne peut songer non plus à rapporter cette pièce à l'expédition que Guillaume IX dirigea avec Alphonse I d'Aragon contre les Maures d'Espagne en 1119 : son fils eût été alors en état de se défendre lui-même; la première observation de Diez se retournerait au reste contre cette hypothèse. Diez admet que ces vers ont été composés à l'occasion d'un pèlerinage dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir. Je suppose que ce pèlerinage fut accompli par Guillaume vers le moment où son excommunication fut levée, c'est-à-dire vers 1117 (Dom Bouquet, XII, 406), et qu'il avait pour objet de fléchir les rigueurs de l'Église. Le « fardeau » que Guillaume ne peut plus supporter serait précisément celui de l'anathème; les conseils adressés à son fils, l'appel fait à Foulque seraient, à cette date, tout naturels. Enfin, il était alors lui-même assez près de la cinquantaine et pouvait songer déjà à l'approche de la mort.

3. Diez (*Leben*, p. 14) comprend, en prenant *obediens* en son sens ordinaire : « Je ne serai plus obéissant [aux lois d'amour] », c'est-à-dire je ne mènerai plus la vie chevaleresque. M. Chabaneau me suggère que *obediens* pourrait être *obediendus*, et je me range à cette ingénieuse interprétation; c'est ainsi que paraît avoir compris Fauriel qui traduit : « Je vais quitter le commandement du Limousin... ».

16. Il y eut en 1109 une guerre entre Guillaume et Uc le Brun, comte de Lusignan (Hauteserre, p. 498); mais Lusignan n'est pas en Anjou, et Guillaume ne fût pas parti avec une guerre sur les bras. Au reste, il ne fait peut-être allusion à aucune hostilité déclarée; un voisin était toujours à craindre pour un mineur. La plupart des Gascons étaient sujets de Guillaume; mais il avait sans doute des raisons de se défier de leur loyalisme.

17. Il est difficile de rapporter ces deux épithètes à *Folcos* (v. 13) : il ne peut donc s'agir que du fils de Guillaume, et ces expressions ne peuvent s'appliquer à un enfant en bas-âge.

21. « Mon compaignon » ; le singulier pour le pluriel.

26. Fauriel admet qu'il s'agit ici du fils de Guillaume. « Je fus preux, je fus vaillant (et je l'aurais bien défendu) ; mais voilà qu'il faut nous séparer » ; c'est qu'il a traduit sur le texte de Raynouard, où ce couplet suit immédiatement V (comme dans *C*) ; *ambedui* me paraît désigner d'une part l'auteur, d'autre part « Prouesse » et « Joie », fondues en un seul personnage allégorique.

28 *Fi* = accord, paix (Rayn., III, 328).

38. Bartsch, dans son *Lesebuch*, adopte la leçon de *C* et essaie de la défendre d'après le principe que la leçon difficile doit être préférée (p. 239) ; mais cette leçon est, en réalité, absurde (bien qu'elle puisse se traduire littéralement), et Bartsch lui-même y a renoncé (au moins à partir de la 3e éd. de la *Chrestomathie*).

40. M. Thomas (*Romania*, XXI, 524 ; *Essais de phil.*, p. 231) veut traduire ce mot, dans ce passage même, non par « demeure », mais par « commodité » (il lit *a* [au lieu de *e*] *m. a.*, leçon qui n'est que dans *IK*). Le sens de « demeure » est pourtant attesté (voy. plus haut VII, 29 et Rayn., II, 41) et il s'explique fort bien : le *home* n'est-il pas l'endroit par excellence où l'on est à son « aise » ?

LA FABRIQUE DE BAS A NIMES

AU XVIIIe SIÈCLE

Au cours de recherches entreprises sur l'industrie de la soie à Nimes, notre attention fut souvent attirée sur un corps que nous avions cru tout d'abord n'être qu'une simple annexe de la soierie, celui des fabricants de bas. Entrevu au hasard des pièces d'archives, il nous a paru mériter une étude suivie. Si l'on songe, en effet, que cette branche particulière de l'industrie nimoise a occupé, au XVIIIe siècle, une moyenne de trois à quatre mille ouvriers, que ses produits étaient répandus au loin, jusqu'en Russie et jusqu'aux Indes espagnoles, que son chiffre d'affaires paraît avoir été très élevé pour ce temps, l'on conviendra que c'est là un fait social qui a bien son importance. Aussi, nous a-t-il paru intéressant de grouper les renseignements que nous avons pu recueillir dans les archives départementales du Gard et de l'Hérault et dans les archives municipales de Nimes. Nous ne nous dissimulons pas que les résultats de ces recherches auraient dû être contrôlés et peut-être complétés par l'examen des documents existant aux Archives nationales (signalés en particulier dans l'*Inventaire analytique du Conseil du commerce*) ainsi qu'au Parlement de Toulouse. Mais, tout en regrettant de n'avoir pu procéder à cette enquête approfondie, nous croyons que les documents locaux nous ont, sur bien des

points, fourni l'essentiel : ils nous permettent de jeter, sinon une lumière complète, du moins quelques clartés sur ce petit monde obscur de travailleurs. Aussi, sans vouloir essayer de décrire dans son ensemble la vie de cette corporation, nous avons tenté de retracer ici les principaux incidents qui l'ont agitée au cours du XVIII[e] siècle.

I. — Constitution du corps.

Les premiers métiers à bas de soie furent établis à Nimes dans le dernier tiers du XVII[e] siècle[1]; les bas de laine furent faits un peu plus tard sur les mêmes métiers que les bas de soie. Ces premiers établissements durent prospérer assez rapidement, malgré la crise que subit l'industrie nimoise tout entière dans les années qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes. Cependant l'intendant de Bâville n'en fait aucune mention dans son Mémoire de 1698. Le préambule du règlement de 1706 parle de huit cent soixante-dix métiers à faire des bas qui donnent la subsistance à plus de mille familles; une requête signée par les consuls de la ville en 1711[2] évalue à mille ou onze cents le nombre des métiers : quelle que soit la valeur absolue de ces chiffres et quoique nous n'ayons pas de moyen de les contrôler, nous pouvons admettre qu'au commencement du XVIII[e] siècle, c'était là déjà une industrie importante.

Comment était-elle organisée?

La Commission du commerce, sous Henri IV, avait fait déclarer libre la fabrication des bas de soie et de laine en

1. Un règlement de 1706 (Arch. mun. de Nimes, H11 3.) dit : depuis environ vingt-cinq ans; — un mémoire de 1711 (Arch. dép. du Gard, E 606, anc. inv.) dit : depuis environ quarante ans; — un autre mémoire (Arch. de l'Hérault, C 2199) dit : vers 1677; — un mémoire de 1764 (Arch. du Gard, E 653) est plus précis : le sieur Pastre fut des premiers à établir une fabrique de bas en l'année 1640 et à arborer une enseigne de fabrique; — enfin, la *Topographie* de Vincens et Baume (1790) dit que Cuvillier introduisit le métier à bas à Nimes vers 1656.

2. Arch. du Gard, E 606 (ancien inventaire). Toutes les références du même genre (E) se rapportent à un ancien inventaire dont les pièces ne figurent pas à l'inventaire ordinaire (C).

France. C'est probablement sous les auspices de cette liberté que se dressèrent les premiers métiers nimois. Mais, sous l'administration de Colbert, une déclaration royale de juillet 1672, sous couleur de favoriser les ouvriers qui s'étaient appliqués à cette manufacture, avait créé et érigé en titre de maîtrise et communauté dans toute l'étendue du royaume « le métier et manufacture des bas, canons, camisoles, calçons et autres ouvrages de soye qui se font au métier ». La déclaration était suivie d'un règlement en trente-quatre articles. La fabrique nimoise était sans doute soumise à ce régime général. Devenue plus forte, elle s'affirma en discutant les règlements royaux. Vers 1695, un double courant commença à se faire sentir : les uns, s'inquiétant du relâchement qu'ils croyaient voir dans le travail et du discrédit qui s'en suivait, à leur avis, s'efforcèrent de réglementer, d'enfermer la fabrique dans des prescriptions étroites dont ils entendaient se constituer les gardiens; les autres accusaient les précédents d'être des brouillons et protestaient en faveur de la liberté. Sur ces entrefaites parut l'arrêt général du 30 mars 1700[1] qui prétendait remédier au relâchement du travail après enquêtes, et portait règlement pour « les maîtres-ouvriers et faiseurs de bas au métier, tant de soye que de fil, laine, poil, coton et castor ». Afin que la fabrique pût être mieux surveillée, l'arrêt spécifiait que le travail continuerait seulement dans dix-huit villes nommément désignées, au nombre desquelles figure Nimes[2]. Tous ceux qui étaient établis ailleurs devaient se retirer, dans les six mois, dans une des villes désignées. Suivait un règlement détaillé, complétant et corrigeant les statuts de 1672 sur les métiers, les soies, les teintures, les marques et autres prescriptions techniques. Mais il importe de retenir surtout que l'arrêt entendait instituer de véritables corporations fermées. L'article 2 porte défense de travailler ou de faire travailler sans avoir été reçu maître. L'article 25

1. Arch. du Gard, C 548.

2. Les autres villes sont : Paris, Dourdan, Rouen, Caen, Nantes, Olleron, Aix, Toulouse, Uzès, Romans, Lyon, Metz, Bourges, Poitiers, Orléans, Amiens et Reims.

enjoint aux compagnons de se faire reconnaître par les jurés de leur communauté et de se faire inscrire par eux sur un registre, avec la mention de leur demeure et de leur maître. Il en est de même pour les apprentis et pour les compagnons qui viendront du dehors. Les compagnons ne pourront travailler pour d'autres que pour les maîtres; ils ne pourront ni vendre ni exposer aucuns ouvrages faits au métier (art. 26). Pouvoir est donné aux jurés de faire des visites et des saisies pour faire observer les règlements. — Cet arrêt dut être bien accueilli à Nimes par tous ceux qu'animait l'amour de la réglementation; en tout cas, il y fut bientôt appliqué : une assemblée générale des « marchands, facturiers, ouvriers et faiseurs de bas au métier[1] », eut lieu le dimanche 4 juillet 1700, dans la chambre du conseil de la maison consulaire, sur la convocation du maire perpétuel, M. de Montcalm, et, après lecture de l'arrêt du Conseil, il fut délibéré d'observer de point en point ledit arrêt. Tous les présents furent déclarés maîtres, ainsi que les absents qui adhéreraient à la délibération. Le sieur Grizot, qui passait pour avoir commencé la manufacture de bas « d'estame et de laine », fut nommé syndic à l'unanimité; on désigna ensuite quatre jurats pour une année; dans la suite on en nommerait deux par an. Le syndic et les jurats devaient examiner les prétendants à la maîtrise, et faire procéder en leur présence à l'exécution du chef-d'œuvre; les candidats seraient ensuite reçus maîtres par l'assemblée générale, en présence du maire et des consuls de la ville, « juges établis par S. M. pour les manufactures de laine et de soye ».

Cette décision ne mit point fin aux divergences déjà apparues dans la fabrique nimoise; car, de la violence de la crise au moment où les documents directs nous la révèlent, il est permis d'inférer qu'elle s'est préparée lentement pendant plusieurs années avant de devenir à ce point aiguë. On discuta et sur des questions de détail et sur des questions de principe. Le point essentiel de la discussion était certaine-

1. Arch. mun. de Nimes, HH 4.

ment le suivant : les fabricants de bas proprement dits voulaient se réserver le monopole du métier; les facturiers en laine, les marchands de draps et de soie prétendaient faire travailler et vendre des bas pour leur compte. Là est le conflit; il se compliqua d'incidents divers; les deux partis apportèrent à la lutte une âpreté et une ténacité égales ; déclaré dès les dernières années du XVIIe siècle, il ne s'est terminé qu'en 1712, par un arrêt royal. C'est en quelque sorte la période héroïque de l'histoire de cette communauté.

Dans les premières années, les partisans de la réglementation conservent l'avantage. Ils dominent encore au moment où furent élaborés les statuts de 1706[1], qui furent adoptés dans une assemblée tenue dans le jardin des PP. Récollets, le 3 janvier, et autorisés par arrêt du Parlement de Toulouse du 29 janvier de la même année. Précisés et complétés par les statuts du 25 août 1710[2] dont l'autorisation par arrêt du Conseil marque en quelque manière le commencement de la période aiguë du conflit, ces règlements nous permettent de nous faire une idée assez précise de l'organisation de ce corps. Il y avait une réunion générale le jour de la Saint-Louis dans l'église Saint-Castor, pour une messe solennelle. Puis, ce même jour, les maîtres procédaient à l'élection de deux syndics dont les pouvoirs devaient durer deux ans; on nommait en même temps dix « marchands fabriquant et faisant fabriquer », afin de renouveler le tiers de l'assemblée des trente anciens qui assistaient les syndics dans leur administration. Tous les maîtres devaient être inscrits sur le livre de la communauté, ainsi que les apprentis et les compagnons. L'apprentissage devait durer trois années effectives : l'apprenti absent pouvait être arrêté partout; en se faisant enre-

1. Arch. mun. de Nîmes, HH 3.
2. Arch. mun. de Nîmes, HH 3. — Un texte original sur parchemin, avec sceau, se trouve aux Arch. dép. du Gard, E 607, portant 125 signatures. — Dès l'année précédente, on avait essayé d'obtenir l'autorisation royale : dans la liasse E 606, figurent des projets de règlements datés du 9 octobre 1709 et portant la mention « Règlements inutiles... pour avoir été renvoyés de Paris et rejettés par Nosseigneurs du Conseil. »

gistrer par les syndics, l'apprenti payait 3 livres; les brevets d'apprentissage étaient passés devant notaire; le maître ne pouvait avoir qu'un apprenti, sauf dans la troisième année d'apprentissage. L'apprenti devait ensuite être compagnon deux ans, après quoi, s'il voulait être maître, il devait monter un métier devant les syndics et payer 50 livres. (Dans les statuts de 1710, ce droit est porté à 100 livres; l'inscription sur le registre était en outre frappée d'un droit de 3 livres et 5 sols par métier déclaré.) Les compagnons qui épousaient des veuves ou des filles de maîtres étaient affranchis de la moitié des droits d'entrée. Les veuves des maîtres pouvaient entretenir le négoce de feu leur mari. Les filles ne pouvaient travailler ni faire travailler, sauf les filles de maîtres, qui pouvaient travailler dans la maison de leur père et mère et non autrement. Les marques des marchands devaient être elles aussi enregistrées avec les noms; il était absolument interdit aux maîtres de prêter leur nom à personne pour faire travailler. Pour empêcher les abus, « aucuns courtiers ni courtières, colporteurs ou autres personnes ne pourront vendre ni débiter, ni exposer de bas dans ladite ville ». Les syndics devaient faire au moins quatre visites par an; ils pouvaient se présenter en tous lieux pour chercher des marchandises « recellées », pourvu que ce fût en présence des officiers de police. Chaque mois avait lieu une assemblée des syndics et des trente anciens pour recevoir les plaintes et les juger.

Comme on le voit, toutes ces dispositions tendaient à resserrer la fabrique, à la constituer en monopole jalousement gardé par les moyens ordinaires : difficulté d'arriver à la maîtrise et restriction du nombre des apprentis. Mais le triomphe du règlement ne fut pas longtemps sans mélange; la crise latente éclata à ce moment. Malgré l'approbation du Conseil et l'enregistrement au Parlement de Toulouse, bien que la publication en eût été faite en l'audience de la cour du sénéchal, puis dans la ville, à son de trompe, les statuts de 1710 suscitèrent de grands mécontentements. Les marchands drapiers, ceux de soie, les facturiers en laine, formèrent

opposition devant l'intendant contre les statuts[1]. Ils s'adressèrent au maire, aux consuls de la ville. Assurément, ils avaient avec eux une partie au moins des fabricants de bas, car dans leurs requêtes et mémoires ils se prévalent toujours d'être d'accord avec « la plus saine et nombreuse partie des ouvriers et marchands en bas ». Ils fondaient leur opposition sur ce que les règlements promulgués, organisant un monopole, étaient contraires à la liberté du commerce, aux privilèges de la ville « qui n'était point jurée » et à l'intérêt du public. Les consuls, gagnés ou convaincus, assemblèrent le conseil de ville qui délibéra de s'opposer à l'établissement de ces règlements, sous prétexte qu'ils avaient été faits sans sa participation, et il se pourvut devant l'intendant pour le prier d'en suspendre l'effet. Il en fut ainsi : l'intendant décida que les règlements seraient plus mûrement examinés pour en retrancher ce qui pouvait être préjudiciable et contraire aux privilèges de la ville Cette fois, les partisans de la liberté — c'est-à-dire tout le gros commerce de Nimes — avaient repris le dessus. Mais leurs adversaires ne s'avouèrent pas vaincus, et la lutte prit au contraire plus d'acuité.

L'intendant chargea l'abbé Robert, vicaire général de l'évêque de Nimes, qui s'était déjà occupé de cette affaire, de réunir tous les intéressés et de faire étudier à nouveau la question. Les syndics des fabricants de bas y consentirent, et, vers le milieu de l'année 1711, eurent lieu, chez l'abbé Robert, des réunions auxquelles prenaient part le juge mage, les consuls, les syndics des fabricants de bas, de draps, de soies et de laines. Bientôt les intransigeants du corps des fabricants de bas font signifier à leurs syndics (le 30 mai 1711) de cesser ces conférences, leur défendant de toucher aux règlements. Les syndics n'assistent donc plus aux assemblées; on continue sans eux pendant les deux mois suivants « examinant tous les règlements tant anciens que nouveaux[2] ». En vain les syn-

1. Mémoire (Arch. dép. du Gard. E 606).
2. C'est évidemment à ce travail de revision qu'a dû servir le texte des statuts de 1710 conservé aux Arch. municip. de Nimes (IIII 3, pièce 12) où tous les mots de « maîtres » sont barrés et remplacés à la main par « marchands fabriquants » ou « corps ».

dics des fabricants de bas, cherchant un accommodement, proposent à leur corps, dans une assemblée générale, de donner la main au changement : le parti intransigeant l'emporte encore et fait décider de poursuivre « le déboutement de l'opposition » (dimanche 10 juillet 1711) — Alors, suivant un mémoire de ce parti[1], les consuls essayent d'agir par intimidation; ils convoquent les trente particuliers qui composent le conseil politique dans la maison de l'abbé Robert, et là, le 13 juillet, par prières, menaces ou autres considérations, ils obligent une partie de ceux qui composaient le conseil des Anciens de signer les statuts élaborés par la commission; puis, le lendemain, allant d'une maison à l'autre, ils extorquent encore de nouvelles adhésions. Bien entendu, dans les mémoires du parti adverse, il n'est question de rien de semblable; tout au contraire, les réunions sont fort calmes. « rien n'y fut arrêté qu'a la pluralité des voix ». De là sortent les règlements du 13 juillet 1711[2]. Le préambule déclare que ces règlements sont faits « pour, sans intéresser la liberté de commerce ni ouvrir l'entrée à l'établissement d'aucune maîtrise, donner à ce corps nombreux une forme de gouvernement qui prévienne les cabales et la division ». L'article 1[er] dit : il a été unanimement convenu qu'il ne sera etabli aucune maîtrise. L'article 9 donne la liberté d'avoir un nombre illimité d'apprentis. L'article 15 réduit la durée de l'état de compagnon à une année avant d'être admis dans le corps; le droit à payer sera de 20 livres (au lieu de 100), réduit de moitié pour ceux qui épousent des filles de fabricants. Il n'est pas question d'une épreuve quelconque. Dans leurs visites, les syndics seront assistés d'un officier de police. Enfin, des taxes sont établies sur les métiers et sur chaque douzaine de bas, pour payer les dettes du corps. Comme on le voit, au contraire des statuts de 1710, ceux-ci voulaient ouvrir largement le métier, en faciliter l'entrée, augmenter la liberté du travail. Ces statuts furent portés à Montpellier par le premier consul et le sieur

1. Arch. du Gard, E 606.
2. Arch. du Gard, E 606.

Grizot, doyen des marchands de bas; l'intendant, après avis de M. de Joubert, syndic général de la province, et après « avoir entendu le sieur Bonizol et autres opposants », en ordonna l'exécution. Le mémoire des partisans de la liberté ajoute qu'ils furent reçus à Nimes avec applaudissements, car on était « indigné de voir le sieur Bonizol et le petit nombre de ses adhérents attaquer les plus anciens privilèges de la ville ».

Cependant, les opposants ne désarmèrent pas, bien qu'ils fussent évidemment une minorité. Il n'avaient cessé de dénoncer les menées des facturiers en laine; ils se targuaient sans cesse des autorisations et des approbations données par les consuls et par le Conseil du roi aux précédents règlements. Ils en appelèrent de nouveau au Conseil de la décision de l'intendant. Mais sans doute se rendaient-ils compte que leur cause périclitait, car ils adressèrent un mémoire à Paris[1], nous ne savons trop à qui, pour demander s'ils ne pourraient pas obtenir un arrêt sur requête, « craignant, disent-ils, que le crédit et l'autorité ne l'emportent sur la justice de leur cause ». Dans ce mémoire, ils se montrent prêts à faire des concessions. Ils offrent, suivant le sentiment du syndic général de la province, de consentir « à ce que chacun desdits marchands et facturiers fût libre de faire faire des bas par des ouvriers approuvés et reçus dans le corps des facturiers en bas, à la charge de faire leur déclaration et de faire marquer les bas à la marque de l'ouvrier ». Ceci prouve que le parti opposé l'emportait décidément; il avait d'ailleurs l'influence et même la force pour lui, car plusieurs textes font allusion à des emprisonnements : une ordonnance postérieure de l'intendant[2] enjoint « d'élargir ceux des anciens syndics qui avaient été emprisonnés ». Evidemment, il a dû y avoir des oppositions acharnées, peut-être des actes de violence; les documents ne nous ont pas permis d'éclaircir ce point; mais ils suffisent à montrer la gravité de cette affaire et l'ardeur des passions qu'elle avait suscitées.

1. Déjà cité, Arch. du Gard, E 606.
2. 4 janvier 1712. (Arch. mun. de Nimes, HH 4, n° 14.)

Le 22 décembre 1711, le Conseil rendit un arrêt par lequel le roi renvoyait à l'intendant, M. de Bâville, les oppositions des deux partis et le chargeait d'entendre les adversaires et de donner son avis. Celui-ci, le 4 janvier 1712, ordonna que les anciens et nouveaux syndics des fabricants de bas lui remettraient « dans quinzaine » leurs moyens d'opposition réciproques. Nous possédons les deux mémoires opposés[1]. Celui des adversaires de la maîtrise est signé de l'abbé Robert, des quatre consuls, des syndics des marchands drapiers, des marchands de soie, de plusieurs marchands de bas dont le doyen Grizot, du syndic des facturiers en laine. Ils rappellent les anciens privilèges de la ville (sans autre explication) et les droits du corps des fabricants de bas, « qui avait racheté le droit de maîtrise pour se maintenir dans sa première liberté ». Le consentement des consuls avait été surpris. Les prétendus règlements seraient ruineux pour Nimes et le commerce des bas « en le resserrant entre quelques particuliers, lesquels ne pourraient suffire à fournir de l'ouvrage à deux mille métiers de la ville ou des petites villes circonvoisines, ni à débiter l'ouvrage qui peut en sortir, ce que les marchands de draps et de soie et autres ont, jusqu'à présent, fait valoir par les relations qu'ils ont dans toutes les parties du monde ». Ils font même appel au bien de la religion et au repos de l'État, « ne convenant pas de permettre à huit à neuf cents personnes de la ville de Nimes de s'assembler pour des concertations et des élections, uniquement sur leur bonne foi, les esprits n'y étant pas encore dans une disposition assez favorable pour la religion et pour le service du roi ». Ils insistent sur la nécessité de permettre plus d'un apprenti, sur la diminution des droits d'entrée, sur l'urgence d'autoriser le travail des filles, et ils terminent en disant : « Peu importe qui fasse des bas; ce qui importe, c'est qu'ils soient bien faits. » — Telle est la doctrine de la liberté. Quant à l'autre mémoire, signé par F. Bonizol et trois autres qui prennent la qualité de « syn-

1. Arch. du Gard, E 606. Nous avons déjà eu l'occasion de citer ces mémoires en retraçant les péripéties de l'affaire.

dics du corps des marchands fabriquants », c'est avant tout une critique des statuts de 1711. Ils se prévalent de l'arrêt général du 30 mars 1700 qui organisait les maîtrises. Les arts et les métiers ne doivent pas être confondus : toutes les mesures préconisées par leurs adversaires sont mauvaises, car elles amèneront le relâchement de la fabrique. — Son enquête terminée, l'intendant donna son avis, et le Conseil rendit, le 5 juillet 1712[1], un nouvel arrêt qui tranchait enfin la question. Le roi ordonnait qu'il n'y eût aucune maîtrise à Nîmes pour la fabrique des bas au métier, mais seulement un « corps et communauté des fabriquants ». Ce corps serait gouverné par un conseil de trente membres, un doyen et un sous-doyen : ceux-ci étaient perpétuels; les trente étaient renouvelables par tiers chaque année. Les syndics et auditeurs des comptes seraient nommés par le doyen, le sous-doyen et les trente, ainsi que les dix remplaçants annuels. L'arrêt désignait lui-même le doyen, le sous-doyen et les trente conseillers qui devaient exercer leur autorité jusqu'à la Saint-Louis de l'année suivante. Il était permis de prendre « deux apprentifs »; ils devaient travailler trois ans en cette qualité; puis on était tenu de travailler deux ans comme compagnon, avant de pouvoir être du corps; pour y entrer, il fallait faire une paire de bas, dont la qualité serait jugée par les syndics; il fallait aussi payer 50 livres pour les frais de réception. Tous les bas devraient être marqués du nom du fabricant et de celui de la ville. Il n'était pas question du travail des filles, qui restait, par conséquent, interdit. Pour le surplus, l'arrêt rendait exécutoires les statuts de 1710.

Ainsi la question capitale était réglée; il n'y aurait pas de maîtrise; la royauté abandonnait son intention primitive et donnait satisfaction aux demandes des gros commerçants nîmois. Sur les autres questions, on avait établi une sorte de compromis, en donnant quelques satisfactions aux deux partis. Cela suffirait-il pour rétablir la paix? Il fallut encore l'intervention de l'intendant pour trancher un conflit de per-

1. Arch. du Gard, C 543; Arch. mun. de Nîmes, HH 4, n° 15.

sonnes. L'arrêt royal n'avait pas désigné les syndics; il y en avait deux groupes en présence : les anciens, Bonizol, Gentil, Alizon et Michel, qui avaient été à la tête du parti de la maîtrise, et les nouveaux nommés par les opposants au cours de l'affaire. Il y eut du trouble dans la première assemblée, tous prétendant conserver leurs pouvoirs; d'où plaintes et requêtes à l'intendant Celui-ci décida, le 10 août[1], que les uns et les autres feraient fonction de syndics jusqu'à la Saint-Louis suivante.

Après cet épilogue, il semble que le calme soit revenu dans ce petit monde; tout au moins n'y eut-il plus de ces graves disputes comme celles qui avaient agité la fabrique nimoise pendant les quelques années dont nous avons parlé. Quelques modifications cependant furent apportées à l'organisation du corps. Sur la demande des syndics et des trente directeurs, un arrêt du Conseil du 6 septembre 1723[2] ordonna que, pour parer aux inconvénients résultant du trop grand nombre de maîtres (plus de 1,600) « dont plusieurs ne peuvent vivre de leur travail », et pour subvenir aux charges et dettes du corps »[3], les aspirants à la maîtrise devraient payer désormais 150 livres et les apprentis 30. On revenait ainsi doucement et sans bruit cette fois sur les mesures libérales adoptées en 1712. En 1725 autre changement, de moindre importance au fond; sur la demande de l'assemblée du corps tenue le 26 mars, un arrêt du Conseil, du 25 septembre[4], décida qu'il n'y aurait plus désormais que quinze directeurs au lieu de trente, renouvelables par tiers chaque année, et que les délibérations de ce conseil auraient même force et autorité que si elles avaient été prises dans une assemblée de tout le corps. Après cette date, il ne paraît pas y avoir eu de changement sensible. Le corps des « marchands fabriquants de bas » avait enfin trouvé sa constitution définitive.

1. Arch. du Gard, E 606.
2. Arch. du Gard, E 605.
3. La communauté accuse 52,000 livres de dettes, pour lesquelles elle devait payer 1,783 livres de rente — sans compter les dépenses pour l'inspection des manufactures et les visites des syndics à la campagne.
4. Arch. du Gard, Recueil, C 551.

II. — Ressort et juridiction du corps de métier.

Ce n'est pas seulement avec les autres corps de la ville que les fabricants de bas eurent des démêlés; l'esprit de monopole qui les avait poussés à constituer une maîtrise fermée les anima longtemps contre les fabricants établis dans la banlieue de Nimes et dans la région voisine des Cévennes. Et, de ce côté, leurs efforts furent, longtemps aussi, couronnés de succès, car ils avaient l'appui de l'administration, pénétrée, depuis Colbert, de l'idée que la centralisation de l'industrie sur quelques points était la meilleure manière d'en assurer le contrôle.

C'est dans cet esprit que l'arrêt du Conseil du 30 mars 1700[1] avait désigné dix-huit villes seulement comme sièges de cette industrie, et défendu de faire aucun établissement en d'autres lieux sans une permission expresse, en enjoignant à tous ceux qui étaient établis ailleurs à ce moment de se retirer, dans les six mois, dans une des villes désignées. Après l'apparition de l'arrêt du 14 octobre 1710, qui autorisait les règlements spécialement préparés pour les fabricants nimois, ceux-ci adressèrent à l'intendant une requête pour rappeler que les villes de Toulouse, Nimes et Uzès étaient les seules villes autorisées dans la province; par son ordonnance du 13 septembre 1710[2], l'intendant leur donna satisfaction; il rappelait les défenses faites et enjoignait à tous ceux qui travaillaient dans l'étendue de la sénéchaussée de Nimes de se retirer, dans les six mois, à Nimes ou dans telle autre ville autorisée, sous peine de confiscation des outils et matières et de 1,000 livres d'amende. — Les discordes des fabricants nimois arrêtèrent l'exécution rigoureuse de l'ordonnance. Mais, dès la fin du conflit, en août 1712, les syndics du corps nimois envoyaient à l'intendant une nouvelle requête[3] pour dénoncer la non-exécution de l'ordonnance; ils ajoutaient qu'ils avaient

1. Déjà cité : Arch. du Gard, C 518.
2. Arch. du Gard, E 652.
3. Arch. du Gard, E 606.

voulu faire publier les arrêts et statuts et que l'huissier avait refusé de le faire; l'intendant fit droit à leur demande. Mais cela ne suffit pas, et les prétentions nimoises trouvèrent encore des oppositions; des instances furent ouvertes devant l'intendant par des fabricants de petites villes voisines. Une convention amiable vint cependant apaiser ce nouveau conflit. Elle fut signée à Montpellier, le 10 février 1713, et approuvée le lendemain par l'intendant[1]; étaient représentés, les fabricants de Saint-Hippolyte, Anduze, Ganges, La Salle, Le Vigan, Monoblet et autres lieux des Cévennes; le doyen et le sous-doyen traitaient pour le corps nimois. En voici les points essentiels. Jusqu'à ce que les fabricants des lieux désignés aient obtenu des privilèges de Sa Majesté, ils pourront travailler dans les lieux choisis, mais en se soumettant aux règlements et statuts des fabricants de Nimes; ils se feront enregistrer, ainsi que les apprentis, dans le courant du mois, payeront les droits, contribueront aux dettes et affaires du corps au sol la livre « et c'est pour le passé jusqu'à ce jourdhuy », à l'exception des dépenses de la milice. Ils participeront à tous les droits et prérogatives du corps, dont ils seront regardés comme membres. Il sera nommé des jurés-gardes pour ces différents endroits. Les fabricants seront sujets à la visite des jurés-gardes de Nimes ou de ceux qui y seront envoyés de leur part. — Ainsi, le corps nimois, n'ayant pu réunir à lui effectivement tous ceux qui se livraient dans la région à la fabrique des bas, avait su du moins s'arroger une sorte de suprématie sur toutes ces petites villes des Cévennes et leur imposer ses propres règlements.

Cela fut-il accepté? Peut-être y eut-il quelques années de tranquillité complète! Mais dès 1731 au moins, il s'éleva des contestations entre les syndics nimois et des fabricants de Saint-Jean-du-Gardonnenque, de Saint-Hippolyte, de Ganges, et de là sortirent des procès. Il suffira d'analyser une de ces affaires, car elles se ressemblent toutes. Le 17 décembre 1731, les syndics nimois, ayant constaté que les sieurs Henry Bouras

1. Arch. du Gard, E 606.

et Jacques Bonnifel fabriquaient des bas à Saint-Jean-du-Gardonnenque sans avoir été reçus maîtres à Nimes, font saisir sur eux deux métiers. Les intéressés protestent auprès de l'intendant. Le 23 mai 1732, celui-ci, s'appuyant sur la convention de 1713, défend à Bouras et à Bonnifel de travailler jusqu'à ce qu'ils aient été reçus maîtres à Nimes. Ils appellent de cette ordonnance au Parlement de Toulouse, le 25 juin. Mais l'intendant, intervenant de nouveau le 12 août, décharge les syndics de l'assignation qu'ils avaient reçue et ordonne derechef que son ordonnance du 23 mai soit exécutée, sans préjudice de l'appel au Conseil. En effet, sur la requête du syndic général de la province, bien que le Parlement eût déjà rendu le 1er juillet un arrêt par défaut contre les syndics nimois, le roi évoque à son Conseil l'instance pendante, annule l'arrêt du Parlement et prescrit l'exécution des ordonnances de l'intendant en défendant de se pourvoir pour l'exécution des arrêts et règlements ailleurs que devant celui-ci[1].

Les syndics particuliers de ces différents lieux devaient rendre compte aux syndics de Nimes, en qualité de trésoriers du corps, des sommes reçues par eux, en particulier pour l'enregistrement des brevets d'apprentissage. Un fabricant de Lunel, le sieur Savin, essaya, en 1738, de se soustraire à cette obligation en faisant une nouvelle tentative de séparation et en niant qu'il eût été syndic particulier; il n'avait pas fait enregistrer par la communauté nimoise cinq brevets par lui reçus et il refusait de rendre des comptes[2]. Les syndics nimois le poursuivirent devant l'intendant en restitution des 150 livres qu'il avait dû toucher, et l'intendant ordonna qu'il rendrait des comptes.

Les fabricants de Ganges paraissent avoir fait une opposition particulièrement tenace. Appuyés par ceux de Saint-Hippolyte, ils avaient demandé au Conseil, en 1746, de les

1. Arrêt du Conseil du 11 août 1733. (Arch. du Gard, C 558 et E 652 [imprimé].) — Le dossier E 606 contient des renseignements sur des procédures analogues relatives à des fabricants de Ganges et de Saint-Hippolyte. — Voir aussi E 652 pour Quissac et Lunel.

2. Arch. du Gard, E 606.

séparer de Nimes : cette demande fut écartée par décision du 28 mars 1747; malgré cela, à la fin de la même année, ils refusaient de reconnaître les deux syndics nommés à Ganges par le corps nimois. L'intendant autorisa la nomination et enjoignit de reconnaître ces syndics[1]. Sans doute, on se rendit compte alors que toute opposition était inutile; dans une assemblée du 25 mai 1748, les fabricants de Ganges reconnurent l'utilité de l'union avec Nimes, et leur syndic fut autorisé à renouveler l'entente. Un nouveau traité fut passé le 24 octobre 1748; pour que tout, cette fois, fût bien en règle, on demanda la confirmation royale; elle fut donnée par l'arrêt du Conseil du 11 février 1749[2].

Jusqu'où s'étendait cette sorte de juridiction nimoise? Quelques conflits, que l'on pourrait appeler des querelles de frontière, nous permettent de donner une réponse partielle à cette question. Les « faiseurs de bas » de Montpellier ayant été faire des visites à Lunel et à Quissac, en 1727, les Nimois protestèrent, car ils trouvaient depuis ce temps des résistances chez les fabricants de ces deux endroits; ils se plaignirent à l'intendant[3], exposant que ces lieux avaient toujours fait partie de la jurande de Nimes, que les faiseurs de bas de Montpellier n'avaient droit de visite que dans la ville et les faubourgs, suivant l'ordonnance de l'intendant de Bernage (9 octobre 1718), que, d'ailleurs, cette ville n'était point désignée dans l'arrêt du 30 mars 1700 (ce qui montre, en passant, qu'il était des accommodements avec les arrêts royaux). Ils demandaient l'exécution des édits pour leur visites dans ces lieux, et l'intendant leur donna raison. — Le conflit, ébauché seulement à cette époque, reparut plus grave vers 1750. A la suite de la nouvelle union, conclue en 1748 entre Nimes et Ganges, Saint-Hippolyte, etc., union dont on a parlé plus haut, les syndics des fabricants de Montpellier protestèrent auprès du Conseil, se déclarant lésés. Il y eut des saisies de métiers des

1. Ordonnance du 16 mars 1748. (Arch. du Gard, E 652.)
2. Arch. du Gard, E, 652.
3. Arch. du Gard, E 606.

deux côtés; une ordonnance de l'intendant du 28 février 1754[1] faisait une attribution provisoire : Saint-Martin-de-Londres, Saint-Bausile-de-Putois et autres lieux devaient dépendre de Montpellier; Saint-Hippolyte et Ganges restaient dans la juridiction de Nimes. Mais, sur ces entrefaites, parut l'arrêt général du 25 mars 1754, qui tranchait radicalement toutes questions de ce genre; il annulait, en effet, l'arrêt de 1700 et permettait d'établir des métiers à bas dans toutes les villes et lieux du royaume. L'arrêt du 26 septembre 1756[2], rendu contradictoirement entre les jurés-gardes du corps des marchands de bas de Montpellier, ceux de Nimes et ceux de Ganges, cassa et annula les traités et transactions de 1713 et 1748, ordonnant qu'à l'avenir les fabriques des lieux des Cévennes et autres du Languedoc demeureraient libres et séparées tant de la jurande de Nimes que de celle de Montpellier ou autres.

III. — Les métiers. — Conflits avec les serruriers.

L'histoire des corporations est toujours abondante en conflits; les exemples fourmillent de ces procès qui s'élevaient si facilement entre corporations voisines et avaient le privilège de durer des années et quelquefois des siècles. On peut ranger dans cette catégorie les contestations répétées qui s'élevèrent entre les fabricants de bas et les maîtres serruriers à propos de la fabrication des métiers. Les fabricants de bas voulaient faire et réparer leurs métiers; les serruriers prétendaient que cela relevait de leur industrie. La querelle naît vers 1688, aux premiers temps de la fabrique. L'intendant de Bâville, par ordonnance du 12 janvier 1698[3], permet aux fabricants de faire construire dans leurs maisons des métiers neufs et de faire raccommoder les vieux « par tels ouvriers que bon leur semble » : les serruriers font opposition. Deuxième ordonnance contradictoire de M. de Bâville, le 14 août 1701.

1. Arch. du Gard, E 652.
2. Arch. du Gard, E 652.
3. D'après la transaction de 1749. (Arch. du Gard, E 653.)

De nouvelles contestations s'élèvent en 1708, amenant une troisième ordonnance de l'intendant, le 16 août 1708. — L'affaire se réveille en 1739; l'intendant de Bernage intervient à son tour. Cependant, les serruriers font pratiquer une saisie de métiers chez un ouvrier en bas. Les fabricants prennent fait et cause pour lui : procédures devant l'intendant, appel au Conseil, requêtes des parties. Mais une détente se produit et les vieux adversaires se décident à une transaction ; elle fut passée devant notaire par les syndics des deux corps, le 8 novembre 1749. Les fabricants de bas gardaient le droit de faire construire les métiers neufs et de réparer les vieux chez eux, mais pour eux exclusivement. Cela était permis aussi aux maîtres ouvriers en bas, mais non à ceux qui n'étaient pas reçus maîtres. Il leur était interdit de se faire assister de compagnons serruriers.

Ce *modus vivendi* donna quelques années de tranquillité ; mais la querelle était seulement assoupie. Bientôt, elle se réveilla. Les serruriers s'en prirent aux monteurs de métiers, c'est-à-dire à toute une catégorie spéciale d'ouvriers qui peu à peu s'étaient formés autour des métiers à bas ; ils voulaient les soumettre à leur direction, les incorporer en quelque sorte, sous prétexte qu'ils relevaient de leur métier ; ils essayèrent d'en empêcher le recrutement, en déniant aux monteurs le droit de former des élèves. Les fabricants de bas soutinrent naturellement les monteurs. Ce furent des tracasseries sans nombre, des saisies continuelles de métiers et d'outils. Le 11 janvier 1764, les maîtres monteurs en appelèrent au Conseil de toutes les ordonnances qui donnaient prétexte à ces saisies, fort gênantes pour l'industrie des bas. Le juge de police, au nom du règlement général sur les manufactures, de 1669, défendit de saisir les outils et instruments de travail. Alors, les serruriers en appelèrent de cette ordonnance au Parlement de Toulouse, et intentèrent un procès en règle. Les choses en étaient venues au point qu'il se produisit des rixes et des actes de violence ; les compagnons serruriers voulurent contraindre par la force les ouvriers qui travaillaient chez les maîtres monteurs de les abandonner. Le 8 août

« au nombre d'environ soixante, pourvus d'épées et d'armes, [ils]ont parcouru en furieux les ateliers des maîtres monteurs, dissipé ceux qui forgeaient, cassé outils, ouvrages, meubles; un ouvrier saisi dans une maison fut porté hors de la ville pour le massacrer : ce qui excita une sédition populaire. Une information est en cours ». Ainsi s'expriment les syndics des fabricants de bas, dans l'exposé de leurs plaintes[1]. Ils tâchent, dans cet exposé, de repousser les prétentions des serruriers en rappelant que le premier constructeur de métiers, à Nimes, le sieur Pastre, n'était pas un serrurier, mais un « horlogeur » très habile. Il transmit ses talents à des élèves, qui en formèrent d'autres; ils n'ont rien de commun avec les serruriers. D'ailleurs, il n'y a que la pratique habituelle qui donne la connaissance du jeu et du mouvement de la machine, et cela seul permet de « mettre les pièces intérieures au point de justesse; c'est un mistère où le menuisier et le serrurier ne pourront jamais pénétrer ». Ainsi, il faut être ouvrier en bas pour savoir monter un métier. Puis vient un argument de fait : les fabricants de Nimes occupent actuellement plus de six mille métiers; il faut en réparer deux cents par année et en construire autant de neufs; on en enlève pour la Russie et les autres pays étrangers; il en manque. Comment huit à neuf serruriers pourraient-ils suffire aux besoins? Ils en construiraient à peine quarante-huit par an. Bien plus, ils ne sauraient pas; sauf un, qui a été ouvrier en bas, on les met au défi. En vain, ils arguent de la transaction de 1749; ceux qui l'ont signée, pour se délivrer de contestations continuelles, l'ont fait sans réfléchir; on ne peut aliéner les droits inaliénables d'un corps et communauté. On ne peut donc, concluent-ils, empêcher les maîtres monteurs de former des élèves; c'est la base même de la fabrique. Les fabricants de bas eurent raison devant le Conseil, où l'affaire fut enfin portée; un arrêt du 14 avril 1767 annula la transaction de 1749[2] et ordonna la liberté de la profession de monteur de métier à Nimes. Nous n'avons pas

1. Arch. du Gard, E 633.
2. Arch. du Gard, E 652.

trouvé d'autres traces de ce conflit ; s'il ne fut pas rouvert plus tard, il avait duré près de quatre-vingts ans.

IV. — Les règlements.

Lorsque ces corps de métiers ne sont pas préoccupés de conflits avec les corps voisins, ils s'occupent des règlements de leur travail ; ce sont là les deux principales formes de leur activité. Comme toutes les autres industries, la fabrique de bas avait été dotée de règlements minutieux, élaborés et imposés par la prévoyance administrative. La fabrique nimoise paraît s'en être accommodée en général pendant la première moitié du siècle ; elle travaille surtout à les faire respecter. La base de la réglementation se trouve dans l'arrêt du Conseil du 30 mars 1700[1], et ses diverses prescriptions sur le montage des métiers, la qualité des soies, les teintures, etc., sont généralement reproduites exactement dans les règlements suivants. Suivant l'esprit régnant alors, ils entrent dans les plus grands détails de la fabrication[2]. Nombre d'arrêts et d'ordonnances insistent particulièrement sur la grave question de la *marque* : ainsi l'arrêt du 3 octobre 1716[3] ordonnant de nouveau « la marque d'un petit plomb portant d'un côté le nom du maître et de l'autre le nom de la ville », marque qui devait être déposée au bureau de la communauté ; ainsi encore l'ordonnance de l'intendant du 6 septembre 1752[4] approuvant l'obligation, pour éviter les fraudes, de marquer en « maille retournée ».

Tout cela est d'ordre général ; en ce qui concerne spécialement la fabrique nimoise, il nous faut relever une particularité

1. Déjà cité.

2. *Art. 3.* Les métiers seront montés au moins en 22 plombs, portant chacun trois aiguilles dans la jauge de 3 pouces d'étendue. — *Art. 4.* Les soyes... ne pourront être employées à moins de 8 brins. — *Art. 5.* Les soyes... seront débouillies dans le savon, bien teintes et desséchées, nettes et sans bourre, doublées et suffisamment adoucies, plattes et nerveuses, en sorte qu'elles remplissent la maille, etc.

3. Arch. du Gard, C 546.

4. Arch. du Gard, E 652.

intéressante : c'est un conflit (encore un!) qui s'éleva en 1738 entre Nimes et Lyon. L'arrêt du 16 octobre 1717[1] avait accordé à Lyon seul le droit de travailler avec des soies teintes en noir avant d'être employées : partout ailleurs, les bas devaient être faits de soies blanches et teints une fois faits. Cette prescription n'était point respectée à Nimes. En janvier 1738, les « maîtres et gardes des marchands fabricants de Lyon » firent saisir huit douzaines et sept paires de bas de soie noire « à grand cadet » de la fabrique de Nimes, comme faites en violation des règlements. La fabrique nimoise tout entière soutint les marchands lésés, arguant de l'usage constant à Nimes. Le consulat de Lyon condamna par défaut ; les intéressés interjetèrent appel au Conseil, ce qui n'arrêta ni les poursuites, ni les menaces ; une partie des bas fut lacérée, pour l'exemple. Les Nimois finirent par obtenir raison et l'arrêt du 18 juin 1738[2] donna main-levée des saisies, ordonna que les bas seraient rendus ou payés à raison de 7 livres la paire, et condamna les jurés-gardes de Lyon aux dépens, — voulant, disait l'arrêt, que les fabricants de Nimes pussent fabriquer avec des soies préalablement teintes en noir, à la condition (il y en avait une semblable pour Lyon) que les bas porteraient la marque de la ville de Nimes et le nom de l'ouvrier, et que « la doublure du bord ou de l'entrée des bas ainsi fabriqués serait de soye blanche ». Ce n'est là qu'un incident curieux. Il est d'autres questions, relatives à l'application des règlements, qui furent pour Nimes d'un intérêt capital.

V. — Le commerce d'exportation.

Ce fut toujours une caractéristique de la fabrique nimoise que de travailler pour l'exportation ; de là résultaient des conditions de travail particulières, qui s'accommodaient mal de ces règlements uniformes édités de temps à autre par une administration longtemps pénétrée des principes de Colbert.

1. Arch. du Gard, C 547.
2. Arch. du Gard, C 562.

Il est vrai, et nous avons déjà eu l'occasion de le constater, qu'il y avait assez loin parfois de la théorie à la pratique : nous allons voir de nouveau que l'administration savait se départir de ses principes absolus.

Il se fabriquait à Nimes, dès le début du siècle, des bas plus légers que ne le prescrivait le règlement de 1700. A la suite de saisies et de protestations répétées, l'arrêt du Conseil du 16 octobre 1717[1] accorde que, « pour l'Espagne et autres pays étrangers, il pourra y avoir moins de brins [de soye] et moindre poids », mais avec marque *pour l'étranger*, et défense de les vendre en France. Un autre arrêt du 22 novembre 1720 accorde une permission analogue pour l'autre branche de la fabrique, en permettant de faire des bas d'estame à deux fils, toujours avec marque spéciale. Bientôt, le plus grand nombre des fabricants de Nimes s'appliqua à cette sorte de bas. Un mémoire, qui date probablement de 1738[2], dit : « Actuellement, sur 4,500 métiers qu'il y a dans la jurande, plus de 3,500 font des bas de soye ou d'estame pour l'étranger. » Un autre mémoire, de la fin de 1743[3], parle de 3,000 métiers occupés à faire des bas à deux fils, tandis que 500 à peine sont à trois fils (et il ne s'agit là que des bas de laine).

Le commerce de ces bas se faisait aux foires de Beaucaire, de Bordeaux et surtout à Marseille ; au lieu de venir à Nimes, les négociants étrangers, surtout ceux d'Espagne et d'Italie, chargeaient des marchands de Marseille, avec qui ils étaient en correspondance, de leurs commissions : c'étaient particulièrement les marchands-merciers ; ceux-ci finirent par acheter à leur compte pour revendre aux matelots et à « ceux qui font des pacotilles ». Il arriva même, vers 1734, que les fabricants en bas de Marseille (il y en avait donc, bien que cette ville ne soit pas désignée dans l'arrêt de 1700) essayèrent de troubler ce trafic, à leur profit, en infligeant des saisies et des amendes aux merciers, sous prétexte d'infractions aux règlements généraux, de ventes de bas légers, sans mar-

1. Arch. du Gard, C 547.
2. Arch. du Gard, E 652.
3. Arch. du Gard, E 653.

ques, etc. Cela amena des plaintes des fabricants de Nimes. Dans le mémoire de 1738, cité plus haut, ils se plaignaient de la mauvaise foi des fabricants marseillais, qui, n'ayant que cent trente métiers, et ne pouvant suffire même à la consommation dans leur ville, essayaient de renverser une industrie florissante « à laquelle plus de quarante mille personnes avaient leur fortune attachée » !

On peut donc concevoir avec quelles protestations furent accueillies les lettres patentes du 16 juillet 1743 [1], qui éditaient un nouveau règlement général en 71 articles : tous les détails de la fabrication, teinture, etc., y étaient prévus avec la minutie ordinaire, et un dernier article spécifiait que le règlement annulait tous les arrêts et statuts particuliers qui lui étaient contraires. Les fabricants nimois ne se laissèrent pas abattre : presque aussitôt après l'apparition du règlement ils rédigèrent un mémoire de protestation [2]. Ils rappelaient d'abord que l'on avait toujours accordé à la fabrique de Nimes des règlements particuliers; puis ils exposaient quatre chefs principaux de remontrances. Le premier est relatif à l'obligation de faire désormais les bas de laine, filoselle, fil et coton à trois fils; ils avaient été autorisés à les faire à deux fils pour l'Italie, l'Espagne et les îles : on n'en veut pas d'autres, disent-ils. Ce serait la ruine pour l'industrie nimoise, occupée presque entière à cette sorte de fabrication. Pour maintenir l'état de perfection, il suffit de prescrire une certaine largeur et un certain poids :

Bas d'estame	pour homme :	12 pouces de largeur,	pesant	4 livres au moins.
—	à page	11 —	—	3 —
—	à femme	10 —	—	2 livres 4 onces.

Quant aux bas de fleuret [3], plus ils sont légers, plus ils sont beaux. — Dans la deuxième partie, il s'agit de remarques analogues pour les bas de soie. Il n'est pas possible de les faire à

1. Arch. du Gard, C 567.
2. Arch. du Gard, E 653.
3. On appelait ainsi la bourre qui environne la bonne soie sur le cocon; on la filait au rouet. Ce mot est synonyme de filoselle.

huit brins et d'employer des soies préparés au moulin. Ces bas seraient trop forts pour les pays méridionaux; on s'adresserait aux fabriques de Suisse, d'Allemagne et d'Italie, où l'on fait des bas comme chacun les demande. Les négociants de Nimes mettaient ainsi le doigt sur le défaut essentiel de la réglementation française, qui prétendait imposer à tous ses goûts et ses couleurs. Ils proposaient de limiter seulement le poids :

Pour les bas d'homme à 4 onces au moins.
— bas à page à 2 onces 1/2.
— bas à femme à 1 once 1/2.

Il leur paraît impossible aussi de n'employer que des soies préparées au moulin : elles seraient insuffisantes; on se sert des soies montées à l'ovale [1], et cependant il n'y a pas assez de matière ouvrée; pourquoi changer d'ailleurs, puisque la clientèle est contente et fait des demandes réitérées? — En troisième lieu, ils s'élèvent contre l'établissement de bureaux d'examen dans chaque ville. Comment, disent-ils, pourrait-on visiter plus de 200000 douzaines de paires de bas de toute qualité, qui s'expédient de Nimes dans le cours de l'année? Ces expéditions se font parfois « à grosses parties », principalement aux veilles des deux foires de Bordeaux et de Beaucaire : il s'en écoule à chaque foire à Bordeaux plus de 12000 douzaines, et à Beaucaire plus de 50000. Quel retard, quel préjudice, si les bureaux d'examen fonctionnaient! Il faudrait un an pour visiter, à Beaucaire, et les foires durent trois jours! Si les bas sont vendus et revendus, et s'ils sont visités à chaque ville, quels froissements, quelles détériorations! — Enfin, la quatrième requête est relative à la marque des bas de laine; il suffirait, quand ils sont expédiés pour l'étranger, de les enfiler par paquets et de marquer aux deux bouts du fil.

Ce mémoire si précis ne resta pas sans résultat, il fit l'objet d'une enquête de la part de l'intendant; le syndic du diocèse donna son avis, « après avoir consulté, dit-il, une per-

1. Sorte de machine chargée de plusieurs bobines, avec laquelle on double les fils de soie qui viennent du dévidage, et on leur donne « un premier tord ».

sonne du métier fort entendue[1] »; il approuvait tous les motifs du mémoire, proposant seulement d'exiger une demi-once de plus pour le poids des bas de soie[2]. Après quoi, on dut faire droit aux demandes des fabricants nimois, car il existe un règlement (imprimé) de 1743 avec modifications pour servir à la fabrique de bas de la jurande de Nimes[3] : les soies seront à six brins et non à huit; le poids est un peu supérieur au poids demandé par les marchands pour les bas en noir; l'article 39 admet le système de marque unique par paquet de bas en laine; l'article 40 parle des bas à deux fils. L'administration avait donc encore une fois cédé, et autorisé des règlements particuliers à côté de la loi générale. Elle avait tenu bon cependant pour les bureaux de visite; il en fut installé un à Nimes, conformément à l'ordonnance de l'intendant du 14 mars 1746[4]. Mais ces bureaux furent l'objet de bien des

1. Arch. du Gard, C 1187.

2. Cette lettre nous fournit quelques détails curieux sur la valeur des bas. Elle estime la douzaine de paires de bas de soie dans le pays et aux colonies de la façon suivante :

	Hommes.	Pages.	Femmes.
Dans le pays..	72 livres.	52 livres.	40 livres.
Aux Isles.....	144 —	104 —	95 —
A la Veracruz.	288 —	208 —	190 —

3. Arch. du Gard, E 653.

4. Arch. du Gard, E 642. — Le premier registre commence le 1er mai ; il est paraphé par le juge mage, lieutenant-général de police et maire perpétuel de Nimes. Les ballots expédiés sont notés au jour le jour, avec leur poids et le nom de l'expéditeur. Du 1er au 31 mai, nous avons relevé :

354	douzaines de paires de bas	de fleuret.
889	—	de soie.
1962	—	de laine.
99	—	de coton.

Ce qui fait un total de 3304 douzaines, plus différents ballots de gants de soie, bonnets de laine, etc. Si l'on prend ce mois comme représentant une moyenne, cela ne donnerait qu'un total de 39 ou 40 000 douzaines de paires par an. Il y a loin de là aux 200 000 douzaines annoncées dans le mémoire de 1743. Mais il faut tenir compte des grosses expéditions faites pour les foires. Et peut-être ce mois de mai est-il au-dessous de la moyenne. Le temps nous a manqué pour vérifier ce point. — La *Topographie de Nimes*, par Vincens et Baume (1790, Arch. mun.), dit que, dans les années où le commerce est en activité, il va en Espagne de 16 à 18, quelquefois jusqu'à 20 mille douzaines de paires de bas de soie, et que dans les derniers temps on estimait que c'était là le tiers du débouché de la fabrique. — Le

plaintes, et particulièrement de la part des députés des Etats de Languedoc, sans doute stylés par les fabricants nimois; un arrêt du Conseil du 24 décembre 1754[1] finit par ordonner de surseoir à l'exécution du règlement de 1743, en raison des difficultés qui s'étaient élevées, et il remettait en vigueur les règlements antérieurs.

L'esprit libéral qui domina dans la suite en matière administrative évita aux fabricants nimois de nouvelles tracasseries. C'est du dehors que vinrent les causes d'affaiblissement de leur commerce. Un mémoire de 1762[2], dirigé contre les demandes des fabricants lyonnais qui avaient demandé un bureau de visite à Lyon, nous apprend qu'à cette date le triplement des droits d'entrée en Russie avait fait cesser toute demande de ce pays. Puis ce fut l'Espagne qui se ferma et défendit l'entrée des bas étrangers dans ses Indes, ce qui diminua la consommation des bas nimois de près des deux tiers[3]. Ce fut là un coup très rude dont la fabrique ne se releva pas, malgré les efforts des fabricants; nombre d'ouvriers se laissèrent entraîner à l'étranger, en Catalogne particulièrement. Et la fabrique, atteinte dans ses ressources les plus précieuses, alla désormais en périclitant.

VI. — La sortie des métiers.

Il est un point de la réglementation royale sur lequel administration et fabricants s'entendirent longtemps, car il favorisait les privilèges de ceux-ci en même temps qu'il satisfaisait l'esprit de contrôle de celle-là. Il s'agit de la surveillance des métiers. Une ordonnance de l'intendant du 20 avril 1714[4] nous résume toutes les précautions prises. Les métiers ne pourront être faits que par ceux qui ont le droit de les faire,

même auteur dit que cette exportation en Espagne a une valeur de 1.728,000 livres, sur laquelle le produit de l'industrie est de 1,216,000 livres.

1. Arch. du Gard, C 576.
2. Arch. du Gard, E 653.
3. Délibération du 11 février 1780, Arch. de l'Hérault, C 2569.
4. Arch. du Gard, E 652.

et seulement dans les villes où il y a un corps de fabricants de bas; ils ne seront faits que pour les marchands et les fabricants de ce corps, après déclaration aux syndics; une fois faits, ils seront présentés aux syndics pour être examinés et poinçonnés; ils seront marqués du nom de celui qui les aura faits et de l'année; les syndics tiendront un contrôle de tous les métiers; ils ne pourront être vendus qu'à d'autres marchands qui en prendront la charge sur les registres, etc. Ces prescriptions restèrent longtemps en vigueur; nombre de contraventions, d'amendes, montrent qu'on y tenait la main; ces condamnations étaient souvent affichées, et les peines étaient sévères[1]. Il était aussi défendu de voiturer un métier hors de la province sans une permission écrite de l'intendant; il était absolument interdit d'en faire sortir hors du royaume[2].

Vint cependant le temps où des idées plus tolérantes l'emportèrent dans l'administration, et la liberté de la fabrique de bas, accordée en mars 1754, fut suivie, le 9 février 1758, de la permission d'exporter les métiers. Nous verrons tout à l'heure ce que les fabricants nimois pensaient alors de la liberté en général; quant aux métiers, ils furent unanimes à dénoncer le danger de l'exportation; c'était à leurs yeux favoriser la concurrence étrangère. Nous savons que la plus grande partie de leurs produits sortaient de France; ils voyaient déjà les étrangers travailler à se pourvoir eux-mêmes; l'Espagne et le Portugal surtout, qui avaient les matières premières. Ils jettent un cri d'alarme, justifié assurément, bien que peut-être un peu prématuré. Un mémoire de 1761[3] nous donne des détails précis. « Certains négociants de Genève ont fait acheter à haut prix plus de deux cents métiers fins et superfins, dont onze ont déjà été expédiés; les mêmes émissaires.... débauchent des ouvriers... La même manœuvre se pratique à Lyon, suivant avis reçus des fabricants de cette ville... Il est déjà

1. Voir par exemple la condamnation du sieur Boulay, 9 oct. 1718 (Arch. mun. de Nimes, HH 4, n° 19.)
2. Voir l'arrêt du 25 août 1724 (Arch. du Gard, E 652.)
3. Arch. du Gard, E 653.

parti plusieurs ouvriers connus de la seule ville de Nimes, qui doivent être traduits (passés) en Russie[1]. — La désertion des ouvriers et l'enlèvement des métiers entraîneront la fuite de tout ce qui est analogue, comme serruriers, teinturiers, monteurs, ovaleurs, dévideuses, brodeuses, etc. Ce sera une catastrophe. » Ils déclaraient sans cesse que les métiers ne devaient pas être considérés comme objets de commerce, et ils demandaient à grands cris la révocation de l'arrêt du 9 février 1758. Ils finirent par obtenir satisfaction ; ce fut, il est vrai, sous le ministère de Necker, au moment où se dessinait une sorte de réaction contre les tendances libérales en matière de commerce ; un arrêt du Conseil du 5 mars 1779[2] défendit à nouveau d'exporter les métiers, ainsi que les outils et instruments servant à leur fabrication, à peine de 3,000 livres d'amende. Nous avons vu que cette mesure ne suffit pas pour arrêter la décadence.

VII. — La liberté du travail.

Malgré toutes leurs critiques et toutes leurs plaintes, les fabricants étaient si bien accoutumés à leurs règlements que lorsque l'administration s'avisa, vers le milieu du siècle de relâcher sa discipline et d'accorder la liberté, ou tout au moins des libertés, à l'industrie, ce changement d'attitude fut accueilli, de la part des fabricants de bas, par des protestations nouvelles : ils se sentaient atteints, en effet, dans

1. A ce propos le mémoire donne les renseignements suivants :

Il était perçu à l'entrée en Russie, par paire.............	2 livr. argent.
Voiture, frais jusqu'à Dantzig, nolis jusqu'à Pétersbourg.	1 liv. 15 sols.
Façon d'une paire à Nimes..............................	2 liv. 15 —
Soit........	8 liv. 10 sols.

Or, le fabricant russe, favorisé par le gouvernement qui veut établir ce commerce, est dispensé des droits d'entrée sur la matière qu'il tire d'Italie, d'Espagne et peut-être de France : il n'a à payer que le transport et l'assurance, par paire.............................

	10 sols.
Il donne à l'ouvrier..	6 liv.
Soit.......	6 liv. 10 sols.

Il aura donc un avantage de 2 livres.

2. Arch. du Gard, E 658.

leurs privilèges corporatifs, c'est-à-dire au cœur. L'arrêt du 25 mars 1754, détruisant le monopole accordé par l'arrêt de 1700 à dix-huit villes[1], permettait d'établir des métiers à bas dans toutes les villes et lieux du royaume, en se conformant au règlement général. Ce que pensèrent les fabricants nimois à l'apparition de cet arrêt, nous en avons un écho dans un mémoire qui date de 1758[2]. On y parle de « ce torrent d'abus qui sont les suites funestes du système de liberté » ; des compagnons, des apprentis, quittant les villes où s'observent encore des statuts autorisés, s'établissent dans les campagnes, s'érigent en maîtres et font, parmi les paysans, des élèves à leur exemple, sans talent et sans expérience. Les fabricants appellent de leurs vœux le retour aux anciens règlements, « ces monuments respectables qu'on admirera dans les siècles futurs comme les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ». — M. Levasseur dans sa magnifique *Histoire des classes ouvrières*[3], remarque avec juste raison que le témoignage des industriels intéressés ne doit être accepté que sous bénéfice d'inventaire. A en croire les mémoires des fabricants nimois, qui vers cette époque réclament à la fois au sujet des règlements disparus et à propos de la sortie des métiers, leur ruine était imminente : les rapports des inspecteurs des manufactures montrent au contraire que le nombre des métiers augmenta[4]. Apparemment, l'usage de cette liberté, qu'ils avaient si mal accueillie, fit changer leur manière de voir; car, sous le premier ministère de Necker, quand on parut vouloir renoncer au laisser-aller, à la tolérance, qui étaient de règle dans l'administration depuis le milieu du siècle, lorsqu'on parla de dresser de nouveaux règlements, les fabricants nimois s'élevèrent en faveur de la liberté avec plus d'ardeur encore qu'ils n'en avaient mis à la combattre.

Avertis par l'inspecteur, dès décembre 1777, des projets de

1. Monopole qui, nous avons eu l'occasion de le remarquer, avait sans doute reçu bien des atteintes.
2. Arch. de l'Hérault, C 2538.
3. Tome II, p. 584, note.
4. Arch. de l'Hérault, C 2540, 2563; cités par Levasseur.

l'administration, ils s'alarmèrent de voir rétablir des gardes-jurés, un bureau de visite, un droit de marque, des saisies, en un mot toutes les entraves que le Conseil avait brisées « avec tant de sagesse ». Ils envoyèrent une députation aux États provinciaux, portèrent des représentations au pied du trône : c'était la liberté qui avait fait la prospérité. Une phrase caractéristique de leur mémoire [1] est à retenir : « Si les gênes sont utiles à des manufactures, dont les ouvrages, destinés à la magnificence des cours et à la parure des particuliers opulents, se soutiennent par une réputation de perfection, elles ne pourraient être qu'infiniment nuisibles à la manufacture de bas de Nimes, qui ne travaille que pour des consommateurs moins pécunieux et qui n'a d'autre base que la réputation du bon marché ». Ainsi avaient-ils maintenant une vue nette des choses, un sentiment exact de leur industrie et de ses besoins. — Le directeur général les assura, par lettre du 3 janvier 1778, que son intention était de délivrer le commerce et l'industrie de toutes les gênes inutiles. Divers règlements parurent, qui ne leur furent pas notifiés. Ils n'étaient cependant qu'à demi rassurés, comme en témoigne une lettre adressée par eux le 11 février 1780 (au directeur général, selon toutes apparences) [2]; ils y exposaient que, depuis le régime de la liberté, le nombre des métiers était passé de mille à cinq mille, que le nombre des modèles s'était aussi fortement augmenté, que la fabrique, ne travaillant presque que pour l'étranger, devait se conformer aux goûts et à la demande des consommateurs. — Cependant, en 1781, l'inspecteur leur notifia les règlements promulgués. Surpris, à ce qu'ils déclarent, ils s'adressent au contrôleur général, à l'intendant, au syndic général de la province; par ces démarches ils obtiennent deux arrêts qui prorogeaient au total l'exécution des règlements en question jusqu'au 1er janvier 1782. Mais la concession ne leur suffit point; ils veulent une « liberté décidée et permanente ». Ils adressent

1. Archives du Gard, E 653.
2. En partie citée par Levasseur, *Hist. des class. ouvr.*, t. II, p. 662, note (Arch. de l'Hérault, C 2569).

aux États de Languedoc un nouveau mémoire [1], en leur demandant leur protection spéciale; et ils entassent les arguments : la liberté est justifiée par quarante ans de succès; il n'y a pas de fraudes, de malfaçons à craindre : les acheteurs sont les premiers inspecteurs et juges; les règlements arbitraires gênent le goût. On dit que les fabricants seront libres d'adopter ou non les règlements; cela est purement illusoire : l'acheteur ira là où seront les plombs de garantie. Pour entraver la concurrence étrangère, il ne faut pas de plombs ni de marques, il faut fabriquer à meilleur compte; au lieu de frais nouveaux, il vaudrait mieux des traités de commerce pour protéger les produits français à l'extérieur; il vaudrait mieux accorder aux fabricants les avantages qu'on leur donne en Prusse en Russie, en Suisse, en Italie... — On voit que les industriels nimois étaient profondément acquis alors à cette liberté dont ils n'avaient pas voulu tout d'abord. Nous ne savons pas s'ils obtinrent des satisfactions particulières; rien ne nous a révélé que la fabrique de Nimes n'ait pas, jusqu'à la fin de l'ancien régime, suivi les règles communes de l'industrie.

Malgré les cris d'alarme qui se répètent dans les divers mémoires de la fin du siècle, la décadence de cette industrie n'était pas très sensible encore en 1789; il est possible que les prohibitions espagnoles et le développement des fabriques chez les nations du Nord aient diminué l'exportation nimoise. Mais un ouvrage qui date de 1790, la *Topographie de Nimes*, par Vincens et Baumes [2], estime encore à quatre mille le

1. Déjà cité.

2. Biblioth. municipale de Nimes, p. 500 et sq. — Le même auteur ajoute : « L'impossibilité où sont les Espagnols de fournir par leurs propres fabriques aux besoins de leurs colonies, fait cependant présumer que cette prohibition ne tardera pas d'être révoquée ou modifiée, et les fabricants de Nimes ne sont pas sans espérance de voir leur commerce se rétablir dans son premier état d'activité. » Il estime que le produit moyen d'un métier est par an de 1,404 livres, soit pour les 4009 métiers : 5,616,000 livres. — Un autre ouvrage de la fin du XVIII[e] siècle (Paulet, *L'art du fabricant d'étoffes de soie*, 1773-78) fixe à 20,000 le nombre total des métiers à bas, en France : Nimes seule en aurait donc possédé le cinquième.

nombre des faiseurs de bas et ajoute : « Cette classe d'artisans est encore la plus aisée, la moins exposée aux maladies et celle qui se nourrit le mieux. » Il est vrai que dans ce nombre il faut comprendre les femmes et les jeunes gens, « en assez grand nombre » ; mais, d'autre part, l'auteur parle un peu plus loin de deux mille cinq cent couturières et brodeuses de bas. Tout cela nous prouve que cette industrie, à la fin du XVIIIe siècle, formait encore un élément important de l'activité nimoise.

A ces quelques chapitres, nous aurions bien voulu en ajouter un autre, d'un intérêt peut-être plus vif; il eût traité des rapports des patrons et des ouvriers, et de la situation sociale de ceux-ci. Mais des documents que nous avons pu consulter, nous n'avons réussi à tirer aucun fait qui soit, à cet égard, vraiment caractéristique. Dans les différents règlements apparaît la subordination habituelle des compagnons et des apprentis aux patrons. Brevets d'apprentissage passés devant notaires, absolue soumission de l'apprenti, inscription des compagnons sur le registre des syndics, interdiction de travailler pour d'autres que pour les maîtres, conditions d'admission à la maîtrise, tout cela se retrouve ici comme dans la plupart des corporations, sans que nous ayons aperçu quelque intéressante particularité. — Il faut noter cependant les efforts répétés, dans la première partie du siècle pour empêcher la concurrence féminine. De nombreux règlements, des ordonnances confirmatives rappellent sans cesse qu'il est défendu aux femmes et aux filles de travailler aux métiers : on ne fait exception que pour les filles de maîtres, travaillant chez leur père; une ordonnance de l'intendant du 26 octobre 1737[1] déclare toute infraction à cette règle passible de 300 livres d'amendes. La répétition même de ces défenses nous porte à croire qu'elles n'étaient pas parfaitement respectées. En tout cas, à la fin du siècle, il n'en était plus question. La *Topographie*[2] de Vincens et Bau-

1. Arch. du Gard, E 652.
2. Déjà citée.

mes expose que le travail des métiers est à la portée des femmes qui le pratiquent comme les hommes, et que l'on trouve un assez grand nombre de jeunes gens âgés de quinze ans en état de faire chaque semaine jusqu'à cinq paires de bas de soie pour homme. — Le même texte nous fournit un utile renseignement sur la durée ordinaire de la journée de travail. L'été, dit-il, la journée va de 5 heures du matin à la chute du jour; l'hiver, de 6 heures du matin jusqu'au soir entre 10 et 11. Le travail des métiers se poursuivait donc à la veillée.

Il nous faut relever aussi dans un mémoire des fabricants de 1756[1] quelques phrases importantes, que rien malheureusement ne nous a permis de contrôler : « Les ouvriers sont actuellement en nombre suffisant pour le service quotidien des fabriques : l'ouvrage ne peut leur manquer dans les temps même les plus fâcheux ; les marchands-fabriquants sont obligés de leur en fournir par des traités solennels autorisés par diverses ordonnances de MM. les intendants, et de les secourir lors de la cessation totale des fabriques..., ce qui s'observe constamment... L'ouvrier n'est point esclave du fabriquant... — Enfin l'ouvrier n'est jamais taxé en faculté, lorsqu'il s'agit de répartir les charges : les fabriquants seuls en supportent tout le poids. » Il y aurait donc eu là une véritable assurance contre le chômage, et une protection efficace des ouvriers par les patrons. Mais il faut considérer que le document en question est un véritable plaidoyer *pro domo sua* rédigé par les fabricants de bas, et il est naturel qu'ils y aient présenté les choses du beau côté. Nous aurions aimé à pouvoir confirmer par un ensemble de témoignages ce précieux exemple de solidarité.

Telle nous est apparue cette communauté d'artisans à travers les différentes affaires dont nous avons retracé les péripéties. C'est, comme à l'ordinaire, surtout par des conflits, par des procès, que se révèle à nous ce corps uniquement occupé, semble-t-il, d'acquérir des privilèges ou de les défendre : procès contre les corps de métiers analogues, procès contre les

1. Arch. du Gard, E 653.

fabricants de la région, procès contre les serruriers. Dans ces luttes, qui mettent en branle toutes les juridictions, jusques et y compris le Conseil du roi, le corps épuise le plus clair de ses ressources, sauf à se débattre ensuite péniblement contre des dettes énormes. — Un autre caractère, qui n'est pas, lui non plus, particulier à la corporation, nous est apparu aussi nettement : c'est le souci de la formalité, la tendance à la réglementation excessive, imputables sans doute, à l'origine, à l'administration royale, mais qui s'étaient profondément ancrés dans l'esprit des artisans : de là tant de statuts et règlements, aussi minutieux que réitérés, tant de visites et de saisies, qui sont les incidents journaliers de leur existence corporative. Au fond, il ne s'agit, là encore, que de défendre le privilège, de conserver le monopole : c'est bien toujours le même esprit égoïste qui poussait tout à l'heure aux procès contre les voisins. Mais, si le corps nimois dont nous nous sommes occupés rentre bien par là dans l'ordre commun, il nous faut pourtant reconnaître que les circonstances, et aussi l'intérêt bien entendu, lui ont parfois suggéré des vues plus larges. Il est à noter que ses rapports avec une clientèle étrangère, l'obligation de produire beaucoup et à bon marché, l'ont conduit à affirmer, même contre les règlements royaux, que le devoir et le droit de l'industrie sont de répondre aux demandes, et non d'imposer ses produits. C'était toucher au principe même de la règlementation ; c'était s'élever contre la tradition autoritaire que Colbert avait imposée à l'industrie renaissante, contre cette protection trop zélée qui étouffait l'industrie régénérée. Et c'est ce qui donne quelque intérêt et quelque grandeur aux réclamations et aux agitations continuelles du petit corps nimois : il avait su, par une série de compromis, s'adapter malgré tant d'obstacles aux conditions de son milieu tout en donnant satisfaction aux exigences de ses clients étrangers et en étendant son commerce jusqu'aux pays les plus lointains.

Léon Dutil.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

NOTE SUR UN MANUSCRIT PERDU D'EGINHARD ET DE RORICON UTILISÉ PAR ANDRÉ DUCHESNE

A. Duchesne a publié en 1636, au tome II de ses *Scriptores historiae Francorum*[1], la *Vita Caroli* d'Eginhard, d'après les éditions antérieures, en ajoutant les variantes fournies par quelques manuscrits que lui communiquèrent divers érudits. Parmi ces manuscrits s'en trouvait un qui provenait, selon Duchesne, de l'abbaye de Moissac. Il était daté de 1127 et comportait, à la suite de l'ouvrage, les trois distiques que composa, en l'honneur d'Eginhard, son ami Gerward, bibliothécaire de Charlemagne et de Louis le Pieux[2]. Ce volume ne figure d'ailleurs pas dans les divers catalogues des mss. de Moissac qui nous sont parvenus[3]. Pertz n'a pu l'identifier avec aucun des textes qui nous ont été conservés[4], et M. L. Delisle en a enregistré la perte[5]. C'est également d'après un ms. de Moissac, dont une copie lui avait été transmise par Innocent de Ciron, chancelier de l'Université de Toulouse, que Duchesne a publié les *Gesta Caroli Magni*, du moine de

1. *Historiae Francorum Scriptores*, t. II (Paris, 1636, in-fol.), p. 93.
2. *Ibid.*, t. II, p. 106.
3. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 440-441.
4. *Mon. Germ.*, *Script.*, t. II, p. 439. Le ms. perdu consulté par Duchesne est désigné par les lettres *B5b* dans le classement de Pertz.
5. Le *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 519, n. 7.

Saint-Gall[1]. C'est aussi de la même abbaye que provenaient, par l'intermédiaire du même personnage, les textes des *Gesta Francorum*, de Roricon[2], et de l'*Historia Wambae*, de Julien de Tolède[3], que Duchesne avait, trois ans plus tôt, insérées dans le premier volume de son recueil.

Il résulte des lettres publiées ci-après que ces mss. de Moissac se réduisaient en réalité à un seul[4], qui ne venait même pas originairement de cette abbaye. Il est d'ailleurs impossible de dire si ces textes formaient un tout, transcrit à une même date, ou si des morceaux de provenances différentes avaient été réunis en un seul volume[5]. Nous savons cependant que le texte du moine de Saint-Gall précédait celui de la *Vita Caroli*, comme formant avec celle-ci un ouvrage unique, placé sous le seul nom d'Eginhard[6]. Mais de la souscription, rapportée dans la lettre de Duchesne, il résulte que le ms., ou tout au moins l'ouvrage de Roricon, avait été copié en l'honneur de saint Gilles par un *armarius* (c'est-à-dire par un bibliothécaire) du nom de Guillaume, au temps d'un abbé Pierre. Duchesne, influencé sans doute par les déclarations de

1. *Hist. Franc. Script.*, t. II, p. 107 : « cum coenobii Moissiacensis codice diligenter collati sunt cujus exemplar v. cl. Innocentius Ciron canonicus et cancellarius ecclesiae ac universitatis Tolosanae Lutetiam transmisit. »

2. *Hist. Franc. Script.*, t. I, p. 799.

3. *Ibid.*, p. 818.

4. C'est d'ailleurs ce que paraît également indiquer Peiresc dans une lettre à Dupuy du 14 février 1633 (*Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, éd. Tamizey de Larroque, dans la *Coll. de Documents inédits sur l'histoire de France*, t. II, p. 442) : « Il m'a dict que c'est un volume in-4° escript en parchemin, d'assez vieille escripture... et que dans ce volume il y a en premier lieu une vie de Charlemagne soubz le nom d'Eginardus beaucoup plus ample que celle qui est imprimée, ce dict-il, à la suite de laquelle il y a une aultre pièce dont le tiltre est *Gesta Francorum Roriconis*,. et que aprez cela il y a une suitte des Roys Gotz, estant à la fin un aultre fragment qu'il ne m'a sceu designer plus particulièrement, si ce n'est qu'il y estoit parlé de quelque guerre du costé de Nismes. »

5. Duchesne (ci-après, lettre n° II) considère la souscription comme s'appliquant à l'ensemble du ms. et s'en est servi pour dater la copie du texte d'Eginhard. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne connaissait le ms. que par la transcription de Ciron.

6. Ni Peiresc ni Ciron n'avaient reconnu le texte du moine de Saint-Gall, bien qu'il eût été publié en 1601 par Canisius, au t. I, p. 260, de ses *Antiquae lectiones*.

ses correspondants, supposait que ce personnage pouvait avoir été abbé de Moissac. Mais on s'expliquerait mal, en ce cas, la présence du nom de saint Gilles. D'autre part, à cette date, l'abbé de Moissac se nommait Roger, et il eut pour successeur Guitard[1]. Au contraire, à la même époque, le monastère de Saint-Gilles eut à sa tête un abbé du nom de Pierre, dont l'abbatiat se prolongea depuis 1124 environ jusqu'en 1170[2]. M. de Ciron, qui communiqua à Duchesne les copies que celui-ci utilisa, considérait d'ailleurs le ms. comme venant de la bibliothèque de Saint-Gilles[3], et tel était aussi d'abord l'avis de Peiresc[4]. Mais le détenteur du volume, M. de Saint-Blancat, affirmait qu'il s'agissait d'un ms. de Moissac[5], et c'est cette attribution qui finit par l'emporter auprès de Peiresc et même de Duchesne.

Le recueil, d'ailleurs, pouvait avoir été transporté de l'un des monastères dans l'autre. Peut-être aussi M. de Saint-Blancat, conseiller au Parlement de Toulouse[6], entre les mains duquel il se trouvait, ainsi que je viens de le dire, ignorait-il sa véritable provenance, ou jugeait-il plus prudent de ne point donner sur celle-ci des renseignements trop précis. Il se montrait d'ailleurs fort jaloux de son volume, et s'il avait laissé Catel, l'historien des comtes de Toulouse, en avoir connaissance, il s'était refusé à lui en donner communication et à lui permettre d'en prendre copie[7]. Il autorisa cependant Innocent de Ciron, chanoine de l'église de Toulouse et chancelier de l'Université

1. *Gall. Christ.*, t. I, col. 164-165.
2. *Gall. Christ.*, t. VI, col. 486.
3. Lettre à Peiresc du 25 juin 1633 (ms. fr. 9542, fol. 186) : « Pour ce qui est de l'entier ms., je l'ai tousjours creu avoir esté tiré de l'abbaye de Saint-Gilles ; mais comme vous scavez que les livres changent souvent de main, il ne se peut savoir la vérité. »
4. Ci-après, lettre nº III.
5. Lettre de Ciron à Peiresc du 16 avril 1633 (ms. fr. 9542 fol. 194) : « Celluy duquel je les tiens m'asseure qu'ils furent prins de la bibliotheque de l'abbaye de Moyssac, qui a esté autrefois une des plus celebres du royaume. »
6. Sur ce personnage, que Peiresc appelle Saint-Blancard, cf. la note de Tamizey de Larroque dans son édition des *Lettres de Peiresc*, t. II, p. 142, et sur ses œuvres poétiques, le *Dictionnaire* de Moréri.
7. Lettre de Ciron à Peiresc du 23 mars 1633 (ms. fr. 9542, fol. 188).

de cette ville[1], à en effectuer la transcription. Ciron parla de l'ouvrage à Peiresc et celui-ci, intrigué surtout par le nom de « Roricon », fit part de la découverte aux Dupuy et à Duchesne[2]. A la suite d'un procès, dans lequel l'occasion se présenta pour lui d'avoir recours aux bons offices de Peiresc, Ciron ne crut pouvoir mieux remercier ce dernier qu'en lui offrant communication de ses diverses copies[3]. De son côté, Duchesne, averti, s'était mis en rapport avec le frère de Ciron, avocat général à Paris, et lui avait parlé de son projet de publication du *Recueil des historiens de France*. Ciron, sollicité à la fois par son frère et par Peiresc, consentit de bonne grâce à envoyer à l'éditeur des *Historiae Francorum Scriptores*[4] son *Eginhard*, son *Julien de Tolède*, et son *Roricon*, auxquels il attachait d'autant plus de prix que, grâce à l'index envoyé par Duchesne, il avait pu constater que les deux derniers de ceux-ci étaient jusqu'alors inconnus[5]. Dupuy informait bientôt Peiresc de l'arrivée des mss. à Paris, et Peiresc envoyait à Duchesne quelques renseignements complémentaires et ses remarques personnelles sur les textes contenus dans le volume[6]. Sa lettre dut se croiser avec celle que

1. Sur ce personnage, cf. la note de Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc*, t. II, p. 436.

2. Lettres à P. Dupuy du 6 et du 14 février 1633 (*Lettres*, t. II, p. 437 et 442). Peiresc supposa même que ce nom de Roricon était celui d'un monastère où la chronique aurait été composée ou copiée.

3. *Lettres de Peiresc*, t. II, p. 142 et 447. Il s'agissait non seulement de l'Eginhard et du Roricon, mais aussi de lettres de Clément IV et d'un registre relatif aux hérétiques albigeois.

4. Lettre de Ciron à Peiresc du 2 avril 1633 (ms. fr. 9542, fol. 185) : « Il y a quelques jours que j'entreprins de vous escripre et vous faire entendre comme Mr l'advocat general, mon frere, qui est à present à Paris m'a escript que vous aviez donné avis à quelqu'un de vos amys des manuscripts que j'ay et qu'il me conseille de les bailler à celluy qui a entreprins de faire imprimer tous les historiens françois. C'est ce que j'effectueray volontiers. Je vous ay faict entendre les particularités de ces autheurs. Si vous desirez les veoir avant que je les envoye à Paris je n'y manquerai pas ».

5. Lettre à Peiresc du 16 avril 1633 (ms. fr. 9542, fol. 194). Le 25 avril, Peiresc prévient Dupuy que l'envoi sera fait (*Lettres de Peiresc*, t. II p. 504). Une lettre de Ciron à Peiresc du mois de mai 1633, où la date de jour a été laissée en blanc, lui annonce également que Duchesne a donné avis de la réception des mss (ms. fr. 9542, fol. 193).

6. Ci-après n° III.

lui écrivait de son côté Duchesne pour le renseigner à ce sujet, lettre qui donne sur le ms. quelques détails intéressants[1].

Ce n est pas d'ailleurs, comme l'on sait, le seul ms. d'Eginhard que Peiresc ait eu occasion de procurer à Duchesne. Deux ans plus tard, parmi les volumes provenant du cardinal d'Armagnac[2], il découvrait un texte des Annales attribuées au même auteur[3] et s'empressa de le transmettre à l'éditeur des *Scriptores*, qui l'inséra l'année suivante dans son second volume[4].

L'affaire du ms. d'Eginhard et de Roricon, qui préoccupa durant deux ou trois mois Peiresc, Duchesne et M. de Ciron, ne constitue qu'un épisode de l'histoire des études médiévales au XVII[e] siècle. Il pouvait cependant y avoir quelque intérêt à grouper les détails que nous possédons à ce sujet. Les textes d'autre part semblent d'accord pour attester l'origine septimanienne du codex attribué à l'abbaye de Moissac. On n'a pas, je crois, signalé l'existence de ms. de Roricon, et l'origine présumée du volume perdu, qui nous a conservé son texte par l'intermédiaire des *Scriptores* de Duchesne, paraît avoir eu quelque influence sur l'hypothèse que ce chroniqueur avait été moine à Moissac[5]. A ce point de vue aussi il n'était peut-être pas tout à fait inutile de signaler ces quelques lettres.

René POUPARDIN.

I.

LETTRE D'INNOCENT DE CIRON A PEIRESC.

(Bibl. Nat., ms. fr. 9542, fol. 187.)

MONSIEUR,

J'ay tasché de treuver quelque commodité asseurée pour vous envoyer les epistres de Clement quatriesme : c'est la cause

1. Ci-après n° II.

2. Lettre à Dupuy du 2 janvier 1635 (*Lettres*, t. III, pp. 249-250).

3. Lettre à Dupuy du 20 mars 1635 (*Lettres*, t. III, p. 283). — Sur ce ms., cf. Kurze, dans le *Neues Archiv.*, t. XIX, p. 337.

4. *Hist. Franc. Script.*, t. II, p. 233.

5. Cf. Abbé Lebeuf, *Recherches critiques sur le temps où vivoit l'historien Roricon, dans Mém. de l'Académie des Inscriptions*, anc. série, t. XVII, p. 228.

que j'ay differé plus longuement qu'il n'estoit de ma volonté. Mons[r] d'Artaud, vostre voisin, a voulu s'en charger, de quoy je luy ay beaucoup d'obligation : il vous les remettra en main. Je vouldrois avoir quelque chose digne de vostre curiosité, mais comme il n'y a rien de singulier et incognu à vous, il est bien difficile de treuver des subjects dignes de vous estre presentés. J'ay envoyé à monsieur du Chesne les mss. que j'avois de l'histoire de France, scavoir le Roricon, le Julianus et l'Eginard *de gestis Caroli M.* en trois livres, dont je n'en ay veu qu'un d'imprimé, scavoir le troisiesme qui commance *Gens Merovingiorum.* Je croy que j'auray fait plaisir audit s[r] de le luy avoir envoyé avec les autres. Il m'a fort pressé de cela, parce que l'impression du premier volume de l'Histoire de France est commancée. Lorsqu'il sera temps d'arracher les fleurs de votre jardin, je recourray à vos liberalités pour avoir quelque rareté dont vous foisonnez. Si ces belles anemoines dont il vous pleut me parler vous tomboient en main, et qu'il vous pleut ramasser les miettes de vostre table, nous en ferions par deça un grand banquet, comme aussy des tulipes et autres pièces non communes, cella s'entend comme les jurisconsultes parlent de l'usufruit, *salva rerum substancia*, sans diminuer le pied principal. Faictes moy, Monsieur, la faveur de m'aymer et je seray très contant, et sur tout si mon service vous est propre, ne m'espargnez pas. Monseigneur nostre archevesque est arrivé de la cour, lequel m'a demandé de vos nouvelles; je luy ay dict vostre bonne santé et l'honneur que j'ay reçu de vos lettres. Je ne manqueray jamais à l'obligation que j'ay d'estre parfaictement,

Monsieur,

Vostre tres humble et obeissant serviteur,

De Ciron.

De Toulouse le 7[me] may 1633.

II.

Lettre d'A. Duchesne a Peiresc.

(Bibl. Nat., ms fr. 9544, fol. 278.)

Monsieur,

Depuis quelques sepmaines, Monsieur de Cyron m'a envoyé à deux fois trois Mss. copiez de sa main, mais tirez d'un seul exemplaire dans lequel ils ont ésté assemblez. Et croyois que l'origi-

nal fust de l'abbaye de Saint-Gilles. pour ce qu'à la fin il y : a *Guillelmus armarius in honore S. Egidii scripsit anno 1128 tempore Petri abbatis anno Ludovici regis* xx°. Mais par vostre lettre dernière j'apprens qu'il a esté tiré de l'abbaye de Moissac, tellement que ce Pierre doit avoir esté abbé d'icelle et non de Saint-Gilles. La première piece porte pour titre *Gesta Francorum Roriconis M°* que j'interprète *Roriconis monachi*, et contient une narration des affaires des François jusques à la mort de Clovis I seulement, divisée en 4 livres. Neantmoins il est evident par le style et par d'autres circonstances que ce Roricon est beaucoup posterieur. Car outre qu'il ne raconte rien qui ne soit dans Gregoire de Tours et autres livres du temps, il cite en un endroit Gregoire le Grand, puis il repete l'origine des François des Troyens. ce qui n'estoit encore en creance au temps de Grégoire de Tours et n'a esté mis en avant que depuis luy. D'abondance il dit en la preface du 1er livre qu'il a escript ce petit ouvrage pour contenter ceux qui vouloient scavoir quels estoient les François et d'où ils avoient pris leur origine. Ce qui me fait penser qu'il a escrit seulement apres que Charles Martel eut conquis le reste du Languedoc occupé par les Sarrasins sur les Gots, et que ceux du pays se voyants reduits en la domination des François eurent desir de scavoir qui ils estoient. La 2e piece est une petite Histoire des Gots escrite par Julianus archevesque de Tolede, qui vivoit aussi vers le temps de Charles Martel, et contient particulièrement la conqueste du Languedoc faite par Wamba, roy des Gots, sur Paulus, duc du pays qui s'estoit rebellé contre luy et avoit fait soulever les villes de Narbonne, Nismes, Beziers, Maguelonne et autres. La 3e est la vie de Charlemagne en 3 livres, dont les 2 premiers sont ceux du moine de Saint-Gal publiés par Canizius, le 3e est le pur Eghinard. Si j'employe le Roricon, je ne puis pas le mettre pour contemporain de Clovis, ains faudra que je le rejette sur la fin du 1er volume devant le *Julianus*. Duquel Julianus j'avois desjà trouvé icy deux exemplaires avant que j'eusse receu celuy de Monsieur de Cyron. Neantmoins je l'ay bien remercié de tout, *tam nomine publico quam meo*, et suivant l'avis que vous m'avez donné, je luy ay fait offre par ma dernière du Traité que j'ay des Evesques de Tolose. duquel je n'ay laissé pourtant de vous faire faire une copie pour en disposer et lui envoyer de vostre part, si vous le desirez. L'autheur d'iceluy est *Bernardus Guido* comme vous l'avez très bien jugé. J'ay aussi

fait copier la genealogie de la Maison du Bec, telle qu'elle est. laquelle vous recevrez avec une copie du placard de M. Besly, qu'il m'avoit donnée, me reservant à l'attente d'une autre que je luy demande, car il n'en a point laissé d'exemplaire par deça. Je luy ay envoyé la charte de S. Louys avec vostre lettre. Plusieurs se desfient icy qu'il fasse jamais rien imprimer. Mais il s'en est retourné avec une volonté toute autre, et ne pense pas qu'il attende l'édition d'aucun de mes Historiens, s'il doibt faire quelque chose. Le copiste qui escript les Epistres de Louys le Jeune n'a pas encore achevé, car il y en a grand nombre et il va lentement. J'y en ay veu en passant quelques unes des seigneurs de vos quartiers et aussi plusieurs de l'archevesque de Reims, frere du Roy. Mais je n'y ay veu aucun mot des Pairs ni de la pairerie. Sitost que la transcription sera achevée. j'en feray un index pour vous l'envoyer, et suivant iceluy je pourray vous faire copier les pieces que vous desirerez. Cependant je vous remercie tres humblement de ce que vous negociez du costé de l'Italie pour mon ouvrage et en suis d'autant plus obligé à demeurer,

Monsieur,

Vostre tres humble et obeissant serviteur,
A. Duchesne.

De Paris le 12 may 1663.

III.

Lettre de Peiresc a A. Duchesne[1].
(Bibl. nat., Ms. fr. 2812, f. 205.)

Monsieur,

J'ay esté bien aise d'apprendre par Mr Du Puy que vous ayez receu les 2 mss. du S. de Cyron, qui m'avoit escript du 7 de mays qu'il les vous avoit adressez et me mandoit avoir recogneu que de son Eginhardus il n'y en avoit d'imprimé que le troisieme et dernier livre, son ms. en ayant deux anterieurs. Et de faict. sur un petit memoire que j'ay receu du costé de Thoulouse d'autre part que dudit Sr de Cyron et qu'on dict estre escript de la main du Sr de St Blancard. à qui appartient le ms. original. je m'estois

1. C'est la lettre à laquelle Peiresc fait allusion dans sa lettre à Dupuy, également du 16 mai 1633 (*Lettres*, t. II, p. 522).

bien apperceu que les premieres paroles du 3me libvre estoient les mesmes du commencement de la vie de Charlemagne cy devant imprimée soubs le nom d'Eginhard, de sorte que les deux premiers debvoient estre de l'histoire anterieure de France, qui ne pourra estre que bien bonne si Eginhard en estoit veritablement l'autheur ou bien de l'extraction particuliere de ce prince, pour ne pas sortir des termes du tiltre de ces troys libvres. Mais je crains bien que ce ne soient des prolegomenes de quelques simples moynes des siecles beaucoup plus bas, et que ce ne soit rien d'Eginard, puisqu'en sa preface ja imprimee il ne parle que d'un libvre en nombre singulier, et qu'il dict n'avoir obmis que l'enfance de ce prince. Vous nous en pourrez dire plus de nouvelles quand vous vouldrez. Cependant j'ay creu vous debvoir envoyer ce memoire, tant à cause des vers inserez à la fin de ces troys libvres faicts à l'honneur d'Eginhard par un Herwardus ou Gewardus qui est possible l'autheur ou interpolateur de ces deux premiers livres, que pour l'amour des deux lignes suyvantes contenants la datte de l'escritture, de l'an 1127 soubs le roy Louys le Gros, et pour monstrer que le volume avoit esté destiné à l'usaige du monastere de St-Gilles auprez d'Arles et non de Moissac, comme l'on avoit voulu dire. A celle fin que si par hazard le coppiste de l'exemplaire de M. Cyron avoit obmis ces paroles, comme il ne seroit pas impossible, vous les puissiez suppleer et juger plus facilement si toutes les autres pieces du mesme volume sont d'escritture plus ou moins ancienne que ladicte datte. Ce qu'on nous disoit des guerres Gothiques à l'entour de Nismes se rapportent si bien à cela, puisque St Gilles est dans le diocese de Nismes. Au reste, on me mande que ce Sr de St Blancard est si jaloux de son volume qu'il ne voulut pas seulement le faire voir chez lui à feu Mr Catel. C'est pourquoi la coppie du Sr de Cyron en sera tant plus prixsable.

Cette feuille s'estant trouvee trop mince, j'ay saulté la seconde page pour n'importuner vostre veüe[1]. Et n'ay pas voulu manquer de vous dire de plus que ledict de Cyron m'ayant faict feste d'un volume des Epistres du pape Clément IIII, qui sembloit plus ample que les autres exemplaires qui s'en sont trouvez en Bretagne et ailleurs, à la fin duquel il disoit y avoir un fragment de chronique du mesme temps, je luy avoys tesmoigné que

1. Le verso du premier feuillet de la lettre est en blanc.

j'eusse esté bien aise de voir s'il n'y avoit rien qui touchast cette Province ou les faicts d'armes de nostre roy Charles d'Anjou, dont il a gardé si bien la mémoire, et lorsque je m'y attendois le moings, j'ay receu son registre qui contient 543 Epistres, soubs ce titre *Epistolae* et *Dictamina sanctae memoriae domini Clementis Papae quarti*, dont la première est *Regi Aragonum illustri I. Quod negotium*, etc. La 543me est *Regi Siciliae. Nota fides*, etc. *Datum Viterbii III. Kal. Dec. anno IIII°*. Aprez quoi y en a encor une petite et puis la bulle de Boniface VIII, pour les indulgences plenieres de l'an MCCC, à St-Pierre de Rome. Il y a de plus un Catalogue des Papes jusques à Jean XXII et à son XIIII an, que j'estime être de Bernardus Guidonis. Et tout de suitte le Catalogue des Empereurs jusques à Louys de Baviere, de l'an M.CCC.XXIX que j'estime estre du mesme autheur, mais un peu plus abbregé, et continué de quelque année de plus qu'un autre exemplaire que j'ay du mesme Bernardus Guidonis. De sorte que je ne pense pas que vous y trouviez rien que vous n'ayez desja. Toutefoys si en aviez envie je lui en demanderay la permission et le vous envoyerai. Cependant je vous doibs de nouveaux remerciements des nouveaux exemplaires que vous m'avez envoyez de votre catalogue d'autheurs, que j'ay esté bien aise de revoir, et me suis aperceu que vous n'avez pas mis en rang en vostre premiere section ce que Isaacus Pontanus a escript *Originum Franciscarum*, qui ne vault pas moings que d'autres de ceux que vous y avez mis. Entre les opuscules à l'honneur de St Louys, si vous me croyez, vous n'obmettrez pas d'inserer la belle Ode du Pape Urbain VIII, a present regnant et pour cause. Elle est en teste de son volume de poemes. Entre ceux qui ont faict de ces petites Chroniques abregées de l'histoire de France je n'ay pas veu que vous ayez inseré celle de Landulphus Columna qui est continuée jusques au roy Pqilippe le Long, laquelle je vous pourray fournir si vous voulez, et vous eusse peu fournir la grande histoire du mesme autheur avec la continuation de Joannes de Columna et version latine ancienne de la Mer des Histoires, si M. Labbe ne me l'eusse estropiée et arraché les cahiers plus remarquables. J'ay de Bernardus Guidonis une Genealogie de France figurée jusques à Philippe VII de Valoys. Et, à part, une petite Chronique de France jusques à l'an 1320. Et encor une troisiesme plus sucincte du mesme autheur qui ne va qu'en 1316. Mais tout cela n'est pas grande

chose qui vaille l'insérer en ce beau recueil que vous faictes. Si M. Suarez m'envoye ce que promet le Card[l] Barberin il y auroit bien, je m'assure, plus à proffitter. Sur quoy je finiray, demeurant,

MONSIEUR,

Votre trez humble et trez obligé serviteur,

[M. du] Chesne. DE PEIRESC.

D'Aix ce 16 may 1633.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Michel Clerc et G. Arnaud d'Agnel **Découvertes archéologiques à Marseille.** Marseille, Auberlin et Rolle, 1904; in-4° de 114 pages, 3 pl. en gravure, 6 pl. en phototypie et 20 fig. dans le texte.

Marseille recueille et conserve pieusement les reliques de Massilia, qui sont très rares. Celles qu'ont découvertes MM. Clerc et Arnaud d'Agnel ne sont guère que des débris de vases, des lampes. des fragments de verreries et des monnaies. Mais ils en ont compris l'intérêt historique, et ils leur ont fait l'honneur d'une belle publication.

Il est impossible d'opérer des fouilles méthodiques dans le vieux Marseille qui est couvert de maisons. Le seul endroit où l'on puisse arriver au sol antique, ce sont les talus de la butte dite de la Tourette. C'est là que MM. Clerc, directeur du Musée Borély, et Arnaud d'Agnel, de la Société des Antiquaires de France. ont pratiqué des sondages. Les objets qu'ils décrivent proviennent en partie de cet emplacement, en partie des tranchées ouvertes un peu partout à l'occasion des travaux d'assainissement.

La période paléolithique n'a rien donné. A la période néolithique il faut rapporter une hache en serpentine, des polissoirs et beaucoup de poteries d'âge indéterminé. Les plus intéressants débris de cette céramique sont d'une terre fine, grise, revêtue d'un enduit de même couleur, travaillée au tour avec beaucoup de soin et ornée de dessins estampés. La décoration, obtenue par des poinçons, est en général géométrique, avec prédominance

des rouelles, qui sont très variées de détail; un motif (losange encadré de volutes) se retrouve à Hallstatt. Sur deux fragments les motifs sont empruntés au monde végétal. Une seule fois apparaît un animal (cervidé courant). D'autres exemplaires de cette céramique ont été découverts en Provence. Il semble bien certain que ces vases sont de fabrication indigène; mais à quelle civilisation doit-on les attribuer? M. Clerc les croit ligures; on a pu se demander s'ils n'étaient pas de l'époque franque.

Les vases grecs sont nombreux. Il en est qui sont contemporains de la Massilia primitive (VIIe siècle). Ceux là sont de style géométrique. La décoration consiste uniquement en bandes circulaires, d'un noir qui a passé au rouge, sur engobe blanchâtre. Ils sont de fabrique ionienne et doivent provenir de Samos, ou de Milet, ou peut-être de Phocée même. D'autres tessons d'alabastres et d'œnochoés, de type corinthien ou pseudo-corinthien (ce seraient alors des imitations italiotes), nous montrent Marseille en rapport, dès les premiers temps de la fondation, avec la Grèce propre et la Grande Grèce. Les vases à figures noires, rares fragments, nous amènent au VIe siècle; les vases à figures rouges, une centaine de morceaux, sont plutôt du IVe siècle que du Ve. Un mascaron en forme de tête humaine, figurant un personnage du cycle bachique, est de bon style grec. Une petite tête de femme, d'art hellénistique, voilà tout ce qu'a laissé l'industrie si répandue des statuettes en terre cuite.

Les poteries d'époque romaine sont très abondantes, comme dans toute la Gaule. Ce sont surtout des vases sigillés, avec 41 marques de potiers. Une faible partie est d'origine italienne et provient de la fameuse officine d'Arezzo. Le reste est gallo-romain, et sort en général des fabriques du Sud; la Graufesenque, Banassac, Lezoux en ont fourni la plus grande quantité. On a découvert aussi de ces poteries peintes qui sont des produits exclusivement gallo-romains et dont on ne connaissait aucun échantillon dans la vallée du Rhône, au-dessous de Valence.

La céramique paléo-chrétienne n'était jusqu'ici représentée à Marseille que par une seule lampe. MM. C. et A. en reproduisent 9 autres, dont quelques-unes pourraient être païennes. Plusieurs d'entre elles ont été trouvées dans une nécropole chrétienne, à l'intersection de la rue Fauchier et de la rue de la République; d'autres, dans l'ancien cimetière Saint-Charles. Des ampoules

de Saint-Ménas, des plats et des carreaux à sujets chrétiens témoignent des rapports de la primitive Église de Marseille avec celles d'Orient, d'Égypte et de l'Afrique du Nord.

Les monnaies récoltées au cours de ces fouilles nous ramènent au temps de la colonie massaliote pour nous faire redescendre jusqu'au règne de Théodose. La série qui nous intéresse le plus est celle qui nous renseigne sur les relations commerciales de Massalia : elle comprend des monnaies d'Athènes, de Lacédémone (époque impériale), de Larissa en Thessalie, de l'Égypte ptolémaïque et de Campanie

En somme, par les documents précis qu'il renferme, ce volume constitue une importante contribution à l'histoire de Marseille dans l'antiquité. Mais, depuis qu'il a paru, M. Clerc a continué ses investigations et enrichi de pièces nouvelles le musée archéologique dont il a la direction. Près de la Tourette, il a tenté des fouilles dans l'église de Saint-Laurent. Il y a découvert d'autres vases de fabrication ionienne, à décor géométrique, mélangés à des poteries néolithiques ; il est vrai que là aussi le terrain avait été bouleversé et n'a livré que des débris. A la butte des Moulins ont eu lieu d'autres sondages. Il s'agissait de savoir si elle était dans le périmètre de la cité grecque. On y a mis à jour des objets identiques à ceux de la Tourette et dont les plus anciens sont contemporains de la fondation de Massilia. Une question de topographie est donc résolue; il faut en savoir gré à M. Clerc.

Enfin [1], il a, toujours en compagnie de M. Arnaud d'Agnel, exploré les alentours de la ville. La vallée de l'Huveaune était l'unique voie de terre qui permît à Massilia de communiquer avec l'Italie ; et le plateau qui domine la rive droite, au lieu dit la Tourette de Saint-Marcel, présente de nombreuses traces d'une occupation dans l'antiquité. C'est là qu'ils ont tout d'abord cherché. Ils ont eu la bonne fortune d'y recueillir encore beaucoup de vestiges des âges néolithique et ligure et des différentes périodes de la civilisation grecque. A l'époque préhellénique se rapportent quelques silex taillés et des vases à dessin géométrique. Presque toute cette céramique est en argile grise, à décor ondulé et incisé, souvent avec engobe noir ou marron : la peinture était faite sur le vase cuit et sec. C'est évidemment le produit d'une industrie indigène et locale, et il faut désormais considérer

1. *Bulletin archéologique du Comité*, 1904, p. 262 et suiv.

comme figure ce genre de poterie. Les autres objets, qui sont d'importation grecque, consistent en vases ioniens du VII[e] siècle, en vases corinthiens, en vases de Grande-Grèce et de Cyrénaïque; deux têtes de statuettes en terre cuite paraissent provenir l'une de Cyrénaïque, l'autre d'Asie Mineure. Ces dernières fouilles témoignent donc que, dès le début de la colonie grecque, les habitants des environs de Massilia participaient eux aussi à la culture hellénique. Remontant la vallée du Rhône et les vallées latérales, MM. C. et d'A. ont étudié le musée de Sault, dans l'arrondissement de Carpentras [1]. Tous les objets antiques de ce musée proviennent de Sault même, de Montbrun et de Mormoiron. Les plus anciens sont des pointes de flèches, des épingles, des fibules, des bracelets à décor géométrique, qui se rattachent à l'art industriel du Nord, des poteries néolithiques et grecques. Celles-ci prouvent que des relations existaient entre la population indigène et Marseille. H. GRAILLOT.

G. BERTONI. — **I Trovatori minori di Genova.** Dresde, 1903, in-8° de XXXIV-87 pages. (*Gesellschaft für rom. Litt.*, III.)

En 1883, M. Ant. Thomas écrivait [2] : « Bien que souvent visitées et fouillées, il est probable néanmoins que les bibliothèques publiques et privées (d'Italie) n'ont pas dit leur dernier mot et que l'avenir amènera encore des découvertes intéressantes. » Ces prévisions se sont réalisées; en 1899, M. Bertoni découvrait dans le ms. Campori la suite de *a*, vainement cherchée depuis longtemps, et, en 1900, il publiait ses *Studj e Ricerche sui trovatori minori di Genova* [3].

L'année suivante, M. A. Jeanroy [4] reconnaissait le mérite de ce travail et proposait de nombreuses corrections qui, avec celles indiquées par MM. Chabaneau, O. Schultz-Gora [5] et C. de Lollis [6], ont, comme le déclare M. Bertoni, notablement amélioré le texte

1. Ibid., 1904, p. LVIII-LX.
2. *Francesco da Barberino*, etc., p. 100.
3. *Giorn. stor. della letterat. ital.*, XXXVI, p. 1.
4. *Annales du Midi*, XIII, 86 ss.
5. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXV, 121.
6. *Studj di filol. romanza*, VIII, 629.

des pièces reproduites dans la présente publication. où nous trouvons, en outre, de bonnes éditions critiques de cinq pièces déjà connues. M. Jeanroy vient tout dernièrement de faire paraître un compte rendu détaillé de la nouvelle édition, refondue et augmentée, du travail de M. Bertoni [1]. Je m'associe aux justes éloges adressés par le Directeur des *Annales du Midi* à l'œuvre méritoire du jeune romanisant italien et me bornerai à quelques brèves remarques sur le texte et sur quelques interprétations·

I, 35 : *ab qels pros*. Corr. *ab qe'lh pros* (*pros* est sujet).

III. 63 : *hom far o vei a guiza de garzos*. La première édition porte *on far o vei*. Je propose la correction : *en far vos vei a guiza de garsos*, « je vous vois agir à ce sujet à la façon des goujats ». Cf. Diez, *Gr*., III, 225.

VI, 17 : *s'ieu non la vis, qui me dones Roais*. La correction est fort ingénieuse et s'appuie sur un passage analogue de Bertrand de Born. Je songerais plutôt à : *qi'm dones un dous bais*, « si je ne la vois me donnant un doux baiser ». — 31 : *anz crei o mai que sias del sen coc* : littéralement : « mais je crois plutôt que vous êtes un cuisinier pour le sens (la raison). » — 49, ms. *cansol dengus*. M. B. corrige : *can sol ses lum*. La correction est satisfaisante pour le sens, mais s'explique difficilement par la graphie ; je n'en vois pas de bien meilleure ; peut-être : *can sol*[*s*] *dejus* ou *en jus l*. (?). — 50, *mas cant ieu vei mi do*[*ns*]. Cf. Marcabru (*Bel m'es qu'en la rana chanta* ; ms. Campori, p. 363, sous le nom d'Alegret), v. 48 : *mantels uars ni pena grisa* ; *pena grisa* ne peut être traduit par *pelo grigio*. mais signifie : « fourrure grise ».

X, 11 : *pos nulh ioi nos atrai*. Corr. *no·us atrai*. — 26. Ce vers bien altéré (ms. : *mas per o qar vos faitz ieu*) me paraît s'expliquer par un passage de Peire Vidal (éd. Bartsch, XL, 17-18) où sont exprimées les mêmes idées : *mas ges nom par qu'ilh n'aja bon talen — e non per tan qu'ab me parle em ri*. Je proposerais donc : *mas per o qar* (ou *qu'ab*) *vos parl' e·us ri* : *ri* est assuré par la rime ; *ieu*, quoique exponctué. rendrait compte de *eus*.

Ces remarques de détail n'enlèvent rien à l'estime que nous faisons de cette publication, par laquelle M. B. a rendu un nouveau et signalé service aux études provençales.

D[r] DEJEANNE.

1. *Romania*, XXXIII, 610 ss.

D. Eduardo Ibarra y Rodriguez. — **Colección de documentos para el estudio de la historia de Aragon**, t. I. — **Documentos correspondientes al reinado de Ramiro I.** Zaragoza, tip. y lib. de Andrés Uriarte, 1904, in 8° obl. de xiv-373 pages.

Le règne de Ramire Ier d'Aragon s'étend de 1034 à 1063. L'idée excellente de publier les documents diplomatiques d'Aragon nous vaut, comme premier volume, la série des chartes de ce règne. Ce volume se présente comme le résultat d'une sérieuse enquête et il n'y aurait guère que des félicitations à adresser à l'auteur, si le souci naturel d'en améliorer encore la suite ne donnait pas aux quelques critiques que son examen suggère une portée pratique toute particulière.

Ainsi, il serait désirable que l'éditeur réduisît pour chaque acte le millésime de l'ère de l'Espagne au comput de l'ère chrétienne. Il serait désirable aussi qu'il indiquât régulièrement s'il s'agit d'un original, d'un vidimus ou d'une copie. Dans l'introduction, il est vrai, D. Eduardo nous déclare y avoir renoncé, parce qu'il a vu des personnes expertes en paléographie reculer devant la solution positive d'un tel problème [1]. Un pareil doute est bien rare et peut toujours s'exprimer, mais on ne peut vraiment ériger l'exception en règle. Mieux vaut avouer parfois une hésitation qu'établir l'abstention en principe.

Dans une publication diplomatique, la fidélité de la transcription est un élément essentiel. Pour des textes aussi impurs, il est à peu près impossible d'en juger à distance. Lorsque plusieurs manuscrits sont utilisés pour l'édition, la méthode critique exige du moins que la part de chacun soit précisée : l'indication vague que les lacunes d'un texte ont été comblées à l'aide d'un autre est notoirement insuffisante [2]. D'autre part, l'emploi de certains signes a un besoin strict d'être spécifié Que signifie, par exem-

1. « Pocos de los documentos que hoy existen son, á mi juicio, originales, la mayoria son copias, algunas muy antiguas ; no es fácil determinar cuales sean originales ni agrupar las copias por épocas ; hé visto en este problema dudar á personas expertas en paleografia ; por eso no los clasifico por este concepto y me limito, en las notas, á exponer á veces mi juicio respecto á este particular » (p. vii).

2. P. 7, note 1.

ple, à la page 10, la parenthèse de *(pro)genie?* Quant aux termes d'un sens douteux qui abondent dans les documents publiés, il faut attendre le glossaire annoncé pour en avoir l'explication.

Quelque soin que l'éditeur ait mis à collationner les textes déjà publiés, il s'est parfois contenté de reproduire une édition antérieure sans recourir à la source. C'est le cas, en particulier, pour les chartes des archives d'Urgel empruntées à Marca[1]. Une expérience personnelle me démontre qu'ici la collation n'était pas inutile. On souhaiterait que, pour les volumes ultérieurs qu'il annonce, D. Eduardo pût établir un texte critique de tous les documents publiés.

J. Calmette.

1. Nos XVI et CXLII.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Hautes-).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, t. XXIII, 1904.

P. 33-50. J. Roman. Obituaire de la chartreuse de Berthaud. [C'est un calendrier contenu dans le ms. 324 de la Bibl. municip. de Grenoble. Il mentionne, en face du jour, le nom de la personne pour laquelle le célébrant était tenu de prier en disant la messe. Reproduction, explication avec notes historiques, et catalogues alphabétiques de ces noms propres.] — P. 51-4. J. Michel. Une statue de Tritonnesse à Briançon. [De très médiocre valeur artistique, mais intéressante aux yeux des archéologues.] — P. 65-83, 205-25. Abbé F. Allemand. Notice sur les sources minérales, les fonts saintes et les fonts bénites dans les Hautes-Alpes. [Il n'était peut-être pas très utile d'indiquer le dosage de ces sources. Dévotions et croyances populaires, traditions antiques qui s'y rattachent.] — P. 101-40. G. de Manteyer. Fouilles de Champcrose. [Site proche du Petit-Buëch (rive gauche), au terroir de Chabestan. Les *tumuli* qui s'y trouvent, au nombre de 25 ou 30, remonteraient environ au xᵉ s. avant J.-C. et seraient dus à une population de provenance illyrienne, armée du poignard à antennes, connaissant le fer, mais employant le bronze de préférence, ayant quelque notion des proportions et des nombres. Dans les tombes on a trouvé beaucoup plus de dents que le mort n'en possédait, déposées sans doute par les assistants en signe de deuil.] — P. 141-2. J. Roman. Le prétendu duché de Tallard.

[C'est en réalité le duché d'Hostun, sur les bords de l'Isère, créé en 1712 en faveur du maréchal de Tallard.] — P. 195-201. Correspondance du ministre de la marine avec Joseph de Flotte d'Argenson (1779-1782), p. p. J. ROMAN. [D'après les dossiers du Cabinet des titres. Treize lettres, dont douze signées : de Sartines, et : Castries, adressées à M. de Flotte, alors capitaine de vaisseau, ou le concernant. Ce sont des témoignages de satisfaction.] — P. 227-31. L. JACOB. Un chansonnier dauphinois au XVI[e] siècle. Jean Lescot. [« Noble adventurier » de Grenoble. Les deux chansons publiées, l'une sur l'invasion des États du duc de Savoie en 1536, l'autre sur une victoire navale des Dieppois vers 1541, avaient paru déjà dans un recueil de 1548, réédité en 1859. Elles sont de médiocre valeur.] — P. 237-72. J. ROMAN. Généalogie de la famille de Flotte, 1041-1904. [Seule famille des Alpes qui, en 1789, remontât authentiquement et sans interruption au XI[e] s. Elle resta toujours éloignée de la cour. La plupart de ses anciens membres portaient le prénom d'Arnaud : d'où leur nom populaire, « les Arnauds ». Très savant travail, avec un appendice sur les armoiries de la famille, le tout d'après Bibl. nat., fr. 33089 et 33090.] — P. 273-81. Abbé F. ALLEMAND. La mansion de Montseleucus à La Beaumette. [Contre M. D. Martin qui place cette *mansio* à La Bâtie-Montsaléon. Il est vrai que les deux localités sont très voisines l'une de l'autre; mais La Beaumette est en montagne; c'est elle qui a dû d'abord porter le nom de *Mons Seleucus*, appliqué ensuite à Montsaléon qui se trouve plus bas, en plaine.] — P. 299-329. F.-N. NICOLLET. L'emplacement d'*Ictodurum* et la voie gallo-romaine entre Gap et Chorges. Origine de la Bâtie-Vieille et de la Bâtie-Neuve. [La table de Peutinger place *Ictodurum* à mi-chemin entre Gap et Chorges (*Vapincum*, *Caturigomagus*). Là se trouve, près de la Bâtie-Vieille, le terrain dit « des Paris » = des Perrins, où abondent les signes d'une ancienne agglomération; là aussi un chemin, maintenant coupé par endroits, qui marquait la limite des diocèses d'Embrun et de Gap, qui existait donc déjà aux IV[e] ou V[e] s. L'un représente l'emplacement d'*Ictodurum*, l'autre le tracé de la voie romaine de Gap à Chorges. La ville, dont le nom signifierait « font d'Ictos » ou « font coulante », était mal placée pour la défense. Elle a dû disparaître au cours des invasions lombardes du VI[e] s., et sarrazines du X[e]. La Bâtie-Vieille, bastide édifiée sur les hauteurs par les évêques de Gap, lui succéda; elle a été elle-même éclipsée au XIII[e] s. par la Bâtie-Neuve, redescendue en plaine. Par là passa désormais la *via*, comme disent les habitants.]

P. D.

Ardèche.

Revue du Vivarais, t. XII, 1904.

P. 1, 105, 201, 392. R. Tartary. Le château de Maisonseule en Vivarais. [Près de Lamastre. Maison forte qui remonte au moins au xiiie siècle. Elle appartint d'abord à la famille vellavienne de Sahune ou d'Assenne (xiiie-xvie s.), dont est donnée la généalogie, ainsi que celle de la famille de Maisonseule qui a succédé. Remaniements opérés dans le château, surtout à la Renaissance. A suivre.] — P. 6-24. F. B. E. Saint-Martin-le-Supérieur (fin). [Généalogies des familles seigneuriales. Cf., p. 585, un appendice relatif à la seigneurie d'Allier et à la maison de la Roche.] — P. 25-31. E. Nicod. Une tentative de fermeture du temple d'Annonay. [En 1635, par Henri de Ventadour devenu chanoine; le Conseil privé lui donna tort.] — P. 33-44. A. Mazon. Le vieux château de Largentière. [La tour principale date du xiiie s., non du xiie; les travaux qui ont réuni les tours et créé le château remontent à 1481, et non à 1404. Cf. p. 89.] — P. 49-75, 112-24. H. de Soubeyran de Saint-Prix. Hector de Soubeyran de Saint-Prix, député de l'Ardèche à la Convention nationale (1756-1828). [Avec une préface du Dr Francus. Travail fort intéressant, composé d'après des documents inédits dont beaucoup sont insérés dans le texte. Saint-Prix, reçu avocat au Parlement de Toulouse, embrasse avec ardeur les idées nouvelles. Procureur-syndic de la commune de Saint-Péray, élu député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il vote la mort du roi, mais avec sursis, car il considérait cette exécution comme une faute politique, propre à généraliser la guerre étrangère et à engendrer la dictature à l'intérieur. Il est arrêté le 3 oct. 1793, à l'occasion de la protestation, à laquelle il avait pris part, des soixante-treize contre la tyrannie de la Montagne, et passe treize mois en prison. Il échappa pourtant à la mort.] — P. 76-86, 125-39. E. de Gigord. Le père Édouard de Bournet, de la Compagnie de Jésus, missionnaire au Maduré, dans les Indes (1805-1840). [Il tomba malade et mourut au cours de cette mission.] — P. 91, 178, 366, 478. F. Luquet de Saint-Germain. Inventaire d'archives du xie au xviiie siècle concernant le Vivarais. Généalogie des Pagan, maîtres de la vallée de la Cance, et pièces qui les concernent. Pièces relatives à Annonay, Tournon, Haut-Vivarais (1328-1756); à l'église Saint-Julien de Tournon; au Bas-Vivarais (1031-1597); à l'abbaye des Chambons.] — P. 98, 375, 437. P. Falgairolle. La succession de la maison de Tournon. [Suite et fin. Fort utile publication d'un inventaire ancien.] —

P. 140-52. A. Mazon. L'hôpital de Largentière. [Son histoire peut être narrée à partir de 1618. Le *Livre de l'Hôpital* (xviiie siècle) permet de l'étudier en détail.] — P. 153-70, 321-31, 353-60, 419-29, 449-58, 498-506. Id. Bon Broé, de Tournon, président de la Chambre des enquêtes au Parlement de Paris (1523-1588). [Son père était greffier des États du Vivarais; il eut pour aide, pour gendre, puis pour successeur Jean de Serres, notaire à Villeneuve-de-Berg. Texte du testament dudit greffier, de 1546. Sa postérité fut de sept enfants, dont les alliances sont débrouillées. Bon, son second fils, aurait étudié le droit à Toulouse; il fut ensuite chargé, à Paris, comme avocat, des affaires du pays de Vivarais, puis passa au service du cardinal de Tournon, qui le fit nommer en 1561 conseiller clerc au Parlement de Paris. En 1571-1572, Bon Broé régla en Italie les affaires de succession de Catherine de Médicis. Président de chambre en 1581, il a fait par testament de 1587, dont texte, une foule de legs charitables, notamment en faveur de l'hôpital, de l'université, des églises de Tournon. Descendance des héritiers de Bon Broé. Branche des Broé d'Auvergne, établis à Riom, à Bourges. Très bonne notice, composée d'après les sources.] — P. 209-17, 335-52, 401-18, 459-77, 507-33, 560-77, 607-30. F. de Charbonnel. Guillaume de Chalendar de la Motte, coseigneur de la Motte, syndic du Vivarais et syndic général du Languedoc (1513-1597). [Généalogie des Chalendar. Aymé de Chalendar, procureur général du pays de Vivarais, † 1543; son testament, de 1541. Guillaume lui succède dans cette charge; puis il est député par le pays aux États généraux de Languedoc. Sa biographie consiste donc principalement en une analyse des délibérations des États de Vivarais, de Languedoc, destinée à faire ressortir le rôle qu'il y a tenu. En 1562, il devint syndic général de Languedoc pour la sénéchaussée de Beaucaire, en remplacement de Le Blanc, qui avait adopté la religion réformée. La Motte était et resta catholique modéré. Nombreux extraits des procès-verbaux des États; textes de lettres inédites; extraits du livre de raison du syndic La Motte. Peut-être, au lieu de ce long article en forme de chronique, eût-il mieux valu publier, enfin, le livre de raison lui-même, avec les notes, commentaires et pièces qui seraient susceptibles de l'éclairer. A suivre.] — P. 218-86. Abbé de Gigord. Les missionnaires du collège de Tournon (1588-1621). [Jésuites envoyés de Tournon à Aubenas pour y prêcher, confesser, instruire la jeunesse, etc., bref pour lutter contre la Réforme. Conversions obtenues, miracles nombreux, d'après les « *Litterae annuae* » écrites chaque année de Tournon au P. général. Le tout n'est nullement dépourvu d'intérêt. Les Jésuites établirent à Aubenas une résidence,

qui devint collège en 1621.] — P. 287-314. Dr Francus. De la poste et des voyages dans l'ancien temps. [Cet article, qui traite de la poste chez les Juifs, les Romains et par toute la France, se rapporte cependant de façon plus particulière au Vivarais. On n'y voyageait guère qu'à pied ou à cheval. La poste y date du milieu du xviie s., et elle a subi depuis des intermittences. Au xviiie, elle n'y avait que quelques bureaux, etc. Temps employé aux parcours; dépense. Détails nombreux et curieux.] — P. 383-91. A. Forterre. Les Ardéchois en Algérie. Pellissier de Reynaud. [Né à Tournon en 1798, mort à Paris en 1858. Il a séjourné en Algérie de 1830 à 1842 comme officier, puis directeur des affaires indigènes; il a été consul à Sousse (1848), à Tripoli (1849). Il a laissé sur ces contrées d'importants travaux historiques et des mémoires historico-géographiques, énumérés.] — P. 431-6. Silvius. Jules de Malbos (1782-1867). [Bio-bibliographie de ce naturaliste et géologue ardéchois, dont les belles collections, léguées au département et installées à l'École normale des instituteurs, ont été tout à fait négligées et très détériorées.] — P. 486-92. Convocations à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg en 1789. — P. 493-4. Lettres de maîtrise de Louis Malmazet, chirurgien à Vals (1690). — P. 534-9, 578-84, 642-9. E. Nicod. Un secrétaire du duc de Ventadour. Louis de la Grange, de Tournon, et sa famille. [Greffier au bailliage royal de Villeneuve-de-Berg, premier consul de Tournon en 1571, etc. C'est son fils, appelé aussi Louis, qui devint en 1610 secrétaire du duc de Ventadour, gendre de Damville et son lieutenant en Languedoc. Ses missions, sa correspondance avec M. de Ventadour. Nombreuses pièces, publiées avec soin et intéressantes, 1610-1616. A suivre.] — P. 593-6. A. Roche. Le tableau de Lévis-Ventadour, dit « des Princes ». [Assomption, du xviie s., avec portraits du duc et de la duchesse de Ventadour, à l'église de La Voulte. Photographie.] — P. 631-41. Dr Francus. Bérenger de la Tour d'Aubenas. [Il y en a eu deux au xvie s., l'un poète, l'autre avocat : celui-ci, contemporain des guerres de religion, était protestant, l'un des principaux d'Aubenas; il avait écrit une histoire du Vivarais, des récits comiques; le tout est perdu. Détails assez abondants.]

P. D.

Aude.

1. *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1904.

P. 1-24. Amardel. Le T cursif dans les inscriptions monétaires carolingiennes. [Étude sur le sens du T cursif du denier de Milon, frappé à

Trencianum (Trausse); attribution à l'atelier de Mèze d'un denier attribué précédemment à celui de Meaux. — P. 25-152, 182-245. J. Guiraud. Inventaires narbonnais du xive siècle. III. Inventaire de Pierre de Jean, évêque de Carcassonne (1338); IV. Inventaire de Guillaume, évêque d'Alet (1354). [Inventaires très importants, extraits des archives du Vatican, avec une préface sur la vie de Pierre de Jean; l'auteur annonce une préface d'ensemble sur tous ces documents.] — P. 153-59. Campardon. Notes archéologiques sur la région de Fleury-d'Aude. [Court et intéressant travail.] — P. 161-81. Amardel. Écus et louis faux à l'effigie de Louis XVI. [Fabriqués à l'étranger, en Angleterre, à Birmingham, sous Louis XVI et au début de la Révolution.] — P. 245-72. Sabarthès. Étude sur les noms de baptême à Leucate. [Montre l'influence prépondérante du culte des saints sur le choix des prénoms de 1632 à 1671, de 1701 à 1709 et de 1749 à 1758.] — P. 273-392. Cros-Mayrevieille. L'assistance publique à Narbonne au xviiie siècle et les Mémoires de Charles de Ballainvilliers. [Étude intéressante: extrait des Mémoires manuscrits de l'intendant de Languedoc (1786-1789) Charles Bernard, baron de Ballainvilliers.] Ch. L.

II. *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne*, t. X, 2e partie, 1904.

P. 127-31. J. Doinel. Récit du passage de Pie VII à Alzonne et à Moux en février 1814. [Deux procès-verbaux de la série M des archives départementales. Le passage a lieu le 3 février. Les deux pièces insistent sur l'empressement et la joie des populations.] — P. 132-8. L. Charpentier. Note sur l'abbé de Luillier (1764-1853). — P. 139-80. Id. Un inventaire épiscopal à Alet en 1763. [Étude du procès-verbal de l'inventaire dressé après la mort de J.-F. de Bocaud, évêque d'Alet de 1723 à 1762. Minutieux, mais intéressant; permet de pénétrer dans la vie familière de ce successeur de Pavillon. A noter l'importance de la bibliothèque, dont le catalogue occupe 264 pages de l'inventaire in-folio et dont la valeur est appréciée à 13,500 livres; l'estimation totale de la succession est de 47,763 livres 3 sols.] — P. 181-91. Ed. Baichère. Note sur les origines du village de Bagnoles (Aude). [L'auteur s'efforce de distinguer deux lieux confondus dans l'*Histoire de Languedoc* et dans le *Cartulaire* de Mahul: Saint-Pierre de Bagniles, près de l'Aude et de Carcassonne, et le village de Bagnoles, sur le Clamoux, dans le Cabardès. Il étudie ensuite quelques monnaies ibériennes et romaines trouvées près de Bagnoles.] — P. 192-204. Id. Note sur les droits et prérogatives de l'abbé et des Bénédictins de Caunes dans les lieux de

leurs seigneuries respectives au XVIIIe siècle. [Étude d'un arrêt du Parlement de Toulouse, en date du 5 mars 1755.] — P. 205-9. ID. Les électeurs de Pépieux à l'assemblée primaire d'Azille en 1790. [Exposé des contestations survenues entre ces deux communes du Minervois.] — P. 210-27. C. GALINIER. Fête populaire à Caunes en 1811 à l'occasion du baptême du roi de Rome. [Transcription d'un procès-verbal officiel avec détail des toasts, cantates, menus, discours, etc.] — P. 228-52. ED. BAICHÈRE. Notes et nouveaux documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique dans l'Aude, de 1790 à 1807. [Complément au travail de M. C. Bloch, paru en 1894, dans le même recueil. L'auteur, d'après une « statistique générale du département de l'Aude, année 1807 » (arch. dép.), dresse un tableau des communes possédant des écoles, avec l'indication des rétributions scolaires, parfois aussi des matières enseignées. Il existait à cette date cent trente-huit établissements dont quelques-uns, en dehors des quatre villes principales, donnaient l'instruction secondaire : ainsi Belpech, Caunes, Coursan, Leucate, etc.] — P. 253-63. A. SABARTHÈS. Donation de Floranus et d'Anseria à l'abbaye de Lagrasse (Aude). [Étude d'un ms. des archives départementales de l'Aude, très détérioré, du IXe siècle, que l'auteur, par d'ingénieuses déductions, date d'août 882, Acfred Ier étant comte de Carcassonne et Sunifred abbé de Lagrasse. L'article est suivi du texte transcrit.] — P. I-XII. Table générale des travaux publiés dans les Mémoires de la Société de 1849 à 1904. L. D.

Aveyron.

Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez et de Vabres, 1896.

P. 495. Continuation de l'épiscopat de saint Dalmazy. Construction de la cathédrale : églises ou oratoires qui auraient pu la précéder. [D'un texte de Grégoire de Tours (*H. F.*, V, c. 44), et d'une citation du bibliophile Jacob, *Mœurs et coutumes du moyen âge et à l'époque de la Renaissance* (cité p. 496, note), on induit que saint Dalmas a bâti la première cathédrale de Rodez sur l'emplacement d'un sanctuaire construit au premier siècle par saint Martial, qui y aurait laissé des reliques (voiles, lait, fuseau) de la Vierge. L'église dédiée à saint Amans doit remonter « aux premiers siècles de l'ère chrétienne », p. 511 ; elle n'a servi d'église diocésaine que pendant la construction de la cathédrale (au VIe s. (?). Emplacement des deux églises. Les invasions sarrasine et normande ont pu laisser subsister les autels construits par

saint Dalmas au VIe siècle et renfermant les reliques ci-dessus mentionnées, jusqu'au XIIIe siècle, époque de la construction de la cathédrale actuelle. Cet exposé est un chaos.]

1897.

P. 541. Continuation de l'épiscopat de saint Dalmas. Sainte Tarcisse : sources de l'histoire de cette sainte [Le poème latin : *De origine gentis Carolinae*, attribué au moine Columban (IXe s.); un des mss. du *Sanctoral* de Bernard Gui (non « de Gui ») renfermerait une *Vie* qui aurait été publiée, en 1689, à Rodez, dans l'*Extrait de l'abrégé historique des comtes et des vicomtes du Rouergue et de Rodez*. Enfin, un ms. de Conques, XVIIe siècle : *La vie de sainte Tarcisse, vierge, niepce de Clotaire I, roy de France*.] — P. 541. Origine de sainte Tarcisse. [Fille d'Ansbert, maire du palais. L'auteur admet que la généalogie qui fait d'Ansbert l'ancêtre d'Arnoul, évêque de Metz, et par celui-ci de la dynastie carolingienne, a droit au respect. Cf. sur ce point L. Saltet, *L'origine méridionale des fausses généalogies carolingiennes*, Mélanges Couture, Toulouse, 1902, p. 77.]— P. 547-51-53. Vie, reliques, culte de sainte Tarcisse. — P. 556. Sainte Procule a-t-elle vécu à cette époque? Son origine. [« Elle a dû vivre avant le XIe siècle. »] — P. 557-60. Vie, reliques et culte de sainte Procule. — P. 563. Culte de sainte Eulalie en Rouergue. [Il s'agit de sainte Eulalie de Mérida, dont le culte remonterait, en Rouergue, au VIe siècle.] — P. 567. Successeurs de saint Dalmas. Testament de saint Dalmas. Intrigues de l'ambitieux Transobade. Élection et épiscopat de Théodore. [581-86, d'après Grégoire de Tours.] — P. 569. Innocent: ses crimes, ses intrigues. [Comte de Gévaudan, évêque en 855 par la faveur de Brunehaut, est en litige avec les évêques voisins. D'après Grégoire de Tours.] — P. 572. Écoles des cathédrales. [Généralités.]

1898.

I, p. 579. Que doit-on penser de l'existence de Deusdedit que les historiens de l'Église du Rouergue mettent au rang des évêques de Rodez en l'an 600? [Cf. *Résultat des confér.*, 1891, p. 292, et 1896, p. 527.] — II, p. 580. Episcopat de Verus. [Assista aux conciles de Paris (614), de Clichy (626), de Reims (625). Deux lettres concernant un différend entre Verus et Didier, évêque de Cahors, tirées de Bonal, *Évesques de Rodez*. Cf. B. N., Fr. 2637, et Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, p. 41.] — III, p. 583. Fondation du monastère de Nant, en Rouergue. Est-ce saint Amand de Maëstricht qui l'a fondé? [Opinions contradictoires.] — IV, p. 587. Épiscopat d'Arédius. [La *Vie* de saint Didier de Cahors le fait vivre vers 670.] — V, p. 588. Vacance du siège de Rodez. [Aurait

duré jusque vers 838.] Causes de cette vacance. [Les invasions des Sarrasins et des Normands, les usurpations des seigneurs laïques.] — VI, p. 593. Fondation du monastère de Saint-Antonin. [Aurait été faite au IIe siècle (?) par Festus dans le lieu autrefois appelé Nobleval.] — VIII (*sic*), p. 597. Restauration de l'abbaye de Conques à la fin du VIIIe siècle. [Détruite par les Sarrasins vers 725, restaurée sous les auspices de Pépin et de Charlemagne. Le rédacteur soutient vivement cette opinion contre Desjardins.] — IX, p. 610. Saint Hilarian, sa vie, son martyre, ses reliques, son culte. [D'après l'abbé Servières, *Saint-Hilarian.*] — VIII (*sic*), p. 614. Saint Namphase et son monastère. [Ermite à Lantoy ou Lantoni (?) entre Salvagnac-Cajarc et Saint-Clair. Le monastère aurait occupé l'emplacement du lac actuel de Lantoy. Aucune indication de sources.]

1899.

P. 579. Faraldus. [Cité dans une charte du *Cartulaire* de Conques en 838 comme évêque de Rodez (?).] — P. 581. Ramnolenus. [Cité dans des chartes de 848, 856 et 861, publiées par Desjardins, *Évêques de Rodez aux* IXe, Xe *et* XIIe *siècles*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e s., t. IV, 1864.] — P. 582. Elizachar. Fondation de l'abbaye de Vabres; chartes concernant cette fondation. [Exposé diffus. Aucun renvoi aux sources. (Cf. *Hist. de Languedoc*, t. II.) D'après le *Ruthena christiana*, Elizachar meurt en 864.] — P. 585. Saint Georges. [Moine à Conques, puis à Vabres (862), évêque de Lodève (877).]—P. 587. Écoles des monastères. [Quelques renseignements vagues sur celle de Conques.] — P. 589. Épiscopat d'Hacmar Ier. [Aimarus, mentionné en 876 et 877.] — P. 591. Reliques de sainte Foy à Conques. Que faut-il penser de l'histoire de la translation de ses reliques à Conques par le moine Arinisde? [La translation se serait faite vers 883. Opinions diverses sur cet événement : « fiction poétique, vraie au fond, mais brodée d'incidents merveilleux. »] — P. 597. Frotard. [Mentionné par l'acte (faux et de date inexacte) de la translation des reliques de saint Antonin de Pamiers.] — P. 598. Saint Gausbert. [Plusieurs églises se disputent l'honneur de l'avoir eu pour évêque. Cf. Duchesne, *op. cit.*, p. 41, note 5.] — P. 600. Hacmar II. [Aurait vécu sous Charles le Simple. Rien de sûr.] — P. 601. Deusdedit Ier. [Reprise de la discussion entamée année 1897, p. 567 et suiv.]. — P. 606. Jorius ou Grégorius. [Mentionné vers 903.] — P. 607. Hacmar III. [D'après un acte de 935.] — *Ibid.* Deusdedit II. [D'après une charte de 936, publiée par Desjardins, *op. cit.*]

L. R.

Bouches-du-Rhône.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille, t. XXVII, 1903.

P. 245-62. P. GAFFAREL. En Provence. La Ciotat et ses environs. [Article géographique, mais qui débute par un rapide historique de la ville. Favorisée par sa position, elle est devenue indépendante de sa métropole, Ceyreste, et un grand chantier maritime.] M. D.

Dordogne.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXX, 1903.

P. 61-8. R. DE BOYSSON. Une chanson d'amour composée au XII[e] siècle par Bertrand de Born. [N'apprend rien de nouveau aux provençalistes. Bien des inexactitudes. La musique donnée par le mss. R est transcrite en notation moderne par le baron de la Tombelle.] — P. 69-78, 118-39. E. COMTE. Abbaye de Châtres. — P. 79-81. A. DUVERNEUIL. Traduction intégrale et commentée du distique de l'*Ex-libris* de Jean Bertaud, sur son livre : *Cornucopiae seu latinae linguae commentarii* de Nicolas Perotti. — P. 81-3. CH. AUBLANT. Billet imprimé envoyé à l'occasion de la mort de M[me] la duchesse de Noailles (22 mai 1697). — P. 114-8, 186-92. DUJARRIC-DESCOMBES et CHAMINADE. Le traité d'Élie Salomon sur la *Science de l'art musical*. [Commentaires sur trois miniatures, reproduites en phototypie, du manuscrit de ce traité conservé à l'Ambrosienne de Milan sous la cote D. 75.] — P. 139-55, 192-213. R. VILLEPELET. Notes et documents statistiques sur les diocèses de Périgueux et de Sarlat aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. — P. 155-66. CH. DURAND. Un dessin de l'ancien pont de Bergerac. — P. 213-6. CH. AUBLANT. Police de ferme du bateau et passage de Campniac (19 fév. 1702). — P, 216-20. DE SAINT-SAUD. Privilèges de la ville d'Exideuil (1726). [Avec rappel des concessions de privilèges faites antérieurement.] — P. 220-3. F. VILLEPELET. Baptême d'une fille naturelle du chevalier de Saint-Georges dans la ville d'Exideuil (Dordogne). [Cette fille, au sujet de laquelle on ne possède pas d'autres renseignements que l'acte de baptême, était née du chevalier et d'une certaine Marie-Françoise de Torès.] — P. 266-75. DE FAYOLLE. Les tombeaux de La Ribeyrie, près Bergerac. [Cimetière mérovingien.] — P. 275-6. DE ROUMÉJOUX. Domme, 1495. [Copie d'une pièce concernant des réparations aux remparts.] — P. 277-93. F. VILLE-

PELET. Inventaire du trésor de l'église collégiale Saint-Front de Périgueux (15 mai 1552). [M. V. fait remarquer que la châsse de Saint-Front n'est pas portée dans cet inventaire et il se demande si elle ne s'y trouvait déjà plus à cette date, et, dans ce cas, comment il a pu se faire que les protestants l'aient enlevée postérieurement, en 1575, pour la jeter dans la Dordogne, ainsi que les en accuse le greffier de l'Hôtel de ville de Périgueux.] — P. 293-305. MAISONNEUFVE-LACOSTE. Correspondance de la famille de Vaucocour (1619-1624). [Détails sur les mœurs et usages de l'époque, et identification de plusieurs personnages du Périgord.] — P. 346-50. G. DU SOULAS. Pressignac, commune, canton de Lalinde (Dordogne). — P. 354-9. E. BAYLE. Un curé de campagne au XVIIe siècle, d'après le livre de raison de François Secresta. — P. 360-79. F. VILLEPELET. Le Périgord en 1698 d'après le mémoire de l'intendant de la généralité de Bordeaux. [Renseignements statistiques intéressants sur le Périgord au commencement du XVIIIe siècle.] — P. 380-8. DE BIRAN. Lettre relative à la destruction du pont de Bergerac en 1783. [Voir *supra* (p. 155-66) l'art. de M. Ch. Durand.] — P. 415-29. DUJARRIC-DESCOMBES. Mussidan et les guerres de religion (1562-1569). — P. 429-37. G. CHARRIER. Cinq lettres inédites de l'abbé Lespine. — — P. 437-44. GENDRAUD. État des biens et revenus du prieuré de Fontaines en 1790. H. T.

Garonne (Haute-).

I. *Revue de Comminges*, t. XIX, 1904.

P. 1-24. J. LESTRADE. Dominique Lacombe, de Montréjeau. [Notice biographique sur Lacombe, député à la Législative, évêque constitutionnel de la Gironde et métropolitain du Sud-Ouest, évêque d'Angoulême après le Concordat. Avec plusieurs lettres à divers et des renseignements bibliographiques.] — P. 25-47. C. ESPÉNAN. Le district de Saint-Gaudens pendant la Révolution, 1789-1795 (suite et fin). — P. 48-53. L. VIÉ. Note sur quelques anciennes mesures locales. [En usage aux environs du Fousseret (Haute-Garonne) avant la mise en vigueur du système métrique.] — P. 54-61, 85-98. COURET. Histoire de Montmaurin et suite des recherches archéologiques dans la haute vallée de la Save (suite et fin). — P. 62-76. B. SARRIEU. L'« École des Pyrénées ». Projet de félibrige commingeois et couseran. [Motifs de cette fondation projetée, domaine et but de l'École, etc.] — P. 99-107. J. DÉCAP. Les confréries de l'ancien diocèse de Comminges. Statuts inédits de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste établie dans l'église de Benque avant 1402. [Texte précédé d'une introduction. Il s'agit de Benque, près d'Aurignac (Haute-Ga-

ronne).] — P. 108-22, 185-96, 220-31. J. Lestrade. Les poésies de M. Bordages, prêtre commingeois (xviiie siècle). [Notes sur l'auteur (1712-an IV), sur son livre « Mes ennuis, etc. », accompagnées de nombreux extraits.] — P. 123-38. C. Espénan. Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, puis de Tournai (1613-1689). [Sa vie, son administration, ses relations avec la cour et les jansénistes.] — P. 139-42. S. M. La Pique et les foires de Piqué près Luchon. [Dont il est déjà question dans un acte de 1416.] — P. 143-4. A. Couget. Administration du district de Saint-Gaudens en 1792. [Note sur la composition des diverses administrations locales à cette époque.] — P. 149-64. F. Périssé. L'église Saint-Martin d'Aspet et ses chapelains (1er janvier 1401). [Avec le texte du titre de fondation de la chapellenie.] — P. 165-76. C. Espénan. Les derniers temps de l'abbaye de Nizors [de 1743 à 1790-91.] — P. 177-84. L. Sahuqué de Goty. Deux documents sur les États de Comminges et de Nébouzan ou rôle des assemblées provinciales sous l'ancien régime. [Pétition au roi de 1669 et lettre de l'évêque de Comminges à Colbert, 1673.] — P. 197-99. V. Bagnéris. Mésaventure de quelques marchands de Saint-Gaudens à Seysses-Tolosanes (1630). — P. 213-9. L. Vié. Simples notes de paléontologie et d'archéologie. [Sur les fossiles trouvés à Castelnau-Picampeau, et le culte de Laha dans les environs de cette localité.] — P. 258-60. P. Adoue. Autonomie des Tourreilles menacée par Montréjeau (xvie siècle). — P. 261-70. D. J. Le général Jean Pégot (1775-1819). [Notice biographique.] L. V.

II. *Revue des Pyrénées*, t. XVI, 1904.

P. 1-12. J. Legrave. Le canal des Deux-Mers. [But, construction, chances de trafic et trajet du canal projeté.] — P. 13-34. 124-52, 201-32, 340-58. F. de Gélis (F. Dhers). Campagne du maréchal Soult dans le Midi de la France, en 1814. [Suite d'un récit commencé dans la même Revue, au t. XII, année 1900. Cette fois, l'auteur embrasse la période qui s'étend du 1er mars au 19 avril, fin des hostilités.] — P. 35-53. G. Doublet. Un mémorialiste toulousain au xviie siècle. L'abbé Jean Du Ferrier (1609-85). [Suite et à suivre.] — P. 261-73. P.-H. Bigot. La résurrection de l'Arlésienne. [Récit de la Fête des vierges célébrée à Arles en 1904 dans le théâtre antique.] — P. 297-318, 458-81, 591-645. J. Lestrade. Pages d'histoire et d'art sur Saint-Sernin de Toulouse. [Documents des xvie, xviie et xviiie siècles relatifs à des travaux d'art effectués à cette église.] — P. 359-69. L. de Santi. La Louve de Pennautier. A propos de l'ouvrage de M. P. Andraud sur le troubadour Raimond de Miraval. [M. de S. s'efforce de démontrer que la Louve ne

fut vraisemblablement autre que la fille de Loubat de Pennautier, femme d'Arnaud d'Aragon.] — P. 370-88. OROTAVA. Voyages royaux à Barcelone. [Visites des souverains dans cette ville, de 1481 à nos jours.] — P. 393-401. J. DE l'HERS. Les destinées académiques de la langue d'Oc. — P. 427-42. A. JEANROY. L'abbé Léonce Couture. [Son éloge prononcé à la Société archéologique.] — P. 443-57. H. METTRIER. Les Mémoires de La Blottière et de Roussel. Documents relatifs à la connaissance des Pyrénées au début du XVIIIe siècle. — P. 493-514. H. LALOU. Des charivaris et de leur répression dans le Midi de la France. [Origine de ces sortes de sérénades, tolérance des autorités locales, mesures prises, notamment par le Parlement de Toulouse, pour réprimer les faits de cette nature.] — P. 565-90. E. LAMOUZÈLE. Un ordre de chevalerie ecclésiastique en Languedoc au commencement du XVIIe siècle. [Étude sur une milice d'origine étrangère, semble-t-il, qui se propagea dans nos régions vers 1620 sous le nom de chevaliers de Sainte-Marie; conditions d'admission et statuts de l'ordre.] L. V.

Gers.

Archives historiques de la Gascogne, 15e année, 1904, 1er et 2e trimestres (2e sér., fasc. 7).

P. I-XIV, 1-152. Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (ordre de Cluny), p. p. J. DE JAURGAIN et J. MAUMUS. [Cf. plus bas, p. 313, un compte rendu sommaire.] F. P.

Hérault.

Bulletin de la Société languedocienne de géographie, 1904.

P. 5-13, 114-30, 199-217, 327-44. GRASSET-MOREL. Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues. [Suite et à suivre. Continuation de cette intéressante étude de topographie historique.] — P. 74-7. P. VIDAL. Ascension du Canigou par Pierre III, roi d'Aragon, en 1285. [Déjà publié dans la *Revue du Roussillon*, 1903, p. 359-67. V. *Annales*, t. XVI, 1904, p. 274.] — P. 177-98, 285-326. SAINT-QUIRIN. Les verriers du Languedoc (1290-1790). [A suivre. Étude très intéressante sur l'industrie du verre, en Languedoc principalement, mais aussi dans tout le Midi de la France. Elle fut florissante depuis le XIIe siècle, mais les verriers, quoique nobles, se contentaient de gains modestes. Favorisée par les forêts des contrées où les verriers s'établissaient, cette industrie disparut avec le déboisement et les progrès de la chimie.] — P. 241-7. GALTIER. Le

Rhône et la foire de Beaucaire autrefois. Reproduction presque intégrale d'une conférence d'allures surtout littéraires.] M. D.

Lot-et-Garonne.

Revue de l'Agenais, 1903.

P. 5-26. Ph. Lauzun. Le moulin de Barbaste (arrondissement de Nérac, Lot-et-Garonne). [Comprend une partie archéologique, déjà publiée dans le *Bulletin monumental*, 1902, fasc. 6, et une partie historique. Moulin fortifié, un des rares qui existent encore, à peu près intact. Construit à la fin du XIIIe siècle, il appartint à la maison d'Albret et à Henri IV, qui aimait à se nommer « *Lou moulié de Barbaste*. » Il fut réuni par lui à la couronne et vendu à l'époque révolutionnaire. Planche représentant le moulin et plans]. — P. 41-55. J. Marboutin. Deux séditions à Laugnac. [En novembre 1719, les paysans reçoivent avec des fourches l'huissier qui venait leur signifier qu'ils étaient condamnés à payer à leur seigneur des redevances qu'ils jugeaient trop lourdes. En 1789, des troubles suivirent la « grande peur. »] — P. 69-82, 155-71. Cl. Lamouroux. Statistique du département de Lot-et-Garonne pour l'année 1789 et l'an IX. [Suite et fin. Industries des couvertures et molletons, du tabac, avec un bref historique de sa culture, de la toile à voile, poteries et faïenceries, verreries, fers et fontes, cuivre. Évaluation du commerce d'importation et liste des négociants d'Agen en l'an IX.] — P. 83-9, 176-8, 458-61. J. Momméja. Archéologie agenaise. [Suite. Quelques inscriptions, une statue de Vénus, une statuette de sainte Foy, une gravure, le sous-sol romain à Agen, vieilles demeures en bois empilés.] — P. 93-118, 211-40, 314-330, 421-36, 515-32. Ph. Lauzun. Bory de Saint-Vincent et sa correspondance. [Naturaliste, général et homme politique, il servit avec une indépendance qui lui valut l'exil après 1815 les divers gouvernements de Napoléon Ier, Louis XVIII et Louis-Philippe. Biographie très intéressante. Portrait et liste de ses ouvrages. Ses lettres, publiées avec notes sur les personnes citées, donnent surtout des détails sur les travaux botaniques de leur auteur.] — P. 119-25. Un procès de sorcellerie à Agen au XIVe siècle, p. p. J. Brissaud. [Commission donnée par le pape Jean XXII au cardinal Bertrand de Montfavez pour terminer le procès de Bertrand d'Andiran, chanoine de Saint-Caprais d'Agen, accusé de sorcellerie, de magie et d'alchimie. Notice explicative.] — P. 136-47, 351-65. Les Mémoires d'Antoine de Buard, p. p. R. Marboutin. [Racontent, après beaucoup d'autres, les événements qui se succédèrent de 1621 à 1644 dans l'Agenais, fort troublé

alors par les dissensions religieuses. Buard avait été consul d'Agen et y joua un certain rôle à cette époque. Notice biographique le concernant Quelques documents en appendice.] — P. 185-210. J.-R. Marboutin. Le château de Fauguerolles (commune de la Croix-Blanche). [Description du château et histoire des familles qui l'ont possédé. Deux planches, dont un plan.] — P. 241-52. C[te] de Dienne. Compte rendu du Congrès international des sciences historiques tenu à Rome en 1903, et communication sur les rapports de l'Agenais et de l'Italie, principalement aux xv[e] et xvi[e] siècles. [Il est parlé des évêques italiens qui siégeaient alors à Agen, Jean Galéas, Léonard et Antoine de La Rovère, Mathieu Bandelli, Janus Frégose, et de Jules César et Joseph Scaliger.] — P. 253-5. Une fête des vieillards à Agen, p. p. Calvet. [Compte rendu officiel de la fête du 10 fructidor an VI (27 août 1798). On y trouve une pièce de vers adressée à cette occasion à M[lle] de Montesquieu, fille du célèbre écrivain.] — P. 288-314, 401-20, 491-506. Granat. Étude sur l'industrie d'Agen avant 1789. Les artisans agenais sous l'ancien régime (1691-1791). [Étude sérieuse, qui donne le nombre d'artisans de chaque métier, traite des confréries et de leur organisation, de leurs rapports avec les ouvriers, de leurs ressources, des taxes établies par le pouvoir central et de la difficulté de les lever. Le nombre des artisans était faible dans une ville essentiellement agricole; aussi ne semble-t-il pas que les artisans de chaque métier se soient groupés dans des rues spéciales. La principale industrie était la fabrication de la toile et aussi du drap. Au xviii[e] siècle, la manufacture tend à se substituer au travail isolé. Les intendants et les inspecteurs des manufactures luttent contre la routine et introduisent des procédés nouveaux, en particulier mécaniques (le rouet, etc.).] — P. 314. J. Dubois. Louis XIV à Durance. [Louis XIV alla chasser à Durance, le 10 octobre 1659, en se rendant à la frontière d'Espagne pour épouser Marie-Thérèse.] — P. 339. J. Dubois. Un sculpteur agenais : Gaillard Sentou. [Son acte de décès, du 7 janvier 1710.] — P. 340-2. C. Chaux. Deux documents sur Sainte-Bazeille. [1. Philippe VI de Valois donne 200 livres à Nicolas de Fammechon, en récompense de la façon dont son frère Henri de Fammechon a défendu Sainte-Bazeille contre les Anglais, probablement de 1340 à 1342. 2. État du château au xvi[e] siècle, compte rendu d'une visite faite par les commissaires qui avaient charge d'affermer les terres d'Albret.] — P. 343-7. J. Dubois. Henri de Barraillh, confident de Mademoiselle de Montpensier et du duc de Lauzun. [Notice biographique. De Barraillh travailla avec dévouement et succès à la délivrance de Lauzun et à son mariage avec M[lle] de Montpensier, dont il obtint en récompense, pour le duc du

Maine, la nue-propriété du comté d'Eu, du duché d'Aumale et de la principauté de Dombes.] — P. 348-50. Chanson populaire, p. p. A. DENIZOT. Chanson des moissonneurs de Monbahus, en patois. Musique et notice.] — P. 375-400. V. CALVET. Un maître d'armes agenais: Jean-Louis-Laurent-Justin Lafaugère (1782-1856). [Maître d'armes très renommé, qui battit les maîtres d'armes de son temps. Auteur d'un *Traité de l'art de faire des armes*, de l'*Esprit de l'escrime* et d'un *Art de l'escrime*, poème en 4 chants. Biographie détaillée. Portrait et une planche.] — P. 437-42. L. COUYBA. Le combat de Granges (15 mars 1622), à propos du sr de Poussou. [Établit que dans ce combat, ce n'est pas François II de Poussou qui a figuré, et donne la liste des catholiques tués.] — P. 443-7. J. DUBOIS et Fre OTHON, de Pavie. Deux documents sur Jean de Monluc, évêque de Condom. [Rectification de l'orthographe de ce nom qui doit s'écrire Monluc, de *de Bono luco*, et non Montluc. Analyse de deux pièces tirées des Archives du Vatican : 1° Une lettre de Pie V à Charles IX lui expliquant pourquoi il ne peut pas nommer Monluc cardinal. Elle établit que Monluc était évêque de Condom dès 1570, et non dès 1571. 2° Une réponse favorable de Grégoire XIII à Monluc, qui avait demandé à être relevé des irrégularités encourues par lui sur les champs de bataille. Il est donc acquis qu'il n'était pas infirme et qu'il fut consacré.] — P. 467-93. Ph. LAUZUN. Le château de Calonges (canton du Mas-d'Agenais, arrondissement de Marmande). [Une planche et un plan. Étude sur le château lui-même, construit dans la première moitié du XVIIe siècle, puis sur les familles qui ont possédé le château antérieur et le château actuel. Les de Chaussade, protestants, jouent un grand rôle à l'époque des guerres religieuses et jusque sous Louis XIII. A suivre.] — P. 507-14. R. BONNAT. La Société populaire de Marmande. Un scandale en l'an III. [Incident sans grande importance, malgré l'émotion qu'il produisit dans la ville et dans la Société populaire. Un facétieux avait lancé plusieurs fois les mots de *Pitt* et *Cobourg* dans l'assemblée.] — P. 533-9. J.-R. MARBOUTIN. Le fer à hosties de Dolmayrac, près de Sainte-Livrade. [Étude archéologique.] — P. 539. J. DUBOIS. Une exécution criminelle à Montaigu, en 1692. [Simple note.] — P. 545. J. DUBOIS. Une bénédiction de cloche à Vayries en 1640. [Simple note.] M. D.

Pyrénées (Basses-).

I. *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, t. XXXI, 1903.

P. 1-89. J.-B. BERGEZ. Histoire de la fondation du Bager d'Oloron en

Béarn. Extrait des archives particulières des communes d'Oloron, d'Eysus et de Lurbe. [Le Bager est un territoire composé de bois et de hameaux. En 1080, il fut constitué au profit des communautés d'Oloron, Eysus et Lurbe par Centulle IV, vicomte de Béarn et de Bigorre. Un arrêt de 1593 les en dépouilla; mais elles en acquirent l'affièvement, confirmé en 1601. De nombreux procès surgirent entre les trois communautés à propos de l'usage de ce territoire, et surtout des fermes qu'y bâtissaient des particuliers et des défrichements qu'ils y faisaient. Il fallut en venir au partage, qui fut définitivement réglé en 1857. Bonne étude, très documentée.] — P. 91-187. L. Batcave. Les décimes ecclésiastiques en Béarn (1615-1690). [Étude sur les décimes ecclésiatiques de Béarn et publication des départements de 1641 et de 1649. En tête, quelques pages sur les décimes ecclésiastiques en général. Deux appendices, à savoir un édit de Louis XIII, établissant en 1633 une Chambre ecclésiastique à Pau, et le récit d'une sédition contre l'huissier qui exploitait en Soule pour le fait des décimes du clergé.] — P. 189-99. H. Barthéty. Le « Castella » de Laroin (Basses-Pyrénées). [Établit, par l'étude des poteries qui y ont été découvertes, que son origine est romaine. Gravures.] — P. 233-61. Bulles pontificales relatives au cardinal Pierre de Foix, le Vieux (xve siècle), p. p. l'abbé V. Dubarat. [Quatre de ces bulles ont été mentionnées et analysées dans la *Revue de Gascogne* (mai 1903). Notice biographique sur Pierre de Foix, évêque de Lescar. Les bulles, au nombre de vingt et une, n'ont pas, en général, une grande importance. La première demande à Charles, duc de Bourbon, de prêter main-forte au cardinal contre les ennemis de l'Église; la huitième accorde au cardinal le pouvoir de nommer des officiaux à Avignon et dans le Comtat-Venaissin; la dixième, de nommer à tous les bénéfices vacants dans les provinces d'Aix, Arles, Narbonne, Toulouse et Auch; la treizième le nomme au siège d'Arles.]

M. D.

II. *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, 1903[1].

P. 11, 86, 111, 175, 202, 251, 300, 364. Abbé Haristoy. Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire. [Suite et fin de ce long travail.] — P. 16-25. Lettres de l'abbé Julien à Mgr Loison. [L'abbé Julien, ancien membre de l'Assemblée constituante, se plaint à l'évêque de Bayonne de n'avoir pas été inscrit sur les cadres du clergé concor-

1. Avec cette année 1903 se termine la publication des *Etudes historiques du dioc. de Bayonne*.

dataire dans cinq lettres de 1803. Elles ont été publiées autrefois avec un avertissement, mais on ne nous dit pas quand et par qui.] — P. 26-7. Une visite pastorale en Soule au XVIII[e] siècle, p. p. J. DE JAURGAIN. [Simple indication des lieux traversés.] — P. 28, 75, 116, 159, 221, 277, 321, 368, 419, 502. Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn, p. p. V. D[UBARAT]. (Suite et fin.) — P. 52-63. A. DE DUFAU DE MALUQUER. Odon de Mendousse, évêque de Lescar, et sa famille. [Il fut évêque de Lescar de 1368 à 1402. Contribution à sa biographie et renseignements sur sa famille. Il suivait Gaston Phœbus dans ses résidences, puis fut disgracié par lui. Pièces justificatives, en béarnais.] — P. 64, 139, 181, 251, 301, 343, 452. Abbé J. BORDEDARRÈRE. La fontaine de Salies. [Histoire de la fontaine salée de Salies, qui se confond avec l'histoire même de la ville. Travail sérieux et bien documenté.] — P. 99-110. A. COMMUNAY. Madeleine de La Fargue, nourrice du roi Henri IV. [Trois documents qui prouvent cette qualité.] — P. 130. Passage des premières carmélites de France à Bayonne (1604). [Simple note.] — P. 131, 216, 460, 521. J. LACOSTE. Aste-Béon. [Suite et fin. Se termine brusquement par la vie d'un curé d'Aste-Béon à la fin du XVII[e] siècle.] — P. 147-50, 260-72, 291-9. E. TAUZIN. La Terreur à Pau. Episodes. [Récit dramatisé.] — P. 158. Un engagement d'instituteur à Lucq, en 1743. [Document.] — P. 180. Une requête en vers au XVIII[e] siècle. [Au Parlement de Pau, par le syndic des habitants de Capbis.] — P. 191-2. L. BATCAVE. La station du pont d'Orthez au XIV[e] siècle. [Note établissant l'existence d'un hôpital pour les pèlerins au pont d'Orthez.] — P. 195-8. Provisions de bénéfices d'après les registres du Vatican au XVI[e] siècle. [Dans les diocèses de Bayonne, Lescar et Oloron. Simple liste.] — P. 198-201. V. D[UBARAT]. Vieilles abbayes bénédictines dans l'ancien diocèse de Bayonne. — P. 206, 309, 349, 407, 483, 590. V. D[UBARAT]. Les barnabites en Béarn (1608-1792). [Appelés par Henri IV pour y rétablir le catholicisme, ils font une propagande active et heureuse. Ils fondent en 1622 le collège de Lescar. Histoire très détaillée.] — P. 215. Engagement d'une servante à Labastide-Villefranche en 1584. [Document en béarnais.] — P. 273-6. Protestation de plusieurs curés du Béarn contre une délibération des Etats de la province (22 mai 1789), p. p. L. BATCAVE. [Ils se plaignent que la représentation du clergé de la province soit trop restreinte.] — P. 288 Invasion des troupes espagnoles, en 1523, par la vallée d'Aspe. [Document en béarnais.] — P. 339-42. V. D[UBARAT]. Une réclame médicale au XVIII[e] siècle. [Il s'agit d'un médecin qui faisait de la réclame pour sa poudre purgative en publiant chaque année en volume les lettres et certificats de guérison qu'il re-

cevait.] — P. 378. Nos députés à l'Assemblée nationale, à Paris, en 1789. [Liste des députés.] — P. 382-4. Etat du collège royal de Pau en 1780, p. p. Annat. [Etat du personnel et budget.] — P. 384. Election au Conseil des Cinq-Cents, l'an VII. [Noms des députés.] — P. 387-98. Le livre de raison de Barères, vicaire de Lucq-de-Béarn et curé d'Os au xviiie siècle, p. p. V. D[ubarat]. — P. 398. Une princesse de Béarn inconnue, Anne, abbesse de Mont-de-Marsan. [Simple note qui laisse des doutes sur l'identité de cette princesse.] — P. 399, 467, 517. P. H[aristoy]. Notes sur Ciboure et Hendaye. [A propos de leur séparation de de la paroisse d'Urrugne.] — P. 435-51. V. D[ubarat]. De quelques brochures et livres rares relatifs à l'histoire locale. [Quelques notices.] — P. 473-5. V. D[ubarat]. Origine protestante d'Athanase de Belapeyre, vicaire général de Soule au xviie siècle. [Il était né protestant.] — P. 520. Prix obtenu par Jean de Crouzeilles. [Note indiquant qu'il eut un prix de politesse et de sagesse en 1809 à Notre-Dame des Champs à Paris.] — P. 526-9. Discours de l'abbé Dufau-Fortis, curé d'Arzacq, pour le baptême du roi de Rome. [Plein d'espérance pour les destinées du fils de Napoléon.] — P. 544. Loges maçonniques des Basses-Pyrénées en 1813. [Simple liste.] — P. 551-9. Décret du cardinal Caprara sur l'organisation du nouveau diocèse de Bayonne après le Concordat [Texte.] — P. 560-4. Le cardinal Mazarin à Saint-Jean-de-Luz (Documents). [En 1659, à l'occasion du traité des Pyrénées. Requête des habitants au cardinal sur les pêcheries de Terre-Neuve, les esclaves d'Alger, et compte des dépenses faites par la communauté de Ciboure pendant son séjour.] — P. 564-71. J. Bonnecaze. Histoire des villes et bourgs de Béarn. [Complète ce qui a paru en 1901 dans les *Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, p. 213. Quelques notes.] — P. 571-4. Un procès d'Hubert Charpentier, fondateur du calvaire de Bétharram (1627). [Mémoire de Charpentier, p. p. V. D[ubarat]. — P. 574. Fondation des missionnaires de Hasparren. [Par Mgr d'Astros, en 1821.] — P. 619. V. D[ubarat]. De quelques opuscules religieux rares. [Quelques notices.] M. D.

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XLV, 1904, 1re partie. Néant. 2e partie.

P. 5-38. Ph. Torreilles. Opoul au xviie siècle. [C'est une petite paroisse du Roussillon dont l'auteur fait connaître l'histoire et expose la situation économique au xviie siècle, après la réunion de la province à la

France; citations de textes catalans.] — P. 193-255. J. COMET. Table générale des matières contenues dans les quarante-cinq volumes publiés du *Bulletin de la Société*. [Ordre alphabétique par noms d'auteurs.]

F. P.

Savoie (Haute-).

Revue savoisienne, 1903.

P. 7-9. DÉSORMAUX. Note philologique sur le mot savoisien *golîâr*, friand, gourmet. — P. 11-22, 102-25. A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX. Études philologiques savoisiennes. Parabole de l'enfant prodigue. [Quinze versions de divers patois de la Savoie et de la Haute-Savoie, précédées de la version en latin étymologique. Nombreuses remarques philologiques à la fin de l'article.] — P. 23-55, 87-102, 166-82, 278-86. Ch. MARTEAUX et M. LE ROUX. Voies romaines de la Haute-Savoie. Voie romaine de Boutae à Casuaria. [Boutae = Boutx, à l'extrémité nord d'Annecy; Casuaria = Viz, près de Faverges. La voie romaine passait sur le bord sud-occidental du lac d'Annecy. C'est ce que paraît établir le présent article, très documenté, tant au point de vue bibliographique qu'à celui des découvertes archéologiques. Nombreuses notes, une carte et des illustrations.] — P. 81-3. LE ROUX. Sur une dalle tumulaire récemment découverte à Talloires et se rapportant à un Jean de Charansonay, infirmier de Talloires. — P. 83-4. MARTEAUX. Note sur les mots *gróbă* et *gârgă*, à la fois vache stérile et terrain improductif. — P. 84-6. ID. Note sur trois fragments d'une inscription romaine à Rumilly. [Ce sont les n°s 2509, 2510 et 2511 du tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum*. M. M. les rapproche et montre qu'ils se complètent.] — P. 183-204. S. CORDERO DE PAMPARATO. La dernière campagne d'Amédée VI, comte de Savoie (1382-1383). Table des noms. [Voir *Revue savoisienne*, 1902.] — P. 204-13. M. BRUCHET. Le séjour de Leurs Majestés sardes et de Leurs Altesses royales à Annecy, en 1775. [Voyage de Turin à Annecy à l'occasion du mariage du futur Charles-Emmanuel IV avec Marie-Clotilde de France, sœur de Louis XVI. Deux relations, dont une tirée du registre des délibérations municipales d'Annecy.] — P. 234-40. ID. Les familles d'Annecy au milieu du XVe siècle. [Liste des feux soumis en 1431 à un subside destiné à payer les dépenses du fils aîné du duc de Savoie pendant son voyage en Piémont pour accompagner le roi des Romains. Liste de tous les feux, nobles ou roturiers, établie vers 1461. Toutes les deux sont conservées aux archives de la Chambre des comptes de Turin.]

M. D.

Tarn-et-Garonne.

I. *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXXI, 1903.

P. 19-51, 259-74. J. Cayrou. Les seigneurs et la communauté de Montesquieu. [A suivre. Il s'agit de Montesquieu en Quercy. La plupart des renseignements donnés sur la communauté ne sont pas antérieurs au xvii[e] siècle.] — P. 84-7. Abbé Taillefer. Établissement d'une garde nationale à Saint-Urcisse (1790-1792). [Destinée à « contenir les perturbateurs » de la paix publique. Textes]. — P. 105-31. Chanoine F. Pottier. Enseigne peinte de débit de tabac du xviii[e] siècle et râpes à tabac. [Panneau acquis à Montauban par l'auteur et donné par lui au Musée de la ville. Description. Râpes diverses des xvii[e] et xviii[e] s. Onze planches.] — P. 137-44, 231-48. Abbé A. Buzenac. La légende du pont de Beloy. [Sur l'ancien chemin royal de Montpezat à Montauban, au ruisseau de l'Embous. Les Beloy sont une famille du pays, originaire de Montpezat, déjà prospère au xvi[e] s. L'auteur, qui a eu recours aux archives de cette ville, a été entraîné par les renseignements qu'il y trouvait à traiter les sujets les plus différents du sien : par exemple celui de l'enseignement au temps de la Réforme. A suivre.] — P. 145-52. A. Grèze. Réponse du curé de Valence à un questionnaire adressé en 1666 à son diocèse par M[gr] Joly, évêque d'Agen. [Sur l'état des églises, les mœurs du clergé, des habitants, etc. Texte assez bref, incomplet.] — P. 153-66, 283-99. Abbé C. Daux. L'ordre franciscain dans le Montalbanais. [Suite, et à suivre, semble-t-il. Frères mineurs : capucins. Détails sur leur couvent, un des plus vastes de France : il est devenu grand Séminaire sous l'épiscopat de M[gr] de Cheverus. Minorettes : Sœurs Clarisses. Leur couvent aurait été fondé en 1258, par Raymond de Puechcelsy, sur l'emplacement de la Faculté actuelle de théologie protestante. Série de leurs accroissements jusqu'en 1368.] — P. 171-6. Gandilhon. Marques du régisseur des droits sur les cuirs. [Document du 2 avril 1777, déposé au bureau de l'élection de Montauban et portant description desdites marques.] — P. 204. Abbé Galabert. La donation de Nohic aux Hospitaliers (octobre 1120). [Texte.] — P. 211. Id. Saint-Martial-des-Grèzes et Lès en 972. [D'après le testament de Garsinde, femme de Pons, comte de Toulouse.] — P. 217-30. E. Forestié. Le château de Piquecos. [Bâti au xvi[e] s. entre Tarn et Aveyron.] — P. 302-3. Id. Communication sur une édition nouvelle du « Voyage au purgatoire de saint Patrice ». [Edition de MM. Jeanroy et Vignaux, archiviste, — lequel se voit ici appelé

Viguier, architecte. — Elle est faite sur le ms. d'un nommé « de Petralata » qui a traduit l'œuvre originale du chevalier catalan Perelhos. D'après la langue du ms., M. Jeanroy avait localisé l'auteur de la traduction. M. F. retrouve, exactement dans le périmètre indiqué, à la date voulue (1466), Jean de Peyrelade, doyen de Cayrac.] — P. 313-31. Abbé A. TAILLEFER. Coutumes de Saint-Paul-del-Burgues. [Petite seigneurie et communauté, démembrée de celle de Durfort, puis, pendant la Ligue, de la juridiction de Lauzerte. Elle obtint en 1598 des coutumes de 14 articles, dont texte français.] — P. 332-43. Abbé F. GALABERT. Églises données au monastère de Montauriol. [Ou plutôt restituées, au cours du XIIe s., par des laïques usurpateurs sous diverses réserves.] — P. 344-6. Dr BOÉ. La collection numismatique du legs du Faur. [Legs fait à la Société. Énumération des pièces; la série la plus intéressante est la série romaine.] — P. 361. E. FORESTIÉ. Bois gravés au XVIIe siècle pour des confréries toulousaines. [Deux planches dont une de 1630, reproduite, ainsi que la seconde, qui n'est pas datée.] P. D.

II. *Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne*, 2e sér., t. XIX, 1903.

P. 49-89. A. GANDILHON. Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles dans le Montalbanais. [Chronique anonyme des événements qui se sont passés à Montauban de 1589 à 1594 et de 1621 à 1622. Il y est presque uniquement question de faits de guerre. L'auteur était huguenot. Quelques passages permettraient de découvrir son nom, si l'on pouvait aisément faire des recherches aux archives municipales. A suivre.] — P. 109-22. H. DE FRANCE. Un usurpateur. [Hugues de Rabastens, coseigneur de Bressols avec le sieur de Terride, 1483.] — P. 143-55. E. FORESTIÉ. Études sur le moyen âge. Les coutumes. Les droits de leude. [Généralités extraites d'un travail que M. F. prépare sur la « vie privée et publique dans le midi de la France au XIVe siècle ».]

P. D.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

20. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, t. LIII, 1904.

P. 7-26. H. PATRY. Le protestantisme de Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie. [Contrairement aux données incomplètes et superficielles de M. R. Peyre sur Marguerite de France, dans la

Rev. des Études historiques, 1902, « il convient de faire à cette femme distinguée une place parmi les protestantes du XVI[e] siècle ».] — P. 26-35. Th. RIVIER. Vexations subies de 1681 à 1697 par les négociants Saint-Gallois établis à Marseille et à Lyon. [Ils se virent privés de pasteurs, etc.] — P. 39-46. H. STEIN. Arrêts du Conseil d'État relatifs à la religion réformée sous Louis XIII. [Une pièce relative à Frontignan, 10 mai 1611 (p. 43), une autre à Eauze, en Armagnac, 28 juin 1611 (p. 45), dont textes.] — P. 63-4. J.-J. RAGON. Quelques souvenirs huguenots du canton de Pujols (Gironde). [Abjurations forcées, notamment en 1757.] — P. 93. Cloche huguenote. [A Saint-André-de-Valborgne (Gard); fondue en juin 1573.] — P. 97-143. V.-L. BOURRILLY et N. WEISS. Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne (1529-1535). [Affaire des placards, supplices qu'elle provoqua par tout le royaume, en 1534, avec détails rétrospectifs relatifs à Gap, Castres, Annonay, Toulouse, Bazas. La plus grande partie de l'article ne se rapporte qu'à l'histoire générale.] — P. 143-56. H. PATRY et N. WEISS. Notes et documents sur la Réforme aux îles de Saintonge. [Condamnations prononcées par le Parlement de Guyenne en 1546. Relevé fait dans la région même des documents qu'elle possède; aucun ne remonte au XVI[e] siècle, sauf une curieuse inscription de 1565.] — P. 163-6. A. DE CAZENOVE. Un portrait de Jean Cavalier. [Identification très douteuse.] — P. 166-71. H. PATRY. Les protestants à Nimes au temps de l'édit de Nantes. [Combat les conclusions du livre de M. Boulenger que nous avons analysé, t. XVI, p. 431. Le parti huguenot n'aurait voulu gouverner que les mœurs, et non s'emparer du pouvoir politique à son profit et à celui de la religion réformée (??).] — P. 193-227. E.-C. BONIFAS. Les « mariageurs » de Sainte-Catherine (1742). [Histoire extraordinaire de Cazal, curé de Sainte-Catherine de Mourens, au diocèse d'Albi, lequel, moyennant finances, mariait les « nouveaux convertis » sans leur demander aucun engagement, cela de nuit et par l'intermédiaire d'un simple laïque qu'il avait dressé à ce rôle. La supercherie, à la fin, fut découverte, Cazal condamné à la prison perpétuelle, les unions qu'il avait fait faire déclarées abusives et annulées, quoiqu'elles eussent coûté fort cher.] — P. 227-33. P. THOMAS. Nouvelles notes sur les huguenots oléronnais (1671-1715). [Généalogies tirées des minutes notariales qui sont aux archives du château, dont celle des Renaudin, ancêtres de Julien Viaud (Pierre Loti). Une abjuration de 1678, etc.] — P. 234-50, 361-84. G. BONET-MAURY. Le protestantisme français et la république aux XVI[e] et XVII[e] siècles. [Si les protestants furent républicains. Non au début; oui après la Saint-Barthélemy : l'organisation créée par les assemblées politiques

tenues dans le Midi est purement républicaine. Après l'édit de Nantes, les protestants se rallièrent peu à peu à la royauté (Rulmann, de Nimes, Merlat, de Saintes, etc.) et devinrent les loyaux sujets que Louis XIV a persécutés et réduits au désespoir.] — P. 265-8. F. GALABERT. Note sur les listes de protestants de Gabre au XVIIe siècle. [Rectifie la date d'une liste donnée par M. de Robert (cf. *Annales*, t. XII, p. 580) : 1670 au lieu de 1683, la complète aussi par d'autres de 1685 et 1686.] — P. 399-400. N. W. Le nombre des temples en 1655. [D'après la *Descriptio orbis* de Lucas de Linda. On ne peut guère tirer parti du court passage cité.] — P. 401-37. D. BENOÎT. Pierre de Vernejoul, procureur au Parlement de Guyenne, et son journal inédit (1673-1691). [Il eut pour fils Daniel de Vernejoul, pasteur à l'époque de la Révocation, dont M. B. a conté l'histoire si mouvementée. Il abjura par force, mais sans renoncer de cœur à sa religion. Extraits nombreux de son journal, très difficile à lire. La fin en est intéressante.] — P. 437-43. P. F.-B. La vie et la mort du prédicant François Vivens d'après Bâville. [Lettre de l'intendant, qui raconte l'événement et en fixe la date, 19 février 1692.] — P. 449-52. N. W. Industriels huguenots en Suisse (1691-1702). [Projet d'écusson pour D. Martin, de Nimes, réfugié à Yverdon, 1691. Lettre de Bâville, destinée à faire échouer dans ses affaires un certain Valery, de Bédarieux, réfugié à Berne, 1702.] — P. 455-9. J. CORDEY. La persécution religieuse en Périgord. Le temple de Limeuil et le pasteur Jarlan (1668-1683). [Le culte est interdit, le temple démoli ensuite.] — P. 493-7. H. PATRY. Notes inédites sur le père d'Agrippa d'Aubigné et sur son fils Constant. [Pièces de 1554, de 1618.] — P. 545-9. J. CALMETTE. Un protestant de Montpellier réfugié à Londres en 1690. [Lettres de Boyer fils, l'une à son père, l'autre à M. Vialet, secrétaire de l'intendant des galères à Marseille, servant d'intermédiaire entre le père et le fils ; l'objet est de délivrer un galérien protestant, Daniel Noliboy, de Metz.] — P. 549-59. A. LODS. La liberté des cultes sous la Révolution. [Trois pièces, dont un extrait des registres du Directoire du département de la Haute-Vienne, du 10 juin 1791.] P. D.

21. — *Congrès archéologiques de France*, 1903 ; Poitiers.

P. 67-9. Compte rendu de l'excursion faite au Dorat (Haute-Vienne). [Plan de l'église.] — P. 223-33. A. BLANCHET. Vases de la Gaule Indépendante (planches). [Description de quelques types trouvés dans le Midi, dans le Périgord, le Quercy, etc.] — P. 234-75. J. BERTHELÉ. L'architecture Plantagenet. [Bonne étude sur un système architectural qui a été suivi dans la construction de monuments religieux dans l'Ouest et

dans le Sud-Ouest.] — P. 335-41. N. Thiollier. Une église du Velay (Dunières) construite suivant le mode poitevin (style roman). [Planches hors texte, plan, etc.] F. P.

22. — *La Révolution française,* 1903, t. XLIV.

P. 481-96. P. Conard. Les cahiers du Dauphiné en 1789. [Il n'y a pas eu à proprement parler de cahiers du Dauphiné en 1789. La commission intermédiaire des Etats de la province chargea ses procureurs-généraux-syndics de réunir les matériaux d'une enquête générale sur la situation des communautés. Les procureurs-généraux-syndics rédigèrent dans ce but un questionnaire qui fut adressé, le 4 mars 1789, aux villes, bourgs et communautés de la province. Les réponses à ce questionnaire peuvent être considérées comme les cahiers du Dauphiné.] — P. 500-7. A. Lods. Deux chansons sur Rabaut de Saint-Etienne. [Donne le texte de deux chansons qui furent publiées à Nimes, l'une par les protestants, l'autre par les catholiques, lors de la nomination de Rabaut-Saint-Etienne à la présidence de l'Assemblée constituante, le 15 mars 1790.] — P. 551-61. Th. Schmidt. Un épisode de l'histoire du machinisme en France. [Récit de l'émeute que provoqua l'arrivée à Vienne, en 1819, d'une grande tondeuse mécanique.]

1903, t. XLV.

P. 78-9. Lettres de Marragon, député de l'Aude à la Convention, à Godard, notaire à Carcassonne. [C'est le récit des grands événements auxquels s'est trouvé mêlé Marragon.] — P. 173-4. Rétractation publiée dans le *Journal de Paris* de l'accusation portée contre Fabre d'Eglantine d'avoir dénoncé et livré Rabaut-Saint-Etienne. — P. 354-64. A. Lods. L'arrestation de Rabaut-Saint-Etienne. [Prouve que Fabre d'Eglantine n'a pas été le dénonciateur de Rabaut-Saint-Etienne.] — P. 530-42. G. Laurent. L'arrestation et la mort de Jean-Arnaud de Castellane, évêque de Mende, en 1792. (Suite, t. XLVI, p. 29-56.)

1904, t. XLVI.

P. 168-70. Lamouzèle. Statistique des écoles primaires dans la Haute-Garonne en l'an VII. — P. 246-78. Registre de la Société des amies de la Constitution à Ruffec (1791-1792). — P. 346-53. G. Hermann. La Constitution de 1793 à Excideuil (Dordogne). [Récit de l'accueil enthousiaste que l'assemblée primaire d'Excideuil fit à la Constitution de 1793.]

1904, t. XLVII.

P. 78-9. J. Adher. Deux lettres inédites de Barère et de Maille, représentants de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative. — P. 198-206.

Cl. Perroud. Note sur le bataillon marseillais du 10 août. [Les Marseillais étaient encore à Paris lors des massacres de septembre, mais leur participation aux massacres n'est pas certaine.] — P. 289-303. Id. Le Père Duchêne à Bergerac. [Prouve la présence à Bergerac pendant la Terreur du journaliste Lemaire, qui y remplit les fonctions de bibliothécaire et de chef d'institution.] — P. 409-35. E. Le Gallo. Les jacobins de Cognac depuis l'établissement de la République jusqu'à la révolution du 9 thermidor. [L'histoire de ce club est dominée par quatre faits généraux : l'intérêt passionné qu'apportent ses membres aux péripéties de la guerre extérieure et de la guerre civile ; l'attachement à la République, qui prend bientôt la forme montagnarde ; l'hostilité à l'égard du catholicisme ; enfin, les préoccupations égalitaires.] — P. 481-512. H. Labroue. Lakanal et l'instruction civique dans la Dordogne. [Etude très documentée sur les efforts tentés par Lakanal pour organiser dans la Dordogne l'instruction post-scolaire, civile et sociale. Le conventionnel créa dans ce but des commissions d'instruction sociale, des apôtres civiques et un journal d'instruction populaire.]

F. D.

23. — *Revue des Études historiques.* 1904.

P. 249-97 et 364-76. L.-G. Pélissier. Le voyage du Pont-Saint-Esprit à Paris en 1658. [Etude d'après un manuscrit de la bibliothèque de Carpentras sur l'itinéraire suivi par un ecclésiastique du Pont-Saint-Esprit.] F. D.

24. — *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. V, 1903-1904.

P. 5-38. P. Ardascheff. Les intendants de province à la fin de l'ancien régime. [Pour étudier le rôle des intendants, l'auteur s'appuie sur de nombreux documents concernant le Languedoc et le Roussillon.]

F. D.

CHRONIQUE

Très peu de thèses « méridionales » parmi celles qui ont été soutenues à l'Ecole des Chartes le 30 janvier dernier. Deux ne font que toucher au Midi ; une seule n'en sort par aucun côté. — M. L. Jacob s'est occupé du *Royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens (1038-1125).* En sous-titre : *Essai sur la domination impériale dans l'Est et le Sud-Est de la France aux* XIe *et* XIIe *siècles.* Dans les deux premières parties, on trouvera des détails sur les progrès des seigneurs de Maurienne, devenus comtes de Savoie. La troisième se déroule entre Gap, Grenoble, Vienne et Lyon ; le nom de Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne, domine la période historique, comprise entre 1105 et 1125, à laquelle elle se rapporte. L'archevêque devint pape en 1119 sous le nom de Calixte II. C'est alors que la souveraineté impériale achève de disparaître de la contrée ; cependant l'influence de la royauté française commence à pénétrer en Lyonnais, en Provence, où s'établissent de leur côté les comtes de Barcelone. Quelques appendices, dont un destiné à montrer que le Vivarais appartenait au royaume de Bourgogne. — Le prudent abbé de Fleury, qui soudain, à l'âge de soixante-treize ans, devint premier ministre de Louis XV et garda ce poste dix-sept ans encore, jusqu'à sa mort, a fourni le sujet de la thèse de M. P. Lorber, *André-Hercules de Fleury, évêque de Fréjus et précepteur de Louis XV (1653-1725).* Il n'y est question, on le voit, que de la partie de sa vie antérieure à son ministère. Fleury était né à Lodève ; il débuta comme protégé du cardinal de Bonsy, évêque de Béziers ; il représentait la province de Narbonne à la célèbre assemblée du clergé de France de 1681-1682. Puis il obtint l'évêché de Fréjus et remplit très dignement, de 1701 à 1715, ses fonctions épiscopales : charge rendue difficile par l'invasion savoyarde qui atteignit Fréjus en 1703, par l'hiver de 1709, par la misère générale. Il

quitta son siège pour devenir précepteur du dauphin, place longtemps convoitée, obtenue enfin par la grâce de Mme de Maintenon, juste à temps, en juillet 1715, deux mois avant la mort du grand roi. — Le nom de M. G. Balencie n'est pas inconnu à nos lecteurs, pour la publication, que nous avons signalée, du « Cartulaire des vicomtes de Lavedan » ou « Livre vert de Bénac » (*Annales*, t. XVI, p. 398) ; il figure aussi en tête de l'unique thèse qui, cette année, soit vraiment méridionale : *Le procès de Bigorre et les « debita regi Navarre in comitatu Bigorrensi »*[1]. Le procès se lie étroitement à l'histoire du comté depuis le commencement du XIIIe siècle, en particulier à l'histoire de la lignée issue de la comtesse Pétronille de Comminges, laquelle avait eu cinq maris... successivement. Son petit-fils, Esquivat de Chabannais, qui lui succède en 1254, se voit aussitôt disputer cet héritage. Il est impossible d'entrer ici dans le détail compliqué de la contestation ; promptement s'y greffe la rivalité des rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, et des rois de France. Les uns et les autres s'arment de prétendus droits de suzeraineté que l'Église et l'évêque du Puy auraient eus sur la Bigorre. Henri III d'Angleterre les avait achetés et faits valoir ; mais l'Eglise soutenait qu'elle n'y avait point renoncé. Comme de juste, le Parlement de Paris lui donna raison ; Philippe le Bel, agissant au nom de la partie victorieuse, prit possession du comté, puis le plaça sous séquestre, puis le réclama pour sa femme, la reine Jeanne de Navarre, non sans acheter à son tour les droits de l'Eglise du Puy. Il est clair que ses successeurs seraient restés en possession de la Bigorre si les malheurs de la royauté française n'avaient contraint Charles VII à reconnaître pour bien fondées les prétentions adverses du comte de Foix. Deux enquêtes, conduites l'une en 1300 sur les revenus du comté, l'autre vers 1314 relative à ce que l'on y devait au roi de Navarre, permettent d'en reconstituer exactement les divisions administratives, baylies ou vigueries.

*
* *

M. Emil Levy vient d'obtenir le prix Diez pour son *Provenzalisches Supplement-Wœrterbuch*, en cours de publication. Nos sincères félicitations à notre savant collaborateur.

*
* *

1. L'élève de l'École des Chartes est le neveu de l'éditeur du Cartulaire.

M. C. Appel, auteur de l'excellente *Chrestomathie provençale* que connaissent tous nos lecteurs, prépare une édition critique des poésies de Bernart de Ventadour.

*
* *

La *Revue félibréenne*, dont la publication avait été interrompue, a reparu, toujours dirigée par le chancelier du Félibrige, M. Paul Mariéton. (Tome XV, janvier-septembre 1903.)

*
* *

Chronique des Alpes-Maritimes.

Les curieuses sculptures de la plaine de la Brague, trouvées en 1900, sont toujours à la même place; le propriétaire du terrain ne les a pas mises en lieu sûr; les mentions dont elles ont été l'objet, soit dans des articles de revues, soit dans les discussions de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, n'ont pas même abouti à ce qu'elles fussent protégées contre les dégradations qui commencent à les atteindre; on n'a pas pu fouiller le sol et voir s'il contient quelque autre vestige du monument dont les uns veulent qu'il commémore un bataille, décrite par Tacite, entre les Othoniens et les Vitelliens, d'autres, qu'il rappelle la prise de possession du pays par les Romains et qu'il soit antérieur à l'ère chrétienne.

Parmi les sujets dont notre Société des Lettres, etc., des A.-M. s'est occupée dans ses séances de 1902 et 1903, notons les suivants. M. Ph. Casimir, publiciste, a signalé les restes, trouvés dans la propriété de S. M. le roi des Belges au cap Ferrat, d'une tour à feu dont une inscription fait savoir qu'elle avait été élevée en 1653. M. le capitaine du génie Groslong (en littérature Pierre Devoluy), capoulié du Félibrige, a analysé des traités d'arithmétique en provençal-niçard, l'un de Fellos (1492), l'autre de Fulconis (1562), et donné un essai sur les noms de lieux et de quartiers du comté de Nice (ce dernier travail inséré au t. XVIII des *Annales* de la Société). M. le Dr Guebhard, agrégé de la Faculté de médecine de Paris, notre secrétaire général, a étudié un trésor de deniers romains qui fut trouvé près de Nice. M. Eug. Halphen a signalé des lettres où le chansonnier Nadaud parle de Nice en 1834 et en 1789. M. Fritz Mader a examiné les inscriptions préhistoriques

de la région de la Tende (travail inséré au t. XVIII de nos *Annales*). M. Moris, archiviste départemental, secrétaire de la Société, l'a entretenue à plusieurs reprises de l'abbaye de Lérins, au cartulaire de laquelle il va consacrer un second volume. M. l'abbé Rance-Bourrey, professeur honoraire de Faculté, étudia la personnalité de Le Seurre, consul de France à Nice avant septembre 1792, ses lettres et les renseignements qu'elles donnent sur la situation du comté en avril et mai 1792; la fête de sainte Réparate, patronne du diocèse, en octobre 1794; la chapelle du Saint-Sépulcre à Nice; l'histoire d'un prêtre qui fut détenu à Grasse durant la Terreur, l'abbé Foncet de Bardonanche (ce dernier travail publié dans le t. XVIII de nos *Annales*). M. Rovery a communiqué des recherches sur Saint-Etienne-de-Tinée; M. le lieutenant-colonel de Ville-d'Avray, bibliothécaire de Cannes, une inscription funéraire romaine qu'il a trouvée à l'Abbadie près de Nice (voir *Annales de la Soc. d'ét. provençales*, 1904, fasc. 1). Il me paraît inutile de rappeler mes propres travaux, parus ici même ou dans la *Revue historique de Provence;* mais je me permettrai de renvoyer le lecteur aux comptes rendus que j'ai donnés de la thèse latine de M. l'abbé Bernard sur Géneau, qui fut sous François Ier évêque de Vence[1]; du livre de M. Peyre sur Marguerite de France, fille de ce roi et femme du duc de Savoie, Emmanuel-Philibert[2], — du moins des parties de ce livre qui concernent notre région; — enfin de la thèse française que M. l'abbé Cognet a écrite sur Antoine Godeau, l'un des Quarante, qui fut évêque de Grasse et de Vence[3].

Notre Société a été douloureusement atteinte par l'incendie de la nuit du 14 juillet 1902, qui anéantit notre bibliothèque et nos collections.

Peu de livres à signaler. Les t. XVII (1901) et XVIII (1903) des *Annales* de la Société des Lettres, etc., des A.-M. ont été analysés ici (nos de juillet 1902 et d'avril 1904). Mon *Jansénisme dans le diocèse de Vence* (1902) et le *Sénat de Nice*, de M. Moris, l'ont été dans les nos de juillet 1902 et janv. 1904. Il ne reste à mentionner que deux ouvrages. L'un est *La Province des Alpes-Maritimes*, livre où M. Urbain Bosio, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, a voulu étudier les anciens comtés de Nice, de Vintimille

1. Paris, Fontemoing, 1901; in-8° de 94 pages.
2. Paris, Paul, 1902; in-8° de 107 pages.
3. Paris, Picard, 1900; in-8° de xvii-535 pages.

et de Tende, la baronnie de Beuil et la principauté de Monaco[1]. Il est divisé en douze parties, allant de la période qui précède l'occupation romaine de la province à celle qui a suivi l'annexion française, inclusivement. Si, comme l'a remarqué M. Moris, il semble s'inspirer insuffisamment des travaux de M. Saige sur Monaco, il est particulièrement précieux pour les événements historiques des soixante-dix dernières années, auxquels l'auteur a pu assister. L'autre est le *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*[2]. Préparée par le comte Eugène Caïs de Pierlas, qui mourut en avril 1900, après s'être fait connaître par de bons travaux historiques, cette publication fut achevée par M. Gustave Saige, conservateur des archives et de la bibliothèque du palais de Monaco; elle a paru dans la luxueuse *Collection de monuments historiques* commencée sur l'ordre du prince Charles III, éditée maintenant sous les auspices du prince Albert Ier. Ce fort volume est des plus importants pour notre histoire locale. Chartrier, et non cartulaire, comme M. Saige le fait remarquer, il comprend 274 documents qui vont de la fondation de l'abbaye à sa suppression, du 9 décembre 999 au 9 août 1649, et une table analytique, par noms alphabétiques et par matières, qui se compose de 200 colonnes de noms et de plus de 6,000 articles. Cette monographie de M. Saige corrige de nombreuses erreurs de dates; elle rétablit, dans la chronologie des abbés de Saint-Pons et (ce qui est plus intéressant) des évêques de Nice, des noms qu'on ignorait. Si la *Hierarchia* du P. Conrad Eubel, publiée en 1898 et 1902, précisait, pour la période de 1198 à 1503, ce qu'il restait d'incertain dans les diptyques épiscopaux de Nice, l'œuvre de Caïs de Pierlas et de M. Saige ajoute à la liste, pour le XIIIe siècle, deux nouveaux noms d'évêques (Nitardi, 1247, et Marardo, 1251); elle rectifie les dates de quelques autres.

M. Sénequier, juge de paix honoraire, a pu, avant de mourir, donner en 1902 une troisième édition, revue et augmentée, de son *Grasse*, dont le sous-titre rappelle que ce sont là des « notes à la suite de l'inventaire des archives communales » (Grasse, Imbert).

On connaît *Nice historique*, la revue « bi-mensuelle », dont le

1. Nice, impr. des Alpes-Maritimes, 1902; 1 vol. in-8° de 318 pages, avec cartes.

2. Monaco, 1903; 1 vol. petit in-4° de XXXII-550 pages.

directeur-propriétaire, M. H. Sappia, est le principal rédacteur. (Cf. *Annales du Midi*, t. XIII, p. 273; XIV, 599.)

La 5e année (1902) compte 17 numéros et la 6e (1903) 18. M. Sappia y a continué son *Nice à travers les âges*, parlant à nouveau du langage niçard et du provençal, de la langue dont les Niçois se servirent postérieurement au XIVe siècle et aux ordonnances du duc Emmanuel-Philibert, puis du niçard moderne (chap. 20 à 23), traitant de l'abbaye de Saint-Pons près de notre ville, du problème relatif au passage de Charlemagne sur la Côte-d'Azur (ch. 24, 25), de la cathédrale de Nice (chap. 26). Se sont continués aussi les *Documents oubliés*, du même auteur, sur les familles nobles de Nice — à noter quelques vers d'une pièce adressée par Victor Hugo au poète niçois Joseph Dabray — et sur les bourreaux de cette ville : M. Sappia affirme incidemment qu'il a « vu, il y a plusieurs années, dans un des anciens registres de la paroisse Saint-Martin, l'ancienne église des Augustins, une note aujourd'hui disparue », dont il a été souvent question, celle d'après laquelle Luther aurait logé chez les Augustins de Nice en juin 1534 et dit la messe le 20; et que, « très jeune », il a entendu des prêtres de cette paroisse répéter que l'autel où Luther avait officié est celui du bas-côté de l'Epître, qui est maintenant dédié à saint Nicolas. Enfin, il a continué ses *Evêques de Nice*, examinant ce qu'on sait de saint Anselme de Lérins, — il doute qu'il ait été l'un de nos évêques, — d'Isnard (ou Isoard), qui occupait le siège épiscopal en 1108 et mourut en 1109, et de Pierre, évêque en 1114 ou 1115.

Le fameux linceul du Christ est-il venu à Nice? Il est certain, dit M. Sappia, qu'en 1537 cet objet apocryphe était enfermé au château de la ville. Fut-il exposé, soit en 1537, le Vendredi-Saint (30 mars), par l'évêque Jérôme d'Arsagis, soit en 1543, quand les Français et les Turcs eurent levé le siège? C'est ce dont il faut douter. — A joindre à l'œuvre de M. Sappia un travail sur la congrégation locale de Cessolines et l'hospice de la Providence, — un mémoire sur les Capucins de Nice, leur couvent et l'église (aujourd'hui paroissiale) de Saint-Barthélemy : il ne décide pas si le tableau qui est placé sur le maître-autel est, comme on l'a dit, la *Vierge* de Filelme, sauvée en 1522 du second siège de Rhodes et laissée en 1553 à Nice, selon quelques traditions, par les chevaliers de Malte; par contre il publie un document qui prouve que le tabernacle de l'église fut donné en 1757 par Mgr Ch. Fr. Cantono.

M. Sappia consacre un travail au prince Maurice de Savoie qui, d'abord cardinal, épousa sa nièce en septembre 1642, fut gouverneur de Nice et donna à la cathédrale un objet d'art, « *le Baiser de paix*, où quelques artistes voulurent voir une œuvre de Benvenuto Cellini ». Enfin, il donne, d'après un registre des archives municipales, une liste des consuls, syndics et maires de Nice, et annote ce catalogue.

M. Victor Emanuel a achevé, par un article sur les Frères des Ecoles chrétiennes, ses *Notes sur l'Instruction publique à Nice* depuis le XVIe siècle jusqu'en 1830, et les a réunies en une brochure (Malvano, 50 p. gr. in-4°, 1902). Il a, en outre, publié des *Notes historiques sur les Juifs à Nice*, traitant des conditions générales de l'existence qu'ils menèrent dans les Etats de Savoie avant 1792, de l'Université juive de Nice avant la Révolution française, du signe jaune qu'ils furent en 1750 dispensés de porter, des immigrations juives dans notre ville, de l'établissement du port franc par Charles-Emmanuel II en 1648, des mesures par lesquelles ce duc favorisa alors les juifs portugais, enfin du ghetto dont la « rue du Statut » occupe aujourd'hui l'emplacement.

M. Ange Robin a soutenu qu'un temple d'Hercule était construit sur le mont Agel; il croit qu'il fut remplacé par une petite chapelle de Saint-Tibéri, dont les dernier vestiges ont disparu lorsqu'on établit un fort au sommet de cette montagne.

M. l'abbé Rance-Bourrey a parlé de « l'Eglise de Nice en 1792-1793 » : à noter les deux processions de la Fête-Dieu, celle du 10 juin 1792, que présida l'évêque de Nice, Mgr Valperga de Maglione, entouré de six ou sept évêques fugitifs (ceux de Grasse, Fréjus, Senez, Glandèves, Nevers, Saint-Claude) et d'environ 300 prêtres qui avaient émigré de France, et celle du 30 mai 1793, que présida le vicaire général Garidelli de Quincenet et que marquèrent l'assistance de jeunes gens portant des bâtons enrubannés et surmontés de bonnets phrygiens, l'audition alternative du *Te Deum* et du *Ça ira*, la présence de toutes les autorités et des salves d'artillerie.

Quant aux études de l'abbé Louis Pierrugues, *Le nom de Cannes et la voie Aurélienne* et *Les voies romaines dans les Alpes-Maritimes et le Var*, qui occupent de nombreuses pages de *Nice historique*, le directeur de cette Revue n'aurait pas mal fait d'avertir ses lecteurs que, loin d'être inédites, elles avaient paru déjà, l'une au t. I du *Bulletin de la Société niçoise des sciences*

naturelles et historiques, fascic. de 1879, p. 180-201, l'autre dans la « nouvelle série » de ce même *Bulletin*, t. I (1885) et II (1886)[1].

Une tombe, couverte de tuiles à large bords et contenant les débris d'un petit squelette, a été trouvée en octobre 1903 sur l'emplacement de la nécropole qui avait été fouillée en 1881, à Saint-Cassien, l'ancien Arluc, entre la Bocca de Cannes et la Napoule, par les soins de la Société d'histoire naturelle et des beaux-arts de Cannes : M. de Ville-d'Avray, conservateur des musées de cette ville, M. Bertrand, sous-bibliothécaire, et M. le Dr Bernard ont conduit les fouilles.

Signalons, sans en connaître autre chose que la mention qui en fut faite dans les journaux, une *Monographie d'Antibes* par M. Grec, professeur à l'école d'agriculture de cette ville.

Georges Doublet.

*
* *

Chronique de Gascogne.

Depuis ma dernière chronique (*Annales*, XV, 268) la Société historique de Gascogne a poursuivi d'une façon normale la publication de ses *Archives historiques*. C'est ainsi qu'ont paru successivement le second volume des *Documents pontificaux sur la Gascogne* de M. l'abbé Guérard, le *Cartulaire du prieuré de Saint-Mont* de MM. Jaurgain et Maumus, et tout récemment *Les Huguenots dans le diocèse de Rieux* de M. l'abbé Lestrade. Déjà le *Cartulaire de Gimont* est mis sous presse par les soins de M. l'abbé Clergeac; il sera suivi du *Livre des syndics des Etats de Béarn*, en béarnais, qui sera édité par M. H. Courteault, des Archives nationales; il donnera ainsi à l'œuvre de feu M. Léon Cadier un complément depuis longtemps attendu. Pour la seconde publication de cette Société, la *Revue de Gascogne*, les travailleurs réclamaient surtout des tables détaillées et méthodiques propres à faciliter les recherches à travers les nombreux volumes de sa collection. M. Couture avait reculé devant la difficulté de la besogne, et il s'était contenté d'une table générale. Grâce à M. l'abbé Lalagüe, administrateur de la *Revue*, nous avons aujourd'hui les tables

1. On doit aussi à M. l'abbé Pierrugues un travail sur la station *Ad Horrea* de la Voie Aurélienne (*ibid.*, 1879, p. 124-34), un autre sur la Turbie (*ibid.*, t. II, fasc. de 1881, p. 67-90), et un troisième sur *Forum Voconii* et la partie de la Voie Aurélienne qui se dirigeait vers Riez (*ibid.*, même tome, fasc. de 1883, p. 203-12).

alphabétiques des noms propres de personnes et de lieux, des auteurs d'articles ou de documents publiés, des auteurs d'ouvrages analysés, des articles anonymes ou d'ouvrages anonymes analysés. C'est là un instrument de travail d'une précision remarquable, vraiment indispensable à quiconque s'occupe du passé de la Gascogne. Puisque j'en suis à l'article des répertoires, on me permettra de signaler en passant *La Gascogne* de M. Barrau-Dihigo, quoiqu'il en ait été déjà parlé ici (XVI, 130); des ouvrages de ce genre sont de vrais services rendus aux études provinciales; elles épargnent aux travailleurs de longues recherches et abrègent pour les jeunes recrues de l'érudition les lenteurs et les difficultés de l'initiation.

En dehors des articles de son *Bulletin,* dont on trouvera, à une autre place, le dépouillement et l'appréciation, la *Société archéologique* avait un moment songé à prendre part au concours régional d'Auch en organisant une exposition des plus anciens échantillons de l'imprimerie gersoise; diverses circonstances n'ont pas permis de donner suite à ce très louable projet. La Société a pu cependant décerner des médailles aux auteurs d'une vingtaine de photographies intéressant des monuments locaux. Elle avait annoncé pour le premier trimestre 1904 « une séance publique avec projections photographiques locales et étrangères ». Quelle suite a été donnée à cette initiative des plus propres à populariser le goût des études archéologiques, le *Bulletin* ne nous l'a pas encore appris. En attendant, la Société continue à ouvrir des concours pour la composition d'un Vocabulaire gascon des dialectes du Gers. Quels sont les résultats de ce concours, quelle en est la valeur et dans quelle mesure répondent-ils aux exigences actuelles de la science philologique et aux méthodes préconisées pour l'étude des langues romanes ? Il ne m'appartient pas de le dire, ne les ayant pas vus. Tout ce que j'en sais, c'est que, au gré du rapporteur du concours de 1903, « les concurrents ont été peu nombreux, mais la qualité supplée au nombre »; pour celui de 1904, M. Michelet, dont le dernier volume était récemment étudié ici (XVI. 538), « mérite d'être remarqué entre tous les concurrents ».

Après Argelès, en 1903, c'est Eauze, en 1904, que l'*Escole Gastou Fébus* a choisi pour y tenir ses « Jeux Floraux ». Là fut donné un souvenir ému à Lacontre, poète un peu oublié, mais enfant d'Argelès; ici fut inauguré un portrait de M. L. Couture, dans le collège d'Eauze, où il fit ses premières études. Pyrénéens

et Gersois ont d'ailleurs rivalisé d'empressement pour offrir à leurs hôtes du félibrige la plus cordiale hospitalité avec discours, fêtes et musique. Aussi bien l'*Escole Gastou Fébus* n'entend pas « donner des représentations littéraires, mais affirmer et propager les principes félibréens : amour de la petite patrie, culte des traditions séculaires ». Le progrès de ces principes va toujours s'affirmant le mouvement se communique de proche en proche, le Comminges et le Couserans s'apprêtent à fonder, sous le titre d'*École des Pyrénées*, leur revue félibréenne à l'instar des *Réclams* de l'*Escole Gastou Fébus ;* elle sera principalement l'œuvre de M. Sarrieu, professeur au lycée d'Auch, à qui la Société des langues romanes de Montpellier décernait ces jours-ci le prix Boucherie, pour son étude sur le patois de Luchon. Il sera bien permis ici de signaler les conclusions du rapporteur sur ce travail, qui fera époque dans l'étude des patois gascons. « C'est, disait-il, un monument digne d'admiration que l'auteur a élevé au patois de son pays natal, et l'on peut dire qu'aucun patois jusqu'à présent n'a fait l'objet d'un travail de cette étendue et de cette valeur. » Ne quittons pas le Gers et les études linguistiques sans saluer l'œuvre d'un des meilleurs poètes gascons qui renaît sous les auspices de la « Bibliothèque méridionale » : Ader voit ses œuvres poétiques, y compris le *Catounet*, rééditées avec traduction, notice et commentaire par MM. Jeanroy et Vignaux. C'est pour le vieux poète de Gimont une bonne fortune inappréciable. En toute la Gascogne il n'aurait pu trouver deux parrains en état de le présenter au public avec plus d'autorité scientifique et de piété filiale.

Parmi les découvertes de la région signalées çà et là dans les revues ou les journaux, il n'en est aucune de bien importante; la plupart concernent la préhistoire. Celles qui touchent à l'archéologie consistent en une inscription funéraire romaine à Auch, quelques débris de constructions gallo-romaines à Gée-Rivière et à Saint-Lary.

Dans les Landes, c'est toujours la Société de Borda qui représente et résume tout le travail historique, et le dépouillement de son *Bulletin*, donné ici régulièrement, constitue l'inventaire fidèle de sa production scientifique. En dehors d'elle, nous n'avons à signaler qu'un travail sur le patois de Laurède, encore inédit, mais qui a valu à son auteur M. l'abbé Foix une partie du prix Lagrange à l'Académie de Bordeaux. Avant longtemps le patois du Marsan n'aura rien à envier à celui de Luchon ; il sera enfin,

lui aussi, l'objet d'une étude conçue dans un esprit vraiment scientifique. Les lecteurs des *Annales du Midi* n'ont pas besoin qu'on leur en désigne l'auteur : ils le reconnaîtront aisément dans le signataire des excellentes notes sur le patois landais qui paraissent ici de temps à autre.

Des Basses-Pyrénées je n'ai rien à dire, puisqu'elles font l'objet d'une chronique distincte. Dans les Hautes-Pyrénées, la Société académique de Tarbes a célébré, à la fin de 1903, son cinquantenaire par une fête tout intime où furent conviées les Sociétés savantes de Gascogne. Il fut beaucoup parlé à cette occasion d'une fédération de ces sociétés. M. Barrau-Dihigo avait déjà lancé cette idée, mais sous une autre forme, dans son étude sur *la Gascogne*, signalée plus haut. M. Labrouche ferait consister la sienne en ce que chaque Société publierait le sommaire des *Revues* ou *Bulletins* des autres; tous les ans une sorte de congrès réunirait les Sociétés chez l'une d'entre elles. Même réduite à ces proportions modestes, cette idée de fédération ne paraît guère avoir fait son chemin; il est vrai que son auteur n'a pas donné suite au projet qu'il avait conçu de réunion générale des Sociétés savantes pour l'été de 1904. On doit le regretter. Il pouvait sortir de là une réaction salutaire contre le particularisme qui nous envahit de plus en plus, au grand désavantage d'œuvres d'intérêt général, trop délaissées pour d'autres d'une portée plus restreinte ou d'une utilité moins urgente.

Mais laissons là ce chapitre qu'il serait trop facile d'étendre. Donnons au moins une mention au projet d'imprimer le *Glanage* de Larcher. La même Société qui s'y était montrée d'abord favorable paraît l'avoir abandonné, effrayée par les difficultés de l'entreprise. Ces difficultés seraient, me semble-t-il, notablement réduites si on élaguait de la copie du feudiste bigourdan tout ce qui a paru dans la *Gallia christiana*, les collections des conciles, les registres des papes et les publications locales, anciennes ou récentes, et le *Glanage* imprimé n'en garderait pas moins aux yeux des travailleurs la valeur d'une mine de tout premier ordre. Pourquoi la Société académique ne lui donnerait-elle pas place dans son *Bulletin documentaire?* Voilà, ce me semble, une occasion toute trouvée d'inaugurer ce régime de fédération ou d'étroite solidarité auquel elle a convié les Sociétés savantes et leurs membres.

A. Degert.

Chronique du Limousin.

De son passé si riche en monuments de tout âge la ville de Limoges voit disparaître chaque jour un morceau sans que l'édilité en prenne le moindre souci. Les expropriations opérées, il y a quelques années, pour la construction de la nouvelle préfecture ont mis à jour la partie de l'ancienne muraille qui s'appuyait sur la porte Montmailler. Etablie sur trois larges arcades en tiers point, cette partie date vraisemblablement du xve siècle naissant, et mesure environ 20 m. de longueur sur 12 m. de hauteur. M. R. de Lasteyrie avait demandé au maire de Limoges la conservation de cet intéressant spécimen d'architecture militaire. Vaine demande. Au lieu et place du jardinet qu'on eût pu créer en cet endroit autour de la muraille, nous verrons s'élever prochainement quelque maison bourgeoise pour laquelle il faudra faire table rase de ce qui subsiste.

Fait plus grave, le fameux pont Saint-Etienne, qui remonte aux premières années du xiiie siècle, va lui aussi disparaître devant « un beau pont moderne ». Il était pourtant possible de construire celui-ci tout en conservant celui-là. Ni conseils, ni protestations, ni démarches n'ont pu avoir raison du parti-pris de la municipalité. Les joyaux venus du passé ne sont cependant point ce qu'il y a de plus méprisable dans le trésor d'une communauté. Mais encore faut-il qu'elle le comprenne.

M. L. Guibert, décédé au commencement de l'année 1904, a laissé inachevés deux travaux historiques qui pourront toutefois être publiés en partie. La Société archéologique du Limousin compte insérer dans son Bulletin le *Dictionnaire des artistes limousins* au moyen âge et sous l'ancien régime, dictionnaire qui sera d'un grand secours pour l'étude du mouvement artistique dans la cité des orfèvres, des émailleurs et des peintres-verriers. D'autre part, la librairie Ducourtieux se propose d'éditer ce qui pourra l'être du *Tableau historique et topographique de l'ancien Limoges* que l'auteur comptait achever en deux volumes.

Un avoué de Rochechouart, M. J. Codet de Boisse, décédé il y a peu d'années, a légué à la Société archéologique du Limousin les documents de tout genre qu'il avait recueillis sur la ville de Saint-Junien, dont les chanoines et les bourgeois tiennent une si grande place dans l'histoire de notre province. De cette collection, qui

remplit actuellement seize cartons, M. Touyéras, membre de la dite Société, a dressé un répertoire sommaire qui sera imprimé au cours de la présente année. L'histoire de Saint-Junien, ébauchée jadis par l'abbé Arbellot, pourra s'écrire désormais d'une façon plus ferme, au moins depuis le xve siècle.

L'*Inventaire du fonds de l'ancien évêché de Limoges* est en cours de publication : quatre cent cinquante-trois articles sont déjà imprimés. Seule la section du temporel fournit d'amples renseignements sur la période du moyen-âge, l'évêque étant seigneur non seulement de sa cité épiscopale, mais encore des châtellenies d'Isle, Saint-Junien, Saint-Léonard, Eymoutiers, Allassac, Vontezac, etc. Quelques rares documents remontent au xiie siècle; à vrai dire, le fonds ne commence qu'au xiiie, sans apporter réponse à la question depuis si longtemps débattue de savoir en quel siècle s'est fondée la puissance territoriale des évêques de Limoges. Peut-être trouverait-on quelques lumières sur ce point dans les copies que conserve le fonds Moreau de la Bibliothèque nationale.

La section des « matières ecclésiastiques » est d'un contenu varié et sera d'une grande utilité pour l'histoire des évêques sous le régime du concordat de Bologne. La série des collations de bénéfices commence en 1514, mais présente de nombreuses lacunes. Il reste à inventorier deux cent cinq registres in-4° et in-folio d'insinuations ecclésiastiques (de 1554 à 1788), et environ cent cinquante dossiers relatifs aux diverses parties de l'administration diocésaine depuis le xvie siècle.

Alfred Leroux.

* * *

Chronique du Quercy et du Rouergue.

Le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* a publié dans ses fascicules de 1903 et 1904 des travaux qui méritent d'être signalés aux lecteurs des *Annales*. 1° *Essai d'un armorial quercynois*, par M. L. Esquieu; 2° *Notes sur l'abbaye de Leyme*, par M. Ed. Albe; 3° *Statuts du chapitre de Cahors au XIIIe siècle*, fragments inédits trouvés par M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, publiés et traduits par M. Ed. Albe; 4° une copie des *Mémoires touchant la vie de M. d'Hauteserre*, professeur de droit en l'Université de Toulouse au xviie siècle, publiée par M. L. Greil; 5° les

Privilèges, franchises et libertés de la ville de Sainte-Spérie, par M. Fourastié.

Un fascicule spécial de 206 p. a été consacré (2e trimestre 1904) à la publication d'une importante étude de M. l'abbé Albe sur *Hugues Géraud, l'évêque supplicié de Cahors*, d'après les pièces originales du procès, tirées des archives d'Avignon et du Vatican. Le sous-titre : *L'affaire des poisons et des envoûtements en 1317* en indique tout l'intérêt.

Parmi les ouvrages qui intéressent l'histoire du Rouergue, notons 1o une réédition en 2 volumes, d'après la première édition de l'an V, des *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, de l'abbé Bosc, publiée par la Société anonyme d'imprimerie de Villefranche; 2o une plaquette, petit in-4o, ornée de 14 gravures, reproduction exacte de documents contemporains, sur *Bories, l'un des quatre sergents de la Rochelle*. Etude bien documentée et imprimée avec un soin irréprochable (Carrère éditeur).

3o La réimpression des quatre *Biographies aveyronnaises* de J. Duval, annoncées dans notre dernière chronique, vient d'être terminée par la publication des biographies du *Baron de Gaujal*, auteur des *Etudes historiques sur le Rouergue*, et du *lieutenant général Taragre*.

4o La *Galerie des Préfets de l'Aveyron*, t. Ier, in-12 (les deux suivants paraîtront incessamment), par M. F. de Barrau (Carrére, éditeur). C'est une sorte de résumé des faits les plus saillants de l'histoire locale au point de vue politique, économique et agricole à l'occasion du rôle et de l'action des préfets qui ont administré successivement le département.

A signaler aussi la suite du catalogue de sculpture et celui de numismatique du musée de Rodez, par L. Masson.

M. L. Delmas, élève de l'Ecole des Chartes, a publié récemment une thèse sur l'*Histoire des comtes de Rodez* aux XIIe et XIIIe siècles.

On annonce pour cette année la publication par les soins des Archives départementales, aux frais du département, de l'état du diocèse en 1771, sous le titre de *Réponses au questionnaire* adressé par l'évêque de Cicé au clergé du Rouergue touchant l'état économique des paroisses. Cette publication est attendue depuis plus de quinze ans !

Vont paraître, à Toulouse, à la librairie Privat, les *Coutumes et privilèges du Rouergue*, d'après des documents d'archives, par MM. E. Baillaud et l'abbé Verlaguet.

Le *Rouergue illustré* (Carrère, éditeur) en fascicules de 32 pages in-4°, sur papier de luxe, continue de paraître avec une illustration toujours abondante et soignée. Ont paru depuis notre dernière chronique les fascicules concernant Villefranche et Espalion, et dans le courant de l'année doivent paraître ceux de Saint-Affrique et de Najac.

Le *Journal de l'Aveyron* publie de nombreux *Documents inédits sur Monteil*, recueillis jadis par J. Duval en vue d'une biographie que sa mort prématurée l'empêcha d'écrire.

Le Journal *l'Union catholique* poursuit l'impression longtemps interrompue des *Bénéfices du diocèse de Rodez* à la veille de la Révolution, d'après un ms. du chanoine de Grimaldi. Elle formera un gros volume in-8° sur deux colonnes.

Le prochain volume des *Mémoires* de la Société des Lettres de l'Aveyron donnera une correspondance inédite de Monteil, publiée par M. Constans. Elle a trait à la biographie de l'historien, à ses relations, aux diverses fonctions qu'il occupa dans diverses écoles militaires et surtout à la composition de son *Histoire des Français des divers états*.

M. de Courtois a légué à cette Société un lot important d'ouvrages et de manuscrits, intéressants pour l'histoire du Rouergue. Il serait trop long d'en faire ici l'inventaire, paru dans le procès-verbal de la séance du 18 octobre 1904. Nous signalerons seulement une plaquette fort rare, l'*Allivrement du pays de Rouergue*, un des spécimens les plus anciens de l'imprimerie ruthénoise, de 1625 ; un manuscrit de la *Ruthena christiana* de Sicard, et une copie de l'*Histoire des comtes de Rodez* de Bonal. Ces manuscrits faisaient partie des archives de la famille de Neirac, qui occupa une place importante dans l'administration provinciale de la Haute-Guienne au XVIIIe siècle.

La même Société a reçu encore un don de cent dix-huit liasses de documents manuscrits, provenant du château d'Is, ancienne propriété de la famille de Cabrières. Ce fonds consiste surtout en titres de propriété, hommages et reconnaissances, inventaires, testaments, brevets et diplômes, autographes de hauts personnages, concernant de nombreuses familles anciennes du Rouergue, et des documents se rapportant à des communes et paroisses ou offrant un intérêt plus général, comme lettres patentes, règlement de procédures, comptes consulaires, registre de la cour royale d'Estaing (XVIe siècle). Il y a aussi le texte du cahier des doléances de la

communauté de Millau en 1789, dont l'original se trouvait non dans les archives de Millau, mais dans les papiers privés d'une famille : ce qui prouve une fois de plus combien peuvent être riches en documents d'un intérêt général les archives des familles quand quelques-uns de leurs membres ont occupé des fonctions publiques. Beaucoup de ces pièces méritent de fixer l'attention des historiens du pays.

De récentes fouilles près de Peyreleau, sur les bords du Tarn, ont amené la découverte de nombreux produits céramiques de l'époque gallo-romaine; poteries, moules avec signature et inscriptions, analogues à ceux qui furent trouvés, il y a quelques années, à la Graufesenque, près de Millau. Les débris recueillis laissent supposer l'existence dans cette région du Rouergue d'importants ateliers de céramique voisins de la grande fabrique de la Graufesenque, qui était, dit-on, la plus considérable de la Gaule.

A Millau, des ouvriers, en creusant un puits sur la rive droite du Tarn, ont mis à jour une mosaïque gallo-romaine, à dessins géométriques, et tout à côté, des monnaïes romaines du IIIe siècle. La mosaïque, acquise par la ville de Millau, a été transportée à la mairie et elle doit être le point de départ de la fondation d'un musée archéologique local.

M. Constans.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Bombal (E.). *La haute Dordogne et ses gabariers.* Tulle, Crauffon, 1903; gr. in-8° de 250 pages. — Ouvrage plein de renseignements instructifs, de détails précis et pittoresques, de souvenirs inédits, de constatations directes, écrit par un homme qui n'est ni géographe ni historien, mais qui, ayant passé toute sa vie dans la vallée de la haute Dordogne, en connaît les populations, leurs mœurs, leurs traditions, leurs besoins, les ressources du pays, les institutions locales, la vie économique sous toutes ses formes. C'est grand dommage seulement que, pour le passé, l'auteur ne cite pas mieux ses sources, emprunte de toutes mains, méconnaisse le rôle de la Dordogne comme limite historique, ignore l'existence au xix[e] siècle d'une bourse des marchands fréquentant les rivières de Garonne, Dordogne, Lot, etc., et oublie de consulter les principaux voyageurs des xvi[e] et xvii[e] siècles.

A. Leroux.

Bonnet (E.). *Sur un livre liturgique imprimé pour l'église de Maguelone en 1523.* Montpellier, impr. centrale du Midi, 1902; in-8° de 16 pages. — M. B. décrit un fragment de feuille d'un *Office de la Vierge*, imprimé en 1523 pour le diocèse de Maguelone. Ce serait la plus ancienne impression exécutée pour ce diocèse. Ce fragment a été trouvé dans une reliure par M. Maignien, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble, qui l'a donné à la Société archéologique de Montpellier. Fac-similé et nombreuses notes.

M. Décans.

Bonnet (E.). *Les œuvres de l'historien montpelliérain Pierre Serres.* Montpellier, impr. centrale du Midi, 1902; in-8° de 34 pages. — Sa vie et ses ouvrages. Sur sa vie, très peu de renseigne-

ments. Il naquit le 30 août 1649, fut, comme son père, procureur à la chambre des Comptes de cette ville, et y mourut le 19 mai 1725. Il a beaucoup écrit, mais ne se recommande point par l'originalité et par le style. Une *Histoire abrégée de Montpellier avec un Abrégé de la vie de quelques hommes illustres .. de ladite ville...* est son seul ouvrage imprimé. Les deux principaux sont l'*Histoire de la ville de Montpelllier*, en 3 tomes, et les *Annales de la ville de Montpellier*, en 10 volumes. Il a écrit encore des *Annales et mémoires de la ville de Montpellier*, une *Histoire généalogique de la maison de Guilhem et des rois de Majorque*, et une *Histoire abrégée des gouverneurs et des commandants en chef de la province de Languedoc*, une *Histoire de la Cour des comptes de Montpellier*, un *Abrégé de l'histoire du calvinisme de la ville de Montpellier*, et une *Histoire du calvinisme de la ville de Montpellier* qui n'a pas encore été retrouvée, de même qu'une *Histoire du fanatisme*. Enfin une *Histoire... des Pénitents-Blancs... de Montpellier* est peut-être la dernière œuvre d'un historien qui, par son amour du document, demeure très précieux, car il analyse et cite tous ceux qu'il a pu trouver. Ses ouvrages manuscrits sont conservés dans les bibliothèques, archives ou Sociétés savantes de Montpellier. M. DÉCANS.

Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (ordre de Cluny), p. p. J. de JAURGAIN, avec introduction et sommaires par J. MAUMUS. Paris, Champion ; Auch, Cocharaux, 1904 ; in-8° de XIV-152 pages (*Arch. hist. de la Gascogne*, 2e sér., fasc. 7). — La Société des archives historiques de la Gascogne a entrepris la publication des cartulaires de la région ; à tout seigneur tout honneur : elle a commencé par ceux de l'église métropolitaine d'Auch[1] ; elle continue par celui du prieuré de Saint-Mont, en attendant les cartulaires de Gimont, de Bigorre et de Condom, qui nous sont promis.

Saint-Mont était un prieuré du diocèse d'Auch, fondé en 1050, donné à l'ordre de Cluny quelques années après, dévasté pendant les guerres de Religion par les bandes huguenotes de Montgommery. A travers les vicissitudes des âges, ce monastère mena une existence modeste jusqu'à la veille de la Révolution. N'ayant

1. Nous en avons rendu compte (*Annales du Midi*, t. XII, p. 537 ; XIV, p. 230).

plus que cinq religieux, jouissant de revenus de plus en plus réduits, il fut sécularisé en 1788. C'est une preuve à joindre à beaucoup d'autres de la décadence des institutions monastiques dans notre région à la fin du XVIIIe siècle.

Si le cartulaire de Saint-Mont ne peut être d'un grand secours pour l'histoire générale de la région gasconne, il donne de curieuses indications sur les origines féodales de plusieurs familles. De plus, à cause de l'époque reculée à laquelle il remonte (seconde moitié du XIe siècle), il devient une mine féconde de renseignements concernant le régime des biens et des personnes, la procédure, la forme des contrats. Dans les stipulations contenues aux actes LXIX et LXX (vers 1081 et 1090), on constate que le servage, quoique atténué en principe, n'était nullement aboli et comportait encore plusieurs sortes d'application.

Nous aurions voulu que M. Maumus prît soin de rechercher la date de la confection du cartulaire, et si les pièces qu'il contient existent quelque part en original. Car on a montré déjà la trace de nombreuses altérations dans ces textes. M. Labande a mis en doute l'authenticité de plusieurs (*Revue critique*. 17 octobre 1904).

Ils sont publiés tels qu'ils se suivent dans l'original. Peut-être eût-il mieux valu accepter l'ordre chronologique, quitte à établir dans un tableau la concordance entre les numéros du cartulaire et ceux de l'éditeur.

Pour faciliter les recherches, il semble qu'on aurait pu donner comme table des matières le relevé des communes. — L'index alphabétique des noms de lieux et de personnes aurait été plus profitable si on avait indiqué la contrée dans laquelle se trouve chaque localité identifiée.

Tout en reconnaissant le soin apporté à la reproduction du texte, nous regrettons de voir si longue la liste des *errata :* une correction plus rigoureuse des épreuves eût été préférable à ces rectifications faites après coup. En tout cas, les éditeurs ont témoigné du désir qu'ils avaient de faire œuvre sérieuse. — On doit leur savoir gré du résultat. F. PASQUIER.

CLÉMENT-SIMON (G.). *Archives historiques de la Corrèze (ancien Bas-Limousin). Recueil de documents inédits depuis les origines jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle*, publié avec notes et commentaires, cartes et planches. T. I. Paris, Champion, 1903; grand in-8° de

683 pages. — Important recueil de quatre-vingts pièces qui éclairent beaucoup l'histoire des relations de la royauté avec le Bas-Limousin depuis Philippe-Auguste, et en même temps l'histoire interne de ce pays. La pièce numérotée 81 (pages 414 à 674) est un extrait du *Pouillé* de Nadaud concernant les paroisses du diocèse actuel de Tulle; elle se retrouve en substance dans l'édition intégrale de ce *Pouillé* que vient de donner M. l'abbé Lecler (t. LIII du *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, 1903). Il faut attendre la table analytique, qui paraîtra sans doute avec le tome II, pour apprécier toute la valeur de ce recueil. Le *Bulletin de la Société historique de Brive* s'est grandement honoré en lui accordant l'hospitalité. Mais pourquoi avoir dédaigné l'ordre chronologique dans le classement de ces documents ?

A. Leroux.

Clément-Simon (G.). *Documents sur l'histoire du Limousin, tirés des archives du château de Bach, près Tulle*. Brive, Roche, 1904; gr. in-8° de 399 pages. (*Soc. des arch. hist. du Limousin*, 1re série, t. IX.) — Recueil de grande valeur pour l'histoire du Bas-Limousin en particulier. Il contient un certain nombre de textes en dialecte local, entre autres un livre terrier de la seigneurie de Chanac (fin du XIIIe siècle) et un cartulaire de la seigneurie de Boussac (XIVe et XVe siècles). Nombreux actes relatifs aux Etats provinciaux du Limousin et de la Marche des XVe et XVIe siècles. On y trouve aussi, imprimés pour la première fois, les lettres de Philippe VI ratifiant la donation de la vicomté de Limoges (1344), une donation de la vicomté de Limoges par le vicomte Olivier à son frère Jean de Bretagne (1432), une vente du comté de Périgord au vicomte de Limoges (1437), l'acte de création d'un chevalier en mercerie par le roi des merciers de la sénéchaussée du Limousin (1454). Les deux documents concernant le droit de régale du vicomte de Comborn, à l'exclusion du roi, sur les biens de l'évêque de Limoges à Voutezac et Allassac pendant la vacance du siége témoignent que ce droit remonte au XIIIe siècle. Ajoutons qu'il était encore prétendu au XVIIIe siècle et donnait lieu à un nouveau conflit. (Cf. *Invent. arch. dép. de la Haute-Vienne*, série G. 69.)

A. Leroux.

Clouzot (E.). *Les marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle*. Paris, H. Champion, et Niort, L. Clou-

zot; in-8° de 182 pages. — Les historiens poitevins admettent en général que le dessèchement des marais, dans la région qui s'étend au sud de Luçon et de Fontenay-le-Comte, est l'œuvre des XVIIe et XVIIIe siècles. On n'aurait fait alors que continuer les travaux entrepris par des ingénieurs hollandais, appelés par Henri IV pour appliquer en Poitou les méthodes employées dans leur propre pays. M. Clouzot a montré que les entreprises de ce genre remontent à une époque beaucoup plus reculée. Elles sont l'œuvre de syndicats dont les plus anciens sont des syndicats ecclésiastiques; et de ceux-ci les plus anciennement connus paraissent à la fin du XIIe siècle. A cette époque les abbés de la Grâce-Dieu, de Notre-Dame de Charron et de Saint-Léonard des Chaumes s'unissent pour dessécher les marais des Alouettes, au nord de Marans. Un peu plus tard, les grands monastères de Saint-Maixent, de l'Absie, de Maillezais, de Nieul et Saint-Michel-en-l'Herm s'associent pour une opération du même genre dans le voisinage de Vouillé. Aux siècles suivants, il semble bien que les paysans eux-mêmes aient formé des syndicats de dessèchement. Mais les ravages de la guerre de Cent ans interrompirent le mouvement. Au début du XVIe siècle, les officiers royaux tentent en vain d'obtenir des intéressés, seigneurs ou paysans, la reprise des travaux et l'entretien des ouvrages de défense contre l'inondation. Les guerres de religion vinrent encore mettre obstacle à la continuation de l'œuvre entreprise au XIIIe siècle, et plus d'une fois des digues furent détruites par l'un des partis en présence, pour arrêter la marche de l'adversaire. C'est en raison de ces difficultés que Henri IV, en 1599, se décida à appeler les ingénieurs hollandais. La seconde partie du volume est consacrée à l'exposé des procédés de dessèchement, par l'emploi judicieux des « achenaux », ou canaux de décharge, et des « bots », ou levées de terres, à l'indication des principales productions du marais poitevin, et des routes qui le traversaient. L'ouvrage est terminé par une bonne table et un utile glossaire, dans lequel sont groupés et sommairement traduits les termes techniques expliqués dans le texte ou mentionnés dans les pièces justificatives. De nombreuses cartes contribuent à rendre facile la lecture du travail très sérieux et très documenté de M. Clouzot.

R. POUPARDIN.

Conard (P.). *La Peur en Dauphiné (juillet-août 1789)*. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904; in-8° de 282 pages, avec croquis et carte. — Sous ce titre, M. C., pensionnaire de l'Institut Thiers, déjà connu par quelques publications d'histoire moderne, où il a fait preuve de sagacité et d'esprit critique, étudie le mouvement populaire connu sous le nom de « la grande Peur », qui se produisit dans le Viennois vers la fin de juillet 1789, et il cherche à en dégager les causes restées jusqu'à ce jour inexpliquées.

On sait que ce mouvement débuta par une panique causée par la nouvelle qu'une bande de brigands — d'autres disaient une armée de dix mille Savoyards — s'avançait saccageant tout sur son passage. Pour résister à cette invasion, les paysans s'arment et se réunissent dans les bourgs les plus importants. Ils ne tardent pas à reconnaître que la nouvelle est fausse et que leurs craintes sont vaines; mais au lieu de rentrer paisiblement chez eux, ils tournent leurs armes contre les châteaux du voisinage, les pillent, brûlent les archives où sont conservés les titres des redevances féodales si lourdes et si détestées, et parfois incendient les châteaux eux-mêmes.

Cette panique, qui se produisit à la même époque presque dans toutes les parties de la France et qui partout eut les mêmes conséquences, fut attribuée par les contemporains à une manœuvre destinée à soulever le peuple et à préparer la suppression des droits féodaux. Telle n'est pas la conclusion de M. C. Mais avant de la formuler, il estime qu'il conviendrait de relever exactement la date précise du passage de la panique, du 22 juillet, où elle est signalée dans le Maine, au 3 août, où elle atteint Toulouse. « Je serais étonné, dit-il, que cette chronologie minutieuse ne permît pas de déterminer nettement le courant ou les courants de la Peur. On pourrait, je crois, en tirer la conclusion définitive qu'il n'y a eu ni complot, ni même commotion électrique, mais tout simplement transmission de village à village et de province à province d'une nouvelle qui, à l'origine, avait peut-être quelque fondement. » A. Prudhomme.

Cousseyroux (P.). — *Histoire de la ville et de la baronnie de Peyrat-le-Château. Guerres de religion. Tribunaux révolutionnaires de Limoges et de Saint-Léonard.* Limoges, Dumont, 1904; grand in-8° de XIII-415 pages. — Ouvrage bien imprimé, illustré

con amore, et qui fait honneur aux presses de l'éditeur. Le contenu satisfait moins, encore qu'il soit pavé de bonnes intentions. Absence de plan rationnel, l'ordre chronologique, l'ordre géographique et l'ordre des matières étant partout étrangement mêlés. — Méconnaissance des règles élémentaires de la composition historique. Est-il donc permis à propos de Peyrat de discourir sur tout le Limousin, de consacrer cinq chapitres à des abbayes et des prieurés qui sont situés hors des limites de la baronnie en question? Défalcation faite de ces hors-d'œuvre, l'histoire de Peyrat tiendrait facilement en 80 pages. — Ignorance de la méthode, qui veut qu'une monographie comme celle-ci soit faite tout entière sur des textes originaux et non, comme il arrive trop souvent ici, sur des récits de troisième et quatrième main. — Absence fréquente de critique. Le chapitre consacré à la langue des troubadours (toujours à propos de Peyrat qui n'a pas vu naître un seul troubadour) est, à ce point de vue, vraiment typique. Je doute que M. Camille Chabaneau se sente très flatté de voir invoquer son autorité concurremment avec celle de Grellet-Dumazeau († 1852). En tout cas, les romanisants trouveront (p. 90) une longue liste des expressions grecques qui se sont introduites dans le langage limousin! — Reste les idées de l'auteur, qui en a beaucoup, particulièrement sur le moyen âge et la Révolution. Nous nous plaisons à reconnaître qu'elles sont souvent d'une originalité savoureuse. A. LEROUX.

DUSSERT (abbé A.). *Essai historique sur la Mure et son mandement depuis les origines jusqu'en 1626*, 2e édition, avec des éphémérides jusqu'en 1903. Paris, Picard; Grenoble, Gratier, 1903; in-8° de XIV-584 pages. (Thèse de doctorat d'Université.) — Le livre de M. l'abbé D. n'a pas remporté seulement des succès académiques : prix Pallias à l'Académie delphinale, mention honorable à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; il a obtenu aussi, mérite plus rare, un succès de librairie. En un an la première édition, la seule que comptent d'ordinaire les œuvres de ce genre, a été épuisée et l'auteur, cédant sans trop se faire prier aux flatteuses solicitations des Matésins, s'est laissé contraindre à en donner une deuxième édition. Il y a là un précieux encouragement pour ceux qui seraient tentés de suivre l'exemple du jeune docteur de l'Université de Grenoble et une leçon pour les villes du Dauphiné qui attendent encore leur historien.

La deuxième édition de l'*Essai historique sur la Mure* a été « corrigée et considérablement augmentée ». La première s'arrêtait à l'année 1626 : la seconde n'a mis son point final qu'en 1903. On ne saurait, même à La Mure, exiger davantage. Dans cette seconde partie, rédigée sous forme d'éphémérides, on trouve des notes curieuses et nouvelles sur le passage de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, sur l'affaire Didier, sur la persistance du Jansénisme dans la Matésine, sur l'exploitation des mines de charbon et aussi sur les grands hommes morts ou vivants de ce beau pays, depuis la légendaire *Cotte rouge* jusqu'aux hommes politiques qui s'y disputent aujourd'hui, avec des alternatives périodiques de succès et de revers, les faveurs capricieuses du suffrage universel. A. PRUDHOMME.

MAZON (A.). *Histoire de Largentière*. Privas, impr. C. Laurent, 1904 ; in-8° de 592 pages, et planches. — Nous avons annoncé, lors de leur apparition, les quatre premiers chapitres de cet ouvrage (*Annales*, XII, 578 ; XIV, 138). Depuis, onze autres ont été publiés successivement par la *Revue du Vivarais* et par conséquent figurent dans nos dépouillements annuels de ce Périodique ; ils conduisent l'histoire de Largentière du commencement du XVIIe siècle à la fin du XVIIIe.

Voici maintenant le tout réuni en un gros volume, très bonne monographie, la plus complète, croyons-nous, et la plus précise qui ait été consacrée à une ville vivaroise.

Largentière, sous le règne de Louis XIII, a eu la chance d'échapper aux effets des guerres civiles, et notamment à la campagne de sièges que Rohan conduisit en Vivarais (févr.-avr. 1628). Ensuite elle entre dans une longue période de paix intérieure que n'altèrent ni le soulèvement rural de 1670 (révolte dite « de Roure »), ni celui des Camisards : à l'un, la ville opposa une vive résistance ; à l'autre elle ne fit que gagner de bonnes routes, qui manquaient à ce pays de montagnes, de sorte que son commerce, son industrie profitèrent des dépenses faites pour réduire les insurgés. Disons à ce propos qu'il est étonnant que la Révocation de l'Edit de Nantes n'ait laissé aucune trace dans les archives privées ou publiques de Largentière et des environs. M. M., si soigneux, si attentif à tout recueillir, n'en dit pas un mot.

Les jours troublés, et avec eux la vie, l'intérêt historique, renaissent aux approches de la Révolution, dès 1787. Avant, la

moyenne annuelle des délibérations du conseil de ville était de dix; cette année-là il y en eut trente-deux, vingt en 1788, quarante en 1789. « Ensuite on ne les compte plus. » Un parti populaire se forme. En 1790 il dirigeait la commune. La garde nationale de Largentière a contribué pour sa part à faire échouer la réunion d'hommes armés dite le second « camp de Jalès », manifestation plus catholique encore que royaliste; elle réprima aussi le troisième, celui-là vraie insurrection, conduite par le comte de Saillans qui fut pris, mis à mort sans jugement, et dont la tête, promenée à Largentière, y fut enterrée en juillet 1792.

En octobre suivant est constituée la Société populaire. Ses délibérations ne subsistent que jusqu'en novembre 1793; mais elle a duré beaucoup plus longtemps et joui d'une grande autorité; c'était la Société-mère du département; elle dirigeait les autres. Les républicains exaltés étaient nombreux à Largentière; la contre-Révolution, très prononcée en Vivarais après 1795, ne se fit guère sentir dans la ville. Cette permanence de sentiments et d'attitude politique explique peut-être pourquoi l'on n'entrevoit point dans les analyses de M. M. et dans les textes qu'il insère des modifications analogues à celles qu'ont éprouvées brusquement d'autres Sociétés populaires, tour à tour girondines avec la Gironde, jacobines avec la Montagne, terroristes, puis revenant à des sentiments plus humains sous l'influence bénigne de Notre-Dame de Thermidor. On comprend aussi que le rôle important de Largentière ait entraîné M. M hors des strictes limites de son sujet; que sous sa plume l'histoire d'une ville ait quelque peu dégénéré en celle du département : Privas, Aubenas, Annonay, Viviers, etc., y apportent leur contribution. De même lorsqu'il traite de la chouannerie. Elle sévit dans l'Ardèche, accompagnée de pillages et d'assassinats, de 1797 à 1800. Elle fut développée par les commissaires mêmes du Directoire, qui, pour se rendre maîtres des élections, avaient multiplié les colonnes mobiles : le régime de suspicion où l'on vivait, les méfaits perpétrés par les troupes et par leurs chefs poussaient une foule de gens, par crainte ou par esprit de vengeance, à se jeter dans le brigandage; aux chouans se joignaient aussi beaucoup de réfractaires, de déserteurs.

A la fin trois appendices, l'un sur l'église de Notre-Dame-des-Pommiers, l'autre sur le vieux château de Largentière, le troisième relatif à l'hôpital qui a été, en 1847, établi dans le châ-

teau, non sans le défigurer. Des remercîments spéciaux sont dûs à M. M. pour le grand nombre de textes inédits qu'il a publiés concernant l'époque révolutionnaire. P. DOGNON.

RAYBAUD (J.). *Histoire des grands-prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, p. p. l'abbé C. NICOLAS, tome I. Nimes, imp. Chastanier. 1904; in-8° de 446 pages. — Avec un grand dévouement scientifique, l'éditeur, curé-doyen de Saint-Gilles, a entrepris de mettre à la portée des érudits une partie du ms. de Jean Raybaud. Ce ms. est représenté par une copie unique en deux volumes, conservée à la bibliothèque Méjanes, à Aix, sous la cote 333-339 (858-859) R. 899. M. l'abbé N. laisse de côté le second volume, contenant les preuves, qui certainement sera publié un jour. Il prend dans le premier volume l'histoire du grand-prieuré et celle de la province de Provence de l'Ordre du Temple. Le tome qui vient de paraître va du prieur Durand (1101-1110) au prieur Jean Romieu de Cavaillon (1448-1449). M. N. donne tel quel le texte de Raybaud, en y ajoutant quelques notes, une table des principaux noms de personnes et de lieux, et des portraits tirés de l'*Histoire des grands maîtres*, de Naberat, portraits non authentiques, bien entendu. Raybaud était bien placé par ses fonctions d'archivaire du prieuré pour en connaître l'histoire; son manuscrit intéresse l'histoire générale et surtout celle du Midi de la France. La publication de M. N., patronnée par l'Académie de Nimes et par le Comité des Travaux historiques, sera donc accueillie favorablement partout où l'on travaille et notamment par les bibliothèques de la région. Il faut remercier l'éditeur de son courage inlassable et souhaiter qu'il nous donne bientôt la fin de l'ouvrage, qui n'est qu'une pierre du monument voué par lui à l'histoire de Saint-Gilles. E. BONDURAND.

RUPIN (E.). *Roc-Amadour*. Paris, Baranger, 1904; in-4° de VIII-416 pages, avec 121 gravures, 12 planches et une chromolithographie hors texte. — Ouvrage de luxe et pourtant aussi ouvrage de science, dans le genre de ceux que l'auteur a déjà consacrés à *l'Œuvre de Limoges* et à *l'Abbaye de Moissac*. Il convient de lire la préface, si claire et si ferme, que M. Robertde Lasteyrie a mise en tête du volume, si l'on veut se rendre compte de l'importance du sujet, des difficultés qu'il présente et de la manière dont il a été traité. Pour l'histoire, il ne s'agit de rien moins que

de l'un des plus célèbres lieux de pèlerinage de la France intérieure, constitué comme tel dès le XIIe siècle, mais enrichi depuis lors par la crédulité populaire d'une préexistence de dix ou douze siècles. Pour l'archéologie, il s'agit d'un ensemble remarquable de constructions élevées dans l'un des sites les plus pittoresques du Quercy. De là, trois parties dans l'œuvre de M. R. : la légende de saint Amadour (p. 10 à 190), le pèlerinage (p. 191 à 244), les monuments, c'est-à-dire le château, les maisons, l'église, les chapelles, le trésor, etc. (p. 245 à 316). Une quatrième partie contient de nombreux et utiles appendices, les pièces justificatives au nombre de vingt-cinq, les tables analytiques et un *erratum* malheureusement bien long, puisqu'il ne comprend pas moins de 37 points.

Beaucoup de lecteurs chercheront dans ce volume l'histoire de Roc-Amadour au XIXe siècle. Ils ne l'y trouveront qu'à l'état d'ébauche. Par contre, en ce qui touche le moyen âge et l'ancien régime, l'auteur, qui a pris le contact direct des sources narratives et des monuments figurés, n'a rien omis d'important[1]. A l'égard de la légende qui, au dire du clergé local, est le « postulat » nécessaire des dévotions courantes[2], la critique de M. R. est suffisante encore que timide. Il n'est point plus pitoyable pour Amadour identifié avec le Zachée de l'Evangile que M. Charles de Lasteyrie ne l'a été pour saint Martial considéré comme disciple immédiat du Christ. Les abbés Duchesne et Houtin font décidément école.

Je ne dis rien de l'illustration, si ce n'est qu'elle est partout à la hauteur du texte. Alfred LEROUX.

1. Je crois cependant que M. R. n'a pas connu l'acte du roi Philippe V imposant à un fils du comte de Forez, en 1321, à titre de pénitence pour insultes au président du Parlement de Paris, les trois pèlerinages de Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de Roc-Amadour et Saint-Thomas de Cahors (*Invent. des titres de la maison ducale de Bourbon*, I, n° 1572). C'eût été le cas de relever que l'auteur de l'inventaire a eu bien tort de prétendre corriger Saint-Thomas de Cahors par Saint-Thomas de Cantorbéry. La capitale du Quercy était, comme tant d'autres, un lieu de pèlerinage fameux dans toute la région.

2. De là, sans doute, les colères qui se sont déversées sur l'auteur et sur son livre. M. Rupin les a supportées avec sérénité. Voir sa récente brochure : *A propos de Roc-Amadour. Mon portrait, par M. l'abbé Chastrusse* (Brive, 1904).

Savigné (E.-P.). *Histoire de Sainte-Colombe-lès-Vienne.* Vienne, 1903; in-8°. — *Histoire de la ville de Vienne pendant la guerre de 1870-1871* Vienne, Ogeret et Martin, 1904; in 8° de xv-213 pages. — M. S., qui fut un éditeur avisé et un imprimeur de talent, n'a pas entendu, en quittant l'imprimerie d'où sont sorties de si belles publications, renoncer aux belles-lettres qui ont été la joie de sa vie laborieuse. Et c'est toujours au Dauphiné que sont consacrées ses études. Son *Histoire de Sainte-Colombe* n'est, en effet, qu'un chapitre de l'histoire de Vienne. Bien que cette commune en soit aujourd'hui séparée et appartienne même à un autre département, tout son passé la rattache à l'antique cité des Allobroges. C'est à Sainte-Colombe qu'à l'époque romaine les riches Viennois aimaient à construire leurs villas les plus somptueuses; c'est à Sainte-Colombe que fut découverte la Vénus accroupie du Louvre, et chaque jour les fouilles y mettent au jour des fragments antiques qui, malheureusement, ne restent pas toujours dans les musées locaux. Le vin de Vienne chanté par le poète Martial avait mûri sur les coteaux ensoleillés de Sainte-Colombe. M. S. nous raconte un peu trop brièvement ces périodes glorieuses, mais il insiste surtout sur l'époque révolutionnaire et les temps modernes, pour lesquels les archives de sa commune lui ont fourni quelques documents intéressants.

Dans l'*Histoire de la ville de Vienne pendant la guerre de 1870-1871*, il a pieusement recueilli tous les souvenirs de l'année terrible et rappelé la part prise par les enfants de Vienne à la défense de la patrie. A. Prudhomme.

Sorcières et Loups-Garous dans les Landes. — Glossaire de la sorcellerie landaise. Auch, imprimerie Centrale, 1904; in-8° de 72 pages. [Sans nom d'auteur.] — M. Foix, curé de Laurède, est l'auteur de ce travail, qui a paru en 1903 et 1904, dans la *Revue de Gascogne.* Infatigable dans ses recherches sur l'histoire locale, habile à compulser les vieux textes et à interroger la tradition orale, M. F. apporte cette nouvelle contribution à l'étude du folk-lore landais. Sa brochure est un chapitre de l'histoire des superstitions landaises; le volume entier serait long à écrire! Si M. F. n'a pas épuisé ce sujet inépuisable, il n'en présente pas moins un ensemble complet en ce qui concerne la sorcellerie. Les esprits curieux de pénétrer dans l'âme du peuple des Landes

pourront se documenter dans cet ouvrage. Ils y liront la chronique des *pousouères* et des *sourciès*. Ils y apprendront les hauts faits de l'*Escounyurayre* et des *Hades*. Ils feront connaissance avec *lou Charmounic*, la *Came-Crude* et les *Marmuques*. — L'auteur a puisé un peu partout : dans les récits des bonnes gens, dans les vieux livres, dans les anciens papiers. Il doit beaucoup aux monographies paroissiales dont les manuscrits sont conservés par le grand Séminaire d'Aire ; aux archives (non classées) du tribunal de Dax ; à deux livres curieux parus à Paris en 1612 et en 1622, et dans lesquels Pierre de Lancre, conseiller au Parlement de Bordeaux, rend compte de l'enquête qu'il fit en Labourd sur les sorciers. — L'étude de M. F. est conçue sous forme de glossaire, ce qui la rend commode à consulter. Est-il permis, en terminant, d'exprimer un regret ? Pourquoi l'auteur n'a-t-il point, toutes les fois qu'il le pouvait, rapporté directement, dans toute leur naïveté, sans arrangement littéraire d'aucune sorte, les récits populaires en patois du cru ? Cela eût permis de saisir plus encore sur le vif l'âme de la foule. Les citations de ce genre ne sont pas absentes du livre de M. F., mais elles auraient pu être multipliées. La tâche était aisée pour l'exact auteur de la *Poésie populaire des Landes*. G. MILLARDET.

TEULE (E. de) et DOINEL (J.). — *Annales du Prieuré de Notre-Dame de Prouille*. Carcassonne. Bonnafous-Thomas, 1902 ; in-8° de XXXIX-15-121-548 pages. (Publication de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne.) — Comme l'indique suffisamment la pagination, ceci n'est pas un livre mais une juxtaposition de travaux. On y distingue : 1° une notice sur M. de Teule ; 2° des notes de M. Doinel sur quelques textes tirés du cabinet de Teule, des XIII[e] et XIV[e] siècles, et donnés aux Archives départementales de l'Aude par la famille ; 3° soixante-dix-huit textes recueillis par M. de T., rangés par ordre de date, de 1210 à la fin du XIV[e] siècle, la plupart inédits, aujourd'hui réunis au fonds de N.-D. de Prouille, archives de l'Aude, série H ; 4° la portion la plus volumineuse de l'ouvrage, les annales proprement dites : de 1206 à 1793 chaque année est représentée par des notules et des titres ; c'est une série monotone de faits, d'analyses, de notes, de simples énoncés : on est surpris de n'y voir presque aucune indication de sources. Les annales sont abondantes surtout pour le XIII[e] et le XIV[e] siècles ; 5° un index des noms de personnes et de lieux cités

dans les textes du paragraphe 3. Pourquoi ne pas l'avoir placé immédiatement après ces textes ? 6° Un appendice contenant des extraits de titres du XVIIIe siècle relatifs à Prouille et appartenant à la collection de Teule (1702-1730). L'avertissement placé en tête de l'ouvrage reconnaît qu'il n'est qu'un amas de matériaux, un tas de pierres amoncelées. Nous en sommes d'accord ; mais ces matériaux ne sont pas prêts à être mis en œuvre ; l'absence de toute indication de leur origine ne permet aucun contrôle et par suite ne peut qu'exciter la défiance. Le futur historien de la célèbre abbaye devra nécessairement assujettir chacun de ces documents à une critique exacte : autant vaut dire qu'il devra refaire tout le travail. Certes, l'ouvrage témoigne d'une activité et d'un labeur considérables ; mais pour n'avoir pas été employées avec méthode, gouvernées avec rigueur, nous craignons que ce ne soient là des forces perdues.

Léon DUTIL.

ZINGARELLI (N.). *La perfezione artistica della poesia provenzale.* In-8° de 15 pages. (Extrait de la *Nuova Antologia*, 1er oct. 1904.) — La « prolusione » de M. Z. débute par un exposé des progrès qu'ont accomplis dans ces derniers temps les romanistes italiens, principalement dans le domaine des lettres provençales. M. Z. nous montre, avec une fierté légitime, le chemin parcouru par eux depuis l'époque où l'on subordonnait à l'étude de l'italien une étude toute superficielle du provençal. Le corps de sa leçon est consacré à démontrer la valeur artistique de l'œuvre des troubadours. Après avoir dit qu'il convient de réserver à la dernière période de la poésie provençale les critiques tant de fois formulées contre son caractère conventionnel et monotone, M. Z. fait une analyse complète et d'un tour très personnel des éléments multiples qui entrent dans l'art des Provençaux. Tout ne saurait être également neuf dans cet exposé ; mais on lira avec beaucoup d'intérêt les pages où M. Z. prouve que la part de la réalité est considérable dans la poésie méridionale, du moins chez ses premiers représentants : ce caractère est visible dans leur façon de sentir la nature, de comprendre l'amour, et dans certaines émotions qu'ils ont ressenties, réelles ou du moins d'une « *réalité subjective* ». Puis est indiqué le souci, constant chez les troubadours, de satisfaire leur instinct profond d'artistes en « trouvant » sans cesse, et en reprenant les inven-

tions d'autrui seulement pour les dépasser et les féconder. A cet instinct supérieur se joignent chez quelques-uns des qualités acquises, fruit d'une certaine érudition, qu'attestent d'ailleurs quelques imitations des anciens, d'Ovide en particulier. Enfin, la rhétorique et ses figures ne leur sont point inconnues et, s'ils n'ont pas tardé à en abuser. témoin Folquet de Marseille, du moins les premiers d'entre eux ont-ils mis à les employer plus de discrétion et de goût. De tout cela résulte cette perfection artistique, cette préoccupation incessante de la beauté de la forme, qui s'épanouit, en effet, dans la richesse inouïe de leurs rythmes et de leur idiome. Par là s'explique la diffusion de leur poésie dans les régions sœurs, notamment en Italie, où l'imitation de l'antiquité elle-même ne put la faire complètement oublier, puisque — c'est M. Z. qui lui rend ce témoignage — on en peut surprendre un écho lointain jusque dans l'œuvre d'un Carducci. La leçon de M. Z. prouve qu'il est lui-même un maître dans les questions de goût et de forme; les éloges qu'il adresse à nos troubadours n'en ont que plus de valeur.

P. Andraud.

PUBLICATIONS NOUVELLES

ALBE (abbé E.). Autour de Jean XXII. Hugues Géraud, évêque de Cahors. L'affaire des poisons et des envoûtements en 1317. Toulouse, Privat, 1904; in-8° de 207 p.

ARNAUD (G.). Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège (1789-1795). Toulouse, Privat, 1904; in-8° de 674 p.

ARNAUD (J.). Mémoire sur les États de Foix (1608-1789). Toulouse, Privat, 1904; in-8° de VII-172 p.

BABUT (E.-Ch.). Le concile de Turin. Etude sur l'histoire des Églises provençales au Ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine. Paris, Picard, 1904; in-8° de XI-313 p.

BONIFACE VIII. Registres de Boniface VIII. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par G. DIGARD. Fasc. 8. Paris, Fontemoing, 1904; in-4°, p. 798 à 971.

BORDEDARRÈRE (abbé J.). Quelques notes sur la fontaine de Salies. Pau, imp. Lescher-Moutoué, 1904; in-8° de 57 p.

CASSAN (abbé L.). Notre Dame de la Garrigue, aujourd'hui Lagamas. Montpellier, imp. de la manufacture de la Charité, 1904; in-8° de 67 p.

CLAUZEL (P.). Coup d'œil sur le théâtre de Nimes à la fin du XVIIIe siècle (1769-1789). Paris, Plon-Nourrit, 1903; in-8° de 36 p.

Cortes de los antiguos reinos de Aragón y de Valencia y principado de Cataluña. VIII. Cortes de Cataluña. Comprende el Parlamento general de Montblanch, Barcelona y Tortosa, de 1410-1412... Madrid, Fortanet, 1904; in-fol. de 553 p.

COUDERC (J.-B.). Victimes des Camisards. Paris, Téqui, 1904; in-18 de VII-312 p. et fig.

DARDANELLI (A.). Invazioni arabe in Provenza, Savoia e Pie-

monte sul finire del secolo IX et nel X secolo. Roma, tip. Forzani, 1904; in-8° de 115 p.

GUIBERT (L.). Limoges d'autrefois. La place Tourny et ses alentours. Limoges, imp. Ferrette, [1904]; in-16 de 163 p.

LECLER (abbé A.). Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Limoges pendant la Révolution française. T. IV. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1904; in-8° de 551 p.

MADON (M.). Les maîtres-chirurgiens avignonnais. Notes et documents pour servir à leur histoire. Lyon, imp. Bourgeon, 1904; in-8° de 126 p.

PÉROUSE (G.). Le cardinal Louis Aleman et la fin du grand Schisme. Lyon, impr. Legendre, 1904; in-8° de XLI-513 p.

PERSAN (de). Une mission diplomatique en Pologne au XVIe siècle. Jacques Faye d'Espeisses et Guy du Faur de Pibrac, 1574-1575. Paris, Plon-Nourrit, 1904, in-8° de 72 p.

PETITPIERRE (F.). Journal de la captivité de la duchesse de Berry à Blaye (1832-1833), p. p. G. PRICE (F.-G. Petitpierre). Paris, Emile-Paul, 1904; in-16 de XXXII-178 p. et portraits.

PLANTADIS (J.). Antoine Guillaume Delmas, premier général d'avant-garde de la République (1768-1813). Tulle, imp. Crauffon, 1904; in-8° de 139 p. et fig.

PLANTÉ (A.). Cazalet, avocat-poète (1743-1817); sa vie, son œuvre. Pau, veuve Ribaut, 1904; in-8° de 162 p.

Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, p. p. F.-A. AULARD. T. XVI (10 août 1794, 20 septembre 1794, 23 thermidor an II, 4e jour des sansculottides an II). Paris, Leroux, 1904; in-8° de 875 p.

Recueil des historiens des Gaules et de la France, p. p. L. DELISLE. XXIV, 2. Paris, imp. nationale, 1904; in-fol., p. 359 à 940.

Le Gérant,

P.-ED. PRIVAT.

Toulouse, imprimerie ÉDOUARD PRIVAT, rue des Arts, 14. — 3374

LA PRODUCTION

ET

LE COMMERCE DES CÉRÉALES

DES VINS ET DES EAUX-DE-VIE

EN LANGUEDOC, DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVII[e] SIÈCLE

L'un des lieux communs que répétaient les économistes depuis le XVI[e] siècle et dont on retrouve l'écho chez l'auteur de la *Dîme royale* à la fin du XVII[e] siècle, consistait à représenter la France comme le premier des Etats agricoles de l'Europe. On avait depuis longtemps remarqué la prééminence que lui assurait l'heureuse variété de son sol et de son climat, de même que la diversité de ses produits agricoles[1]. Parmi les provinces françaises, on n'en comptait guère qui fût à cet égard supérieure au Languedoc. Cette vaste région, qui comprenait 9 millions d'hectares[2] répartis entre les zones de montagnes, de plaines et de plateaux, pouvait passer pour une

1. Ce lieu commun se rencontre au XV[e] siècle dans le *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, au XVI[e] et au XVII[e] dans les relations des ambassadeurs vénitiens, dans les écrits de Bodin, de du Haillan, de Montchrestien, de la Gomberdière, dans la correspondance de Colbert, et enfin dans la *Dîme royale* de Vauban (collection Guillaumin, I, 110).

2. Vauban évalue la superficie de la France à 28,642 lieues carrées, celle du Languedoc à 2,891, suivant les plus fortes évaluations (*Dîme royale*, I, 121). Le chiffre de 9 millions d'hectares est donné d'après l'évaluation actuelle.

réduction de la France agricole. Ses habitants, animés d'un puissant esprit local, s'imaginant volontiers former un pays particulier, distinct de celui qui « commençait au delà de la Loire[1] », montraient une fierté naïve dont on retrouve l'expression dans l'historien languedocien Catel, aussi bien que dans le célèbre mémoire de Basville. Leur province, disent-ils, « est une des plus belles et des plus considérables qu'il y ait « dans le monde », et la nature a permis « qu'il ne lui manque « rien pour tous les besoins[2] ».

La spécialisation des cultures, qui semble devenir la loi de la production agricole future et dont l'époque contemporaine peut constater les débuts encore lents ou incertains, est en effet fort éloignée au xviie siècle des traditions et des pratiques des agriculteurs. La difficulté des communications et les obstacles de tout genre qui s'opposent à la facilité des transports ou des échanges obligent chaque province à subvenir à ses propres besoins et à produire presque toutes les variétés de denrées. Le Languedoc, en particulier, est loin d'être alors la grande région viticole dont son nom évoque l'idée aujourd'hui. Il produit « toutes sortes de fruits », observe Catel, et il donne « une « abondance telle des choses nécessaires à la vie», ajoute-t-il non sans hyperbole, « qu'il en fournit non seulement aux pro- « vinces limitrophes, mais encore aux pays les plus éloignés[3] ».

I

La culture fondamentale en Languedoc, comme dans le reste de la France, est celle des céréales. D'après les calculs de Vauban, sur 44,800,000 hectares utilisables, le royaume en comprenait, en 1698, 22 millions d'ensemencés en grains de toute sorte[4]. On ne saurait arriver pour les divers diocèses

1. Racine à l'abbé Le Vasseur, mars 1662. Œuvres de Racine, édition in-12, Hachette, II, 245.
2. Catel, p. 53. — Mémoire inédit de Basville sur la province de Languedoc (1698). *Ms. de la Bibl. munic. de Poitiers*, n° 329, f° 13.
3. Catel, p. 42; Mémoire de Basville, f° 12.
4. Vauban, *Dîme royale*, I, 125.

languedociens à des évaluations précises. Mais les nombreux documents relatifs à l'exploitation des domaines de toute nature, joints aux témoignages des administrateurs ou des corps administratifs, montrent que, même en Bas-Languedoc, la production des céréales est l'objet essentiel des efforts des cultivateurs[1]. Dans certaines régions, telles que le Bas-Albigeois, la proportion des terres ensemencées atteint, par exemple à Lisle-d'Albi, plus de la moitié de la superficie cultivée (plus de 2,000 sétérées sur 3,903)[2]. Chaque région doit songer à suffire à la consommation de ses habitants et de son bétail. Les céréales sont donc l'élément essentiel de la vie rurale, comme l'observe Olivier de Serres. « Pourvu que le labourage marche, dit le paysan languedocien dans ses chansons, le ménage s'entretiendra ».

Fasse qui voudra la meynado
Mas que lou bouvié sio en l'arado[3].

D'autre part, un pays abondant en céréales comme le Languedoc trouve dans le commerce de ce produit une des sources les plus abondantes de sa richesse. Les cultivateurs du Languedoc, comme les paysans russes de nos jours, vendent leur froment aux provinces voisines, aux villes et aux pays étrangers et se nourrissent de grains inférieurs[4]. Ainsi font en particulier ceux du Lauragais, de l'Albigeois et des autres régions fertiles du pays languedocien. Ils y trouvent l'avantage de se procurer des espèces monnayées et d'acquitter ainsi leurs impôts[5]. Toute récolte a pour conséquence, par son abondance ou sa pénurie, de faciliter ou de gêner le paiement des tailles[6].

1. Mémoires de d'Aguesseau et de Basville, 1674-98. — D. Zolla, *Ann. Ecole libre sc. polit.*, 1903, p. 310 (d'après les comptes des domaines du Bas-Languedoc cités ci-dessous). — Procès-verbaux des Etats de Languedoc, *passim*, 1650-1700.

2. Etat des terres de la cité de Lisle-d'Albi, 1681, dans Rossignol, *Monogr. communales du Tarn*, IV, 308.

3. O. de Serres, *Théâtre d'agriculture*, I, 164.

4. Exemple : diocèses de Saint-Papoul et de Saint-Pons. (Mémoire de Basville, f°s 95-96.)

5. Basville, f° 96.

6. Procès-verbaux des Etats de Languedoc, 1670 et sq. (*Arch. du Tarn*, C. 75 et sq.; *Haute-Garonne*, C. 2317.)

Ces deux motifs expliquent l'extrême diffusion de la culture des céréales en Languedoc. Par peur de manquer de pain ou de ne pouvoir payer leurs charges fiscales, tous les diocèses languedociens, même les moins propres à cette production, ensemencent une part plus ou moins grande de leurs terres. On défriche jusqu'aux pentes des Pyrénées et des Cévennes, jusqu'aux forêts des plateaux du Haut-Languedoc et du Massif Central, jusqu'aux maigres broussailles des garrigues du Bas-Languedoc, pour essayer d'y faire lever d'incertaines moissons[1].

Les diverses variétés de blé ou froment qui n'occupent en France, à la fin du XVIIe siècle, que le *tiers* du sol ensemencé[2], sont dans les plaines du Haut et du Bas-Languedoc, au premier rang parmi les céréales que produit la province. Telle communauté du Bas-Albigeois, comme celle de Lisle-d'Albi, donne au froment la *moitié* de son terroir arable[3]. Moins réputés que ceux de la Beauce, de l'Ile-de-France et de la Picardie, les blés du Languedoc sont néanmoins classés au nombre des bons produits, à côté des blés du Poitou, de la Limagne ou du Berry[4].

Les Languedociens en distinguaient alors plusieurs variétés. Ils plaçaient en première ligne le *blé blodut*, la *bladette* actuelle du Toulousain, le meilleur, en effet, des blés d'Europe pour le rendement en gluten et pour la blancheur des farines qu'on en retire. Ils avaient en grande estime le *blé rousset* ou rouge, qu'ils appréciaient surtout pour les semences, et *l'aufegue* ou *saisette* qui différait du précédent par une coloration moins accentuée. Outre les blés rouges, plus riches en gluten, ils avaient des blés blancs ou bruns, plus riches en amidon. C'étaient les *moussoles*, d'excellent rapport dans les terres fortes; on en faisait un pain très goûté des classes populaires

1. Relations de Froidour, réformateur des eaux et forêts, 1667 et suiv., citées ci-dessous. — Basville à l'archevêque de Toulouse, 2 septembre 1691, au contrôleur général, 6 juin 1688. (*Corresp. des contr. gén.*, p. p. A. de Boislisle, I. nº 1108, 585.)

2. Vauban, *Dîme royale*, édit. Guillaumin, I, 125.

3. Etat du territoire de Lisle-d'Albi (1681), précité.

4. Le Grand d'Aussy, d'après Liébaut, *Vie privée des Français*, I, 49.

et dont la bonté était proverbiale en Albigeois. A côté de ce blé blanc, à épi arrondi ou carré, sans barbe, on plaçait le *trémézou*, dont l'épi barbu avait une couleur aurore foncée, et que les munitionnaires employaient de préférence pour l'armée; l'escourgeon ou *barbu marzé*, semé au printemps; le *bouchard* à couleur brune et à gros épis; la *touzelle*, enfin, la céréale recherchée entre toutes par la boulangerie. Cette dernière convient aux terroirs de moyenne bonté. Elle est surtout d'un rendement[1] plus élevé, au point qu'un héros des contes de La Fontaine, le fermier trop madré du diable de Papefiguière, s'empresse de couvrir ses champs de *touzelle*,

Car c'est un grain qui vient fort aisément[2].

La production du froment, bien que répandue dans toute la province, reste faible ou médiocre dans la zone des plateaux et des monts. Les diocèses pyrénéens de Rieux, de Comminges, d'Alet et de Mirepoix, où les habitants incendient les bois de hêtres pour semer à la place quelque blé, ne recueillent pas la douzième ou la quinzième partie du grain nécessaire pour nourrir les habitants quatre mois de l'année[3]. Dans le Massif central, si l'on met à part le vallon de Mende, le Gévaudan ne récolte qu'une si faible quantité qu'il ne subsisterait pas sans le secours du Haut et du Bas-Languedoc[4]. Le Velay, dans les bonnes années, peut suffire à sa subsistance et même vendre quelque froment au Vivarais et aux Cévennes. Mais, à l'exception de la zone de la *Montagne*, voisine du Velay et qui présente les mêmes caractères, tout le Vivarais mourrait de faim sans

1. Description du Languedoc (1674), composée pour l'intendant d'Aguesseau et pour Colbert. (*Ms. de la Bibl. mun. de Toulouse*, n° 603, *passim.*) — O. de Serres, I, 134-136. — Trouvé, *Descr. de l'Aude*, 457. — Basville au contr. général, 6 janv. 1691. (*Corresp. p. p. Boislisle*. I, n° 886.)

2. La Fontaine, *Contes*, livre IV, 6e conte.

3. Relations de Froidour, sept. 1667, publiées par le *Bull. Soc. Ariégeoise*, I, 267-268; II, 149. — Description du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 415, 401 (les blés d'Alet sont meilleurs et plus fins que ceux de Saint-Papoul); f° 421 (en Comminges, tremezou et moussolle); f° 355 (dans le diocèse de Mirepoix, blés blancs, tremezou et blés étrangers).

4. Descr. du Languedoc, 1674, ms. 603, fos 132, 303, 2910. — Basville, f° 105.

les arrivages de blé, qui lui viennent par bateau du Bas-Languedoc et par mulet des plaines du Haut-Languedoc ou des plateaux Vellaviens [1]. Dans la région cévenole, les diocèses de Saint-Pons, de Lodève et la partie montueuse de celui d'Uzès n'ont que de maigres rendements en touzelle, généralement insuffisants pour la subsistance locale[2] .

Au contraire, les plaines et les petits plateaux du Haut et du Bas-Languedoc sont des régions de grand rendement comparables aux plus fertiles du royaume. Dans les terres grasses et fortes du Toulousain, du Bas-Languedoc, de l'Albigeois, du Lauraguais, du Carcassès, chaque été donne d'abondantes moissons de mitadins et de bladette, de blés rouges et blancs, de tremezou ou de touzelle et de moussolle [3]. La production y est supérieure en général à la consommation ; le blé y est le plus clair revenu du paysan. Le Bas-Languedoc ne saurait égaler le Haut pour l'abondance des récoltes. Néanmoins, en dépit des incertitudes du climat, le diocèse de Narbonne est renommé pour les blés de semence [4]. Les plaines du diocèse de Béziers produisent une assez grande quantité de *tremezou*, de *touzelle* et de *saisette*, de même que celles des diocèses d'Agde et de Montpellier, de Nimes et de d'Uzès. Là encore, la récolte dépasse les besoins des habitants [5] et l'excédant entretient le commerce le plus important de la province.

Les autres variétés de céréales n'ont pas en Languedoc le rôle capital dévolu au blé-froment. Une des moins cul-

1. Descr. du Languedoc (1674), ms. 603, f°s 188, 263, 283. — Basville, f°s 105, 102. — Basville au contrôleur général, 14 nov. 1698. (*Corresp. p. p. A. de Boislisle*, I, n° 1,758.) — Mazon, *Les muletiers du Vivarais*, pp. 16, 33.

2. Descr. du Languedoc (1674), f°s 149, 364, 225. — Basville, *Mémoire*, f°s 96, 97, 102, 104.

3. Discours de l'intendant d'Aguesseau, 1681. *Procès-verbaux des Etats de Languedoc*, 1681, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2326. — *Arch. Tarn*, C. 81. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 71, 218, 231, 244, 315, 84-86, 374, 315, 388, 408. — Basville, f°s 91, 92, 95. — Davity, II, 592, 574 — Astruc, p. v. — Catel, p. 42.

4. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 8, 170. — Basville, f° 96. — Catel, p. 42.

5. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 204, 170, 122, 149, 188, 303, 283, 364. — Basville, f°s 96 à 98.

tivées est l'*épeautre* ou *épeutre*, qui reste parfois près d'un an en terre, qui ne rend que peu de farine à côté d'une grande quantité de son, et dont la paille dure ou peu substantielle ne constitue qu'une piètre ressource pour l'alimentation du bétail. Néanmoins, dans les terres pauvres, argileuses ou légères, impropres à la culture du froment ou du seigle, en Albigeois, dans le diocèse de Nimes, mais surtout en Gévaudan et en Vivarais, le paysan sème de bonne heure ce grain, petit et brun, d'où il retire quelque profit [1]. Beaucoup plus général est l'emploi d'un mélange de froment et de seigle, qu'on nomme *mezcle* ou *coussegal*, qu'on sème en hiver et dont on fait le *pain rousset*, qui remplace le pain blanc mollet ou bis sur la table des gens de moyenne qualité [2]. Même dans les plaines d'Albigeois, il figure auprès du froment dans les terres emblavées. Mais les diocèses de Comminges, de Mirepoix, de Mende, de Lodève, d'Uzès et de Nimes sont ceux où il semble avoir été le plus répandu [3].

Le *seigle*, semé en proportion inégale, souvent faible, dans les terres de plaine, telles que celles des diocèses d'Albi [4], de Narbonne [5] ou d'Uzès [6] est la céréale préférée, à cause de sa forte endurance, par les cultivateurs de la région des plateaux pyrénéens et du Massif central, où on l'utilise presque exclusivement pour la nourriture de chaque famille [7]. On le rencontre partout dans le Haut-Albigeois, le Comminges, les diocèses de Mirepoix, de Saint-Papoul et d'Alet, et principalement en Gévaudan, en Velay, dans le Haut-Vivarais, où

1. O. de Serres, I, 135-136. — Mercuriale du marché de Castres, 1581, p. p. Barrière-Flavy, *Revue du Tarn*, 1893, p. 338. — Dîmes d'Albigeois, n. s., Rossignol, *passim*. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. nº 603, fºs 303, 283, 149.

2. O. de Serres, I, 136; II, 611; Descr. du Languedoc, 1674, ms. nº 603.

3. Descr. du Languedoc, 1674, ms. nº 603, fºs 421, 303, 188, 364, 225. — Etat des terres de Lisle-d'Albi (1681); la superficie semée en méteil est équivalente à la moitié de celle semée en blé.

4. Même proportion pour le seigle à Lisle-d'Albi. — Les redevances fournies pour la dîme prouvent la généralisation de la culture du seigle.

5. Descr. du Languedoc, 1674, ms. nº 608, fºs 355, 388, 170.

6. *Ibid.*, fº 225.

7. O. de Serres, I, 136; II, 612, 786. — Grégoire, *Essai sur l'agriculture*, p. CXL.

il abonde sur les versants du Coiron, dans les Cévennes, aux diocèses de Saint-Pons et de Lodève[1]. Peu sensible au froid, croissant à merveille dans les terrains sablonneux ou schisteux (*ségalars*)[2], il fournit, outre le pain des montagnards, les longues pailles dont on lie les gerbes et au besoin une part de l'alimentation du bétail[3]. L'aire du sarrasin ou *blé noir* est infiniment plus limitée. On ne le rencontre guère avec sa paille rouge, ses tiges branchues, ses fleurs blanches que dans les montagnes du Couserans, des Pyrénées et du Plateau central. On emploie sa farine, d'une blancheur éclatante, à l'engraissement des pourceaux. Le « commun », c'est-à-dire les valets, le bas peuple, les pauvres paysans des hauts plateaux en font des bouillies ou du pain[4].

Presque partout, dans la plaine comme dans la montagne, et principalement dans le Toulousain, le Bas-Montalbanais, le Lauraguais, l'Albigeois, le Couserans, le Comminges, le diocèse de Mirepoix, le Gévaudan, le Vivarais et les Cévennes, on recueille en abondance le *petit millet* ou *milorque*, noir ou jaune, qui remplace en général le froment dans la nourriture du peuple[5]. Son rendement si abondant « que de quelques poignées on peut retirer plusieurs charges », et son utilisation, soit comme pain de ménage, soit comme potage, soit comme moyen d'engraissement de la volaille, lui valent ordinairement d'être semé dans les bonnes terres, labourées et fumées[6]. Pour des motifs semblables, l'orge, qu'on donne au

1. Descr. du Languedoc, 1674, ms. nº 603, fᵒˢ 170, 355, 388, 303, 188, 263, 283, 324, 361, 225, 315, 374.
2. Terme employé dans les *compoix* ou cadastres d'Albigeois où le *ségalar* est opposé au *moussolar* (terre à froment). (E. Rossignol, *Monographies communales*, II, 33.)
3. O. de Serres, II, 612, 786. — Grégoire, p. CXL.
4. O. de Serres, I, 138, 135, 177; II, 612, 786. — Relations et procès-verbal de visite du Couserans et du Comminges par Froidour (1667), *Bull. Soc. Ariég.*, II, (1884), 268, 67.
5. Descr. du Languedoc, 1674, ms. nº 603, fᵒˢ 71, 129, 188, 225, 214, 284, 283, 303, 315, 274, 355, 388, 408, 121. — Mémoire de Basville, fᵒˢ 90, 92, 96. — Basville au contr. général, sept. 1795, oct. 1697. (*Corresp. p. p. de Boislisle.* I, nᵒˢ 1467, 1646.) — Relation de Froidour, 1667, *Bull. Soc. Ariég.*, II, 269 (1884).
6. O. de Serres, I, 137-138.

bétail et dont les pauvres gens tirent un pain grossier, est partout répandu. Celui d'automne ou gros *orge chevalin*, « hâtif au semer et au moissonner », est fort utile pour l'engraissement du cheval. Tout le Languedoc connaît aussi l'autre variété de cette céréale, nommée *paumelle* ou *poumoule*, que l'on sème en automne et qui donne un rendement considérable, en épuisant, il est vrai, le sol [1].

Introduit entre le XIVe et le XVIe siècle dans la province [2], le blé *d'Espagne*, *d'Inde* ou *de Turquie*, appelé aujourd'hui le maïs, est connu des Languedociens au XVIIe siècle sous le nom de *gros millet* [3]. Sur sa tige, semblable « à celle de petits arbres », se développent des grains d'un rendement énorme. Sa culture enrichit le Bas-Comminges, l'Albigeois, le Montalbanais, le Toulousain et le Lauraguais, où il dédommage le paysan de la décadence du pastel [4]. Il y sert à engraisser les bestiaux et la volaille; on n'y dédaigne pas sa farine, qui sur la table du cultivateur, apparaît transformée en pâte alimentaire [5].

La céréale la plus répandue pour l'alimentation du bétail est l'*avoine* sous ses diverses formes. On connaît dans tous les diocèses languedociens les avoines d'automne aussi bien que celles de printemps, que les avoines *noires* et grosses, que les avoines *blanches* et légères [6]. Les régions les plus productives sont à cet égard les plaines du Haut-Languedoc, celles des diocèses de Narbonne, de Béziers, d'Agde et de Nimes dans le Bas-

1. A Lisle-d'Albi, terre de plaine, en 1681, on sème 30 setiers d'orge contre 910 de blé, 450 de seigle, 150 de méteil, 76 de maïs et 30 d'avoine (Rossignol, *op. cit.*, IV, 308). — Sur la diffusion et la culture de l'orge, Oliv. de Serres, I, 136, 137; Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, fos 122, 149, 188, 204, 225, 283, 303, 336, 364, 408. — Notices sur les paroisses du Languedoc, Bibl. nationale, *mss. de la collect. de Languedoc* (XVIIIe s.), tomes XI et suiv.

2. Discussions sur l'introduction du maïs, études de Vidal et de Giard (*Bull. du Comité trav. hist., scientif. et écon.*, 1899) et de Caraven-Cachin (*Bull. Soc. d'hist. natur. de Toulouse*, 1902.)

3. Voir la note ci-dessous et O. de Serres, I, 138.

4. Instruction pour la culture des drogues tinctoriales, par Albo (1670), *Rec. des règlements des manufactures*, I, 500. — Trouvé, 458. — O. de Serres, I, 138. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, fos 71, 388, 408, 244, 315, 374, etc.

5. O. de Serres, I, 138; — d'Aussy, I, 137.

6. O. de Serres, I, 138, et note suivante.

Languedoc, les Coirons dans le Vivarais, les montagnes des diocèses de Saint-Pons et de Lodève, de Mirepoix et d'Alet [1].

Il est d'usage de jeter en terre vers septembre des criblures de blé, de froment, de seigle, d'orge, mêlées à des vesces, et de livrer au menu bétail, surtout aux brebis, ce mélange quand il est en herbe, pendant l'hiver : il est alors connu sous le nom de *farrage* [2]. Les *vesces* semées en automne et fauchées en mai sont données au gros bétail qu'on engraisse, aux bœufs de labourage et aux vaches laitières [3]. On connaît, notamment en Velay, en Languedoc, en Vivarais, dans les diocèses de Nimes et de Lodève, les *vesces* blanches et noires, dont le grain sert à nourrir les pigeons, ou bien, mêlé au sarrasin, au froment et aux fèves, donne un pain de mauvaise qualité pour les valets et les pauvres gens [4]. Partout enfin, c'est en abondance qu'on récolte les *légumineuses*, utilisées à la fois dans l'alimentation humaine et dans celle du bétail, *gesses*, *jarousses* ou pois bretons, *lupins*, pois ronds et carrés, *pois chiches*, poissillons, *fèves*, *fazeols*, *haricots* [5], provenant aussi bien des champs que des jardins.

Contrairement à une opinion reçue, la *pomme de terre* n'est pas inconnue. Propagée en Hollande et en Allemagne, elle est venue de Suisse en Dauphiné et en Languedoc, où on l'a d'abord désignée sous le nom germanique de *cartoufle*

1. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 421, 355, 401, 71, 388, 244, 315, 374, 303, 188, 283, 284, 324, 364, 225, 170, 204, 336, 122, 149. — Dans le diocèse de Narbonne la proportion des avoines semées est d'un quart par rapport au blé et supérieure des quatre cinquièmes à celle du seigle. Basville au contrôleur général, 6 juin 1685. (*Corresp. p. p. Boislisle* I, 585.)

2. O. de Serres, I, 520-521, 596 note.

3. O. de Serres, ch. VI, tome Ier, p. 520 ; II, 612, 786.

4. *La vie à Nimes au* XVIIe *siècle*, par Puech, *Mém. Acad. Nimes*, 1887, 192-193. — Arrêt du Conseil sur les droits d'octroi à Montpellier, 1676 (*Archives de Montpellier*, p. p. Berthelé, III, 267). — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 188, 283, 364. — Basville au contrôleur général, 30 octobre 1691. (*Corresp. p. p. Boislisle*, I, n° 999.)

5. Etat du terrain de Lisle-d'Albi (1681) : on y sème 5 setiers de pois, 20 de haricots, 65 de fèves, 15 de vesces, 5 de pois carrés. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, *passim*. — O. de Serres, I, 139. — Etats des dîmes au XVIIe siècle.

(kartoffel)[1]. On l'y connaît, notamment en Vivarais, à la fin du XVII[e] siècle, sous les termes de *truffole*, de *truffe blanche* ou *rouge*[2]. Mais elle n'occupe encore qu'une place restreinte, comme auxiliaire des grosses raves dans la nourriture des porcs et des bestiaux. Elle ne figure pas, sauf dans les temps de disette, parmi les aliments de l'homme[3].

II.

Malgré les brusques variations qu'amenaient dans les récoltes les conditions naturelles et économiques de la production[4], en général le Languedoc pouvait se suffire. Rarement, il devait recourir aux provinces voisines, telles que la Bourgogne et la Guyenne, ou encore aux pays étrangers, tels que les Etats barbaresques[5]. Si le Bas-Languedoc, ce qui arrive assez fréquemment, éprouve quelque pénurie de céréales, c'est, d'ordinaire, le Haut-Languedoc qui se charge d'y suppléer[6]. Une année sur deux en moyenne, l'agriculteur languedocien peut exporter, c'est-à-dire vendre ses grains aux autres provinces du royaume et aux pays étrangers[7]. Le commerce des céréales, qui porte d'ailleurs principalement sur le trafic du *froment* et de *l'avoine*, présente aux yeux du paysan du Languedoc un intérêt primordial. Bien qu'il ait le caractère d'un troc, l'appoint en est fait en argent qui sert à payer la taille

1. Le Grand d'Aussy, I, 143; II, 154. — Grégoire, p. CXLV. — O. de Serres, II, 466.
2. E. Mazon, *Voyage au mont Pilat*, 81, 84; *Vivarais et Velay*, 86 et s.
3. *Ibid.*, et O. de Serres, II, 466. C'est le naturaliste Charles de L'Ecluse d'Arras qui propagea cette culture. Voir l'ouvrage d' E. Koze sur *L'Ecluse*, in-16, 1899, Paris.
4. Ce point sera traité dans la deuxième partie de notre *Essai*.
5. Par exemple, en 1687, le Languedoc demande 4 à 5,000 salmées de blé en Bourgogne. (*Journal de Borrelly*, 1687, p. p. Puech, *Mém. Acad. Nimes*, 1886, p. 367.)
6. Voir ci-dessous.
7. D'après un calcul fait par nous et fondé sur les documents, de 1662 à 1700, le Languedoc a eu, pendant vingt années sur trente-sept, des récoltes bonnes ou moyennes.

royale[1], et comme importance, il vient en première ligne. Basville fixe à 1,200,000 livres par an la valeur des grains, qui, en dehors de la consommation locale, sont vendus sur les principaux marchés de la province ou bien exportés dans le reste du royaume et à l'étranger. Ce chiffre représente le *onzième* ou le *douzième* environ du commerce total des produits agricoles de la région languedocienne (14,038,000 l.)[2].

Chaque diocèse s'efforce d'abord à se suffire, et les grains y sont débités dans un certain nombre de marchés principaux. C'est ainsi que, dans le Haut-Languedoc, le Comminges va s'approvisionner à Saint-Béat et à Cazères; les diocèses de Mirepoix et d'Alet à Mirepoix, Chalabre et Limoux; le Toulousain et l'Albigeois, ainsi que le Lauraguais, à Revel, à Castelnaudary, à Puylaurens, à Lavaur, à Albi, à Labruguière, à Mazamet. Le Velay possède ses grands marchés aux grains au Puy, à Langogne et à Pradelles; le Gévaudan à Mende, à Marvejols, à Chanac et à la Canourgue; le Vivarais à Bourg-Saint-Andéol et à Privas. Pour la région Cévenole, c'est à Meyrueis, au Vigan, à Lodève, à Clermont-Lodève, à Cessenon, à Azilhanet, à Anglès, à Saint-Chinian que se trouvent les centres de vente, tandis que le Bas-Languedoc a les siens dans les villes ou bourgs de Sommières, de Saint-Gilles, de Beaucaire, d'Uzès, d'Aramon, de Saint-Ambroix, de Nimes, de Montpellier, de Pézenas, de Béziers et de Gignac[3]. Des halles telles que la place couverte de Béziers et l'*Orgerie* de Montpellier entreposent et assurent au besoin la garde des grains[4].

Toutefois, il arrive fréquemment que les marchés des diocèses de la montagne pyrénéenne, du Plateau central et des Cévennes, et parfois même ceux du Bas-Languedoc, ne peuvent suffire aux besoins. Le commerce des céréales s'exerce

1. Discours de Bonzi aux Etats du Languedoc, 1680, janv. *Procès-verbaux des Etats. Arch. Haute-Garonne*, C. 2321. — *Arch. Tarn*, C. 81.

2. Mém. de Basville (1698), f° 106.

3. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 421, 355, 71, 241, 371, 188, 281, 321, 364, 206, 84, 336, 122, 149, 225.

4. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 206, 84. — Mém. pour la défense des droits de Montpellier (1686), *Archives mun. de Montpellier p. p. Berthelé*, 171, 277.

donc aussi de région à région ; les marchés de l'Albigeois, du Lauraguais, du Toulousain, du Montalbanais jouent le rôle d'entrepositaires et de fournisseurs. Ainsi, ce sont généralement les blés de la plaine du Haut-Languedoc qui approvisionnent les diocèses des plateaux pyrénéens et qui sauvent de la famine les diocèses du « pays-bas », c'est-à-dire de la zone méditerranéenne. Le diocèse de Saint-Pons ne subsiste que par les grains du Castrais. La population du Gévaudan, celle du Vivarais connaîtraient la disette, si le Bas-Languedoc par la voie du Rhône, le Haut-Languedoc par les routes de terre, et le Velay par les passages des monts, ne leur envoyaient des chargements de céréales à dos de mulets[1]. A cet égard, comme pour le commerce d'exportation, les deux grands entrepôts régulateurs sont ceux de Toulouse et de Narbonne. A Toulouse, le trafic du blé constitue « le plus commun commerce parmi les habitans et marchands »[2], et, des magasins de la capitale du Haut-Languedoc, les grains s'expédient par la Garonne et par le canal du Midi dans toutes les directions. Narbonne dépasse encore Toulouse. Par charrettes ou par mulets avant 1681, par le canal du Midi depuis cette date, l'Albigeois, le Lauraguais, le Carcassès, tout le Haut et le Bas-Languedoc y font descendre leurs blés et emportent en échange le sel des marais de la côte qui y est entreposé[3]. Narbonne distribue ensuite au dedans et au dehors les céréales accumulées dans ses entrepôts. De riches marchands, « qui entendent très bien ce trafic », édifient leur fortune sur ce commerce lucratif[4], entretenu avec le reste du royaume ou avec l'étranger.

1. Colbert à d'Aguesseau, 1er août 1681, *Lettres de Colbert, p. p. Clément*, IV, 280 ; Basville au contrôleur général, novembre 1698, *Corresp. p. p. Boislisle*, I, n° 1785 ; Requête des Etats du Languedoc au roi, Procès-verbaux, 1678, *Arch. Haute-Garonne*, C, 2323 ; *Tarn*, C. 80. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 324. — Requête du syndic du Gévaudan, 1685, *Arch. dép. Hérault*, C. 2199.

2. Catel, p. 42. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 7.

3. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 157. — Catel, p. 42. — Mémoire de Basville (1698), f° 96. — Basville au contrôleur général, 1690, août, *Corresp. p. p. A. de Boislisle*, I, n° 209.

4. Mém. de Basville, f° 96.

En effet, sur les 1,200,000 francs que produit le trafic des céréales, le Languedoc en retire 400,000 des ventes qu'il fait à l'extérieur, hors de ses propres limites[1]. Il exporte ses blés, ses vesces, ses grains de diverse nature, en concurrence avec les blés de Barbarie, à Marseille, dans le reste de la Provence. dans le Comtat, à Avignon, dans le Roussillon, en quantités telles que, dans trois semaines, il peut expédier jusqu'à 25,000 setiers aux Provençaux[2]. Le Lyonnais demande au marché de Narbonne le froment nécessaire en temps de disette; en novembre 1698, il achète à la fois 16,000 setiers[3]. Le Rouergue, surtout la région comprise entre Villefranche et Rodez, ne subsiste que grâce aux envois des marchés d'Albi et de Castres[4]. Les munitionnaires de la flotte de Toulon, des armées françaises de Piémont et de Catalogne sont de gros clients, capables de requérir en une fois 50,000 sacs ou 60,000 setiers, ou encore 100,000 quintaux[5]. Bordeaux reçoit des arrivages continuels de grains venus de Gaillac et de Lavaur, surtout de Toulouse, par le Tarn et la Garonne. Ces blés secs et roux, aux grains gros et bien nourris, sont fort appréciés des négociants bordelais, de même que ceux du Quercy, de l'Agenais et du Condomois.

On les préfère aux grains étrangers pour la consommation des provinces françaises; mais on les destine surtout à l'exportation[6]. A Bordeaux, depuis longtemps, les navires

1. *Ibid.*, f° 106.

2. Colbert à d'Aguesseau, 1679, *Lettres p. p. Clément*, IV, p. XLIII. — Basville au contrôleur général, 30 octobre, 1691, 22 avril 1698, *Corresp. p. p. Boislisle*, n°s 999 et 714. — Requête des Etats de Languedoc, novembre 1699, *Procès-verbaux*, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2344; *Tarn*, C. 91. — Mémoire de Basville, f° 85.

3. Basville et d'Herbigny au contrôleur général, novembre 1698, décembre 1694; *Corresp. p. p. Boislisle*, I, n°s 1785, 1387.

4. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 316. — Catel, p. 42. — L'intendant de Montauban au contrôleur général, avril 1594; *Corresp. p. p. Boislisle*, I, n° 1307.

5. Basville au contrôleur général, janvier, avril, septembre 1695, *Corresp. p. p. Boislisle*, I, n° 1467. — Rapport aux Etats de Languedoc, 1695, *Procès-verbaux*, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2340; *Tarn*, C. 88.

6. Catel, p. 42. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 72, 244, 374. — Requête du syndic Boyer aux Etats de Languedoc, 1675, *Procès-verbaux*, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2319, 2320; *Tarn*, C. 78. — Mémoire de

de Hollande, et principalement d'Angleterre, viennent charger les grains du Haut-Languedoc, ainsi que ceux de Guyenne, et la rupture commerciale de 1688 ralentit seule ce trafic[1]. La clientèle des pays méditerranéens est plus précieuse encore. Par l'entremise des Génois, qui paient argent comptant en belles et bonnes piastres, les blés entreposés à Narbonne ou recueillis dans les diocèses de Béziers, d'Agde et de Nimes, sont expédiés à Nice, à Monaco, en Ligurie, à Livourne, en Toscane, à Messine, en Sicile et dans le reste de l'Italie. Les ports de Perpignan, de Vendres, de La Nouvelle, d'Agde et de Cette se remplissent, à certaines époques, de barques et de petits navires[2] qui viennent enlever les céréales. Les expéditions de deux ports seuls, en 1672, atteignent jusqu'à la valeur de 200,000 livres[3]. Par les *graus* et les hâvres du Bas-Languedoc, Narbonne et Béziers envoient aussi de grandes quantités de blés, d'orges et d'avoines en Catalogne et dans les provinces maritimes de l'Espagne[4], tandis qu'aux foires de Saint-Girons et de Saint-Béat les Aragonais viennent faire provision des grains du Haut-Languedoc[5]. « Les Espagnols,

Besons sur la généralité de Bordeaux (1698); Bibl. Nat., *fonds Mortemart*, n° 98, f° 46 v°; Bibl. de Poitiers, mss. n° 330. — Mémoire sur le commerce de Bordeaux (1730), p. p. F. Michel, II, 230.

1. Champier, *De Re Cibaria* (éd. 1600), in-8°, liv. IV, ch. XIII, p. 226. — Catel, p. 42. — Culpeper (1621), cité par Nicholls, p. 82. — Delurbe (chroniqueur bordelais), cité par F. Michel, I, 472. — Rapport aux Etats de Languedoc, début de 1675, *Proc.-verb.*, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2319; *Tarn*, C. 78.

2. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f[os] 204, 336. — Mémoire de Basville. f° 85. — *Mémoire de Mourgues*, député du Languedoc au Conseil de commerce (1700), f° 805. — Rapport aux Etats de Languedoc, 1675, 1695. — Requêtes des Etats au roi, 1672, 1699. — *Procès-verbaux*, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2319, 2340, 2318, 2344; *Tarn*, C. 77 à 91. — Basville au contrôleur général, 6 janvier, 1601, *Corresp. p. p. Boislisle*, I, n° 886. — Catel, p. 42. — Coulon, *l'Ulysse François*, 577. — Davity, II, 595. — Savary, *Dict. du commerce*, 1re édition, 483.

3. Requête des Etats de Languedoc au roi, fin de 1672. *Procès-verbaux*, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2318; *Tarn*, C. 77.

4. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 336. — Mémoire de Basville (1698), f° 85. — Requête des Etats au roi, fin de 1672, *Procès-verbaux*, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2323; *Tarn*, C. 77. — Catel, p. 42. — Coulon, p. 577.

5. Relation de Froidour, septembre 1667, *Bull. Soc. Ariégeoise*, I., 215; *Revue de Gascogne*, XXXIX, p. 350.

écrit un anonyme du XVIIe siècle, ne peuvent vivre sans nos grains[1]. » Tel de leurs marchands, en une seule commande, prétend exporter 100,000 setiers; telle province, comme la Catalogne, en quelques jours, achète pour 300,000 sequins de céréales à nos Languedociens[2]. Ainsi s'explique l'attention inquiète que les administrateurs comme les agriculteurs du Languedoc mettent à surveiller l'état d'une culture de laquelle ils retirent « le plus grand secours[3] ».

III.

Bien que le vignoble soit plus aisé à cultiver que la terre labourable, bien qu'il exige moins de capitaux et de matériel agricole, bien qu'il emploie plus de bras, il est loin d'occuper en Languedoc la place croissante qui, depuis le XIXe siècle, lui a été accordée dans cette province[4]. Nulle part, même dans « le Pays-Bas », n'existe *la culture exclusive* de la vigne, à laquelle aujourd'hui inclinent les Bas-Languedociens. Nulle

1. *Moyen d'enrichir la France de la dépouille des Indes*, in-4°, s. l. n. d., p. 4. — Voir aussi du Haillan. (*Variétés, hist. et litt.*, éd. p. p. Fournier, VII, 14).

2. Basville au contrôleur général, septembre 1695, *Corresp. p. p. Boislisle*, I, nos 1457, 1753.

3. Requête des Etats à Colbert, fin 1673, *Procès-verbaux*, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2319; *Tarn*, C. 77. — Discours de Bonzi aux Etats (1680), cité ci-dessus.

4. En France, d'après Vauban, en 1698, la vigne occupe 1,500,000 hectares et produit 25 à 30 millions d'hectolitres, chiffres qui semblent fort exagérés. Par lieue carrée, elle détient 300 arpents contre 2,707 aux terres labourables. Il est impossible de citer des chiffres précis pour le Languedoc. On ne le pourrait qu'en récapitulant les données de tous les cadastres. La surface actuelle du vignoble français est de 1,640,000 hectares, dont 471,380 pour le Languedoc. La production actuelle du vin en France est évaluée en 1900 à 67 millions d'hectolitres, en 1901 à 57 millions, en 1903 à 35,402,000, en 1904 à 66,016,000. Production de l'Aude en 1904 : 6,400,000 hectolitres (3,100,000 en 1903); du Gard en 1904, 3,300,000 (en 1903, 2,300,000); de l'Hérault, 12,600,000 en 1904 (5,800,000 en 1903); la Haute-Garonne 969,000 en 1904 (518,000 en 1903); l'Ardèche 432,203 hectolitres en 1904 (235,000 en 1903); la Lozère 19,936 en 1904 (11,700 en 1903); la Haute-Loire 14,500 en 1904 (51,590 en 1903); le Tarn 785,000 en 1904 (418,000 en 1903), soit un total pour le Languedoc de 12,671,000 hectol. en 1903, de 24,805,000 en 1904. Voir l'excellente revue de P. Leroy-Beaulieu, *Econom. français*, 1905, I, 155.

part, sauf dans les propriétés sises sur les coteaux, ou dans quelques territoires, tels que celui de Gaillac où on lui consacre les deux tiers du sol cultivable[1], elle ne l'emporte sur la culture des céréales. L'imperfection des moyens de conservation des vins, la difficulté des communications, la multiplicité des droits, l'étendue restreinte du marché et de la consommation, s'opposent, en effet, à l'extension du vignoble et font même considérer comme excessives les plantations de vignes existantes dans la seconde moitié du XVIIe siècle[2]. Les progrès des emblavements et de l'élevage semblent préférables à ceux de la production du vin[3]. D'ailleurs, l'extrême variété des rendements qui dépend des phénomènes atmosphériques détourne les petits cultivateurs de la culture intensive de la vigne[4].

Occupant une surface moins grande que de nos jours, le vignoble est pourtant répandu sur toute l'étendue de la province. Chaque région aspire à se suffire, si toutes ne peuvent songer à exporter. Les vins du Languedoc ont en général une réputation de force et de bonté qui les fait apprécier partout. On recueille dans ce pays quantité de vins communs, mais aussi bon nombre de crus renommés[5]. La variété des cépages est déjà très grande. Olivier de Serres ne compte pas moins de quarante-deux espèces de raisins, dont quelques-unes sont encore connues, telles que le piquardans et le piquepoule[6]. On a acclimaté des variétés d'origine hellénique comme le corinthien et le grec; d'extraction chypriote,

1. Jolibois, *Le vignoble de Gaillac en 1709* (*Annuaire du Tarn*, 1861, 259-26); Rossignol, *Monogr. comm.*, II, 216; D. Zolla, *op. cit.*, p. 310.
2. Clérac, *Us. et coutumes de la mer* (1658), p. 93. — Colbert aux intendants de Limoges (23 nov. 1679) et de Bordeaux (2 août). *Lettres p. p. Clément*, II, p. 200.
3. Préambule de l'édit de 1731 sur la culture des vignes. *D'Aussy*, II, 403.
4. Vanière. *Praedium rusticum*, l. Ier, note ce trait.
5. Descr. du Languedoc, ms. n° 603, f° 8. — Catel, p. 43. — Hentzner, *Itinerarium Galliæ Narbonnensis* (1613).
6. Olivier de Serres, I, 215 et 316. Parmi les autres variétés, on peut noter le bourboulenc, le caunès-chatus, le pounhète, le pulceau, le ribier, le sarminier, le tresse, le salers, le mostier, le colitor, le beccane, le bimelle, le brumestre, le clerète, l'aberilline, l'augibi.

comme le malvoisie; de provenance italienne ou ibérique, comme le lombard, l'espagnol, le marroquin[1].

Dès la région pyrénéenne, la vigne se montre sous la forme de *hautains*, c'est-à-dire d'allées, où le cep et le sarment grimpent à l'orme et à l'érable, formant des avenues où s'enfoncent les chemins entre les haies et les pampres. Les vignes basses ne pourraient mûrir dans ces hautes vallées. Les hautains y donnent du vin en abondance, mais qui reste en général fort vert et ne s'emploie guère que pour la consommation locale. Tel est le cas du vignoble du Comminges et du Couserans languedociens, des diocèses de Mirepoix, de Rieux, d'une partie de celui d'Alet[2].

Au contraire, dans la vaste plaine de trente à quarante lieues qui se déroule au pied des Pyrénées, le vignoble se multiplie, et à la vigne cultivée en pleine terre on réserve, dans chaque domaine, une portion du sol. Les cadastres sont à cet égard très instructifs[3]. Ce sont d'abord, sur la lisière des plateaux, les fertiles vignobles des diocèses de Saint-Papoul, d'Alet et de Toulouse. C'est là, que l'on récolte, outre les vins communs consommés sur place, les excellents vins muscats d'Azille, et surtout les célèbres clarettes ou blanquettes de Limoux. Ces dernières sont fabriquées avec des raisins blancs et on les transporte en bouteilles dans toute la province[4]. Le Bas-Montalbanais ne possède qu'un cru renommé, celui de Cornebarrieu, mais de ses vins blancs on retire de bonnes eaux-de-vie[5].

L'Albigeois est le pays le plus productif de cette zone. En première ligne, on y rencontre les vignobles de Gaillac, de Rabastens et de Lisle-d'Albi. Celui de Gaillac produit, au com-

1. Oliv. de Serres I, 214-215.

2. Relation de Froidour (1667 sept.), *Bull. Soc. Ariég.*, I (1884), p. 254; *Revue de Gascogne*, XXXIX, 315; Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 355.

3. Ainsi ceux d'Albigeois. Voir Rossignol, *Monogr. commun.*, I, 133 (1673, compoix de La Pélissarié).

4. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 388-391; Basville, Mémoire, f°s 90 et 93; Davity, II, 592; Catel, p. 43.

5. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 108; Mém. de Basville, f° 90.

mencement du XVIIIe siècle, jusqu'à treize mille pipes en moyenne[1], celui de Rabastens, en 1681, jusqu'à deux mille barriques[2].

Ces vins, recherchés dès le moyen âge, sont vantés pour leur richesse alcoolique, ce qu'on appelle alors « leur *générosité* », pour leur facilité de conservation et pour leur bon goût. On prétendait que ceux de Gaillac laissaient à la bouche « *l'odeur des roses* », ne fatiguaient pas l'estomac et ne donnaient au cerveau qu'une ivresse légère dissipée en peu de temps[3]. Ils ont une renommée européenne à laquelle sont loin d'atteindre les vins plus communs, mais abondants du Castrais, et ceux plus rares et moins propres encore au trafic qui proviennent du diocèse de Lavaur[4].

A mesure qu'on s'élevait sur le Plateau central, la vigne n'apparaissait plus que dans les vallons abrités, tels que celui de Mende[5]. On avait tenté néanmoins, avant 1672, de planter des vignobles dans le terroir rude et ingrat du Gévaudan et du Velay. Ils ne donnaient qu'un vin âpre, tellement mauvais qu'on ne pouvait le boire sans mélange[6], et la culture, peu avantageuse, semble, à la fin du XVIIe siècle, à peu près abandonnée[7]. Le voisinage du Vivarais sup-

1. Jolibois, *Le vignoble de Gaillac en 1709* (*Annuaire du Tarn*, 1861, 259-261). — Rossignol, *Monogr. commun.*, II, 216 (d'après le livre de raison de Demurs, 1709).

2. Etat de 1681, p. p. Rossignol (*Ibid.*, IV, 308.)

3. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 231. — Mém. de Basville, f° 96. — Catel, p. 43. — Davity, II, 592. — Coulon, *Les rivières de France*, p. 491. — D'Aussy, III, 15, 20-21. — F. Michel, I, 169. — Cf. Compayré, *Etudes hist. sur l'Albigeois*, 369, 428. — Rossignol, *op. cit.*, IV, 300 et sq. — Molinier. *Hist. de Languedoc*, IX, note X, p. 209. — Enquête du subdélégué d'Héricourt sur Rabastens, p. p. Marty, *Revue du Tarn*, 1902, p. 337.

4. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 245 et 315 : Mém. de Basville (1698), f° 95.

5. Descr. du Languedoc, 1674, ms. 603, f°s 290 et 189 ; Davity, II, 590 ; un état de 1734 cite vingt communautés du Gévaudan où la vigne est cultivée. (*Bibl. Nat., coll. Languedoc*, t. XVII.) — Basville, f° 203.

6. Rapport de l'évêque du Puy aux Etats, nov. 1672. *Procès-verbaux des Etats du Lang. Arch. Haute-Garonne*, C. 2318 ; *Tarn*, C. 77. — Tentatives de plantation, notamment de 1596 à 1621. (Mazon, *Les muletiers du Vivarais*, p. 21.)

7. Mém. de Basville, f°s 203 et 105.

plée à cette pénurie. Les trois quarts du revenu des habitants y sont fournis par les vins[1]. Du côté des Cévennes, la vigne *hautaigne*, supportée par des bois morts, se déroule en treilles, en berceaux ou en tonnelles dans les prairies[2]. Sur les coteaux qui bordent le Rhône, brûlés par le soleil, elle s'épanouit pour produire les vins si réputés d'Ardoix, de Limony, de Sécheras et de Tournon, de Cornas et de Saint-Péray, de Casemale près du Pouzin, de Saint-Marcel, de Montréal, de Cetras près de Vogüé, de Saint-Privat et de Banne, ainsi que les bons vins blancs de Largentière et de Joyeuse, de Lambrason, de Vinézac, « et les friands vins clairets » du Moussen-Giraud, près de la Villedieu, de Bagnols près d'Aps, de Villeneuve-de-Berg et de Tournon[3]. Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, la production annuelle est estimée à 20,000 muids pour le Bas-Vivarais, à 10 ou 15,000 pour le Haut, c'est-à-dire à un total de 11 à 15,000 hectolitres, dont les trois cinquièmes se consomment dans le pays[4].

Dans le reste de la région cévenole, le diocèse de Lodève renferme deux terroirs qui donnent, en quantité, de bons vins, à savoir ceux de Saint-André-de-Lodève et de Clermont. Ce dernier, à lui seul, produit, année commune, 1,500 à 1,600 muids, c'est-à-dire 7,500 à 8,000 hectolitres, vers 1674[5]. Le diocèse de Saint-Pons n'a qu'une quantité restreinte de vignobles vers Saint-Chinian et Cessenon, et ses vins, de qualité médiocre, sont consommés sur place[6]. Mais, dans le diocèse de Carcassonne, les vins des Corbières et surtout du

1. Arrêt du 10 juin 1714, *Arch. de l'Hérault, rec. d'édits*, XX, n° 19.
2. O. de Serres, I, 248, 249.
3. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f[os] 283 et 263. — Mém. de Basville (1698), f° 102, — Olivier de Serres, I, 248. — Mazon, *Les muletiers du Vivarais*, pp. 16 à 29.
4. Etat, dans la *Collect. Languedoc* (XVIII[e] s.), t. XXIII. Mss. Bibl. Nationale. L'Ardèche avant le phylloxéra, vers 1873, produisait de 350,000 à 375,000 hectolitres de vin ; en 1880 elle donnait 75,000 hectolitres. La moyenne annuelle a été de 247,000, de 1894 à 1903.
5. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 424.
6. *Ibidem*, f[os] 362, 364-365. — Basville, Mém., f° 97, affirme qu'en 1698 ce diocèse ne produit plus les vins nécessaires à sa consommation.

Minervois, notamment ceux d'Azillanès et de Malhac, commencent à jouir d'une certaine réputation[1].

Toutefois, c'est au Bas-Languedoc qu'appartient sans contredit la primauté, soit pour la quantité, soit pour la qualité des vins[2]. Si le Narbonnais, aujourd'hui couvert de vignobles, en possédait alors fort peu[3], si les vins de la partie montueuse des diocèses d'Uzès et d'Alais, où la vigne apparaissait plantée en treilles dans les prairies, passaient pour médiocres et peu transportables[4], en revanche le Biterrois et le petit pays d'Agde retiraient de leurs nombreuses vignes un vin aboudant et bon[5]. Le diocèse de Montpellier les dépassait tous par l'étendue et l'importance de son vignoble, dont les produits excellents étaient vantés pour leur puissance alcoolique. Les crus de Vic et de Balaruc, les muscats, les blanquettes et les piquardans de Frontignan et de Mirevaux jouissaient depuis longtemps de l'estime des gourmets de la France et de l'Europe entière[6]. Dans la région du Gard, on recueillait aussi beaucoup de bons vins, parmi lesquels on citait principalement ceux de Langlade et les clairets de Canteperdrix, près de Beaucaire, « les meilleurs qu'on saurait boire », au dire d'un Languedocien[7]. Le diocèse d'Uzès était fier de ses vins de Jusclan, de Roquemaure, de Coudoulet, d'Orsan, de Tavel, de Cornilhon dont la qualité approchait de celle des crus des côtes du Rhône. Le

1. Basville, f° 97. — Davity, II, 592.

2. Mém. de Basville, f° 12.

3. Mém. de Basville, f° 96.

4. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 225. — O. de Serres, I, 209, 222, 248-249. — Mém. de Basville, f° 104.

5. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 206, 193. — Mém. de Basville, f°s 97-98. — Catel, p. 43. — D'Aussy, III, 15 et 5.

6. B. Palissy, *Recepte véritable* (*Œuvres p. p. Anatole France*, p. 38). — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 122, 111, 112, 116. — Mém. de Basville (1698), f° 98. — Jodocus Sincerus, *Itinerarium Galliæ*, p. 179. — Coulon, *L'Ulysse françois*, p. 559. — Davity, II, 592. — Champier, liv. XVIII, ch. XII. — Olivier de Serres, I, 207, 209, 222. — Catel, p. 44. — D'Aussy, III, 5, 15, 11, 17.

7. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 152. — Mém. de Basville (1698), f° 100 v°. — Olivier de Serres, I, 209, 222. — Catel, p. 44. — Davity, II, 592. Le voyageur anglais Lister les vante beaucoup en 1698 (*Voyage*, trad. fr., in-8°, 1873, pp. 149, 315.)

vin blanc de Laudun était partout estimé[1]. Le produit des vignobles de cette zone est même parfois surabondant : « On ne sait qu'en faire, écrivait Racine en 1662, bien qu'il soit le meilleur du royaume[2]. »

Le vigneron du Languedoc s'ingéniait cependant de toutes manières pour tirer parti de ses vignes. Il faisait commerce de vins de table ou de dessert, blancs, muscats ou rouges. En laissant subir à la vendange un commencement de fermentation, ou en utilisant le jus des dernières presses, il obtenait des vins gris, paillетés, œil-de-perdrix ou de couleur bâtarde, c'est-à-dire dont les matières colorantes se trouvaient atténuées. En additionnant les vins blancs de miel, de lait et de substances aromatiques ou sucrantes, il produisait ces hippocras ou ces variétés de clairet fort goûtées jusqu'à la fin du XVIIe siècle. C'est aussi avec des vins blancs, réduits au tiers ou à moitié sur le feu, ou avec le moût de ces vins, qu'il se procurait des *vins cuits*, appelés *sabes* et *malvoisies*, tels que ceux de Narbonne[3]. Les produits médiocres servaient tant à sa propre consommation qu'à celle des journaliers, des métayers et des domestiques, ainsi que les *piquettes* obtenues en versant de l'eau sur les marcs de raisin, ou les *râpés* faits avec les vins gâtés, piqués et troubles jetés sur des copeaux, ou enfin les *vinets* retirés des raisins de peau dure mêlés dans des tonneaux avec de l'eau chaude et avec quelques setiers de bon vin[4]. Le producteur livrait parfois encore aux pâtissiers ou aux confiseurs le moût en *barrals* pour en faire des confitures[5]. Il se chauffait avec les *sarments* de la vigne ou les vendait en ville pour le chauffage des artisans et petits bourgeois[6].

1. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, fos 216, 228. — Mém. de Basville, f° 101. — Notices mss. de la *Collection Languedoc*, t. XXII, fos 35, 69, 14 (Bibl. Nat. Mss.). — Olivier de Serres, I, 207, 209, 222.

2. Racine à Vitart, 13 juin 1662, *Œuvres*, II, 260.

3. O. de Serres, I, 296-301, 209, 336 ; II, 614, 615.

4. O. de Serres, *ibid.*

5. Puech, *La vie à Nîmes* (*Mém. Acad. Nîmes*, 1887, p. 191), d'après le journal de Borrelly.

6. O. de Serres, I, 209. — Arrêt du Conseil (1676) sur l'octroi de Montpellier, précité.

Il gardait pendant l'hiver pour sa provision, dans des tonneaux remplis de millet, des *raisins frais* qu'il mangeait vers Pâques[1]. Il les expédiait sur les marchés du pays et jusqu'à Toulouse pour la table des particuliers[2]. Presque partout, le raisin suspendu au plancher constituait une réserve agréable pour le dessert des hivers et des printemps[3]. Tout un commerce s'était développé dans quelques régions de la province, ayant pour objet la préparation des raisins secs, semblables à ceux de Corinthe, si répandus depuis longtemps dans la consommation européenne. A Balaruc, à Frontignan, à Mirevaux, à Gigean, à Loupian, à Mèze, à Cournonterral, à Montbazin, à Poussan, on trempait dans une sorte de saumure et on séchait au soleil de délicieuses grappes appelées *passerilles* (*uvæ passæ*). Les raisins secs du Languedoc, meilleurs, disait-on, et moins chers que ceux d'Espagne ou de Grèce, se transportaient dans tout le royaume et jusqu'à l'étranger[4]. En Vivarais, à Joyeuse et à Largentière, le raisin séché au four et délicatement plié dans de grandes feuilles de figuier, était expédié en paquets connus sous le nom de *virecots*, de *supplications* et de *gibets*, semblables à des saucissons ou à des pâtisseries légères, soit à Paris, soit dans le reste de la France[5].

Avec le tartre des tonneaux, on préparait à Aniane le *cristal de tartre*, employé par les teinturiers pour purifier les couleurs d'écarlate. C'est ce produit que la Hollande et l'Angleterre achetaient annuellement pour une valeur de 15,000 francs[6]. Le vin mêlé aux lames de cuivre était aussi l'un des éléments essentiels de l'industrie du *verdet*, l'une des plus florissantes de Montpellier, et qui fournissait à la

1. O. de Serres, I, 301.

2. O. de Serres, I, 209. — Catel, p. 44. — Aujourd'hui encore Paris consomme dans la saison 300,000 kil. de raisins de table du Midi. (D. Zolla, *Débats*, 1er février 1905.)

3. Puech, *op. cit.*, 1887, p. 195.

4. O. de Serres, I, 209, 302. — Catel, p. 44. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 110, 111, 112. Les meilleurs sont ceux de Frontignan.

5. O. de Serres, I, 301, 302. — D'Aussy, I, 295.

6. Mém. de Basville, f° 99.

teinturerie, à la peinture et à la chirurgie une substance recherchée[1].

Depuis le milieu du XVIIe siècle s'était développée encore la fabrication des eaux-de-vie de vin. Celles du Languedoc restaient inférieures aux produits déjà répandus et vantés de l'Orléanais, de l'Anjou (Saumur), de l'Angoumois (Cognac), de l'Aunis (La Rochelle) et de la Guyenne (Bordeaux) ou du Labourd[2], dont la diffusion était d'ailleurs relativement récente. Les Languedociens avaient peu de *brûleries* d'eau-de-vie. Au XVIe siècle, on en connaissait quelques-unes à Gaillac[3], et, au début du XVIIe siècle, quelques autres à Nimes[4]. Des artisans connus sous le nom de *tireurs d'eau-de-vie* eurent dès lors des alambics; mais, pendant longtemps encore, on ne distilla en Languedoc qu'une petite quantité[5].

On réservait pour la distillation les vins de qualité inférieure invendus, tournés ou gâtés[6]. Le Bas-Montalbanais[7], Montpellier, Nimes[8], Rabastens[9] étaient les centres principaux de la fabrication des eaux-de-vie languedociennes. A Nimes, en particulier, à la fin du XVIIe siècle, le métier de tireur d'eau-de-vie commence à enrichir ceux qui s'y livrent; ils expédient leurs alcools à Beaucaire ou à Uzès[10]. On est

1. *Ibid.*, fo 98.

2. Grégoire, *Essai sur l'agric.*, p. CXXXIII. — Labat, *Nouveau voyage aux Iles d'Amérique* (1696), III, 515. — Jourdan, *Les eaux-de-vie d'Aunis*, 272. — F. Michel, *Hist. du commerce de Bordeaux*, II, 195-196.

3. Acte de 1521 (chargement d'eau-de-vie pour Anvers par un marchand de Gaillac), cité par F. Michel, *op. cit.*, II, 193.

4. Actes de 1622, 1651, 1653, 1660 relatifs à des tireurs d'eau-de-vie à Nimes, analysés par Puech, *op. cit.*, 1885, p. 206.

5. *Ibid.* Rapport des Etats du Languedoc (1704) sur les eaux-de-vie. *Procès-verbaux*, *Arch. Tarn*, C. 93.

6. O. de Serres I, 291. — Arrêts du 17 mai 1700 et requête du syndic de Languedoc au Conseil du Commerce 1er mai et 12 juin 1722, *Arch. Nat.*, F. 12, 69, fo 185.

7. Mém. de Basville, fe 90 (40 paroisses du Montalbanais).

8. Puech, *op. cit.*, 1885, pp. 206-207. — Mém. de Basville, fo 101.

9. Procès-verbal de visite des vingt-deux paroisses du consulat de Rabastens, 4 août 1688, *Revue du Tarn*, 1903, p. 337.

10. Un tireur d'eau-de-vie de Nimes laisse en 1703 une fortune équivalente à plus de 100,000 francs d'aujourd'hui. (Puech, *op. cit.*, 1885, pp. 206-207.)

loin toutefois de la grande époque où les Nimois emploieront 10,000 pièces de vin pour en retirer des produits alcooliques (1758)[1]. Fort inférieures aux eaux-de-vie de Guyenne pour la table, âpres et flattant peu le goût, les eaux-de-vie du Languedoc servent, dans la proportion des trois cinquièmes, à fabriquer avec de l'eau un produit moins cher, appelé *eau forte*. On les emploie à rehausser, si on les conserve pures, les eaux de vie ordinaires affaiblies, et à suppléer en cas de disette aux marques plus fines. On les vend au comptant en futailles de 40 à 80 veltes, en ayant soin de distinguer deux qualités, l'une, la meilleure, provenant des distillations faites en janvier et février, l'autre, moins appréciée, fabriquée en novembre et décembre[2]. Les liquoristes les recherchent pour les vendre au bas peuple, mêlées avec des noix, des cerises, des fruits confits que l'on débite en plein air ou sous des auvents portatifs[3]. On en fait à Nimes et à Montpellier une foule d'élixirs, de liqueurs aromatisées, de parfums et d'eaux de toilette, de dentifrices, de réconfortants et de produits pharmaceutiques, tels que les muscats, les eaux de cannelle, de Cette, de la reine de Hongrie, dont la vogue persista jusqu'au milieu du XVIIIe siècle[4]. Enfin, avec les vins gâtés, on obtient des *vinaigres* dont le prix équivaut parfois à celui des meilleurs vins, et dont la fabrication est plus répandue que celle de l'eau de-vie[5].

IV.

Avec les blés, les huiles et les fruits, c'étaient les vins et les eaux-de-vie qui formaient les éléments du commerce fon-

1. Ménard, *Histoire de Nimes*, VII, 520.
2. Mémoire de 1730 sur le commerce de Bordeaux, publié par F. Michel, *op. cit.*, II, 209.
3. Arrêt du Parlement de Paris, 20 janv. 1678, cité par d'Aussy, II, 175.
4. Mém. de Basville, f°s 99, 101. — Pradel, *Livre commode des Adresses de Paris* (1692), p. p. E. Fournier. — D'Aussy, III, 82.
5. O. de Serres I, 291, 296-301. — Savary, *Dict. du Com.*, II, v° Vinaigres.

damental du Languedoc[1]. On y attachait d'autant plus d'importance que, pendant la paix, ce trafic se faisait avec des Etats riches, comme l'Angleterre et la Hollande, qui payaient leurs achats en argent comptant[2]. Sur 1,230,000 francs, somme à laquelle on évaluait à l'époque de Basville la valeur des vins et eaux-de-vie vendus en dehors de la consommation locale (830,000 fr. pour les premiers, 440,000 fr. pour les secondes), la moitié à peu près (400,100 fr. pour les vins seuls) étaient fournis par l'exportation[3]. Le seul diocèse de Montpellier vendait annuellement pour 500,100 francs de ces deux denrées. Les ventes faites au dehors empêchaient seules l'avilissement des prix[4]. Les Languedociens se contentaient en général pour eux-mêmes des vins communs ou inférieurs. Ils ne prisaient même pas à leur juste valeur ou connaissaient parfois à peine les meilleurs crus, tels que les Gaillac, les Limoux, les Frontignan, les Langlade, les Tavel[5], qu'on faisait figurer cependant sur la table aux jours de fête. C'étaient également les vins communs que le Bas-Languedoc, l'Albigeois, le diocèse d'Alet, le Vivarais expédiaient à dos de mulet aux régions montueuses de la province, telles que le pays de Sault, le Gévaudan, ou le Velay[6]. Les vins de commerce les plus soignés étaient ceux que l'on réservait aux transports à longue distance et dont le prix élevé compensait les frais d'expédition. Le Bas-Languedoc et le Vivarais en approvisionnent par voie fluviale Lyon et Paris, ainsi que les provinces françaises du sud-est, de l'est et du nord[7]. Le Haut-Languedoc en dirige sur le Rouergue et

1. Mémoire du député du Languedoc au Conseil du commerce (1700), *ms. inédit précité*, f° 722.

2. Catel, p. 43.

3. Mémoire de Basville (1698), f° 106.

4. *Ibid.*, f° 100. Basville à Desmarets, 13 décembre 1713, *Arch. Nat.*, G. 7, 320.

5. La clarette de Limoux, par exemple, est connue dans toute la province. (Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 391.) — Puech, *La vie à Nîmes, loc. cit.*, 1887, p. 196.

6. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 391 et sq. — Mém. de Basville, f°s 102-203. — Requête du syndic de Gévaudan (1685), *Arch. Hérault*, C. 2199. — Mazon, *Les muletiers*, p. 16-29.

7. Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 228 et suiv. (vins du Viva-

les provinces du Centre. Les vins et eaux-de-vie de la province sont réparties entre les régions de l'Ouest, principalement par l'entremise du commerce de Bordeaux[1]. Outre la cour, outre les hautes classes et la bourgeoisie, la marine de l'Etat est devenue l'une des bonnes clientes du vigneron languedocien. Depuis 1693, à la suite d'une disette de vins de Bordeaux, on a reconnu que les vins du Bas-Languedoc, notamment ceux du diocèse de Montpellier, supportaient la mer sans s'altérer, et les munitionnaires de la flotte se sont approvisionnés dès lors dans la province[2]. De son côté, l'armée de terre et la clientèle élégante ou riche des villes est demeurée fidèle aux liqueurs et aux eaux aromatisées ou parfumées de Montpellier, de Nimes et de Cette[3].

Mais l'importance des expéditions à l'étranger balance presque celle des ventes faites au dedans du royaume. La majeure part des vins et eaux-de-vie du Languedoc destinés à être exportés s'entrepose à Bordeaux. Chaque année, depuis le lendemain de la fête de Saint-Martin (12 novembre) jusqu'à celle de Notre-Dame de septembre suivante, des gabarres descendent la Garonne. On les décharge par les soins de commissionnaires dans des entrepôts spéciaux situés entre le Château-Trompette et la rue Saint-Esprit, au faubourg des Chartrons. Ils sont logés dans des fûts différents de ceux où l'on met les vins de Bordeaux et les eaux-de-vie de Guyenne, marqués d'une marque particulière, et expédiés au dehors à partir de la Noël[4]. C'est là qu'on envoie la plus grosse part des 5,000 pipes de vin de Gaillac dits « de transport[5] »,

rais et du diocèse d'Uzès.) — Mazon, *Les muletiers du Vivarais*, pp. 16 et sq.

1. Bezons au contrôleur général, sept.-nov. 1698, *Corresp. p. p. Boislisle*, I, n° 1752. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 231 (vins de Gaillac). — Basville, f° 102.

2. Mémoire de Basville, f° 100.

3. *Ibid.*, f° 99.

4. Requête des Etats du Languedoc, fév. 1699, *Procès-verbaux*, *Arch. Tarn*, C. 91 ; *Haute-Garonne*, C. 2344. — Ordonn. des jurats de Bordeaux, 7 décembre 1636, F. Michel, *op. cit.*, II, 146 ; *ibid.*, 142, 147.

5. Rossignol, *Monogr. comm.*, II, 216 (statistique de 1709.) — Coulon, *Les rivières de France*, p. 491. — Requête des Etats de Languedoc, 1685,

blancs et rouges, les vins de Rabastens[1], les picardans, les muscats de Frontignan et de Béziers[2]. Au commencement du XVIIIe siècle, la sénéchaussée de Bordeaux exportait, outre la moitié de sa récolte (c'est-à-dire 100,000 tonneaux sur 200,000), environ 8 à 10,000 tonneaux de vins de Guyenne et à peu près 1,000 de vins de Languedoc (soit 9,000 hectolitres)[3]. Par la même voie, on exportait aussi 12,000 à 20,000 pièces d'eau-de vie[4] parmi lesquelles entraient pour une part indéterminée les eaux-de-vie languedociennes, sans compter les liqueurs, les eaux de cannelle, de Cette et de la reine de Hongrie[5].

Vins, eaux-de-vie, vinaigres du Languedoc sont enlevés depuis le moyen âge à Bordeaux par les Anglais. Ceux-ci sont nos meilleurs clients, et, suivant l'expression d'un auteur du XVIe siècle, ils nous apportent en échange du produit de nos vignes « leurs beaux nobles à la rose et à la nau et leurs angelots[6] ». La rupture des relations commerciales avec eux depuis 1688 est un désastre pour le Languedoc : elle détermine l'avilissement du prix de ses vins et de ses eaux-de-vie[7]. Ils ont beaucoup d'estime pour les vins de Gaillac qui supportent bien le transport[8]. Ils achètent en 1669, 3,000 ton-

1686, *Procès-verbaux, Arch. Tarn*, C. 8. — *Haute-Garonne*, C. 2330, 2331.

1. Procès-verb. de visite du consulat de Rabastens (1668), p. p. Marty-*Revue du Tarn*, 1902, 337. — Procès-verbaux des Etats, 1685, 1686, ci, dessus cités. Les vins d'Albigeois ont le privilège spécial d'être mis en vente dès la Saint-André (30 novembre), au lieu de Noël.

2. Mémoire sur le commerce de Bordeaux, 1730, p. p. F. Michel, *op. cit.*, II, 127.

3. Savary, *Dict. du Com.*, I, 19 (3e édition); II, 1917 (édition de 1733).

4. Savary, II; 1917, I, 19.

5. Etat des denrées propres pour l'Angleterre (1711), dressé par la Chambre de commerce de Bordeaux, p. p. F. Michel, II, 126. — Savary, *Dict. du Com.*, I, 37 (2e éd.).

6. Discours sur les causes de l'extrême cherté (1576), *Variétés hist. et litt.*, p. p. Ed. Fournier, VII, 153. — Champier, *De Re Cibaria*, livre IV, ch. XIII, p. 226.

7. Mém. du député de Languedoc au Conseil du commerce (1700), f° 42. — Procès-verbaux. Etats du Languedoc, début de 1675, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2319; *Tarn*, C. 78.

8. Mém. de Basville, f° 96. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f° 231. — Catel, p. 43. — Rossignol, II, 209.

neaux, et en 1686, 2,167 tonneaux d'eaux-de-vie françaises, parmi lesquelles bon nombre de celles de Gascogne et de Montalbanais[1]. Depuis 1693, ils importent à Londres, pour les besoins de leur flotte, les vins rouges et blancs du Bas-Languedoc, dont ils ont découvert les qualités, comme nos, munitionnaires. Ils viennent jusqu'à Cette charger leurs commandes[2].

Leurs rivaux commerciaux, les Hollandais, ne sont pas moins actifs[3]. Depuis l'époque (1558) où Anvers importait 40,000 barriques de vins de France pour une valeur d'un million d'écus[4], la marine flamande et néerlandaise a encore accru ses achats. Du seul port de Bordeaux, vers 1661, elle enlève 100,000 tonneaux[5], et d'après des calculs plus modérés, elle charge, sur 400 navires, 80,000 barriques, soit pour la consommation des Provinces-Unies (un tiers), soit pour les pays du Nord[6]. Les vins de Gaillac et de Laudun, les muscats de Frontignan, les eaux-de-vie du Bas-Languedoc, les liqueurs, les eaux de toilette et de parfumerie, les produits pharmaceutiques alcoolisés de Nimes et de Montpellier prennent, par son entremise, le chemin de la Hollande, de l'Allemagne du Nord, des Etats Scandinaves et de la Moscovie[7]. L'Allemagne et la Suisse font venir également beaucoup de vins du Bas-Languedoc par la voie du Rhône et du Rhin[8]. La blanquette de Limoux est achetée par des courtiers allemands qui

1. Etat inédit des exportations d'eaux-de-vie et vinaigres de France, 1669, 1683, *Arch. nat.*, F. 12, 1384. — *Corresp. des Contr. gén. p. p. Boislisle*, I, n° 1803 (lettre de l'Intendant de Guyenne 1698).

2. Mémoire de Basville, f° 100.

3. Mém. du député du Languedoc (1700). — Procès-verbaux des Etats (1675), cités ci-dessus.

4. L. Guicciardini, *Descr. des Pays-Bas*, pp. 65, 101.

5. Ph. J. Sachs, *Ampélographie*, Leipzig, 1661, in-8°.

6. Corresp. de Colbert (1661), II, 2, 422, 462; rectification de Forbonnais, *Rech. sur les finances*, I, 418.

7. Mém. de Basville, f° 99 v°. — Descr. du Languedoc, 1664, ms. n° 603, f° 231. — Catel, p. 43. — Davity, II, 592. — Rossignol, II, 209. — Ménard, *Histoire de Nimes*, VII, 520. — Notice sur Laudun, Bibl. Nat., *coll. Languedoc*, XXIII, f° 35.

8. Basville, f°s 96, 99. — Catel, pp. 43, 44. — Savary, *Dict. du Commerce*, II, 1918 (1re édit.).

viennent la goûter sur place. On la réserve pour les grands repas[1]. Le muscat de Frontignan, qu'on désigne dans les pays germaniques sous le nom de muscat de Lyon, du nom de la ville où on l'entrepose, jouit d'une réputation non usurpée parmi les classes riches du pays d'Empire[2]. « C'est, dit Catel, le vin réservé pour le festin des rois et des grands, comme le Gaillac pour leurs repas ordinaires[3]. »

L'Espagne du Nord elle-même est tributaire du vignoble languedocien. A Saint-Béat et à Saint-Girons, les Aranais et les Aragonais viennent acheter les vins du Haut-Languedoc[4]. Dans les ports de la côte méditerranéenne, ils se procurent les crus de Frontignan et du Bas-Languedoc[5]. Toutefois, les achats des Italiens sont encore supérieurs. Les Génois font le commerce des vins blancs et rouges des diocèses d'Agde, de Béziers et de Montpellier, d'Uzès et du Vivarais, qu'on embarque sur le Rhône ou dans les hâvres de Vendres, de Sérignan, d'Agde et de Frontignan, de Mauguio et surtout de Cette, depuis l'ouverture du canal[6].

Les vins sont ensuite transportés en Corse, en Sardaigne, à Gênes, à Livourne pour la Toscane, à Rome, et même au Levant[7]. Comme les Anglais sur l'Océan, les Génois dans la Méditerranée ont presque monopolisé le trafic des vins et eaux-de-vie à destination d'Espagne et d'Italie. Comme eux, à la fin du XVII[e] siècle, ils ont détourné vers Cette, au détriment de Bordeaux, une partie de ce commerce, qu'ont facilité la

1. Catel, p. 43.

2. Jodocus Sincerus, *Itinerarium Galliae*, p. 179. — Basville, *loc. cit.*

3. Catel, p. 43.

4. Relations de Froidour (1667), *loc. cit.* — Cf. *Revue de Gascogne*, XXXIX, 350.

5. Mém. du député de Languedoc au Conseil de commerce (1700), f° 805. — Mémoire de 1633 pour les Etats de Languedoc, *Arch. munic. Toulouse*, AA, 22, n° 160 (*Inventaire p. p. Roschach*).

6. Mêmes mémoires. — Mém. de Basville, f° 99. — Descr. du Languedoc, 1674, ms. n° 603, f°s 206, 336, 122, 228. — Davity, 11, 595. — Catel, p. 44.

7. Descr. du Languedoc (1674), précitée. — Requête des Etats de Languedoc, fin 1687, *Procès-verbaux*, *Arch. Haute-Garonne*, 2332; *Tarn*, C. 85.

construction de magasins et la rapidité des chargements[1].

Ainsi, la culture des céréales et celle de la vigne alimentent, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la majeure part du trafic des populations languedociennes. Il semble bien que la première ait eu une plus grande importance que la seconde. Mais il est certain que toutes deux forment les éléments essentiels de l'économie rurale du Languedoc à cette époque. D'ailleurs, des différences profondes séparent la production et le commerce de ces produits de la production et du commerce actuels : les conditions fiscales et économiques renferment alors l'une et l'autre dans de fort étroites limites. Le paysan, opprimé par le fisc, dépourvu de capitaux, d'outillage perfectionné, uniquement guidé par la routine séculaire, travaille au jour le jour, n'ayant d'autre horizon que la nécessité présente, d'autres marchés que ceux de la zone locale, d'autres moyens de communication que les rares voies terrestres ou fluviales léguées par le passé. Comme chaque coin de terre est obligé le plus souvent de suffire à la vie de ses habitants, la culture des céréales et celle de la vigne se trouvent disséminées sur une vaste surface : elles perdent en intensité ce qu'elles semblent gagner en étendue. Le champ de blé et le vignoble se rencontrent presque partout; nulle part ils ne forment les vastes domaines que l'on peut voir aujourd'hui. La production est donc restreinte; elle ne comporte point les stocks, les réserves dont elle est actuellement coutumière. L'abondance d'une récolte est considérée comme une calamité autant que la disette. La nécessité a déterminé, sans doute, des courants de vente, soit d'une partie de la province à l'autre, soit entre le Languedoc et l'étranger ; mais rien de comparable ici avec le large mouvement commercial de notre temps. La clientèle des acheteurs est encore peu nombreuse, réduite en temps normal aux classes bourgeoises des villes ou aux commerçants étrangers, intermédiaires entre le produc-

1. Basville, f° 100. — Requête des Etats du Languedoc, 1699, *Arch. Haute-Garonne*, C. 2344 ; *Tarn*, C. 91, f° 97. — Requête du syndic de Languedoc au Conseil du commerce, 1722, *Arch. Nat.*, F. 12, 69, f° 185.

teur et le riche consommateur du dehors. Si l'agriculteur languedocien vend ses blés et ses vins, ce sont seulement, en général, les produits de choix, capables de supporter les frais de transport, qu'il parvient à écouler. La masse de la récolte reste pour lui une marchandise de débit incertain, de profit aléatoire. L'action patiente et énergique d'un Colbert se heurtera, sans résultat appréciable, à ces obstacles économiques et sociaux. Il faudra encore l'effort d'un siècle pour donner à la culture et au commerce des deux produits fondamentaux du sol languedocien l'activité prodigieuse dont elles offrent depuis cent ans le spectacle.

P. Boissonnade.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

SUR QUELQUES VERS DE GUILLAUME IX.

Le vers 6 de la pièce *Companho, faray un vers*, publiée plus haut (p. 178) sous le nº I, est lu par tous les éditeurs (Holland-Keller, 1850, p. 10; Appel, *Chr.*, p. 94; Crescini, *Man*[2]., p. 193; Jeanroy):

Greu partir si fai d'amor — qui la trob'a son talen.

M. Jeanroy corrige de plus le *fai* des mss. *CE* et des éditions en *fa*, et traduit : « Il est dur de se séparer de l'amour à celui qui le trouve à son goût. » Je note que plus bas (v. 10) la même expression, ou à peu près, revient à la rime : « *adomesjar a mon talen* » et j'avoue que je désirerais faire disparaître cette espèce de répétition. Je lirais

Greu partir si fa d'amor — qui la (*lai*) troba son talen

et j'entendrais : « Il est pénible de se séparer de l'amour pour celui qui y (dans mon vers) trouve son contentement[1]. »

L'adverbe *la* ne présente aucune difficulté; ainsi disparaîtrait aussi cette espèce d'incohérence que M. Jeanroy a justement notée dans les vers suivants (4-6) :

E tenguatz lo per vilan — qui no l'enten (*mon vers*),
O dins son cor volontiers — [qui] non l'apren;
Greu partir si fa d'amor — qui la trob'a son talen.

1. *Talen* peut avoir le sens de « désir, désir satisfait ». Cf. *atalentar*, « plaire » et, pour l'anc. fr., Constans, *Chrestom*, p. 354.

Il écrit, en effet, à propos de ce dernier vers : « Ce vers se rattache médiocrement à ce qui précède. Peut-être la suite des idées est-elle celle-ci : « Vous devez apprécier et appren- « dre mon *vers* ; autrement vous ne seriez pas de vrais fidè- « les d'amour. » Si l'on accepte ma proposition, le sens obtenu, et sans aucun effort, est précisément celui qu'indiquait M. Jeanroy.

En effet, si celui-là seulement est un vrai fidèle d'Amour, qui appréciera et apprendra le « vers » de Guillaume, il est évident que celui qui appréciera ce « vers » et y trouvera son *talen* se séparera, à contre-cœur, d'Amour[1].

Giulio BERTONI.

II

SUR LA DATE D'UN MÉMORANDUM DES CONSULS DE MARTEL.

M. Teulié a publié dans la *Revue de philologie française*, en 1893-1894, le texte en langue vulgaire (provençal) de différents mémorandums ou comptes des consuls de Martel (Lot) antérieurs à la fin du treizième siècle[2]. Celui qu'il désigne par le nº III est daté de 1267. Le nº II n'est pas daté, mais la mention de la mort du frère du vicomte de Turenne amène M. Teulié a proposer la date approximative de 1264-1265. Le nº I n'est pas daté non plus; l'éditeur ne nous dit pas expressé-

1. [M. P. Rajna veut bien m'écrire qu'au v. 15 de la même pièce il lirait (avec *E) bailar* (*ballar C)* et entendrait « étriller » : le mot *bailador*, ajoute-t-il, signifie certainement « étrille » dans un passage de Lunel de Montech (éd. Forestié, p. 37), non traduit par Levy (*Suppl. W.*, I, 120). — Je compléterai cette lumineuse remarque en ajoutant que le verbe *baila* signifie encore aujourd'hui « étriller » dans le Lannemezan; cf. Mistral, *beila* (« frictionner » en Gascogne) et Lespy, *Dict. béarnais*, *bayla* (« frotter doucement, caresser »).

M. Rajna serait disposé à rattacher *agrei* (II, 7) à *gregem* et à voir dans *mandacairei* le substantif verbal d'un *mandacairar*, de *mandar*, « lancer », et *caira*, « pierre ». — A. J.]

2. Cf. *Annales du Midi*, VI, 234. Il y a un tirage à part : *Mémorandum des consuls de la ville de Martel*, avec deux planches en phototypie. Paris, Bouillon, 1895; 48 pages.

ment la date qu'il faut lui assigner; mais, si je comprends bien la note qu'il a mise au pied d'un article de ce mémorandum, il lui attribue la date de 1256, ce qui explique qu'il lui ait donné le nº I.

Voici l'article en question, et la note dont l'éditeur l'a accompagné :

El servizis c'om fets a la cumtessa de la Marcha pel prec de la domna Na Margarida, costet xxv s. menhs IIII d. — Sans doute Alix, comtesse de la Marche, morte en 1256, et sa sœur Marguerite (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*. Léopold Delisle, *Chron. hist. des comtes de la Marche*. 1856, t. II, p. 537[1]).

Je suis convaincu que M. Teulié a fait erreur et sur la comtesse de la Marche et sur la « domna Na Margarida ».

I. — Alix, morte en 1256, mariée en 1247 à un grand seigneur anglais, Jean, comte de Varenne, était fille de Hugue X de Lusignan, comte de la Marche, et d'Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre, roi d'Angleterre; elle n'a jamais porté le titre de comtesse de la Marche. Isabelle d'Angoulême, authentiquement comtesse de la Marche depuis son mariage avec Hugue X (1220) jusqu'à sa mort (1246), ne peut pas être mise en cause. Trois femmes ont porté le même titre après elle, avant la fin du treizième siècle :

1° Iolande de Bretagne, fille de Pierre Mauclerc, mariée à Hugue XI en 1236, morte le 16 octobre 1272 et ensevelie dans l'abbaye de Villeneuve, au diocèse de Nantes[2], près de sa mère Alix;

2° Jeanne, fille de Raoul, seigneur de Fougères, mariée à Hugue XII le 29 janvier 1254, encore vivante en 1275[3] : on ignore la date exacte de sa mort.

3° Béatrix, fille de Hugue IV, duc de Bourgogne, mariée à Hugue XIII en 1276, morte en 1329[4].

1. *Rev. de phil. franç.*, VII, 260.

2. Dom Morice a publié son épitaphe et une planche représentant son tombeau, *Hist. de Bretagne*, I, 149; cf. *Ann. du Midi*, V, 513.

3. Boissonnade, *Quomodo comites Engolismenses*, etc. (Angoulême, 1893), p. 78, note 1.

4. Note des *Journaux du trésor de Philippe VI*, p. p. Viard (Coll. de

Il est évident que le mémorandum de Martel ne peut concerner Béatrix de Bourgogne. Il s'agit d'un service célébré aux frais des consuls, à l'occasion de la mort d'Iolande de Bretagne ou de Jeanne de Fougères. Mais de laquelle de ces deux comtesses de la Marche est-il question? L'identification de « la domna Na Margarida » nous permettra de nous prononcer sur ce point.

II. — L'idée qui se présente le plus naturellement à l'esprit au sujet de « la domna Na Margarida », c'est qu'il s'agit de Marguerite de Bergerac, vicomtesse de Turenne en partie, fille unique d'Elie Rudel († 1254) et d'Alix (ou *Helis*) de Turenne († 1251), qui épousa en premières noces Renaud, sire de Pons, dont elle eut de nombreux enfants[1]. L'un de ces enfants, nommé Elie Rudel comme son grand-père, épousa Iolande de la Marche, fille de Hugue XII de Lusignan et de Jeanne de Fougères. Il est tout naturel que Marguerite ait prié les consuls de Martel de faire célébrer un service funèbre pour la mère de sa bru. Nous ignorons malheureusement la date du mariage d'Elie Rudel et d'Iolande de la Marche, projeté dès avant la mort de Hugue XII[2]. Iolande de la marche est née le 24 mars 1258; il est peu vraisemblable que son mariage soit antérieur à la mort de sa grand'mère paternelle, Iolande de Bretagne, survenue en octobre 1272, et moins vraisemblable encore qu'il s'agisse de cette dernière.

En résumé, j'estime que la comtesse de la Marche dont fait mention le mémorandum de Martel, est Jeanne de Fougères, veuve de Hugue XII de Lusignan. Par suite, ce mémoran-

doc. inéd. sur l'histoire de France, 1899), p. 24, nº 97, rédigée le 10 mai 1329 : « *Ad vitam comitisse Marchie que nuper obiit* »; cf. *Romania*, XXXIII, 4.

1. « La domna Na Margarida » est mentionnée dans un autre passage du mémorandum comme résidant à Montfort : M. Teulié voit alors dans cette dame la sœur de Raimond VI, vicomte de Turenne (*Rev. de phil. franç.*, VII, 256, nº 3).

2. Dans son testament, le 1er février 1270, Hugue s'exprime ainsi au sujet de sa fille « Hyolendis » : « *Si contingat quod filius domini Reginaldi de Pontibus eam habeat in uxorem* » (*Layettes du Trésor des Chartes*, t. IV, p. 413, nº 5630).

dum n'est pas le plus ancien, mais au contraire le plus récent de ceux qu'a publiés M. Teulié : il ne peut être antérieur à l'année 1275.

Une autre raison milite en faveur de la date que je propose. Il est question dans le mémorandum d'un doyen de Tours (*dea de Tors*), à qui les consuls font des présents : c'est évidemment un agent en vue du roi de France et non, comme l'indique dubitativement M. Teulié, Raimond Alaman, chanoine de Tours[1]. Je crois qu'on peut voir dans ce personnage Pierre de Chalon, doyen de Saint-Martin de Tours dès 1270, chancelier de France de 1281 à 1290[2].

Antoine THOMAS.

III

LES PLAINTES DE LA VIERGE AU PIED DE LA CROIX ET LES QUINZE SIGNES DE LA FIN DU MONDE, *d'après un imprimé toulousain du seizième siècle.*

Les deux textes que nous publions ici forment la septième et dernière pièce d'un recueil factice de la Bibliothèque d'Aix-en-Provence, qui porte le nº 29,905 de l'inventaire du fonds Méjanes et est actuellement coté *Rés. S.* 95. Toutes ces pièces, du format petit in-8º, sont en caractères gothiques et ont été imprimées à Toulouse, vers 1540, par Nicolas Vieillard. Aucune d'elles n'a été citée par le Dr Desbarreaux-Bernard[3], ni par aucun autre bibliographe[4]. Elles ne figuraient

1. *Rev. de phil. franç.*, VII, 257, nº 2.

2. Voyez sur lui Borelli de Serres, *Rech. sur divers services publics*, t. I (1895), pp. 381, 387 et 388.

3. *Nicolas Vieillard, imprimeur à Toulouse*, 1534-1540 (extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse*, 1880).

4. Voici l'énumération succincte de ces pièces :

1º *Letres des ysles et terres nouvellement trouvées par les Portugalois, envoyées en France par trois Françoys estans au voyage pour le roy de Portugal*, M. D. XXXVI le II jour de septembre. — 16 ff. n. c. sign. A. B.

2º *Sermon joyeulx et de grande value. A tous les folx qui sont des-*

au catalogue de la Méjanes que sous le titre de *Recueil ancien*, qui est la mention portée au dos du volume.

Les *Plaintes de la Vierge au pied de la croix* et *les Quinze Signes de la fin du monde* sont des sujets trop connus pour qu'il soit utile d'entrer à ce propos dans des développements et de redire ici ce qui a déjà été dit sur l'origine de ces pièces, sur les différentes formes sous lesquelles on les rencontre dans les diverses littératures romanes, sur les très nombreux manuscrits où elles se retrouvent. Comme le dit M. P. Meyer[1] : « Le jugement dernier et la description des signes qui doivent le précéder sont l'un des lieux communs de la poésie du moyen âge. » Cette phrase peut aussi s'appliquer au *Planctus virginis*[2]. — Le livret toulousain où nous avons trouvé ces pièces imprimées ne vient apporter aucune version nouvelle, mais il permet de compléter des versions qui ne nous étaient parvenues qu'incomplètes. On re-

soubs la nue. — Explicit : Cy finist le sermon joyeulx des folz du monde, composé par Jehan de Can, escripvain de la royne Anne que Dieu absolve. Et a esté imprimé nouvellement à Toloze par Nicolas Vieillard demourant en la rue de Ville neufve devant la maison commune. 1540. — 12 ff. n. c. sign. A. C.

3° *S'ensuyt le debat du corps et de l'âme très utile et profittable à ung chascun bon chrestien qui désire le proffit de son âme.* On les vend à Toloze en la maison de Nicolas Vieillard, 1540. — 12 ff, n. c. sign. A. C.

4° *Prognostication sive Revelation divine que Dieu revela au bon et sainct Prophete Esdras pourscavoir et congnoistre les années fertilles et sterilles.* — 1 ff.

5° *Le grand chemin de l'hospital et ceux qui en sont possesseurs et héritiers.....* Nouvellement imprimés à Tholoze par Nicolas Vieillard, imprimeur. — 8 ff. n. c. sign, A.

6° (*Grands noels nouveaux*). — 24 feuillets chiffrés dont les 8 premiers manquent, sign. A. F.

7° (*Les Plaintes de la Vierge et les signes du jugement*). — 8 ff. n. c. sign. A. B. ; incomplet des ff. 1 et 3.

Toutes ces pièces sont imprimées avec le même caractère, si bien qu'il faut sans hésitation les attribuer toutes à N. Vieillard, alors même que toutes ne portent pas son nom; plusieurs d'entre elles paraissent bien être uniques, entre autres la première (*letres des ysles et terres*), dont nous n'avons trouvé trace nulle part, et qui, pour cette raison, comme pour les détails curieux qu'elle contient, mériterait une réédition.

1. *Romania*, VI, 22.

2. Voy. au reste le livre de M. Wechssler, *Die romanischen Marienklagen*. Halle, 1893.

trouve dans le *Planctus* 16 des 31 strophes qu'a publiées M. P. Meyer dans son *Recueil de textes bas-latins et provençaux* (nº 32 : *Plainte de Notre-Dame*)[1]. — Quant à la seconde pièce, elle paraît se rapprocher surtout du fragment publié par M. P. Meyer aux pages XLVII et suiv. de l'introduction de *Daurel et Beton*. On trouve dans les deux pièces, ce qui paraît être la caractéristique des versions méridionales des *XV Signes*, la mention de la Sybille (*una piusella*) et le premier couplet (*Ung rey biendra perpetuau*) emprunté aux nombreuses versions provençales et catalanes[2] de l'acrostiche de saint Augustin sur la prophétie de la Sybille (*Judicii signum : tellus sudore madescet*)[3]. Dans les deux pièces, les signes sont numérotés ; la scène du jugement suit l'énumération des signes et, autant que l'état du fragment publié par M. P. Meyer permet d'en juger, bien des quatrains sont identiques.

Des huit feuillets dont se composait l'imprimé de N. Vieillard, le premier et le troisième font défaut. Il est certain que le titre occupait tout le recto du premier feuillet[4]. Le *Planctus* commençait au verso et, étant donné que chaque page contient cinq strophes de cinq vers, il est à supposer que ce verso en contenait également cinq. La pièce entière, occupant les

1. Cette pièce avait été publiée d'abord d'après un ms. provenant d'Albi par L. Couture, dans le *Bulletin du Comité d'histoire... d'Auch*, III (1862), 180-92. Depuis lors, M. P. Meyer a trouvé à Carcassonne une nouvelle copie de cette pièce (voy. *Romania*, XXVIII, 427-30) ; cette copie, fort incomplète, donne, comme la nôtre, la fin de la pièce (au reste sous une forme assez différente) qui manque au ms. d'Albi.

2. Milà y Fontanals, dans son étude sur *El canto de la Sibila* (*Romania*, IX, 360), en cite deux versions imprimées en Catalogne en 1543 et 1569.

3. *De civitate Dei*, XVIII, 23.

4. En effet, on peut encore distinguer sur le verso du dernier feuillet de la 6e pièce du recueil des traces laissées par le titre de la pièce suivante, alors que l'encre n'avait pas encore complètement séché. — Autant qu'on peut encore le voir, cette première page se composait ainsi : 1º Un titre de cinq lignes : LOS PLANCHS | [DE LA VIERGES MA] | RIA. AVEC [LOS XV | SIGNES DEL GRANT JU] | GIAMENT ;

2º Une gravure sur bois dont on voit encore les filets d'encadrement ;

3º Le nom de l'imprimeur : A THOLOZE, N[OUVELLEMENT IMPRIMÉ] | PAR [NICOLAS VIEILLARD...].

feuillets 1 v° à 5 r°, avait donc 40 strophes (soit 200 vers)[1] dont il manque les strophes I à V et XXVI à XXX. La prédiction de la Sybille est complète; elle commence au verso du feuillet 5 et consiste en un refrain de deux vers, dont le premier est rappelé à la fin de chaque strophe, et en vingt-quatre quatrains, dix-sept pour les signes et sept pour le jugement. — Il s'en faut que le texte de ces deux pièces soit irréprochable : l'imprimeur, en le remaniant *al lenguatge de Tholosa*, en a usé fort librement avec la prosodie et parfois avec le sens. Il a remplacé des tournures qui étaient devenues archaïques à son époque par d'autres qui rendent le vers faux; en outre son orthographe est des plus incorrectes, surchargée de lettres inutiles et fortement influencée par le français. Nous reproduirons néanmoins le texte sans y rien changer (car il y aurait trop à changer), nous bornant à indiquer en note les principales corrections qui semblent possibles, en dehors, bien entendu, de celles purement dialectales et orthographiques. Le numéro des strophes du *Planctus* publiées par M. P. Meyer est indiqué entre crochets en regard des strophes correspondantes de l'édition toulousaine[2]. Le recueil de *textes bas-latins et provençaux* et la *Romania* sont des ouvrages trop répandus pour qu'il ait paru utile de reproduire pour les strophes communes les variantes des manuscrits d'après lesquels M. Meyer a publié ses textes.

(PLANCTUS VIRGINIS)

Manque le fol. 1 (titre et str. I à V, vers 1 à 25).

VI [VI] « A Pons Pilat lo menetz per jutgiar, (fol. 2)
He lo menasses, quant nol(o) volia far,
Que vos aultres l'anares mal mesclar,
Qu'el era fals a son senhor Cesar.
Ay filh, tan amoros he car !

27. *Corr.* menasses lo. —

1. En réalité 199, car la dernière strophe n'a que quatre vers; mais on peut supposer qu'un vers a été oublié par l'imprimeur.

2. Les chiffres romains renvoient au *Recueil d'anciens textes*; les chiffres arabes à l'article de la *Romania*.

VII Apres, abetz sos oeils embandelas,
En la cara scupit he escrachat.
Donabas li de grands cops amagatz,
Pus li dissias : « An qual digt t'ay tochat? »
Ay filh, tan mal joc an trobat!

VIII [VII] A Herodes, a ores lo menes.
D'una polpra coma fol l'abrigues,
Grand corona d'espinas ly cargues
Que tot lo cap he cervel li trauques.
Ay filh, he vos mot ne sones!

IX [VIII] Quan foc jutgiat feis ly la crux portar
Sus lo sieu col he grand botadas dar,
Per gran forsa lo fasiatz tressusar,
He an grans cops de la ciutat gitar.
Ay filh, com vos vey turmentar!

X [IX] An gran honta l'aves ansi menes
He per terra jous la crux ly fermes,
Per gran forsa las mas he peds ligues.
Au grands clavels be fort lo claveles.
Ay filh, he vos mot no sones! (v°)

XI [X] Tot clavelat, dan la crux lo dresses,
Per terra joux la crux tombec,
No agues os que no se delogues
No. ny vena que no li tremollec.
Ay filh, que no mori ades!

XII [XXI] Filh, vos ay vist, he aras vey tot nud
Nault en la crux, tan fort(a)ment estendut,
De cada part an dos lairos pendud.
Tot hom vos pot aver desconegut.
Ay filh, tan gran mal m'es(t) vengut!

40. *Corr.* no. — 46. menes] *corr.* menat; *les vers suivants se terminaient aussi par des part. présents (voy. le texte d'Albi): mais ils sont trop altérés pour qu'on puisse les rétablir avec certitude.* — 47. *Corr.* lo. — 52. *Ce vers est altéré : il s'agit ici de la crucifixion et non de l'acheminement vers le Calvaire.* — 53. *Corr.* no aguec (?). — 54. *Corr.* tremoles. — 58. *Corr.* an un lairo. —

XIII [XIII] Lo ung li dist : « Ayas pietat de my. »
[2] L'autre li dist : « Prou ha que far de si. »
Diu li respond : « Tu seras hoey dan my
En paradis; d'aquo sias certifi. »
Ay filh. sovenga vos de my!

XIV [XIV] Filh, degun temps no volgues dire no
[3] A degun que vos demandes perdo;
Vos prometeis paradis al (bon) layron,
Membres vos de my, car vostra maire son.
Ay filh, escoutatz ma rason!

XV [XV] Las! vos moretz he yo languis assi;
Que fare yo de vos, mieu car filh?
Qui me dara conseilh dorenavant?
Tot lo mieu cor es triste he dolent.
Ay filh, per que visqui yo tant! » (Fol. 3.)

XVI [XVI] Quant Diu ausic sa maire tribailhar,
Tant com podec, vers ella s'anec virar;
A son cosin (Johan) l'anec recommandar,
Tot suau(a)ment la pres a confortar.
Ay filh! com podes plus parlar!

XVII [XVII] La ves dissec : « Femna, vese aqui
[4] Ton filh Johan; pren le en loc de my;
Cosin Johan. ma maire te (re)commandi,
Sias li bon filh, car iou mori assi. »
Ay filh, tan mal cambi aqui!

XVIII « Hoy perdi yo mon filh he creator.
[5] Lo filh de Diu del monde redemptor.
Lo rey del cel, del monde es senhor
Aras mon filh es [lo] filh de ma sor.
Ay filh, cambi de gran doleur! (*sic*)

64. *Corr.* cert e fi. — 69. *Corr.* Membreus. — 71-74. *Voir la strophe correspondante dans* P. M., loc. cit., *qui donne la bonne leçon.* — 72. *Suppl.* lo m. — 77. Vers ella *est évidemment un rajeunissement maladroit de* vas lei. — 81. *Corr.* ve te. — 83. *Cf. la correction proposée par P. M.*

XIX [XVIII] « Seit ay », dist Diu, « a beure donas me, »
[6] Une espongia mulhada en agre vin
De sega y a mesclat en agre vin;
A naulta votz cridec : « Hely! Hely! »
Ay filh. tan mal beurage aqui!

XX [XIX] « Diu, payre myeu, yo te vol obesit
[7] En las tuas mas command mon esp[e]rit
Que l'recebe, quand del corps sia partit. »
Lo cap baissec; l'esp[e]rit n'es failhit.
Ay filh, he tant doloros crit! (v°)

XXI [XXXI] Helas! Juzius. ben n'estes desperatz
[8] Car mort l'abetz. [he] faict n'abetz peccatz,
He an lanzo li trauques lo coustat;
Longis an cops li a lo cor trauquat.
Ay filh, he be vos an nafrat!

XXII [9] D'aquella plaga m'es(t) un glasi sortit
Que tot lo cor de glasi m'a remplit;
Sanct Simeon certes be m'avia dict
Que de glasi aurio lo cor partit.
Ay filh. be m'avia vertat dict!

XXIII [XXII] Jo vos concep ses nol (*sic*) corrumpement,
Hoy m'est romput [tot] lo mieu cor dolent;
He ses dolor foc vostre naissament.
Hoy son io la plena de marriment
Ay filh. per vostre naissament.

XXIV Filh, en tal jorn com foc vostre naissament.
Sanct Gabriel m'apportec lo salut
He m'appellec plena de grand vertut;
Hoy m'appellen la mayre del pendut.
Ay filh, he que m'es(t) advengut?

92. *Corr.* ac aqui. — 93. *Corr.* an. — 122. *Corr.* onramen. — 98. *Corr.* Recebe lo. — 106-110. *Il y a ici un jeu de mots sur* glasi *qui signifie* « glaive » (106) *et* effroi (107). — 116. *Corr.* Com fogues concebut. —

XXV [XXIII] En aultru hostal foc vostre naissament
Hon las bestias vos fasian odorament (*sic*),
Aras estatz en aultru moniment
Ou (*sic*) los Juzius vos gardan crusel(la)ment.
. . . .

[*Manque le fol. 4, soit le dernier vers de la str. XXV, les str. XXVI à XXXIV et les quatre premiers vers de la str. XXXV; vers* 125 *à* 174.]

Ay filh, tant espavantatz son! (fol. 5)

XXXVI « Fetz vos avan, [totz] los mieus amics doulx.
Vez vos mon filh, la sus nault en la croux!
Ajudatz me; debalen le sa jotz,
Puis baisatz le, tot plagat he sanotz.
Ay filh, he tant naffrat estz vos! »

XXXVII « Dona, voules vos que nos le ungten
D'aquest unguent que es bon he poissant? » (*sic*)
« Vos l'ungtarez a vostre appetiment.
Car lo mieu Cor es triste he dolent.
Ay filh, qui vistz tal marriment! »

XXXVIII Qu'a tant dur cor que tengues de plorar
De tant grand planh, qui l'ausio comptar?
Fer he peira deurion per mieitz trincar
Del tan gran planh, quan l'ausen recitar.
Ay filh, no podi plus parlar.

XXXIX [12] Assi finist lo planh qu'avez ausit:
Totz lo deurian portar al cor escript;
Lo filh de Dieu no l(o) meten en oblit,
Car be sçaven que per nos mort suffric.
Ay filh, tan greu jorn ay yo vist!

122. *Corr.* onramen. —

XL [13] [Tras]totz pregan la Regina plasent
Qu'ella pregue son filh omnipotent
Qu'el nos perdon nostre deffailhiment.
Ay filh, pregui vos carament ! — Amen.

S'ENSEGUEN LOS SIGNES DEL GRAND JUTGEAMENT[1]. (v°)

Senhors he donas, entendez de una pieusella, coma parlec de l'advenement de Christ, a la fin quan biendra per donar Paradis a los bons he per jutgiar los maulvais (*sic*). He dissec so que s'ensiec :

Au gran Judici perira
Qui Diu ben servy no aura.

I Ung Rey biendra perpetuau
Que jamais ne foc vist atau;
Del ciel biendra certanament
4 Per far del poble jutgiament.

II Davant lo jorn del jutgiament
Jesus biendra ses falhiment,
He seran quinze signes grans
8 Terribles he espavantans.

196-199. *Cette dernière strophe se rapproche beaucoup de la dernière des* Planchs de Nouestro Damo *conservés dans le ms. 14 de la Méjanes et publiés en 1831 par Rouard* (Notice sur la bibliothèque d'Aix, p. 303). *En comparant les deux versions et étant donné que dans l'imprimé toulousain la pièce sur les signes du jugement suit immédiatement après, on est tenté de suppléer au vers qui manque en corrigeant ainsi :*

Qu'el nos perdon al jorn del jujament
Nostres peccats e nostres falhiments.

1-4. Cf. Suchier, *Denkmæler*, p. 462 : *Sybillen Weissagung* (d'après le ms. B. N. 14973), str. I.

5-8. Cf. la str. II du fragment publié par M. P. Meyer. *Daurel et Beton*, p. XCIX.

---

1. Cette pièce a été publiée très rudimentairement et avec des annotations souvent erronées dans *Lou Gai Sabé, antoulougio prouvençalo per l'an 1905, publicado souto lou gouvèr de Pau Roman;* Avignon, Aubanel, 1905, in-8°.

III Lo prumier signe que sera :
La mar en sus se levera
Cent quaranta codartz ho plus.
Sus las montanhas he locz sus.

IV Lo second signe : (se) descendra, (Fol. 6)
Per abysme s'en entrara;
Œil d'homme no poyra garda,
Boca dise, ny cor pensa.

V Lo ters signe : se monstraran
Totz los pessos, petitz he grans;
Faran senhau de gran clamor
Ent' au cel. dan granda dolor.

VI Lo quart sigue sera atau :
Lo foc ardra tota la mar,
Las balenas he los pessos,
Las ayguas claras he los riux.

VII Lo v : las herbas arderan ;
Las foilhas d'els tombaran.
Del ros de sang se cubriran,
De totas partz hi nadaran.

VIII Lo cheseme (signe) : ciutaz cayran.
Rochas he castelz se rompran,
Las montanhas que son de pes
Las villas he los monestes.

21 *Corr.* atau sera. — 22 *Corr.* tota la mar ardra.

25-6. *Il devait y avoir dans l'original* los albres; *suppl.* [E] las.

29. *Il est à supposer que dans le manuscrit qu'a reproduit l'imprimeur le numéro du signe était en chiffres (comme dans le fragment publié par M. P. Meyer); le chiffre a été conservé pour le 5e signe (vers 25); mais, pour les autres, il a été remplacé par le nombre ordinal écrit en toutes lettres, sans qu'apparaisse toujours la préoccupation de ne pas faire ainsi le vers trop long.*

IX Lo septesme : se deviseran
De la furor que deu venir,
(Los) rochs per mietz se despartiran, (v°)
A res ne se poyran tenir.

X Lo hoeteisme atal sera :
La terra que tremollara;
Cel he terra se molhira
De la gran forsa que fara.

XI Lo nobesme : seran esgautz
Las montanhas he los monts haultz;
Tota la terra esgaument
Se planara ses falhiment.

XII Lo detzesme : (de) forsa seran
Totz los que jamais mortz seran;
Sus las fossas se monstraran
Com folz, he com mutz parlaran.

XIII Lo unzesme : de fora seron
Totz los que james mortz seron :
Cad(a) ung dessus son moniment
Tornaran vius verayement.

XIV Lo dotzesme : lo soleilh ragan
He las estellas flamegan
He la luna cayran ensems (fol. 7)
Dab totz los [autres] elemens.

33-36. *On peut corriger ainsi :*

Lo VII, rochs se deviseran
E per mietz se despartiran,
A res no se poyran tenir
De la furor que deu venir.

41-44. Cf. *P. M., loc. cit.*, XI.

45. *Corr. :* foras seran. *Ce vers est le même, sauf le chiffre du signe, que le vers 49; on ne peut admettre* de forsa *signifiant* « par violence »; *il faudrait :* de forsa seran defora. — 48. Con mutz parlaran, *c'est-à-dire :* « *resteront muets* ». *Cf.* P. M., *loc. cit.*, XII : ... isiran cuma fols e no parlara[n]. *Cf. le texte latin :* Decima : exibunt homines de cavernis et ibunt veluti amentes, nec poterunt mutuo loqui.

49. *Corr.* Lo XI.

53. *Corr.* Lo XII.

XV Lo tretzesme : totz moriran
Petitz he grands, gran dol menan;
La vetz mauldiran los damnatz
Lo pay que los a engendratz.

XVI Lo quatorzesme : lo cel ardra
L'aer, la mar he tota la terra,
Tot so que bas he nault sera
Per abysme s'en entrara.

XVII Lo quinzesme : ressuscitaran
He totz en vida tornaran,
He yran totz al jutgiament
Dabant lo Rey omnipotent.

XVIII Apres lo Jutge aquel viendra
Loqual nos fec et nos crea.
Portant los claus he mes la crotz
Ou prenguet mort per nos trestotz.

XIX La sancta Regina del Cel
Tambe vendra, he sanct Miquel,
(Los) apostols, martirs, confessors, (v°)
Las verges he los sanctz trestos.

XX La, en lo val de Josaphat
Ou lo Judici sera faict
Tremblaran los bons he los auls,
Reys, Ducz, Princes he Cardenauls.

61-62. *Le texte est ici trop corrompu pour qu'il soit possible de le rétablir sans le refaire complètement. Cf. dans* la Grand'danse macabre :

Car en ce jour très perilleux
Le ciel et la terre ardra;
Feu et flambe consommera
Tous élémentz et, bas et hault,
Toute chose redoublera
Sentence de Dieu qui ne fault.

61. *Corr.* Lo XIV. — 65. *Corr.* Lo XV.

XXI Una parola dira (tan) fort :
« Anatz en infer. loc pregont,
On aretz penas he dolos,
He los diables per companhos. »

XXII Als bons dira un mot plasen :
« Los mieus amicz, venes vos en
Recebe lo Realme de paradis
Car certes, be m'abes servis. »

XXIII Aqui no aura si grand senhor,
Per tan sia de gran balor.
Que sia hardi de mot sona,
Mais a Jesus merce crid(r)a.

XXIV Per tant, donas e senhors
Boten nos [totz] de genolhos.
He pregan Diu omnipotent (fol. 8)
Qu'el nos mene a salvament.

Amen . Jesus . Maria .

Au grand Judici perira
Qui Diu be servi no aura.

Jesus autem transiens per medium illorum ibat.

82. *Ici encore il est difficile de dire quel terme l'imprimeur a remplacé par les mots :* loc pregont : *peut-être :* en lo gore. (Cf. P. M., *loc. cit.*, XXIII.)
87. *Corr.* El realme de paradis, *ou bien* E recebetz lo paradis. — 93. *Il manque une syllabe.*

Les imprimés en langage vulgaire ne sont pas rares à Toulouse au XVI[e] siècle. Tandis qu'en Provence il faut arriver jusqu'en 1588 pour trouver la première édition certaine du *Don-don infernal* de Belaud de la Belaudière[1], les impri-

1. On peut consulter sur cette question qui souleva bien des controverses : Bory, *Origines de l'imprimerie à Marseille*, appendice, note *c*. — Quant au premier livre imprimé en dialecte provençal qui nous soit parvenu : « Les *Chansons nouvelles en lengaige provençal*, dites *dau carrateyron*, composées par les basochiens d'Aix vers 1530, il sort

meurs toulousains donnèrent dès le début des ouvrages en langue d'oc, remaniés pour la plupart « en lo lenguatge de Tholosa », quelle qu'en fût d'ailleurs l'origine. Le docteur Desbarreaux-Bernard mentionne quelques-unes de ces productions qu'il qualifie de « romano-patoises[1] ». Le *Manuel du libraire*, de Brunet, les notes de M. Chabaneau au tome X de la nouvelle *Histoire de Languedoc* en citent plusieurs autres. Ce sont tantôt des textes juridiques, comme les *Annales de Foix*, imprimées par N. Vieillard en 1539, tantôt des statuts de confréries, comme ceux *de la tresque devota et antiqua confrayria de la sagrada concepcion de Nostra Dama*; tantôt des préceptes de civilité comme *Las ordenansas e coustumas del Libre blanc*[2]; ou comme *Las nompareilhas receptas per far las femnas tindentas, rizentas, plasentas, polidas et bellas*[3]...; mais le plus souvent des livres de morale et de piété. Tels, en 1501, le *Lucidàri*, traduction amplifiée de l'*Elucidarium* d'Honorius d'Autun; vers 1502, *la Confession générale de fraire Ollivier Maillart;* en 1504, *lo Doctrinal de sapiensa*, traduction du *Doctrinale sapientiæ* de Guy de Roye; en 1508, des instructions pour les pèlerins visitant la Terre Sainte[4]; vers 1523, *la Vida de nostre Salvador et Redemptor Jhesu-Christ*, etc.

d'une officine lyonnaise, très probablement celle de Barnabé Chaussard. C'est ce qu'établit, par l'examen des caractères typographiques et des gravures, M. Emile Picot, dans la description qu'il donne du seul exemplaire connu de cette pièce, provenant de la bibliothèque de Soleinne et conservé actuellement à la bibliothèque de Rothschild (*Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I, pp. 648-651; n° 1021). C'est donc à tort que le « *Gai Sabé* » dit que cette édition es « *vuei coumpletamen perdudo.* »

1. Voir principalement : *Etablissement de l'imprimerie dans la province de Languedoc*. Toulouse, Privat, 1876, in-8°, et l'*Imprimerie à Toulouse au XVIe siècle* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse*, 1879.)

2. Réimprimé par Noulet, *Publications de la Société des langues romanes*, n° III.

3. Réimp. par Noulet, *ibid.*, n° VI.

4. Ouvrage mentionné pour la première fois par M. Claudin, d'après l'exemplaire de la bibliothèque du baron Pichon, dans le *Bulletin du bibliophile* (1895, p. 276: *les libraires, les relieurs et les imprimeurs de Toulouse au XVIe siècle*). Ce texte, de quatre pages seulement, fut

D'autre part, il faut remarquer que la plupart des livres d'heures de la fin du xv[e] siècle et du début du xvi[e] contiennent des pièces sur les « douleurs[1] » comme sur les « joies » de la Vierge. De même, dans les *Heures à l'usage de Rome*, imprimées en 1498 par Ph. Pigouchet, on trouve parmi les gravures sur bois encadrant le texte[2], « les XV signes précurseurs de la fin du monde et le jugement dernier ». Les XV signes ont été imprimés à part, vers 1500[3] ; mais, ce qui les a popularisés surtout, c'est qu'ils faisaient partie de l'*Art de bien vivre* et de la *Grand'danse macabre* où ils figurent entre la « vie du maulvais Antechrist » et le « Jugement[4] ».

En imprimant les *Plaintes de la Vierge* et les *Quinze Signes* en dialecte de Toulouse, Nicolas Vieillard ne faisait donc que vulgariser, sous leur forme méridionale, des sujets qui se trouvaient dans tous les livres de dévotion de son époque.

E. AUDE.

imprimé aux frais de Johan Perera, libraire jusqu'alors inconnu, très probablement par Jean Faure. A la différence de la plupart de ceux que nous citons, il n'a pas été « dialectisé ».

1. Cf. *La complainte de Notre Dame, tenant son cher filz entre ses bras, descendu de la croix* (Brunet, II, 198), reproduite dans le *Recueil de poésies françaises des* xv[e] *et* xvi[e] *siècles* de Montaiglon (II, 118) : in-4° goth. de 4 ff, imp. par P. Mareschal et B. Chaussard, à Lyon.

2. Ces bordures sont reproduites dans le bel ouvrage de M. Claudin : *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. I, p. 43. Au-dessous de chacune des petites gravures est un distique en français explicatif du signe. Dans les *Grands suffraiges*, imprimés pour Simon Vostre par Pigouchet, on retrouve les mêmes bois avec les légendes en latin.

3. Brunet, V, 379.

4. Cette version des *Quinze Signes* est celle qui se trouve : Bibl. nat., mss. franc. n° 1,181, fol. 1,135.

Incipit : Au temps que Dieu juger viendra
Comme tesmoigne l'escripture.

Sous cette forme, elle a été imprimée dans les éditions populaires de la danse macabre jusqu'au milieu du xvii[e] siècle. (Cf. E. Picot, *Catalogue Rothschild*, t. I, p. 354, et Nisard, *Histoire des livres populaires*, II, 348.) Il est à noter que la pièce 3 du recueil de la Méjanes (*Le débat du corps et de l'âme*) fait également partie de la *Grand'danse macabre*.

APPENDICE.

NOTE SUR UNE VERSION PROVENÇALE DU « CHANT DE LA SYBILLE », D'APRÈS UN MANUSCRIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'HÉRAULT.

Ce manuscrit nous a été signalé par M. Jeanroy. C'est un livre liturgique que l'on doit, d'après les particularités paléographiques qu'il présente, reporter à la première moitié du XIIe siècle. — Il mesure 370mm sur 260, est écrit sur vélin, à 2 col. de 30 lignes chacune. Du fol. 1 il ne reste qu'une grande initiale ornée; suivent 291 ff. dont plusieurs sont déchirés; on distingue la trace d'un fol. 292. — Ce qu'il en reste montre qu'il s'agit d'un lectionnaire, dont on possède la partie qui va de l'Avent jusqu'à Pâques (sermon de la résurrection). Il se pourrait que ce livre ait été à l'usage d'un monastère de femmes, car beaucoup de commémorations qui y sont contenues se réfèrent à des saintes. D'autre part, le fait qu'il a été trouvé à Gignac (Hérault) donnerait à penser qu'il provient d'une des grandes abbayes voisines d'Aniane ou de Saint-Guilhem-du-Désert[1]. Mais rien ne permet de croire d'une manière certaine qu'il s'agit d'un livre bénédictin[2]. Nous n'osons donc pas nous prononcer catégoriquement sur sa provenance

Au fol. 49, col. 1, commence le sermon attribué à saint Augustin, *de Natale Domini*[3]. Au fol. 52, col. 1, est la prophétie de la sybille, sous la forme des 27 hexamètres acrostichés :

Judicii signum : tellus sudore madescet...

1. Rappelons, à titre de simple conjecture, que Guillaume, duc de Toulouse, fondateur de l'abbaye de Gellone, créa auprès de cette abbaye un monastère de femmes dont il donna la direction à ses deux sœurs. Ce monastère subsistait encore au XIIIe siècle. (Cf. *Hist. de Languedoc*, édit. Privat, I, 916.)

2. C'est ainsi qu'au fol. 131 v° la vie de saint Benoît est simplement intitulée : *Vita S. Benedicti abbatis* au lieu de : *Vita sanctissimi patris nostri*, etc.

3. Ce sermon a été publié *in extenso* par M. Sepet (*Bibl. de l'Ec. des chartes*, 1867, p. 2 ss.).

Ces vers sont accompagnés d'une notation neumatique[1], par laquelle on voit que la pièce était *antiphonée*, c'est-à-dire se chantait de la façon suivante : le premier vers comme refrain et les 26 autres vers distribués en 13 couplets (à la fin de chacun desquels le premier mot du refrain est rappelé). Le chant se termine fol. 49 v°, col. 1, et la fin du sermon suit immédiatement (*Hec de Christi nativitale*, etc.).

Au bas du feuillet et en marge se trouve la version, en langue vulgaire, du *Chant de la Sybille.* L'adjonction nous paraît avoir été faite dès le xiiie siècle[2]. Cette pièce se compose également d'un refrain et de 13 couplets.

Ell jorn del juzizi,
Para qui aura fag servizi.

I.

Us reis venra perpetuals
Del cel, ques anc non fon aitals;
En carn venra sertanamen
Per far del segle juggamen.

II.

Aqui veiran Dieu a prezen
Li fizel e li descrezen;
Li Jusieu en cros lo veiran.
Si com l'anavon perforan.

III.

Las armas els corsses [seran],
Can denan lo jutge venran
Qui jutguara segon razo;
Jamais nol queciron perdo.

1. A une époque postérieure, les neumes de la 1re col. (vers 1 à 9) ont été grattés et remplacés par une portée à 4 ll. avec clef d'*ut* à la 4e ligne et des notes carrées.

2. Nous nous en référons sur ce point, comme pour la détermination de l'âge du ms. lui-même, à l'opinion si autorisée en matière paléographique de M. Berthelé, archiviste de l'Hérault.

IV.

El doncs non aura hom talen
De riquesa, d'aur ni d'argen :
Cel, terra, mar, tot cremara,
Lo fuocs tot cant es delira.

V.

Las portas d'ifern franheran,
Don li pecador issiran,
Que venran tug al juggamen,
Ab lurs fags qu'auran em prezen.

VI.

Li mal seran juggat a mort
E cremat en la flama fort;
Quics dira so qu'aura obrat,
Non o poira tener selat.

VII.

Li secret seran as ubert,
E tug li mal fag [en] apert;
De plorar er totz lur talens,
Adonc lur glatiran las dens.

VIII.

Clardat er sostracha al soleill,
Don las estellas an cosseill;
La luna el sol eill (s'escuzira[n]),
Luen' estella non luzira.

IX.

Li pueg derocaran de sus
E las vals levaran de jus;
Li pueg el(s) pla(s) seran egal(s)
Ont estaran li bon el(s) mal(s).

15. Corr. Adoncs. *Il semble que le scribe ait écrit tout d'abord :* El doncs non aura hom a talen *et qu'il ait ensuite effacé :* a.
34. Luena *pour* lunh'a, nulha.

X

Totz le mons jaira en tristor;
Ja nos tenra negus nos plor.
La terra suzor gitara,
E de gran terror tremra

XI

[v°] Las fons aissi co fust ardran.
El flum essamen cremaran;
Us corns tristz (de)sus ressonara
Que tot lo mon ressidara.

XII

La terra s'obrira mot fort
De ver semblan de gren conort.
E mostrara ab critz (a) ab tros
Las efernalz cofusios.

XIII

Li rei, el conte, el baro,
Quix, de lurs faigs redran razo
Si mal [an] fag, mal trobaran;
Si be, nostre seinor segran

Il est intéressant de constater que le copiste provençal a écrit son texte de manière à faire correspondre exactement chacun des couplets avec le couplet latin correspondant[1]. Cela montre que la poésie provençale devait se chanter sur l'air du latin; du reste, après le refrain se trouve une indication de psalmodie correspondant à une modulation du chant noté.

Ce texte suit bien plus fidèlement le modèle latin que les interprétations déjà connues du chant de la Sybille. Nous voyons cependant que, dans cette version, la plus ancienne connue,

1. Refrain et couplets I à III, au bas du f. — col. 1. IV à X, en marge — col. 2. XI à XIII au v°, en marge = couplets XI à XIII du chant latin.

le refrain est déjà modifié, à l'encontre de ce qui a lieu dans les versions françaises, entre autres dans celle qu'a publiée M. P. Meyer dans le *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, V, 79, d'après le ms. Plut. LXXVI nº 79 de la Laurentienne (*Toute terre tressuera aou jour dou grant juise*). Dans notre pièce, au contraire, le *tellus sudore madescet* est traduit au vers 42. Quant aux autres « infidélités », elles sont peu nombreuses. Les couplets 1, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12 suivent scrupuleusement l'original, et pour les autres, il faut admettre que si le traducteur a pris quelques libertés, c'est qu'il ne comprenait pas toujours le texte latin correspondant [1]. Telle qu'elle est, cette nouvelle version donne pleinement raison à Milà y Fontanals qui supposait (*loc. cit.*, p. 358) un original provençal encore inconnu, lequel suivait de très près le latin. Cette assertion avait été combattue par M. Suchier [2], qui, se basant sur les nombreuses interpolations que renferment les textes postérieurs, prétendait qu'il était impossible qu'un poète qui en use si librement avec ses sources ne se fût pas laissé influencer par des éléments empruntés aux légendes populaires. En réalité, c'est bien un peu ce qui a eu lieu même dès le début et nous avons essayé d'expliquer en partie pour quelle cause, mais on peut dire que le texte provençal n'a complètement dévié de l'original latin que lorsqu'il a cessé d'être *liturgiquement* chanté. Alors se sont introduits tous les développements empruntés à des poésies sur le même sujet, si nombreuses au moyen âge, et l'ordre des couplets n'a plus été respecté.

Nous ferons peu d'observations au sujet du texte lui-même. Les formes correctes de la déclinaison, étant donné qu'il s'agit d'une poésie qui n'est pas une poésie savante, confirment les

1. Il est curieux de remarquer, à ce propos, que les vers 9-10, qui font allusion à la croyance populaire que le Christ *en croix* présidera au jugement, correspondent à un vers latin qui, tel qu'il est écrit, est inintelligible : *Celsum cum sanctis, cui jam termino in ipso*, alors qu'il faut : *evi jam*..... La même faute se retrouve dans le bréviaire d'Arles, de la même époque que notre ms., d'après lequel M. Sepet a publié son texte (*loc. cit.*, p. 7).

2. *Denkmäler*, p. 570.

indications graphiques sur l'ancienneté du manuscrit. La suppression de l'*n* finale et devant consonne à l'intérieur des mots (*razo*, *perdo*, *tros*; *efernalz*, *cofusios*, etc.) semblent indiquer comme lieu d'origine le Languedoc, peut-être le Rouergue ou le Quercy.

Je prie, en terminant, MM. L. Constans et Jeanroy d'agréer tous mes remerciements pour leurs bienveillantes et précieuses indications E. A.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

K. Bartsch. — **Chrestomathie provençale** (xe-xve siècles), sixième édition, entièrement refondue, par E. Koschwitz. Marburg, Elwert, 1904; grand in-8º de xii p. et 662 colonnes.

Le regretté E. Koschwitz s'était chargé, dans les derniers temps de sa vie, d'une revision complète de la vénérable *Chrestomathie*, de Bartsch, qui n'avait été, depuis 1879, l'objet d'aucune modification[1]; il a pu accomplir cette tâche presque en entier : seules les dernières feuilles du Glossaire (col. 607-61) sont l'œuvre de M. E. Wechssler.

Voici les principales nouveautés introduites. Si aucun morceau n'a été ajouté, plusieurs en revanche ont été supprimés, notamment les six chartes; on a fait disparaître également le tableau des formes. Les éditions récentes, critiques ou non, ont été utilisées, des corrections proposées de divers côtés introduites dans les textes, la *varia lectio* notablement accrue, le glossaire remanié et rédigé uniquement en français. En tête de chaque morceau a été ajouté un renvoi au *Grundriss* de Bartsch et à l'*Histoire littéraire* de M. Stimming. Enfin l'impression, en caractères plus forts, est plus nette et plus agréable à l'œil.

Je regrette, pour ma part, la disparition du tableau des formes, cet utile embryon de grammaire, ainsi que celle des chartes, les documents d'archives présentant des particularités de style ou

1. C'est ce que nous avons déjà fait connaître antérieurement (*Annales*, XVI, 32).

de langue souvent intéressantes; j'aurais préféré même qu'on ajoutât quelques morceaux de ce genre, empruntés à des régions variées. Il y eût eu en vérité des suppressions autrement justifiées et qui n'ont pas été faites : c'est un véritable chagrin pour nous de voir encore figurer ici les deux pièces attribuées à « la dona de Vilanova » et à « Bertran de Roaix » et qui sont tout simplement des faux de Du Mège. Ces deux morceaux, seuls *unica* du manuscrit dit de « Saint-Savin », appuyaient trop nettement les théories du célèbre chevalier sur une prétendue restauration des Jeux Floraux par « dame Clémence », ils avaient été trop souvent cités et loués par lui[1] pour que leur authenticité n'éveillât point quelques doutes, du moins chez ceux qui avaient eu l'occasion de consulter le ms. de Saint-Savin, lequel est visiblement une fabrication moderne. M. E. Roschach, dans un article trop peu connu[2], a transformé ces doutes en certitude. Si M. Roschach eût étudié la forme de ces deux centons maladroits, il eût fait ressortir des fautes de langue et de métrique qui aujourd'hui ne manqueront pas de frapper les connaisseurs, dûment avertis.

M. K. a tenu grand compte des corrections proposées; celles de M. Chabaneau notamment ont été scrupuleusement relevées, du moins celles qui avaient été suggérées dans les deux comptes rendus de la *Chrestomathie*[3]. On s'étonne que quelques autres, non moins lumineuses, aient été négligées; celle, par exemple, de *cort ves* en *cortves* (132, 1; Tobler).

Malgré ces améliorations, un certain nombre de passages restent encore parfaitement obscurs; dans quelques cas l'éditeur, suivant l'exemple de M. Appel, a indiqué son embarras par un blanc laissé dans le texte; c'est là un procédé qu'il eût fallu généraliser, si l'on ne se décidait pas à supprimer simplement les passages en question[4].

1. *Biographie toulousaine* (1823), I, p. 317; II, p. 319-20. *Histoire des institutions de la ville de Toulouse*, IV (1840), p. 175. Cf. l'article de M. Roschach cité plus bas.

2. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 1896, p. 226-63; voy. surtout p. 256-62.

3. *Revue des langues romanes*, VIII, 227; XXXI, 612. D'autres, faites ailleurs (par ex. *Romania*, IV, 389, n. 4), ont échappé à M. Koschwitz: de là le maintien de *s'a* pour *sa*, 296, 21.

4. Ceux, par exemple, où apparaissent les mots *cadorn*, *mandacarrei*, *valier*, dont il sera question plus bas, à propos du Glossaire. On peut y

Le nouvel éditeur paraît avoir attaché un grand prix à l'enrichissement des variantes[1]; mais il y a là beaucoup de poids mort. Quand donc aurons-nous une Chrestomathie ne fournissant que les variantes important au sens ou pouvant donner lieu à une remarque utile[2]?

Voici sur les textes quelques observations de détail (elles se rapportent en général à des pièces lyriques, profanes ou pieuses).

15. 5 *non*] lire *nou*; *ib.*, 7 la correction *m'en* pour *nem* est obscure; de même (20, 20) *diia* pour *diiat*. — 21. 7 *pre* pour *per* devait rester; cf. *Romania*, XXII, 195; de même *aut* pour *aus*, cette forme se trouvant dans un autre texte limousin (11, 7). — 21, 14 conserver *de queu, queu* étant une forme limousine. — *Ib.*, sous-titre du morceau intitulé *Confession* : au lieu de 1734 (nº du ms.) lire 1743; il eût fallu mentionner l'édition de ce morceau par M. Stengel (*Zeitschr. für rom. Phil.*, X, 153) et les corrections de M. Chabaneau (*Revue des l. rom.*, XIII, 144). — 23, 3 *non*] *no·n*. — 23-4, titre; lire *Revue des l. rom*, II (non I). — 25, 24 *senhors*] lire *senhor*; 27 lire *conosc i*. — 35. 5 le deuxième hémistiche a une syllabe de trop; l'addition de *adonc* est fautive. — 57, 9 la correction ne donne pas de sens; 28 le *non s'atura* des précédentes éditions a été avec raison remplacé par des points; mais *lonh anetz*, au début du vers, eût dû disparaître aussi (il faudrait *lonh anatz*) : les mss. AIK me semblent au reste donner la bonne leçon (en lisant *vos* dans IK) : *lo chavecs vos aüra*, « vous êtes sous l'augure de la chouette », c'est-à-dire une déconvenue vous attend, vous espérez à tort; un proverbe béarnais (cité par Lespy, *Dictons et proverbes du Béarn*, nº 14) nous apprend que le cri de la chouette est encore considéré

ajouter encore 57, 28; 88, 11, 19, 20; 117, 5, 8; 148, 12; 165, 12-20; 188, 19; 224, 32. Sur aucun de ces passages on ne trouve au Glossaire de renseignements satisfaisants.

1. Pour quelques morceaux au contraire (par exemple le sirventés de Figueira (219 ss.), la nouvelle édition, on ne voit pas pourquoi, donne moins que les anciennes.

2. M. K. a conservé la graphie « régularisée » de Bartsch, en lui faisant subir quelques retouches, heureuses en général : ainsi la ponctuation est plus abondante et les enclitiques sont séparées par des points des mots précédents. On ne voit pas bien, en revanche, pourquoi M. K. s'est décidé à remplacer *j* par *i* à l'intérieur des mots, alors qu'il laisse *j* à l'initiale : il est évidemment illogique d'écrire, à côté de *jorn* et *jos*, *joios* et *auiats*.

comme un mauvais présage. et Mistral (*cavèco*) enregistre la locution *groua la civèco, prendre la cibèco*, « se morfondre à la bise.... croquer le marmot. » Le sens adopté dubitativement par M. Levy (*cavec*) me paraît donc sûr. — 59, 1 *en chantanz*] corr. *chantanz* (part. prés.). — 133, 10 *denh* (au subj.), non *denh'*; 13 *oblide*] lire *oblides* (imp. subj.). – 60, 9 *comïat* pouvait rester; voy. Levy, I, 299, col. 1; 22 *por*] *per*. — 77, 5 *l'aias*] *la i as*. — 91. 21 *dire*] *dir e* (=*en*); *negun*] *N'Egun* (Chabaneau). — 100, 4 *lors*] corr. *locs* (Appel). — 146. 1 *so*] *s'o*; 11 adopter la leçon de DI qui permet de conserver, au début du vers, *enoja'm*, comme dans toutes les strophes, sauf les deux dernières. — 157. 23 il fallait préférer la leçon de C, qui, au lieu de *agreia*, donne *greja* (voy. plus bas, rem. sur *agrei*). — 184. 9 effacer le point-virgule. — 218, 14-23 ces vers forment deux envois. — 222, 4 *failz* pour *fasetz* est appuyé par l'accord des mss. et le v. 7; 30 *dos*] *detz* (D + CR). — 223, 3 *se comorsa* n'est que dans B; *fa comorsa* est appuyé par CR + Da. 224, 30 *pieitz*] *pieit*.

La rédaction du glossaire était évidemment une des parties les plus délicates de la tâche. Malgré les améliorations introduites, il reste beaucoup à faire pour le rendre parfait. C'est une heureuse innovation que d'avoir indiqué les étymologies, mais il aurait fallu. dans bien des cas, être moins affirmatif : beaucoup sont douteuses, plusieurs certainement fausses (*aisos* > *anxiosus*; *manema* > *mane*, au lieu de *manum*; *raina* > *rapinam*; *resperir* > *respirare*). Les lacunes sont assez rares; je signalerai pourtant *aira* 148, 8; *benestans* 167, 25; *dire* (*esser a*) 136, 17; *guiza* (*de*) 66, 16; *savai* 65, 8. etc.; *sebrar* 71, 1; *tiran* 166, 2; *ves*, 132, 1. Mais le plus grand défaut consiste dans l'inexactitude des traductions; celles-ci, qui seraient suffisantes dans un lexique général de la langue. ne conviennent pas toujours aux textes; beaucoup de difficultés sont esquivées par trop de laconisme ou un silence complet, et, en bien des cas, on ne peut se rendre compte du sens adopté par l'éditeur. Toutes ces critiques seront justifiées par les remarques suivantes, qu'il me paraît plus commode de présenter dans l'ordre alphabétique (je fais suivre d'un point d'interrogation les traductions peu appuyées ou qui n'élucident pas la difficulté).

agrei (34, 24) « convention »; le mot se rattache plutôt à *greujar* (voy. *Zeitsch.* XV, 539 et *Annales*, XVII, 182). — *aire* (*de mal*) ne convient pas à 58,9. — *amaribot*, « amer, mordant »? — *aper-*

cebre (se) manque au sens de « rentrer en soi-même » (133, 20). — *baiar* (23, 15) est, non *badare* mais *basiare*, comme Bartsch l'avait compris. — *cadorn* (61, 8) ne signifie certainement pas « appât, amorce »; le sens reste mystérieux. — *cartal* (*tener a*) « rendre cher, couper qq. à qu. »; l'auteur a-t-il voulu dire « couper les vivres »? — *deslẹjar*, « éloigner, séparer ». ne convient pas à 79, 9. — *enflabol*, « crapuleur » (*sic*)? — *escassier*, non « estropié », mais « qui se sert de béquilles ». — *estremier*, non « dernier, éloigné ». mais « placé à l'écart »; cf. le mod. *estrema* en Languedoc et Gascogne (voy. Lespy). — *desnaturar* est transitif 65, 33. — *doblier* (33, 5) est plutôt verbe qu'adjectif; de même *guabier* (cf. *Annales*, XVII, 169). — *embriar* (190, 14) « expédier », au lieu de « profiter »; l'auteur a-t-il confondu avec *expedit*? — *felnia* dans *colhir f.* (134, 22) = « échec », non « félonie ». — *galerna*; le sens donné ne convient pas à 147, 5; le v. 8 n'est pas expliqué non plus. — *malcor* ne peut signifier « poison ». — *mandacarrei*, « charretier »? — Des deux sens donnés à *meliana*, et dont l'un est faussement attribué à Appel, aucun ne convient; le mot a été expliqué par M. Tobler (*Zeitschr.*, XIII, 546). — *rabat*, « enragé »? — *raspaut*, « ramassé »? — *sem*, « dénué »: lire « dénudé » qui. au reste, n'explique pas le passage. — *senhoratz*, « seigneurie », ne convient pas à 148, 12. — *soanar*, « dédaigner », ne convient pas à 86, 31. — *soiseuput*, « retroussé »? — *vallier*, « piocheur »?

En somme ce livre constitue bien, comme le nouvel éditeur en exprime l'opinion, un utile et « pratique instrument de travail »; mais le recueil similaire de M. Appel (voy. *Annales*, XVI, 89) lui reste, à mon avis, très supérieur par la pureté des textes, la précision et la sûreté des traductions[1]. A. JEANROY.

L. DE SANTI. — **Rabelais et J.-C. Scaliger.** Paris, Champion, 1905; in-8° de 33 pages. (Extrait de la *Revue des Etudes rabelaisiennes*, III, 1.)

M. de Santi a relevé dans les poésies de J.-C. Scaliger une dizaine d'épigrammes dirigées contre un certain Baryœnus, dans lequel il croit pouvoir reconnaître Rabelais. Ce Baryœnus est un

1. Je ne peux établir de comparaison avec la seconde édition du *Manualetto* de Crescini (voy. plus loin, p. 418) que je n'ai pas examinée en détail.

défroqué, qui, après avoir quitté deux ordres, s'est fait athée et mène une vie de cynique railleur et éhonté. C'est bien en effet sous ces traits que beaucoup de gens, dès le xvi[e] siècle, se représentaient maître François. M. de S. commente ces épigrammes avec autant d'ingéniosité que d'érudition et montre que Rabelais et Scaliger *purent* se rencontrer à Agen (vers 1529 et 1536), et qu'entre eux les motifs d'animosité ne manquaient pas. Il réussit en somme à rendre son hypothèse très vraisemblable, sinon certaine. On regrette de trouver dans ce plaidoyer chaleureux et entraînant quelques inexactitudes de fait et certaines subtilités de raisonnement qui risquent de compromettre, auprès des juges réfléchis, le succès de la cause. M. de S. découvre vraiment dans ces textes, où il reste bien des obscurités, plus de choses qu'il n'y en a, et il les torture parfois pour les plier à sa fantaisie. Il s'obstine, par exemple, à voir dans les Ep. VII, IX des allusions à l'aspect extérieur du personnage, qu'il dresse en pieds devant nous avec son « masque de lycanthrope », sa « physionomie bilieuse et sanguine », sorte de « fauve », « d'être hirsute », à « l'apparence de loup ». On est stupéfait de constater que M. de S. tire tout cela de quelques épithètes banales, s'appliquant plutôt au moral qu'au physique, telles que *ferus*, *teter*, *rabiosus*, etc. ; la bonne moitié du portrait ci-dessus est tirée du mot Lycon, qui n'a peut-être rien gardé de son sens étymologique et qui peut fort bien désigner un autre personnage que Baryœnus, non nommé en cet endroit. Faut-il rappeler, au reste, que nous n'avons aucun portrait authentique de Rabelais? Toute cette description, même exacte, ne prouverait donc rien. M. de S. suppose que la haine de Scaliger s'envenimait de jalousie professionnelle; mais Baryœnus nous apparaît (Ep. XI) comme entouré de médecins, non comme médecin lui-même. Dans les derniers vers de cette même épigramme, M. de S. découvre une « petite scène » où Scaliger, apparaissant brusquement sur la place où Barœnus (*sic*) amuse la foule à ses dépens, « foudroie du regard son ennemi éperdu ». Il n'y a rien de cela dans le texte qui, traduit sans parti-pris, signifie simplement : « Baryœnus crève de rage quand il voit que César accueille ces railleries avec la même indifférence que les louanges. »

L'épigramme IV me reste fort obscure et ne serait vraiment probante que si nous connaissions d'autre part, sur la mort de Rabelais, une légende analogue à celle qui est ici rappelée; mais

c'est de l'épigramme même que M. de S. induit l'existence de la légende. Selon M. de S.. Scaliger aurait d'abord écrit *Rabienus*, reproduisant ainsi les trois lettres initiales du nom de Rabelais, et le pseudonyme aurait été modifié par Joseph Scaliger, éditeur des poésies de son père. Mais quel motif pouvait-on avoir, en 1574, de ménager la mémoire de Rabelais ? En outre, *Rabienus* (il faudrait *-œnus*) aurait très peu de sens et serait bien mal formé sur *rabies* (le mot n'existe que comme déformation comique de *Labienus*) ; au contraire, *Baryœnus* signifie clairement, dans la pensée de Scaliger. « sac à vin »; à la vérité, il faudrait *Œnobarys ;* mais Scaliger, médiocre helléniste, ne devait pas y regarder de si près.

Malgré ces réserves, l'hypothèse de M. S. me paraît mériter une sérieuse considération, et je souhaite que le savant auteur réussisse à la démontrer pleinement. A. JEANROY.

G. ARNAUD. — **Histoire de la Révolution dans l'Ariège,** 1789-1795. Toulouse, Privat, 1905; un vol. in-8° de 674 pages.

A première vue, il semblerait que l'Ariège. un des plus petits départements de la contrée pyrénéenne, n'ait pu apporter un fort contingent à l'histoire de la Révolution. M. Arnaud, professeur au lycée d'Aix en Provence, jadis professeur au lycée de Foix, vient de donner une preuve du contraire, en publiant un fort volume consacré au récit des événements qui ont eu pour théâtre. de 1789 à 1795, les diverses régions ariégeoises. Il s'est arrêté au moment où. la Convention faisant place au Directoire, la Révolution est entrée dans une nouvelle phase.

Cet ouvrage a été présenté comme thèse à la Sorbonne, en décembre 1904, et a valu à l'auteur, avec de justes éloges, le grade de docteur ès lettres.

M. A. est parvenu, au moyen d'éléments multiples et parfois disparates, à faire un livre offrant un caractère d'unité, intéressant, facile à consulter et d'une lecture agréable. Il a obtenu ce résultat en reconstituant la vie locale dans toutes ses manifestations politiques, économiques, religieuses et sociales; les chapitres forment une suite de tableaux vivement esquissés. Tout en étudiant avec prédilection la situation économique aux

diverses époques, il a volontairement écarté tout ce qui a trait aux biens nationaux. Une semblable étude aurait entraîné une série de recherches longues et délicates. et soulevé des problèmes dont la solution n'aurait pu être complète. Pour traiter la question des biens nationaux, il aurait fallu franchir les limites indiquées et descendre jusqu'aux temps modernes. En effet, ce n'est pas au moment où des propriétés de mainmorte entraient dans la circulation publique par le moyen de l'aliénation que l'on pouvait prévoir les conséquences de cette opération sur l'état social dans un avenir lointain.

M. A. a montré ce que peut faire un homme soutenu par l'amour de l'étude et désireux d'occuper. dans une petite ville, les loisirs que laisse l'accomplissement du devoir professionnel. Trouvant à Foix, dans lés Archives départementales dont les fonds de la période révolutionnaire venaient d'être reconstitués et classés, des matériaux en nombre considérable, il n'a point hésité à se mettre à la besogne. Puis il a parcouru les communes pour recueillir dans leurs dépôts les détails d'intérèt local. Enfin, aux Archives nationales, il a consulté des dossiers nombreux et variés, de manière à compléter toutes les parties de son œuvre.

Avec une loyauté qui lui fait honneur. M. A. rend justice à ceux qui l'ont aidé dans ses recherches et qui ont assuré le classement des documents dont il s'est servi; le fait est assez rare pour qu'il soit à propos de le signaler.

L'ordre purement chronologique a été suivi dans le plan. Si cette méthode a pour inconvénient de fractionner la narration en forçant l'auteur — et avec lui le lecteur — à revenir souvent sur un même sujet, elle permet d'embrasser d'un seul coup d'œil une période dans son ensemble. Les matières sont distribuées en quatre livres, correspondant chacun à une série bien déterminée; le récit est conduit de manière que l'histoire générale et l'histoire locale puissent se dérouler à nos yeux sans se nuire.

Tout d'abord. il importait de faire connaître le pays où s'est passée l'action : travail d'autant plus nécessaire que l'Ariège n'est pas de composition homogène. Si le comté de Foix a formé le noyau autour duquel ont été groupés les éléments constitutifs du département, il n'en est pas la partie principale, absorbante. A l'Est, pour agrandir le district de Pamiers, on a emprunté au Languedoc une partie du diocèse de Mirepoix. A l'Ouest, on a

formé le district de Saint-Girons en prenant à la Gascogne le petit pays de Couserans.

En ces diverses régions, le système d'administration était différent. Le comté de Foix était, comme le Languedoc, régi par une assemblée d'États; le Couserans. au contraire, immédiatement soumis à la direction de l'intendant de la province. Ce sont autant d'explications que l'auteur était obligé de fournir pour montrer ce qu'était l'ancien régime à la veille de sa disparition.

Une transformation radicale, comme celle qui survint en 1789. ne se comprendrait pas si. à côté de la situation politique, on ne faisait pas connaître la constitution sociale. dont les vices appelaient des réformes profondes et urgentes. M. A., dans chacun de ses quatre livres, n'a pas manqué de peindre avec de vives couleurs l'état misérable où vivait et grouillait la plus grande partie de la population. à la ville comme à la campagne. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la fin de l'ancien régime se signale par des actes de véritable jacquerie. L'autorité est sans prestige. sans force; l'anarchie se manifeste sur divers points du pays; les châteaux sont pillés; l'épouvante fait voir, au commencement d'août 1789, des brigands que l'on redoute d'autant plus qu'on ignore leur provenance.

Pour résister aux ennemis imaginaires, des fédérations se forment et les gardes nationales s'organisent. Déjà les États-Généraux ont été remplacés par l'Assemblée constituante.

Il y a lieu de remarquer ici que M. A. n'a pas fait correspondre ses divisions à la durée de chacune des trois assemblées, Constituante, Législative, Convention, qui, de 1789 à 1795, ont gouverné la France.

Il a préféré distribuer les faits par périodes dont chacune a son caractère propre, et dont il ne convient pas de rompre l'harmonie par des coupures factices.

La seconde partie s'ouvre au moment où la France procède à l'élection des citoyens qui devront faire fonctionner les institutions nouvelles. Dans l'Ariège, les villes sont agitées; à Pamiers, le sang coule sur la voie publique; ailleurs, rien de bien grave encore. La bourgeoisie arrive aux affaires. Aussi M. A. a-t-il été bien inspiré en qualifiant l'avènement de cette classe et la période qui suivit de *régime censitaire.*

La troisième partie a trait à l'époque que l'auteur qualifie de

régime démocratique : un des chapitres porte le titre de *Terreur*. A notre avis, c'est un des meilleurs morceaux de l'ouvrage; M. A. y trouve souvent l'expression vive et originale, celle qui convient le mieux pour peindre telle ou telle situation. Il s'est efforcé de mettre en lumière le rôle prépondérant que jouèrent, même dans les petites villes et dans les campagnes, les sociétés populaires et les comités de surveillance. Dans les histoires locales on n'a pas fait jusqu'à présent assez attention à l'influence de ces associations; elles étaient affiliées pour la plupart aux Jacobins de Paris, et les représentants du peuple en mission stimulaient leur zèle et augmentaient leurs pouvoirs, souvent même au détriment des autorités constituées.

La Terreur a fait sentir ses effets dans l'Ariège; le nombre des victimes eût été moins grand si Vadier, un des représentants du pays à la Convention, ne fût pas intervenu pour rendre certaine la condamnation de plusieurs de ses ennemis. Ne se fiant pas aux tribunaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne, il envoya les prévenus devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui ne leur épargna pas l'échafaud.

A la même époque, on installa le culte de la Raison, qui n'eut qu'une existence officielle : c'était, comme le fait remarquer l'auteur, l'œuvre de *déchristianisation* du pays qui commençait. Sur ce point, il est très explicite et montre, par quelques exemples choisis avec discernement, quel était le but poursuivi et quels furent les résultats obtenus. Malgré l'apparence, l'idée religieuse n'était pas morte; on le vit bien quand arriva la réaction thermidorienne.

La dernière partie de l'ouvrage expose ce que fut cette réaction : les vaincus de la veille, devenus les vainqueurs du lendemain, se montrèrent relativement modérés dans leur triomphe. Des adresses de félicitations furent envoyées à la Convention, comme on l'avait fait jadis, quand étaient tombés les Girondins, les partisans d'Hébert, de Danton. Les terroristes furent pourchassés, désarmés; les sociétés populaires perdirent toute force, en attendant de disparaître; peu à peu, les églises se rouvrirent.

La paix entre la France et l'Espagne, survenant à la fin de la Terreur, contribua à ramener dans le pays sinon la prospérité, du moins une tranquillité relative : car la dépréciation des assignats et la disette entretinrent longtemps encore la misère.

Là s'est arrêté M. A. Il serait à souhaiter qu'il ne laissât pas à d'autres le soin de continuer une œuvre bien commencée et trop tôt interrompue.

Il s'est borné à exposer le résultat de ses recherches, sans essayer de grossir facticement son volume de pièces justificatives. Dans les notes se trouvent les références, les explications; peut-être aurait-on dû y reporter certaines citations qui, placées dans le texte, rompent le récit. Au sujet des références, disons que l'auteur s'est attiré des critiques de la part de ses juges en Sorbonne[1] : les renvois n'ont pas été trouvés assez précis.

L'ouvrage, écrit d'un style simple, élégant, sans déclamation, est facile à lire; on le consulte commodément, grâce aux divisions et subdivisions. L'exposition, qui consiste, avons-nous dit, en une série de tableaux, n'est pas exempte de répétitions et d'un peu de monotonie; mais qu'importe, si elle gagne en clarté ce qu'elle perd en concision? Ce ne sont là que des défauts de détail, qui ne nuisent pas au mérite de l'ensemble.

On conclura peut-être de ce qui précède que l'auteur appartient à cette école où l'on écrit pour raconter et non pour prouver. Nullement : M. A. entend que ses récits prouvent quelque chose; il veut être équitable, non impassible; il ne cache pas ses opinions démocratiques, il avoue ses sympathies pour les patriotes[2], mais il ajoute qu'il n'est pas aveugle au point de méconnaître leurs fautes et quelquefois même leurs crimes. Est-il possible que les opinions préexistantes n'influent pas sur le jugement? M. A. s'est montré sévère envers des gens coupables d'avoir pris part à certaines manœuvres, dont la portée n'était pas aussi considérable qu'on l'a dit au moment de la répression. Ce sont là matières à controverse. Les lecteurs qui ne partagent pas les opinions de l'auteur, et qui n'admettent pas toujours ses conclusions, ne pourront s'empêcher de reconnaître l'importance d'un ouvrage où abondent les renseignements, puisés aux meilleures sources, présentés avec méthode et sous une forme intéressante.

F. PASQUIER.

1. *La Révolution Française*, janvier 1905.

2. Voir la préface.

Jean MORVAN. — **Le Soldat impérial** (1800-1814). Paris, Plon, 1904; 2 vol. in-8°, de VII-520 et 525 pages.

Cet ouvrage est un vaillant essai de synthèse historique; l'auteur, sans doute un officier, est un homme fort intelligent, qui a beaucoup lu les ouvrages techniques, la correspondance de Napoléon, et l'ample série des mémoires militaires relatifs au premier Empire. Bien qu'il ait déjà publié une étude historique, il est encore un peu novice dans les travaux de l'érudition, et il lui fallait assurément tout le courage « d'un conscrit qui ne connaît pas le feu », comme disait l'autre, pour aborder ce grand sujet. C'est déjà un louable résultat que d'en avoir tracé les cadres, de les avoir remplis, d'avoir su présenter au lecteur une énorme quantité de faits, classés tant bien que mal et groupés non sans quelque confusion. Le *recrutement*, le *matériel*, l'*instruction*, la *solde* et les *vivres*, l'*administration*, la *vie en campagne*, la *bataille*, la *mortalité*, les *prisonniers*, les *récompenses*, le *moral* : telles sont les grandes divisions des recherches de M. M. Une ample table des matières où sont multipliées les subdivisions permet de se retrouver aisément dans cette vaste accumulation de détails et de suivre la pensée directrice de l'auteur, voilée parfois, au cours de ces longs et lourds chapitres, par l'abondance des matériaux. Les conclusions de ces vastes et patientes recherches ne sont pas toutes très neuves, mais peut-être ne les avait-on jamais aussi étroitement groupées. Après les célèbres pages de Taine, on trouvera ici, avec moins d'éloquence et plus de témoignages, un nouveau réquisitoire contre le soldat impérial, — ou plutôt contre Napoléon, organisateur d'armées et éducateur du soldat. Nous voici loin des descriptions hyperboliques de la grande armée et des mirobolantes et lyriques effusions du nationalisme à panache. On nous fait toucher ici du doigt ce soldat impérial, mal recruté, mal outillé, mal entretenu, mal ou point payé, peu instruit, mal commandé, mal ou point soigné; — ces armées rendues incomplètes avant leur formation même par les défections, — dépeuplées par la maladie, — composées de vieux grognards ou de conscrits enfants, sans intendances, sans solde, sans médecins, — volées par leurs généraux, abandonnées par leurs chefs, soumises aux plus folles exigences du maître; — il faut lire les témoignages naïfs et sans haine de

tous ces soldats, officiers généraux même, pour avoir une idée exacte de la vie militaire sous le premier Empire, pour apprécier ce qu'a coûté la gloire napoléonienne. A cet égard, le livre de M. M. est un des plus utiles qu'on ait écrits sur cette néfaste période.

Est-ce à dire que nous l'approuvions complètement? Non, sans doute, et il y a là quelques défauts assez graves. D'abord, si l'histoire est avant tout l'art des dénombrements parfaits, on voit aisément que M. M. n'a pas connu toute la littérature narrative de son sujet : je ne crois pas qu'il ait cité — pour ne nommer que deux auteurs que je connais bien, — le capitaine Laugier, si sincère, et le trésorier Peyrusse, si horrifique dans ses récits de la retraite de Russie; plusieurs autres noms allongeraient sans peine la liste de ses omissions. Plus grave critique : M. M. ne cite pas une seule fois un document d'archives. C'était cependant là qu'il aurait trouvé les bases essentielles de son livre : pour le recrutement, les réfractaires, la solde, etc., il semble que les archives du ministère de la guerre et des départements, devaient être son principal théâtre d'opérations. Là seulement il aurait trouvé des éléments sûrs et indiscutables pour ses statistiques, et le moyen de contrôler les sources narratives qu'il a employées trop exclusivement.

D'autre part, j'aurais souhaité, dans ce livre, quelque peu compact, des divisions plus apparentes; il me semble dangereux et historiquement faux d'étudier « d'ensemble » le type du « soldat impérial » de 1800 à 1814. On a beaucoup reproché à Taine de n'avoir pas « nuancé » son Napoléon d'après les périodes de sa vie. Encore plus nécessaire est la chronologie, quand il s'agit du soldat de Napoléon. M. M. a certainement tenu compte des époques, — je lui reproche de ne les avoir pas assez marquées. De même aurait-il dû marquer plus nettement les divers types du soldat suivant les armées où il sert : le soldat de la grande armée n'est pas le même que le soldat d'Espagne; le soldat de 1805, celui de 1809, de 1812, de 1813, de 1814, sont différents. Peut-être aussi fallait-il distinguer entre le soldat survivant des armées républicaines, entre le soldat retour d'Egypte et de Marengo, et le produit des conscriptions impériales. Enfin, les corps auxiliaires étrangers pouvaient-ils être considérés comme type du soldat impérial? On peut se demander si ce terme de « soldat impérial » correspond à un type assez caractérisé, et s'il n'y a pas une cer-

taine contradiction entre les détails si particuliers que cite çà et là M. M. et l'image trop abstraite qu'il a voulu peindre.

Il semble aussi que M. M. n'ait pas réalisé absolument le livre que son titre annonce. A côté du portrait du soldat impérial, il donne de longs chapitres qui sont surtout de l'histoire militaire administrative ; l'histoire de l'intendance napoléonienne, celle des rapports de Napoléon avec ses généraux sont toujours intéressantes. mais nous sortons ici du sujet. Il était assez vaste pour que l'auteur s'y renfermât plus rigoureusement ; son livre, allégé de ces digressions. eût été plus clair et mieux ordonné.

Enfin, M. M., qui écrit le plus souvent avec simplicité et exactitude, n'a pas évité parfois l'emphase et ailleurs une négligence de style qui touche à l'incorrection (voy. t. I, p. 97, lignes 6, 7 ; *ibid.*, p. 320, fin du § II ; *ibid.*, p. 490, fin du § I. etc.). Et il a négligé de donner une bibliographie des ouvrages consultés et un index alphabétique, qui aurait rendu plus commode la lecture de ces deux volumes.

On y aurait vu d'un coup d'œil pourquoi les *Annales du Midi* ont tenu à rendre compte de cet important ouvrage, malgré son caractère plus que méridional. L'histoire des départements du Midi est intimement liée à celle des réfractaires, par exemple. C'est dans le Midi qu'ont été envoyés et internés un très grand nombre de prisonniers étrangers, surtout espagnols ; beaucoup de serviteurs méridionaux de Napoléon, tels que Daru, Stendhal, Murat, Larrey, Masséna, Solignac et autres, sont fréquemment cités dans ce volume. Sur l'état d'esprit des populations de Languedoc, de Gascogne, de Provence, on y trouvera épars d'utiles renseignements. Il faudra, il est vrai, quelque peine pour les retrouver ensuite.

L.-G. PÉLISSIER.

Casimir STRYIENSKI. — **Soirées du Stendhal Club. Documents inédits.** Préface de L. Belugon, Paris, Société du Mercure de France, 1904, 1 vol. in-12 de xx-352 pages.

Si Henry Beyle n'appartenait pas aux *Annales du Midi* par ses origines dauphinoises, Stendhal assurément, comme auteur des *Mémoires d'un Touriste,* serait de leur ressort. Et ne le fût-il pas. qu'il faudrait l'imaginer méridional pour se donner le plaisir de parler ici du volume de M. Stryienski. le plus fidèle, le plus sub-

til, et — *pace Chuquetii dicam*, — le plus érudit des beylistes. Que l'existence du « Stendhal Club » soit réelle ou non, que l'auteur ne s'y réunisse qu'à ses pensées ou qu'aux aimables ombres de Louason, d'Alexandrine et de Métilde pour passer ses soirées stendhaliennes, qu'importe? Les procès-verbaux avec leurs pièces justificatives en sont bien authentiques, et Stendhal se fût délecté de ces trois séries de documents critiques ou inédits sur ses œuvres, ses amis et sa correspondance. La première est intitulée : *Comment Stendhal travaillait*. Le problème si débattu des plagiats de Beyle reçoit ici, avec de nouveaux éléments, la solution la plus judicieuse : Beyle a fait de larges emprunts aux *Haydine* de Carpani, à la notice nécrologique de Schlichtegroll et aux anecdotes de Ch.-F. Cramer pour ses *Lettres sur Haydin* et sa *Vie de Mozart*; mais il n'a emprunté en somme que des faits matériels, et le style, la composition, la présentation des idées ne sont qu'à lui; la querelle entre l'*Edinburgh rewiew* et Stendhal au sujet d'Alfieri est exposée d'une façon fort piquante; Gœthe, plus philosophe que les Italiens et les Anglais, tolérait que ce « Français plein de vivacité » sût si bien « mettre en œuvre ce qu'on lui rapporte ». Quant aux plagiats indiqués dans la *Chartreuse*, la sévérité de Stryienski me parait excessive ; ces emprunts ne sont que de la documentation scrupuleuse, quoique chronologiquement inexacte. Ces nouvelles italiennes du XVIe siècle ne sont-elles pas une commune « matière historiale » où peut puiser qui veut? Stendhal n'est pas le seul à s'y être inspiré; M. Anatole France le sait bien. — M. Stryienski nous donne beaucoup de Stendhal inédit, et du meilleur : il faut citer d'abord (p. 37) la fameuse *Consultation en faveur de la duchesse de Bérulle pour Banti*, curieux chapitre d'une « érotique » stendhalienne; le portrait excellent de Pierre Daru, *le grand Daru*, sous le nom de Burrhus, hommage assez singulièrement rendu par le moraliste à un homme que le hussard avait moins respecté ; (p. 57, est-ce que « [*probablement Masséna*] » et « *le pillage de...* » sont dans le texte original?) ; (p. 101) deux chapitres inédits de la *Chartreuse de Parme*; (p. 127) une préface à *Suora Scolastica*, datée du 21 mars 1842, veille de la mort de Stendhal, et vraisemblablement le dernier morceau littéraire qu'il ait écrit; (p. 165) quelques scènes d'une comédie : *La gloire et la bosse ou le pas est glissant*, dont une scène (la scène *dans le monde*) fait vaguement songer aux conversations enfiellées et perfides du quatrième acte

d'Antony. *Gélimer* paraît avoir été dans la pensée de Stendhal une sorte de *beau ténébreux:* mais le type, inachevé d'ailleurs, n'est pas *sorti*; (p. 267) un *avis aux têtes légères qui vont en Italie*. pratiques et pénétrants conseils de voyage donnés à ses deux sœurs Pauline et Zénaïde. et enfin un abondant et précieux supplément à la *Correspondance*, notamment les *lettres au comte Cini* (pp. 259-327). — Un autre important morceau est le chapitre (pp. 61-95) sur *les sources du* « *Rouge et Noir* » : c'est l'histoire véritable de Julien Sorel et de Mme de Rénal, -- c'est-à-dire des relations du jeune séminariste Berthet et de Mme Michoud, d'après les impressions d'audience du juré Michel Duffléard : on voit comment Stendhal a dû *cristalliser* pour faire de ce fait divers assez misérable son immortel chef-d'œuvre. Le chapitre des *Amis* est consacré en majeure partie à Mérimée. On y trouvera de nouveaux fragments de cette correspondance de Mérimée. dont chacun augmente notre envie de la connaître. mais qui semble ne devoir jamais être publiée intégralement; ceux-ci sont infiniment savoureux, surtout quand Mérimée y raconte des histoires « éminemment secrètes », y parle d'*ancillus* et d'*ancilla*, d'« Apollinaire » (le comte d'Argout) et de ses projets de « peinture (garde) nationale »; les pages relatives aux visites de « Monsieur Beyle » chez la comtesse de Montijo et aux souvenirs de l'Impératrice sur l'ancien fonctionnaire du premier empire piquent plus la curiosité qu'elles ne la satisfont. — Sur les salons de la Restauration et la place qu'y tint son héros, M. Stryienski a aussi un chapitre instructif. riche en anecdotes et en réflexions, et qu'on sent nourri et comme pénétré du suc de Stendhal.

Pour épuiser ce trésor inépuisable, citons encore d'autres morceaux (d'ailleurs moins liés au sujet) sur les dessins des Romantiques (pp. 143-165); une aimable vision de la corrégienne cité de Parme, où M. Stryienski n'a pas manqué de faire comme il sied son pèlerinage à la Certosa, au Ponte-Verde et au couvent de San-Paolo; — un chapitre critique sur l'édition par Romain Colomb de la *Correspondance* de Stendhal, où est démontrée sans peine, mais non sans agrément. l'insuffisance de cette publication, non moins « tripatouillée » que la *Correspondance* de G. Sand ou que les « *Lettres à une inconnue* ». L'auteur nous fait espérer d'ailleurs que le Comité de la statue de Stendhal réservera les fonds nécessaires à l'édition probe et scientifique de la

Correspondance. Nul n'est mieux que lui en situation de la donner.

On voit par cette brève analyse tout ce qu'il y a ici de neuf et de savoureux. Maint détail de caractère s'y précise; l'origine de bien des idées ou des œuvres est éclaircie; le milieu social et mondain est mieux connu; enfin, quelques-uns des obstacles qui nous séparent encore du vrai Stendhal sont écartés ou signalés. C'est un livre à qui tout beyliste ouvrira avec joie sa bibliothèque, en disant comme Clelia Conti-Crescenzi à Fabrice del Dongo: « *Entre ici, ami de mon cœur.* »

L.-G. PÉLISSIER.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Aveyron.

Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez et de Vabres, t. II. année 1900.

P. 1. Épiscopat d'Arnaud. Fondation du monastère de Rieupeyroux. [Entre 1009 et 1031, d'après Bonal, *Evesques de Rodez*.] — P. 7. Discussion sur l'apostolat de saint Martial au concile de Limoges. [Ne concerne pas le Rouergue; cf. *Annales du Midi*, t. XVI, p. 433.] — P. 13. Synode de Saint-Félix. [Mentionné dans le *Liber miraculorum* de Sainte-Foy; eut lieu entre 1004 et 1010.]

1901.

P. 19. Vacance du siège de Rodez vers 1031. [Quelques opinions.] — P. 21. Bernard. [Introduit dans la liste des évêques de Rodez, d'après la vie de saint Vauldry, par le cardinal Bourret, *Documents sur saint Martial*.] — *Ibid.* Fondation de l'hôpital d'Aubrac. [Date incertaine; le fondateur serait Adalard (cf. *Cartul. de Conques*, nº 498); organisation et dépendances.] — P. 31. Géraud. [Évêque de Rodez vers 1040, d'après une « Bulla indulgentiarum » du monastère de Conques (p. 33-4), dont on voudrait bien connaître l'origine exacte et la valeur. Quel est cet abbé Amalric dont il est question dans l'acte?] — P. 34. Pierre Béranger de Narbonne. [Simoniaque. Fondation de nombreux monastères (Saint-Sauveur de Sévérac, Rignac, etc). L'abbé Odolric fait construire l'église de Conques. Démêlés entre ce monastère et celui de Figeac. Fausse charte de Pépin.] — P. 48. Pons d'Étienne (1078-1095). [Il donne le monastère de Saint-Amans (de Rodez) et de nombreuses églises aux

religieux de Saint-Victor de Marseille. Fin du procès entre Conques et Figeac. (Concile de Nimes, 1096). Extension du culte de Sainte-Foy, p. 60 et suiv., quatre pièces justificatives, tirées du *Cart. de Saint-Victor de Marseille.*]

1902.

P. 67. Raymond Frotard (1095-1098). [Assiste au concile de Clermont (1096). Urbain II à Millau. Rouergats enrôlés dans la première croisade.] — P. 74. Adhémar (1099-1144). [Extension des possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Synode tenu en 1105 ou 1109. Fondation d'abbayes : Loc-Dieu (1123), Sylvanès (1131), Beaulieu, etc. Erection du prieuré de Vabres en abbaye (1135). Saint Bernard en Rouergue.] — P. 94. Guillaume Ier (1144-1146). [Dénoncé comme indigne par saint Bernard et déposé par le pape Eugène III. Cf. p. 103-20, treize pièces justificatives, la plupart publiées déjà.]

1903.

P. 121. Pierre II (1146). [La communauté de Belmont devient chapitre régulier (1146); fondation d'abbayes : Nonnenque (1145), Bonneval (1147). Etablissement des Templiers (vers 1140), des chevaliers de Saint-Jean (dès 1121) en Rouergue. Règle donnée aux religieux d'Aubrac (1162). Différends entre le comte de Rodez, Hugues II, et l'évêque. Pierre serait mort en 1166, après s'être associé comme coadjuteur Hugues II.] — P. 140. Hugues II (1164-1211). [Institution du commun de paix. Fondation de l'abbaye de Bonnecombe, 1166 (?). La peste en Rouergue, léproseries. Divers faits concernant le chapitre de Rodez (acquisitions, démêlés avec les consuls de la Cité). Les Albigeois en Rouergue. Extension des possessions des Templiers et des chevaliers de Saint-Jean, etc. Il se retire à Bonnecombe.] — P. 159. Pierre-Henri de la Treille (1211-1234). [Guerre des Albigeois et l'Inquisition en Rouergue (suite). Sécularisation du chapitre (1215). Franchises de la Cité (1218). Les Cordeliers à Villefranche (1220), à Saint-Antonin (1227), à Rodez (1232), etc.] — P. 173. Bernard ou [plutôt] Bertrand II (1234-1247). [Assiste au concile de Béziers (1243); confirme les privilèges de la Cité en 1244.] — P. 177. A... (1246). — P. 178. Brenguier Centulli (1246). [« Ne fit que passer. » Voir p. 179-202, dix-neuf pièces justificatives, la plupart déjà éditées. Quelques-unes n'ont aucune référence, d'autres des références illusoires. Aux n°s VIII et IX (p. 186-187), par exemple, on renvoie à Bonal, *Evesques de Rodez*, p. 457, 464; l'ouvrage de Bonal étant encore inédit, que signifient ces chiffres? La transcription est généralement fort mauvaise : le n° III (p. 181-182), revu sur

l'original que le rédacteur aurait dû se préoccuper de chercher, contient environ cent dix fautes de lecture, coquilles ou omissions; le nº XIX (p. 200), transcrit d'après l'original, environ soixante fautes ou bévues, comme : *karissimino* pour *karissimo*, *viram universe carnis* pour *viam u. c.*, omission du nom du légat Jean, archevêque de Vienne, etc. Le nº XVIII (p. 199), texte roman, est une vraie fourmilière de non-sens. Le reste est à l'avenant. Le programme pour l'année 1904 est trop chargé, mal ordonné et ne comporte pas la moindre indication de sources.] V. R.

Cantal.

Revue de la Haute-Auvergne, t. V, 1903 (suite).

P. 309-11. Ch. Felgères. Chaudesaigues et le Caldaguès. [Suite.] — P. 317-85. E. Chetlud. L'Ecole centrale du département du Cantal, au V-an XI. Pièces justificatives. [Fin de ce bon travail, qui pourrait servir de modèle pour l'étude des autres Ecoles centrales. L'auteur édite en particulier le règlement général de l'Ecole, des exercices publics sur les mathématiques, la grammaire, l'histoire, la législation.] — P. 385-484. Dr L. de Ribier. Les eaux minérales de Jalayrac; analyse de 1782. [Faite par un pharmacien de Clermont et très curieuse; dont texte.]

T. VI, 1904.

P. 25-40. R. Grand. Les chartes de commune de la ville d'Allanche (1438-1490). [Etude sur la fondation de la ville et publication des deux chartes, en langue française. C'est un fragment du travail d'ensemble que prépare M. G. sur les institutions communales de l'Auvergne.] — P. 41-83. Ch. Felgères. Chaudesaigues et le Caldaguès. [Suite et à suivre. Cet article et le précédent nous donnent : c. V, la maison de Canillac et les barons de Peyre; c. VI, les Sévérac et les comtes d'Armagnac; c. IX (*sic*), le duc Pierre II de Bourbon, les Bourbon-Malause (1488-1745); c. X, les derniers seigneurs, la comtesse de Poitiers, le vicomte de la Roche-Aymon, retour de la baronnie de Chaudesaigues à la couronne (1745-1779). Cf. *Annales du Midi*, t. XV, p. 576, et le présent numéro, p. 449.] — P. 84-95. G. Esquer. Un guérisseur des fous au XVIIIe siècle. [Série de documents sur les guérisons opérées par ce Martin-Dégimard, de Bort.] — P. 97-105. Delort. Les Romains et les Francs en Auvergne. [Notes sur les restes gallo-romains de la *villa* de Mons, près de Saint-Flour, et sur les armes franques trouvées dans la commune de Bredons.] — P. 117-8. Découvertes archéologiques de

l'époque gallo-romaine au village du Lac. — P. 125-80. R. de Ribier. L'Assemblée des Etats particuliers de la Haute-Auvergne en 1649. [Etude très intéressante d'après un procès-verbal inédit dressé en 1649 par Jean de Lort: texte de ce document; lettre missive du commandeur Charles d'Estaing à Joachim d'Estaing, son frère, évêque de Clermont en 1649; notice sur la famille de Lort de Saint-Etienne.] — P. 181-90. Boudet. Deux épisodes des guerres albigeoises en Haute-Auvergne, d'après les textes contemporains (1223-1226) : I. Le concile de Saint-Flour (1223); II. Le roi Louis VIII à Saint-Flour en 1226; l'affaire du vicomté de Gévaudan. [Bonne étude sur ce concile présidé par le légat d'Honorius III, Conrad de Furstemberg, et où comparurent Raymond VII et Amaury de Montfort; et sur l'acquisition par Louis VIII du vicomté de Gévaudan, dit de Grèzes: renvoi à la prochaine publication du Cartulaire de Saint-Flour.] — P. 191-202. J. Delmas. La misère à Aurillac en 1683; le premier maire d'Aurillac. [Bonnes notices avec pièces justificatives.] — P. 203-5. Girod et Aymar. Préhistoire d'Auvergne : nouvel outil paléolithique. — P. 220. Objets gallo-romains près d'Allanches. — P. 221-55, 115-8. Boudet. La Haute-Auvergne et les d'Armagnac pendant le siège d'Orléans et la mission de Jeanne d'Arc : I. Secours accordés par la Haute-Auvergne aux assiégés d'Orléans; II. Rapports de Jeanne d'Arc avec l'Auvergne; l'attitude des d'Armagnac pendant sa mission; III. L'usurpation des d'Armagnac; le cadet élu protecteur du pays; la lettre du comte d'Armagnac à la Pucelle; IV. Aucun rapport direct n'est connu entre Jeanne d'Arc et la Haute-Auvergne; V. Epilogue. [Travail très important, tiré de documents inédits, surtout des archives de Saint-Flour, et qui met en lumière le rôle déplorable des d'Armagnac.] — P. 297-311. Esquer. Levée de francs-archers aurillacois au xve siècle, d'après les comptes consulaires d'Aurillac (1451-1473). [Publication, commentaire historique et philologique des textes; bon travail.] — P. 357-400. Abbé R. Four. Phonétique occitanienne; dialecte d'Aurillac. [Voir une analyse spéciale de ce travail, p. 450.] — P. 401-6. F. de Murat. L'hiver dans la Haute-Auvergne. [Description extraite du manuscrit de François de Murat, de 1836; notice sur la famille des de Murat.] — P. 402-11. J. Delmas. Une page inédite de la vie du général Milhaud. — P. 112-4. Delort. Fouilles de Chastel-sur-Murat. [Trouvailles d'objets celtiques et gallo-romains dans cet oppidum.] — P. 433. Extrait du rapport des archivistes sur les minutes des notaires. [Signale la commission donnée par les princes de Navarre et de Condé, en 1569, à Guillaume de Lamire, conseiller du sénéchal de Toulouse, de prendre possession en leur nom du gouvernement d'Aurillac.] Ch. L.

Charente.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 7e série, t. IV. 1903-1904.

Bulletin. — P. XLI-XLIII. D. TOUZAUD. Acte de vente passé à Angoulême (8 mars 1761) relatif à la vente d'esclaves à la Dominique. — P. LVII-LX. G. CHAUVET. Les fondeurs de cloches en Angoumois, d'après Berthelé. [Avec quelques additions.] — P. LX-LXIII. Extraits du journal de bord du chevalier de Plas, capitaine de l'*Opale* (1757), p. p. FAVRAUD. [Quelques détails intéressants sur une prise et sur le commerce anglais à Terre-Neuve.] — P. LXIV. Acte de baptême relatant la présence d'un *sergent* féminin dans la compagnie d'invalides du château d'Angoulême (29 mai 1761), p. p. E. BIAIS. — P. LXV. E. BIAIS. Note sur la tapisserie à *la Licorne* du château de Verteuil (XVIe s.?). — P. LXV-LXVI. M. MOURIER. Note sur un jeu de cartes du maître cartier toulousain Pratviel (1715-58). — P. LXVI-LXVII. DE MASSOUGNE. Analyse de quelques notes des registres d'état civil de Marcillac-Lanville [1620: combat livré à Brion par M. de la Rochefoucauld contre les protestants.] — P. LXVII-LXXX. G. CHAUVET. Vieilles lampes charentaises. [Depuis l'âge préhistorique jusqu'à nos jours. Curieux travail, très fouillé, surtout pour la période de l'antiquité.] — P. LXXXI-LXXXIV. D. TOUZAUD. Le bourg de Baigne au moyen-âge. [Analyse du travail d'Esmein.] — P. XCIV. Un brevet de colonel délivré à Cognac par le duc d'Épernon (17 mars 1622); analyse par MOURIER. — P. XCV. Acte de Charles d'Orléans (1459) en faveur de son frère Jean, comte d'Angoulême, p. p. MOURIER. [Donation du tiers des revenus du duc en Normandie; analyse et commentaire.] — P. XCVII-XCVIII. DE LA MARTINIÈRE. Note sur un dialogue de théologie morale (1500) imprimé par Pierre Le Dru, à Paris. [D'après des fragments de cet ouvrage communiqués par Papillaud.] — P. CXI-CXIII. MOURIER. Notes sur un cartier d'Angoulême, Ph. Pèbre (1749), sur ses tentatives de fraude et sur l'office d'inspecteur-contrôleur des cartiers angoumoisins (1745) racheté par la communauté. — P. CXIV-CXXIV. G. CHAUVET. Aneut, anuit, la lune et les Gaulois. [Les cultes sidéraux et la numération gauloise.] — P. CXXVI-CXXVII. D. TOUZAUD. Léonce Guilhaud de Lavergne, ses ancêtres charentais. [Note d'après l'article de la *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1904.] — P. CXXVII. D. TOUZAUD. Note sur les *bagues* ou bijoux dans l'ancien langage angoumoisin. — P. CXXXI. MOURIER. Note sur un hymne à l'Être suprême dû à Albert, maire de Cognac, 20 prairial an II. —

P. CXXXI-CXXXVIII. D. Touzaud. La coexistence d'*anuit* et de *huy*, d'*anuit* et d'*enhuy*. [Notes philologiques et historiques.] — P. CXL-CXLI. G. Chauvet et Maurin. L'hommage d'un roitelet au commandeur de Malte à Villejésus (1683). — P. CXLVI. D. Touzaud. La vraie date de fondation de l'Hôpital général d'Angoulême. [Pour les mendiants, 1662]. — P. CXLVI-CLI. G. Chauvet. Analyse et extraits du compte de la recette et dépense de la terre de Ruffec. [Marquisat des Broglie, 1783-92. Très intéressant document sous le rapport économique.]

Mémoires. — P. 1-27. J. Depoin. Les comtes héréditaires d'Angoulême (869-1032). — P. 28-185. Abbé Blanchet. Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon (1553-1562). [Mss. des archives du chapitre d'Angoulême provenant du fonds ou collection Lande; publication importante, avec des notes intéressantes.] — P. 186-210. E. Biais. Notes sur les entrées solennelles et passages à Angoulême de personnages célèbres. XVIIIe et XIXe siècles (1777-1852). P. B.

1904.

P. I-XVII et 1-366. J. Baillet et J. de la Martinière. Tables générales, 1845-1900. [Excellent travail formant un volume à part et comprenant: 1° un Avant-propos par M. Baillet, où l'on trouve un bref historique de la Société et de ses travaux; 2° un État des publications de la Société; 3° un Index chronologique des planches, plans, dessins, etc., par elle publiées; 4° une Table alphabétique de ses membres, des auteurs de communications, donateurs, collaborateurs; 5° une Table alphabétique des noms de lieux et de matières.]

Charente-Inférieure.

Revue de Saintonge et d'Aunis (Bulletin de la Société des Archives historiques), t. XXIV, 1904.

P. 16-21. Ch. Dangibeaud. Découvertes de sépultures médiévales à Saint-Jean-d'Angély. [Dans un enclos dépendant de l'église Saint-Jean, on a mis au jour plusieurs tombes: dans l'une, belle crosse de cuivre doré du XIIIe siècle. Croquis.] — P. 37-63, 103-23, 161-80, 368-90. Ch. Dangibeaud. Saintes ancienne, les rues. [Savantes recherches archéologiques de l'érudit bibliothécaire de Saintes. Nombreux croquis.] — P. 93-8. A. Mesnard. Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution. [Difficultés entre la garde nationale et les Amis de la Constitution. Lettres curieuses.] — P. 157-60. J. Pellisson. Une fête scolaire à Cognac en 1784. [Placard in-folio d'une fête donnée sous la direction de Jean-Louis Filhol,

maître ès arts de l'Université de Toulouse. Le même éducateur organisait des exercices littéraires en 1810 et 1811.] — P. 210-25. J. Musset. L'excursion de Pons au château d'Ars. [Notes archéologiques sur Bougneau, Perignac, Ars. Deux photographies.] — P. 230-42, 300-9. G. Audiat. Le général Théophile-Charles de Brémond d'Ars (1787-1875). [Résumé fort net de la vie du général saintongeais, d'après ses *Souvenirs militaires*, Paris, 1904, in-8° de cccxiv-350 pages.] — P. 274-9. M. B[ures]. Au seuil des arènes. [Compte rendu pittoresque de la première de cette pièce aux arènes de Saintes, le 24 juillet 1904.] — P. 280-300. E. Labadie. Etude bibliographique sur les éditions de l'antiquité de Saintes et Barbezieux, d'Elie Vinet. [La plus ancienne édition est de Bordeaux, veuve Morpain, s. d. [1568]. Etude très complète avec plusieurs fac-similés du titre.] — P. 391-411. P. Lemonnier. Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution en 1789. [Fait avec soin et clarté. Etudie la condition des divers ecclésiastiques. A suivre.] A. P.

Corrèze.

1. *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Tulle*, 1904.

P. 5-36. R. Fage. Notes et documents sur la confrérie des Pénitents bleus de Tulle. [Suite de ce travail fait sur documents originaux.] — P. 37-71. J. Plantadis. A.-G. Delmas, premier général d'avant-garde de la République. [Suite et fin.] — P. 73-103. E. Bombal. Souterrains-refuges du canton d'Argentat et de la Saintrie. [C'est le travail le plus complet qui ait paru sur ce sujet dans la Corrèze. Enumère quarante-trois souterrains-refuges.] — P. 105-14. O. de la Roche-Sengensse. Saint-Ybard. [Suite de cette interminable monographie.] — P. 123-40. V. Forot. Une seigneurie du Bas-Limousin. [Il s'agit de Chaunac près Tulle. Peu de renseignements sur la période du moyen âge.] — P. 141-66. R. Fage. Notes et documents sur la confrérie des Pénitents blancs de Tulle. [Complète la notice sur les Pénitents bleus. Se continue plus loin.] — P. 167-96. Dr P. Morély. L'exercice de la médecine à Tulle à la fin du xviie siècle. [Analyse de quelques documents intéressants.] — P. 237-61. Lieutenant Bastide. Treich-Desfarges, général de brigade. [Né à Meymac en 1754, maître en chirurgie et en droit, est élu lieutenant-colonel par les volontaires de Tulle en 1792. Renseignements abondants, puisés d'ordinaire aux bonnes sources.] — P. 279-303. Th. Bourneix. Trois prieurés limousins. [Suite de ce médiocre travail.] —

P. 305-34. L. de Nussac. Une grande terre seigneuriale au xviie siècle : Pompadour et Hautefort. [A mis en œuvre un fort grand nombre de documents de valeur inégale. Suite p. 413-28.] — P. 335-54. G. Bertin. Le général Materre, 1772-1843. [Biographie, sans références, d'une illustration de second ordre.] – P. 355-93. Clément-Simon. Recherches de l'histoire de Tulle. [Suite de cette importante publication. Sur le t. 1, voy. *Annales*, t. XVI, p. 531.] — P. 395-407. R. Fage. Les fêtes, cérémonies et manifestations publiques à Tulle pendant la période révolutionnaire. [Commencement d'une étude qui s'annonce bien.] — P. 409-11. E. Bombal. Clé trouvée à la villa gallo-romaine de Longour près Argentat. A. L.

II. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de Brive.* 1904.

P. 19-52. V. Forot. Les fêtes nationales et les cérémonies publiques à Tulle sous la Révolution. [Suite de cet intéressant travail, qui se continue plus loin, p. 177 et 445.] — P. 53-64. Abbé Bourneix. Les bénédictins de Bonnesaigne. [Note supplémentaire et liste des abbesses.] — P. 65-127 et 273-304. L. de Nussac. Le général Antoine Marbot. [Etude historique et biographique, suivie d'une correspondance inédite.] — P. 128-76. L. de Saint-Germain. Une ancienne famille de Brive : les Martignac. [S'occupe surtout du ministre de Charles X, après avoir établi sa généalogie.] — P. 219-25. Abbés Bardon et Bouyssonie. Un nouveau type de burin. [Il s'agit de grattoirs préhistoriques, trouvés dans la grotte de Noailles.] — P. 227-32. Mlle J. Bellier. Vierge-reliquaire à Moussac-sur-Vienne. [Œuvre du xiiie s., d'origine incertaine.] — P. 305-444. L. de Valon. Essai historique et archéologique sur le prieuré de Catus-en-Quercy. [Trop peu de références. Suite p. 505-88.] — P. 451-68. L. de Nussac. Le commandant Géraud Girbaud. [Né à Turenne en 1776, fit toutes les campagnes de l'Empire.] — P. 487-97. Ph. Lalande. Dragons en garnison à Brive au xviiie s. [Expose, d'après quelques documents contemporains, le premier essai qui ait eu lieu d'une garnison militaire à Brive, de 1730 à 1732.) — P. 589-614. L. de Saint-Germain. La famille de Certain-Canrobert. [Originaire de Brive ou de Lacoste, où l'on trouve sa trace dès le xive s.] — P. 615-50. F. de Murat. Voyage hippiatrique à Pompadour et à Aurillac en 1809. [Extrait d'un *Essai sur les moyens de rétablir la belle race des chevaux en Auvergne*, resté ms.] A. L.

Dordogne.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXXI, 1904, livraisons 1-5.

P. 65-6. G. de Gérard. Notes sur deux évêques de Sarlat : Jean de Reillac, 1529-30, et Jacques de Larmandie, 1530-33. [Menues corrections à la *Gallia christiana*.] — P. 67-9. Dujarric-Descombes. Occupation du château de Neuvic, 1588. — P. 70-2. Ch. Durand. Porte de meuble périgourdin. — P. 72-5, 145-51, 203-16, 293-307, 371-82. De Bosredon. Sigillographie du Périgord. Notes supplémentaires. — P. 102-4. De Roumejoux. Grun et Saint-Paul de Serre. — P. 105-41. Ch. Durand. Pont ancien de Terrasson. [Intéressante et importante monographie.] — P. 178-82. Ch. Durand. Marques de tâcherons. [Relevées sur deux monuments du xiie siècle, l'église et la chapelle de Chancelade.] — P. 182-4. De Biran. Etablissement d'un droit sur le poids des marchandises à Bergerac, 1590. — P. 185-8. Ch. Aublant. Bénédiction de la cloche de Sencenac en Périgord, 29 mars 1667. — P. 188-200. F. Villepelet. Six lettres de Mgr de Francheville. [De 1695 à 1699.] — P. 201-2. G. Lafon. Prise de possession de la cure de Saint-Cyrice d'Aubas, par M. Mayaudon, 20 oct. 1749. — P. 247. [Il résulte de nouvelles recherches faites par M. F. Villepelet que le fait signalé par lui (*Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, XXVIII, p. 61-8) d'un ecclésiastique portant sur les registres catholiques les sépultures protestantes et agissant comme un magistrat de l'état civil semble avoir été de règle dans le Périgord. Il a pu faire la même constatation à Issigeac, à Cause-de-Clérans, au Fleix, à Saint-Méard-de-Gurçon qu'à Eymet (voir *Annales*, XVI, p. 381).] — P. 264-9. G. Chauvet. Réponse aux observations de M. Féaux sur les analyses des bronzes anciens. — P. 269. A. de Roumejoux. Dépense d'une exécution criminelle. [A Périgueux, en 1555.] — P. 270-86. G. Hermann. Monastère Sainte-Claire d'Excideuil. Notes et documents. [Ces documents comprennent : une permission de quitter le couvent, 1631 ; une prise d'habit, 1676, et l'analyse de la procédure relative à la suppression du couvent.] — P. 287-90. F. Villepelet. Érection du lieu d'Escoire en paroisse, 1677. — P. 290-3. G. Lafon. Une délibération des habitants de Chavagnac en 1768. [Relative aux réparations à faire à l'église.] — P. 313-6. Dujarric-Descombes. Maine de Biran, poète. [Traduction de *Prima vera* de Métastase en vers français médiocres.] — P. 321-32. Nécrologie : Gabriel de Tarde. [Plus connu sans la particule.] — P. 353-4. E. de Biran. Donation faite par

Charles V à Bertucat d'Albret, 1370. [Reproduction *in-extenso* de cette charte souvent citée.] — P. 351-9. Dujarric-Descombes. Quelques notes sur le bourg de Celles. [Canton de Montagrier, arr. de Ribérac (Dordogne).] — P. 360-2. R. Villepelet. Le prix du port des lettres de Paris à Périgueux et de Périgueux à Paris en 1698. [Une lettre de Paris à Périgueux coûtait 7 sous, mais elle n'en coûtait que 5 de Périgueux à Paris. Cette anomalie, qu'autorisait l'interprétation du bail de la ferme des postes, amena des protestations qui restèrent sans résultat.] — P. 363-70. Ch. Aublant. Notes périgourdines sur les cérémonies funèbres célébrées à Périgueux à la mort de Louis XV, de la reine Marie Leczinska et de Louis, dauphin de France. H. T.

Gard.

I. *Bulletin du Comité de l'art chrétien* (diocèse de Nimes), t. VII, 1904.

N° 49. P. 525-72. C. Nicolas. Enquête sur les troubles religieux de Saint-Gilles (1621-1622). [Suite et fin.] — P. 573-84. L. Bascoul. Les ennuis d'un prieur et les misères d'une communauté au xviie siècle. [Il s'agit du prieur et de la communauté de Rochefort, ruinée, comme toutes les autres, par l'excès de ses dettes, ce qui empêchait le prieur d'en tirer tout l'argent qu'il voulait.] — P. 585-94. E. Durand. Les trois dernières cloches de Peyremale (1742-1903). E. B.

II. *Revue cévenole*. Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais, 1903.

N° 4. P. 79-81. U. Dumas. La grotte de Meyrannes. [Pl. reproduisant des objets préhistoriques.]

1904. 1er semestre.

N° 5. P. 61-88. O. Ausset. Les voies de communication dans les Cévennes depuis la fin du xviie siècle, et le chemin de fer à voie étroite de Florac à Sainte-Cécile d'Audorge. E. B.

III. *Revue du Midi*, 1904.

N° 1. P. 5-15. Comte de Balincourt. Les Quiqueran de Ventabren et les habitants de la ville d'Arles. [Fort querelleurs, ces braves du xvie siècle, toujours en train d'estoquer ou d'être estoqués, ont fourni à l'auteur des silhouettes pleines de vie.] — P. 30-51. C. Nicolas. Journal d'un voyage en Flandre fait en 1786, par le chirurgien-major Bruguière. [Ce conquérant de la Révolution et de l'Empire, né à Sommière, porta

sur divers points de l'Europe ses avantages physiques et sa galanterie. Il n'aimait pas les diligences : « J'étois à une des portières, sur un siège très dur et fort étroit, où je ne pouvois asseoir qu'une demi-fesse ». Ses succès n'étaient pas sans mélange : « L'hôtesse étoit jolie, mais malhonnête jusqu'à la grossièreté. Elle avoit une cousine aussi jolie, qui nous servit à table et qui avoit un caractère plus humain ». Ce curieux journal se continue et se termine aux nos 2 et 4.]

N° 6. P. 421-48. L. Bascoul. Petites études d'un ignorant. Un étudiant français à Gœttingue (1804-1806). [Il s'agit du fils de M. de Faret, marquis de Fournès, châtelain de Saint-Privat du Gard. Son gouverneur Fabrot et lui-même donnent des renseignements intéressants sur la vie allemande. Se termine au n° 7.]

N° 7. P. 50-4. Anonyme. Notes sur l'évêque d'Uzès Michel Poncet. [Extraites d'un ms. du xviiie s.]

N° 8. P. 77-87. F. Mazauric. Le préhistorique dans le Gard.

N° 9. P. 153-69. M. Jouve et M. Giraud-Mangin. Carnet de route d'un conventionnel en mission à Avignon et en Provence (1793). [Se continue aux nos 10, 11 et 12. Le conventionnel est Philippe-Charles-Aimé Goupilleau (de Montaigu), député de la Vendée. Une excellente introduction et des notes accompagnent le texte, fort intéressant dans sa brièveté.]

N° 10. P. 272-93. L. d'Albiousse. La ville d'Uzès et le poète Racine. [Commentaire de la correspondance de Racine fait par un érudit qui connaît à fond la topographie et les familles d'Uzès au xviie siècle.]

N° 11. P. 338-50. G. Maurin. Une campagne de l'amiral de Guichen. [Relation du marquis de Montazet, tirée des archives du marquis de Valfons. Il s'agit d'un épisode de la guerre de l'indépendance américaine, en 1780, et de belles manœuvres contre la flotte anglaise.]

N° 12. P. 389-407. A. Durand. Beaucaire sous saint Louis. [A suivre. Etude précise. Met en lumière les concussions des officiers royaux et le rôle bienfaisant des enquêteurs du roi.] — P. 408-20. A. Pieyre. Les ducs d'Uzès et Florensac. [Différend survenu au moment de la Révolution.] E. B.

Garonne (Haute-).

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 10e série, t. IV. 1904.

P. 25-32. E. Lapierre. L'office de concierge-buvetier au Parlement de Toulouse. [En 1707 il appartenait au premier président de la Cour, qui l'avait acheté au prix de 7,300 livres et en disposait.] — P. 181-223.

L. de Santi. L'expédition du Prince Noir en 1355, d'après le journal d'un de ses compagnons. [C'est la *Chronique* de Geoffroy le Baker, déjà connue, mais peu utilisée, attribuée autrefois à un certain Thomas de la More, chevalier; celui-ci fut « l'un des héros de l'épopée » contée par son protégé et son confident Geoffroy. La *Chronique* permet, notamment, de déterminer le rôle de Gaston, comte de Foix, qui se rangea ouvertement du côté du prince de Galles. Extraits d'après l'édition Maunde Thompson, 1889.] — P. 239-305. Desazars de Montgailhard. L'art à Toulouse; ses enseignements professionnels pendant l'ère moderne. [La fin de la Renaissance et les préludes de l'art moderne (1589-1610); le xviie siècle, depuis l'arrivée de Jean Chalette à Toulouse (1611). En ce temps-là l'art corporatif fait place à l'art académique, surveillé, dirigé par l'Académie de peinture et de sculpture de Paris. La première École académique ne fut pourtant constituée à Toulouse qu'au xviiie siècle, grâce à la réputation et à l'influence d'Antoine Rivals.] P. D.

Gers.

I. *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 5e année, 1904.

P. 8-15. P.-S. Chanchus. Visite de Mgr le duc de Rohan-Chabot, comte d'Astarac, dans sa bonne ville de Masseube, en l'an 1771. — P. 16-28. A. Lavergne. Jean-François Bladé. [Fin de ce travail très complet dont le commencement a paru dans le *Bulletin* de l'année précédente.] — P. 28-39. Ch. Palanque. Vestiges égyptiens dans le sud-ouest de la France. [Le président d'Orbessan n'est pas mort « bien avant la Révolution », ayant même traversé la période de la Terreur sans être inquiété.] — P. 39-43. E. Castaignon. Reconnaissance féodale et serment de fidélité passé entre Roger et Bernard de Noé et les habitants de l'Isle-de-Noé (1561). [Rien ne prouve, dans ce document, que les seigneurs de Noé se soient, comme le prétend l'auteur, « montrés bons et généreux pour leurs nouveaux sujets ».] — P. 43-51, 115-25, 221-38. E. Castex. Coutumes ou for de Pardalhan. [Fin de cette publication commencée dans le *Bulletin* de 1903]. — P. 51-2. Chanoine Darré. Poésie contre la démolition du jubé de Sainte-Marie. [Antérieure à 1833. A propos d'un projet de démolition auquel on ne donna pas suite. Il s'agit de la cathédrale d'Auch.] — P. 59-61. J. Gardère. Renseignements sur les fouilles de Sagansan. [Villa gallo-romaine.] — P. 61-89. Momméja. La Roue de Fortune du château de Mazères. [Notes pour servir à l'histoire des pavements émaillés du moyen âge, avec figures.] — P. 86-90. De Col-

MONT. Requête adressée aux administrateurs du district de Condom par les détenus au collège de ladite ville. [Fructidor, an II. Pourquoi l'auteur a-t-il omis les noms des administrateurs du district figurant au bas de l'arrêté du 2 fructidor? Aurait-il voulu ménager quelque amour-propre?] — P. 95-111, Abbé LAGLEIZE. L'impôt sous l'ancien régime. [Syndicat de protestation des industriels (laboureurs, artisans et brassiers) de Saint-Clar contre l'impôt en 1684.] — P. 111-5. R. PAGEL. Lettre[s] d'un créancier à sa débitrice. [D'avril 1673 à janvier 1674. Le créancier était l'abbé de la Gorrée, habitant Toulouse, et la débitrice Lucrèce de Roquemaurel, veuve de Jean-Pierre de Faudoas de Séguenville.] — P. 125-36, 322-6. Abbé GAUBIN. Barcelone (Gers). [A suivre.] — P. 154-61. DE SARDAC. Préparatifs pour l'entrée à Lectoure d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, roi et reine de Navarre (1555). — P. 161-5. Abbé LAGLEIZE. Les peintures de l'église de Saint-Créac. [C'est une église romane, paraissant dater du XIIe siècle. Les peintures ont le caractère de cette époque, mais, hélas! elles furent restaurées en 1863.] — P. 165-72, 225-38, 259-75. BRÉGAIL. Un révolutionnaire gersois : Lantrac. [Suite et fin de cet excellent travail.] — P. 172-76, 198-208. MAZÉRAT. Le dernier seigneur de Fourcès (Augustin-Jean-Charles-Louis d'Aspe). [Ce n'est ni par sarcasme, ni par allusion à la femme de son colonel, le baron d'Aspe, qu'une légion de la garde nationale de Toulouse, pendant la Révolution, portait le nom de Saint-Barthélemy : c'était le nom du quartier dans lequel elle était recrutée. Quand on voulait la désigner par celui de son colonel on l'appelait la légion d'Aspe. Cf. *Rev. de Gascogne*, 2e sér., I, p 285.] — P. 177. Inscription funéraire. [Gallo-romaine, trouvée à Auch.] — P. 177-8. MIQUEL. Note sur une défense de mastodonte trouvée à Auch. — P. 182-5. DE SARDAC. Un épisode de la Réforme à Lectoure (1551). [Procédures contre des hérétiques, notaires, prêtres, jacobins, médecins.] — P. 185-90. Abbé DAMBIELLE. Note sur le château et l'église de Pellefigue et sur la découverte d'une vieille statue dans un des murs de l'église. — P. 190-98. J. GARDÈRE et PH. LAUZUN. Le couvent des Dominicaines de Pont-Vert ou Prouillan à Condom. [Plan et essai de restauration.] — P. 209-21, 275-85. MASTRON. La commanderie de Bonnefont près Barran. [Il est inutile de citer « archives particulières » sans autre indication.] — P. 255-9. PH. LAUZUN. Des fortifications de Mouchan et de Vaupillon au XVe siècle. — P. 289. Abbé DAMBIELLE. Inscription gallo-romaine. [Trouvée à Pellefigue. Publiée antérieurement par un membre de la même Société.] — P. 290-9. J. MASTRON. Les verreries dans le Gers : la verrerie de Montpellier (Fezensac). [Intéressant : mais pourquoi citer

des dictons populaires sans donner aussi les noms propres qu'ils contiennent? Mieux vaudrait s'abstenir. Ce souci de ménager les amours-propres nobiliaires n'a rien de commun avec la recherche historique.] — P. 299-303. Sance. Cahier des doléances de la communauté d'Ansan. — P. 303-6. Castaignon. Fonte et baptême d'une cloche à l'Isle-d'Arbeyssan. [Aujourd'hui l'Isle-de-Noé.] — P. 306-10. A. Miégeville. Installation d'un juge-mage à Auch. [1768.] — P. 314-20. J. Barada. La garde d'honneur de Napoléon Ier à son passage à Auch (1808). [Aquarelle. A suivre.] — P. 320-1. R. Pagel. Capitulation de la ville de la Sauvetat, en 1585. [Extrait des minutes de Vignaux, notaire à la Sauvetat, déjà utilisées dans *Rev. de Gascogne*, XI, 178.] A. V.

II. *Revue de Gascogne*, nouv. série, t. IV (45e année), 1904.

P. 1-22. C. Daugé. Le mouvement félibréen dans le Sud-Ouest. [Renseignements bibliographiques utiles.] — P. 23-9. A. Degert. Un artiste auscitain à retrouver. [C'est maître Rainaud, qui sculpta la Vierge noire de la Daurade, à Toulouse.] — P. 30-1. A. Du... Encore Pierre Milhard, prieur de Sainte-Dode. — P. 32-4. C. Cézerac. Le cinquantenaire de la Société Académique des Hautes-Pyrénées. — P. 35-41, 79-84, 259-67. I. Broconat. État ancien de l'instruction primaire dans quelques paroisses rurales du Gers. — P. 42. L. Bellanger. Note sur la légende de saint Orens. — P. 43. J.-L. Lettre d'Hugues de Labatut, évêque de Comminges, à son chapitre. — P. 49-57, 172-81. A. Clergeac. Les hôpitaux de Gimont. [Publie le texte gascon inédit qui contient les statuts de la confrérie, tiré des archives de l'hôpital Notre-Dame. Autres documents en français.] — P. 58-63. A. Degert. Édouard Ier et la Gascogne en 1300. [Extraits du texte de la conférence tenue à Sculcula, près d'Anagni, en août 1300, entre les ambassadeurs d'Édouard Ier et Boniface VIII, pris comme arbitre par les deux rois de France et d'Angleterre. Sur la question du sort de la Gascogne, le pape est favorable à la cause d'Édouard.] — P. 64-79, 123-30, 185-8. V. Foix. Glossaire de la sorcellerie landaise. (Suite et fin.) — P. 116-22. J. Annat. Première restitution de Sauvelade. [Textes d'une ordonnance du 3 avril 1610, et d'un édit de mainlevée, rendu la même année, tendant à restituer l'abbaye de Sauvelade au prieur Cambon.] — P. 122. A. D. Le poète Mellin de Saint-Gelais, abbé de Lescale-Dieu. — P. 145-50. A. Degert. Nomination de Bossuet à Condom. [Texte de la nomination d'après la pièce conservée aux Archives nationales. Montre que le roi, qui parle de Bossuet en termes particulièrement élogieux, lui enlève cependant 8,000 li-

vres de pension sur les 33,000 de revenu, qui lui paraissaient un chiffre trop élevé pour ce prélat.] — P. 151-60. F. GALABERT. Comment finit la première maison de Terride, vicomtes de Gimoès. — P. 161-70, 217-26, 268-81, 345-60, 441-51. P. COSTE. Une victime de la Révolution : sœur Marguerite Rutan, fille de la Charité. — P. 171. L. BELLANGER. Note sur Orientius et Colomban. — P. 193-208, 248-58, 330-44. G. BALENCIE. Chronologie des évêques de Tarbes (1227-1801). [Suite et fin. La première partie de cette chronologie, depuis 506 jusqu'en 1226, a paru dans les *Mélanges Couture*. Inventaire chronologique complet jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, résumé à partir de cette date.] — P. 209-16. DE SARDAC. Lettre inédite du général Lagrange. — P. 227-8. A. DEGERT. L'évêque d'Oloron, Gérard Roussel, et la curie romaine. — P. 229-31, 361-72, 467-76. B. COUAIX. Monographie d'un village : Castin. [Suite et fin. C'est plutôt l'histoire de la cure que celle du village.] — P. 216, 228, 259. A. D. Additions et corrections à la *Gallia christiana*. — P. 241-7. A. CLERGEAC. Clément VI et la guerre de Cent ans en Gascogne. [D'après les *Secrètes* de Clément VI, tomes CXLIII à CXLV de la série du Vatican.] — P. 282. A. D. Fin de la Primatie de Bourges dans la province d'Auch. — P. 267. J. LESTRADE. Le testament de G. Amboise, évêque de Tarbes. — P. 289-322. A. DEGERT. Les papiers de dom Estiennot et l'histoire gasconne. [Très intéressante et très utile étude sur la partie gasconne des œuvres d'Estiennot. Ce bénédictin parcourut la Gascogne entre 1678 et 1679, en compagnie de Mabillon, inventoriant les archives des monastères, prenant des copies d'actes dont certains sont aujourd'hui perdus. Deux volumes manuscrits (Bibl. nat., lat. 12751-2) *Antiquitatum in Vasconia Benedictinarum*...., quatorze autres volumes également manuscrits. *Fragmenta historiae Aquitanicae* représentent le fruit de cette exploration. Table alphabétique très commode des deux premiers volumes, dressée par M. D.] — P. 322-9. V. FOIX. Un nouveau manuscrit du « La Fontaine de Bayonne ». Étude littéraire et bibliographique. [Étudie avec son exactitude ordinaire l'orthographe et le dialecte de ce manuscrit, dont la date extrême ne doit pas être reculée au delà de 1750-60, et dont les variantes sont nombreuses et toutes inédites. Excellente bibliographie des *Fables causides*.] — P. 373-6. J. GAUBIN. Ancien inventaire des joyaux de l'Eglise d'Auch. [Pas de date. Extrait de Larcher, *Glanage*.] — P. 385-9. BATIFFOL. Vigilance de Calagurris. [Critique du travail de M. Réville.] — P. 390-1. A. DEGERT. La *Gallia christiana* de la province d'Auch résumée et traduite. — P. 392-8. F. SARRAN. Mœurs populaires de la Gascogne au XVIII[e] siècle. [D'après la correspondance de Philippine Leclerc, une Hessoise, épouse

de l'ingénieur Leclerc de Mauvezin.] — P. 399-409. J. Annat. Le gallicanisme de Marca, d'après un ouvrage inédit. — P. 409. V. Foix. Mœurs matrimoniales en Gascogne. [Court contrat, daté de Maylis (Landes), 1598, en français. Plusieurs termes de gascon francisé sont assez curieux.] — P. 410-37, 505-14. A. Degert. Évêques gascons devant l'inquisition romaine. [En 1563. Suite et à suivre. Détails nouveaux sur les procès de Jean de Monluc, frère du célèbre maréchal, évêque de Valence; Louis d'Albret, évêque de Lescar; Claude Régin, évêque d'Oloron, et François de Noailles, évêque de Dax, accusés de favoriser les luthériens ou les calvinistes. Attitude du roi.] — P. 438-40. J. Lestrade. Trois lettres de Jean-Louis de Berthier, évêque de Rieux. — P. 452-63. E. Castex. Épisode de l'histoire municipale d'Eauze à la fin de l'ancien régime. — P. 464-6. A. Degert. A propos des reliques de sainte Quitterie. — P. 451. J. Lestrade. A propos de P. Milhard, prieur de Sainte-Dode. — P. 481-91. M. Laclavère. Léonce Couture et le Félibrige. — P. 515-25. J. Gaubin. La commanderie de Cabas et la bastide de Sainte-Grâce. — P. 529-62. A. Degert. Le culte de l'Immaculée-Conception en Gascogne. — P. 563-9. A. Clergeac. Différend entre l'évêque de Lombez et son chapitre en cour d'Avignon, 1346.

G. M.

Gironde.

Revue des études anciennes, t. VI, 1904.

P. 47-62, 131-44, 256-62, 329-33. C. Jullian. Notes gallo-romaines; remarques sur la plus ancienne religion gauloise. [Fin. Études sur le rituel militaire, la cosmogonie, la théogonie, l'anthropogonie, les prêtres et les prêtresses en dehors des druides, les rapports de cette religion avec les autres; travail qui, sous le titre trop modeste de remarques, de notes, est une véritable histoire de la religion gauloise.] — P. 334-6. Arnaud d'Agnel. Notes sur un monument celtique découvert à Vachères (Basses-Alpes), avec planche. [Monument d'une interprétation difficile; les deux personnages peuvent représenter des dieux inférieurs ou des suppléants.] — P. 145-9. M. Clerc. Tête antique trouvée à Orgon (Bouches-du-Rhône). [Avec planche. Sans doute, une tête de divinité locale.] — P. 63-6. Cherel. Fragments d'un sarcophage gallo-romain trouvés à Vienne (Isère). [Avec planche. Deux têtes de chevaux, un torse de cocher et d'autres morceaux: étude sur le corset du cocher.]

Ch. L.

Hérault.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. 3e sér., t. V, 2e livraison (vol. XXXIV de la collection). 1904.

P. 283-430. A. Soucaille. Continuation des visites pastorales de Clément de Bonsy, 1633. [Visites de l'église collégiale de Saint-Aphrodise, de l'église abbatiale de Saint-Jacques, de l'église de la Madeleine, de l'église paroissiale de Saint-Félix.] P. D.

Landes.

Bulletin de la Société de Borda, vingt-deuxième année, 1904.

P. 1-41. G. Beaurain. Le portail de l'église de Mimizan étudié dans ses rapports avec l'histoire du costume et du mobilier au moyen âge. [Suite et fin. Étudie, avec de nombreuses figures à l'appui, le vêtement féminin, le vêtement populaire, plusieurs outils et instruments divers. Les armes et les costumes ont subi de grandes modifications depuis le xiiie siècle ; les instruments d'agriculture n'ont pas varié.] — P. 45-63. Saint-Jours. Étangs et dunes du bassin de Soustons. [Cette question des étangs de la côte gasconne a depuis donné lieu à des discussions au récent Congrès d'Alger. Si tous les géographes ne sont pas d'accord, M. Saint-Jours apporte à l'appui de ses vues très nouvelles beaucoup de faits intéressants. Cf. C. Jullian dans le *Journal des Savants* de juin 1903.] — P. 73-129. L. Sentex. Les Représentants du Peuple et le Tribunal révolutionnaire à Saint-Sever en l'an II de la République (1793-1794). [D'après un registre trouvé dans le fond du Calvados et contenant le libellé de tous les jugements rendus à Saint-Sever (alors Montadour) par le tribunal révolutionnaire qui y tint ses séances. Les documents publiés sont encadrés, dans le récit que fait M. S., de quelques épisodes des deux visites faites à Saint-Sever par Dartigoeyte et Jean Pinet.] — P. 133-70, 177-238, 265-320. J. M. Pereira de Lima. Ibères et Basques, traduit du portugais par le docteur Voulgre. [Les Ibères, dont les Basques seraient une épave actuellement vivante, appartiendraient à une race asiatique dont l'émigration eut lieu avant celle des Aryens. S'appuie sur des considérations anthropologiques, linguistiques, etc. On trouve un peu de tout dans cette étude : classification, sous forme de tableau, de *toutes* les races qui habitent et habitèrent la machine

ronde, depuis les Fuégiens et les Botocudes jusqu'aux Cosaques et aux Auvergnats; preuves de l'existence passée de l'Atlantide, étude de sa civilsation; — il ne manque qu'une psychologie du peuple Atlante; — dissertation sur la langue basque et sur ses affinités touraniennes: comparaison des vocabulaires basques et japonais; bibliographie où sont omis les travaux de Schuchardt; religion, littérature, folk-lore des Basques et des Ibères.] — P. 241-8. J. Beaurredon. Quelques mots sur l'enseignement primaire dans le sud-ouest landais au xviii[e] siècle. — P. 249-57. C. Daugé. Obituaire de Saint-Jean de la Castelle. [Ce n'est qu'un fragment : quatre pages sur parchemin qui ont servi à relier le registre de la confrérie Notre-Dame, à Grenade; les autres feuilles de l'obituaire sont perdues.] — P. 321-8. J.-E. Lasserre. Documents relatifs aux incidents soulevés par le mode d'élections municipales suivi à Dax en 1773. [D'après les Arch. dép. des B.-Pyr., C 85.] — P. 329-34. A. Blanchet. Lettre de M. Ducamp, administrateur de l'hospice de Dax, à M[gr] de La Neufville, à Bordeaux. G. M.

Lot-et-Garonne.

Revue de l'Agenais, 1904.

P. 5-42. M. Campagne. De l'emploi des chiffres dits arabes au moyen âge. [A propos d'une pierre découverte à Escages, près Gontaud (Lot-et-Garonne). Elle faisait partie d'une tour dont elle porte, en chiffres arabes, la date de construction, 1261. L'auteur croit à son authenticité, dont il donne les raisons, recherchant en particulier l'époque de l'introduction des chiffres arabes en France. Quatre planches.] — P. 43-63. Granat. Étude sur l'industrie d'Agen avant 1789. Les artisans agenais sous l'ancien régime (1691-1791). [Fin de cet intéressant article. Règlements de la draperie et des toiles. Situation des ouvriers et des patrons.] — P. 64-90. Ph. Lauzun. Le château de Calonges (canton du Mas-d'Agenais, Lot-et-Garonne). [Fin. Les seigneurs de Calonges jusqu'à la Révolution, les Bougy et les De La Vauguyon.] — P. 91. J. M[omméja]. Archéologie agenaise. [Note sur un *lychnus* de bronze.] — P. 95-100. A. Durengues. Nécrologie. [Biographie de M. Pierre Hébrard, vicaire général du diocèse d'Agen et protonotaire apostolique.] — P. 125-38. C. Chaux. Une branche des Xaintrailles. Rostelain-Rotton-La-Chapelle Saintrailles. [A suivre. Rapide histoire de cette branche cadette.] — P. 139-53. J.-R. Marboutin. Les cloches de Laroque-Timbaut. — P. 177-90, 246-64, 468-87. Lettres de Bory de Saint-Vincent, p. p. Ph. Lauzun. (Suite.) — P. 197-200. J. Dubois.

Monnaies gauloises trouvées en Condomois et en Agenais. [Quatre pièces. Description et planche.] — P. 219-27. J.-R. Marboutin. Dévotions anciennes du Lot-et-Garonne. [Simple catalogue des lieux de pèlerinages. L'auteur reviendra sur les plus importants.] — P. 228-45. E. Malbec. Quelques grottes du Lot-et-Garonne. Deuxième année d'explorations spéléologiques. [Avec figures.] — P. 265-6. Tablettes révolutionnaires. [Texte d'un arrêté du 9 germinal an II pour faire distribuer aux pharmaciens l'écorce des marronniers.] — P. 267-8. J. Dubois. Notes diverses. Jean de Bruet, tué à la bataille de Rocoux (11 octobre 1746). — P. 269-75. J. Momméja. Archéologie agenaise. [Diverses notes sur des boucliers d'Agen et autres objets.] — P. 285-326. Houzelot. Les agents secondaires de la police de la ville d'Agen du xiv[e] siècle à nos jours. [Histoire, très documentée, de la police à Agen ; les agents, leurs noms, leurs attributions, leurs règlements, leurs salaires, leurs costumes. Quatre planches en couleur.] — P. 327-42. Ph. Lauzun. Du mouvement archéologique dans le Lot-et-Garonne. [Histoire des études archéologiques dans ce département depuis le xvi[e] siècle. Bibliographie. Inventaire de ce qui est fait et de ce qui reste à faire.] — P. 343-55. De Dienne. Une émeute en Albret sous Alain le Grand. [Aux environs de Casteljaloux, contre les agents fiscaux d'Alain et de Louis XI, à propos de sommes à percevoir pour l'entretien des gens de guerre. Mémoire adressé à Alain à ce sujet, publié avec une notice sur Alain, sur la révolte elle-même et le pays où elle a eu lieu.] — P. 363-74. O. Fallières. La Bastille du musée d'Agen. [Il s'agit d'une reproduction de la Bastille envoyée avec une pierre de cette prison aux départements par le patriote Palloy. Lettres de Palloy à ce sujet avec notice biographique.] — P. 388-400. J. Momméja. Francisco Goya au musée d'Agen. [Bibliographie de l'œuvre de Goya ; catalogue de celles de ses œuvres qui font partie du musée d'Agen, avec notices historiques sur chacune.] — P. 401-39. E. Trilles. Historique succinct du 9[e] régiment d'infanterie. [Ouvrage de seconde main, comme l'annonce l'auteur dans sa préface, d'après l'historique du capitaine Bohain et du commandant Puig. Planche.] — P. 440-51, 553-62. D[r] L. Couyba. L'odyssée d'un curé agenais pendant la Révolution. [Il s'agit de Jacques Boissé, curé de Ferrussac. Récit par Boissé lui-même avec notice biographique par M. C.] — P. 463-67. J.-R. Marboutin. Quelques bornes ornées du Lot-et-Garonne. [Bornes des monastères de Nomdieu et de Pérignac. Planche.] — P. 496. J. Dubois. Notes diverses. Tapisseries du château de Montaigu en 1720. [Deux lettres de Fumel-Montaigu.] — P. 497-541. J.-R. Marboutin. Le château de Savignac (commune du Castella, can-

ton de Laroque-Timbaut). [Description et histoire du château; de plus notes historiques sur ses divers possesseurs. Planche.] — P. 542-52. C. Chaux. Le château de Xaintrailles pendant la Révolution. [Sa démolition avait été ordonnée par le Conseil du département, mais les opérations furent traînées en longueur, si bien qu'il échappa à la destruction complète.] M. D.

Pyrénées (Basses-).

Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne. 1904.

P. 1-32, 69-103. P. Yturbide. Le pays de Labourd avant 1789. [Suite et à suivre. Énumération des baillis de Labourd, avec notice sur chacun d'eux, de 1464 à 1790.] — P. 33-64, 105-17, 131-9. E. Ducéré. Entrées solennelles, passages et séjours des rois, reines et grands personnages dans la ville de Bayonne (1130-1899). [Fin. Présidents et conseillers au Parlement, dont le conseiller de Lancre, venu en 1609 pour réprimer la sorcellerie, et qui a laissé un curieux ouvrage sur sa mission. Cardinaux-légats et archevêques. Armées et généraux d'armées, de la prise de Bayonne par Dunois en 1451 aux armées impériales : c'est la partie la plus curieuse du travail, Bayonne formant le principal point de contact et de conflit des armées d'Espagne et de France : sous François Ier, sous Louis XIV, pendant la Révolution, le Consulat, l'Empire et la Restauration.] — P. 141-256. E. Ducéré. Bayonne sous l'Empire. Études napoléoniennes. [D'après des mémoires contemporains et des documents d'archives. Série d'anecdotes et de descriptions fort agréables et intéressantes. Malheureusement, l'incendie des Archives de Bayonne en 1889 a rendu difficile de fixer les passages et séjours des troupes de Napoléon. Au total vingt-six récits, qui se succèdent sans ordre chronologique et entre lesquels il n'y a point de lien. A suivre.]

P. D.

Pyrénées (Hautes-).

Bulletin de la Société Ramond, 2e sér., t. IX, 1904.

P. 15-20. Abbé F. Marsan. Généalogie de la famille d'Aure (branche de Lourdes). [De 1257 à 1730.] — P. 21-3. Id. Trois lettres inédites de l'abbé Torné. [De 1774, adressées au comte L.-H. de Ségur et relatives à ses occupations personnelles, etc.] — P. 24-36, 115-28. Abbé L. Ricaud. Journal pour servir à l'histoire de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes. [Suite et à suivre. Pièces justificatives de 1793 et 1794.] — P. 65-76, 141-51. Dr Lafforgue. De quelques supersti-

tions et usages populaires dans la région de Bagnères. [Spécialement en matière de maladies et de remèdes. A suivre.] P. D.

Savoie (Haute-).

Revue Savoisienne, 1904.

P. 9. Note extraite des registres paroissiaux de Ville-le-Grand, sur le passage de Victor-Amédée à Annemasse, en 1775, p. p. l'abbé Piccard. — P. 9-10. Identification d'un nom de lieu, par M. Marteaux. — P. 23-38. A. Follier. Le Chant des Allobroges. Ses origines. [Notice très documentée sur ce chant, ses auteurs et son histoire. Texte et musique du chant lui-même, des couplets posthumes et de deux chants adaptés à la même musique, les Adieux de la Liberté à la Savoie et le Chant des Alpinistes.] — P. 57-67, 104-15, 183-95. F. Fenouillet. Notice sur le château et la famille de Pelly. [Description du château et histoire de la famille du XIIIe siècle à nos jours. Notes, pièces justificatives, tableau généalogique. Dans un inventaire de 1638, l'auteur a relevé les termes du français local qui sont restés dans le patois.] — P. 67-70. J. Désormaux. Notes philologiques. Le français local « *une suif* ». [C'est l'ablette, la *sófio* des pêcheurs toulousains. Bon article.] — P. 79-86. Quelques lettres du président Carnot. [Communiquées par le Dr Thonion, ami personnel du président, à qui elles ont été écrites. Sur la défense nationale, 1870, l'organisation de la République, 1873 à 1875, les travaux publics de Savoie.] — P. 87-97. M. Le Roux et J. F. Gonthier. Le château d'Aléry. [Description du château et histoire de ses seigneurs. Gravure et planche.] — P. 97-100. J. Keringer. La chaire de l'église Saint-Maurice à Annecy. [Description et notice historique. Planche.] — P. 136. Lettre à cachet du roi Amédée ordonnant de conserver les droits à la bourgeoisie d'Annecy d'un sieur Jacques Nouvellet, pendant qu'il est attaché à l'Université de Louvain (1715), p. p. A. Perrin. — P. 137-45, 236-46. L. Ritz. Le manuscrit de l'abbaye de Talloires conservé au Musée britannique. [Manuscrit latin du XIIIe siècle, acquis par le British Museum en 1858 et comprenant le nécrologe de cette abbaye, un fragment de censive, un martyrologe, une copie de la charte de fondation d'Ermengarde, femme de Rodolphe III de Bourgogne, la règle de Saint-Benoît, les évangiles du chapitre, le nécrologe de l'abbaye et un fragment de l'Ecriture Sainte. Description, histoire et analyse de ce manuscrit.] — P. 145-54. L.-E. Piccard. Quelques familles chablaisiennes et genévoises du XVIe et du XVIIe siècles. [Notes d'histoire locale, en particulier sur la famille du professeur Naville, tirées d'archives nota-

riales.] — P. 155-64. A. Fontaine. A travers le vieil Annecy. Le palais et le quartier de l'Isle. [Histoire du palais, devenu le siège du tribunal des ducs de Savoie jusqu'à la Révolution, puis ayant reçu des affectations diverses, classé enfin comme monument historique.] — P. 164-6. Le voyage de deux syndics d'Annecy envoyés à Turin, au mois de janvier 1607, pour une prestation de serment de fidélité. [Mémoire présenté par les délégués, publié avec une brève notice, par M. C. E. Pissard. La prestation de serment avait lieu en faveur du futur Victor-Amédée Ier.] — P. 167-83, 247-63. J. Camus. Herbier des Alpes de la Savoie offert à l'impératrice Joséphine par Joseph-Louis Bonjean. [Une notice sur Bonjean et sur son herbier en précède la publication. A suivre.] — P. 205. Planche se rapportant au palais de l'Isle (V. plus haut l'indication de l'article de M. A. Fontaine sur ce palais, (p. 155). — P. 208-9. Marteaux. Note sur les noms de saints employés pour désigner des localités. — P. 270-1. Lettres patentes pour la ville de Cluses. [Exemption de taxes pour quatre ans et lettre de jussion pour en informer la Chambre des comptes. De 1618 et 1619.] M. D.

Tarn.

Revue du Tarn, 1904.

P. 51-81. Ch. Pradel. Coutumes de la ville de Puylaurens au moyen âge. [Traduction française, de 1381, d'un texte antérieur à l'année 1341 ; car telle est la date de la première confirmation royale connue. Ces coutumes, en 54 articles, sont très détaillées.] — P. 96-115, 158-77, 300-8, 370-9. E. Marty. Délibérations des conseils politiques de Rabastens. [Suite et à suivre. Du 27 mai 1601 au 10 juillet 1785. Analyses ou citations textuelles, qu'il aurait fallu distinguer les unes des autres en faisant précéder et suivre les citations de guillemets. Menus faits, d'intérêt variable. P. 370 : la date 1679 (3 sept.) a été mal lue, car la bataille de Seneffe, à laquelle se rapporte cet article, est du mois d'août 1674.] — P. 129-45, 325-52. J. Laran. Notes sur Saint-Pierre de Burlats. [Suite et fin. La construction; la sculpture. Très bonne description, avec figures, de cette église romane à demi ruinée et de deux maisons sises au bord de l'Agoût, lesquelles faisaient partie du monastère, probablement dès le xiie siècle.] — P. 193-207. Ch. Portal. La Réforme en Albigeois. Enquête de 1536. [L'enquête eut lieu au cours d'une querelle entre le prieur de Notre-Dame-du-Bourg de Rabastens et les Cordeliers de la même localité. Ceux-ci accusaient le recteur, qui tenaient lieu du prieur dans la paroisse, d'être luthérien, d'entretenir une concubine, etc.

Sa culpabilité reste douteuse; il ne fut pas condamné; mais on voit que déjà la Réforme pouvait avoir des partisans en ce pays. Curieux détails.] — P. 208-12. P. MASSON. Sur quelques notes manuscrites d'un éphéméride de la première moitié du XVI[e] siècle. [De 1542. Notes écrites dans les marges par un bourgeois d'Albi, à partir de 1546; détails de famille, précisions sur des événements locaux ou intéressant le royaume entier.] — P. 213-37. A. VIDAL. Extraits des « Arrests notables » de La Roche Flavin. [Arrêts du Parlement de Toulouse, contenus dans ce recueil, qui concernent le département du Tarn, tous du XVI[e] siècle.] — P. 238-9. E. CABIÉ. Maison à pans de bois, à Albi. [Avec un croquis.] — P. 240-1. ID. Missel d'un évêque de Castres du XV[e] siècle. [Celui de Jean IV d'Armagnac; il se trouve à Londres et est orné de miniatures.] — P. 258-78, 353-69. A. VIDAL. A travers les lausimes de Saint-Salvi, XIV[e]-XV[e] siècles. [Baux à fief consentis par le chapitre de Saint-Salvi, soit « à fief franc », soit à fief « franc et honrat », soit à fief « honrat », sans parler du fief censuel. Exemples de ces diverses catégories, tirés des textes. Les registres de lausimes augmentent aussi le vocabulaire roman : ils fournissent notamment une très riche collection de prénoms. Quelques erreurs.] — Fascic. supplémentaire, avec pagination séparée. P. 1-96. Tables des vingt-cinq premières années (1876-1900). P. D.

Tarn-et-Garonne.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXXII, 1904.

P. 19-48. Abbé A. BUZENAC. La légende du pont de Beloy. [Suite et fin. En réalité, il n'est question que d'un conflit entre le juge et les consuls de Montpezat, fin du XVI[e] siècle; d'après les archives municipales de Montpezat. Intéressant.] — P. 63-72. Abbé F. GALABERT. Notes pour servir à l'histoire du département. Moissac, Montech, Grandselve, Montauban, Auterive, Lafitte, Castelsarrasin, Lauzerte, etc. [Indication de quelques pièces relevées dans les registres de Léon X et divers catalogues.] — P. 73-90, 193-209, 357-82. Commandant DELAVAL. Les anciennes fortifications de Montauban et le siège de 1621. [Etude critique très intéressante des opérations du siège, d'après les données topographiques; reproduction de plans et gravure de l'époque; les nouvelles fortifications italiennes, inachevées et fort insuffisantes au début, ont été améliorées sous le feu des assiégeants, dont les attaques furent d'ailleurs très mal conduites.] — P. 96-7. M[gr] DE CARSALADE DU PONT.

Note relative aux sonnettes d'églises montées sur des roues. — P. 99. Gandilhon. Note sur la couronne des comtes de Rodez. [Se trouvait jadis dans les archives municipales de Montauban.] — P. 105-16. E. Forestié et D. Lamouroux. Le bréviaire de Pierre de Carmaing, abbé de Moissac, xve siècle. [Remarquable par ses miniatures; faisait partie des archives de l'abbaye; acheté par Zola dans une vente.] — P. 117-37, 210-28. Abbé C. Daux. L'Ordre franciscain dans le Montalbanais. Minorettes; sœurs Clarisses (suite): pendant les guerres de religion elles se réfugient à Montech; leur retour à Montauban; construction du nouveau monastère, qui sert de prison à des suspects pendant la Révolution et devient ensuite la Faculté de Théologie protestante.] — P. 140-52. Colonel F. Quévillon. Saint-Emilion. [Description archéologique.] — P. 154-72. Abbé A. Laffont. Le Bourg-Devizac pendant la période révolutionnaire. [Très sommaire; prêtre emprisonné; fêtes civiques.] — P. 173-4. F. Pottier. Le martyre de saint Saturnin, d'après un cuivre ancien. — P. 177-8. Abbé Galabert. La légende d'un seigneur de Marguestaud. [Armagnac, il tua un Bourguignon et reçut une récompense du roi Charles VII.] — P. 184-6. Abbé Taillefer. Etablissement de foires à Sauveterre, janvier 1628. [Document.] — P. 229-40. Abbé Taillefer. La lèpre au xve siècle, rapport médical du 29 août 1457. [Deux habitants de Montcuq, dénoncés comme lépreux, sont reconnus indemnes par le chirurgien; texte de l'acte dressé par le notaire.] — P. 241-55. Chanoine F. Pottier. Le trésor de l'ancienne église collégiale de Montpezat. [Description et reproduction des nombreuses œuvres d'art qui composent ce trésor; plusieurs ont été récemment volées ou vendues, quoique classées comme monuments historiques. A suivre.] — P. 276. Gandilhon. Note sur une cloche de l'église Saint-Jacques. [Marché pour la fonte, 1631.] — P. 289-356. Le chevalier de Lamothe-Cadillac, fondateur de Détroit. [Quelques documents noyés dans les discours prononcés à l'occasion de la pose d'une plaque commémorative à Saint-Nicolas de la Grave; acte de baptême, famille du chevalier.] — P. 384. Abbé Galabert. Note sur la peste à Montauban, 1720; Pierre de Viers, maire de Carennac. — P. 388. E. Forestié. Note sur une gravure relative à l'affaire du 10 mai 1790. F. G.

Vienne (Haute-)

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. LIV, 1904.

P. 5-22. R. Laguérenne. Etude sur le poète limousin Jean Dorat. [Bon travail de seconde main, qui malheureusement n'ajoute rien à ce que

nous savons déjà.] — P. 23-104 et 145-92. R. DROUAULT. Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles. [De beaucoup la meilleure des monographies de ce genre qui ait paru dans la Haute-Vienne, et la plus fouillée.] — P. 105-205. Choix de documents relatifs à l'industrie porcelainière de Limoges au XIXe s., p. p. A. LEROUX. — P. 206-16. L. GUIBERT. Une châsse limousine inédite. [Elle est du commencement du XIVe s., vient d'Espagne et appartient aujourd'hui à M. l'abbé Dubarat, de Pau.] — P. 217-36. L. GUIBERT. Le pont Saint-Étienne à Limoges. [Date du commencement du XIIIe s., tandis que le pont Saint-Martial remonte à la fin du XIIe. Documentation abondante.] — P. 237-44. A. JUDICIS. Quelques observations relatives au pont Saint-Étienne. [Observations techniques d'un architecte doublé en l'espèce d'un archéologue.] — P. 245-336. A. LEROUX, J. SAVODIN, C. LEYMARIE. Histoire de la porcelaine de Limoges. [Trois chapitres traitant de la région limousine au point de vue porcelainier, de l'organisation du travail et de l'art dans la porcelaine[1].] — P. 337-426. Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet, peintre et émailleur, p. p. MM. l'abbé A. LECLER et L. GUIBERT. [Suite et fin de cette utile publication, faite avec soin.] — P. 427-44. A. LEROUX. Les plus anciens titres du chapitre cathédral de Limoges. [Étude critique d'un catalogue d'actes aujourd'hui perdus, allant de 833 à 1123. Montre que les nombreux domaines du chapitre (une quarantaine environ au début du XIIe s.) étaient situés pour la plupart autour de Limoges, dans un rayon peu étendu.] — P. 542-52. A. LEROUX. L'œuvre archéologique de Louis Bourdery († 1901). — P. 553-671. R. FAGE, A. LEROUX, C. JOUHANNEAUD, P. DUCOURTIEUX. Louis Guibert. [Notice sur sa vie, étude de son œuvre historique, bibliographie de ses travaux.]

A. L.

1. Il nous sera sans doute permis de rectifier ici le jugement porté par un collaborateur des *Annales du Midi* (t. XVII, p. 153, au bas), qui affirme que ces trois notices « ne concernent pas directement l'histoire de la porcelaine ».

NÉCROLOGIE

M. Gaston JOURDANNE, qui est mort prématurément le 5 mai dernier, à Carcassonne, où il était né le 27 juin 1858, aura été l'un des érudits les plus actifs et les plus féconds de l'Aude. Il s'était, après avoir traversé la politique, voué avec passion aux études d'histoire et d'archéologie et y avait rapidement conquis une place très honorable.

Ses principales publications sont : *Restitution d'un «pagus» de l'Aude*, 1890; *Les littérateurs narbonnais à l'époque romaine* 1892; *Les variations du littoral narbonnais*, 1892; *Etude sur les littérateurs languedociens de Narbonne du dix-septième siècle à nos jours*, 1893; *Bibliographie languedocienne de l'Aude*, 1896; *Histoire du félibrige*, 1897 (voy. *Annales*, XI, 366); *Contribution au folk-lore de l'Aude*, 1900 (voy. *Annales*, XIII, 399). Il publiait dans la *Revue méridionale*, au moment où la mort l'a frappé, une *Etude* sur les bibliophiles, collectionneurs et imprimeurs de l'Aude. Ajoutons, enfin, que, par des conférences savantes et bien documentées et la publication d'un excellent *Guide*, il a puissamment contribué à mettre en relief l'intérêt archéologique et pittoresque de la cité de Carcassonne.

.˙.

M. Paul PARFOURU, archiviste de l'Ille-et-Vilaine, décédé le 26 janvier 1905, à l'âge de cinquante-neuf ans, était originaire de Saint-Clair (Manche). Quoique né en Normandie et mort en Bretagne, il a rendu de longs services à l'histoire du Midi, car les hasards de la carrière l'avaient amené à Auch, où il séjourna comme archiviste départemental de 1873 à 1890 et sut travailler avec son ardeur et sa conscience habituelles.

Voici une liste des travaux qu'il y publia :

1882. — *Construction de la voûte du chœur de la cathédrale d'Auch* (1617-1620), dans la *Revue de Gascogne* (16 pages).

1884. — *Catalogue des incunables de la Bibliothèque d'Auch* (in-8° de 20 pages).

1885. — *Lettres et Mémoires de M. d'Etigny, intendant de la généralité d'Auch et de Pau* (1751-1767). In-8° de 31 pages.

1887. — *L'instruction publique à Fleurance avant* 1789, dans l'*Annuaire du Gers* (16 pages in-8°).

1889. — *Voyage de deux bourgeois d'Auch à la cour de France, en* 1528 *et* 1529 (Auch et Foix, in-8° de 16 pages).

1887-1892. — *Comptes consulaires de la ville de Riscle, de* 1441 *à* 1507 (texte gascon), en collaboration avec M. de Carsalade du Pont, 2 vol. in-8°. Cette publication, couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1893 (Concours des antiquités nationales, 2e mention), constitue son principal titre à la reconnaissance des Méridionaux.

* *
*

Né à Tulle le 19 avril 1834, mort en cette même ville le 4 février dernier, le chanoine Joseph Roux tient par toutes ses racines à ce Bas-Limousin qu'il n'a guère quitté et qui forme comme l'horizon de sa vie et de son œuvre.

Presque au sortir du séminaire, il resta douze ans curé de Saint-Sylvain, près Argentat. Son existence triste et solitaire dans ce petit village en montagne fixa son tempérament d'homme et d'écrivain (chez lui surtout c'est tout un) : sa délicatesse native se replia sur elle-même, d'autant plus précieuse et fine lorsqu'elle se révèle ; sa pensée forte et agissante se fit dans l'isolement, âpre et fière ; enfin son imagination, constamment appliquée à la vie limousine et à ses formes — dont le langage est la principale, — sut les dégager de la trivialité quotidienne pour les élever à la dignité littéraire. On voit que la vraie vocation de Joseph Roux était de présider, en Limousin, au mouvement de renaissance commencé ailleurs par Mistral : elle s'affirma bientôt par une participation effective au mouvement félibréen, de 1874, date de sa première pièce limousine, à 1882, où il obtint la suprême récompense des jeux provençaux. Devenu curé de Saint-Hilaire-le-Peyrou, dans la belle et riche vallée de la Corrèze (1876), Joseph Roux allait être enfin nommé chanoine de Tulle (1886), à la suite du

succès retentissant de ses *Pensées* (*Pensées*, Paris, Lemerre, 1885; *Nouvelles Pensées, ibid.*, 1887). Ce livre, écrit en français et considéré par la critique parisiennne comme un début littéraire, ne doit pourtant pas être détaché de l'œuvre limousine de Joseph Roux : il est sorti de la même méditation solitaire, prolongée pendant vingt-cinq ans; il exprime le même tempérament, jamais médiocre, toujours altier, souvent profond et pittoresque. Enfin, s'il est vrai que la partie la plus originale des *Pensées* est un chapitre sur la campagne et les paysans (continué depuis dans *les Rustiques*, études et impressions limousines publîées dans *Lemouzi*), on saisit l'unité solide du talent de Joseph Roux. Depuis 1889 l'auteur des *Pensées* est devenu le poète de la *Chanson lemouzina*, le théoricien de son dialecte natal, enfin le chef des écoles félibréennes constituées dans sa province. *La Chanson lemouzina*, « l'épopée limousine » (Paris, Picard, 1889), la pensée la plus chère et le meilleur titre littéraire — en langue dialectale — de Joseph Roux, est une suite de « récits épiques ou lyriques entremêlés de quelques anecdotes familières, mettant en action les principaux personnages de la *légende des siècles* limousine. L'inspiration de ce recueil unit une grande noblesse à une vivante simplicité; la langue en est éloquente, souple, imagée, le rythme heureux et sonore. C'est vraiment une rénovation du dialecte limousin. Conscient de la haute fortune de sa langue dans le passé, Joseph Roux a voulu dénombrer les ressources qu'elle conserve et qui justifient ses prétentions, sinon à l'hégémonie, du moins à l'autonomie. De là le ton légèrement agressif de la *Grammaire limousine* (parue dans *Lemouzi*, 1893-1895; tirage à part, Brive, 1895), d'ailleurs si vivante et si utile. Joseph Roux n'est pas un linguiste. Il ignore les lois du développement phonétique. Sa science étymologique est courte. Il ne connaît guère qu'un des états de sa langue, qu'il relie souvent mal à l'état classique et surtout aux origines latines ; mais il possède admirablement le limousin d'aujourd'hui (le dernier chapitre de sa grammaire, intitulé *Limousinismes*, est précieux), et sur deux points essentiels il a eu, à notre avis, une intuition juste : à savoir que le génie de la langue de sa province s'est en somme peu modifié depuis le treizième siècle et que les tentatives de restauration doivent rétablir une forme approchée de ce type classique.

Cette dernière conclusion, — qui implique un système orthographique différent de celui de Mistral et de « l'école provençale » — a

été très discutée dans les groupements de félibres. Toutefois « l'école limousine », fondée par Joseph Roux, ne disparaîtra certainement pas avec lui. Le dictionnaire de *la lengua d'or* (saint Louis appelait ainsi, dit-on, la langue limousine) encore manuscrit, mais qu'on nous dit très copieux (il formera deux gros volumes in-8°), complétera bientôt heureusement l'œuvre limousine de Joseph Roux. L'édition totale que l'on nous promet comprendra, outre les œuvres mentionnées plus haut : un volume de poésies françaises, un volume de poésies latines, deux volumes de poésies limousines (où figureront sans doute les *Sourcelages* — dictons et devinettes — bas limousins publiés en 1887 par la *Revue des langues romanes*), un travail sur *l'Eloquence*, des *Mélanges* et une *Correspondance*. Cette publication enrichira la physionomie de Joseph Roux, sans en modifier les traits essentiels. Par son ardeur méditative et passionnée, son lyrisme noble et familier, il restera dans le félibrige l'un des plus originaux.

René LAVAUD.

CHRONIQUE

L'Académie française vient de décerner une partie du prix Thérouanne à M. J. Morvan pour son livre, *Le Soldat impérial*, dont on a pu lire plus haut le compte rendu, et une autre à M. le docteur Francus, *Notes et documents historiques sur les huguenots du Vivarais*, ouvrage dont nous avons analysé le premier volume (*Annales*, t. XIII, p. 230.)

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, jugeant le Concours des Antiquités de la France, a attribué la 1re médaille à M. J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine* ; la 2e à M. E. Clouzot, *Les marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle* (voy. *Annales*. t. XVII, p. 315) ; la 2e mention à M. G. Musset, *Le cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angely* (voy. *ibid.*, t. XV, p. 96; XVII, p. 94) ; la 5e à M. Ch. Felgères, *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues depuis ses origines jusqu'à 1789* (*ibid.*, t. XV. p. 576, et XVII, p. 449).

Elle a donné un encouragement à un travail anonyme, intitulé : *Le patois savoyard du canton de Douvaine* (*Haute-Savoie*).

*
* *

Le 21 juin dernier, M. J. Anglade a soutenu, en Sorbonne, une thèse sur « Le troubadour Guiraut Riquier et la décadence de l'ancienne poésie provençale » (un vol. in-8°, de xx-238 pages). Nous rendrons compte, le plus tôt possible, de cet important ouvrage.

*
* *

M. le Dr Alfred Pillet, de l'Université de Breslau, prépare une nouvelle édition de la liste générale des troubadours, qui fait suite au *Grundriss* de Bartsch.

*
* *

Sont en préparation, outre l'édition de Bernart de Ventadour, annoncée plus haut (p. 298), celles de Perdigon, par M. H.-J. Chay-

tor; de Peire Cardinal, par M. René Lavaud, professeur au lycée de Laon; de Uc de Saint-Cire, par M. Jeanroy, et d'Aimeric de Belenoi, par M. de Bartholomaeis; celle-ci paraîtra prochainement ici même.

* * *

M. Brutails, archiviste de la Gironde, a réussi à faire verser, dans les Archives qu'il dirige avec tant de zèle et de succès, les papiers de la Commission militaire de Bordeaux, conservés auparavant au greffe de la Cour d'appel et restés inconnus aux historiens, malgré leur intérêt exceptionnel. C'est cette Commission qui, sous l'inspiration du terroriste Julien, s'employa, à Bordeaux et dans la Gironde, à réprimer par les supplices le mouvement fédéraliste.

* * *

Conformément à l'arrêté de 1899, qui établissait l'alternance, à Paris et dans les Universités provinciales, de ses sessions annuelles, le quarante-troisième Congrès des Sociétés savantes s'est tenu au mois d'avril dernier dans le palais des Ecoles supérieures d'Alger. L'éloignement de nos possessions de l'Afrique du Nord par rapport à la capitale, la longueur du voyage ont incontestablement nui au succès de la réunion. Les congressistes ont concentré leurs efforts sur l'élucidation des problèmes controversés touchant l'Algérie et la Tunisie, et l'histoire, l'archéologie de la France n'ont donné lieu qu'à un nombre relativement restreint d'etudes, dont une bonne moitié intéresse le Midi de la France.

En voici la brève nomenclature.

R. Astier. Note sur une charte auvergnate de 1201. [En raison de l'absence de l'auteur, la charte n'a pas été lue.] — L'abbé Arnaud d'Agnel. Note sur le rachat des esclaves provençaux par le sieur de Trubert. [D'après les documents extraits des archives municipales de Cassis, l'auteur établit que l'accord dont il est question date du 17 mai 1666. La Provence était alors infestée par les pirates, spécialement la Provence côtière. Les Barbaresques s'attachaient surtout à enlever les ouvriers des constructions navales, en raison du prix élevé (4 à 500 écus) du rachat de ces captifs. Travail de longue haleine, d'une réelle conscience, et importante contribution à l'histoire de la marine au xviie siècle.] — J. Guibeaud. Les religieux de la Mercy, de Perpignan, du xiiie siècle au xviiie siècle. [Laborieux et érudit mé-

moire du défunt archiviste de la ville de Perpignan. L'ordre eut pour objet le rachat des esclaves et des habitants du littoral languedocien, arrachés à leur province par les corsaires; il rendit d'immenses services durant cinq siècles. M. G. a retracé à cette occasion les vicissitudes de Perpignan et des rivages voisins. Cet ouvrage augmente les regrets qu'a suscités la mort de l'auteur, regrets que le président a exprimés et auxquels la section s'est associée unanimement.] — A. de Latour. La Chancellerie d'Alger de 1686 à 1830. [Enorme compilation, sans intérêt d'ailleurs, où le moine de l'abbaye de Chaylard, dans la Haute-Vienne, invective tous les historiens qui l'ont précédé.] — Abbé Chaillan (d'Aix). Note sur les relations de la France du Sud avec les Etats barbaresques antérieurement au xviiie siècle. — Arnaud d'Agnel. Notes sur les relations commerciales et religieuses entre Massilia et l'Afrique du Nord. [Les fouilles faites à Marseille en ces dernières années prouvent qu'il n'y eut pas de rapports commerciaux entre Massilia et la Carthage phénicienne, sa rivale pour l'hégémonie de la Méditerranée. Les poteries sigillées, marquées S. M. F., propres à Carthage, n'apparaissent qu'avec la domination de Rome. Les affaires entre les deux villes, prospères au ier et iie siècles, cessent au iiie; les cités ont, toutefois, à cette date, d'étroits rapports religieux. Le christianisme carthaginois fait alors de nombreux prosélytes à Marseille. Communication d'intérêt capital qui éclaire d'un jour nouveau les premières heures de la vie marseillaise.] — Du même. Le trésor de la cathédrale de Marseille « la Major ». [Il contient un beau coffret d'ivoire à inscription arabe, avec médaillons et peintures; un reliquaire italien en forme de tombeau, merveille de l'orfèvrerie du xvie siècle; un christ d'ivoire du xve siècle, etc.] — E. Bonnet. Le sarcophage de Saint-Aphrodise, à Béziers. [L'auteur établit judicieusement l'analogie de ce monument avec le sarcophage de Saint-Félix de Gérone, de style catalan]. — U. Dumas. Recherches d'ensemble sur les *tumuli* hallstadtiens des environs de Belvezet (Gard). [Savantes et détaillées.] — Angely Pezières. Anciennes verreries de Ferrières (Hérault). [Les verreries de l'Hérault furent jadis florissantes, particulièrement celles de Baumes et Couloubrines, apanages des Laroque de Villaret, qui les conservèrent jusqu'à la Révolution. Au moyen âge, en effet, le pays était couvert de bois qui approvisionnaient les verreries de combustible. M. P., dans cette très bonne étude, explique que, contrairement

à l'opinion admise. le gentilhomme verrier ne dérogeait pas. Ce métier était une profession « libérale ».] — L. GENDRE. Les annales scientifiques de la commune limousine. — A. PAWLOWSKI. L'Ile d'Oléron à travers les âges d'après la géologie. la cartographie et l'histoire. [L'Ile d'Oléron, détachée du continent par une faille des temps tertiaires, s'étendait, à l'époque romaine, beaucoup plus au S., vers la pointe de la Coubre. Le détroit de Maumusson est de formation moderne. L'île, au cours des siècles, s'est déplacée sur son axe, comme la presqu'île de Médoc, se reportant vers l'E. à raison de l'érosion par la mer, à l'O., et de l'alluvionnement du rivage oriental.] — DU MÊME. Un grand plagiaire, Jean Fonteneau, dit Alfonce de Saintonge. [La *Cosmographie* et les *Voyages aventureux* du célèbre pilote Jean Fonteneau ne sont qu'un démarquage de la *Suma de geografia* de Fernandez de Enciso, publiée à Séville en 1519. L'auteur en apporte d'irréfutables preuves. Il faut donc reconnaître à l'Espagne l'honneur de dominer l'histoire de l'hydrographie au XVIe siècle, honneur qui semblait nous appartenir avec l'écrivain rochelais.] — P. BUFFAULT. La marche envahissante des dunes de Gascogne avant leur fixation. [Un dépouillement attentif des archives des Landes amène M. B. à conclure définitivement que les dunes landaises se sont avancées de l'ouest vers l'est sous l'influence des vents régnants dans cette contrée. L'existence de voies romaines littorales ne saurait infirmer le témoignage des chartes précises collationnées par M. B. Mais jamais les dunes n'auraient pu submerger Bordeaux, comme on l'a avancé à tort. L'œuvre de Brémontier a sauvé une partie des Landes de l'ensevelissement. Mémoire remarquable qui fait suite aux ouvrages de l'auteur sur le Médoc.] — Ch. DUFFART. Transformations anciennes et modernes du littoral gascon. [Etat actuel de la question, hommage rendu à Masse, créateur de la science topographique au début du XVIIIe siècle; M. D. estime que des baies ou estuaires fluviaux ont existé sur la côte de Gascogne durant le moyen âge, et que les étangs littoraux sont dûs à la fermeture des déversoirs. Travail heureux et d'une lecture facile.] A. P.

. . .

Chronique du Béarn.

Notre dernière chronique (1903) était un peu pessimiste. Elle ne voyait pas l'aurore de beaux jours se lever pour les travaux d'his-

toire locale en Béarn et au Pays basque. Nous prévoyions surtout la disparition prochaine des *Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, revue mensuelle que nous avions fondée avec l'abbé Haristoy, de regrettée mémoire, et que nous dirigions seul depuis deux années. Cette échéance fatale est arrivée. En terminant notre publication, en décembre 1903, nous disions à nos lecteurs : Cette Revue « a douze ans, *grande spatium ævi* pour un recueil de ce genre, exclusivement local et, par conséquent, incapable de se répandre et de recruter des adhérents en dehors d'un rayon nécessairement borné ». Mais nous ajoutions en même temps : « Heureusement nous ne disparaissons pas absolument. D'autres vont reprendre notre travail sous une autre forme et avec un éclectisme plus large que le nôtre. Toutes nos études historiques se rattachaient plus ou moins à l'Eglise et à ses institutions; la nouvelle *Revue du Béarn et du Pays basque* embrassera, au contraire, l'histoire de nos contrées sous ses aspects les plus divers ».

Nous citions alors ces quelques lignes du prospectus qui venait de paraître sous la signature de MM. Batcave et Henri Courteault, fondateurs de la nouvelle Revue : « Nous avons pensé qu'il y avait place encore (en dehors des *Réclams* et des *Bulletins* des Sociétés de Pau et de Bayonne) pour une grande *Revue du Béarn et du Pays basque*, paraissant chaque mois et à laquelle rien de ce qui touche à l'histoire de nos provinces bas-pyrénéennes — donnant ici à ce mot d'histoire sa compréhension la plus large — ne saurait rester étranger; et nous entendons par là accueillir dans notre Revue tout ce qui, sous forme d'articles originaux, de publications de textes, de notes bibliographiques, de comptes rendus critiques, peut jeter quelque lumière sur les évènements les plus importants comme les plus intimes des annales du Béarn et du Pays basque... » Et nous invitions nos abonnés et nos lecteurs à donner leur adhésion à l'œuvre qui s'annonçait.

Notre attente n'a pas été trompée. Depuis un an qu'elle existe, la *Revue du Béarn et du Pays basque* s'impose à l'attention de tous les travailleurs et des curieux qui s'intéressent aux choses de notre petit pays. Les *Annales du Midi* donneront le dépouillement des articles nombreux et variés qui ont paru dans cette nouvelle Revue. Dirai-je que l'on y peut louer le fond comme la forme, que la critique la plus rigoureuse y est seule en honneur

et que l'établissement qui l'imprime s'est acquitté de sa tâche avec un soin, un goût, un luxe typographique admirables? Je n'ai entendu critiquer que la « Chronique du mois », où se trouvent indiqués, plutôt que racontés, certains événements, tels que mariages, obsèques, banquets, promotions, nominations, etc. Ce sont là choses mondaines, destinées à une clientèle qui s'en préoccupe beaucoup plus que des vieux papiers : elle est si nombreuse!

Les *Reclams* ou Bulletin de l'*Escole Gastou-Febus* est le lien qui unit en fédération tous les parlers gascons et béarnais des Basses et des Hautes-Pyrénées, des Landes et du Gers. Jusqu'à ces derniers temps, l'orthographe la plus fantaisiste présidait aux destinées de cet organe du Félibrige; mais depuis que M. Bourciez a posé les règles les plus sages sur la manière d'écrire et d'orthographier certains mots et certaines formules gasconnes, il y a bien moins d'écarts, sans compter que la Commission du Bulletin refuse la copie de ceux qui se permettraient les anciennes licences orthographiques; et c'est bien fait.

Que dire des deux *Bulletins* des Sociétés historiques de Pau et de Bayonne? Ce sont de vieilles personnes qui font peu parler d'elles : elles marchent quand même. Quelques réunions, cinq ou six par an, la lecture d'un petit mémoire, quelques palabres entre gens qui se soucient légèrement des temps anciens, et voilà tout. Cela fait, trop souvent, de la copie un peu maigre. Quelle différence, à Pau, entre notre Bulletin actuel et celui du regretté archiviste Paul Raymond!

Puisque ce rappel d'un archiviste vient sous ma plume, je me permets de saluer et de regretter le départ de M. de Loye, archiviste des Basses-Pyrénées. Son passage chez nous a été marqué de deux bienfaits qui se perpétueront après lui : la formation d'une bonne bibliothèque locale et la rentrée aux Archives de nombreuses minutes notariales. L'archiviste qui lui succède, M. Lanore, continuera ces précieuses traditions et y ajoutera le mérite de travaux personnels, dont nous avons goûté les prémisses, pleines de promesses, sous forme d'une excellente *Notice historique et archéologique sur l'église Notre-Dame de Lescar*, qui a paru dans la *Revue du Béarn et du Pays basque*.

Je ne connais pas d'ouvrage considérable, ni même de travail important, publié dans ces trois dernières années sur notre histoire locale. On réclame sans cesse l'achèvement de la nouvelle édition de l'*Histoire de Béarn*, par Marca. En verrons-nous la

fin? L'imprimeur — échaudé en cette affaire — ne se presse pas de terminer le second volume. Il en tire quarante ou cinquante pages par an. Et encore! L'éditeur primitif s'est dérobé, il y a beaux jours. Ce n'était pas moi, quoi qu'on en ait dit. Je suis heureux de l'affirmer ici nettement, pour qu'on ne répète pas sans cesse « édition de l'abbé Dubarat », cet abbé ne s'étant occupé que d'une « notice » sur Marca, mise en tête du premier volume, et beaucoup trop longue, il faut l'avouer, pour une « notice ».

V. DUBARAT.

* * *

Chronique du Gard.

Préhistoire. — M. Ulysse Dumas a publié dans le *Bulletin archéologique* ou communiqué au Congrès des Sociétés savantes de 1904, des notes sur la grotte de l'En-Quissé, commune de Sainte-Anastasie; sur la grotte de la Baume-Longue; sur la station préhistorique des Châtaigniers, à Baron, et sur la grotte Nicolas, à Sainte-Anastasie. Il a donné au *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes* de 1903 un article sur le *Préhistorique dans le Gard.*

M. Félix Mazauric, dans une étude sur le *Cagnon de la Cèze*, publiée dans le même recueil, s'occupe aussi de la préhistoire.

La grotte de Meyrannes (époques néolithique et du bronze) a donné lieu, dans le même *Bulletin*, à une étude de MM. F. Mazauric, Galien Mingaud et Louis Vedel, avec 5 planches, et à un travail sur la dentition des crânes trouvés dans la grotte, par M. Emile Schwartz.

Il s'est créé à Uzès un *Groupe spéléo-archéologique* dont le but est de fouiller les grottes et stations préhistoriques de la région. M. Galien Mingaud annonce, dans le *Bulletin* déjà cité, que les objets déjà recueillis par cette Société sont exposés à Uzès, et rappelle la très importante collection du Frère Sallustien, qui renferme, outre de nombreux objets préhistoriques, la plus belle série de poteries néolithiques qui aient été trouvées dans les grottes du Gardon. Il existe encore, à Uzès, la collection préhistorique de M. Delorme.

Antiquité. — Dans ma dernière chronique, je me préoccupais des dégâts causés à l'amphithéâtre romain, dans la région des impostes de la galerie extérieure du rez-de-chaussée, par la salpêtration des pierres. Ce phénomène est ancien, et doit re-

monter à la ruine du monument. Je pense qu'on y remédierait, dans la mesure du possible, en rendant étanche l'intérieur de l'édifice, c'est-à-dire en reconstruisant tous les gradins de la *cavea*. En effet, la salpêtration provient des eaux pluviales qui, découlant sur l'extrados des arcades, viennent se réunir dans le thalweg formé par deux extrados consécutifs et pourrissent toute la région de l'imposte sous-jacente. La restauration des gradins doit être envisagée comme un programme digne de la ville et de l'admirable édifice qui, avec le temple corinthien des Princes de la Jeunesse, ou Maison Carrée, exerce aujourd'hui une attraction mondiale. Il resterait l'action malfaisante de la pluie, fouettant obliquement la façade par un vent violent et pénétrant entre les joints béants des pierres. A cela, point de remède; mais la perfection n'est pas de ce monde, et, d'ailleurs, elle serait mortelle à la magnificence de cet appareil dévasté par les siècles.

Une communication de M. Heuzey à l'Académie des inscriptions (8 avril 1904) a porté sur un monument de sculpture romaine, découvert en deux fois (1889 et 1898) à Villevieille, près de Sommières. Il s'agit du buste en marbre blanc d'un flamine colonial ou provincial, s'emboîtant dans la cavité creusée au sommet d'un étroit piédestal en forme d'hermès, avec inscription au Génie de Publius. La tête, d'une réalité vivante, est coiffée de l'*apex* ou bonnet à pointe des prêtres appelés flamines. Ce n'est pas sans amertume que nous voyons ce monument précieux perdu pour le Gard, son pays d'origine, et emporté à Paris, qui attire tout et fait de plus en plus le vide dans le reste de la France.

A l'occasion des noms à donner à quelques voies publiques de Nimes, la proposition a été faite de restituer à la ville un peu de sa physionomie romaine en consacrant des souvenirs glorieux pour elle. La voie Domitienne, allant d'Arles en Espagne, pénétrait dans Nimes par la porte d'Arles, mal à propos appelée porte d'Auguste, suivait la rue Nationale, passait au Forum, devant la Maison-Carrée, passait devant les Thermes (lycée actuel) et sortait de la ville par la porte d'Espagne, absurdement appelée Porte de France. L'auteur de la proposition demandait que l'on remplaçât le nom si banal de rue Nationale par celui de *Voie Domitienne*, et qu'on rendît aux portes d'Arles et d'Espagne leur véritable nom, attesté par les documents du moyen âge. Ainsi les Nimois et les étrangers reverraient, en quelque sorte, la plus ancienne voie de la cité et ses aboutissants. La presse locale fit un excellent accueil

à la proposition et le public s'y intéressa par instinct. Mais au conseil municipal, le rapporteur, favorable, ayant évoqué le nom de Domitius Ahenobarbus et d'autres noms latins, fut accablé par les partisans du *statu quo*, lesquels n'eurent pas de peine à enterrer la question. Tout est retombé dans cette apathie si chère à la province. Voilà donc une grande ville, pourvue de journaux, d'un syndicat d'initiative destiné à mettre en lumière son héritage de gloire et d'art, pour attirer les étrangers et élever la mentalité des citoyens, pourvue d'une académie, d'une commission archéologique, etc., et que les lumières de ses édiles empêchent de mettre un peu de vérité et de couleur historique sur les plaques de ses rues.

Moyen âge et ancien régime. — Aux Archives départementales, le troisième volume de l'inventaire de la série E a été mis en distribution. Il contient, entre autres fonds, la fin des anciens registres des notaires de Nimes et ceux de Saint-Gilles, fort intéressants pour l'histoire de l'abbaye et du grand prieuré. Le quatrième volume est sur le chantier. On y trouvera d'anciens registres des notaires d'Uzès. du xve siècle, d'autant plus précieux pour l'histoire civile et religieuse du diocèse d'Uzès, que la plupart des documents de l'ancien évêché ont péri.

M. Grandjean, inspecteur général des monuments historiques. s'occupe de la conservation de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, de l'enceinte d'Aiguesmortes et du fort Saint-André de Villeneuve. Il recherche les documents pouvant lui permettre d'élucider certaines questions archéologiques ou administratives.

Révolution. — Le Comité d'études révolutionnaires du Gard a été constitué et a nommé son bureau Le président est l'inspecteur d'Académie et le secrétaire est l'archiviste. La Commission centrale de Paris a accepté en principe le choix de ce dernier comme éditeur des cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nimes en 1789. Trois circulaires ont été déjà envoyées au Comité départemental. On vient d'organiser le service des correspondants dans l'intérieur du département, quoiqu'il n'y ait pas un centime de voté pour faire face aux dépenses qu'entraînera cette mise en train. Le budget de l'Etat est tellement obéré et le sera, pour l'avenir, dans de telles proportions, qu'il faut savoir s'en passer pour obtenir des résultats pratiques. Partout, d'ailleurs, les bonnes volontés sont prêtes.

Période contemporaine. — L'événement le plus saillant a été la fête du cinquantenaire académique de M. Gaston Boissier, qui

appartient à l'Académie de Nîmes depuis le 7 janvier 1854. Notre illustre compatriote est venu, le 9 avril 1904, au milieu de nous, recevoir nos hommages cordiaux et nous charmer par une de ces allocutions où l'atticisme, la simplicité, l'émotion des souvenirs, la justesse des vues, la science et la poésie se mêlent en un tout harmonieux et exquis. Déjà, en 1896, le 15 février, nous avions eu la bonne fortune de le recevoir et de l'entendre, à l'occasion de l'inauguration de nos musées archéologiques. Ce sont là deux dates historiques pour notre Académie, entrée depuis 1882 dans le troisième siècle de son existence, et qui a compté des confrères lui ayant fait quelque honneur, tels que François Guizot et Alphonse Daudet.

E. BONDURAND.

⁂

Chronique du Tarn et de Tarn-et-Garonne.

Tarn. — Nous disions, il y a deux ans (voyez *Annales*, XV, 429 et suiv.) que M. Portal, archiviste, avait commencé d'inventorier la série G des Archives départementales du Tarn. Depuis cette époque son travail s'est poursuivi et a porté sur les papiers ayant appartenu aux Carmes d'Albi, aux Chartreux de Castres, aux Cordeliers d'Albi, de Castres, de Lautrec, de Rabastens et de Réalmont, et encore aux Jacobins d'Albi. En même temps un fascicule, contenant l'inventaire de la série H, a été imprimé; on regrettera seulement que le Ministère ait décidé que ce fascicule ne serait distribué qu'avec la suite du volume, consacrée à la série G. Comme il reste à dépouiller une quantité considérable de documents provenant des ordres religieux, il est probable que l'on sera forcé d'attendre pendant plusieurs années la publication de ce volume.

Nous n'avons pas à rappeler ici les études d'histoire ou d'archéologie locales qui sont insérées dans la *Revue du Tarn;* mais nous nous permettrons de signaler l'apparition des *Tables des vingt-cinq premières années* de ce recueil. Elles renferment les listes des personnes, des localités, des documents publiés et des matières. On voit que le plan adopté est des plus complets, et qu'il peut répondre à toutes les exigences du chercheur. Un pareil travail n'offrait rien de bien attrayant; mais M. Portal, ne considérant que l'intérêt des études, n'a pas hésité à l'entreprendre, et il l'a exécuté avec sa science et sa précision habituelles. Il serait à désirer que nous eussions pour tous les périodiques de nos

régions des répertoires de ce genre, dressés avec le même soin et la même compétence.

Le premier volume des Comptes consulaires d'Albi, préparé par M. Vidal pour les *Archives historiques de l'Albigeois*, verra le jour très prochainement; et nous avons lieu d'espérer que cette collection pourra s'enrichir bientôt après d'un choix de documents relatifs à Boffille de Juge, comte de Castres et vice-roi de Roussillon sous Louis XI. Ces pièces, extrêmement précieuses pour l'histoire de notre pays, ont été déjà transcrites par M. F. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, qui a eu la bonne fortune de les découvrir dans les archives du château de Léran.

Parmi les travaux publiés en dehors des deux recueils précédents, nous signalerons : un excellent guide du voyageur, intitulé *Albi et ses environs*, par M. Vidal; la *Généalogie de la famille de Rivals*, par M. Leturcq, *La croix-reliquaire gemmée des anciens comtes d'Armagnac*, par M. Pélissier, curé-doyen de Castelnau-de-Montmiral; *Le culte de Marie* dans l'arrondissement de Gaillac, par l'abbé L. B., et surtout un ouvrage de premier ordre, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, par M. Déchelette. On sait que la région tarnaise a possédé, à Montans, de nombreux ateliers où l'on fabriquait le genre de vases étudiés par cet auteur. M. Déchelette ne s'est pas borné à expliquer les figures et les scènes qui forment la décoration de ces poteries, il nous a révélé encore les limites précises de la période d'activité des fabriques de Montans, et il nous indique en même temps le rang qui revient à ce centre industriel parmi les autres établissements similaires de la Gaule. Toutefois, nous ferons remarquer que les gisements de Montans sont loin d'avoir livré tous leurs trésors, et que, parmi les débris qu'on y a déjà découverts, un très grand nombre, dispersés dans des collections privées, restent ignorés du public. La Société des sciences et belles-lettres du Tarn, qui a décidé d'affecter désormais une certaine somme à des fouilles archéologiques, n'oubliera pas d'interroger de nouveau le sol de cette antique station, qui certainement est encore appelé à fournir à l'histoire de la céramique romaine une foule de précisions intéressantes.

Nous sommes heureux d'annoncer que, depuis quelques mois, les pouvoirs publics ont autorisé une loterie de 350,000 francs, destinée à procurer à la ville d'Albi les ressources nécessaires à la reconstruction de son musée et de ses bibliothèques. Les nouveaux

édifices s'élèveront dans le parc Rochegude, et leurs plans vont être mis au concours. Il faut souhaiter vivement que les architectes renoncent pour cette fois à trop sacrifier aux embellissements extérieurs. Après la solidité des constructions, il n'y a rien, dans de pareils monuments, qui soit plus désirable que la bonne distribution des salles et principalement l'ampleur des locaux. Les complications et la gène du service, et surtout l'encombrement des livres et des objets, causé par le défaut d'espace, voilà en effet les grands inconvénients qui soulèvent déjà et qui soulèveront de plus en plus dans l'avenir les plaintes des conservateurs de bibliothèques et de musées.

Les dernières années que nous venons de traverser laisseront un pénible souvenir chez les amis de notre histoire locale. La mort a fauché largement dans les rangs de nos confrères, et nous avons perdu MM. Graule, Barbaza, Carles de Carbonnières, Soulages, Gaillac, Peyronnet et Caraven-Cachin. Ce dernier avait réuni une importante collection de fossiles et d'antiquités qu'il a léguée à la ville d'Albi.

Tarn-et-Garonne. — Depuis longtemps on reconnaissait que le local occupé par les archives départementales de Tarn-et-Garonne était beaucoup trop exposé à l'incendie et surtout beaucoup trop exigu. En 1903, trois mille registres, versés par l'Enregistrement, n'avaient pu être placés sur des rayons et on avait été forcé de laisser en dehors des salles des archives plus de deux cent cinquante registres de notaire. Un pareil état de choses ne pouvait durer. Les bâtiments de l'ancienne Ecole normale étant devenus libres, le Conseil général a décidé d'y transférer les archives du département, et cette décision a été exécutée en 1904. La nouvelle installation assurera désormais la sécurité des collections et permettra de loger facilement les nouvelles séries de papiers qui viendront s'ajouter aux anciens fonds.

La rédaction de l'inventaire, interrompue pendant plusieurs mois par le déménagement des archives, a été reprise par M. L. Imbert, ancien élève de l'École des chartes, qui a succédé à M. Gandilhon comme conservateur de ce dépôt. Le classement et l'analyse des pièces du Bureau des finances de Montauban se trouvent actuellement fort avancés, et on nous assure que les inventaires de la série A et des archives communales et hospitalières de Moissac, dont l'impression est presque terminée, pourront être bientôt livrés au public. Personne n'ignore combien les répertoires sont

indispensables aux travailleurs et servent au progrès de la science; qu'il nous soit permis cependant d'espérer que M. Imbert ne se bornera pas seulement à remplir sa tâche d'archiviste, si importante qu'elle soit, et qu'en présence des richesses qu'il a devant lui, il se décidera à nous faire profiter de son érudition en traitant lui-même quelques-uns des nombreux problèmes de notre histoire locale.

La plupart des études d'histoire et d'archéologie publiées en ces derniers temps sur le Tarn-et-Garonne sont contenues dans le *Bulletin archéologique* et dans le *Recueil de l'Académie des sciences* de ce département. Les autres travaux, imprimés isolément ou dans d'autres périodiques, sont en assez petit nombre. Nous mentionnerons ici, comme appartenant à cette catégorie: *Histoire du district de Valence sous la Révolution*, par M. Moing; *Croyances et traditions populaires du Montalbanais*, par l'abbé Daux; *Comment finit la première maison de Terride* et *La condition des serfs questaux dans le pays de Tarn-et-Garonne*, par l'abbé Galabert. Vers la fin de la présente année paraîtra un recueil de lettres originales, assez volumineux, à l'aide duquel on pourra compléter fréquemment, pour la région montalbanaise, ce que l'on sait sur les épisodes des guerres du protestantisme au XVIe siècle, et en même temps sur divers capitaines et autres personnages qui prirent part aux grands événements de cette période.

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne se plaît à rendre un hommage solennel à ceux de nos compatriotes qui ont illustré leur pays par leurs talents ou par leurs services et dont la vie peut servir d'exemple aux générations actuelles. Elle s'est associée à la fête qui a marqué, à Valence, l'inauguration du buste de Fr. Moulenq, l'historien du département de Tarn-et-Garonne, et elle a placé elle-même, à Caylus et à Saint-Nicolas-de-la-Grave, des inscriptions publiques, rappelant que c'est dans ces deux villes que naquirent le Père Huc, missionnaire et explorateur du Thibet, et le chevalier de Lamothe-Cadillac, fondateur de la ville de Détroit, dans les États-Unis.

On ne compte plus aujourd'hui les voyages archéologiques que, sous l'habile et savante direction de son président, M. le chanoine Pottier, la même Société a déjà accomplis, soit dans diverses régions de la France, soit à l'étranger. En mai 1905, elle s'est rendue dans le pays castrais et a visité les ruines de l'église romane de Burlats, le château de Ferrières, où l'on voit encore quelques

sculptures de la Renaissance, et les hôtels de Castres de la même époque. Chemin faisant, elle a pu admirer les curiosités naturelles du plateau du Sidobre, qui, avec ses immenses blocs tremblants, et surtout ses chaos de rochers, constitue une région « unique en France, sinon même dans le monde[1]. »

Cette excursion doit être suivie prochainement d'une nouvelle visite de Beaumont-de-Lomagne et de Verdun-sur-Garonne. Enfin, au mois de septembre, aura lieu un grand voyage dans le nord-ouest de l'Espagne, qui permettra d'étudier les monuments des provinces de Léon et de Galice, et en particulier la célèbre église de Saint-Jacques de Compostelle.

Il ne paraît pas que les musées de Montauban aient acquis en ces derniers temps des antiquités bien remarquables. Nous ne pouvons signaler non plus aucune modification dans l'état des *monuments historiques* du département. Cependant il a été question de restaurer et d'agrandir la curieuse halle de Caylus, et il est à craindre que, si ce projet se réalise, ce ne soit pas précisément pour la plus grande satisfaction des archéologues. E. Cabié.

1. Onés. Reclus, dans *Sites et Monuments, Causses et Ségalas, Aveyron, Lozère, Tarn* (Publication du Touring-Club de France, Paris, 1903).

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

ANGLADE (J.). *Deux troubadours narbonnais : Guillem Fabre, Bernard Alanhan.* Narbonne, 1905; in-8° de 36 pages. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1903-4.) — Ce qu'il y a de nouveau ici — car les quatre poésies éditées par M. Anglade avaient déjà été imprimées, et d'une façon très satisfaisante, par Azaïs et M. Appel. — ce sont les recherches étendues sur Guillem Fabre, l'auteur de deux de ces poésies. Malheureusement ces recherches n'ont abouti à aucun résultat positif, ce nom et ce prénom étant alors fort communs à Narbonne, et rien ne permettant de savoir lequel, parmi tous les Guillem Fabre du XIIIe siècle, est l'auteur des poésies en question. M. A. opte pour un Guillem Fabre, fils de Guillem, qui vécut dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mais il se fonde en somme sur de pures raisons de sentiment. Rien non plus ne nous prouve que ce soit, comme le croit M. A., le même G. Fabre dont le frère Joan ait été vilipendé par Bertran Carbonel, et qui ait été lui-même loué par Bernard d'Auriac et ridiculisé par Uc de Saint-Circ : il est même infiniment probable que la strophe de celui-ci (Mahn, *Gedichte*, n° 1163) se rapporte à un autre personnage notablement antérieur. Ce qu'il y a de meilleur dans la brochure de M. A., ce sont les notes et les traductions. Voici quelques remarques sur celles-ci.

II, 35 : *congau* est mal traduit par « ne le réjouit pas (Dieu) » ; entendez : « Dieu ne voit pas cela volontiers » : *o* ne peut se rapporter à un substantif masculin ; *congau* a pour sujet *Dieus* et pour régime direct *o;* M. Levy indique pour *congauzir* des sens très analogues. — 39. La traduction « sous les coups de »

précise beaucoup trop le sens de *afic*. — II, 23-4. La traduction, au reste très douteuse, de ces vers, est celle qui avait déjà été proposée par M. Levy (*S. W.*, I, 40-1). — III, 33. Il eût fallu sur *avayssa* renvoyer à l'intéressante note de M. A. Thomas. *Nouveaux Essais de philologie française*, p. 231. — 37. *La crotz on* [*Dieus*] *plors frays*, littéralement : « la croix où Dieu brisa les pleurs », c'est-à-dire, ce me semble, « tarit la source de nos pleurs », et non « laissa couler ses pleurs ». A. JEANROY.

Bausteine zur romanischen Philologie. Festgabe für Adolfo Mussafia. Halle, Niemeyer, 1905 ; in-8° de XLIX-746 pages. — Ce beau volume, présenté le 15 février dernier, à Florence, à M. Mussafia, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance et de son centième semestre d'enseignement, forme un digne pendant à ceux qui ont été offerts, ces dernières années, aux professeurs Tobler, Grœber, Suchier et Fœrster. Il contient les mémoires suivants concernant nos études.

P. 77-89. D. BEHRENS. *Etymologisches*. N° 10 : gasc. *meco*, « moelle ». [Serait le même mot que *mèco*, « mèche ».] — P. 177-92. P. SAVJ-LOPEZ. *La lettera epica de Rambaut de Vaqueiras in un nuovo manoscritto*. [Il s'agit d'un ms. du XVe siècle, d'origine catalane, conservé à la bibliothèque de l'Université de Catane. Bien que fort incorrecte et semée de lacunes, cette nouvelle leçon peut aider à la reconstitution du texte.] — P. 147-57. C. APPEL. *Vermischtes*. [Deux courtes notes : dans la première. M. A. explique le mot *port* au sens de « passage » par l'influence de *porta* ; dans la seconde, il montre que la bizarre dénomination *uelh de veire*, donnée à un oiseau dans un *Bestiaire* provençal, provient simplement d'une faute de lecture.] — P. 211-23. K. ETTMAYER. *Die provenzalische Mundart von Vinadio*. [Vinadio est une bourgade du Piémont, à 32 kil. S.-O. de Coni. Le fond du dialecte est provençal, mais il est contaminé par de nombreuses infiltrations italiennes, piémontaises et françaises.] — P. 461-72. V. CRESCINI. *Di una tenzone imaginaria*. [Il s'agit de la jolie pièce *Quant Amors trobet partit*, intéressante par ses allusions aux événements de Terre-Sainte. M. C. la date de 1188-89. Il en donne une nouvelle édition fondée sur une rigoureuse classification des mss., avec traduction et notes. Il montre que cette pièce a été imitée par Thibaut de Champagne. Qu'on me permette de signaler à ce propos que Thibaut, dans une autre de

ses tensons (éd. Tarbé, p. 94), a presque traduit celle entre Peire et Bernart de Ventadour (Raynouard, IV, 5.] — P. 481-501. E. Herzog. *Etymologisches.* Franç.-*cir.* prov.-(*e*)*zir.* [D'un suffixe -*icescere*, formé par l'adjonction de l'inchoatif -*escere* à des thèmes terminés en *ic*-, comme *albicare. claricare*] Fr. prov. *fin.* [Non du germ. *fîn*, comme l'avait pensé Diez, mais du lat. *finis* au sens de l'extrême limite. c'est-à-dire la plus exquise qualité d'une chose. Mais il faudrait expliquer le passage du substantif à l'adjectif.] — Fr. *galoper*, prov. *galaupar.* [Du francique *wala* « bien », et *hlaupan* « courir ».] Fr. *torche*, prov. *torco*, etc. [De **torca*, pour **torces*, tiré lui-même de *torques* comme **torcere* de *torquere;* donne à ce propos une intéressante liste de substantifs des diverses déclinations passés à la première (féminine).] — P. 629-40. A. Jeanroy. *Un sirventès en faveur de Raimon VII* (*1216*). [C'est le sirventés de Tomier et Palazi *Si col flacs molins;* édition avec traduction, notes et abondant commentaire historique.] — P. 640-60. A. Thomas. *L'évolution phonétique du suffixe* -arius *en Gaule.* [On trouvera également ce mémoire, où est proposée une très ingénieuse solution de la fameuse question -*arius*, dans les *Nouveaux Essais de philologie française*, dont nous rendrons compte.] A. Jeanroy.

Clauzel (P.). *Coup d'œil sur le théâtre de Nîmes à la fin du* XVIIIe *siècle* (1769-1789). Paris, Plon, 1903; in-8° de 36 pages. — Le titre donne une idée inexacte du contenu, qui consiste en quelques renseignements nouveaux. noyés parmi beaucoup de faits connus et de réflexions prolixes. Au total, quatre notes : la première concerne la dynastie des Gavaudan, chanteurs et musiciens, et nous fait connaître la date de naissance de Joseph et de Jean-Baptiste; dans la seconde est publié un règlement (21 oct. 1769) sur les obligations des acteurs et des actrices vis-à-vis de la direction; la troisième (sur Fabre d'Eglantine à Nimes), et la quatrième (Chronique théâtrale de 1789) ne contiennent rien d'inédit. A. Jeanroy.

Crescini (V.). *Manualetto provenzale per uso degli alunni delle facoltà di lettere. Seconda edizione, emendata ed accresciuta.* Vérone et Padoue, Drucker. 1905; in-12 de XII-548 pages. — Ce livre, paru il y a onze ans (voy. *Annales*, VI. 495), a été, à l'occasion de sa seconde édition, complètement remanié. Si trois textes seulement ont été ajoutés (un fragment de la *Vie de sainte Foi*,

une chanso de B. de Ventadour, et une des trois laisses épiques de R. de Vaqueiras), tous ont été revisés et la *varia lectio*, assez maigre dans la première édition, notablement accrue. L'Introduction grammaticale, elle aussi, a été modifiée et enrichie (elle passe de 140 à 167 pages); malgré une médiocre distribution des matières et quelques lacunes (notamment dans le chapitre des voyelles atones), elle constitue la grammaire provençale la plus exacte et la plus commode que nous possédions; elle est assez simple pour que les débutants puissent s'y orienter, et d'abondantes notes bibliographiques permettent d'approfondir les questions qu'elle ne fait qu'effleurer. — Nous nous bornons à ces brèves indications, M. Chabaneau devant nous donner de ce livre un compte rendu développé. A. JEANROY.

FELGÈRES (Ch.). *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues, depuis ses origines jusqu'en 1789.* Paris, Champion, 1904; in-8° de XI-518 pages. — Deux chapitres de ce livre avaient déjà paru en 1903, sous le titre d'*Etudes historiques sur la baronnie de Chaudesaigues* (Aurillac-Paris; in-8° de 74 p.) Les *Annales du Midi* en ont rendu compte (t. XV, 1903, p. 576). L'ouvrage actuel embrasse l'histoire complète de Chaudesaigues, et se divise en deux parties : une étude d'histoire nobiliaire sur les seigneurs de Chaudesaigues, une étude sur la ville et sa foraine, depuis le XIV[e] siècle jusqu'à la Révolution.

La préface, due à M. Marcellin Boudet, renseigne très exactement le lecteur sur l'importance et la solidité du travail. Mais on regrettera l'absence de la bibliographie critique qui doit accompagner tout ouvrage d'érudition. Les notes placées au bas des pages ne suffisent pas à la remplacer. Des mentions abrégées comme : Danville, Notice de la Gaule, — Cartulaire de Sauxillanges, — Prouzet, Histoire du Gévaudan — sont insuffisantes; il faut donner des références complètes indiquant la date et le lieu d'impression, le nombre et le format des volumes, en un mot tous les renseignements nécessaires pour permettre le contrôle de la moindre assertion. Il est d'autant plus indispensable d'insister sur cette critique que l'oubli de la notice bibliographique est plus fréquent dans l'érudition régionale, et qu'à cet oubli nombre d'excellents travaux perdent quelque chose de leur mérite et de leur utilité.

Le livre de M. F. se lit avec intérêt, principalement dans sa seconde partie, moins spéciale et plus attrayante. La topographie

de Chaudesaigues paraît reconstituée avec le plus grand soin. On suit l'histoire de la ville à travers l'invasion anglaise et les guerres de religion; les XVIIe et XVIIIe siècles ont été pour elle des périodes de décadence et de misère. Ses institutions locales, dont les origines remontent au XIVe siècle, sont étudiées comme il convient de le faire, d'après les documents législatifs et d'après les faits : on voit ainsi quelle était la loi et comment on l'appliquait. Un curieux chapitre est consacré à l'église et au chapitre, un autre aux droits et devoirs seigneuriaux, un autre à la taille royale et à la gabelle; les trois cents quatre contribuables de Chaudesaigues payaient 9,093 livres d'impôts en 1735. Le logement des gens de guerre et la milice, les postes, les hôpitaux, les écoles et l'état économique du pays font le sujet des derniers chapitres Le livre se termine par un aperçu général sur la condition matérielle et morale des classes, qui renferme une multitude de faits du plus haut intérêt. M. F. publie en appendice les cahiers des paroisses de Chaudesaigues, Anterrieux et Espinasse.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

FOUR (l'abbé R.). *Phonétique occitanienne : dialecte d'Aurillac.* (Extr. de la *Revue de la Haute-Auvergne*, t. VI, 1904, 4e livr.) — M. l'abbé Four est l'auteur d'une *Grammaire du dialecte d'Aurillac* signalée ici (XV, 445); la phonétique était dans ce travail la partie la moins réussie; aussi M. F. a-t-il bien fait de reprendre ce sujet, qu'il traite ici avec plus de sûreté et de précision, en évitant les difficiles questions de détail. Evidemment il a encore quelques progrès à faire, et nul philologue ne laissera passer sans protester les équations *peccatrem* = *pecaire* et *ararium* = *olaire* (p. 25-6), ni des étymologies comme *encolat* (sorte de fromage) > *in calatho* (p. 5) et surtout *biolase* > *beate domine* (p. 11), vraiment indignes d'un travail sérieux. De la pièce de vers imprimée en appendice et où l'auteur s'imagine n'avoir « que très peu tenu compte de l'évolution de la langue depuis le temps des troubadours » et des quelques lignes, qui suivent, sur trois troubadours auvergnats, je ne dirai rien, sinon qu'il y a quelque présomption à écrire une langue que l'on ignore manifestement, et beaucoup d'imprudence à toucher des sujets sur lesquels on n'a pas les moyens ou la volonté de s'instruire. A. JEANROY.

LEGRAND (Th.). *Apuntes históricos sobre la organización interior de Fuenterrabia desde el siglo XVI hasta el XVIII.* (Extr. de la *Re-*

vista « Euskal-Erria »). Saint-Sébastien et Paris, 1904; in-8° de 33 pages. — La plus ancienne constitution municipale de Fontarabie est celle du 9 mai 1530, confirmative de chartes antérieures perdues. Sauf quelques modifications de détail, cette constitution régit la ville jusqu'au 1er janvier 1848, date d'application de la loi municipale du 8 janvier 1845. M. L. analyse minutieusement les divers points de la constitution qu'il étudie : « ayuntamiento », rôle des magistrats municipaux, organisation militaire, organisation maritime et commerciale. Il en résulte une courte, mais substantielle monographie, poursuivie à travers les textes, à la fois sur le régime politique et administratif et sur la vie économique à Fontarabie pendant trois siècles. La partie économique intéresse surtout les lecteurs français, à cause des détails très circonstanciés que M. L. accumule, dans la dernière partie de son travail, sur les relations commerciales avec Hendaye et Irun, et sur les péripéties multiples de ces relations.

J. CALMETTE.

MONACI (E.). *Testi romanzi per uso delle scuole.* Rome, Loescher, 1902-5. — Dans cette jolie collection, d'une impression élégante et nette et d'un bon marché remarquable, M. M. réimprime, d'après les éditions les plus récentes, un certain nombre de textes, sans *apparatus criticus* et sans notes, mais, quand il y a lieu, avec un tableau des formes ou un glossaire. Cette collection est appelée à rendre à l'enseignement les plus grands services. Voici les textes concernant nos études qui y ont paru jusqu'à présent : 1° *Poesie provenzali allegate da Dante nel « De Vulgari Eloquentia »*, par E. Monaci, 1903 (0,60); 2° *Il Boeci provenzale*, par E. Boselli, 1903 (0,70), d'après la reproduction photographique de M. Monaci, avec glossaire; 3° *Trovadori provenzali; Jaufré Rudel*, par E. Monaci, 1903 (0,30); comprend la biographie et la nouvelle pièce tirée du ms. Campori; 4° *La lettera epica di Rambaldo di Vaqueiras*, par V. Crescini, 1904 (0,30), d'après l'édition critique donnée antérieurement par le même savant (voy. *Annales*, XV, 275); 5° *Insegnamenti pei giullari di Giraut de Cabreira, di Giraut de Calanson e di Bertran de Paris de Roergue*, par V. de Bartholomæis, 1905 (0,60); avec la leçon du ms. Campori pour le troisième texte et des corrections de divers éditeurs.

A. JEANROY.

NICOLLET (F. N.). *Etudes sur la langue populaire du Gapençais.* Gap, Jean et Peyret, 1904; in-8° de 90 pages. — Ces études, qui

seraient plus exactement intitulées « Morphologie du patois gapençais » (elles embrassent, en effet. toutes les parties flexionnelles du discours), font suite à la *Phonétique du patois alpin*, du même auteur (*Annales*, XIII, 554) et ont paru dans la même revue. Elles ont été signalées et appréciées ici au moment de leur apparition (XV. 232-3); il serait donc superflu d'y revenir.

A. Jeanroy.

Ricaud (Chanoine L.). *Un régime qui finit*. Paris, Champion, 1905; in-8° de 182 pages. — M. Ricaud, déjà connu par ses études sur la Révolution en Bigorre et sur les Représentants en mission dans les Hautes-Pyrénées, passe en revue dans ce nouvel ouvrage les organes administratifs des pays qui ont formé le département des Hautes-Pyrénées. Il établit d'abord d'une façon précise la géographie des *pays d'Etats* (Bigorre, Quatre Vallées, Nébouzan) et des *pays d'élections* (Armagnac. Astarac, Comminges et Rivière-Verdun). puis il en étudie l'administration. Les pays d'élections faisaient partie de la généralité d'Auch et formaient plusieurs subdélégations. Ils eurent comme les autres, en 1787, leur assemblée provinciale et leurs assemblées d'élections, dont M. R. étudie la composition et le fonctionnement; mais il ne nous dit pas si les assemblées municipales purent se constituer et fonctionner avant 1789, ou bien si elles existaient déjà avant 1787. Les pays d'Etats jouissaient d'une certaine autonomie financière, mais là comme ailleurs la pression de l'intendant se faisait parfois rudement sentir. L'administration judiciaire était bien compliquée, mais les juges étaient sans doute de braves gens puisque beaucoup furent élus pour faire partie des tribunaux du nouveau régime. Au point de vue religieux la région relevait de trois diocèses : Auch, Tarbes et Comminges. En terminant M. R. donne quelques renseignements sur la nomination des députés de Bigorre aux Etats-Généraux de 1789.

L'ouvrage de M. R. n'est qu'une nomenclature, intéressante sans doute, mais un peu sèche. L'auteur aurait bien fait de nous fournir des indications précises sur l'état matériel et moral de la région à la veille de la Révolution. F. Dumas.

Saint-Jours (B.). *Etangs et dunes du bassin de Soustons*. Dax, 1904; in-8° de 21 pages (Extrait du *Bulletin de la Société de Borda*). — Dans cette nouvelle brochure, M. S.-J. précise et développe un de ses nombreux arguments en faveur de la stabilité du lit-

toral landais. Nous avons déjà dit (*Annales*, XVI, 581) ce que nous pensons de sa thèse et de sa démonstration.

A. DEGERT.

VIVAREZ (H.). *Pro domo mea. Un artiste graveur au XVIIIe siècle. François Vivarès.* Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq, 1904; in-8° de 80 pages. — François Vivarès, né à Saint-Jean du Bruel, en Rouergue, le 11 juillet 1709, passa à Genève, puis en Angleterre, où il apprit l'art du graveur sur cuivre; il y fut le principal créateur de l'école de gravure anglaise. Catalogue de ses œuvres, comprenant plus de cent cinquante estampes. — Les dernières pages du livre sont consacrées à Jean Vivarais, lequel n'était nullement apparenté à l'artiste dont le nom précède. Vivarais naquit en 1704, à Villeneuve-de-Berg; il acquit une grande habileté en ferronnerie; entre autres œuvres, il a fait les grilles de la cathédrale d'Amiens.

P. DOGNON

PUBLICATIONS NOUVELLES

ARDASCHEFF (P.). Les intendants de province sous Louis XVI. T. III. Appendice; 1re partie : Pièces justificatives. Youriev (Dorpat). Mattiesen, 1904; in-8° de xi-554 p.

BARRAU (F. de). Galerie des préfets de l'Aveyron. T. Ier. Rodez, Carrère, 1905; in-16 de 419 p.

BAYET (C.). Précis d'histoire de l'art. Nouv. éd. Paris. Picard, [1905]; pet. in-8° de 462 p. avec 230 grav. [Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts].

BELLET (Abbé Ch.). Histoire de la ville de Tain en Dauphiné. I. Paris, Picard, 1905; in-8° de xii-511 p. et fig.

BERNARD (C.). Essai historique sur la ville de Forcalquier. Forcalquier, imp. Bernard, 1905; in-8° de 375 p. et 2 grav.

BERTIN (J.-B.) et AUDIER (V.). Adam de Crapponne et son canal. Paris. Champion; Salon, Eyriez, 1904; in-8° de 346 p.

BRÉGAIL (G.). Un révolutionnaire gersois; F. M. Lantrac (1760-1848). Auch, imp. Cocharaux, 1905; in-8° de 132 p.

BRÜCK (H.). Geschichte der katholischen Kirche im XIX Jahrhundert. III (1848-1870). Neue Aufl. Münster, Aschendorff, 1905; in-8° de xiii-603 p.

CABROL (Dom Fernand). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. 6 : Ame-Amulettes. Paris, Letouzey. 1904; gr. in-8° à 2 col., p. 1505 à 1824, avec gr.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. XX. (Broph-Budz). Paris, imp. Nationale, 1904; in-8° de viii-1288 col.

CLAUDIN (A.). Histoire de l'imprimerie en France au xve et au xvie siècle. T. III. Paris. imp. Nationale, 1904; gr. in-4° de 556 p. avec gr. et pl.

CLÉMENT IV. Registres de Clément IV (1265-1268). Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées, d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par E. JORDAN. Fasc. IV. Paris, Fontemoing, 1904; in-4°, p. 345 à 440.

COIFFIER (J.). L'Assistance publique dans la généralité de Riom au XVIII[e] siècle. Clermont-Ferrand, imp. Dumont, 1905; in-8° de 288 p.

COUNAU (E.). La Rochelle disparue. La Rochelle, Foucher, 1904; in-fol. de VII-408 p. et pl.

COUSIN (G.). De urbibus quarum nominibus vocabulum πολις finem faciebat. Nancy, Berger-Levrault, 1904; in-8° de 366 p.

DAUX (C.). L'ordre franciscain dans le Montalbanais. Montauban, imp. Forestié, 1903; in-8° de 136 p.

Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX[e] siècle. III (Bas-Ber). Evreux, imp. Hérissey, 1904; in-8° de 415 p.

DOUAIS (M[gr] C.). L'art à Toulouse. Matériaux pour servir à son histoire du XV[e] au XVIII[e] siècle. Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1904; in-8° de 214 p.

DOUAIS (M[gr] C.). La Visitation de Toulouse (études, souvenirs et documents). Paris, Poussielgue, 1905; in-8° de V-546 p.

DROUAULT (R.). Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles. 1[re] partie. Limoges, Ducourtieux, 1904; in-8° de 133 p. avec musique et carte.

DUCRAY (G.). Le travail porcelainier en Limousin (étude économique et sociale). Angers, imp. Burdin, 1904; in-8° de II-214 p.

FAGE (R.). Les confréries de Pénitents de Tulle. Tulle, imp. Crauffon, 1905; in-8° de 164 p. et gr.

GIRAUD (J.-B.). Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance. T. II. Lyon, imp. Rey, 1899-1904; gr. in-8° de 477 p.

GARDEY DE SOOS (A. DE). Tillac-en-Pardiac à travers les âges. Carcassonne, imp. Bonnafous-Thomas [1905]; in-8° de 106 p.

GOUPILLEAU (P.-C.-A.). Carnet de route du conventionnel Philippe-Charles-Aimé Goupilleau, en mission dans le Midi (1793). Publié d'après le manuscrit inédit par M. GIRAUD-MANGIN. Nimes, Debroas, 1905; in-8° de 104 p. [Documents sur la Révolution à Avignon et en Provence.]

Grenoble et le Dauphiné. Grenoble, Gratier, 1904; in-8° de 202 p. et fig.

Journal d'un chanoine au diocèse de Cavaillon (1664 à 1684), p. p. M. Jouve. Nimes. Debroas-Duplan, 1904 ; in-8° de 80 p.

Kuscinski (A.). Les députés au corps législatif (Conseil des Cinq-Cents, Conseil des Anciens). de l'an IV à l'an VII. Listes, tableaux et lois. Paris, imp. Cerf, 1905; in 8° de xix-424 p. [Société de l'histoire de la Révolution française].

La Gorce (P. de). Histoire du second Empire. T. VII. Paris, Plon-Nourrit, 1905; in-8° de 448 p. et 6 pl.

Latil (J.-P.). Histoire civile et religieuse de Grasse pendant la Révolution. Grasse, imp. Alphonse, 1905 ; in 8° de xvi-258 p.

Lavisse (E.). Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. 6. II : Henri IV et Louis XIII (1598-1643). Fasc. 5 à 8. Paris, Hachette, 1905 ; in-8° carré, p. 112 à 493.

Lestrade (J.). Les Huguenots dans le diocèse de Rieux. Documents inédits, p. pour la Société historique de Gascogne. Paris, Champion, 1904 ; in-8° de xiii-260 p.

Mabilly (P.). Les villes de Marseille au moyen âge. Ville supérieure et ville de la prévôté (1257-1348). Marseille, Astier. 1905 ; in-8° de 296 p.

Marion (Abbé L.). Histoire de l'Eglise. Paris, Roger, 1905; in-8° de xviii-698 et 728 p.

Merki (C.). La reine Margot et la fin des Valois (1553-1615). d'après les mémoires et les documents. Paris, Plon-Nourrit, 1905 ; in-8° de 452 p. et portr.

Michel (A.). Histoire de l'art, depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours. T. Ier. Des débuts de l'art chrétien à la fin de la période romane. Fasc. 1er. Paris, Colin, 1905; gr. in-8° de iv-40 p. avec fig.

Nicolas III. Registres de Nicolas III (1277-1280). Recueil des bulles de ce Pape, publiées ou analysées, d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par J. Gay. Fasc. II. Paris, Fontemoing, 1904; in-4°, p. 113 à 208.

Passy (J. et P.). L'origine des Ossalois. Paris, 1904; in-8° de xvi-160 p. et pl.

Le Gérant,

P.-Ed. PRIVAT.

Toulouse, imprimerie Édouard Privat, rue des Arts, 14. — 3630

POÉSIES PROVENÇALES INÉDITES

D'APRÈS LES MANUSCRITS DE PARIS

On sait que M. C. Appel a publié en 1890, à très peu d'exceptions près, les *Inedita* des manuscrits de Paris[1]. Il avait laissé volontairement de côté, outre les poésies de Guillem Peire de Cazals, dont M. E Levy prépare une édition critique, neuf pièces diverses qui étaient dès lors imprimées dans une suite aux *Gedichte* de Mahn, dont on pouvait alors espérer la prochaine apparition. Mais c'est en vain que nous attendons, depuis quinze ans, cette publication, qui ne verra sans doute jamais le jour. Je crois donc pouvoir publier les pièces en question sans porter aucun dommage, matériel ou scientifique. aux ayants-droit de l'infatigable provençaliste. J'en omets une (174, 11) parce qu'elle fait partie d'une édition de Gavaudan que je vais faire paraître incessamment; j'en ajoute en revanche trois, une presque complètement inédite (nº VI), une publiée d'après un seul manuscrit (XII) et une enfin (VIII) qui avait paru, au reste sans notes ni traduction, dans un recueil peu répandu en France[2]. J'y joins enfin quel-

1. *Provenzalische Inedita aus Pariser Handschriften*, her. v. C. Appel, Leipzig, 1890.

2. Elle a été insérée dans un compte rendu publié par M. Levy dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, 1887. Le nº XII était inédit quand j'ai préparé cette publication; il a été imprimé depuis d'après un seul ms. (*Revue des lang. rom.*, XLV, 149); mais il n'était pas inutile de donner la leçon des deux autres.

ques vers de Sordel où se peint, mieux peut-être qu'en aucune autre de ses œuvres, l'*anima altera* du grand poète lombard, et qu'il était vraiment dommage de ne pas connaître.

Les onze autres pièces n'offrent pas un égal intérêt. Celles de Cadenet et de Guiraut de Calanson n'ont rien que de fort banal; on remarquera du moins dans celle d'Arnaut Sabata, à défaut de délicatesse, de l'humour et de la verve, qualités assez rares chez les troubadours. Les sirventés de Pons Barba et de Uc de l'Escure sont des œuvres de jongleurs, toujours plus intéressantes que les chansons d'amour. Le premier contient une fière affirmation des droits et des devoirs du poète, qu'on regrette de voir associée à des sentiments fort vulgaires; le second constitue, au moins par sa première strophe, un curieux document d'histoire littéraire. Quant aux trois pièces de Marcabrun et à celle de Rambaut d'Orange, elles sont surtout curieuses par les difficultés qu'elles présentent; elles appartiennent, en effet, à ce genre irritant du *trobar clus*, dont on ne peut espérer retrouver la clef que si on en publie d'abord, aussi soigneusement que possible, tous les spécimens.

J'aurais voulu me borner à la traduction de ces pièces, estimant que le lieu serait mal choisi pour une étude grammaticale approfondie. J'ai cru néanmoins devoir ajouter quelques notes, historiques ou philologiques, sur certains points importants. Je publie à part, sans traduction ni notes, les quatre pièces auxquelles je viens de faire allusion; il m'eût fallu, pour arriver à un résultat hypothétique, trop de peine et de place. J'espère, au reste, que pour les trois premières nous aurons bientôt la traduction de M. le Dr Dejeanne, dont l'édition de Marcabrun est en bonne voie d'achèvement[1].

A. Jeanroy.

1. La question d'attribution ne se pose que pour une pièce (nº V), attribuée à Perdigon dans la rubrique de *C* et à *B. Ar. Sabata* dans l'Index de ce même manuscrit et dans *R*; c'est évidemment en faveur de ce dernier qu'il faut se prononcer, et c'est, en effet, ce qu'ont fait la plupart des critiques, de Millot (*Hist. litt. des troubadours*, III, 390) à M. Chabaneau (*Biogr. des troubadours*, p. 130).

CADENET

I.

106, 19 — *E* p. 129 (ms. unique).

Pos jois mi met en via,
Ben dei derenan
Demonstrar mon talen.
Que ves tal s'umelia
Mos cors qu'en semblan
Non lo·i aus far parven;
Pero Amors *dona·m* tan d'ardimen
Que de leis chan. e no sabretz qui sia,
C'a totz ho vueill celar comunalmen.

II Car trop gran vilania
Es qui·*s* vai vanan
Per outracujamen;
Mas ieu n'ai maestria,
Ab que m gart de dan,
E trop, mon essien,
Qu'ieu sai mentir e ver dir plus soven;
E. quan me vueill, e la vertatz es mia,
E quan ops m'es. la mensonja·m deffen.

III Dona. ves on qu'ieu sia.
. . . .
Vos mi don *e·m* prezen,
Que d'autra senhoria
Non vueill ni...
Ni anarai queren :
Mais vueill estar al vostre mandamen
Que d'autr'aver s'amor ni sa paria :
Faitz e diguas de mi vostre talen.

7 me dona.
11 qui.
20 *manque.* — 21 *e·m*] eus mi. — 23 ni aurai : *corr.* deman.

IV E qui ren vos *diria*
De mi lauzenjan,
Tant vos sai conoissen
Que ja dan no·i auria;
E quar eu dic tan,
Sai que fauc faillimen.
Qu'ieu vos am, pros dona, [*tan*] coralmen
Que res el mon albirar non poiria
L'amor, part del trop mieils qu'ieu n'enten.

28 e cre q. r. v. dizia. — 38 *corr.* l'am. part silh que t. (?). — *La pièce paraît incomplète.*

I. Puisque Joie me met en train, je dois bien désormais manifester mon désir; mon cœur s'humilie vers une dame telle que je n'ose lui témoigner [ce que je ressens]; Amour néanmoins me donne la hardiesse de la chanter, mais vous ne saurez qui elle est, car je veux le cacher à tous également.

II. Car il fait très grande vilenie celui qui par outrecuidance se va vantant; mais moi je suis assez habile pour me garder de dommage; je m'y prends, par ma foi, de telle sorte que je sais mentir et, plus souvent, dire vrai; quand je le veux, la vérité est mienne, et, quand il le faut, c'est derrière le mensonge que je m'abrite.

III. Dame, en quelque lieu que je sois.... je me donne et m'offre à vous, car je ne veux ni ne demande la seigneurie d'aucune autre, ni je ne l'irai cherchant; j'aime mieux être soumis à vos ordres que d'avoir l'amour d'une autre au point d'être son égal : faites et dites à mon sujet ce qu'il vous plaira.

IV. Et si quelqu'un vous faisait à mon sujet de faux rapports, je vous sais tellement sage que je n'en éprouverais nul dommage. Je sais bien qu'en disant cala je suis coupable; mais je vous aime, noble dame, si profondément que nul au monde ne pourrait s'imaginer mon amour, si ce n'est celle-là [même] qui s'y entend mieux que moi (c.-à-d. que vous-même) [?].

II.

106, 23. — Texte de *C* 158 v°; var. de *E* 119 r°, *I* 110 v°, *K* 100 v°, *M* 154 r°. Manque *d*. — V. 51-4 dans Diez, *Leben*, p. 514, n. 1.

I S'ieu·s essai ad amar.
Vos cui am e ten car
E dupt e blan,
No m'en devetz mostrar
Pus orgulhos senblan,
Qu'ieu vos am tan
Qu'el mon non es
Neguna res
Qu'ieu pesses que·us plagues
Que no me fos bon' e leugier' a faire.

II Qu'ieu non ai ren a far
Mas vostre pretz lauzar
De bon talan,
E, si mezura·us par,
Tro qu'ieu mais vos deman.
Un belh semblan
De vos agues,
Tro·l mielhs vengues,
Qu'aissi m'avetz conques
Qu'autra no·m pot del cor la dolor traire.

III E si·us platz, un baisar
Mi podetz ben donar
Ses vostre dan;
Del plus no·us aus preyar,
Mas termini venran :
Parlem enan,

1. Ad] az *M*; s. e. damor *IK*. — 2 ten] tenc *CEIKM*; cuian e t. *IK*. — 6 que vos chantan *IK*. — 7 mon *manque* *IK*. — 9 qua vos *C*; que a v. *E*. — 10 que nom fos bo e per leugier a f. *C*; f. ben leugiera a f. *IK*; *dans M* faire *a été corrigé par une main du* XVIª *siècle en* far.

14 e se m. vos *IK*. — 15 vos] nous *CM*. — 17 trol] tro *IK*. — 20 la dolor del cor *C*; nom pot mas vos d. c. *M*.

24 de plus *M*. — 25 viran *I*; virran *K*; mas termes hi venran *E*; mas tant men venram *M*. —

Belh cors cortes :
So qu'ieu·s ai ques
Er mi dat o promes?
Diguatz m'en tot so qu'a vos n'er veyayre.

IV
E poirai m'en fizar
En l'amoros esguar
Plazen que·m fan
Vostr' uelh rizen e clar?
E s'o fan per enjan
Gran pecat n'an,
Qu'aissi cum es
Caps de totz bes
Lo reys araguones,
Aissi am ieu meils de negun amaire.

V
Que farai, pus laissar
No·m puesc de vos preiar?
Murrai aman ?
Non, per mon grat, enquar,
Tro vostre cors prezan
Abras baizan :
Ai, franca res,
Precx e merces
Mi deu valer e·ls bes
Qu'ieu aus de vos en mas chansos retraire.

VI
En Engolmes
Agra trames
Mon chantar, mas no·y es
La francha pros comtessa de bon aire.

28 quieu *C*; sui *I;* soi *K*. — 29 o] e *C*; *manque I*; er mi donat *M*.
31 e poiria *C;* me *M*. — 34 vostr' orgoill *I*. — 35 fan] fai *IK;* per enganar *M*. — 39 rey *C;* lo reys dels *M*. — 40 meils] mais *C;* aissi am meils cors ioios qe neguns autramaire *M; I s'arrête après* ieu (*au bas du feuillet; le suivant contient la fin de* 242, 51). — 42 preiar] amar *C*.
44 per *manque C*. — 45 qar vostre pretz *M*. — 46 *manque K;* baissan *M*. — 50 que faz *M*.
51 engolesmes *C*. — 52 tratrames *C*. — 54 la p. c. f. e d. b. a. *C;* la francha d. b. a. *K*.

I. Si j'ai l'audace de vous aimer, ô vous que j'aime et chéris, que je crains et courtise, vous ne devez pas me montrer, à cause de cela, un visage plus courroucé. car je vous aime tant qu'il n'y a nulle chose au monde qui, si je pensais qu'elle vous plût, ne me fût agréable et facile à faire.

II. Je ne dois rien faire, sinon louer de toute mon ardeur votre mérite; puissé-je, jusqu'à ce que je vous demande davantage, avoir de vous, si cela vous paraît raisonnable, un beau semblant, dans l'espoir que j'obtiendrai davantage: car vous m'avez si bien conquis qu'aucune autre ne me peut enlever l'angoisse du cœur.

III. Et, si cela vous plaît, vous pouvez bien, sans dommage pour vous, me donner un baiser. Je n'ose vous prier de m'accorder davantage, jusqu'à ce que l'heure vienne. Mais parlons-en du moins en attendant, dame belle et courtoise : ce que je vous ai demandé me sera-t-il donné ou [seulement] promis? Dites-moi à ce sujet tout ce que vous jugerez à propos.

IV. Pourrai-je me fier, à ce sujet, aux regards amoureux qui me viennent de vos yeux riants et clairs? Et s'ils le font pour me tromper, c'est de leur part grand péché, car, aussi vrai que le roi d'Aragon est le terme (la source) de tous biens, j'aime mieux que le plus fidèle des amants.

V. Que ferai-je, puisque je ne puis m'empêcher de vous prier? Mourrai-je en aimant? Non, pas encore, [du moins] de bon gré, pas avant que je n'aie tenu dans mes bras et baisé votre noble personne. Ah! noble dame, Prière et Merci doivent bien m'être de quelque secours, ainsi que les louanges que j'ose faire de vous dans mes chansons.

VI. En Angoumois, j'aurais envoyé ma chanson, mais elle n'y est point, la noble et vaillante comtesse d'illustre lignage.

GUIRAUT DE CALANSON.

III.

243, 8. — Texte de *C* 253 a ; var. de *E* 133, *H* 59 (*Studj di filol. romanza*, V, 552; *graves lacunes dans ce manuscrit*) ; *R* 92 r°. — V. 57-72 dans Milà y Fontanals, *De los trovadores*, 1[re] éd., p. 123, note.

I
Li mey dezir
E li mey pensamen
Li dous talen
E tug li mey cossir,
Mos gaugz, mos bes,
Mos thezaurs e m'amors
E ma valors
E·l bes que m'es promes
Etz, dona, vos,
Qu'als non ai retengut
En aquest mon
Qu'als majors ops mi tenha jauzion,
Mas sol de vos cuy ai mon cor rendut,
Cuy am e lau e tem e ser e blandi.

II
E quan m'albir
Del vostre cors plazen,
Guay, avinen
Los bes, qu'ieu no sai dir,
Cum es cortes,
Ni quals es vostr' onors
E la ricors,
Adoncx consir e pes,
Tan suy joyos,
Que be m'es avengut,
Don' ab pel blon,

1 tug mey *R*; li mieu *E*. — 2 mieu *E*; pessamen *H*. — 3 et el dos t. *R*; tuit *H*. — 7 *manque HR*. — 12 qu'als] ca *H*; maior *HR*; jauzen *EH*. — 13 sol] quan *CE*; mas s... vos cui ai mon cor r...scut (?) *H*. — 14 laus *R*; e iau e sor ... e blandi *H*.

21 e la ... cors *H*; de la ricor a. c. can pes *R*. — 23 can *H*; co *R*; cui (?) be mes convengut *H*. — 25 n ... ges blon *H*. —

Quar tan vos am ni n'ai cor deziron
Del gensor cors qu'om sap vestit ni nut :
Doncx ben suy folhs s'autra·n quer ni·n demandi.

II E pus chauzir
Me fes Amors tan gen,
Per chauzimen,
No·m vulhatz far murir,
Qu'estranh[z] dols es
E salvatja dolors
E greus clamors.
Qui pert los ans e·ls mes
E reman blos
Del lonc joy atendut.
Quan no sap don
Aja mais be. tan l'eis del cor prion
Sa grans dolors, *quar si l'a esperdut*
Cest' ira e tem... Mas alhors la comandi.

IV Qu'ieu·s puesc plevir
Plus vos am leyalmen
Ab sufrimen
Que· l maritz ab jauzir ;
Doncx. francha res,
Un dels cent bes majors
O dels menors
Volguessetz qu'ieu n'agues.
Q'us anguoyssos
Dezirs m'a si vencut

26 ... e vos am... ni ai *H*; a mi ni *R*. — 27 ... gen ... sap *manquent H*. — 28 don b. s. f. s. q. ni d. *H*; sautra *R*.

30 mi fetz *R*. — 32 murir] languir *R*. — 34 salvatg *H*. — 35 e greus elamors (?) *H*; greu *R*. — 37 reman] remas *H*. — non nalechos *C*; *manque E*. — 38 de l. joi ... tengut *H*; de l. j. *R*; entendut *C*. — 39 quan] car *HR*. — 40 iamais be *R*; ... tia (?) mas be *H*; tan los dal c. p. *H*; tau mieis del c. p. *R*: tan] quan *C*. — 41 sa] la *H*; sas g. d. *R*: los grans sospirs *C*; — car s... eis a perdut *H*: quar si la perdut *E*: car si eyssamen a perdut *R*; don al cor esperdut *C*. — 42 cestira tem EHR (sest ER); sest *C* : la *manque H*.

43 puois posc p. *H*. — 44 plus fos ... finamen *H*: vos *manque R*. — 45 *manque dans H* (*ou seulement peut-être dans l'edition*). — 46 ab *manque R*. — 48 maiors] menors *CE*. — 49 menors] maiors *CE*. — 51 enginhos *R*. —

Que·l cor me fon
De l'enveya que m'auci e·m cofon,
Quar hieu non ai amic que m'en ajut,
Mas sol de vos, qu'autra no·n prec ni·n mandi.

V E doncx si·m vir
Vas lo bon rey valen.
De pretz manen,
De Castella, no us tir,
Qu'a pretz conques
Sobre·ls emperadors
E·ls reys forsors
E·ls princeps e·ls marques,
Los pretz e·ls dos,
Qu'aissi·s perdon vencut, —
Cum mars rescon
Los noms dels flums. — tug l'autre pretz que son,
Lai on del sieu ha, sol i es mentaugut :
Per qu'ieu noy falh si l retrac ni l'espandi.

VI E sal lo Dieus ad honor e ajut,
Quar es vas Pretz tals quo·l vuelh ni·l demandi.

55 autramic *R* ; autramor *H* ; que maint *H R*. — 56 mas sola vos *H*.
57-72 *Tout le reste manque dans R, où il y a un petit espace blanc.* — 57 sim] sieu *C* : siem *H*. — 58 al bo rei ric v. *H*. — 61 car el a pres *H* ; mas el a pretz *E*. — 64 princes *H*. — 65 el d. *H*. — 68 los noms els f. *H* : pretz *manque E* : e tug lautre que son *C*. — 69 lu (?) ... sieus na sol ges mentagut *H* ; de lai on del sieu a sol hi es mantengut *E* ; lai on del sieu hi a ges mentaugut *C*.
71-2 *manquent H*. — 71 lo *manque E* : azonor *E*. — 72 quol] col *E*.

I. Mes desirs et mes pensées, [l'objet de] ma volonté et [de] tous mes songes, ma joie, mon bien, mon trésor, mon amour, ma valeur et [tout] le bien qui m'est promis, voilà, ma dame, ce que vous êtes ; je n'ai rien retenu (trouvé) en ce monde qui, dans mes plus grandes détresses, me tienne joyeux, sinon vous, à qui j'ai donné mon cœur, que j'aime et loue, crains et sers et courtise.

II. Et quand je me représente de votre aimable personne,

joyeuse et charmante, les qualités, que je ne saurais dénombrer, combien elle est courtoise, combien riche d'honneur et de noblesse, alors je songe et pense et me réjouis à cause du bien qui m'est échu. Dame aux blonds cheveux, c'est ainsi que je vous aime; mon cœur est avide de ce corps, le plus beau qu'on puisse voir, vêtu ou nu : aussi serais-je bien fou si j'en désirais, si j'en recherchais une autre.

III. Et puisqu'Amour m'a fait si noblement choisir, par pitié ne me faites pas mourir, car il souffre un étrange deuil, une âpre douleur et a un lourd sujet de plainte, celui qui perd ses années et ses mois, privé de la joie longuement attendue, alors qu'il ne sait d'où pourrait lui venir plus de bien, tellement jaillit du fond de son cœur l'immense douleur, car il est si éperdu, si troublé par elle, qu'il craint... Mais [quant à moi], je l'envoie [cette douleur] à tous les diables.

IV. Je puis vous garantir que je vous aime plus loyalement en cette attente que le mari qui vous possède; donc, noble dame, veuillez m'accorder l'un des cent biens les plus grands ou les plus petits, car un désir plein d'angoisse a si bien pris possession de moi que mon cœur se fond de l'ardeur qui me détruit et me tue, et je n'ai ami qui puisse me secourir, sinon vous, et je n'en veux ni prier ni solliciter une autre.

V. Et donc si je me tourne vers le roi de Castille, ce roi bon et noble, riche de prix, ne m'en veuillez pas pour cela, car il emporte le prix sur les empereurs, les rois les plus hauts, les princes et les marquis, [il emporte] les prix et les dons [?], et de même que la mer efface le nom des fleuves, ainsi se perdent vaincus (effacés) tous les autres mérites, dès qu'apparaît quelque chose du sien, [bien plus] dès qu'on le mentionne : et c'est pourquoi je n'ai pas tort si je le rappelle et le répands [ce mérite].

VI. Que Dieu le sauve, lui fasse honneur et l'aide, car il est, en fait de Prix, tel que je le veux et le demande.

IV.

243, 11. — Texte de *C* 252 c; var. de *R* 92 c.

I Una doussa res benestan,
Belha e prezan,
Guaya e complida de totz bes,
Miralhs e flors
De dompnas e joys d'amadors
Mi saup panar
Tot mon cor ab sos belhs plazers,
Quar sembla vers
Tot so que dis, senes guabar :
Et hieu pres mais un belh mot ab ver dir
Que mil plazers lay on hom vol mentir;

II Si tot al cor m'es trop pezan
Pe·l belh semblan
Amoros ab que m'a conques,
E ma folors
No sai si s'er mals o doussors,
Ni sai que far,
Pus que tan grans es sos poders
Que·ls sieus vezers
Fa·ls amoros oltracujar
Ab sos plazers, don m'a dat tal cossir,
Quar tot lo mon pot de plazer complir.

III E pus qu'es de valor tan gran,
No'm sia dan
Si del grieu mal li quier merces
Que·m don' Amors

1 *R* dossa. — 2 bele p. — 3 gaie conplida. — 5 de donas e de ioi. — 7 ab son bels. — 9 dis] di. — 10 mais] may.

16 dossors. — 17 doncx que farai. — 18 pus es tals sos p. — 19 sieu. — 20 otracuiar. — 21 a. s. p. per on man dat.

R donne pour la strophe III un texte tellement différent qu'il sera plus commode au lecteur de le trouver ici in extenso; *ce texte est fort altéré : le v. 30 ne rime pas et il y a après le v. 31 quatre syllabes de trop.* E pus sa merce es tan gran — nom sia dan — sil quier un ric

Per lieys que passa las gensors
Ab gen parlar
Et ab lauzor et ab valers,
Quar lunh[s] avers
No m'aonda·l sieu pretz lauzar,
E de senhor conquier hom son albir
Qui·l sap amar e lauzar e grazir.
. . . .

V Si·l plai, senes trestot enjan.
Vuelh que s'en an
Al bon rey dels Aragones,
Quar sa valors
Es tals que·ls sieus bos ayps melhors
Pot hom contar
Cum las estelas quant es sers,
E son aders
Per luy ben servir mout joglar.
Que res als sieus noy sabon avenir
Mas quan dizon : « Pros reys es. ses falhir. »

VI A Maria de Ventedorn vai dir,
Chansoneta, qu'ieu sui al sieu servir.

do quem promes — quem donamors — de sa partz per ques folors — cus aut (*sic*) parlar — mas de lauzors e de valers — quar nulha res — no maondal sieu pretz lauzar — neys mos sabers — e quier mot gent a senhor son aibir — quil sap amar et lauzar e grazir — *Il doit après 33 manquer une strophe. le sujet de* an *devant être, non la dame, mais la chanson, mentionnée sans doute dans les vers manquants.*

34 tres *est dans C écrit au-dessus de la ligne; il manque dans R.* — 36 *R* ab bo — 38 quel sieu bos aibs. — 41 son ades. — 41 *On peut lire dans C* servit *aussi bien que* servir. — 42 *R* per luy mot be servit joglar. — 43 no sabon.

45 *C* a na m. — 45-6 *manquent dans R.*

I. Une dame charmante et de beau maintien. belle et digne de tous honneurs, gaie et accomplie en toutes qualités, miroir et fleur des dames et joie des amants, a su par ses agréables façons me voler mon cœur, car toutes ses paroles, pleines de sérieux. semblent vérité; et j'aime bien mieux un beau mot sincèrement dit que milles choses charmantes avec intention de mentir.

II. Quoique mon cœur souffre par la faute du beau semblant par lequel elle m'a conquis, je ne sais si ma folie me tournera à mal ou à douceur, et je ne sais que faire, puisque son pouvoir est si grand que sa vue seule fait penser folie aux amoureux, [sa vue] et ses douces paroles, qui m'ont plongé en ces tristes pensées, car elle peut combler le monde entier de joie.

III. Et, puisque son mérite est si grand, puissé-je n'éprouver nul dommage si je lui demande merci (guérison) de ce dur mal qu'Amour me fait souffrir pour elle, qui dépasse les plus aimables par ses douces paroles, ses actions dignes de louanges et ses mérites; mais mon talent ne peut suffire à louer [convenablement] sa valeur; et pourtant [je me dis que] celui-là conquiert les bonnes grâces de son seigneur qui le sait aimer, louer et remercier.

. . . .

V. S'il lui plaît ainsi (à ma dame), je veux que, sans intention trompeuse, elle (ma chanson) s'en aille au bon roi des Aragonais, car sa valeur est telle que l'on peut compter ses bonnes, ses excellentes qualités aussi difficilement que les étoiles, le soir venu, et de nombreux jongleurs sont sans cesse zélés à le servir, mais ils n'y peuvent réussir [à le louer], sinon quand ils disent : « C'est, sans mentir, un vaillant roi. »

VI. Va-t'en dire, chansonnette, à Marie de Ventadour, que je suis à son service.

BERNART ARNAUT SABATA.

V.

370, 7. — Texte de *C* 239 c; var. de *R* 33 d. — Les v. 1-2, 17-21, 25-32 sont imprimés dans Raynouard, *Choix*, V, 50, les v. 17-21, 25-32 dans l'*Hist. litt.*, XX, 590.

I Fis amicx suy, mas enquer non a guaire
Que ges d'amor no·m plazia sos bes;
Mas aras m'a aital dompna conques
Per cuy serai, si·l platz, guays e cantaire.

3 *R* aras] eras — 4 cuy] que; platz] plai —

Pero amar volrai saviamen,
E no·s cug ges qu'ieu ames lonjamen
Mi dons, mas vis qu'ela·m volgues aucire,
Quar si·m fa mal, cor ai qu'alhors me vire.

II Tan ai apres d'amor del sieu afaire
Qu'ans que mon cor ajatz en totas res,
Veyrai s'ab vos, dona·m valra merces,
Qu'enquer l'ai tant que be·l vos puesc estraire.
Mas s'a vos platz que m'ajats chauzimen,
De mi, dona, auretz lo cor e·l sen
Aissi del tot que res no n'er a dire.
Ans vos seray totz temps hom e servire.

III Preyada·us ay que no m fassatz mal traire,
E dig vos ai lo mieu voler quals es :
E no us cugetz qu'ie·us am dos ans ni tres
Tot em perdo, qu'ades vuelh mon pro faire
Ab vos, dona, cuy ieu am finamen,
E pregue vos que no m'anetz dizen
Tot jorn de no, quar motz es qu'ieu azire,
E pert m'en hom qui soven lo·m vol dire.

IV [S']ieu no dic ges que siatz la belayre
De tot lo mon, bela dompna, no us pes,
Quar ieu no suy coms ni ducx ni marques,
Per que·m sembla no·m fos belh per retraire
Que ieu ames del mon la plus valen ;
Mas pro avetz beutat e pro joven,
E pro valetz, tan qu'autra no·n dezire :
Ab vos remanh, si·m voletz far jauzire.

6 cug] pes : lonjament solament — 7 mas] pus — 8 fa] fay.

9 damors de son — 10 en] de — 11 veiray dona sia vos valram m. — 12 quencar nay que be men puesc — 13 sia vos play.

21 cuy] que C — 22 e prec vos be q. nous nanetz dizetz (*ces deux derniers mots sont d'une encre différente, le second dans l'interligne*) — 23 de no] deu om — 24 pert ne h. can soven lo v. d.

25 ia nous diray... belazor — 26 ni la melhor bona domna nom pes — 27 que no suy ies — 28 p. que — 29 l. pus plazen — 30 m. pretz avetz... iovent — 32 ans vos.

V Jauzens serai si vos m'es de bon aire,
E si·m datz joy, ja no l'auretz mal mes;
E preiera·us q'un dous baizar n'agues,
Mas adonex sai que mor totz fis amaire
Quan baiza e te e plus no l'en cossen
Si dons; per qu'ieu non ai ges lunh talen
Que ma boca puesc' ab la vostr' assyre,
Si·l plus qu'ieu vuelh mi voliatz esdire.

VI En Amor truep tan de bon chauzimen
Qu'amar mi fay si que nulh mal no sen;
No sai cum s'er, mas ades m'en puesc rire
E va m'en be, sol la razos no·ys vire.

34 non lauretz — 35 e pregui vos *C* — *R* 37 len] lin — 38 non ai degun t. — 39 puesca la vostra sire — 40 sil puesc quen vulh me v. desdire.
42 si] sel — 43 mas] mays — 44 be] te: noys] non.

I. Je suis loyal amant. mais il n'y a pas longtemps encore que les biens d'amour ne me plaisaient guère; maintenant j'ai été conquis par une dame telle que je serai pour elle, s'il lui plaît ainsi, gai et chanteur. Mais je veux aimer avec sagesse : qu'elle ne s'imagine pas, ma dame, que je l'aimerai longuement, du jour où je me serai aperçu qu'elle veut me tuer; car, si elle me fait quelque mal, j'ai l'intention de me tourner ailleurs.

II. Je me suis si bien instruit au sujet d'Amour et de ses façons qu'avant de vous donner complètement mon cœur, je verrai, dame. si auprès de vous Merci pourra m'être de quelque secours, car j'en suis encore assez maître pour pouvoir fort bien vous l'enlever. Mais s'il vous plaît de me traiter avec douceur, vous aurez de moi, dame, cœur et esprit, si complètement que je n'en garderai rien. et je serai toujours votre homme et serviteur.

III. Je vous ai priée de ne pas me faire souffrir et vous ai dit mes intentions: et ne croyez pas que je doive vous aimer sans récompense deux ans ou trois, car je veux faire mon profit auprès de vous, ô dame que j'aime loyalement, et je vous prie de ne point me dire toujours non, car c'est un mot que je hais, et celui-là me perd qui trop souvent me le veut dire.

IV. Si je ne dis pas que vous êtes, belle dame, la plus belle du

monde, ne vous en irritez pas. Je ne suis ni comte ni duc ni marquis ; aussi ne serait-ce point pour moi une chose convenable à dire que j'aime la femme la plus noble du monde. Vous avez assez de jeunesse et de beauté et valez assez pour que je n'en désire pas d'autre : je me tiens à vous, si vous voulez me rendre heureux.

V. Je serai heureux si vous m'êtes débonnaire, et si vous me donnez quelque joie, vous ne l'aurez pas mal placée. Je vous prierais bien de me donner un doux baiser, mais je sais qu'un fidèle amant meurt quand il baise et touche, et que sa dame ne lui accorde pas davantage : et c'est pourquoi je n'ai nul désir de joindre ma bouche à la vôtre, si vous voulez me refuser le surplus que je veux.

VI. Amour est pour moi de si bonne composition qu'il me fait aimer de telle sorte que je ne ressens nul mal ; je ne sais ce qui en adviendra, mais dès maintenant je puis en rire (je m'en moque) et tout va bien pour moi, — à condition que mes sentiments ne changent pas.

Pons Barba.

VI.

374, 2. — Texte de *I* 197 r°; var. de K 183 r°, D^c n° 222 (*Annales du Midi*, XIV, 535; les trois premières strophes seulement) *d* 338 v° (communiquées par M. Bertoni). Les deux premiers couplets dans Raynouard, *Choix*, V, 351, et Milá y Fontanals, *De los trovadores*, 1re éd., p. 432 ; Milá cite de plus les v. 41-2. Les v. 14-6, 33-6, 41-2 dans l'*Hist. litt.*, XVIII, 644.

I Sirventes non es leials
S'om *noi* ausa dir los mals
Dels menors e dels comunals,
E majorment dels majorals,
Car ill fan los faillimenz tals
C'om non deuria parlar d'als,
E car eu·ls sai e non dic cals,
Mos sirventes n'es meinz cabals.

2 noill *Id*, noil *K:* ausa *manque I.* — 3 cominals *D.* — 4 maiormen *D.* — 5 qar i fan *D;* los] les *d.* — 7 e qar los sai *D.* — 8 n'es] ner *D* (ner *dans l'éd. est une faute d'impression).*

II
Pero·l dir me tol temors,
C'om non ausa dels majors
Aissi dir verais desonors
C'om fai mensongieras lauzors :
Per que n'es menre lur valors
Car loignan les chastiadors,
E vei rics los cossentidors
C'al faillir lausan los seignors.

III
Que de nos don ve·l trobars
Degra moure·l chastiars,
Que tals es vils que fora cars
Si no fos lo nostre calars;
C'a nos non deu far lor donars
Trop dir, ni pauc lur restancars,
C'atressi vergoingna lauzars
Part razo, com a tort blasmars.

IV
Mas er non es acuillitz
Blasmars, ni lauzars grasitz,
Que tantz n'a malvestatz feritz
Qe blasme sego·l[s] desgrazitz,
E *lauzar*[*s*] vei de mainz issitz
A sels c'an *lausars* enantitz,
On vei lauzadors escarnitz,
Que cel n'a meinz que meillz lo ditz.

V
Que vout es de sus en jos,
Qu'en la cort del rei n'Anfos
C'a'ps de nos era fons de dos,
Vesem qu'em vengut em perdos,
Que rend' e dos [dan] a garsos
D'aisso que *degran* dar a nos :
Per que fan, donan, d'un dan dos
C'als auls dan e tolon als bos.

9 temors] paors *D*. — 11 dir aissi *D*. — 12 con *D*. — 13 n'es] mes *D*. — 15 uerrics *D*; les *d*. — 16 laisan *IKd*; lur *d*.

18 degral *IKd*. — 19 que] qui *D*. — 21 no deu far nostre lonors d. *D*; lor] lur *d*. — 22 lor estanchars *D*. — 23 quaissi es u. *D*. — *D s'arrête là*.

27 tant... mauastatz *IK*. — 29 segol *IKd*. — 29 lauzor *IK*; lauzar *d*. — 30 lauzors *IKd*. — 30-1 enantitz on vei lauzadors *manque K*.

35 cap *d*. — 37 que renda dos en g. *I*; e a g. *Kd*. — 38 danso *Kd*; degram *IKd*.

VI Reis d'Arragon, torn m'en a vos,
Car etz capz de bes e de nos.

41 tornen *I*, tornimen *d*. — 42 captz *d*.

I. Un sirventés n'est pas honnête si on n'ose pas y dire les fautes des petits, des moyens et surtout des grands; car ils (ceux-ci) commettent de tels manquements qu'on ne devrait pas parler d'autre chose; et si je sais qui ils sont et ne le dis pas, mon sirventés en est moins parfait.

II. Mais la crainte m'empêche de le dire; en effet, l'on n'ose pas faire aux grands des reproches véritables (mérités), comme on ose leur faire des louanges mensongères; et si leur valeur est moindre, c'est qu'ils éloignent les donneurs de leçons, alors que je vois prospérer les approbateurs qui louent leurs maîtres dans la faute.

III. C'est de nous, d'où vient le trouver (la poésie), que devraient partir aussi les leçons, car tel est vil qui serait noble, n'était notre silence; car ni leurs dons ne devraient nous faire dire trop, ni leur abstention trop peu; en effet, louer outre raison ne déshonore pas moins que blâmer à tort.

IV. Mais aujourd'hui ni blâme n'est accepté, ni [juste] louange récompensée; car Mauvaiseté en a blessé un si grand nombre que le blâme s'attache aux malheureux et que j'en vois beaucoup accabler de leurs louanges ceux qui rémunèrent la louange; de là vient que beaucoup de louangeurs sont moqués, car celui-là obtient le moins [de récompense] qui loue le mieux (le plus à propos).

V. Tout est sens dessus dessous, car à la cour du roi Alphonse, qui était, à notre profit, une fontaine de dons, nous voyons que nous sommes venus en vain : on y fait à des garçons (êtres vils) des cadeaux et des rentes avec ce que l'on aurait dû nous donner à nous; ils font, ceux qui donnent ainsi, deux dommages d'un seul, car ils donnent aux mauvais et enlèvent aux bons.

VI. Roi d'Aragon, je reviens à vous, car vous êtes tête de tout bien et de nous.

Sordel.

VII.

R. 142 r°

I Mant home·m fan meravilhar.
Car soy d'aitan [*pauc*] enveyos
Car degun aver no m'es bos,
Mas cant per metr' o per donar;
Car qui ten son thezaur entier
Mil marc non valon un denier,
Car nulh [*avers*] ad home pro non te,
Mas so qu'en met per Pretz o per Merce.

II De trop sobras si deu garar
Qui vol esser valens ni pros,
Ni de sofracha vergoinos;
Car qui a fag e no pot far
Vieu malastrucs ab dol sobrier;
Per que·s deu metr' el dreg sendier
De mezur[a] ap Pretz qui Pretz mante,
Que·l trop no·l tanh e·l pauc y descove.

III Lunh Pretz cort non pretz un denier,
Mas qui vol aver Pretz entier
Sapcha metr' en son afar sobrefre
Que so qu'enpren puesqu'en pes tener [*be*].

Ce curieux fragment n'a été signalé ni par Bartsch, ni par M. P. Meyer dans sa précieuse table de R. — Raynouard en avait cité les deux derniers vers à l'article sobrefre (Lex. III, 395). *Il est écrit à la suite du sirventés de Bertran de Paris* Guordo ieu fas, *et c'est à peine si une initiale rouge un peu plus grosse en désigne le début. Le dernier vers du sirventés en question est écrit en marge, et c'est à la suite de ce vers que se lit, tracé à l'encre noire, en caractères fins, à demi effacés, le mot* Sordel.

2 pauc *manque.* — 7 aver *manque.* — 15 *Ce vers parait trop court d'une syllabe.* — 17 pretz] pret. — 20 *La correction que je propose m'est suggérée par M. Dejeanne. Après ce vers un blanc de cinq ou six lignes.*

I. Bien des hommes (par leur conduite) excitent mon étonnement, car (pour moi) je suis si peu rapace que la richesse ne me plaît qu'en ce qu'elle me permet de dépenser ou de donner; car pour celui qui garde entier son trésor, mille marcs ne valent pas un denier; car la richesse ne sert de rien à l'homme s'il ne la dépense pas pour acquérir Honneur ou Merci (de sa dame).

II. De tout excès se doit garder celui qui veut être vaillant et preux, et craint la honte qui s'attache à la pénurie; car celui qui a fait et ne peut plus faire vit malheureux, en proie à une douleur cruelle; c'est pourquoi il doit se mettre dans le droit sentier de Mesure accompagnée d'Honneur, celui qui veut maintenir Honneur, car le trop ne lui sied pas, et le trop peu ne lui messied pas moins.

III. Je n'estime pas un denier un Honneur chétif; mais que celui qui veut avoir Honneur entier sache mener ses affaires par le frein (prudemment), de façon à venir à bout de ce qu'il entreprend.

UC DE LESCURA.

VIII.

452, 1. — Texte de C. 358 v° (ms. unique). — Imp. par E. Levy, *Literaturblatt*, 1887, col. 271. — Les v. 3-8 sont imprimés dans Raynouard, *Choix*, V, 220; les v. 1, 6-10, 15-16, 25, 33 dans *Hist. litt.*, XIX, 619-20.

I [D]e mots ricos no tem Peire Vidal,
Ni [n]'Albertet de sa [votz] a ben dir,
Ni'n Perdigon de greu [s]onet bastir,
Ni'n Pegulhan de chansos metre en sal,
Ni de gabar sos chans n'Arnaut Romieu,
Ni de lausar Fonsalada son fieu,
Ni'n Pelardit de contrafar la gen,
Ni'n Gualaubet de viular coyndamen.

1-3. *L'ablation de la vignette a supprimé quelques lettres, ici rétablies entre crochets : les mots* pegulhan de ch. (v. 4) *ont été rognés du haut, mais la lecture en est certaine.* — 3 perdigos. — qus]un.

II Donc mas tan say qu'*un* d'elhs temer no·m cal
D'aquelhs mestiers don m'auzetz descubrir,
Ben es razos, segon lo mieu albir,
Un sirventes — e pueis que parlem d'al —
Comens ades, que·l fassa tost e lieu,
Ab que·ls mostre, si tot lur sera grieu,
Que Dieus m'a dat tant d'albir e de sen
Qu'ensenhar puesc tot lo pus sapien.

III Aissi quo·l fait del rey emperial
De Castella val mais, ses tot mentir,
Que de nulh rei qu'om puesc' el mon chauzir,
Son sirventes qu'ieu fa's plus natural
Que de negun dels trobadors, per Dieu,
. . . .
S'esmeron mielhs que l'aurs el fuec arden,
On pus los au totz hom qui be·ls enten.

IV La lengua vir on la dent mi fa mal
E'l cor vas selhs ont hom no·s pot jauzir :
So so·l baro malvat, cuy Dieus azir,
Que an baissat a Pretz son fieu sessal,
Q'us no·l mante ni vol seguir son trieu
Si quon degra : per so les en blasmi eu,
Aitant quan puesc ab mon chantar soven,
Et ai m'en da'z d'enemicx mais de cen.

V En res no·m tem si quascus mi vol mal
De ricx malvatz, q'us no·m pot abellir
Ni pretz donar, que s'us al sebellir
Portes liatz mil soutz al corporal,
No·m saupra mal, fe que dey sant Andrieu,
Quar son escas, cobe pus que juzieu ;
E ja negus lo pretz d'un ayguilen
No n portara, mas paupre vestimen.

12 *suppl.* [qu]'un.
21 *corr.* don p. l. lau (?)
26 ont] *corr.* dont. — 28 *M. Levy propose, je ne vois pas pourquoi, de corr.* en pretz.
35 pretz ni donar.

VI
Pueys romanran l'aver, si Dieus me sal,
Ben leu a tals que fan per filhs noyrir,
Que·s cujaran sian lurs, ces falhir,
Que no·y an part plus qu'ieu a cuy non cal,
Que·l metran tost, fassa*n* o vil *e* lieu,
Que si negus ja n'albergon romieu
Per que l'arma truep ab Dieu chauzimen,
Yeu trairai viu quascu*n* del monimen.

VII
E selh qui pert lauzor e pretz e Dieu
Per filhastre que·s cug sia filh sieu,
Yeu dic d'aisselh que, per dreit jutjamen,
Deu en ifern per mais traire turmen.

45 fassam; *e*] o. — 48 quascus.
52 *corr.* deu *en* vai *ou* en ifern *en* ifernar (?).

I. Pour fanfaronner en vers, je ne crains pas Peire Vidal, ni pour bien dire, Albertet à la belle voix, ni Perdigon pour bâtir un rythme savant, ni Pegulhan, si habile à mettre au sel (?) ses chansons, ni, s'il s'agit de vanter ses vers, Arnaut Romieu, ni Fonsalada s'il faut louer son fief, ni Pelardit pour contrefaire les gens, ni Gualaubet pour jouer joliment de la viole.

II. Puis donc que je suis assez habile pour ne craindre aucun d'eux en tous les métiers que je viens hardiment de vous dire, il est bien juste, selon mon opinion, que je commence immédiatement — ensuite nous parlerons d'autre chose — un sirventés, et que je l'achève tôt et vite (?), par lequel je leur montrerai, quelque peine que cela puisse leur faire, que Dieu m'a donné assez de talent et de sagesse pour en remontrer au plus savant.

III. De même que les actions du roi-empereur de Castille s'élèvent, sans mentir, au-dessus de celles de tous les rois qu'on peut trouver au monde, de même le sirventés que je fais pour lui est plus accompli que celui d'un quelconque des autres troubadours, de par Dieu! [et les vers dont je le compose] s'épurent mieux que l'or à l'ardeur du feu; aussi il n'est homme qui ne les loue, et d'autant plus qu'il les entend mieux.

IV. Je tourne la langue là où la dent me fait mal et ma pensée vers ceux dont nul homme ne peut rien tirer : ce sont ces mauvais barons — que Dieu les prenne en haine! — qui ont dimi-

nué à Prix (Mérite) son fief naturel; car aucun d'eux ne le soutient (Prix) ni ne veut suivre sa trace, comme il le devrait : et c'est pourquoi je les blâme, moi, dans mes vers, autant et aussi souvent que je puis, et je m'en suis fait plus de cent ennemis.

V Mais il m'importe peu que chacun de ces riches mauvais me veuille du mal, car aucun ne peut me plaire nî me donner prix : si l'un d'eux faisait lier mille sous dans le linceul où on l'ensevelira, par saint André, je ne le trouverais pas mauvais (je ne m'en étonnerais pas), car ils sont chiches, avares plus que juifs : et [pourtant] aucun d'eux n'emportera [après la mort] la valeur d'une baie d'églantier, mais seulement un vêtement misérable.

VI. Puis leurs richesses passeront peut-être, de par Dieu, à tels qu'ils nourrissent comme leurs fils, qu'ils croient, en effet, et sans hésitation, être à eux, et qui ne leur sont pas plus parents que moi à n'importe qui ; et ceux-là dépenseront bien vite ces richesses (je souhaite que ce soit le plus tôt possible [?]) ; si aucun d'eux s'en servait pour héberger les pèlerins afin que son âme trouvât merci auprès de Dieu, je me chargerais, moi, de faire sortir chacun d'eux, bien vivant, du tombeau.

VII. — Et celui qui perd honneur, valeur et Dieu pour un fillâtre qu'il croît être son fils, je dis de celui-là que, en bonne justice, il doit aller en enfer pour y subir les pires tourments.

MARCABRUN.

IX.

293, 11. – Texte de *C* 171 r° (ms. unique). Au premier couplet, l'ablation d'une vignette a fait disparaître quelques lettres que je rétablis entre crochets. — Rub. *Aissi comenson las cansos de marcabru.*

I [Co]ntra [li]uern que se[n]ansa
Ab cossi[ri]er quem as[sa]ilh
3 Mes belh [q]ue del chant [m]enans
Ans [q]uautre cossir*ier*s massalha
Pus per un cosselh descrec
6 Nom es ops quautre men cresca.

II Quieu sui assis entrebalh
E leuatz en la balansa
Daquesta say quem trebalha
Em ten en aquest balans
Qu'ab doussa sabor azesca
Sos digz de felho azesc.

III Mos talans es a sembla*n*sa
So e no so d'un entalh
Pueys del talent nays semblans
E pueys ab son dig lentalha
Quar si lus tray ab mal uesc
Lo brico lautre lenuesca.

IV La mar daquesta nom falh
Pels tricx enoios damansa
Ab sol q*uen* amar nom falha
Em sia damar amans
Ab guizardon quem paresca
Plus tozetz que no*n* paresc.

V Per cuiatz nay esperansa
Quen quer ab mi senguafalh
Mas tan nay bons esperans
Estranhs de corta guafalha
Quen mieg mo*n* afar folesc
Non dic paraula folesca.

VI La musa port el badalh
Selh quen amar a fizansa
Questra grat mus e badalh
Souen so uos afizans
Quamors adoncx entrebresca
Enginhos desentrebresc.

VII Ab felhona deziransa
E destranhatge baralh
Pays amors los dezirans
Cuy uir e uol em baralla
Qunam na en ufanesc
Pagut daital ufanesca.

11 *A la fin du mot* ufanesc, un *a* a été effacé.

VIII Desta quieu chant es sobrans
Sos pretz senes deuinalh
Et en ualor es prezans
Neychas segon deuinalha
Quar si per lieys nom espresc
Non aten quautra mespresca.

IX Selh qui fes lo uers el tresc
No sap don si mou la tresca.

Marcabrus a fag lo tresc
E no sap don mou la tresca.

43 *Corr.* sobransa. *Entre la strophe précédente et celle-ci, il en manque une: celle-ci, ayant la structure des strophes impaires, devait être la neuvième.*

X.

293, 21. — Texte de *C* 171 r°; var. de *E* 152 r°. — V. 7-12 dans Raynouard, *Choix*, V, 252.

Macabru (sic).

I El mes quan la fuelha fana
El autra branquilha
El rossinholet safana
Desotz la ramilha
Quel platz frims a la luguana
Del chant que grezilha.

II Quecx auzel que za votz sana
De chantar satilha
E sesforza si la rana
Lonc la fontanilha
El chaus ab sa chauana
Sals non pot grondilha.

R. Rub. *marc e bru.*
1 Bel m. q. fueillal fana. — 2 auta. — 3 safana] sasaia — 5 quel blancx f. e. l. l. — 6 grazilha.
7 q. auzelh que sa u. — 8 del cantar. — 9 e esforsa sen l. r. — 10 fontainilla. — 11 e. chauans.

III Sesta creatura uana
Damor sa parilha
Lur ioys sec la via plana
El nostre bruzilha
Quar nos *qui* plus pot enguana
Per qusq*ue*cx buzilha.

IV Volpils lengua trauersana
Qua lairo cossilha
Ab sa messorgua baussana
Dezerta cezilha
So per quamor segurana
Non truep ses ruylha.

V Iouens feuney e trefana
E donars becilha
Saubudæs causa certana
Que ualors guancilha
E maluestatz ua sobrana
La maire la filha.

VI Pieger es que gualiana
Amors que gispilha
Cruzels cozens e baiana
Calens e frezilha
Quar molt tratz mal e safana
Selhuy qui estrilha.

VII Sist falsa gent crestiana
Quen crim peca e fremilha

14 sapareilla. — 15 lo iois. — 17 que nos. — 18 brazilla.

19 v. t. (*ou* roviersana); lengua *manque*. — 20 que l. conseilla. — 21 a. s. mensonia bauzana. — 22 dezertezessilla. — 23 quamors. — 24 no t. s. roilla.

25 feuneia e trafana. — 26 e donar besilla. — 27 saubudes. — 28 gandilla. — 29 uai. — 30 e l. m. e l. f.

V *bis*. Dazena e de dousana — Moc esta quercilla — De lonh moc e de lonh grana — Sesta merauilla — Queus es plus fera eplus cana — Tro en la frondilla.

31 peger. — 32 amor q. guespilla. — 33 cruels. — 35 qe molt draps penh e safrana. — 36 selui cui e.

37 aquesta f. g. — 38 q. c. pec fremilla.

39 A la fi ues corrossana
Uira lescobilha
Quel baptisme de iordana
42 Lur notz els perilha.

39 a la fin nes corrosana.

XI.

293, 34. — Texte de *C*, 176 r°: var. de *R*, 5 r°. — V. 36-42 dans Raynouard, *Choix*, V, 254.

Marcabru.

Hueymais dey esser alegrans
Pus laura doussa uey uenir
3 *Et* auch lays e uoutas e chans
Dels auzelhs quem fan esbaudir
Lo gen temps me fai alegrar
Mes per iouen me desconort
7 Quar totz iorns lo uey sordeyar.

II Duna ren suy merauelhans
Quades uey granar e florir
10 Escassetatz oc et enians
Uas qualque part me torn nimuir
Cortezia ni ben estar
Ni pretz ni ualor ni deport
14 Uas nulha part no uey renhar.

III Estz lauzengiers lenguas trencans
Cuy dieus cofonda et azir
17 Meton proeza en balans
E fan maluestat enantir
Mas als pros dic e uuelh preyar
Que ia us ab elhs nos nacort
21 Si en proeza uol renhar.

Rub. *Marc e bru.*
1 ueimai. — 2 p. l. dossa. — 4 auzels. — 5 mi fay. — 7 car tot iorn l. u. sordeiar.
8 d. res soy meravilhans. — 9 cades ... flurir. — 10 et escasetatz. — 12 bel e. — 14 neg.
15 lausengier. — 16 q*u*i. — 19 proar. — 21 estar.

IV Eyssamens son domnas trichans
E sabon trichar e mentir
Per que fan los autrus enfans
Als maritz tener e noyrir
Daqui nayssol malvat cuiar
Qus non ama ioy ni deport
Nin auza hom entrelhs parlar.

V Ja dieus noi sia perdonans
Qui las uol onrar ni servir
Estas putas ardens cremans
Peiors que ieu nous saubra dir
Tan lor sap bo lo clau copar
Q*ue* no*n* hi guardon dreg ni tort
Mas selh que mielhs las sap ronsar.

VI Qui anc fon prezats ni amans
Per dompnas ben sen deu geq*uir*
Quaytan sen aura us truans
Omais si mais li pot bastir
Et ieu poirio ben proar
Per mi dons na cropasort
Mas ia no la vuelh decelar.

VII Mesatg... cortes be parlans
Vai ten en urgel ses falhir
E sias del uers despleyans
An cabrieira quelo remir
E potz li dir senes gabar
Q*ue*n tal loc ai tornat ma sort
O*n* elh poiria pro muzar.

22 donas. — 24 efans. — 26 daisi naisol. — 27 cus n. a. ioi.
30 e seruir. — 32 sabria. — 34 noi gardo. — 35 may sel.
37 p. donas be ... giqui*r*. — 38 cayta*n*. — 39 o may simays. — 40 et ieu poyria o be*n* proar. — 41 *per* ma dona na cropa fort. — 42 m. i. no lan uuelh desselar.
43 messatie c. be*n* p. — 44 uay. — 46 an de c. — 47 gabar. — 49 trop m.

VIII *bis*. E potz li dir senes gabar — Q*ue*ntal loc ay tornat ma sort — O*n* el poyria trop musar.

RAMBAUT D'ORANGE.

XII.

389, 40. — Texte de *C* 202 v°; var. de *R*, 7 v°. Dans *C* la pièce est anonyme, mais elle se trouve à la suite de celles de Rambaut. — V. 9-16 dans Raynouard, *Choix*, V, 410.

I Una chansoneta fera
Voluntiers l'anera dir
Don tem quem ner a morir
E fas l'aital q*ue* sen sela
Ben la poira leu entendre
Si tot ses en aital rima
Li mot seran descubert
Alques d*e* ra*z*on deviza.

II Bom sap quar tan mapodera
Mos cors quel men puesc sufrir
De mon talan descobrir
Ades pueg a plena vela
Cuy que ueia ioy dessendre
Per que noy puesc nul escrima
Trobar ans trop ai suffert
De far parer la conq*u*iza.

III Pus ma dona es tan vera
Trop mielhs que ieu non sai dir
Ieu quer ans toste*m*ps mazir
Dieus en iram met ab ela
Om fezes que ben tanh pendre
Per la golæn una sima
Pro ma dat sol lieys no pert
Dieus ma paguat a ma guiza.

Rub. *Raymbaut daurenca.*
3 q*ue* mer. — 4 q*ue* se s. — 5 be la p. — 8 a. de razo*n* d.
10 mo*n* cor. — 12 puech. — 13 cuy q*ue* veya. — 15 ai trop. — 16 ma c.
17 mes t. — 19 quier als. — 20 a dieu ni tan metadzela (*sic*). — 21 duna s.

IV Ben saup lo mel de la cera
Triar el mielhs deuezir
Lo iorn quem fetz lieys aizir
Pus quazems clardat destela
Sa par no*n* sai ad entendre
Beutatz dautra si bes lima
Ni ay a cor tan a cert
De bes arribar en piza.

V Dompna quan ni cu*m* al sera
La nueg e tot jorn cossir
Cous pogues en grat seruir
Quant hiem pes quem fer nim pela
Nom pot far en als entendre
Mos cors de gaug salh e guima
Tant (?) ai en uos mon cor sert
E ma voluntat assiza.

VI Dompna si nous alezera
Mos cors lai on ieu dezir
Res pus tost nom pot aucir
Sim tarza pessartz (?) de tela
Al cor quom nos pot defendre
Quel uida mes ai tan prima
Souen ai guaug e mespert
Empes mala lai conq*ui*za.

VII Doncx quai fag tan lonc espera
Que aissin degues murir
Mas un jorn mes vis quem tir
Un an lo pretz duna melha
No*n* tem si nom pot car uendre
Dretz per que mos cors sen sima
Quades mestai luelh ubert
Vas sella part on lai uiza.

25 mels. — 26 miels. — 28 pus clares q*ue* rais destela. — 29 a par nos fay ad e. — 31 aya cor tans asert. — 32 espiza.
33 mi colc al sera. — 34 nueyt. — 35 ca*n* ieu pes qiem fer. — 39 tan.
44 pe*n*satz de tela. — 46 u. es say t. p.
49 d. cay fag tan so*n* ges pera. — 50 q*ue* aysim. — 52 mela. — 53 no te*n*c. — 54 dreitz ... mo*n* cor me*n*sima. — 56 vays s.

VIII Qui troba mor ses escrima
Ia non deu planher sis pert
59 Do*m*pna si es vaira ni griza.

58 si pert. — 59 d. ques u. e g.

NOTES

II.

39. Probablement Pierre II (1196-1213).

51-4. Selon Diez (*Leben*, 1re éd., p. 544), Mathilde, comtesse de la Marche et d'Angoulême (morte en 1208).

III.

58-60. Probablement Alphonse IX (1158-1214). Deux autres pièces du même auteur peuvent être datées approximativement : le nº 2 est antérieur à 1204 (Voy. Dammann, *Die allegorische Canzone des Guiraut de Calanso*, etc., p. 2) et le nº 6 de 1211 (Voy. Milà, *De los trovadores*, 1re éd. p. 123). Cf. la note sur les v. 36 et 45 de la pièce suivante.

65. Le sens que je donne à ce vers me satisfait médiocrement; mais je n'en vois pas d'autre possible dans l'état actuel du texte.

IV.

24. Remarquer la faute contre la déclinaison.

30-1. Le sens est douteux et la liaison des idées est si faible que le contexte ne nous éclaire pas. On pourrait comprendre aussi : « Le fait de la louer ne me rapporte rien »; il faudrait en ce cas *lauzars*, mais nous venons de constater une autre faute contre la déclinaison.

33. Il semble manquer ici une strophe, à la fin de laquelle devait se trouver le mot *chanson*.

36. Pierre II d'Aragon.

45. Marie, qui épousa Eble V de Ventadour, après 1190, et mourut en 1219. (Voy. Schultz, *Die prov. Dichterinnen*, p. 9.)

VI.

25-32. Il paraît y avoir dans cette strophe quelque confusion, et je ne suis pas sûr d'en avoir bien saisi le sens. Si je comprends bien, l'auteur, après avoir blâmé les protecteurs des poètes (25-6), revient à ceux-ci pour compléter l'idée exprimée à la fin de la strophe précédente : ils blâment les malheureux et louent ceux qui sont disposés à les payer.

34. Probablement Alphonse X de Castille (1252-84).

35. J'interprète *caps* par *c'a obs*.

41. Probablement Jacques Ier (1213-76). Je ne sais pourquoi Milà (p. 133 n.) veut rapporter ces vers « à Alphonse II, et non à Pierre II ».

VII.

Sobrefre n'est point connu jusqu'ici comme substantif. Je corrigerais volontiers en *s. menar s. a. sobre fre*, d'après un passage de Sordel lui-même, cité par Levy, *Supp.*, III, 595.

VIII.

1. Raynouard (*Lex.* V, 95) traduit, dans ce passage, *ricos* par « rude »; le mot a, comme ailleurs, le sens de « arrogant, présomptueux ». cf. G. Riquier, LXXV, v. 152 et Amanieu de Sescas dans Bartsch, *Denkm.*, 109, 25.

2. M. Chabaneau (*Biogr.*, p. 121, v. 5) admet, sur la foi de notre texte, l'existence d'un *Albertet de Savoia;* mais M. Levy (*loc. cit.*, col. 271-2) a déjà fait remarquer que l'insertion d'un *i* ne s'imposait pas. La restitution *vo[tz]* me paraît sûre, le jambage du *z* étant encore visible. M. Levy objecte, quelle que soit la restitution, que *a ben dir* serait « suspendu en l'air »; mais *a* peut avoir ici le sens de « quant à ».

4. Faut-il interpréter *sal* par *salem* ou *saltum?* Dans les deux cas l'allusion reste obscure.

5-8. Les deux chansons conservées d'Elias Fonsalada (*Archiv*, XXXIV, 395) ne contiennent rien qui justifie cette critique. Nous ne pouvons contrôler non plus le bien fondé de celles qui s'adressent aux trois autres personnages nommés dans ces vers; les deux derniers peuvent au reste, comme le dit M. Levy, n'avoir été que des jongleurs.

13. Voy. plus bas la note au v. 45.

17-8. Ferdinand III (1217-52) ou plus probablement Alphonse X (1252-84). Depuis Alphonse VIII, qui avait porté officiellement le titre d'empereur, on l'attribua parfois à ses successeurs; ainsi Gavaudan le donne à Alphonse IX (*Patz passien*, envoi, dans Raynouard, IV, 405).

20-21. *Son sirventes*, c'est-à-dire celui-ci, que je fais pour lui. *Natural*, « accompli, parfait ». Ces mots devaient être le régime direct d'un verbe contenu dans le vers perdu dont j'ai indiqué dans la traduction le sens probable. — 25. Sur ce proverbe, voy. Thomas, *B. de Born*, p. 63, n. 7.

28. *Sessal*, *censualis* (Ray. n., II, 387).

30. Rime singulière dont on trouvera un autre exemple dans la vie de sainte Enimie (Bartsch, *Denk.*, 261, 21; cf. la note de l'éditeur).

35-7. Je ne donne pas comme certaine la traduction de ces vers, que M. Levy (*loc. cit.* et *Supp. W.*, I, 374) déclare ne pas comprendre. — Le corporal sur lequel le prêtre dépose l'hostie consacrée est le symbole du linceul où Jésus-Christ fut enseveli : « Sindone, quam solemus corporale nominare » (Du Cange, *Corporale*).

37. Peut-être faut-il corriger *no'm* en *no'l* et entendre : « cela ne lui siérait pas mal ».

45. Le sens du dernier hémistiche me reste obscur. *Vil e lieu* est une expression toute faite, dont il y a d'autres exemples (Peire Vidal, *Anc no mori*, v. 29), où les deux adjectifs paraissent à peu près synonymes; cette expression ne donnant ici aucun sens, je propose de corriger en *tost e lieu* (et je traduis en conséquence); au v. 13, en revanche, *vil e lieu* irait fort bien : ces mots s'appliqueraient au style simple et à la mélodie facile de la pièce : peut-être y a-t-il eu transposition entre les deux expressions.

LES BIENS PATRIMONIAUX

DU DIOCÈSE DE RIEUX

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE[1]

I.

L'ancien régime désignait sous le nom de « biens patrimoniaux » l'une des deux sources de revenus des communautés, l'autre, pour les villes, étant l'octroi. Elle consistait, disent les vieux recueils d'administration rurale, « en domaines

1. BIBLIOGRAPHIE.

1. — **Sources manuscrites**

Archives de la Haute-Garonne. Série C : 1926, 1927, 1928, 1935, 1936, 1937, 1983, 1984, 1993. (Enquêtes économiques, vérification de dettes, etc.); — Série L : Registre 69. (Délibérations du Directoire départemental en l'an II et en l'an III). — *Monographies communales*, rédigées en 1885 par les instituteurs.

De Froidour. *Lettres à M. de Héricourt* (ms. 643 de la Bibliothèque de Toulouse).

Bâville. *Mémoires;* ms. communiqué par M. Mesplé. (Quelques annotations offrent de l'intérêt en dehors du texte imprimé par l'*Histoire de Languedoc,* édit. Privat.)

II. — **Imprimés.** *a)* Ouvrages généraux.

Boisguillebert. *Le Détail de la France.* (Edition des Economistes.)

Code municipal ou Analyse des règlements concernant les officiers municipaux. Paris, 1761.

Marquis de Mirabeau. *Théorie de l'impôt,* édit. de 1761.

Pesselier. *Doutes proposés à l'auteur de la Théorie de l'impôt,* 1761.

De Boislisle. *Correspondance du Contrôleur général des finances avec les intendants.* Paris, imp. nat. 1874-1898.

Arthur Young. *Voyages en France pendant les années 1787, 1788,*

quelconques » et leur origine « se perdait dans la nuit des temps ».

Une enquête de 1734 nous fait connaître dans quelle mesure, pour le diocèse de Rieux, la possession de biens patrimoniaux venait alléger les charges des particuliers et leur faciliter les conditions de la vie.

Cette enquête porte sur soixante-deux communautés[1]. Dix-huit déclarent ne rien posséder. Ce sont : Aigues-Juntes, Auribail, Bédeilhe, Canens, Castagnac, Esperce, Lanoux, Latour, Latrape, Peyssies, Pin, Serres, Montaudet et Montgazin[2], Madière, Mailholas, Marliac, Massabrac et Magrens. Un certain nombre ne possèdent que quelques terrains vagues, places, carrefours, emplacements d'édifices détruits :

1789. Traduction Lesage. Paris, Guillaumin, 1860. Aux t. I, p. XIV, et II, chap. X : Des clôtures. Voir aussi l'Introduction, par Léonce de Lavergne.

Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique. Toulouse, an X.

Baron Dupin. *Précis historique de l'administration et de la comptabilité des revenus communaux*. Paris, Leblanc, 1820. Résume et complète les données du Code municipal de 1761.

P. de Castéran. *L'œuvre de M. de Froidour au* XVII[e] *siècle*. Toulouse, Privat, 1896.

Lois de Languedoc [par Albisson]. T. I à VII.

Isambert. *Recueil général des anciennes lois françaises*. Paris, 1829.

Karl Brunnemann. *Maximilien Robespierre*. Trad. par M[lle] Lévi. Paris, Schleicher, 1904; 2 vol. in-8°. Précieuses notes du traducteur, très informé, sur l'histoire économique de la Révolution française.

b) Articles de Revues.

Révolution française des 14 juin, 14 juillet 1793 : articles de M. Sée, *Les cahiers des paroisses de Bretagne en 1789*. Sur les desiderata des paysans en matière de biens communaux.

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse, 1901, pp. 331 et suiv., article de M. Guénot sur *La destruction des forêts pyrénéennes*.

1. Le diocèse *civil* de Rieux comprenait 83 communautés, dont 72 relevant de la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Rieux et 11 de celle de l'évêque de Comminges. 28 font aujourd'hui partie du département de l'Ariège; les autres sont dans le département de la Haute-Garonne. Les mémoires de Bâville, antérieurs de plus d'un demi-siècle aux documents que nous analysons, nous donnent un autre groupement des lieux : « Le diocèse de Rieux n'a pour le temporel que 60 paroisses dans le Languedoc, dont il y en a 18 pour le spirituel dans le diocèse de Couserans et un dans Pamiers; le reste est en Guyenne et au pays de Foix. »

2. Montaudet et Montgazin étaient deux communautés unies.

par exemple, un vieux château à Castéra-Vignole; ou des droits seigneuriaux : la haute justice en paréage à Caujac. Quelques-unes déclarent ne pouvoir affermer : Montardit a seulement 3 arpents 2 mesures de dépaissances. En 1742, les consuls qualifient ces biens communaux de « rochers et ronces, dont on ne peut tirer aucun revenu en les affermant ; au contraire, ajoutent-ils, on préjudicierait à la communauté ».

Les aliénations sont signalées : Mauran en constate pour plusieurs articles de petite contenance. Ailleurs, un commencement d'allotissement a été fait : Fabas possède plusieurs communaux de terre herme[1] « inscrits au compoix sous le nom des habitants de trois masages » qui en paient la taille[2]. Gratens détient cent arpents de communaux divisés entre tous les tenanciers du lieu. qui sont chargés également d'en payer la taille. La répartition a eu lieu au *prorata* du tènement de chacun des habitants. Une sentence du sénéchal de Toulouse, en date du 10 janvier 1707, confirmée par un arrêt du Parlement de juillet 1708, a ainsi établi les choses.

Le bois de la ville de Montesquieu, d'une contenance de 55 séterées, a été aliéné lors du « département » des dettes, avec un moulin sur l'Arize. à M. de Laloubère, en payement de 10,000 livres qui lui étaient dues[3]. Une semblable opération a eu lieu, à une date non précisée, à Noé, où deux communaux ont été aliénés en payement des dettes anciennes[4]. A Mauran, plusieurs articles de petite contenance, dont un bois qui a produit 190 livres, ont été vendus en 1745[5].

A côté de ces aliénations effectives, de véritables usurpations se sont produites. L'une des questions posées aux communautés par les Etats de Languedoc a pour objet ce genre d'empiètement : « La communauté, y est-il dit, est-elle troublée dans l'usage de ces biens? » Carbonne se plaint de l'abbaye

1. Du latin *eremus*, avec le sens de terrain vague, bien désert.
2. Arch. de la Haute-Garonne, C 1926.
3. Arch. de la Haute-Garonne, C 1927.
4. Arch. de la Haute-Garonne, C 1927.
5. *Ibid.*

de Bonnefont, qui prétend que la communication de l'élection consulaire doit lui être faite : de ce chef, un procès est pendant devant la Cour des aides de Montpellier[1]. Ce procès et quelques autres absorbent si bien le produit des biens patrimoniaux que le curé se plaint à son tour : ces revenus devraient, d'après lui, être employés en « moins imposé »[2] pour les réparations. Au même lieu, M. Surville a barré une rue faisant le tour de la ville. A Couladère, la communauté possède deux communaux d'une contenance de 17 séterées 3 mesures. L'un d'eux, de 10 séterées, est en terre labourable : le seigneur s'en est emparé. Un jugement du 20 mars 1721 le condamne à restitution ; mais la communauté ne peut mettre ce jugement à exécution faute de fonds[3]. A Lafitte, une petite maison, « la Chapellenie », est possédée par le curé ; mais la communauté lui en conteste la propriété[4]. A Lagrâce-Dieu, on a donné en « locaterie perpétuelle », à un avocat de Toulouse, M. Dupuy, une pièce de terre de 3 pugnères, produisant 3 pugnères 2 boisseaux de blé. Le revenu, estimé 6 livres en 1734, est porté à 7 livres en 1745. Le détenteur n'accepte pas ce nouveau tarif, qui lui paraît au-dessus de la valeur marchande proportionnelle de la récolte ; il demande à payer en nature.

D'autres contestations sont encore mentionnées : à Rieux, deux, dont un procès. En 1742, Monteils est en procès avec la communauté voisine d'Alzen, par appel devant le Parlement de Toulouse, au sujet du droit d'usage dans la forêt d'Alzen. Palaminy a eu recours, en 1729, à un arbitrage et transaction avec messire Samuel Aymar, seigneur du lieu. Nous retrouverions facilement, particulièrement en étudiant les dettes des communautés, des traces de pareilles contestations.

1. Arch. Haute-Garonne, C 1926. L'abbaye de Bonnefont était seigneuresse de Carbonne en paréage avec le roi.

2. En diminution de la contribution extraordinaire incombant à chaque habitant pour les réparations nécessaires.

3. Arch. Haute-Garonne, C 1926. Il s'agit sans doute des frais d'expédition et de signification de l'arrêt.

4. En 1743, le curé écrit à l'intendant pour lui dire qu'il jouit noblement, par décision du commissaire de MM. les Trésoriers de France, en date de 1725, d'une maison appelée Chapellenie, que M. Poisson a néanmoins comprise dans son mémoire parmi les patrimoniaux de Lafitte. (Arch. Haute-Garonne, C 1927, *verbo* SAINT-MICHEL.)

II.

La nature et la quantité des biens patrimoniaux est très variable. Il y a en premier lieu les forêts avec les droits d'usage. de pacage, de cueillette du « bois mort » et du « mort bois ». C'est ainsi que les habitants de Gaillac-Toulza jouissaient depuis 1317[1] du « droit entier et parfait » des pâturages et bois dans les terres du roi et du monastère de Calers, seigneurs du lieu. En 1740, le grand maître des eaux et forêts, faisant sa visite, « n'eut aucun égard aux usages et privilèges qu'on lui représenta. Mesme le fournier du four banal est privé d'aller couper du mauvais bois pour faire cuire le pain des habitants, ce qui lui est d'un grand préjudice. » C'étaient les mesures préparatoires d'une intervention plus active : le 28 mars 1743, le procès-verbal de vérification constate qu'il a été procédé à l'établissement d'un quart de réserve, à l'allotissement des coupes, à la plantation des bornes.

Saint-Michel jouit également, à côté de 200 arpents de dépaissances, de deux bois taillis, dont un avec quart de réserve, et l'autre de 170 arpents « aussi piqueté par les officiers de la maîtrise ». La communauté n'a jamais fait aucune espèce de coupe à son profit.

Ailleurs, la jouissance paraît incontestée. A Seix, en 1734, les « forêts, montagnes et vacants » s'étendent sur 500 arpents. Les commissaires font observer que certaines parties pourraient être mieux utilisées qu'en usages et dépaissances, et, par exemple, affermées : les droits de fermage qu'on en retirerait pourraient être appliqués aux besoins de la communauté « en moins imposé ». Tourtouse, dans le haut Couserans, a le droit de dépaissance dans la forêt de Nouailhan et de Lasserre, avec le privilège d'y prendre du bois de chauffage, du bois de construction et des instruments aratoires. Sainte-Croix participe à ces privilèges dans une certaine mesure : elle a le

1. C'est la date du paréage entre le roi et le monastère de Calers. Les privilèges des habitants remontaient d'ailleurs à 1274. (Arch. Haute-Garonne, C 1926, v° GAILLAC-TOULZA.)

droit de dépaissance sur 25 arpents (un tiers) de ladite forêt; et ce droit de parcours est limité, par transaction de 1617, à huit mois de l'année, les autres étant réservés au « seigneur évêque ». Point de coupes régulières. Trente ans auparavant, on fit dans les communaux une coupe de broussailles que l'on vendit aux verriers, pour en appliquer le produit à la réparation du clocher de l'église et à celle du pont, avec l'aide des États[1].

III.

Il n'est pas toujours facile de distinguer, dans les mémoires produits, les bois véritables, plus ou moins régulièrement exploités, des terrains vagues et broussailleux. Il semble que, dans la plaine ou sur les coteaux qui forment une pointe avancée entre la Garonne et l'Ariège, le déboisement eût déjà atteint sa limite extrême. Pailhès, qui joint aux droits ordinaires celui de faire des coupes de bois pour les « arnois aratoires » et la vaisselle vinaire, a le droit de pacage dans « un autre terroir sur tout ce qui reste à défricher ». A Montesquieu, c'est le donateur même du bois de la ville, M. de Barrau, ancien curé de Montesquieu, qui a pris des mesures conservatrices. Il a stipulé que « les pauvres » ne pourraient emporter le bois que sur la tête : défense était faite d'employer des charrettes, cheval et âne. Le bois de Montjoy — 40 séterées — n'est composé que de broussailles et ne peut être mis en coupe réglée. Les trois communautés qui ont le droit d'usage dans la forêt d'Alzen — Alzen, Monteils et Nescus — ont de la peine à faire reconnaître leurs titres : Alzen prétend ne partager le droit d'usage qu'avec le seigneur de Nescus. La communauté de Nescus n'entend pas être exclue; mais les habitants d'Alzen détiennent les titres, et il est impossible à Nescus de justifier

1. Arch. Haute-Garonne, C 1927 (v^is SAINT-MICHEL, SEIX, TOURTOUSE, SAINTE-CROIX et CITAS). Les verriers étaient à Sainte-Croix, à Fabas. On connaît l'histoire tragique des Grenier, gentilshommes verriers protestants de Fabas et de Sainte-Croix. (*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. XI, p. 250-2, cité par M. Lévy-Schneider dans sa thèse : *Le conventionnel Jeanbon Saint-André*.)

de son droit[1]. Dans le cas où des coupes sont nettement indiquées, comme à Mauran, on ne trouve aucune preuve de régularité. Le droit de pacage et le droit de coupe plus ou moins limité, « mort bois et bois sec », semblent être de règle dans les forêts seigneuriales, spécialement à Capens et à Marignac.

IV.

Partout, on comprend parmi les patrimoniaux les places publiques, couvertes ou non, les carrefours de village, les chemins de ronde des villes, sortes de pâtus communs, et autres terrains vagues qui ne servent « que pour la sortie des maisons ». Les autres communaux sont vaguement désignés sous les appellations de terres hermes, broussailles, rochers, lieux élevés. Ces terrains incultes paraissent souvent très étendus : à Gaillac-Toulza on les estime à 71 séterées 2 mesures; ils semblent avoir été abandonnés avant la « faction » du cadastre de 1647. Telle communauté, comme Gratens, déclare que ces biens incultes constituent une charge puisqu'ils ne sont qu'un sujet d'augmentation des impôts, « ne rapportant aucun revenu »[2]. A Longages, sur 115 séterées, la partie affermée ne donne qu'un revenu de 118 livres; le reste est en dépaissances. Lavelanet a 64 arpents de terre labourable, inculte et bois. A Saint-Michel, 200 arpents ne produisent que 69 l. 14 s. A Salles, à côté de 6 boisseaux de terre donnant 1 l. 15 s. en rente perpétuelle, de 2 séterées occupées par l'avenue de l'église et les dépaissances, on signale en 1742 trois autres communaux « remplis de sources » et le port, où abordent barques, radeaux, mais qui ne rapporte rien. Les 300 arpents de Rimont (ou Rieumont), en Couserans, ne fournissent que du bois de chauffage ou des dépaissances. Il y a un bois de hêtres,

1. Arch. Haute-Garonne, C 1927. Alzen, à son tour, a eu des contestations avec M. de Faudoas, mis en possession du bois communal par M. de Froidour. (Arch. Haute-Garonne, C 1936.)

2. Il faut entendre que les biens incultes, sans doute parce qu'ils n'ont pas encore été reconnus comme tels, restent allivrés à la taille et sont une charge pour la communauté, puisqu'ils ne donnent aucun revenu.

acquis par un acte d'inféodation de 1455, dont on ne vend les coupes que « dans les nécessités absolues »[1]. Les 25 arpents de Sérisols, les 200 arpents dont Montégut jouit depuis 1291, ne donnent rien. « Il est à présumer, disent fort judicieusement « les commissaires, que sur cette quantité de terrain, une « partie pourrait être mise en culture ». Mais il faudrait de l'initiative, de l'esprit de suite, et tout cela ne peut naître que d'une vie locale plus intense, d'une moindre ignorance, d'un moins complet asservissement. Aussi les enquêteurs, mal secondés, ajoutent-ils : « Cette partie, nous n'avons pu la découvrir »[2].

V.

Un certain nombre de ces propriétés communales proviennent des biens abandonnés. Une enquête parallèle à la précédente, également de 1734, nous fait à peu près connaître la proportion de ceux-ci et leur origine. L'enquête a porté sur cinquante-quatre communes ayant des biens abandonnés ou incultes, et sur dix n'en ayant pas. On n'a pu faire de récapitulation, disent les commissaires, faute de détails précis que l'on n'aurait obtenus, pour un certain nombre de lieux, que par le dépouillement des cadastres. Quelques observations et quelques chiffres sont néanmoins très suggestifs. A Alzen, les biens abandonnés paient 16 livres 16 sols de taille. A Auribail, les biens abandonnés au 1er janvier 1713[3] comprennent cinq occupants, une maison, 33 séterées 2 pugnères de terre.

1. Arch. Haute-Garonne, C 1927.

2. Arch. Haute-Garonne, C 1927 *passim*. Le tableau pourrait être continué : Palaminy, 35 arpents, 6 mesures; Marignac, 3 arpents; Marquefave, 10 séterées de terre herme et prés. Ces derniers avaient si peu de valeur qu'on les confondait sans doute souvent avec les dépaissances. Nous n'avons trouvé nulle part trace d'une redevance payée par les habitants pour la jouissance commune des pâturages. (Voy. Dupin, *Précis*, p. 163.)

3. La préoccupation de l'enquête de 1713, dont le dossier que nous avons consulté porte des traces nombreuses, semble avoir été de rechercher l'influence sur les biens ruraux des événements du début du siècle, et notamment de l'hiver de 1709. Ses résultats sont généralement confirmés par les états de 1734 qui lui sont annexés et dont nous l'avons rapprochée. (Arch. Haute-Garonne, C 1928.)

Sur 133 livres d'allivrement, représentant 832 l. 10 s. 3 d. d'imposition, il y a 26 l. 5 s. (le cinquième) applicables aux biens abandonnés. Cazères a treize maisons abandonnées ou écroulées, dont la taille s'élève à 17 l. 10 s. 6 d. On a négligé de renouveler les proclamations pour faire adjudication de ces biens vacants à ceux qui se présenteront. A Couladère, on constate l'abandon de vignes, d'une bouzigue, d'une maison[1]. A Fabas, jusqu'en 1713, vingt propriétaires ont délaissé 69 séterées 6 mesures 2 boisseaux de terre, faisant 25 l. 2/4 et 4 florins d'allivrement : la taille de 1712 étant de 1,673 l. 3 s., les biens abandonnés y sont compris pour 222 l. 13 s. 5. d. (près d'un septième). Gratens a 20 séterées de terres abandonnées « par acte » soit 4 l. 4 s. de taille. A Lavelanet, en 1713, la métairie et labourage de l'obit de Roudeille est délaissée depuis quatre ans. Le dernier détenteur était un prêtre. Me Gabriel de Benque : sa contenance est de 78 séterées 1 mesure et la taille s'élève à 26 l. 19 s. 9 d. sur 2258 l. 13 s. et 3 deniers d'imposition totale. A Longages, les maisons abandonnées paient 10 livres de taille. On signale encore des « vacants » à Bérat, à Mauran, à Montaudet et Montgazin, à Rieux, à Sérizols (22 arpents), à Tourtouse, à Saint-Michel, à Saint-Sulpice (1/10 de la taille)[2].

Rarement la cause de l'abandon est indiquée. Constatons d'abord la disproportion des pertes d'une communauté à l'autre; cela indique sans doute que l'abandon provient en partie de causes locales[3]. En général, il semble qu'il s'agisse

1. Arch. Haute-Garonne, C 1928. Cf. la lettre écrite au contrôleur général par M. de Couladère, le 12 août 1709, pour se plaindre de l'hiver de 1709, de la perte de ses grains par froid, grêle, inondation; les métayers menacent de tout quitter. L'évêque de Rieux ne trouve aucune ressource. On loge à grand'peine un soldat du château de Foix. On sera réduit à mendier. (M. de Boislisle, *Corresp. Contrôl.* 3,526.) On s'explique la longue répercussion de ces faits.

2. Arch. Haute-Garonne, C 1928.

3. Rappelons que pour les économistes du début du siècle, comme Boisguillebert, la cause de l'abandon est dans la mauvaise répartition de la taille... « Aussi est-il ordinaire de voir des paroisses où il y avait autrefois des 1000 ou 1200 bêtes à laine, n'en avoir pas le quart présentement, ce qui oblige à abandonner une partie des terres dont les fonds

de changements de résidence, d'extinction des familles. « Les héritiers des anciens propriétaires, dit la déclaration de Longages, ont entièrement péri ou sont censés l'être pour n'avoir point paru dans le lieu depuis un très long temps. Ainsi, nous croyons que la communauté, après avoir fait observer les formalités requises, pourrait en faire le titre à qui se présenterait et ferait la condition la meilleure, et à défaut d'enchérisseur, à celui ou à ceux qui se chargeraient d'en payer la taille ».

Nous sommes plus heureux quant aux terrains laissés incultes, — sorte de demi-abandon fait par les propriétaires restant sur les lieux. Les causes du fait sont diverses, et doivent avoir également influé sur la précédente catégorie de biens ruraux. A Bérat, sur 800 arpents dont la taille monte à 222 livres, « environ 200 arpents pourraient être rendus utiles pour la complantation des vignes, nous ayant été dit qu'il y en avait autrefois, qui périrent en 1709. » Même observation pour Gaillac-Toulza. Les désastres de 1709, cause probable d'une partie des abandons de biens signalés en 1713, eurent, on le voit, une longue répercussion.

Lafitte-Vigordane a 14 arpents de terre herme, ou vacants, dont une grande partie occupée par des flaques d'eau[1] qui découlent des fontaines et coupée par des chemins publics; ces biens ne donnent aucun revenu. A Esperce, un sixième du « terroir » est inculte par suite « du défaut de facultés des propriétaires qui ne peuvent avoir des bestiaux pour engraisser et travailler le terrain, même par le défaut d'ouvriers ». Mauran, pour ses 28 arpents improductifs, invoque le « défaut d'aisance de partie des possesseurs ». Ailleurs, à Mailholas, par exemple, « le fond a été dégradé par les eaux ». Même observation à Montesquieu, où, de plus, les grêles ont ravagé les vignes; à Noé, où l'on signale encore des vignes disparues. Pailhès a conservé, volontairement semble-t-il, les terres

ne sont pas très bons naturellement, parce qu'ayant besoin d'amélioration on ne peut ou on n'oserait les y faire... » (*Le détail de la France*, p. 190.)

1. Arch. Haute-Garonne, C 1926.

incultes « qui sont nécessaires pour la nourriture des bestiaux ». Ce doit être le cas d'un grand nombre de lots que les communautés signalent comme « ingrats par nature, dépourvus de faculté pour la culture ».

La plupart de ces biens sont inscrits au compoix[1]; mais ils sont taxés modérément. « La taille, est-il dit à propos de Sérisols, est proportionnelle à l'ingratitude des fonds, ce que nous avons compris par la multiplicité des allivrements portés par le compoix. » On a, en somme, multiplié les catégories pour atteindre la valeur relative des fonds. Quand il s'agit des biens abandonnés, l'embarras est grand : quelquefois les communautés en sont chargées; mais il arrive aussi, comme à Tourtouse, que la taille soit portée en non-valeur, « les collecteurs ne sachant pas à qui la demander ». Sur ce point, la jurisprudence fiscale semble hésitante[2].

VI.

La part des revenus seigneuriaux inféodés aux communautés, par suite de rachat, paréage ou déshérence paraît relativement considérable. Il semble que ce soient surtout les villes qui aient voulu se libérer ainsi de rentes qui, pour être le plus souvent modérées, n'en avaient pas moins un caractère oppressif, et constituaient une marque tangible de demi servitude; mais, elles aussi, les plus petites communautés rurales ont participé à ce mouvement d'affranchissement. Artigat a le droit de justice haute, moyenne et basse; il est décidé qu'elle l'affermera. Le Fousseret possède une place couverte, affermée au plus offrant, une maison servant à l'école et à la tenue des assemblées du conseil politique, un arpent de patus pour foirail, « quelques mesurées éparses, » et 36 arpents de terre herme donnés par le roi à nouveau fief, sous la redevance de 20 sols tournois, le 28 mars 1454. En 1750, la place

1. Les exceptions sont parfois indiquées : ainsi à Seix.
2. Arch. Haute-Garonne, C 1927.

rapporte 110 livres. Les terres n'ont pu être affermées, malgré les adjudications[1].

Carbonne, outre ses communaux affermés pour partie 396 livres, possède les droits de foire, mesure, lods et menus cens, les port et passage sur la Garonne. Il reste trace d'anciens octrois. Il y a un « four banier » affermé 80 livres 10 sols pour une année. On ne peut, quoique les commissaires en aient fait requête, prélever d'autres droits de foire sous peine de détruire ces foires. Le droit de mesure de la place, affermé pour deux ans en 1743, est évalué à 28 livres[2]. La batellerie sur la Garonne doit être peu productive : « La rivière est navigable, disent les consuls de 1744, mais très dangereuse en certains endroits. Elle cause fréquemment la perte des marchandises, soit dans la montée soit dans la descente, et les bateliers n'y périssent que trop souvent[3] ». Les prés de la Rise, affermés pour neuf ans en 1741 au prix de 140 livres, paraissent bien avoir une origine seigneuriale, si l'on en juge par les réserves insérées au bail : le fermier ne fera pas couper les arbres, il fera les réparations, les habitants continueront à arroser leur lin après qu'il sera fauché[4].

Caujac, au seuil des deux abbayes de Calers et de Boulbonne, a la haute justice en paréage depuis le 2 décembre 1343. Cazères jouit sur les pont et place des mêmes droits que Carbonne. La communauté a acquis pour 1500 livres un droit de lods et menus cens qui est contesté par le seigneur, duc d'Antin. Le droit de pontonage paraît être le revenu le plus important : de 460 livres en 1734, il est passé à 785 livres et 20 livres d'huile pour le maître-autel en 1741. Là-dessus, 200 livres en moyenne sont annuellement consacrées aux réparations. Néanmoins, en 1744, le pont menace ruine, et si l'on met, comme cela a été proposé, la totalité des revenus de cet article en « moins imposé », la dépense faite par les Etats

1. Arch. Haute-Garonne, C 1984.
2. Arch. Haute-Garonne, C 1926.
3. *Ibid.*, et cf. *ibid.*, Monographie de Carbonne (ms).
4. *Ibid.*

deviendra inutile, le revenu suffisant à peine à la réparation[1]. On fera, tout au contraire, un prélèvement plus large sur le produit des droits de pontonage, et on en fera la remise entre les mains du receveur des tailles du diocèse.

Au Fousseret, les consuls possèdent l'exercice de la justice civile jusqu'à concurrence de 5 livres et « la criminelle ». Le droit de place, affermé 110 livres, n'en produit ordinairement que 90. Sur 50 arpents de terre, surtout en dépaissances, 35 arpents ont été donnés par le roi à nouveau fief. Longages a deux places publiques, dont l'une servant de foirail : les droits qui y sont perçus vont aux « loueurs de planches », les jours de foire. Cet immeuble, avec les autres biens communaux, est une concession des « dames religieuses » de Longages[2], faite en retour d'une censive de trois setiers d'avoine et d'une paire de gants.

Rieux jouit d'un droit d'oublie produisant 30 livres, et de différentes petites rentes et oublies provenant de quelques maisons, jardins et patus. La communauté n'afferme pas le droit d'oublie et ne l'a pas mis en régie; les redevables en profitent, ce qui constitue un simple rachat[3]. Les commissaires voudraient en étendre le bénéfice à tous les tenanciers, en mettant les revenus en moins imposé. Les quatre moulins de Seix, produisant annuellement 382 livres, pourraient bien avoir une origine seigneuriale[4]. Montesquieu a acquis, le 2 mai 1246, du comte de Toulouse, Raymond VII, une place couverte, affermée « verbalement », avec les bancs destinés aux bouchers, pour la somme de 115 livres : la redevance primitive était de 36 deniers tolzas. Le droit de mesurage est

1. Arch. Haute-Garonne, C 1926. Les consuls font remarquer que « l'établissement d'un bac est impossible, vu la bizarrerie de la rivière, ce qui supprime tout commerce. »

2. Elles appartenaient à l'ordre de Fontevrault.

3. Arch. Haute-Garonne, C 1927. C'était la part de la seigneurie dont Rieux avait été mis en possession le 3 mars 1662.

4. On nous dit ailleurs (Arch. Haute-Garonne, C 1993), que Seix jouit de la moitié de quatre moulins affermés et mis chaque année en moins imposé sur la taille : c'est en 1750 un revenu de 490 livres. Sur l'importance stratégique accordée à Seix sous l'ancien régime, voy. *Mémoires* de Bâville, art. Rieux. Cf. de Froidour, *Lettres*, etc. (1er septembre 1667).

en 1742 de 160 livres, augmenté de 50 livres pour l'entretien de la place, de l'horloge et des mesures. A Marquefave, le droit de port et de passage sur la « rivière de Garonne » est affermé 26 livres, et le produit en est consacré, partie à l'entretien de la corde « traversière », partie aux réparations de la côte conduisant au port. En 1742 « le bateau ne va plus et la ferme a fini[1] ».

On voit par ces exemples, que nous pourrions multiplier, que, sauf exceptions, le produit des biens communaux était peu considérable. Pour une petite communauté comme Mauressac[2], qui recevait successivement, et d'une seule pièce de terre labourable située dans la plaine de l'Ariège, 41 livres de fermage en 1734, 82 livres en 1738, 80 livres en 1739 et 72 livres en 1741, on en trouve un grand nombre qui ne pouvaient réaliser et mettre en « moins imposé » ou consacrer à la réparation de leurs chemins et ruisseaux les rentes de leurs biens patrimoniaux.

VII.

On a souvent rappelé la nécessité de rapprocher les faits avérés, les données d'expérience résultant de l'examen des documents originaux, des textes législatifs et administratifs dont l'existence, quelquefois purement virtuelle, semble n'avoir pas eu sur les événements toute l'influence qu'on serait tenté de lui accorder. Cette distinction du fait et de la législation s'impose pour nombre d'actes de l'autorité sous l'ancien régime; elle est particulièrement légitime quand il s'agit des faits économiques qui, par leur souplesse et leur multiplicité, s'accommodent difficilement de quelques-unes des règles que l'autorité supérieure prétend leur imposer. Il nous est maintenant possible, grâce aux recherches qui précèdent, d'examiner dans quelle mesure, pour la région qui nous occupe,

1. Arch. Haute-Garonne, C 1927.
2. Mauressac a aujourd'hui 215 habitants. En 1735, il est « capité » pour 27 feux, ce qui mettrait la population à environ 150 habitants. (Nous trouvons ailleurs 29 feux et 117 personnes. Voir Arch. Haute-Garonne, C 1983.)

les règles générales relatives à la gestion des biens patrimoniaux furent suivies ou modifiées.

Un recueil du temps[1] nous fait connaître le régime légal de ces biens. L'acquisition en était soumise au droit d'amortissement, tout comme celle d'un bien de mainmorte, sauf le cas particulier où, destinés à la « décoration », ils ne produisaient aucune espèce de revenu. Aucune mesure restrictive n'était prise contre leur acquisition. Les nombreuses aliénations faites au XVII[e] siècle par des « communautés fatiguées et épuisées par les suites ordinaires de la guerre » avaient, au contraire, provoqué l'édit d'avril 1667 qui permettait aux communautés « de rentrer sans aucune formalité de justice dans les fonds, prés, pâturages, bois, terres, usages, communaux, droits et autres biens communs par eux vendus ou baillés à baux ou à cens, ou emphithéotiques depuis 1620, moyennant certaines conditions de restitution des biens échangés ou remboursement des aliénations faites pour causes légitimes. » Défense expresse était faite de procéder à des aliénations nouvelles, et « l'insaisissabilité » desdits biens était prononcée pour l'avenir, même à l'égard des créanciers « qui le seraient pour remboursement des aliénations[2]. »

D'autres mesures conservatrices furent prises peu après, par l'édit d'août 1683 et celui d'avril de l'année suivante, confirmé par la déclaration du 2 août 1687. Défense était faite de vendre aucuns biens communaux ni d'octroi, et d'emprunter aucuns deniers, sous quelque prétexte que ce fût, sans avoir obtenu la permission du roi, sur l'avis de l'intendant, comme aussi d'intenter aucune action, ni de commencer aucun procès sans l'autorisation préalable de ce magistrat[3]. C'était la

1. *Code municipal.* Paris, 1761.

2. *Code municipal*, partie II, p. 41. C'était le contraire d'un privilège pour les créanciers; on leur disait nettement qu'ils avaient eu tort d'acquérir des biens inaliénables de leur nature.

3. Cité par Dupin, qui ne fait point mention de l'édit de 1667 et ne fait pas remonter ses investigations au-delà de 1683. « Il paraît, écrit-il « (*Precis*, p. 38), que, jusqu'en 1683, les communes furent maîtresses « de disposer, comme elles le jugeraient à propos, de leurs biens com- « muns, et de s'engager par des emprunts ou autres traités onéreux. »

mise en tutelle définitive des communautés et l'extension à tous leurs actes publics des règles de la hiérarchie administrative.

Une autre forme de déprédation avait atteint les ressources, en général si réduites, des communautés : malgré l'ordonnance de 1669, et autres règlements concernant les eaux et forêts, « des seigneurs et curés avaient excité leurs habitants et paroissiens à défricher les bois et pâtis communaux de leurs paroisses pour procurer aux uns de nouveaux accensements et aux autres des droits de dîmes[1]. » Cette tendance n'était pas uniforme ; moins d'un demi-siècle après, un cahier constate que la « noblesse de Cambrai s'oppose à la culture des communaux[2]. » Un arrêt du Conseil du 29 mars 1735 crut devoir néanmoins interdire les défrichements sous différentes peines. Le mouvement n'en fut pas même arrêté : un certain nombre de faits énumérés dans les chapitres précédents nous montrent l'œuvre d'aliénation, totale ou partielle, sans cesse en activité, et nous pouvons ainsi vérifier l'observation présentée par Arthur Young, grand partisan de l'allotissement des biens communs : « En différentes paroisses et surtout près des Pyrénées, écrit-il, les paroisses vendent leurs communaux à des particuliers, en leur abandonnant tous droits de pâturage et de combustible et leur donnant la permission de s'enclore que l'on s'empresse de mettre aussitôt à profit. C'est à cela que sont dus les progrès réalisés dans les montagnes[3]. »

Young, et après lui Léonce de Lavergne, constatent la « résistance aveugle » des Parlements au partage des biens communaux. Nous avons rencontré une décision du Parlement[4], où cette cour souveraine confirme une sentence du

On trouverait cependant trace de mesures protectrices à des époques antérieures. V. Isambert, t. XVI, p. 225, ordonnance du 15 janvier 1629 (Code Michaud), art. 206, sur l'usurpation des communaux par les seigneurs.

1. *Code municipal*, partie II, p. 42.

2. Cité par Arthur Young, t. II, p. 194. M. Henri Sée a constaté des usurpations en Bretagne, d'après les *Cahiers des paroisses de Bretagne en 1789*. *Révolution française*, du 14 juillet 1904.

3. Young, II, p. 192.

4. Pour Gratens.

sénéchal portant allotissement de ces biens. Nombre d'autres cas constituent, sinon une dérogation absolue à l'édit de 1667, du moins une atteinte aux principes qui semblent l'inspirer[1]. La préoccupation qu'ils indiquent était des plus communes à la fin du XVIIIe siècle, et elle subsiste actuellement, car la Révolution n'est pas entrée dans la voie du partage, malgré quelques velléités dont le jeu des sécularisations et incorporations de terres, suivies des aliénations qu'on connaît, nous déguise mal l'inefficacité complète[2]. Sans tenir compte des principes économiques qui devaient prévaloir à la fin du siècle, il est permis de penser que la force des choses, — la nécessité immédiate de créer des ressources et l'impossibilité de recourir à de nouveaux emprunts ou d'accroître les charges locales, — dut amener peu à peu un relâchement des mesures rigoureuses primitivement édictées.

C'est sans doute à ces préoccupations fiscales qu'obéissait le contrôleur général Desmarets, lorsque par sa circulaire aux intendants du 29 janvier 1715, il rouvrait la porte à ce procédé administratif, si commode et parfois si dangereux[3], que constituent les aliénations. Désirant indiquer les ressources des communautés applicables à l'extinction des dettes, il dit textuellement : « S'il y a quelques biens communaux qui puissent être aliénés, sans que les communautés en souffrent

1. Montesquieu, Mauran.

2. Telle est la doctrine, en l'état actuel de nos connaissances. Mais nous n'entendons pas préjuger de la question : le principe, probablement, comporte des restrictions. Nous relevons, aux Arch. de la Haute-Garonne, L 69, plusieurs documents qui sembleraient indiquer, durant la Révolution, une certaine persistance dans la voie tracée, notamment par la célèbre motion que présenta Robespierre, en mars 1790. Il s'agissait du droit de *triage*, c'est-à-dire du droit de prise accordé aux seigneurs par l'ordonnance royale de 1669 sur le tiers des biens communaux. Le droit de triage fut aboli pour l'avenir, mais on perdit l'occasion de reconstituer les biens communaux, ainsi que le demandait Robespierre. (Karl Brunnemann, *Maximilien Robespierre*, note du traducteur, Mlle Lévi, et *Cahiers de la quinzaine*, 8e cahier de la 5e série. — Cf. ordonn. du mois d'août 1669, tit. XXV, art. 4, dans Isambert, t. XVIII.)

3. Nous songeons surtout à la facilité qu'il donne de faire disparaître des ressources régulières, de caractère déterminé, et de toute sécurité, dans le « torrent circulatoire » des budgets communaux ou hospitaliers.

d'ailleurs aucun préjudice, vous pouvez le proposer et même, dans le cas où vous le trouverez à propos, obliger les créanciers à les prendre en payement[1] ».

Tous les actes de conservation ou d'exploitation, — perception des revenus, enregistrement et renouvellement des « baux des héritages », et en général toutes les mesures d'extension et de conservation des patrimoniaux, — étaient essentiellement du ressort de l'administration municipale et le procureur-syndic de la ville en avait le soin[2], sous le contrôle de l'intendant. Seule, l'exploitation forestière comporta de bonne heure une intervention administrative plus active. On sait combien les populations ont été de tout temps hostiles à toute réglementation. Le marquis de Mirabeau, bon observateur et théoricien parfois chimérique, fait à la fois, dans une page curieuse, le procès de l'exploitation sans contrôle et de l'administration qui est chargée d'y remédier : « La plupart (des bois) sont livrés aux pacages des bestiaux, et surtout des bœufs de labour, dans les pays de petite culture, ce qui les dégrade, car, quoiqu'on ne livre ce pâturage que lorsque les taillis sont au-dessus de sept ans, les bestiaux dévorent le nouveau plant qui servirait à regarnir et à repeupler le bois. La nécessité de les faire garder et de les enclore de fossés exige des dépenses trop onéreuses à des propriétaires malaisés.

« Dans ces temps où l'on fait des règlements sur tout, on a assujetti cette partie à des tribunaux créés exprès, hérissés de formalités, enrichis d'attributions et de droits sur la chose, et cette denrée, qui rend son propriétaire justiciable d'un tribunal de plus et possesseur sujet à toute sorte de troubles, n'a fait que dépérir depuis, parce qu'on a oublié que la liberté et

1. *Code municipal*, p. 59.

2. *Ibid.*, partie II, § 1, p. 43 et suiv. Cette procédure devait être définitivement fixée et étendue par l'édit d'août 1764 sur l'administration municipale qui, entre autres prescriptions, ordonne de mentionner dans les lettres-patentes ou les arrêts d'homologation portant permission de ventes ou d'emprunts, l'emploi des deniers qui en proviendraient, à peine de nullité. Le même édit règle les formes de l'adjudication des baux et revenus patrimoniaux des villes, ainsi que les juridictions compétentes en cas de contestations sur le même sujet. Dupin, *Précis*, p. 39 et suiv.

le bon débit sont et seront toujours ce qui fait chérir une denrée [1] ».

L'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts, dite « Code forestier ». apparemment visée ici, eut d'incontestables bons effets; mais elle ne paraît pas avoir été toujours strictement suivie, puisque l'arrêt du 29 mars 1735 dut porter nouvelles défenses, « à toutes personnes sans distinction de qualité, de défricher ni faire défricher aucun bois ni pâtis communaux appartenant aux habitants des dites seigneuries, sous différentes peines [2] ».

VIII.

On voit dans quelle mesure les biens patrimoniaux, restés indivis, purent influer sur la condition des populations rurales. Affermés, ils permirent aux communautés de se procurer des ressources qui allégèrent les charges des contribuables ou contribuèrent aux dépenses des travaux publics. Sous la forme collective, ils permirent, particulièrement dans la région montagneuse, d'exercer le droit de parcours [3]. L'application plus généralisée du droit de vaine pâture [4] permettait au

1. *Théorie de l'impôt*, p. 200. L'auteur des *Doutes sur la théorie de l'impôt* (p. 242) oppose à cette argumentation des motifs d'opportunité : « J'ai vu ceux qui sont à la tête de cette portion essentielle de l'administration (des eaux et forêts) gémir sur des inconvénients, sur des abus même, qu'ils sont forcés de laisser subsister, pour éviter de plus grands maux, jusqu'à ce que des circonstances plus favorables leur permettent de prescrire des *réformes* et d'encourager des *améliorations* pour lesquelles les *lumières*, le *zèle* et le *courage* même ne suffisent pas ». Sur les abus auxquels il est fait allusion, et notamment sur les frais d'administration, on peut lire le préambule de l'édit de mars 1619 sur le rachat et la revente des biens aliénés de la couronne (*Rec. Isambert*, t. XVI, p. 126).

2. *Code municipal*, p. 42.

3. On sait que le droit de parcours consistait à autoriser la pénétration des bestiaux d'une localité dans le territoire de l'autre. Cette tolérance s'exerçait même dans la région de Seix, par delà la frontière, en vertu de conventions nommées *paxeries*. (Voir P. de Castéran, *L'œuvre de M. de Froidour au dix-septième siècle*, Toulouse, 1896.)

4. Il est quelquefois très difficile de distinguer le droit de vaine pâture avec son caractère féodal qui attribuait la propriété du fonds au seigneur justicier de la simple jouissance des vacants communaux, quelques-uns

paysan, impuissant à améliorer la valeur culturale de son fonds et à modifier la rotation des cultures, d'entretenir du moins un peu de bétail. Nous avons vu qu'une atténuation notable du chiffre de la taille résultait aussi de la faible estimation du sol servant de base à l'allivrement; la propriété particulière devait y gagner, par voie de comparaison avec la propriété commune, quelque soulagement [1].

Nous pouvons également conjecturer que l'acquisition, qu'elle fût gratuite ou onéreuse au début, de quelques redevances seigneuriales, dut favoriser les communautés qui en profitèrent : la réserve généralement introduite dans les actes de transaction quant aux péages, banalités, droits de foire, etc., était que les habitants jouiraient gratuitement ou à peu près des avantages attachés à ces propriétés communes. Dans quelle mesure leur fut-elle favorable? Pour le dire, il faudrait rapprocher de celle-là d'autres manifestations de la vie économique. On a pu entrevoir, en particulier, par quels liens étroits la question des patrimoniaux se rattache à celle des dettes contractées par les communautés. On se rendra compte de l'importance et de la complexité des opérations qui concernent cette partie de l'administration municipale si nous faisons remarquer que, dans le diocèse de Rieux, les « vérifications » de dettes s'échelonnent sur plus d'un siècle [2].

Il y aurait là une preuve de plus, s'il en était besoin, de la difficulté spéciale que présentent les enquêtes sur la condition économique des populations rurales. On conçoit sans effort

des droits seigneuriaux ayant, comme on l'a vu, été acquis par les communautés; c'est pourquoi il n'y a aucun inconvénient à appliquer le terme à toutes les formes de la jouissance en commun des dépaissances.

1. On nous a objecté que, dans les pays de taille réelle, le contraire de cette assertion pourrait être également soutenu, tout allègement d'une partie du fonds devant entraîner une surcharge de l'autre. Nous répondrons qu'en fait l'établissement des « catégories » devait servir pour sa part à régler l'assiette de l'impôt, et que, si la propriété commune figurait, comme il est vraisemblable, dans la plus basse catégorie, les « facultés » de la communauté étaient estimées à un prix d'autant moins haut.

2. Ces matériaux se trouvent aux Archives de la Haute-Garonne, C 1935 et suiv.; nous avons essayé d'en extraire tout ce qu'ils renferment d'essentiel en vue d'une étude d'ensemble qui sera publiée plus tard.

quelle réserve s'impose, quand vient le moment de conclure, aux chercheurs qui, pour ne pas sortir du domaine des faits, ne veulent négliger aucun des éléments de la cause.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — Mesures agraires.

Il faudrait établir, pour chaque communauté intéressée, la valeur des mesures agraires indiquées. Il est probable que, sur ce point, les commissaires durent accepter les déclarations des communautés sans se préoccuper de faire une réduction qui aurait exigé trop de soin, alors que leur enquête ne comportait vraisemblablement pas une aussi rigoureuse exactitude. Voici, néanmoins, quelques indications utiles :

L'arpent des eaux et forêts était principalement destiné à la mesure des forêts nationales; on s'en servait aussi dans les discussions sur les bois des particuliers lorsque ces bois avaient une certaine étendue. Cet arpent contenait 100 perches carrées, la perche linéaire étant de 22 pieds.

La perche carrée correspondait à 0 are 5107, à $^1/_{100}$ de centiare près; l'arpent carré correspondait à 0 hectare 51072, à $^1/_{10}$ de centiare près.

Cette mesure seule était fixe. Les autres tableaux de correspondance indiqueraient une assez grande variété.

L'arpent de Cazères, en usage à Cazères, à Rieux et communes voisines et dans la communauté de Montesquieu, valait 1 hectare 1025, c'est-à dire environ le double du précédent; celui du Fousseret atteignait 1 hectare 138. L'arpent de Carbonne retombait à 0 hectare 56252. Celui de Noé remonte à 0 hect. 62238; Saint-Sulpice et Montgazin, 0 hect. 62436; Cintegabelle (pour Caujac, Esperce), 0 hect. 65794; Auterive (pour Mauressac, Lagrâce-Dieu), Gaillac-Toulza, Auribail usaient de l'arpent de Toulouse, 0 hect. 5690; Bérat, Longages avaient la séterée de 0 hect. 37935... On peut poser en règle générale que, sauf les deux cas extrêmes (arpent du Fousseret, séterée de Longages), l'unité de mesures agraires varie dans les limites de $^1/_7$.

(V. *Tables de comparaison,* etc.)

J. Adher.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

ISARN DE FONTIÈS, ARCHIPRÊTRE DE CARCASSONNE, ARCHEVÊQUE DE RIGA, DE LUND ET DE SALERNE († 1310).

Mon confrère et ami M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, a publié, en 1879, une notice intitulée : « Un légat de Boniface VIII, prieur de Bénévent-l'Abbaye et archiprêtre de Carcassone, 1295-1310 ». Le prélat qui fait l'objet de cette notice, d'abord légat pontifical en Danemark, fut successivement, à la fin de sa carrière, archevêque de Riga (1300), archevêque de Lund (1302) et archevêque de Salerne (juin 1310); il mourut à Avignon le 18 septembre 1310 sans avoir pris possession de ce dernier siège archiépiscopal. M. Leroux a groupé la plupart des documents authentiques alors publiés sur ce personnage, mais il n'a pas réussi à élucider différentes questions obscures relatives à la première partie de cette carrière dont la fin seule a été mise en pleine lumière. La présente notice complémentaire se bornera à l'examen critique des menus problèmes que soulèvent les débuts du légat pontifical : elle sera, simplement, si l'on veut bien me passer l'expression, une rectification d'état civil.

M. Leroux appelle son personnage Isarn *Tacconi*, mais il a soin de faire remarquer que ce nom patronymique ne figure pas dans les documents authentiques qu'il analyse et qu'il l'emprunte à la liste des archevêques de Riga telle que la

donne le manuel classique de Gams, *Series episcoporum eccles. cathol.*, p. 306.

On sait que le manuel de Gams a été repris en sous-œuvre, dans ces dernières années, à l'aide des matériaux fournis par les archives du Vatican et que les résultats de cette révision critique ont été consignés dans la *Hierarchia catholica medii aevi* du Père Eubel, publiée en 1898. Or, si l'on consulte la liste des archevêques de Riga établie par Eubel, on constate que ce n est plus *Tacconi*, mais *Morlane* qui est donné entre parenthèse comme nom patronymique de l'archevêque Isarn (page 442). La liste des archevêques de Lund de la *Hierarchia* fait un compromis (page 331) : elle mentionne Isarn avec cette formule : « *Morlane*, alias *Tacconi* », et elle indique quelques bulles relatives à notre personnage. La seule importante, au point de vue où je me place momentanément, car c'est la seule qui contienne un patronymique, émane du pape Nicolas IV et porte la date du 18 janvier 1291. Elle a été longuement analysée par mon confrère M. Ernest Langlois dans ses *Registres de Nicolas IV* sous le n° 4035 : adressée à Isarn Morlane, archiprêtre dans l'église de Carcassone, elle accorde à cet archiprêtre une dispense pour pouvoir obtenir toutes les dignités ecclésiastiques, y compris l'épiscopat, et conserver les bénéfices qu'il a actuellement, à savoir l'archiprêtré de Carcassone avec l'église paroissiale y annexée de *Monzanum* — aujourd'hui *Mouze*, canton de Capendu (Aude), — plus un bénéfice sans charge d'âmes qui n'est pas nommé. nonobstant que son oncle maternel, Eléazar de Grave, chevalier de *Petriacum* au diocèse de Narbone — aujourd'hui *Peyriac-Minervois*, chef lieu de canton (Aude) — ait été condamné par l'Inquisition comme hérétique[1].

Faut-il reconnaître dans l'Isarn Morlane qui était archiprêtre de Carcassone le 18 janvier 1291 le futur légat de

1. Dispense analogue, de même date, pour Sanche Morlane, curé *de Podio Therico* (corr. *Cherico*) — aujourd'hui *Puicheric*, canton de Peyriac-Minervois (Aude). — qui est manifestement un frère d'Isarn Morlane.

Danemark? Je n'hésite pas à répondre non, malgré M. Langlois et le Père Eubel. Nous possédons, en effet, une bulle de Boniface VIII qui mentionne en toutes lettres le nom patronymique du légat : cette bulle est du 18 décembre 1299 ; elle est analysée sous le nº 3279 dans les *Registres de Boniface VIII* édités en collaboration avec moi par mes confrères MM. Faucon et Digard, et j'en ai publié le texte en 1882 dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXX, p. 44. En voici textuellement l'adresse : « Dilecto filio Ysarno de Fontiano, capellano nostro, priori monasterii Sancti Bartholomei de Benevento, per priorem soliti gubernari, ordinis sancti Augustini, Lemovicensis diocesis ». La bulle est une collation à Isarn du prieuré de Bénévent[1], vacant par la mort de Foucaud de Saint-Germain[2], et elle contient en même temps dispense pour pouvoir cumuler ce nouveau bénéfice avec ceux qu'il possède déjà, à savoir « archipresbiteratum et canonicatum et prebendam Carcassonensis ecclesie ». On ne saurait mettre en doute l'identité de cet Isarn avec le légat : la bulle qui nomme Isarn archevêque de Riga mentionne expressément sa qualité de prieur de Bénévent, et une bulle postérieure (9 avril 1301) l'autorise à cumuler pendant trois ans son prieuré de Bénévent et son archiprêtré de Carcassone avec l'archevêché de Riga. A première vue, il n'y a pas de raison pour croire qu'Isarn *Morlane*, archiprêtre de Carcassone, le 18 janvier 1291, soit la même personne qu'Isarn *de Fontiano*, archiprêtre de Carcassone le 23 août 1295. En fait, nous savons qu'il y avait concurremment en fonction dans l'eglise de Carcassone deux archiprêtres, dont l'un s'appelait l'archiprêtre *majeur* et l'autre l'archiprêtre *mineur* : le 13 juin 1270, nous trouvons dans le même acte capitulaire[3] « Guillelmus de Castellione, major archipresbiter; Isarnus Morlana, canonicus; Isarnus, prepositus de Canesuspenso[2] » ;

1. Aujourd'hui Bénévent-l'Abbaye, chef-lieu de canton (Creuse).
2. Membre d'une famille noble bien connue; le Saint-Germain d'où elle tire son nom est appelé officiellement aujourd'hui *Saint-Germain-Beaupré*, canton de la Souterraine (Creuse).
3. Mahul, *Cartul. de l'anc. dioc. et de l'arr. de Carcassonne*, V, 560.
4. Capendu, chef-lieu de canton (Aude).

en 1279, « Isarnus, sacrista; B. de Castellione, major archipresbiter; Sancius, archipresbiter; Isarnus, prepositus de Canesuspenso[1] ». Ce dernier acte a précisément pour but d'unir au titre d'archiprêtre *mineur* l'église de Saint-Félix de Mouze; conséquemment Isarn Morlane était en 1291 archiprêtre *mineur*, puisqu'il possédait, en même temps que le titre d'archiprêtre, l'église de Mouze, et, selon toute vraisemblance, l'archiprêtre Isarn de Fontiano était archiprêtre *majeur*.

En publiant la bulle du 18 décembre 1299, je déclarais n'avoir pu identifier la localité d'où le prieur de Bénévent tire son surnom de *de Fontiano*. L'identification n'offre pourtant pas grande difficulté : le *Fontianus* médiéval, qui est sûrement un *Fonteianus* gallo-romain[2], s'écrit aujourd'hui *Fontiès*[3]. Il est vrai qu'il y a deux *Fontiès* dans l'ancien diocèse de Carcassone : l'un sur les bords de l'Aude, et qui, en raison même de sa situation, porte officiellement le nom de *Fontiès-d'Aude* (jadis *Fontiès-rive d'Aude*), canton de Capendu; l'autre dans la région montagneuse du Cabardès, dit tout naturellement *Fontiès Cabardès*, canton de Saissac. L'absence de documents nous empêche de choisir délibérément entre les deux homonymes, mais les présomptions sont en faveur de Fontiès-d'Aude.

Une fois établie la distinction entre Isarn Morlane et Isarn de Fontiès, il nous faut voir sur quoi s'appuie l'affirmation

1. Mahul, *Cartul.*, loc. laud.

2. La gens *Fonteia* est surtout connue dans l'histoire romaine par celui de ses membres dont Cicéron a été l'avocat, *M. Fonteius*, propréteur de la Gaule Narbonaise de 75 à 73 avant Jésus-Christ. Il serait plus que téméraire d'affirmer que les deux localités dites aujourd'hui *Fontiès* sont d'anciennes propriétés de M. Fonteius; mais il est certain qu'elles doivent leur nom à une gens *Fonteia* et que ce nom remonte à l'époque gallo-romaine. Un nom de lieu qui paraît analogue, mais avec la désinence féminine, est *Fontienne*, dans les Basses-Alpes, originairement *Fonteiana*.

3. Quelques-uns écrivent *Fontiers*, ce qui est aussi étrange, mais pas plus, que d'écrire *Pamiers*, comme le fait tout le monde. L'administration des Postes est éclectique : elle a adopté *Fontiès* pour *Fontiès-d'Aude* et *Fontiers* pour *Fontiers-Cabardès*. *Fonteianus* est devenu successivement *Fonteian*, *Fonteia*, *Fontia*, *Fontié* : l'*s* n'a aucune raison d'être et l'accent grave est employé à rebours, car l'*e* est fermé et non ouvert.

d'après laquelle l'archevêque de Riga s'appellerait *Tacconi* de son nom de famille. Sans doute, l'appellation *de Fontiano* n'exclut pas l'existence d'un nom patronymique auquel elle se serait substituée en vertu d'un usage bien connu; mais pour attribuer à l'archevêque de Riga ce nom patronymique de Tacconi, il faudrait l'autorité de quelque document authentique. Or, non seulement il n'y a pas de document de ce genre, mais si l'on remonte à la première mention de ce nom de Tacconi en tant que s'appliquant à notre personnage, on découvre, si je puis dire, le pont par où l'erreur a envahi le domaine de la vérité. M. le docteur Chichmaref, de l'Université de Pétersbourg, qui a bien voulu prendre intérêt à mes recherches m'a signalé cette mention révélatrice dans l'histoire abrégée de la ville de Riga mise par le Dr Napiersky en tête de la *Riga's ältere Geschichte* qui forme le tome IV des *Monumenta Livoniae antiquae*, publié en 1844 (Riga et Leipzig, Eduard Frantzen), p. xxx. Notre personnage y est désigné en ces termes : « einen Italiener Isarnus Tacconi, aus Pavia gebürtig ». Pavie! Voilà qui explique tout. Il est clair que le nom d'*Isarn* a été confondu avec celui d'*Isnard* et qu'on a transporté à Isarn de Fontiès le patronymique d'*Isnard Tacconi*, moine de l'ordre de Saint-Dominique, né à Pavie, que Clément V fit archevêque de Thèbes en 1308, et qui, après avoir occupé les sièges de Pavie et d'Antioche, fut rétabli par Jean XXII sur celui de Thèbes dont il portait le titre au moment de sa mort, arrivée en 1329[1].

Je reviens maintenant à l'archevêque de Riga. Que sait-on de lui avant le mois d'août 1295, date à laquelle Boniface VIII l'envoie comme légat auprès du roi de Danemark en le qualifiant « archiprêtre de Carcassone et chapelain pontifical[2]? » Le *Gallia christiana*, comme l'a rappelé M. Alfred Leroux, dit qu'il ne faut pas confondre l'archiprêtre Isarn, qui fut légat

1. Outre les références données par le *Répertoire* d'Ulysse Chevalier, voir sur ce personnage Eubel, *Hierarchia*, I, 93 (Antioche), 408 (Pavie) et 508 (Thèbes).

2. Digard, Faucon et Thomas, *Les Reg. de Boniface VIII*, 1re livr., bulles nos 358, 359 et 360.

de Boniface en Danemark, avec Isarn, évêque de Carcassonne vers 1280. Mahul identifie le légat avec le prévôt de Capendu en 1279, mais ne se prononce pas sur l'identification de l'évêque et du légat[1]. Des documents récemment mis au jour permettent de voir plus clair aujourd'hui dans la succession des évêques de Carcassone à la fin du treizième siècle qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Après la mort de l'évêque Gautier, arrivée en 1280. le chapitre ne put se mettre d'accord pour lui désigner un successeur : les voix se portèrent concurremment sur Guillaume, archidiacre d'Agde, et sur Isarn, archiprêtre de Carcassone. et les deux compétiteurs plaidèrent longtemps en cour de Rome. Finalement, ils se démirent l'un et l'autre de leurs prétentions. et le pape Nicolas IV, par une bulle du 25 novembre 1290, nomma à l'évêché de Carcassone Pierre de Mornay, évêque d'Orléans, qui d'ailleurs refusa et fut remplacé, le 15 mai 1291, par Pierre de la Chapelle-Taillefer, futur évêque de Toulouse et cardinal de Palestrina[2]. Le nom d'Isarn doit donc être rayé de la liste des évêques légitimes de Carcassone Mais quel est cet archiprêtre Isarn sur lequel s'étaient portées quelques voix après la mort de l'évêque Gautier? Est-ce Isarn de Fontiès ou Isarn Morlane? En 1270, il y a deux Isarn dans le chapitre de Saint-Nazaire de Carcassone : Isarn Morlane, qui est simple chantre, et Isarn, sans surnom, qui est prévôt de Capendu. En 1279, un Isarn sans surnom est sacriste, et un Isarn sans surnom est prévôt de Capendu, la dignité d'archiprêtre majeur étant occupée par B. de Castillon et celle d'archiprêtre mineur par Sanche. Or nous avons vu qu'en 1291 Isarn Morlane était archiprêtre mineur; il est donc vraisemblable que c'est Isarn de Fontiès qui fut successivement prévôt de Capendu et archiprêtre majeur, et que c'est sur lui que se portèrent quelques suffrages pour l'épiscopat. Les démarches qu'il dut faire à la cour pontificale pour combattre les prétentions de son rival Guillaume, archidiacre d'Agde, attirèrent sans doute l'atten-

1. *Cartul. de Carcassonne*, V, 138.
2. E. Langlois, *Registres de Nicolas IV*, bulles nos 3725 et 4941.

tion sur lui, et il est naturel qu'après sa démission il ait obtenu, à titre de compensation, le titre envié de chapelain du pape et préparé peu à peu les voies à sa mission en Danemark, mission dont le chargea Boniface VIII en 1295 et qui le tira hors du pair.

Ce sont là des conjectures; je les donne pour ce qu'elles valent, en souhaitant que de nouveaux documents fassent la pleine lumière sur les antécédents d'Isarn de Fontiès et que l'archevêque de Riga, de Lund et de Salerne se trouve définitivement dégagé de l'ombre qu'ont projetée sur lui Isarn Morlane, d'une part, et Isnard Tacconi, de l'autre.

Antoine THOMAS.

II

LES COMPTES CONSULAIRES DE MONTAGNAC (Hérault).

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir étudier trois énormes in-folios appartenant aux riches archives de Montagnac (arr. de Béziers). Ils contiennent les comptes des clavaires (ou trésoriers des consuls) pour les années comprises entre : 1° 1422-3 et 1427-8; 2° 1434-5 et 1443-4; 3° 1444-5 et 1450-1 [1]. C'est donc une série de vingt-deux comptes dont l'existence n'était même pas soupçonnée, puisque les archives de Montagnac n'ont été l'objet d'aucun inventaire, même sommaire.

Les fonctions de clavaire étaient annuelles. Chaque compte, ou à peu près, est l'œuvre d'un scribe différent, dont la plume traduit, de façon différente, la langue parlée. Aussi les mêmes mots s'y rencontrent avec une grande variété de physionomies. D'autre part, nous ferons une ample récolte de mots et de formes peu connus. Au point de vue philologique les comptes de Montagnac sont donc très intéressants [2].

1. Les comptes de 1449-50 ont été arrachés.

2. Les deux traits les plus caractéristiques sont le passage constant de *s* intervocalique à *r* et réciproquement, et le changement de *-ier* (*-arius*) en *-iar;* signalons encore la curieuse graphie en écho, propre au scribe

*
* *

Dans le premier registre des comptes se sont égarées les délibérations du conseil de ville d'août 1424 à janvier 1425; ce document permet de se rendre un compte exact des divers rouages administratifs de la petite ville.

Montagnac avait quatre consuls; la mutation consulaire s'effectuait chaque année *lo jorn de Nostra Dona de miech haost.* Ils étaient installés par les consuls sortants, et juraient entre les mains du bayle, représentant du viguier de Béziers, *de gardar e de observar, a tot lor poder, lo be e l'onor e la utilitat del rey, nostre senhor, e del comu e de tota la causa de l'universitat... tota voluntat desordenada sessan, subre Dieu... coma es de bona costuma*[1].

Le conseil communal était composé de dix-neuf conseillers. Il était dressé un procès-verbal de la mutation consulaire, *carta del cossolat.* qu'un notaire recueillait en son registre.

Les clavaires étaient au nombre de deux, de même que les valets consulaires. Le secrétaire des consuls portait le nom de *scriba de la mayso comuna.*

La simple énumération des agents communaux permet de déterminer les diverses attributions des consuls. On rencontre les *caritadies*, au nombre de trois, agents chargés de l'administration de la *Caritat*[2], qu'il ne faut pas confondre avec l'hôpital, placé sous le patronage de saint Jacques. Celui-ci était administré par deux représentants des consuls, les *procurayres de l'espital.*

On trouvait encore, tout comme à Albi, trois *stimaires de talas*, qui avaient dans leurs attributions l'évaluation des dégâts causés aux récoltes; les *bacinies de la candela de Nostra Dona, del Purgatori, de l'obra, de las entorcas;* les *vesitadors de comptes*, chargés de vérifier les comptes des

de 1436, qui sera signalée plus loin (p. 531, n. 1); pour les détails, voy. le Glossaire qui terminera cette publication.

1. Cf. art. 251.

2. Nous avons trouvé cette institution à Saint-Paul-Cap-de-Joux et à Rabastens (Tarn); elle était connue sous le nom de *Caritat del bon jous de may.*

clavaires; les *canayries*, sans doute les agrimenseurs officiels; les *vesitados de pes e de ssax*, et enfin les *vesitadors del masel*[1].

Les comptes nous fournissent aussi de nombreux renseignements sur la topographie de la ville ou de ses environs, et les usages qui y avaient cours.

Nous rencontrerons, au cours de notre excursion, en outre du *masel*, la *peychonaria*, l'école, le *capitel*, l'horloge, un couvent de religieux Augustins, un four à chaux exploité par la ville, une maison de prostitution, etc.

* * *

Un chapitre de dépenses faites en 1433, mais enregistrées aux comptes de 1436, pour réparations de *las cavas e de la tore de Savinhac*, nous fournit de précieux détails sur la topographie de la ville. On y rencontre le nom de trois des portes percées dans l'enceinte : de Savignac, de l'Olm et de Malizat. D'après l'auteur de l'*Histoire statistique et archéologique de la ville de Montagnac*[2], la ville avait deux autres portes dont l'une, que nous trouverons, portait le nom de Saint-Thomas. Elle était flanquée obliquement d'une tour carrée, bâtie au ciment romain, connue sous le nom de tour de Constance. L'autre porte était désignée sous le nom de *Miradona*: nous n'avons pu trouver dans les comptes que la *tore de Miradona*[3].

Parmi les lieux dits on relève : *al Peyro*, *tras lo bordel*, *al cami del Peyro*, les rues *Gara-Gara*, *al Porquayril*, *al cami novel*, *davan lo cloquia*, *lo pos den Pos*, *al Fieyral*, *a las Ayras*, *als Agustis*, *a l'Orta novela*, *la doga de la cava de Savinhac*, etc., etc.[4].

1. Premier registre, f°, 58, r°.
2. Par M., Béziers, imp. de Jean-Joseph Fuzier, 1843.
3. Cf. *Histoire de Montagnac*, pp. 31 et 32. Nous avons trouvé trace d'une autre porte dans deux ou trois articles de dépenses : *Per adobar lo cami de la dogua, del portal de Sant Thomas au aquel de l'Aygua* (troisième registre, f° 268, v°).
4. Les trois registres ont souffert de l'humidité, dans le haut surtout et sur les bords. Il nous sera souvent difficile d'indiquer le chiffre de la somme dépensée.

La petite ville de Montagnac était dotée de quatre foires : celle de Saint-Hilaire, celle de la mi-carême, celle de la Pentecôte et celle de la Décollation de saint Jean-Baptiste. La réputation des deux premières égalait presque celle des foires de Beaucaire. Elles étaient, avec les trois grandes foires de Pézenas, les plus importantes du Languedoc; leur succès était la grande préoccupation des consuls, et nous constaterons les efforts qu'ils faisaient pour l'assurer.

Montagnac avait conservé une antique coutume qu'on retrouve dans un certain nombre de localités de la région[1], celle de la fête « del Jouven », célébrée le 30 novembre. Nous en trouverons le curieux cérémonial décrit dans nos comptes.

COMPTES DE 1422-23.

1. Aquel jorn meteys [xxi d'aost], say venc Michallet Dupre, huchier d'armas de Charles, mossenhor[2], i[a] a Jacme Jove, cirven de Beres, que demandava lx homes et x caretas. Fouc hordenat que hom l'estrenes et que s'en anes; fouc li donat per tal que non say feres negun brug[3]. (F° 2 r°).

2. A xix de novembre, aniey, G. Banhols, cossol, a Beres, car Carlles, mossenhor, nos avia fag ajorna lay per alcunas letras que avian portadas los embaychados de Beres del rey, contenen que luy ajudes a basti, tota la Viguassa[4], i castel en la viella, dont ne forem pas tot d'acort. Fouc nos ajorna al mati [per] respondre deliberadamen. (F° 14 r°.)

3. A xxiii de novembre, de mandamen del coscelh, se fes lo cantar del nostre senhor lo rey, que Dieus done glossia e repaus[5]. Feron far los senhos a frayre Pomel, prior dels Auguostis,

1. Nous l'avons trouvée mentionnée par exemple dans la charte accordée en 1136, par Roger... aux habitants d'Ambialet (cant. de Villefranche d'Albigeois, arrond. d'Albi). Voy. notre *Albi et ses environs*, p. 100.

2. Charles de Bourbon, capitaine général en Languedoc et Guienne.

3. Outre la somme d'argent qu'il reçut, la ville lui fit un cadeau de deux poulets et paya sa dépense de bouche.

4. La *Viguassa* ou *Vigassa* était un terrain situé le long de l'Hérault, et d'où Montagnac extrayait les bois dont il avait besoin.

5. Ce sont les honneurs rendus à la mémoire de Charles VI, qui venait de mourir le 20 octobre.

xv senhals de flos de lis, los quals foron messes a la glea e a la port[a], el capitel; al cal fouc paguat xv s. bona moneda.

4. Plus, lo die desus dig, fouc comprat de carn per los escobolhies[1], iiii lbr. coronatz.

5. Plus, despendet sen G. Mercadie... per la assolta am l'uferta, iiii lbr. coronatz.

6. Plus, compreron per los escobolhies... de carn; costet ii s. coronatz.

7. Plus, fouc comprat vi quartos de vi per los escobolhies, a iiii coronatz lo quarto, ii lbr. coronatz[2]. (F° 14 r°.)

8. A xvii de jenoyier, say venc moss. de Manselha, que eran en fieyra[3]; e fouc deliberat que, atendut que avia lo guovern d'aquo de Beres, que hom li feres calcque plase[4]. (F° 18 r°.)

9. A xxv de jenoyer, say trames messia R. Rog. i vaylet que lo teraussia de Carcassona lo faria executa per la ferma mage, et que hom lo tengues per dessencurat[5]. (F° 18 v°.)

10. A vii de mas, say venc Johan Massion, am letras de Carlles, mossenhor, per ajorna los senhos cossolhs ham los senhos a Carcassona, pertene lo cosselh dels iii estatz[6]. (F° 20 v°.)

COMPTES DE 1423-24.

11. A iiii de octobre... aniey ieu Bertran... cossol, as Acde, car tos los comus de l'avesquat lay eron ajustatz per endire i tal per ia resta que demandava moss. lo comte de Foyg[7]. (F° 37 r°.)

13. A iii de jenuier, aniey ieu G. Beromba en Avinho per far crida la fleyra de Sant-Alary[8], de que i ay estat, entre anar e

1. *Escobolhié*, balayeur ; voy. Levy, *escobolhier*.

2. Les 24 *coronatz* valent 2 livres ou 40 sous. La valeur du *coronat* est donc de 1 sou, 8 deniers. Le 30 novembre 1422, c'est-à-dire six jours après les honneurs funèbres rendus à la mémoire du roi de France, il fut fait à Albi, et sans doute dans toute la sénéchaussée, un cri, de la part du sénéchal de Carcassonne, que personne n'osât donner ni prendre le gros appelé *coronat*, sinon pour 1 denier. (Arch. comm. d'Albi, CC 178.)

3. La foire de Saint-Hilaire.

4. On lui donne de l'avoine pour ses chevaux et *dos conills*.

5. Il faut comprendre que Rog, fermier, s'excusait d'être obligé d'exécuter la ville, attendu qu'il était exécuté lui-même.

6. L'*Histoire de Languedoc* ne mentionne pas cette réunion, d'ailleurs brève; mais cf. P. Dognon, *Quomodo tres status Linguae Occitanae*, etc., p. 44.

7. Jean Ier, comte de Foix.

8. La foire de Saint-Hilaire fut octroyée à la ville de Montagnac par

tornar e tres jorns que estiey en Avinho, IX jorns; de que despendiey, cascun jorn, V s. (F° 42 v°.)

13. A XII de jenuier, de voluntat dels senhos et del cossel, avem fag lo despes dels taulages de la plassa, et de adobar et de portar e de cordar la plassa e lo marel. E primo, comprem de G. Duran VI lardieyras [1], coston VI s.

14. It. de far adobar los taulies et lo cledis del marel, de la fleyra de Sant-Alari.

15. It. los senhos cossols logueron quatre homes a adobar lo mal pas.

16. A XIII del mes desus dig, fon paguat a hun home... que portet los taulies a la plassa e deneget lo marel.

17. Fes R. Esqudia VIII clavels jenerals per adobar lo cladis del marel.

18. Fes R. Esqudia hun clavel pern per prene lo cledis del dig marel al lo saume del solia.

19. Fon paguat a Johan Crorilha per far los cabrios al capitel e adobar.

20. Comprem... de palha per metre a la peygonaria e al marel, VII lensoladas [2]. (F°s 13 v° et 44 r°.)

21. A VII de febrier... avem paguat a Johan Pasqual de Tressa que portet Iª letra, que los senhos cossols de Tressa mandavan que las gens d'armas [3] avian coregut tot lo pla de Lones... los quals an fag gran prera; Dieus sia garda de vos. (F° 45 r°.)

22. A II de mas,... aniey ieu Johan Pautart a Monpeylier per anar parlar am moss. de Lan [4] e am moss. de Murles que fasson que las gen[s] d'armas, las quals eron vas Sant Marti de Londras, se formesson de sus lo pays, per lo fag de las fieyras; e per aver letras per los Catalas que poguesson venir segus de la merqua de moss. Johan Bonia et de tos autres en la diga fleyra. (F° 46 r°.)

lettres patentes de Philippe le Bel, datées de 1295. On trouve dans les archives communales un énorme dossier relatif aux foires.

1. *Lardieyra*, corde, câble; voy. Levy, *lardiera*.

2. C'était le seul mode employé pour se garantir du froid. Chaque année, les consuls achetaient de la paille *per empalhar la mayso comuna*.

3. C'étaient les routiers que dom Vaissete appelle des brigands et qui, au nombre de 2,000, désolaient le pays. (Cf. *Hist. de Lang.*, X, p. 1079.)

4. Il s'agit de Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, qui joua un rôle important dans le Languedoc.

23. A xxiii de mas... avem fag lo despes per moss. de Murles que say venc per lo fag de la fieyra de mieja carema[1] que las gen[s] d'armas (que) non venguesson sobre la fieyra; e despenderon so que se sec : e primo fon comprat hun peyg que se apela peyg carpe per donar al dig senher e al senher de Papia e a d'autres que eron am el; costa lo dig xvi s. vi d.

24. Per dos cartos de vin blanc... coston i s. viii d.

25. Per iiii cartos de vin rog, iii s. iiii d.

26. Per iranges, x d.

27. Despenderon al sopar dos mugols fres, que coston, de hun home de Frontinha, x s. (F° 49 r°.)

28. A xxviii de mas... ay fag, ieu G. Pelissia. los despes a las gen[s] d'armas per condure los mergans a la fieyra, so es assaber a Johan Valeta. e al Pauc de Panolha e a Mosadies. (F° 53 r°.)

29. A iiii d'abril... avem baylat a Johan Pautart. so es assaber xl motos en moneda; de la qual moneda hi avia de moneda vialha x lbr. que valia xxx e iii doblas lo moto de la diga moneda viela, et lo demoran en moneda nova; e aquo per paguar los capiteynes de las gens d'armas que conduron los mergans a la fieyra de mieja charema; los quals xl motos soman en lbr. xxxv lbr. x s[2]. (F° 54 r°.)

DÉLIBÉRATIONS.

30. 15 octobre 1424. — Los senhos cossols expauserunt que a lor notitia era endevengut e significat que los senhos cossols de Monpeylie avian mes i novel vectigal ho enpost novel en la viela de Monpeylie sus tota carga de marchandia que vengues ho anes ho tornes a las fieyras de Montanhac ho de Pezenas. passans per la vila de Monpeylie ho per la terra ; la qual causa era a gran prejudici de las dichas fieyras e de tota la causa publica.

Conclus e aponchat fouc sus aquelas causas que dos cossols lay anen a Monpeylie, e que sus aquelas causas se enformen, e enformatz que sian d'aquelas causas. que s'en tiron ves los senhos cossols de Monpeylie sus aquestas causas, e que entendan si els y volrian remedia. E si an bona resposta, de part

1. *Mieg*, *mieja* est exprimé par un sigle ressemblant au *zéta* grec. Les foires de la mi-Carême remontaient à 1329. Elles furent octroyées par Philippe VI de Valois.

2. La valeur du « mouton » ressort ici à 18 sous 9 deniers. Sa valeur ordinaire était 15 sous.

Dieu! Si non an bona resposta, que s'en anen parla am moss. [de] Lan sus la materia desus dicha. (F° 62 r°.)

31. *Délibération du 22 octobre.* — Sen B. Duran e sen G. Pelicie, cossols, expauserunt que els eron statz a Monpeylie sus los desus ditz apponchamens e aquelas noveletatz; e an parlat am los senhos de Monpeylie sus totas las causas e noveletatz. Los dits senhos de Monpeylie lur an repost que els ajustaran lur cosselh e lur faran bona e breu resposta, tala que els ne ceran contens. E adonc fouc conclus que sen Bernat Duran e sen G. Pelicie, cossols desus ditz, tornen a Monpeylie per aver lur resposta d'aquels de Monpeylie.

32. *30 octobre. Les deux consuls rendent compte du résultat de leur mission.* — Los quals agron e feron convenens als cossols de Pezenas e als de Montanhac... Los quals covenens feron enfra la capela del cossolat, que home que portes dengunas mercadarias en las fieyras de Montanhac ni de Pezenas, anan ni tornan, non pague dengun bariatge a Monpeylie, ni dedins ni deforas, en denguna manieyra. (F° 62 v°.)

COMPTES DE 1424-25.

33. Dilus a II de octobre .. aniey ieu B. Duran as Acde per parlar am los senhos cossols d'Acde. quar els avian mandat tot l'avescat per vezer si qualia anar al cosselh de Carcassona, ni qual volian que y anes, quar per aquo avian mandat tot l'avescat, ni si volian que moss. de Foych fos governador del pays. (F° 81 r°.)

34. A XIIII de genovie, pagueron S. Brossa e Johan Pelisie, clavaris, a sen R. de Cabares de Tholosa, per una trompeta que portec a la viela, tres scutz d'aur e X s.; e foron campratz los scutz que costeron XLII doblas la pessa... V lbr. XV s.[1] (F° 85 v°.)

35. Divendres a IIII de may... aniey yeu G. Pelisie al cosselh a Bezes del comu stat mandat (*sic*) per nostre senhor lo rey, per davant moss. de Lan e los senhos generals en Lengadoc, e motas causas que demanda moss. de Foych a las comunas que li cian tengudas de XX milia scutz que li a dona[tz] lo rey per la des-

1. La valeur de l'écu ressort à 35 sous et celle de la double à 10 deniers.

fenssa de son pays, cascun an; e non forem d'acort e foc assignat a xxi d'aquest mes de may[1]. (F° 73 v°.)

36. Dissapte, a xxvi de may, lay torniei, quar lo cosselh era stat alongat as aquel jorn, e non foron vengutz. (*Ibid.*)

COMPTES DE 1425-26.

37. Dimas, a xvi de optobre, aniey ieu G. Maynart, cossol, am B. de Camps de Perenas, per totz los loc[s] del contat de Perenas, so es asabe a Cans Rogo, Pueg Salhiso, Servia, Monblanc, Valras, Tornes, Allinha del Ven[2], els autres per parla amb ells sus lo fag que lo rey avia donat de novel a lla regina[3] lo contat e per sabe lur volontat si se volian defendre ni mandar al rey per deffendre la caussa, atendut que aviam bonas defenssas e bos costes per ajudar; dont hi estiey dos jorns. (F° 89 v°.)

38. Lo die desus dig [xxi de deszembre], foron compradas quatre dozzenas e I[a] gualhina per pressenta als senhos de parllamen e alls autres huficies de Beres; las cals costeron e an paguat los sobreditz clavaris v lbr. xvii s. (F° 93 r°.)

39. Disapte, a xxii de deszembre, aniey ieu Maynart, cossol, am los cossols de Perenas, e am sen B. de Camps, per so car publicamen se dessia, e Johan de Huchayne, que era vengut de Franssa, e llo dig B. de Camps, que ne avia avut cavalguador espres, que los enbaychados de la regina [venian] per prene la posscecio del contat de Pessrenas; e aver cosselh co sse devia hom guoverna ni cossi lus devia hom resisti; e per aver remedi del parlamen, si mesties hi agues. Dont agui cosselh am lo avocat del rey, car aycis fouc delliberat e dig que an negun de Beres non aigues cosselh ni mostres letras, car contenian lo fag de las fieyras, ells nos eron avut contraris a llas fieyras nostras; e fouc donat per cosselh que optengues I[a] letras que fos mes as oposicio, dont ho fem; e lo avocat las hordenet e las fe escrieusse a son clerc, dont non li doniey res al dig avocat, may que lo aretengui de nostre cosscelh e per avocat en parlamen, e per procurayre M[e] Huc Johan Lacosta. (F° 93 v°.)

40. A xxi de jenoyer, fouc paguat a Bertran Malet, capiteyne,

1. Il s'agit des 20,000 écus que le roi faisait promettre au comte pour se l'attacher. (Cf. *Hist. de Lang.*, IX, p. 1084.)

2. Alignan du Vent, cant. de Servian, arr. de Béziers.

3. Marie d'Anjou. Voy. sur cette affaire, *Hist. de Lang.*, IX, p. 1086.

per lo treballi del tanca e obri en la fieyra de Sant Allassi e per far guag la nuog. (F° 97 v°).

41. Dimas, a v de febrier, aniey ieu G. Pellicie a Beres per far enibi a moss. P. Johan Bonier e ass Aurel, huchier de parllamen. que non marquesson negun Catallas que venguesson en la fieyra de esta viella per la marca de moss. B. Bonet de Tollossra; e ay estat en lo dig viasge per far l'espleg a Beres, lo dimas, que lay aniey jasse, e lo dimecres tot lo jorn. (F° 98 r°.)

42. Dimas. a xii de febrier, aniey ieu Bertran Malet en Avinho e ves Ayc per far crida las letras de las marcas que los senhos merchans de Provenssa poguesson veni cegus en la fleyra de miega carema a Montanhac. (F° 99 r°.)

43. A xiiii de mas, say venc moss. P. Johan Bonie, senhor de parllamen, que avia pres Lestang e mes guarniso; demandet als senhos cossols que li feresson provesi de ii eminalls de civada e de pa, car el ho paguara. Atendut que la soma era pauca, a la viella non ero res. car el ho pot ben servi en autra causa, lo coscelh ho a passat. (F° 100 v°.)

44. A xx de mas. anet P. Jorda, cossol, an Bertran Malet a Messro per parlla am M[e] Johan Paraguossi, levador del subcidi real, per lo fag de la regina, car aquels de la regina nos devedava que non paguesson ad el, may a lla regina. (F° 101 r°.)

45. A xxi de mas, fouc trames P. Jorda, cossol, a Monpelier, am lo dig Bertran Malet, desus dig, per parlla am los senhos genessals a'n acal[s] deviam pagua lo dig subcidi; e mostrem la lettra de la regina e parllem am lo recebedor genessal del dig subcidi. Partim tart; anem dicna a Monbarens. (F° 102 r°.)

46. A xxv d'abriel. say venc la procesio de Perenas; e fouc hordenat per los senhos que hom lus dones pa e vi e frosmage. (F° 102 v°.)

46 *bis*. A xvii de may. an paguat los clavaris a sen Johan Arifat, recebedor particular per lo do donat de xxx milia [scutz] a mosenhor de Fuoyg. xxi lbr. (F° 103. v°.)

47. Divendres, a xix de jeli. aniey ieu Maynart, cossol. am sen G. Pelicier, coscelhier, de mandamen del coscelh e atresci per hordenansa del coscelh genesal, a Beres et a Narbona per cosultar lo fag dels baris [1], coci atendut que eron mot damnables a lla viella e cosci la viella ne avia sufertatz, en temps passat.

1. Il s'agit, comme on va le voir, de la démolition des faubourgs.

mot grans greuges e totjorn ne suferton, entre los autres temps, aquest an pressen, que coston plus de IIc motos a lla viella de damnasges : era avut ordenat per lo coscelh genessal que. atendut que aquels que avian ostalls en lo bari avian ostalls en dedins la viella, hont tot[z] podian esta; e atresci que la viella era grans, que en la mitat de la viella non estava gens, e que era pro granda per reculhi ce tot dedins. tant en las fieyras coma sobre an ; e otra e atresci que la major partida d'aquells que hi avian ostalls en los distz baris cocenton, coneychen que las causas sobredichas eron vertadieyras, ho vollian e cocentian. se devian deroca e anichillar. en tal manieyra que d'ayci avan la viella nos pogues prene dapnasge .. (Fo 106 vo.)

48. A v d'aost, say venc alosgar I capiteyne de Catallas, alls cal fouc presentat per los senhos cossolls e per los capiteynes las causas que ce ceguon, en que ero IIIIxx que a pe que a caval :

xxx pas, v s.

49. Ia palieyra de vin ros, x s.

50. Ia palhieyra de vin ros. x s.

51. I moto escorjat, Ia lbr.

52. Ia lbr. de candelas de seu, I s. III d.

53. I sac de civada, I lbr. x d. (Fo 107 ro.)

COMPTES DE 1426-27.

54. A XXIIII de avost,... anem nos Johan Reynart e sen G. Merchadier, cossols, a Beres. que moss. lo guge nos mandet que me Franses de Breysas [avia dig] que mosen Locadix anava al rey, e que anessen parlar am el a Lopia on el fora, e que li bayllessen la menuda de la letra que avia ordenat mossen lo avoquat del rey de parlamen de la dervisio [1] dels baris, que era apongat en lo cossolat de l'an passat. (Fo 109 ro.)

55. Dimas, a XV de octobre... anem nos G. Merchadier et me Johan Reynart, cossols, a Beres. per aver las letras reals de las quals fa mensio desus , de las quals moss. Locadix avia mandat a moss. lo guge, avia mandat a moss. l'arsidiague de Roans hun dels senhos de parlamen. Las quals letras agem, e parlem am moss. lo guge e am moss. lo viguiar real de Beres. comessaris nomnas en aquela, e am moss. lo perqurayre del rey, e am moss. R. Roc e am lo notari ; e comanguem [2] am els que venguesson

1. Corr. : *destruisio* ou *destructio.*
2. Corr. : *covenguem.*

assequtar lus comessio, car aysis nos avia encarguat nostre cossel. Enpero davan promerem a moss. l'arsidiague de Roan que, en quas que moss. Locadix volgues mays dels vi esqus que avia avus, nos li paguaram quatre esqus d'aur que demandava mays, ayso cant moss. Locadix fora vengut[1]. (F° 109 v°)

56. Digous, a xi de dessembre.... anem nos Johan Reynart, G. Merchadier, cossols, a Beres, e ayso per aver 1as letras de parlamen a l'encontra de la marcha de R. Bonet de Torora ; la qual marqua era contra los Catalas, e per so que los Catalas poguesson venir a la fieyra de Saint Alari a de mieja charema. Aguem 1as letras de parlamen contra la diga marqua de R. Bonet, que el ni autre ne meseson negun enpagamen a negun mergan ni autras marchadarias que venguesson en las digas fieyras, sus la pena de C mars d'aur. (F° 117 r°.)

COMPTES DE 1427-28.

57. An ressauput los sobredits clavaris dells taullasges e botigasges de la fieyra de Sant Allassri, xxxiii lbr. (F° 136 r°.)

58. Plus, an ressauput los sobredits clavaris dells taullasges et botigasges de lla fieyra de miega carema xxviii lbr. ix s. (Ibid.)

59. A vii del mes d'optobre, fouc paguat a sen R. Allaman, loctenen del honossrable home Matieu Hubert, recebedor per madama la regina el contat de Perenas en la senhoria de Montanhac, per la talha de Sant Miquel. (F° 137 v°.)

60. A xv de optobre, anet sen Antoni Tranpan a Beres... per parllar an moss. lo jussge per l'empachamen que nos avia fag lo oficial del mre de l'escolla. (F° 138 r°.)

61. A xxvii de optobre. say venc mossenhor lo jusge de Beres, an mre Miquel Gran, per ecequtar 1a arestzquerella contra mossenhor d'Acde, per lo fag del mre de l'escolla, car lo dig mossenhor d'Acde nos volia gitar la viella de pocec[i]o, e lo sobredig mossenhor lo jusge nos tornet en pocec[i]o (F° 138 v°.)

1. La démolition des maisons des faubourgs eut lieu le 24 octobre et jours suivants.

COMPTES DE 1434-35[1].

62. A xxiii de mas, aniey ieu Jacme Gauselin e G. Pelisia al cosselhel que se tenia a Sat[2] Tuberi, en que ero la gliesa e los nobles e los comus, e az aysso per acorda la abolissieu que mandava la regina, e non fozem d'aquorte foc asicnat al dimecres. (F° 19 v°.)

63. A xxx de mars, aniey Bertrau Tornia, cossol, e sen G. Pelisia, a Sat Tùberi, per lo fag de la reformassieu davan moss. lo vigie de Bezes. (F° 20 r°.)

64. A xxx de mar, foc pagat a R. Martial e a Duran Grenio, coma amenestrados de cobri las alas en fieyra de mieja carema. (*Ibid*).

65 Lo jor desus, foc pagat a Esteve Avalsac e a Pascal Costa per la garda que an fag als portal[s] en fieyra de Sat Alari et de mieja carema, que son ii motos per home, que soma iii lbr.[3] (*Ibid*).

66 Dimars, a v d'abriel, anem nos Andrieu Paulet e Bertran Tornia, cosols, a Bezes, per acorda lo compromes an moss. de Murles sus la playjaria que era entre el e nos ; e no pogem encarta per so cant non pogem parlar an moss. R. Roc, nostre cler, per so car era acupat per lo coselhel dels tres estatz, e housi moss. de Murles era acupat per caura del coselhel entro lo dijos mati ; e ferem nostre compromes an moss. R. Roc e an moss. Peyre Simo d'aqui a San Johan. (F° 21 r°.)

67. Lo dig jor, anet Esteve Mercadie a Bezes, de mandamen del coselhel, per acorda e concluzi am los huficies de la reyna per lo fag de la abolesieu jenezal per tot lo avescat d'Acde e contat de Pezenas, per so que los senhos reformados non reformeso res sus lo pays. Foc acordat a dos mielas motos, xiiii ses a la reyna (F° 21 v°.)

68. A xxiiii d'abriel, foc paguat az a i gavag per deneja lo mazel, x d. (Ibid.)

69. Plus, per ia anpolheta de veyre plena de tencha, viii d. (Ibid.)

70. A i de may, aniey ieu Grasiot Pelisia, cosol, de volontat del coselhel e de mos companhos, am Boyra, lay hon lo rey era ;

1. Ici commence le deuxième registre.

2. Aucun tilde n'existe sur *a*, alors que, dans ces mêmes comptes, on le rencontre ailleurs.

3. La valeur du « mouton » ressort à 15 sous.

e ayso per aver la confermasieu de la grava de sotz los molis, la quala es estada baylada per moss. lo juge de Bezes a novel acapte, am comesieu dels jenezals reformados depudat[z] per lo rey, nostre senho. en lo pays de Lengadoc ; la qual confermacieu perpetual lo coselhel del rey non a volgut. per lo prezen, autria, per alcunas cauras movens e vistas entre els Totas ves, an baylat ias letras per so que lo dig acapte non sia plus seguit ; e fag l'espleg d'aquel[as], aurem la confermacieu perpetual (Fo 23 ro.)

COMPTES DE 1435-36.

71. Foc paga[t] a i Augosti que cantet mesa novela, a xv dia d'ahost, per la huferta que fero los senhos cosols, ia lbr. (Fo 27 ro.)

72. A xxi de novembre, foc donat al vicari jenezal dels Augostis que preziquet. e los senhos cosols l'anero reculhi e li recommandero li l'orde dels Augostis d'esta viela, e fezo li dona ii molas de vi, costa vii s. iii d. (Fo 30 vo.)

73. Dijos, a xix de dezembre, aniey ieu Johan Miquel. cosol, am sen Giraut Molinie, de volontat del coselhel, a Bel Cayre [e] a Tazasco per fayre cridar la fieyra de Sat Alari, en aysis coma es acostumat ; e a Tazasco non volgro cosenti que nostras letras se cridesso, sinon que aguessem letra de me Jaques Bedos, asucutor de las marquas a l'encontra dels Proensals ; e can fozem a Tazasco, lo vigie et lo notari nos prezo nostras letras per metre las en coselhel, car lo fielhel del rey lays le fera (?) ; e non pogem aver resposta entroyas lo sendema (*sic*) que foc vespre ; e lo dig coselhel non volgron [1] hubezi a nostras letras ; et lo dig cosol s'en tornet de Tazasco en foras ; et sen Giraut Molinie anet en Avinho [e] a Sat Espezit. Despendem so que s'en sec. E primo, anem jaze a Monbazenc ; despendem per nos e per las bestias vii s. vi d.

74. Lo sendema anem dirna a Monpeylia ; despendem per nos et las bestias vi s. viii d.

75. Plus. anem jaze a Valvert e lo pon de Vistre foc trenquat, e donem a i gida, per so car l'ayga era granda, i s. viii d.

76. A Valvert, per sopa de nos e de nostras bestias, viii s. iii d.

77. Per refera dos pes a la bestia de sen Giraut e i a la mieuna, i s. iii d.

1. Accord non avec le mot, mais avec l'idée qu'il représente.

78. Lo sendema anem dirna a Bel Cayre; despendem vi s. viii d.

79. Pasem lo Roze; pagem per amdos e per las bestias (?)

80. Fozem a Tazasco; non pogem fayre nostre espleg ni pogem aver respostas entroyas lo sendema, que foc ben vespre, et foc pagat a l'oste per nos dos e per las bestias i[a] lbr.

De Tazasco en fora, Giraut Molinie anet en Avinho [e] a Sat Espezit; e lo dig cosol s'en venc, per so car non volgro cōsenti a las dichas letras que se crideso; e lo dig cosol paget al pasar de Roze. al tornar, iii s. vii d.

82. Plus, a xxiii del dig mes. vengi jaze a Bella Garda; despendiey iiii s. iii d.

83, L'endema. aniey dirna a Lunel; despendiey iiii s. iii d.

84. Vengi jaze a Monpeylia; despendiey iiii s. ii d.

85. L'endema, vengi dirna a Monbazenc; despendiey iii s iiii d.

86. Per lo logia del cosol, car a pasada la senescalquia per vi jor[s] [1], x s.

87. Per lo logia de la bestia per vi jor[s]. xv s.

88, Plus, Giraut Molinie anet en Avinho de Tazasco en fora, e d'aqui a Sat Espezit; despendet al pasage de Duzensa...

89. E per son dirna e per i[a] copia que layset de la letra de moss. de Loan, que layset als merchan[s] en Avinho, viii s. vi d.

90. Anet jaze a Castelnou del Papa; despendet v s.

91. Lo sendema aney dirna a Sat Espezit; despendey per me e per la bestia e per fa cridar la letra de moss. de Laon...

92. Aniey jaze a Banhols; despendiey v s.

93 L'endema aniey dirna a Huzes; despendiey v s.

94. Anie[y] jaze a Someyre; despendiey v s.

95. Per Peyre a Vielamanna, x d.

96. Per ix jor[s] que a vaquat Giraut Molinie am sa bestia que soma ii lbr. v s.

Soma tot ix lbr. xiv s. (F[os] 31 v[o] et 32 r[o].)

Sec se la despesa de Sat Andrieu.

97. E primo, a xxix de noembre, foc comprat de sen Giraut Molinie iii lbr. de candelas de seu per lo sopar dels menestries e per fa balar lo Joven, iii s. vi d.

98. Plus, foc comprat de Falip Alibert i[a] lbr. de candelas de

1. Les consuls ne touchaient une indemnité de déplacement que lorsqu'ils sortaient de la sénéchaussée. Dans les autres cas, ils étaient indemnisés de leurs frais de voyage seulement.

sera per la vejolada et per hufri l'endema; costet III s. IX d.

99. Plus, foc comprat de peyso per la sopada dels menestrie[s]. XV d.

100. Plus, foc comprat. de Peyre Olivia, de carn de buou. per lo jor de Sat Andrieu e per l'endema, que monta tot XIII s. IIII d.

101. Plus, foc comprat de Lombart mesia VI cofas per dona als menestries; costo VIII s. IX d.

102. Plus. foc comprat del dig Lombart mesia V dozenas de cordos plat[s][1].

103. Plus, foc comprat de Johan Vezia IX dozenas de cordos blancs; costo...

104. Plus. foc comprat del mesia de Frontinha III dozenas de cordos petis per dona als enfans, que costo I s. VIII d.

105. Plus, foc comprat del dig mesia Iª dozena de cordos blancs, V s. VI d.[2].

106. Plus. foro compradas III bosas e III senchas a la fieyra de Totz Sas, per lo bal, per lo saut e per lo cos, que costero I lbr. II s.

107. Plus foc pagat a Esteve Avalsac, a Johan Romieu, a Peyre, lo cabelejayre, Iª lbr. V s.

108. Plus, foc pagat als chalaminayres e al[s] cabezelejayres, per III jor[s] que an toquat, XVII s. e VI d.

109. Plus, foc despendut per peys que manjero lo divendres, X d.

110. Per XXX cartos de vi que s'es gastat en la festa. a IIII d. lo carto, X s.

111. Plus, avem despendut I sac de molturas que nos a baylat lo bayle dels molis, Bertran Tornia.

Soma tot IX lbr. III s. VI d. (F^os 32 v° et 33 r°.)

112. A V de jenoyer, Iª hora davan jor, foc ajustat lo coselhel, et aquo per alcuna rauba de Catalas que era preza a Pezenas per alcunas marquas que levava Johan Jolia de Monpeylia au lo procurayre de la regina; e foc aponchat que mᵉ Andrieu Paulet, sen G. Pelissia, e sen Esteve Mercadia, e sen G. Morut e

1. Il résulte d'un grand nombre d'articles de dépenses pour la fête du *Joven*, que chaque chef de maison recevait un de ces cordons.

2. Des art. 102, 103 et 105, on peut déduire le chiffre de la population de Montagnac en 1435. On comptait 15 douzaines ou 280 chefs de maisons. Si l'on adopte une moyenne de 5 1/2 pour représenter chaque maisonnée, on arrive à un total de 1,540 habitants.

Falip Alibert, cosols, hi anesso per metre lo melho remedi que poyro. Estem lay tot lo jorn davans que pogesem res acabar. (F° 33 r°.)

113. A vi de febria, de volontat del coselhel e de mos companhos, aniey eu Falip Alibert a Beres e d'aqui devia anar a Narbona per far retorna a sen Franses Pujolas de Perpinha ia carga de rauba que foc prera, tenen se la fieyra de Sat Alari, laqual li devian[1] far retorna per vertut de nostras letras que nos autriet moss. de Loan; e qua[n]t fori a Bezes, trobiey hi me Andrieu Paulet, lo qual me dis que el avia parlat an lo comesari que avia pres la dicha rauba, e era [estat] arestat, d'acort anb el, que el era content de retorna la dicha rauba; may que li covenia anar fis[2] a Carcasona; de que ieu m'en torniey, atendut que non agra fag sinon despensa (F° 38 r°.)

114. E sec se la despesa facha per los clavaris per los menestries que toquero per las novelas de nostre senhor lo rey per la pas[3], en que foron aquels que s'en sego : Esteve Avalsac, e Romieu, e Peyre Bozigas que toquero lo dimenge a vii de febria, als quals foc pagat xii s. vi d.

115. Plus, foc pagat als chalimenayres de Cortero que toquero catre jors per la dicha pas, als quals foc pagat per los trebalhals ii motos[4] (F° 38 r°.)

116. Divendres, a ii de mas, anem nos Johan Miquel an me Andrieu Paulet, de volontat del cosselhel, a Monpeylia per parla an me Chaques Bedos, asucutor de las marcas contra los Proensals; el dig me Andrieu Paulet demozet a Monpeylia per parla an moss. lo granatia et an sen Johan Julia, asucuto de las marcas a l'encontra dels Catalas; e lo dig Johan anet en Proensa per assugura los merchans per so que vengeso a la fieyra de mieja carema, e non pogem res far, que foc tart. (F° 39 r°.)

117. A viii del mes de mars, del mandamen dels senhos cosols e de tot lo coselhel, anem nos Peyre Jeli e Esteve Mercadia a Perpinha per anar quere e far veni los senhos merchans e drapias de la viela de Perpinha e dels autres luocs del rialme; e lus portem

1. Corr. : *deviam*.

2. Nous avons souvent trouvé le mot *fis* ou *fins*, dont le sens évident est : « jusqu'à ».

3. Il s'agit sans doute de la paix entre le roi de France et le duc de Bourgogne.

4. Il est dit, au total, que le « mouton » vaut 21 doubles.

letras de suguzetat de moss. de Loan sus lo fag de las marquas. (F° 40 r°)[1].

COMPTES DE 1436-37 [2].

118. An resceput [los dichis clavaris], per las mas de mᵉ Steve Raynart, rescebedor de la talha autriada a Beres per los tres estaxs per moss. de Borbo[2] e de Rodigo[3], per los gages que foron autriaxs a sen Pal de Brinhac per l'anada que fes per l'avesquat a Peytias, per aportar la letra de l'appellacio facha, per los gages que moss. de Bezes demandava per l'anada que fes deves lo rey per lo fach de la reformacio, xx motos que valon xv lbr (F° 57 r°.)

COMPTES DE 1437-38.

119. A xxiii de febria, per mandamen dels senhos cossols e del coselhel, foc facha iª festa al Joven de Pesenas que say se vengro deporta e per dansa ; despendem so que s'en sec : e primo, foc comprat de Fraziot iii dozenas de pan[s] blanc[s].

120. May, foc comprat ii galina[s] de G. Casimi.

121. iii cartos de moto.

122. May, i anhel.

123. May ii lb. de fromatge.

124. Foc comprat un carto de pimen e de neulas.

125. Foc pagat a Peyre Garnia per la despesa dels menestrias[4]. (F° 84 r°.)

(*A suivre.*) Aug. VIDAL.

1. Au commencement de l'année 1436, les consuls font fondre la grosse cloche, *lo sen maje*, qui s'était rompue. Ils pèsent *lo metalhal vielhel*, ils achètent de Andrieu de *Truolhol*, iii *lbr. e mieja de pena de porc per honche lo torn* ; ils paient 9 liv. 2 s. 6 d. xxxvii *lbr. de estanhan de Cornoalla*. Le redoublement des syllabes finales mouillées *alh*, *elh*, *olh*, *anh* est la caractéristique de l'écriture du scribe de cette année.

2. Il s'agit du bâtard de Bourbon, beau-frère et lieutenant de Rodrigue de Villandrando.

3. Rodrigue de Villandrando. Les Etats de Languedoc, tenus en novembre à Béziers, avaient voté une allocation de cinq cents écus d'or pour débarrasser de la présence du terrible chef de routiers l'Albigeois où l'évêque Robert Dauphin l'utilisait contre Bernard de Cazillac qui lui disputait le siège épiscopal. La terreur était si grande dans le Bas-Languedoc que Béziers avait nommé un vrai dictateur pour défendre la ville.

4. Il ne se passait presque pas d'année que la jeunesse de Pézenas ne vînt à Montagnac. Il est probable que celle de Montagnac se rendait à Pézenas, où elle recevait le même accueil.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Ad. Kolsen — **Die beiden Kreuzlieder des Trobadors Guiraut von Bornelh, nach sæmtlichen Handschriften kritisch herausgegeben und übersetz.** Braunschweig, Westermann, 1905; in-8° de 25 pages [1].

Ce spécimen de l'édition de Guiraut de Borneil, à laquelle M. Kolsen travaille depuis dix ans et dont l'apparition est annoncée comme toute prochaine, donne une idée très favorable de la publication future, qui sera saluée avec joie par tous les amis de la poésie méridionale Les textes sont établis avec soin et intelligence, fidèlement traduits, pourvus d'un riche commentaire historique et grammatical. Que M. K. n'ait pas résolu d'emblée toutes les difficultés, cela se conçoit de reste. Voici quelques observations sur les passages dont le texte ou la traduction me paraissent devoir être revisés :

I (c'est la pièce *A l'onor Deu torn mon chan*), v. 9 *qu'en poder a pechatz ;* la proposition ne se construit pas, car il faudrait au verbe un régime direct ; remplacer *en* que ne donne, du reste, aucun ms., par *er*. — 23 Le sens exige impérieusement *dieu* au cas régime.— Le texte de la strophe IV est certainement incorrect : *esluenha*. 33, et *guiden*, 35 (qui n'est dans aucun ms) ne satisfont pas ; je lirais *e·l luenha* et *gart en sel*[*s*] et comprendrais ainsi la

1. Cette dissertation est extraite d'un volume intitulé *Festschrift Adolf Tobler zum siebzigsten Geburtstage* (Braunschweig, 1905. In-8° de VI-477 p.) que la « Société berlinoise pour l'étude des langues modernes » vient d'offrir à l'illustre savant. Ce volume ne contient pas d'autres articles rentrant dans notre cadre (celui-ci en occupe les pp. 205-27).

fin de la strophe : « Que le Saint-Esprit garde de lui (du démon) ceux qui partiront, de façon que nul d'entre eux ne se hérisse (c'est-à-dire ne s'enorgueillisse) de sa force, car on voit rarement résultat heureux obtenu par grands excès (*desrei*), atteint par des volontés divergentes [tirant] de divers côtés. » C'est la même idée qui se poursuit dans les premiers vers de la strophe suivante. — 53-4 Qu'on doive lire *pentitz* ou *petitz*, *volra* est certainement le futur de *voler :* « Quand il exigera des comptes de ceux qui ne seront pas partis. » — 63 Il ne peut être ici question des hérétiques (albigeois?), mais des Musulmans ; lire : *que'l trefanet menut mestiz : trefan* est une épithète qui leur est très fréquemment appliquée ; *menut* et *mestiz* (qui ne fausse pas la rime comme *vestitz*) s'expliquent également bien : les Mahométans sont souvent de petite taille et leur aspect, si différent du nôtre, les faisait croire de sang mêlé. — 80. Je lirais *si no s 'es deslonhatz*, « s'il (le Soudan) ne s'est pas [déjà] éloigné [quand ils arriveront] ». — 82 *aïtz* est manifestement corrompu ; je propose *abitz ;* littéralement; « à ses autres qualités, il ajoute maintenant telle entreprise... »

II (*Jois sia comensamens*) 36 Entendez : « ils mourront également » (même s'ils évitent les périls de la croisade. — 79 Le sujet de *er* est *Dieus* (v. 82) ; c'est Dieu qui sera le « garant », le soutien des croisés. — 85-6 Je comprendrais : « Dieu maintient ses engagements, quels que soient ceux qui foulent aux pieds les leurs (*abaissan*) ou en retardent l'accomplissement (*sotzmoven*) »

A. Jeanroy.

E. Roschach. — **Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc**. Toulouse. Privat. 1905; in-4° de 720 pages. textes et dessins.

La belle et courageuse entreprise de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* vient de se terminer, après un peu plus de trente ans, par la publication d'un seizième volume complémentaire.

C'est un album, mais dont le texte aussi fidèlement descriptif et animé que les gravures elles-mêmes, ramène sous les yeux. dans un ensemble complet. toutes les expressions figurées de la vie de la province qui se sont produites au cours des siècles.

Ce n'est pas précisément une histoire de l'art toulousain ou languedocien, qui se serait étendue dans un cadre trop vaste, comprenant les monuments, les sculptures et les tableaux, d'ailleurs étudiés dans d'autres recueils; c'est, le titre l'explique, une histoire graphique, c'est-à-dire un exposé des témoignages que la province a laissés d'elle-même par les monnaies, les médailles, les sceaux, les pierres gravées et les dessins des anciens livres.

C'est par le rappel de ces derniers que M. Roschach ouvre son introduction : gravures au burin de l'ancienne édition des Bénédictins qui, les premiers, attirèrent sur le moyen âge oublié l'attention de la France dédaigneuse; gravures de l'édition Dumège, qui reproduisit les curieux dessins au trait d'un manuscrit de la Croisade conservé à la Bibliothèque nationale.

Ce chapitre est suivi d'un tableau à larges traits, où l'élégance de la forme n'enlève rien à la précision des détails, — tableau de la marche progressive de la civilisation dans la province, manifestée par des représentations figuratives.

Et d'abord par les armes préhistoriques, avec lesquelles débute naturellement le livre lui-même. Cette époque obscure est résumée sobrement, sans nul accompagnement d'hypothèses hasardeuses.

Un remarquable effort d'art indigène, et de luxe même, surgit dans la Gaule. On ne saurait donner une description plus sagace, plus pénétrante et plus complète que celle des *torques* d'or trouvés à Fenouillet et à Lasgraisses, — dans mon enfance on aurait dit aux Graisses, — et déposés aujourd'hui au musée Saint-Raymond.

Nulle représentation de la figure humaine ou d'animaux n'apparaît sur les bijoux gaulois. Si elle se montre sur les monnaies, c'est par des imitations étrangement défigurées des médailles syracusaines amenées par le commerce sur les rivages massaliotes, surtout du profil de Coré, transformé peu à peu au point d'être absolument méconnaissable pour d'autres yeux que ceux des numismates, aussi habiles à deviner qu'à voir.

M. R. n'admet pas la dégénérescence des monnaies de Rosas, avec les pétales de la rose vue en dessous, sur les monnaies volkes, si abondantes encore. L'hypothèse de M. Charles Robert était cependant fort séduisante et paraissait confirmée par des intermédiaires successifs.

La romanisation, si rapide et absolue, de la contrée tient vraiment du prodige. Aux explications connues, telles que l'influence d'une administration habile, celle des colonies, des garnisons et finalement la supériorité de civilisation des conquérants, M. R. ajoute des pages ingénieuses, qui sont à retenir, sur le caractère malléable, impressionnable et mobile des habitants.

Les invasions barbares viennent cependant modifier cette culture romaine en introduisant dans le Midi des faits nouveaux, d'autres influences. Elles apparaissent dans les bijoux wisigothiques, dans les images des manuscrits, inspirées aussi par le goût particulier des peuples du Nord et particulièrement des Irlandais. Mais eux-mêmes les avaient reçues de l'Orient, et c'est à l'Orient surtout que Charlemagne a demandé les modèles pour le décor artistique dont il voulait revêtir le monde, tel que son génie de fondateur l'avait conçu. A ce propos, survient une description du cor de Roland, poursuivie avec autant de recherches ingénieuses et érudites que celle des *torques* gaulois. Mais cet ivoire célèbre, si oriental par son ornementation, n'a-t-il pas été ciselé en Orient, d'où tant d'autres sont venus, plusieurs renfermant des reliques?

Avec le monde féodal apparaît la floraison des sceaux, des armoiries, des monnaies baroniales. Dès le commencement du XIIIe siècle, après la croisade, l'empressement des populations à s'abriter sous la protection royale se manifeste par l'apparition des fleurs de lys qui se répandent sur tous les monuments et tous les emblèmes.

Les représentations figurées se multiplient dans les siècles suivants, bien que les historiens de Toulouse, Catel et Lafaille, ne nous aient pas laissé le moindre dessin, qui serait aujourd'hui si précieux, des monuments ou des personnages contemporains. Les élégantes scènes qui décorent les têtes des chapitres de l'histoire des Bénédictins d'après les dessins de Cazes, traitées dans la convention académique, avec costumes et colonnades à la romaine, n'ont aucune valeur documentaire.

Plus d'un millier de dessins à la plume accompagnent les descriptions, et l'on se demande en vérité quelle est, de l'une ou de l'autre partie, la plus importante. La plume artistique de M. R. conserve la précision, la finesse et l'élégance de sa plume d'écrivain. Les monnaies avec leurs transformations singulières, les blasons, les sceaux, les cachets des capitoulats dont les modifi-

cations apportent aussi des documents historiques, les signes et monogrammes des notaires, les lettres initiales copiées sur les manuscrits, sont enlevés avec une merveilleuse aisance, très minutieuse pourtant. De même quelques scènes peintes autrefois sur les monuments toulousains dont les dessins ont été conservés, des fragments de sculptures romanes et des statues gothiques. Mais la photographie nous a rendus difficiles pour ces dernières reproductions, depuis qu'elle traduit de façon si saisissante le relief, les jeux de la lumière sur les surfaces des chapiteaux ou des bandeaux, et, mieux encore, celui des figures sculptées.

M. R. a complété son œuvre par le relevé, étendu sur 240 pages à deux colonnes, des monuments et objets divers dessinés ou décrits dans d'innombrables ouvrages. Cet ensemble si complet de références graphiques indique, avec sa puissance de travail, la richesse de ses documentations.

Ce beau volume est complété par dix cartes de la province à ses âges successifs, dressées sous la direction de M. A Molinier, qui les a accompagnées de descriptions explicatives. Enfin, seize planches dessinées par MM. Dardel et Laugier se réfèrent aux études sur les monnaies publiées dans les tomes précédents.

Ce dernier volume est le superbe couronnement d'une grande œuvre. J. DE LAHONDÈS.

Abbé J. AULAGNE — **Un siècle de vie ecclésiastique en province. Henri et Raymond de la Martonie. François de La Fayette. Louis de Lascaris d'Urfé. La Réforme catholique dans le diocèse de Limoges au dix-septième siècle.** Thèse pour le doctorat, présentée et soutenue devant la Faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris. Paris, H. Champion, 1905, gr. in-8° de 612 pages[1].

Le livre dont nous venons de transcrire le titre compliqué, et pourtant incomplet[2], sera le bienvenu auprès de quiconque s'in-

1. Le présent compte rendu a été fait sur l'un des exemplaires tirés avant la soutenance.

2. Compliqué, puisqu'il est triple. Incomplet, puisqu'il ne fait pas mention de François de Carbonel de Canisy dont l'épiscopat remplit les p. 460 à 482.

téresse à l'histoire du Limousin. Il est en effet, presque à tous égards, supérieur à ce *Limoges au* XVIIe *siècle*, de feu Pierre Laforest (1862), qui se recommandait pourtant déjà par l'ampleur du cadre adopté et par les qualités du style. Raison de plus pour que nous nous permettions de marquer en toute indépendance et les gains que le nouvel ouvrage apporte à notre histoire provinciale, et les déficits qui le rendent provisoire.

Le caractère par lequel il frappe tout d'abord, c'est la grande abondance des faits rassemblés. L'auteur a puisé non seulement dans les recueils imprimés, mais encore aux Archives nationales, aux Archives de la Haute-Vienne et dans les registres de l'abbé Nadaud conservés au grand Séminaire de Limoges, sans en tirer pourtant, par esprit de discrétion peut-être, tout ce qu'ils contiennent. Il a utilisé plus largement les travaux antérieurs au sien et leur a beaucoup emprunté, avec plus ou moins de bonheur[1]. Une bonne partie du volume repose ainsi sur des témoignages de seconde main, et il n'en est guère auxquels M. A. ne fasse un sort, pour peu qu'ils aient une tendance laudative[2]. La trame de son récit prend un aspect composite, plus érudit que critique, qui n'est point tout à fait de mise dans une thèse de doctorat.

Au mérite de l'abondance, l'auteur en joint un autre : il a la pleine intelligence de son sujet, et, qui plus est, l'intelligence des diverses parties de son sujet. Il a bien vu ce que représente historiquement le XVIIe siècle au regard des deux précédents : un temps de relèvement après un temps de profond abaissement moral et spirituel. Il a même le sens historique assez développé « pour en prendre et surtout pour en laisser » dans ces nombreuses chroniques ecclésiastiques du XVIIe siècle limousin, qui furent

1. Ne serais-je point personnellement fondé à me plaindre de ce que l'auteur, par des citations répétées, place sous la garantie de mon *Hist. de la Réf. en Limousin* le chapitre qu'il consacre au prosélytisme catholique des évêques de Limoges (p. 530-542). — Nous sommes loin de nous entendre sur le sens, la valeur, les causes historiques de certains faits de ce temps, et M. Raoul Allier pourrait en dire autant, à propos des confréries du Saint-Sacrement (p. 552 et s.).

2. En voici un exemple, fâcheux entre tous (p. 531) : « D'après le témoignage de son historien [le P. jésuite Nicolas du Sault, 1649], les vertus de cette âme d'élite [Mad. de la Tour de Neufvillars] lui méritèrent d'entendre un jour, dans l'oraison, soixante ans avant la grande révélation de Paray, Notre-Seigneur lui dire : « *Voilà mon cœur que je t'avais promis, tu y trouveras abondamment tout ce que tu pourras désirer.* » .

toutes écrites en vue de l'édification. Quelle que soit sa sympathie pour les hommes et les choses de ce temps, il conserve à leur égard une certaine liberté d'appréciation. Certes, son livre n'est pas l'œuvre d'un historien réaliste, résolu à dire tout ce dont témoignent les textes, mais il n'est pas davantage l'œuvre d'un dévot qui dénature l'histoire[1]. Il tient le milieu, aux dépens de la franchise plutôt que de la vérité.

Le style est simple et facile, mais sans saveur littéraire. Quant au plan, il consiste uniquement à passer chaque épiscopat en revue, en étudiant d'abord les antécédents de l'évêque, puis ses relations avec le clergé séculier, avec le clergé régulier, avec les laïques notables, et en faisant revivre les noms oubliés ou méconnus d'une foule de collaborateurs. C'est même par ce dernier côté que le livre de M. A. paraîtra le plus neuf aux lecteurs limousins.

En dépit de ses mérites, il ne répond cependant pas pleinement à son titre. Il pèche, en effet, par trop de lacunes. Et comme ce n'est pas diminuer la valeur de ce qui a été fait que d'indiquer ce qui reste à faire, je me permettrai de montrer à l'auteur qu'il y a encore matière pour lui à un nouveau volume.

Pourquoi avoir négligé de tracer le cadre matériel du sujet et de nous dire quelle était l'étendue du diocèse de Limoges, les circonscriptions entre lesquelles il se divisait, le nombre de ses paroisses, le chiffre de ses habitants? Ces simples indications eussent permis de classer tout de suite le titulaire du siège de Limoges dans l'ensemble des sièges épiscopaux de ce temps, et eussent fait comprendre qu'il ne pouvait être confondu avec un évêque de Vaison ni comparé avec un évêque de Montpellier.

Un autre tort, à nos yeux, c'est de se borner presque à considérer seulement le haut clergé de Limoges. Derrière les évêques, les abbés, les grands-vicaires et les chanoines, je voudrais voir les simples prêtres de paroisse, les moines des prieurés, surtout les laïques des villes et des campagnes. La méthode de M. A. rappelle trop celle des historiens de jadis, qui divisaient l'histoire

1. Il ne craint point de nous parler comme d'un fait incontestable des relations intimes du cardinal Mazarin avec Anne d'Autriche (p. 144-145). — A propos des rapports suivis entre Mgr de Lafayette et le cardinal-ministre, l'auteur eût pu signaler la présence de celui-ci à Limoges en juillet 1657 (*Bull. Soc. arch. du Limousin*, XLI, p. 406) et peut-être en donner une explication que je n'ai pu fournir.

de France en règnes et ne savaient parler que des rois et de leurs ministres. A la vérité, l'auteur a senti l'insuffisance de cette méthode, puisqu'il a consacré la dernière partie de son livre, près de 80 pages, à nous exposer la « vie ecclésiastique et paroissiale en général dans le diocèse de Limoges au XVIIe siècle ». Mais ce n'est là qu'un appendice, qui corrige à peine l'erreur initiale du plan.

S'il eût mis le troupeau avant le pasteur, les gouvernés avant les gouvernants, M. A. n'eût point négligé, comme il le fait, de montrer par quels organes les fidèles recevaient l'impulsion de leurs chefs. Il nous eût parlé des officialités de Limoges, de Guéret, de Brive et de Chénerailles, de la Chambre ecclésiastique, des nombreux chapitres du diocèse (et non pas seulement de trois ou quatre), de toutes les abbayes (et non pas seulement des plus grandes), de toutes les confréries (et non pas seulement des principales), non certes, pour consacrer à ces multiples organes du gouvernement ecclésiastique une notice distincte, mais au moins pour constater leur existence et laisser deviner leur action collective.

Dans le second volume que nous attendons de lui, M. A. devra aussi compléter le portrait des évêques en nous les montrant sous les espèces féodales, comme seigneurs temporels de la cité d'abord, puis d'Eymoutiers, de Saint-Léonard, de Saint-Junien, d'Isle et de maintes châtellenies du Bas Limousin. Peut-être même sera-t-il surpris de voir quelle place tenait dans les préoccupations épiscopales l'administration des domaines fonciers.

Il devra, en outre, consacrer un chapitre spécial à l'assistance[1] comme il en consacre un à l'enseignement, et nous parler de la lutte des évêques contre le jansénisme comme il nous parle de celle qu'ils menèrent contre le protestantisme[2]. Il aura matière, s'il le veut, à une étude sur le mouvement littéraire, représenté par les chroniques conventuelles à aussi bon titre que par les ouvrages liturgiques[3]; et à une autre sur les nom-

1. Ce qui en est dit au chap. VI ne concerne guère que Limoges sous l'épiscopat de François de Lafayette.

2. L'auteur parle (p. 534) de la « conversion » des communautés calvinistes de Limoges et Le Dorat opérée en 1628-30 par le clergé. Ne serait-il pas plus exact de parler de leur dispersion ?

3. Il en est question (p. 399-403) à propos de l'épiscopat de Louis d'Urfé. Des livres liturgiques antérieurs, rien.

breuses constructions de chapelles, de couvents, de collèges, d'hôpitaux qui furent le fait du clergé au XVII[e] siècle; à une dernière enfin sur ces menues affaires paroissiales (cimetières, vicairies, unions de bénéfices, etc.) à l'occasion desquelles les chefs du diocèse entraient en relations directes avec les populations rurales.

Si M. l'abbé A. se résout à écrire ce second volume, il aura rempli le cadre qu'il s'est proposé et il aura rendu inutile pour longtemps la reprise de ce beau sujet.

Alfred LEROUX.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Basses-).

Annales des Basses-Alpes (Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes), 24e année, t. XI, 1903-1904.

Fasc. 88, janv.-mars 1903. P. 1-20. ARNAUD. Etude sur le Dr Honorat. [Fin, p. 96-109. Né à Allos, 3 avril 1783, mort à Digne, 31 juillet 1852; naturaliste et philologue, auteur du *Dictionnaire provençal-français*. Signale la perte du manuscrit d'une *grammaire* composée par Honorat et laissée inédite faute d'argent; compare le *Dictionnaire* avec le *Tresor dou félibrige* : il semble que Mistral ait utilisé Honorat plus qu'il ne l'a cité.] — P. 21-5. J. ARNOUX. Fiefs du monastère de Saint-Martin de l'île Barbe. [D'après Cl. Le Laboureur et l'*Inventaire de l'île Barbe* aux Archives du Rhône; simple énumération des fiefs avec les dates des actes.] — P. 25-48. CAUVIN. Dignois et Bas-Alpins au moyen âge. [Suite, p. 114-20, 141-54, 204-21, 269-78, 357-63. Histoire anecdotique de Digne depuis le XIIIe siècle; nombreux renseignements d'après des textes qui ne sont pas publiés intégralement, ni cités toujours avec assez de rigueur; beaucoup de faits curieux et caractéristiques de la vie populaire dans une petite commune du moyen âge.] — P. 48-64. D. ARBAUD. Les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dans les Basses-Alpes avant le XIIe siècle, avec des recherches sur l'origine de quelques familles de Provence, précédées de la topographie du polyptique de Wadalde. [Suite, p. 121-40, 189-204, 253-68, 444-62, 552-70 et à

suivre. Importante étude de topographie médiévale et d'histoire ecclésiastique.]

Fasc. 89, avr.-juin. P. 65-95. RICHAUD. Léon de Berluc-Pérussis (1835-1902). Bonne notice nécrologique sur ce distingué provençaliste; bibliographie de ses œuvres. — P. 103-13. V. LIEUTAUD. Le poulet de la Bréole (21 janvier 1239). Signale le plus grand parchemin connu (?), l'acte de vente de Moustiers à Robert, comte de Provence ($37^{m}60 \times 0^{m}16$, contenant environ 1,000 lignes d'écriture serrée), et le plus petit ($0,063 \times 0,168$), contenant une lettre d'Aymar de Bernin, conseiller et vassal de Raimond Bérenger, à la ville d'Embrun; la lettre, relative à la remise du *castrum* de la Bréole à Aymar, est publiée.]

Fasc. 90, juill.-sept. P. 151-73. BOISGELIN. Généalogie des Maurel. [Suite et fin, p. 221-36. Descendants de Pierre Maurel, médecin de Charles d'Anjou, comte de Provence; la filiation remonte d'une façon sûre à 1548 seulement. Étude d'une érudition très minutieuse.] — P. 174-87. V. LIEUTAUD. Le Journal de Jean Lefèvre, chancelier des comtes de Provence (1382-1117). Extraits, relatifs à la région, de cette importante source « moins passionnante qu'un roman d'Alexandre Dumas (!) »; suite, p. 236-52.]

Fasc. 91, oct.-déc. Suites; cf. ci-dessus.

Fasc. 92, janv.-mars 1904. P. 278-83. DELMAS. Une ville morte bas-alpine. [Beauvillard ou Villevieille près Seyne, rasée par arrêt du Parlement à la suite de troubles électoraux en janvier 1446; les habitants expulsés allèrent fonder « La Seyne » près Toulon; il n'en reste presque rien.] — P. 284-98. MAUREL. Mouvements insurrectionnels contre les Droits réunis (1813-1814). [A Manosque, déc. 1813, aux Mées, janv. 1814; le soulèvement fut réprimé par les brigades de Digne et la garde nationale; le substitut Clément, propriétaire aux Mées, fit acquitter tous les prévenus, comme coupables uniquement de s'être révoltés contre la tyrannie; suite, p. 432-44.] — P. 298-318. M.-Z. ISNARD. Comptes du receveur de la vicomté de Valernes (1401-1408). [Registres des années 1402, 1404, 1407, 1408, contenant les « raisons » 7e, 8e, 13e, 14e de la gestion de Pierre Dinard, receveur des droits de ladite vicomté; texte latin mêlé de mentions en provençal; nombreux et importants renseignements sur la vie sociale et privée de cette seigneurie; il serait bon de publier ces documents en entier. Suite, p. 363-71, 421-32, et fin, p. 537-52.]

Fasc. 93, avr.-juin. P. 337-50. RICHAUD. Paul Martin (1830-1903). [Peintre et antiquaire, élève et ami de Loubon, aquarelliste paysagiste, fondateur d'un musée, encore embryonnaire, à Digne.] — P. 374-407. P. GAF-

FAREL. Jacques Gaffarel (1601-1681). [Intéressante biographie de ce célèbre ami de Peiresc. Suite, p. 403-92, et fin, p. 501-37.]

Fasc. 94, juill.-sept. Suites.

Fasc. 95, oct.-déc. P. 581-3. C. r. de Eysseric. *Les municipalités de Sisteron depuis 1790.* L.-G. P.

Bouches-du-Rhône.

I. *Annales historiques de Marseille et de la Provence*, nos 1-2, juin-septembre 1903[1].

P. 4-12. F. PORTAL. Blasphémateurs et sacrilèges. Traits de mœurs à Marseille au moyen âge. [Intéressante note sur deux procès intentés à des blasphémateurs en 1323 et 1341. D'après les *Statuts de Marseille*, les blasphémateurs étaient plongés dans la mer tout habillés et autant de fois qu'ils avaient proféré de blasphèmes!] — P. 12-4. Ph. MABILLY. Charte de donation à Saint-Victor, de 1059. [Cette charte, relative aux églises et chapelles de Malaucène (Vaucluse), échappée du fonds abbatial de Saint-Victor de Marseille, est conservée aux archives de cette ville; elle ne figure point au cartulaire de l'abbaye, édité par Guérard.] — P. 15-20. Ant. CONIO. Rachat d'un captif à Bougie en 1400. [Charte provençale relative au rachat de deux Toulonnais moyennant 176 florins 1 gros.] — P. 21-30. Ad. CRÉMIEUX. Le premier maire de Marseille. [Documents sur Marc Remigault-Montois, contrôleur en la chancellerie de Toulouse, qui avait acheté au prix de 100,000 livres l'office de maire, créé par édit d'août 1692, qu'il fut obligé de céder en 1697 à la ville elle-même moyennant 120,000 l.] — P. 34-6. Ph. MABILLY. Un mandat touché par Charles Barbaroux. [Il s'agit de sommes dues par la ville de Marseille au futur député à la Convention nationale pour voyages et vacations diverses en 1792.] — P. 37-55. M. RAIMBAULT. La guerre de la succession d'Autriche en Provence. [Documents tirés des archives communales de Cassis, relatifs aux tentatives de descente des Anglais dans cette ville en 1744, à l'évacuation du comté de Nice en 1746 et à la situation des troupes françaises à la fin de cette dernière année. Intéressant.] J. F.

II. *Annales de la Société d'études provençales*, t. I, 1904.

P. 1-9. M. CLERC. L'archéologie ligure. Une enquête à faire. [Appel aux chercheurs et archéologues locaux en vue de travaux méthodiques pour

1. Ces deux numéros, en un fascicule, sont les seuls qui aient paru jusqu'ici.

la découverte des monuments antiques en Provence.] — P. 10-24, 39-54, 133-43, 189-200. L.-H. LABANDE. Projet de translation du concile de Bâle à Avignon pour la réunion des Églises grecque et latine. Documents inédits sur la subvention payée au concile par les Avignonnais. [Intéressant article, suivi de documents inédits tirés de la bibliothèque d'Avignon et des minutes de notaires de cette ville, sur la contribution financière d'Avignon aux frais du concile en 1437. La somme avancée ne s'éleva pas à moins de 70,000 florins; les Avignonnais consentirent un tel sacrifice sans doute dans la pensée de rendre un signalé service à la cause de l'union des Églises grecque et latine et pour essayer de reconquérir la papauté qui avait quitté leur ville sans esprit de retour.] — P. 25-8. H. DE VILLE-D'AVRAY. Inscription funéraire inédite signalée à l'Abadie (Alpes-Maritimes), en 1903. [Brève note sur une inscription du Ier ou du IIe s. Croquis peu satisfaisant.] — P. 55-67. E. PERRIER. La mort d'un ambassadeur russe à Marseille. [Il s'agit du prince Beloselski, ambassadeur extraordinaire près la cour de Dresde, trouvé mort à Marseille, le 27 janvier 1779. Inventaire de ses bijoux et objets précieux, acte de décès et lettres patentes de Louis XVI renonçant, au profit des héritiers, à l'acquisition des biens du défunt par droit d'aubaine.] — P. 68-72. D. MARTIN. Inscription gallo-romaine trouvée à Fos-sur-Mer. [Note accompagnée d'une bonne reproduction photographique. Une réserve nous paraît devoir être faite à propos de cette inscription dont les trois dernières lettres POS pourraient bien ne pas signifier *post obitum suum*, mais être simplement l'abréviation de *posuit*.] — P. 73-5, 201-3. CH. COTTE. Revue de palethnologie provençale. [Bibliographie des travaux parus en 1903.] — P. 103-17, 159-67. G. DOUBLET. La bibliothèque d'un évêque de Grasse et de Vence à la fin du XVIe siècle. [Il s'agit de la bibliothèque de Guill. Le Blanc, fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse, nommé évêque de Vence en 1588, mort à Aix en novembre 1601 (*Annales du Midi*, 1901, t. XIII, p. 176-98, 346-65). Détails pleins d'intérêt sur la composition de sa « librairie » d'après l'inventaire dressé à sa mort et conservé aux Archives des Alpes-Maritimes.] — P. 118-32, 176-86, 240-7, 283-8. E. POUPÉ. La Ligue en Provence et les Pontevès-Bargème. [Longue suite de lettres relatives à la prise d'armes carciste de 1578-1579. A suivre.] — P. 168-75. LIABASTRES. Découverte à Carpentras de pièces manuscrites du XIVe siècle provenant de l'archevêché d'Embrun. [Trouvaille fort curieuse, composée de plus de cent pièces ou fragments qui formaient les plats de reliures hors de service à la bibliothèque de Carpentras. Texte des six pièces ci-après : 1° Lettre missive de Jean Ier d'Aragon à Clément VII

(1382); 2° Recommandation d'un protégé au cardinal d'Embrun, Pierre II Ameilh, par Marguerite de Bourgogne, comtesse de Flandres et d'Artois, sans date; 3° Lettre d'un inquisiteur de la foi rendant compte del mise en jugement de Vaudois, sans date; 4° Compte des dépenses faites pour un repas offert par le cardinal Pierre Ameilh à Amédée de Saluces, neveu de Clément VII (1379); 5° Lettre du Captal de Buch au cardinal de Cuzence (1385); 6° Lettre de Bureau de la Rivière au Pape; les lettres de ce dernier personnage sont très rares: la Bibliothèque nationale n'en possède que trois.] — P. 187-8. C. Auzivizier. Notes bibliographiques sur Poitevin Jean-François-Anicet, député du Var en 1791. — P. 217-31. V. Lieutaud. Le registre de Louis III, comte de Provence, roi de Sicile, et son itinéraire (1422-1434). [Inventaire d'un registre de chancellerie du comte, registre sorti du fonds de la Chambre des comptes d'Aix et conservé à la bibliothèque de cette ville. Itinéraire de Louis III, d'après les actes de ce registre.] — P. 248-50. Du Roure. Un singulier pari. [Acte notarié souscrit à Arles, le 15 sept. 1535, entre Pierre de Nostredame et Thomas de Barrème, engageant un pari sur le point de savoir si Trophime Boyc et sa femme, mariés depuis quarante-cinq ans, auraient un enfant dans deux mois!] — P. 251-6. J. Fournier. Lettre inédite de Championnet, général en chef de l'armée des Alpes à l'administration du département des Bouches-du-Rhône (9 frimaire an VIII). [Document notable sur la détresse de l'armée. Réponse des administrateurs, non moins édifiante sur le triste état de la région de Marseille et d'Aix au début du Consulat.] — P. 265-77. D. Martin. Fos; importance de sa région au point de vue archéologique et géologique. [Utile compte rendu de recherches dans la région des Fosses mariennes.] — P. 278-82. M. Clerc. Sainte-Victoire et Sainte-Venture. [Très bonne note sur l'origine de ces noms et leur identité probable.] — P. 289. V. Teissère. Estampille sur anse d'amphore. [Du ive siècle.] — P. 290-8. L. de Bresc. Le sixième centenaire de la naissance de Pétrarque à Vaucluse, à Avignon, à Arezzo. [Compte rendu des fêtes. Textes de discours.] — P. 299-301. F.-N. Nicollet. Testament en langue provençale du xive siècle (dialecte d'Aix). [Texte tiré d'une étude de notaire aixois et accompagné de commentaires philologiques.]

En supplément: De Boisgelin. Chronologie des Cours souveraines de Provence. [A suivre.] — P. Gaffarel. Le blocus de Marseille et des environs par les Anglais (1804-1814). [A suivre.] J. F.

III. *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, 1904.

N° 1. P. 22-7. Bout de Charlemont. Fouilles archéologiques d'Aubagne. [Découverte de débris de poteries, de marbres, de morceaux de fer et de trois pièces de monnaie, deux romaines et une de 1589, émise à Genève.] — P. 30-1. J. Baillon. La station de l'île Maïre. [Découverte de silex et de poteries dans cette île du golfe de Marseille, signalée, dès 1894, comme une station préhistorique importante.] — P. 34-8. H. de Gérin-Ricard. Sur la présence de matériaux et d'objets antiques dans les châteaux du moyen âge. [Considérations générales pleines d'intérêt, appuyées d'exemples bien choisis et desquelles il résulte que, sauf de rares exceptions, « les quelques matériaux d'archéologie de briques et de grosse poterie que l'on peut rencontrer dans les châteaux du moyen âge, s'ils ne sont pas accompagnés de monnaies ou d'autres objets pouvant constituer un critérium, ne doivent pas être regardés comme les vestiges d'une occupation antique ».]

N° 2. P. 43-51. M. Clerc et Arnaud d'Agnel. Les objets antiques du musée de Sault (Vaucluse). [Intéressant article sur un petit musée presque entièrement inconnu et exclusivement composé d'objets de provenance locale.] — P. 51-3. M. Dalloni. Nouvelles fouilles à la station préhistorique de Châteauneuf-lès-Martigues. — P. 54-61. Ch. Cotte. Les poteries de l'abri de la Font-des-Pigeons à Châteauneuf-lès-Martigues. P. 62-4. G. Arnaud d'Agnel. Le castellas de Vitrolles (Bouches-du-Rhône). [Brève note sur la découverte de poteries attribuées aux figures.] — P. 66-71. Bout de Charlemont. Communication sur un outil en pierre trouvé dans la grotte de Bassan, à Roquevaire ; sur des restes de construction romaine relevés en un des points de la campagne de Lascours, à Roquevaire ; sur un pot celtique trouvé près de la grotte de Lascours ; sur quelques découvertes récentes faites à Tauroentum. — P. 72-3. M. Dolloni et J. Baillon. Une station gallo-romaine au Plan-de-Campagne, près Septèmes (Bouches-du-Rhône). — P. 74-81. H. de Gérin-Ricard. Excursion à Saint-Rémy et aux Baux. [Description rapide et attrayante.]

N° 3. P. 83-7. Vasseur et Repelin. Découverte de la céramique estampée (rouelles et palmettes) dans un abri sous roche des environs de Marseille. — P. 88-92. Bout de Charlemont. Diverses recherches, observations ou découvertes faites dans les environs d'Aubagne (Bouches-du-Rhône). — P. 92-7. Ch. Cotte. L'oppidum de la Cloche, à Pas-des-Lanciers. — P. 98-100. H. de Ville-d'Avray. Le monument de la

Brague (Alpes-Maritimes). — P. 101-3. J. Baillon. Découverte de lampes romaines à Saint-Barnabé. J. F.

IV. *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille,* 1901-1903.

P. 59-237. L. Legré. La botanique en Provence au xvie siècle. [Notices sur les travaux botaniques effectués en Provence et en Languedoc par Louis Anguillara, Pierre Belon, Charles de l'Escluse et Antoine Constantin; ce dernier, né à Senez (Basses-Alpes), est le seul qui soit d'origine provençale. Ch. de l'Escluse était l'un des nombreux correspondants de Peiresc dont M. L. publie deux lettres inédites. Cette excellente étude, comprenant un triple index (noms de personnes, noms géographiques, noms botaniques), est l'une des dernières publiées par l'auteur, décédé en 1904.] — P. 341-52. M. Clerc. Pour le Vieux-Port. [Spirituelle protestation contre un projet de transformation du vieux port de Marseille, auquel se rattachent tant de souvenirs historiques.] — P. 465-78. L. Legré. Marseille en 1822, d'après les notes de voyage d'Adolphe Thiers. [Extraits, concernant Marseille et la Provence, des lettres adressées par Thiers au *Constitutionnel* et réunies en un volume : *Les Pyrénées et le midi de la France pendant les mois de novembre et décembre 1822.*] — P. 479-97. P. Masson. Discours de réception sur l'utilité de l'histoire économique. [Brefs et intéressants détails sur l'ancien port franc de Marseille.] — P. 557-64. Ch. Vincens. Rapport sur un manuscrit concernant l'Académie. [Il s'agit du discours de réception prononcé en 1791 par Michel Roussier, négociant, ancien député à l'Assemblée nationale.] — P. 565-76. F. Servian. Puget inconnu, étude technique et psychologique. [Subtile observation des procédés artistiques du grand sculpteur.] — P. 583-93. L. Legré. Un épisode des premiers temps de l'Académie. La satire du sieur Décugis. [Ce Décugis, avocat du roi en la sénéchaussée de Marseille, par dépit de n'avoir point été admis au sein de l'académie de cette ville, fit publier, en 1726, un pamphlet contre la docte assemblée. Ce pamphlet, intitulé le *Sabbat littéraire*, quoique des plus médiocres, émut fort les bons académiciens qui en appelèrent à toutes les autorités de la Provence.]

J. F.

V. *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XLV, 3e partie, 1902-1903.

P. 370-82. E. Perrier. Les Marseillaises et le connétable de Bourbon. [Discours de séance publique.] — P. 401-3. Comtesse A. de Foulques

DE VILLARET. Les écoliers provençaux à l'Université d'Orléans. [Liste de quarante-trois noms d'étudiants originaires de Provence, d'après le reg. des immatriculations conservé aux archives du Loiret (1668-1793). Un de ces écoliers, Charles Lagouste, est à tort attribué à Aix; il était de toute évidence originaire de Dax, laquelle ville ne relevait nullement du diocèse d'Aire, comme le dit l'auteur, mais était siège épiscopal depuis les premiers siècles. *Aquensis diocesis* peut aussi bien s'appliquer à Dax (Landes) qu'à Aix-en-Provence. D'autre part, *Aix* ne s'est jamais écrit ni prononcé *Ax*, et lorsque l'écolier Lagouste a fait suivre son nom de cette mention : « de la ville de Dax, diocèse de Dax », l'identification du lieu était des plus faciles.] — P. 404-11. LA MÊME. Une petite contribution à l'histoire de Marseille. Disette de céréales en 1533. [Mention de lettres patentes du 9 novembre 1533 autorisant les Marseillais à pratiquer la traite du blé en Normandie, Champagne et Orléanais. Intéressant.] — P. 412-4. P. RIGAUD. Un procès de confrérie en 1789. [Brève note, d'après une plaidoirie manuscrite de Siméon conservée à la bibliothèque des avocats d'Aix, sur une querelle entre les grands carmes de Marseille et la confrérie du Scapulaire à propos de modification dans l'ordre des offices.] — P. 415-31. Abbé ARNAUD D'AGNEL. — Un groupe de dix stations préhistoriques sur le plateau des Claparèdes (Vaucluse). [Intéressantes recherches palethnologiques sur une région avoisinant la ville d'Apt, où ont été mises au jour plus de cinq mille pièces (polissoirs, lames, couteaux, perçoirs, etc.) remontant, pour la plupart, à la fin du néolithique.] — P. 432-7. E. PERRIER. Les récentes découvertes archéologiques d'Arles. [Note sur les découvertes de M. Véran à la porte de l'Aure où se trouve une partie des remparts construite avec des matériaux de grand appareil provenant d'édifices antiques.] — P. 438-53. H. DE GÉRIN-RICARD. Notes archéologiques sur Tourves (Var). [Bonne et brève monographie d'une terre ayant successivement appartenu aux d'Arcussia, aux Vintimille et aux Valbelle.]

J. F.

Charente.

Revue des Charentes, t. I, 1903-1904.

P. 6-10. F.-A. AULARD. Les sources de l'histoire de la Charente et de la Charente-Inférieure aux Archives nationales. [Séries de 1790 à 1852. Inventaire indicatif précieux pour ceux qui s'intéressent à l'histoire régionale.] — P. 44-8. J. BEINEIX. Le passage de Calvin en Angoumois. [Calvin vint en Angoumois à la prière de son ami Louis du Tillet, chanoine d'Angoulême. Il vécut dans cette ville et à Claix, en 1533-1534,

y travailla à la *Psychopannychia*, parue seulement en 1542, et beaucoup à l'*Institution chrestienne*. L'auteur croit que le réformiste rencontra Rabelais chez du Tillet. Étude courte et substantielle.] — P. 171-7, 202-8. M. NAVARRE. Les voyages de Louis XI dans les Charentes. [Louis XI y vint en 1438, encore dauphin, pour réduire « l'escorcherie »; en 1442, année où il faillit se noyer en Charente, — et non en Loire ou dans l'Adour, — en 1462, en 1469, pour s'entendre avec son frère Charles, duc de Guyenne, et en 1470. Article soigné et documenté aux bonnes sources.] — P. 268-72, 303-7. H. PATRY. La défense de Saint-Jean-d'Angély par le capitaine Antoine Du Plessis de Richelieu. [1562. Cf. *Annales du Midi*, juillet 1903.] — P. 330-6, 366-71. A. ESMEIN. Baignes au moyen âge. [D'après le cartulaire de l'abbé Cholet, Niort, 1868. Résumé érudit et méthodique de l'éminent professeur à l'École de droit de Paris.] — P. 357-65. E. MOREAUD. Marguerite de Navarre. [Biographie littéraire. Un portrait.] — P. 395-8. J. MAUVEZIN. François Ier à Cognac. [Sa naissance à Cognac, son baptême, ses lettres-patentes touchant Cognac, datées de 1515, ses visites en 1517, 1519, 1525. Cf., du même, François Ier, p. 421-30.] — P. 431-4. A. BRUN. Le cortège du Roitelet à Villejésus (Charente). [Vieille coutume du moyen âge. Hypothèses pour en expliquer les détails.] — P. 463-70. M. NAVARRE. Une révolution en Charentes au XVIe siècle. [Révolte de 1541, à la suite de la suppression des greniers à sel. Efforts du roi pour calmer la population. Le Couronnal de Saintonge. Mémoire curieux et significatif.] — P. 491-6. M. NAVARRE. La bataille de Jarnac. [Cf. H. Patry, *Bull. de la Soc. d'hist. du protestantisme français*, mars-avril 1903.] — P. 519-29. L. SONOLET. Napoléon en Charente-Inférieure, 1815. [Résumé de l'ouvrage de M. Silvestre, *De Waterloo à Sainte-Hélène*.] — P. 558-9. MESCHINET DE RICHEMOND. Les marins rochelais. — P. 563-71 et suite. P. DYVORNE. Une commune rurale saintongeaise sous la Révolution, Corme-Royal. [Bonne étude, utile pour l'intelligence des événements saintongeais après 1790.] A. P.

Charente-Inférieure.

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, t. XIV, 1892.

P. 3-37. Mémoire sur la généralité de La Rochelle, par Michel Bégon, 1698. [Texte du ms. de la Société de géographie de Rochefort. Cf. *Arch. histor. de la Saintonge et de l'Aunis*, 1875. Rapport du plus haut intérêt, offrant quelques variantes avec celui des mss. conservés à la Bibl.

de l'Arsenal (nº 336), aux Arch. de La Rochelle, dans les collections de MM. J. de Rencogne et A. Bouyer.] — P. 38-68. Voyage de Bégon, intendant de Rochefort, à Bagnères. [De 1698. Ecrit après la mort de sa femme, sous forme de lettres, au cours d'un pèlerinage qu'il fit dans le pays de Bigorre.] — P. 81-5. Description du port de Rochefort. [Extrait des *Poésies chrestiennes, héroïques et morales*, par Juillard du Jarry. Paris, 1715.] — P. 90-8. J. Silvestre. Contributions à la géographie historique de la ville de Rochefort et de la région. [Colbert à Rochefort en 1671.] — P. 119-80. Abbé Person. Statistique historique et archéologique de l'arrondissement de Rochefort-sur-Mer. [Bonne compilation, datant de 1865 environ.]

T. XV, 1893.

P. 192-4. A. Boissellier. Le Palet de Gargantua et les oscillations du rivage de la mer. [Le Palet de Gargantua, mégalithe en Oléron. Certains points de la côte d'Oléron, dit M. B., habités à l'époque robenhausienne, sont aujourd'hui submergés.]

T. XVI, 1894.

P. 31-44. J. Fermond. Monographie du château de La Rochefoucauld. [Avec une notice historique et archéologique sur la ville de La Rochefoucauld et la vallée de la Tardoire.] — P. 45-51. J. Silvestre. Concessions et ventes de terrains à Rochefort en 1680 et 1682. — P. 123-42. Biteau. Ephémérides météorologiques et sismiques de la Charente-Inférieure. [Résumé historique d'après Massiou, Jourdan, Arcère et les Mémoires du passé.] — P. 173-6. Mémoire du pays qui est entre la rivière de Charente et la Garonne, relatif à la carte générale qui a été commencée à lever en l'an 1700. [Par Masse.] — P. 176-200. Mémoires sur Soubise, le fort Lupin, Tonnay-Charente. — P. 215-52. J. Silvestre. Les galères du Ponant à Rochefort. [Cf. Ch. Bréard, *Navigation des galères du Ponant de Rochefort à Rouen*, Rouen, 1893.] — P. 253-71. J. Fermond. La Charente préhistorique. [Vallées de la Tardoire et du Bondiat. Notes sur les différents âges de la pierre et sur l'âge du bronze dans ces vallées. Très sérieux. Deux cartes-croquis.]

T. XVIII, 1896.

P. 259-71. X... Le régime de la Terreur à Rochefort. [Jugement du 8 frimaire an II (1793) qui condamna à mort neuf officiers accusés de trahison.]

T. XIX, 1897.

P. 145-69. J. Fermond. Quelques annales de la ville de La Rochefoucauld. [Etude consciencieuse d'après le Mémoire de Jean Pillard, chanoine de

la Collégiale, la Chronique protestante de l'Angoumois de V. Bugeaud, le Livre domestique de la famille Delage de Luget. De 1019 à nos jours. Continuées, p. 169-75, par de nombreuses notes historiques.] — P. 225-56. F. Arnaud. Muron et ses environs. [Description, géologie, archéologie, histoire, analyse des registres paroissiaux, statistiques, biographies, etc.]

T. XX, 1898.

P. 3-27, 81-121, 161-86, 225-55. E. Vincent. Une paroisse, autrefois, en Angoumois : Marillac-le-Franc. [Monographie érudite, sur le type de celle de M. Arnaud.]

T. XXI, 1899.

P. 3-38. E. Vincent. Marillac-le-Franc. (Suite et fin.) — P. 124-42, 181-203. J. Silvestre. Rochefort, château et châtellenie, 1047-1666. [Deux parties : 1° jusqu'à Charlemagne ; 2° de la féodalité à Louis XIV. La première partie à l'état signalétique. Collation de nombreuses chartes soigneusement repérées.] — P. 257-69. Notice sur la ville de Marans, de 1789 à 1815. [Empruntée à un manuscrit de M. Debureau. A suivre.]

T. XXII, 1900.

P. 23-45. Notice sur la ville de Marans. [Suite et fin. Des plus intéressantes pour l'époque révolutionnaire.] — P. 193-219. B. Gautronneau. La ville et le Comité de Marans. [Compilation copieuse, sinon lumineuse, élaborée d'après les recherches de MM. Debureau, Etenaud, Cappon, etc. A suivre.]

T. XXIII, 1901.

P. 3-25, 61-80. B. Gautronneau. La ville et le Comité de Marans. — P. 25-30. A. Pawlowski. L'acon à travers les âges. [Monographie consacrée à un bateau plat spécial à la Saintonge. Cet esquif, peut-être l'*askès* des Grecs, fut importé en Charente par l'Irlandais Walton vers 1235 et chanté par Nicolas Rapin.] — P. 80-149, 237-309. J. Silvestre. La Malmaison, Rochefort, Sainte-Hélène, 20 juin-16 octobre 1815. [Très complète histoire des derniers jours de Napoléon sur la terre de France. Les troisième, quatrième et cinquième parties touchent à la Saintonge et à l'île d'Aix. Mémoire des plus remarquables. A suivre.] — P. 309-15. A. Pawlowski. Châtelaillon à travers les âges. [Conférence faite au casino de Châtelaillon. Résumé historique, en partie d'après des documents inédits de Masse.]

T. XXIV, 1902.

P. 3-27. J. Silvestre. La Malmaison, Rochefort, Sainte-Hélène. [Suite et fin.]

T. XXV, 1903.

P. 3-38, 77-110, 158-86. COURCELLE-SENEUIL. Une légende des côtes de Saintonge et d'Aunis. [Travail chargé de documents et fourmillant d'erreurs d'attributions. De l'imagination et pas de sens historique.] — P. 271-4. G. IMBERT. L'ermitage de Mortagne-sur-Gironde. [Monographie de la grotte de Saint-Martial.]

T. XXVI, 1904.

P. 20-7. COURCELLE-SENEUIL. Avant-projet du port en eau profonde de l'île d'Aix. [Ce port, préconisé dès le XVII[e] siècle par les ingénieurs militaires de Louis XVI, serait établi dans la fosse dite d'Enet, en face de l'île d'Aix. Description, avantages. Une carte.] — P. 27-32. FRÉDÉRIC-ARNAUD. Les dolmens d'Ardillières. [Etude descriptive. L'auteur signale la découverte faite par lui d'un granit poli, pierre qui ne saurait être de la région.] — P. 115-52. COURCELLE-SENEUIL. Recherches sur les origines de certaines vieilles légendes (Saintonge, Aunis, Poitou, Périgord, Auvergne.) [Très volumineux mémoire, où la multitude des documents exploités nuit à la clarté. M. C.-S. ramène l'origine de toutes les légendes et de tous les vocables de la région dont il traite à l'époque et à la mythologie grecques et romaines. Un chapitre est consacré aux volcans d'Auvergne.] — P. 296-331. COURCELLE-SENEUIL. La religion gauloise pendant la guerre de l'Indépendance. [Travail dans la note du précédent, mais aussi peu concluant au point de vue scientifique. L'imagination fait tort au document.] A. P.

Drôme.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, t. XXXVIII, 1904.

P. 6-45, 113-46, 225-97, 337-87. M[gr] BELLET. Histoire de la ville de Tain. (Suite et à suivre.) [Exposé et commentaire de la charte de franchises du 1[er] mai 1309, document très important pour l'histoire des libertés communales en Dauphiné. Cette charte, octroyée par Guy, seigneur de Tournon et de Tain, avec approbation du dauphin Jean II, contient, aux points de vue fiscal, pénal et commercial, des concessions très libérales. En 1507, Tain était administré par 2 syndics et 7 conseillers que nommaient les notables de la ville convoqués dans le cloître du prieuré, et dont le bayle seigneurial, en présence de deux moines, ratifiait la nomination. Ces syndics, élus pour deux ans, avaient à défendre les intérêts communaux auprès du bailliage royal de Saint-Marcellin, du présidial de Valence et du

Parlement de Grenoble. Ils veillaient à la levée des impôts que les États du Dauphiné avaient votés soit pour le royaume, soit pour la province; en 1481, on les voit acquérir une maison pour servir d'hôpital; en 1533, ils font l'acquisition de livres liturgiques : ce fait permet de noter l'existence d'un missel imprimé à Vienne en 1478, qui serait le premier missel français connu et dont aucun exemplaire n'a été conservé. Un autre document de 1389 est un état statistique de la propriété foncière. Pendant les guerres d'Italie et à l'époque de la Réforme, Tain souffrit beaucoup des exactions des gens de guerre. La prospérité renaît avec le début du xviie siècle. Un état de biens de 1632 montre que le territoire comprenait 1,115 sétérées, dont 765 taillables et 350 non taillables, comme propriétés de nobles et d'ecclésiastiques. En 1644, la seigneurie de Tain, faute d'héritier mâle de la maison de Tournon, passa aux Lévis-Ventadour, puis, en 1694, aux Rohan, dont un descendant, le maréchal de Soubise, vendit, en 1783, la propriété à M. de Larnage. Tain comptait, en 1773, 2,000 habitants; il en a 2,698 en 1904.] — P. 46-63. M. Villard et J. Tavenas. Nouvelle étude critique sur Championnet (fin). [Après l'inhumation du général à Antibes, son cœur fut apporté à Valence et placé dans un monument érigé au chevet de l'église Saint-Ruf, aujourd'hui temple protestant. Sa mère, la veuve Grand, hérita de deux domaines évalués à 36,000 francs chacun, et de 81,000 francs en numéraire; en 1801, elle se remaria à un employé aux armées d'Italie et lui apporta en dot un hôtel à Paris, évalué à 79,000 francs, et 30,000 francs en numéraire; elle mourut au Prieuré-sur-Alexan en 1826.] — P. 64-99, 182-206, 278-90, 397-406. Chanoine J. Chevalier. Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et Diois (suite et à suivre). [Au xvie siècle, différends opiniâtres entre deux évêques compétiteurs au siège de Valence, Urbain de Miolan, archevêque de Vienne, Charles, puis Gaspard de Tournon; au sacre de François Ier figure Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, lieutenant du gouverneur du Dauphiné, dont la fille Diane, favorite de Henri II, se fit donner, en 1548, les comtés de Valentinois et de Diois, érigés en duché-pairie. Travail fait avec soin et écrit avec talent.] — P. 421-8. A. Lacroix. Plan de Baix. [Suite et fin de l'histoire de cette seigneurie.) — P. 147-81, 421-38. E. Mellier. Ponts sur le Rhône à Valence. [Suite et à suivre. L'auteur conclut, par similitude architecturale avec le pont Saint-Esprit, que le bloc maçonné sis à Granges-lès-Valence est bien une pile d'un pont dont l'exécution fut interrompue et qui remonterait au xiie siècle.] — P. 207-11. A. Lacroix. Les environs de Châtillon. [Histoire du fief de Ravel qui appartint successivement aux évêques-

comtes de Die, aux Bérenger de Sassenage, au conseiller de Barsac, au baron de l'Argentière, etc.] — P. 212-5. A. LACROIX. Le district de l'Ouvèze : le district, subdivision des états d'Avignon, et ayant comme centre Carpentras, fut d'abord rattaché à la Drôme avant de constituer, avec les districts d'Apt, d'Orange et de Vaucluse le département de Vaucluse.] — P. 216-8. A. LACROIX. Notice nécrologique d'Aug. Moutier, curé d'Etoile, capoulié et fondateur de l'Escolo Dalphinalo, auteur du poème *Lou Rose* (1897), d'une grammaire dauphinoise et d'une bibliographie des prélats dauphinois.] — P. 309-21, 407-20. J. BRUN-DURAND. Le président Charles Ducros et la société protestante en Dauphiné au commencement du XVIIe siècle (à suivre). [Exposé du rôle important joué par ce magistrat pendant les guerres de religion et après l'édit de Nantes et de son caractère pacificateur ; il fut le promoteur de l'Académie protestante de Die (1603), collège analogue à celui de Montauban.] — P. 322-32. DE BOISGELIN. Les d'Hugues de la Garde-Adhémar. [Histoire de cette famille aux XVIIIe et XIXe siècles.] O. N.

Lozère.

I. *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. LIV, 1902.

Avec paginations spéciales. P. 49-254 et I-XXXIX. GERMER-DURAND. Mémoire concernant la baronnie de Meyrueis. [Suite et fin du Cartulaire du prieuré de Notre-Dame-de-Bonheur. Nombreuses pièces des XIIIe et XIVe siècles ; ensuite elles deviennent plus rares et d'intérêt moindre. A la fin, index général. Très utile publication, tirée des Arch. du Gard.] — P. 1-30. E. REISSER. Le premier serment des prêtres lozériens après le Concordat. [Le clergé de la Lozère, en majorité, s'est montré sévère pour les prêtres qui avaient prêté le serment constitutionnel pendant la Révolution ; quelques-uns refusèrent même d'adhérer au Concordat. Cérémonial du serment de l'an XI ; liste des « ministres du culte catholique », alors nommés dans le département.] — P. 81-128. J. ROUCAUTE. La formation du domaine royal en Gévaudan. [Fin. Voir un compte rendu dans *Annales*, t. XV, p. 71.] — P. XCVII-CXXV et 545-622. Ch. PORÉE. Documents relatifs à l'histoire du consulat de Mende. [Fin de cet excellent travail, auquel nous consacrerons un c. r. critique.] — P. 1-40. Mémoire de ce qui s'est fait et passé à la montagne de Grèzes depuis 90 ans ou environ, recueilli de la mémoire des plus anciens habitants dudit lieu de Grèzes par Pierre Ribes, aussi habitant dudit lieu, en l'année 1640. P. p. l'abbé POURCHER. [Les capi-

taines Baltezard, Cayla et Villesane, huguenots, qui de Grèzes ravageaient le pays avoisinant, sont surpris dans leur forteresse et mis à mort par les gens de Mende. Puis Andredieu, « grand huguenot », s'en saisit (1616-1617). Le fort, qui aurait dû être rasé en 1632, conserva une garnison fort onéreuse pour le pays; l'évêque de Mende en avait fait l'acquisition. A la fin, texte d'une pièce de 1573, par lequel le sieur de la Panouse s'engage envers M. de Combas, gouverneur du Gévaudan pour le maréchal de Damville, à garder ledit château.] — P. 1-112. J. Barbot. Documents d'histoire gévaudanaise. [Extrait de divers ouvrages, livres et périodiques.] — P. 1-104. Dr P. Boyer. Documents sur l'histoire de la Révolution en Lozère, recueillis aux Archives nationales. [1791-1796 : situation du département; troubles à Ispagnac à propos de l'installation d'un curé constitutionnel, et autres pièces relatives à la Constitution civile du clergé; élections à la Convention; Samuel François et le fédéralisme dans la Lozère.] — P. 1-32 et 1-4. Fr. Germer-Durand. Notes bibliographiques sur la Lozère. [Supplément aux notes analogues publiées en 1901. A la fin, tables alphabétiques.] — P. 1-16. J. Barbot. Les anciennes drayes de la Lozère. [Routes suivies par les troupeaux transhumants. Les États de Languedoc, en 1772, demandent aux consuls des renseignements sur la largeur de ces drayes. Réponses de 48 communautés.]

T. LV, 1903.

P. 1-140. A. Philippe. La baronnie du Tournel et ses seigneurs. [Recueil de textes la plupart latins, quelques-uns en langue vulgaire : hommages rendus à l'évêque de Mende par les barons du Tournel de 1219 à 1395; hommages et reconnaissances faits aux seigneurs du Tournel de 1229 à 1485. Publication soignée. A suivre.] — P. 1-64. J. Barbot. Les fortifications de la ville de Mende. [Elles remontent probablement à l'évêque Aldebert III, contemporain de Louis VII, et mesuraient seulement, à l'intérieur, 2,042 mètres. Historique jusqu'à la fin du XVIIIe s., où les fossés furent comblés, les murs abattus peu à peu. Description des portes, tours, etc. Nombreux croquis. M. B. ne donne pas un plan d'ensemble, qui serait, dit-il, trop hypothétique. Très intéressant travail. A suivre.]

T. LVI, 1904.

P. 141-220 et I-LXIV. A. Philippe. La baronnie de Tournel et ses seigneurs. [Suite et à suivre. Transactions faites par les barons avec les habitants, ceux de Mende et autres; concessions de libertés; sentences arbitrales relatives aux devoirs des sujets, etc. Pièces concernant les

relations des seigneurs avec divers ordres religieux. La partie paginée en chiffres romains est une très bonne et solide étude historique sur la baronnie ; il ne serait pas inutile d'y joindre une carte. Mandements, paroisses qu'ils contenaient; histoire des châteaux de Chapieu, Montialoux, Montmiral, Le Tournel; origine de la famille seigneuriale, sortie sans doute de celle de Châteauneuf-Randon; histoire de quelques seigneurs, depuis l'évêque Aldebert qui dut naître au commencement du XII[e] s.] — P. 65-84. J. BARBOT. Les fortifications de la ville de Mende. [Fin. Fossés, citadelle construite par Fosseuse en 1593.] — P. 1-8. J. ROUCAUTE. Note sur la sénéchaussée de Mende (1583-1596). [Créée en mars 1583, installée deux ans plus tard, supprimée le 12 août 1596 pour la plus grande satisfaction de l'évêque. Texte de la confirmation de l'arrêt de suppression.] — P. 1-32. Histoire véritable du pays de Gévaudan, ms. p. p. J. BARBOT. [Ce travail date du commencement du XVII[e] s. et ressemble assez aux *Mémoires historiques sur le pays de Gévaudan* du P. Louvreleul pour qu'on puisse le croire puisé à la même source; mais il est plus précis et plus complet. Quelques textes y sont insérés, notamment un hommage de la baronnie de Peyre, de 1152, « en langue castilhane et vulgaire », qui mériterait plus ample examen. A suivre.] — P. 1-8. Cartulaire gévaudanais, recueil de chartes et documents intéressant l'ancien Gévaudan. [Tirés tant des recueils déjà publiés que des papiers d'archives. L'entreprise nous paraît trop vaste; parmi ces documents il faudra choisir, et le choix ne peut être qu'arbitraire.] P. D.

II. *La Lozère pittoresque*, 1900[1].

P. 1-23. J. BARBOT. Le long des routes. [Notes d'archéologie et d'histoire, avec de nombreuses illustrations.] — P. 25-36. D[r] PRUNIÈRES. Les troglodytes et dolméniques des causses lozériens. [Réimpression.] — P. 42-5. X. Délibération de la ville de Langogne pour être le chef-lieu d'un département ou au moins d'un district (11 déc. 1789). — P. 49-60.

1. Cette publication a pris fin en juillet 1900. Les derniers numéros sont presque introuvables. En dépouillant l'année 1899 du même périodique (*Annales*, XV, 545), nous avions omis, faute d'avoir pu nous les procurer, les n[os] 1 à 4. En voici le contenu.

P. 2-5, 28-31, 52-5, 76-9. L. COSTECALDE. Expédition du duc de Joyeuse. — P. 5-8. J. BARBOT. La table d'un évêque gévaudanais au XVI[e] siècle. — P. 25-8. F. REMIZE. Urbain V. — P. 33-8. X. L'Aubrac. — P. 49-51, 73-5. F. REMIZE. La baronnie de Peyre au XVIII[e] siècle. — P. 57-61, 80-3. A. F. Renseignements complémentaires sur la paroisse de Recoules-de-Fumas (Fin). — P. 62-8. MARYAM. Les bains de Bagnols (suite). — P. 83-5. J. B. Le château de Marchestel. — *N. D. L. R.*

D'Amécourt et E. de Moré. Monnaies mérovingiennes du Gévaudan. [Réimpression]. — P. 69-72, 93-6. X. Anciens comtes et vicomtes du Gévaudan, et baillis royaux. — P. 73-84. J.-B. Portal. Notes historiques et statistiques sur l'ancienne paroisse de Javols. — P. 85-92. Dr Prunières. Mobilier de trente *tumuli*, au milieu des dolmens du Causse de Sauveterre. [Réimpression.] — P. 97-103. J. Barbot. Vers l'Aubrac. [Notes d'archéologie et gravures.] — P. 104-8. Id. Le château du Tournel. — P. 115-9. Id. Le château de Chapieu. — P. 120-36. Abbé Fabre. La bête du Gévaudan dans la Haute-Lozère. — P. 145-54. J. Barbot. Le Valdonnez. [Notes d'archéologie et d'histoire, avec gravures.] — P. 155-76. Abbés Boissonnade et Bosse. Répertoire archéologique (arrondissement de Mende). J. B.

Puy-de-Dôme.

Revue d'Auvergne, t. XX, 1903.

P. 27-78, 132-53, 213-30, 299-312, 363-97, 435-67. Abbé R. Crégut. Histoire du collège de Riom. [Suite et à suivre. Le collège aux xviie et xviiie siècles sous les Oratoriens, à l'époque révolutionnaire et depuis la Révolution jusqu'à l'arrivée des Maristes en 1856.] — P. 98-114. Du Ranquet. Les églises romanes de la Haute-Auvergne, d'après un ouvrage récent. [Critique les conclusions de M. de Rochemonteix dans son ouvrage : *Les églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat.*] — P. 161-86, 276-98, 321-60. F. Mége. Les cahiers des bailliages et sénéchaussées d'Auvergne en 1789. [Analyse comparée des cahiers des trois ordres et des divers pays d'Auvergne.] — P. 205-9. J.-B.-M. Biélawski. Bansat et sa croix processionnelle. [Brève notice sur Bansat, commune du canton de Sauxillanges (Puy-de-Dôme). Description de sa croix. Gravure.] — P. 210-2. Du Ranquet. Fouilles de Mozac. [Découverte d'un déambulatoire de la crypte de l'église.] — P. 241-53. L. Bréhier. Un problème d'iconographie religieuse. L'introduction du crucifix en Gaule au vie siècle. [D'après une communication faite à la Société des Amis de l'Université de Clermont (décembre 1902) et à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (février 1903). Article très documenté concluant à l'introduction du crucifix en Gaule au vie siècle, et probablement à Narbonne.] — P. 401-18. A. Lauby et J. Pagès-Allary. L'abri sous roche de la Tourille, près Murat (Cantal). [Article anthropologique. Gravures et planches.] — P. 419-34. J.-B.-M. Biélawski. Antiquités d'Auvergne. [Description de divers objets. Planches.]

T. XXI, 1904.

P. 1-20, 93-127, 241-66, 373-96, 453-60. Les derniers Mercœur. Béraud VII de Mercœur, connétable de Champagne (1272-1321). [Personnage très intéressant par sa puissance (le principal seigneur d'Auvergne), ses alliances (parent et ami de Philippe IV le Bel et de ses fils), le rôle qu'il a joué (tantôt aidant le roi de France, tantôt combattant contre lui) et son grand caractère. A suivre.] — P. 21-8. Dr DE RIBIER. Les stations thermales et les eaux minérales en France sous l'ancien régime. [Simple énumération et aperçus sur les mœurs des baigneurs.] — P. 29-46, 128-32, 188-208, 285-92. A. ACHARD. L'hospice de Sauxillanges (1664-1904) (Puy-de-Dôme). [Histoire de cet hospice, avec régime, règlements, etc. Malheureusement, l'auteur n'a utilisé que les documents des Archives de l'hospice, peu volumineuses, dit-il, et n'a pu, empêché par ses occupations, puiser aux Archives départementales.] — P. 47-78, 133-59. Abbé G.-R. CRÉGUT. Histoire du collège de Riom [Fin de cet important travail. Des appendices intéressants : plan d'études, catalogues d'ouvrages classiques, liste de professeurs et d'élèves.] — P. 321-53, 422-52. F. VAZEILLES. Le monument de Vercingétorix. [Histoire du projet, dont l'idée fut émise en 1843 par Amédée Thierry et l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Notice sur Bartholdi, auteur de la statue. Planches.] M. D.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

25. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Comptes rendus, 1904.

P. 158-64. S. REINACH. L'attaque de Delphes par les Gaulois. [Traduction et commentaire de la fameuse inscription trouvée par Herzog à Cos mentionnant, dès 278, l'intervention miraculeuse d'Apollon qui repoussa l'attaque des Gaulois contre le temple de Delphes. Ce texte donne raison à Justin, à Pausanias et à Diodore contre Tite-Live, Appien et d'autres textes et documents, et montre avec quelle rapidité se forma la légende de l'intervention divine.] — P. 164-73. HERZOG. Inscription grecque trouvée à Cos. [Texte et traduction latine de l'inscription.] — P. 212. HEUZEY. Note sur une statue trouvée à Villevieille, près de Sommières (Gard). [Elle représente très probablement un flamine colonial ou provincial de Nimes.] — P. 223-8. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Le début du « *de bello gallico* ». [Prouve qu'aux mots *Gallia omnis*, il faut

ajouter *comata*, parce qu'il n'y avait que la *Gallia comata* qui avait pour limites les Pyrénées et le Rhin, tandis que la vraie *Gallia* comprenait, en outre, une partie de l'Europe centrale; d'autre part, c'est par une erreur volontaire que César a appelé Celtique le petit territoire entre Seine, Marne et Garonne, car la vraie Celtique comprenait le quart de l'Europe.] — P. 309-18. Heuzey. Résumé des fouilles d'Osuna en Espagne, d'après le mémoire de MM. Engel et Pâris. [Résultats importants.] — P. 365-72. D'Arbois de Jubainville. Les dieux celtiques à forme d'animaux. [Curieuse étude sur six formes animales divinisées par les Celtes : taureau, chien ou loup, jument ou cheval, sanglier, oiseau, ours.] — P. 487-95. Dr Capitan, abbé Breuil, Ampoulange. Une nouvelle grotte préhistorique à parois gravées; la grotte de la Grèze (Dordogne). — P. 497-502. Espérandieu. Concession de terres à des colons d'Orange. [Etude sur un fragment d'inscription trouvé à Orange et qui paraît relatif à des concessions foncières faites à des citoyens romains moyennant redevance et caution. Ce texte appelle de nouveaux éclaircissements.] Ch. L.

26. — *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1904.

P. 193-241. A. Bruel. Inventaire d'une partie des titres de famille et documents historiques de la maison de la Tour-d'Auvergne. [Suite et complément de celui que l'*Annuaire* a publié en 1899. Cette seconde publication se rapporte à la maison de Turenne : au total, 535 actes allant de 1236 à 1624; contrats de mariage, testaments, procédures, comptes, etc.] P. D.

27. — *Le Bibliographe moderne*, 1904.

P. 5-34. L. Dimier. Les Heures de Catherine de Médicis. [Précieux manuscrit peint conservé au Louvre, décrit par Barbet de Jouy et E. Molinier. Il est du règne de François Ier. Les miniatures de personnages postérieurs ont été ajoutées; plusieurs d'entre elles intéressent le Midi.] — P. 35-61. A. Leroux. De quelques améliorations possibles dans l'organisation et le fonctionnement des archives provinciales. [Cf. *Annales du Midi*, t. XVII, p. 127.] — P. 113-20. Id. Comment désencombrer les archives des préfectures et sous-préfectures? [Il faudrait supprimer les versements de la Trésorerie générale qui alimente la série P.] — P. 157-69. J. Laude. Quelques mots sur les bibliothèques françaises à propos de la proposition de loi portant réorganisation générale des archives de France. [Propose de rattacher au Ministère de l'Instruction publique le person-

nel des principales bibliothèques des villes.] — P. 201-57. Réunion des archivistes français (10 avril 1904). Compte rendu et communications. Cf. *Annales*, t. XVII, p. 125.] — P. 275-310. L. Lecestre. Table alphabétique de la « chronologie militaire » de Pinard (suite). [De N à Z.]

P. D.

28. — *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1904.

P. 1-54. H. Omont. Notice sur les manuscrits originaux et autographes des œuvres de Brantôme conservés à la Bibliothèque nationale. [La série presque complète se trouve aujourd'hui réunie à la Bibliothèque nationale grâce à une récente et nouvelle libéralité de Mme la baronne James de Rothschild. Une édition critique peut en être faite ; les précédentes, même celle de Prosper Mérimée et Louis Lacour et celle de Ludovic Lalanne sont insuffisantes.] — P. 55-100, 321-54. L.-H. Labande. Antoine de la Salle, nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou. [Onze documents tirés des Archives des Bouches-du-Rhône, dont son testament, en provençal et en latin, du 30 mars 1438, et un tiré d'une étude de notaire d'Avignon. « L'initiateur de la nouvelle française » est né en Provence. Il était fils du fameux capitaine de routiers Bernard de la Salle et d'une concubine. Nouvelles précisions sur sa vie et ses manuscrits.] — P. 116-25. Ch. de la Roncière. Le premier routier de Terre-Neuve (1579). [Il s'agit d'une contrefaçon, publiée en 1579 par l'éditeur bordelais Jean Chouin, des « Voyages aventureux du capitaine Martin de Hoyarsabal, habitant de Cubiburu », traduit en basque par Pierre d'Etcheverry en 1677.] — P. 132-33 et 681-5. G. Bourgin. L'incendie de la bibliothèque de Turin. [Appelle l'attention sur les dangers courus par les collections publiques et donne des renseignements aussi précis que possible sur les pertes occasionnées par ce sinistre, particulièrement en matière de mss. français et provençaux.] — P. 575-82. H. Omont. Bulles pontificales sur papyrus (IXe et XIe siècles). [Les plus anciennes bulles pontificales dont les originaux ont été conservés ne remontent pas plus haut que le IXe siècle. M. O. en décrit sommairement vingt-trois, de 819 à 1022, parmi lesquelles deux fragments de papyrus conservés au musée Crozatier au Puy, et une bulle de Serge IV pour l'abbaye de Saint-Martin-de-Canigou, novembre 1011, conservée à la bibliothèque municipale de Perpignan.] — P. 687-8. Un nouveau manuscrit autographe de Brantôme. [Au musée Condé, à Chantilly : fragment de la Vie de son père. Dix-huit feuillets de papier in-folio.]

A. V.

29. — *Bulletin du bibliophile*, 1904.

P. 91-8, 131-41. E. Labadie. Nouveau supplément à la bibliographie des mazarinades. [Suite et fin. La plupart viennent de Bordeaux.] — P. 213, 291, 363, 435, 509, 606, 650. H. Martin. Les miniaturistes à l'exposition des « Primitifs français ». [A suivre. Dans ces premiers articles, le Midi n'a aucune place, fait que nous mentionnons pour le regretter.] — P. 277-90. E. Courbet. Jeanne d'Albret et l'Heptaméron. [Article court, mais confus. Expose comment Boaistuau, valet de chambre de Marguerite de Navarre, réunit et publia en son propre nom, sous le titre : *Histoire des amans fortunez*, des pages émanées d'elle, contes épars, menues chroniques de sa cour, et comment Jeanne d'Albret fit anéantir cette édition pour mettre à la place, sous le nom de sa mère, avec Gruget, autre valet de chambre de Marguerite, pour éditeur, l'*Heptaméron*.] P. D.

30. — *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1904.

P. 96-105. Saint-Jours. Il n'existait pas de baies ouvertes en Gascogne. Les dunes n'empiétaient pas. [D'après les documents écrits, l'auteur refuse toute valeur aux cartes antérieures à 1700 et nie que la topographie locale se soit modifiée depuis l'ère chrétienne.] — P. 174-95. J. Fournier. Les galères de France sous Henri II. [Depuis le règne de Charles VIII, elles avaient Marseille pour port d'attache et rendaient de grands services. Sous Henri II, à dater du 1er juin 1547, Léon Strozzi les commande. Tableau de cette flotte, d'après les inventaires de l'archivaire Borrilly, avec plusieurs autres pièces.] — P. 196-205. H. Ferrand. Les destinées d'une carte de Savoie. L'œuvre de Tomaso Borgonio. [Calligraphe, ingénieur militaire, généalogiste, cartographe. La carte en question, son chef-d'œuvre, date de 1680; elle a été utilisée plus ou moins directement par beaucoup d'autres, postérieures.] — P. 239-44. Ch. Duffart. La navigation en Gironde d'après le routier de Garcie, dit Ferrande (xvie s.). — P. 245-52. Id. L'extension moderne de la presqu'île d'Ambés et de l'île du Cazeau. — P. 439-79. A. Pawlowski. Le golfe de Brouage et le pays marennais à travers les âges d'après la géologie, la cartographie et l'histoire. [Comment il s'est comblé. Très savante étude.] P. D.

31. — *Bulletin italien*. 1903.

P. 145-56. P. Courteault et Ch. Samaran. Deux lettres inédites de Blaise de Monluc au cardinal Carlo Caraffa. [D'après les originaux conservés

à la Vaticane : de Corneto, 18 nov. 1556, et de Montalano, 29 avril 1557 ; relatives aux opérations militaires, très doctement commentées par les éditeurs. A. J.

32. — *Bulletin monumental*, 1904 (68e vol. de la collection).

P. 3-42. H. Labande. Étude historique et archéologique sur Saint-Trophime d'Arles du ive au xiiie siècle. [Fin. Des basiliques antérieures à l'occupation d'Arles par les Sarrasins (734-738) il ne reste que le souvenir. L'église actuelle, d'abord appelée Saint-Étienne, date de la fin du viiie siècle pour ses parties les plus anciennes ; mais c'est un « composé de pièces et de morceaux », surajoutés successivement au cours du xiie siècle. Cette règle d'améliorer sans détruire, en juxtaposant, a été observée dans toute la Provence.] — P. 190-259. M. Lanore. La cathédrale de Lescar (Basses-Pyrénées). [Eglise consacrée vers le milieu du xie siècle; mais le monument actuel, dans ses parties anciennes, remonte seulement aux années 1125-1135. Historique, description avec figures : mobilier, peintures, pierres tombales, mosaïque de l'évêque Gui, retrouvée en 1838 et fort précieuse : elle a dû être exécutée entièrement au temps de l'évêque (1115-1141).] P. D.

33. — *Journal des savants*, 1904.

P. 89-96. A. Thomas. L'Atlas linguistique de la France. [Analyse et critique de cette œuvre de Gilliéron et Edmont.] — P. 380-93, 427-53. Ch.-V. Langlois. Le fonds de l'*Ancient Correspondence* au *Public Record-Office* de Londres. [Étude intéressante sur ce fonds de lettres missives qui pourrait enrichir l'histoire du Midi.] Ch. L.

34. — *Revue de l'Art chrétien*. 1904.

P. 473-6. J. Helbig. La peinture décorative au moyen âge. [Rappelle Agen, Port-Sainte-Marie, Tarascon, Saint-Antonin sous ce rapport.] P. D.

35. — *Revue des bibliothèques*. 1904.

P. 1-43. H. Omont. Voyage littéraire de Paris à Rome en 1698. Notes de D. Paul Briois, compagnon de Montfaucon. [Les deux voyageurs traversèrent notamment le Midi, passant à Lyon, Vienne, Avignon, Aix, Marseille ; leurs impressions.] L. V.

36. — *Revue chrétienne*, 1903, t. XVII.

P. 383-90. J. Cart. Les émigrés français dans l'évêché de Bâle et en

Suisse. [D'après un journal inédit d'un pasteur qui notait les événements politiques. On y relève le nom d'une sœur de Mirabeau.]

1903, t. XVIII. Néant. — 1904, 4e série, t. I.

P. 99-102. Deux lettres de J.-J. Rousseau à Mme Delessert, p. p. J. Viénot. [Déjà publiées en 1834 dans la *Revue rétrospective*.]

1904, 4e série, t. II.

P. 495-508. A. Leroux. Un programme de restauration du catholicisme en 1795 d'après le « Manuel des missionnaires » de l'abbé Jean-Noël Coste. [C'est plutôt une biographie aussi détaillée que possible de l'abbé Coste.] M. D.

37. — *Revue des Deux-Mondes*, 1904.

15 mai. P. 394-412. L.-Paul Dubois. Gênes et Marseille. [Étude sur les causes des étonnants progrès du port de Gênes et de la décadence toujours croissante de Marseille. Il faudrait, pour remédier au mal, « plus de bon sens et de discipline chez les ouvriers, d'initiative chez les commerçants, d'unité et de fermeté dans l'administration du port; plus d'esprit public surtout dans la nation, avec un allégement des charges financières du pays. »] — 1er juin. P. 593-635. ***. A Toulon. [Journal d'un officier de marine. Rien qui rentre dans notre cadre.] — 15 nov. P. 241-76. E. Daudet. Autour d'un mariage princier. Récits des temps de l'émigration. I. L'ami du roi. [Il s'agit du mariage conclu en 1799 entre Madame Royale et son cousin le comte d'Artois (le futur duc d'Angoulême). L'ami du roi, c'est le comte d'Avaray, gentilhomme d'origine béarnaise, qui, pendant quinze ans, exerça la plus grande influence sur l'esprit du futur Louis XVIII; l'auteur nous raconte ici les démêlés du comte avec Mme de Balbi, maîtresse du roi, et la disgrâce de cette dernière. Suivant une habitude qui lui est chère, il indique ses sources en termes mystérieux et vagues, peu propres à satisfaire les historiens.] A. J.

38. — *Revue d'histoire diplomatique*, t. XV, 1901. Néant. — T. XVI, 1902.

P. 51-68, 238-66, 410-37, 481-521. E. Troplong. De la fidélité des Gascons aux Anglais pendant le moyen âge (1152-1453). [« La Guienne fut franchement et résolument anglaise, nous dirions même *anglomane*... » Cette conclusion est très vraisemblable; mais l'auteur la tire d'études de seconde main, d'un caractère superficiel.] — P. 438-66, 579-618. C.-B. Favre. Politique et diplomatie de J. Cœur (à suivre).

T. XVII, 1903.

P. 19-49, 572-93. C.-B. Favre. Politique et diplomatie de J. Cœur. [Suite. La vie de Jacques Cœur « est une énigme. Cette étude a pour objet d'en découvrir le mot. » Malgré ce début un peu prétentieux, et si le mot de l'énigme n'a pas été trouvé, la présente étude ne manque pas du moins de quelque valeur. On sait que Montpellier fut le siège des opérations commerciales de J. Cœur en Orient. L'auteur, insuffisamment informé, n'a pas connu les travaux, fort importants, de Mlle Guiraud (à suivre).]

P. D.

39. — *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LV, 1904, 1er semestre.

P. 28-69, 289-374. G. Fleury. Des portails romans du XIIe siècle et de leur iconographie. [Il s'agit ici surtout des portails du Midi, les portails du Nord ayant été étudiés dans une première partie. Étude très sérieuse, où les diverses théories sont savamment discutées. De nombreuses planches viennent appuyer l'argumentation.]

M. D.

40. — *Revue de Numismatique*, 4e série, t. VIII, 1904.

P. 33-45. H. Willers. Le revers des monnaies dites « à l'autel de Lyon ». [Article traduit de la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. XXXIV, 1902. Ce revers représente, non l'autel de Lugdunum, mais deux Victoires et un *ovarium* du cirque.] — P. 46-63. Dr E. Poncet et L.-B. Morel. Même sujet. [Combattent la précédente hypothèse : c'est bien l'autel de Lyon qui est figuré ; mais ce monument hors pair différait par les ornements des autres autels antiques.] — P. 222-65, 409-29, 505-32. P. Bordeaux. Les ateliers monétaires de Toulouse et de Pamiers pendant la Ligue. [Étude fort détaillée de la fabrication de monnaie que les ligueurs continuèrent dans la ville de Toulouse, au nom de Henri III, durant les six années qui suivirent la mort de ce roi (1590-1595). Nombreux documents. A suivre.] — P. 532-50. De Castellane. Le gros tournois de Charles d'Anjou et le gros tournois du roi de France au châtel fleurdelisé. [De ces deux monnaies, l'une a été frappée pour la circulation monétaire d'Avignon, vers le mois d'août 1267 ; l'autre a été créée en imitation de la précédente par Philippe le Bel (?) dans le même but, le roi étant devenu seigneur d'une moitié d'Avignon.]

P. D.

41. — *Revue de Paris*, 1904.

15 janvier. P. 351-78. P. Conard. La peur en Dauphiné (1789). [Récit des émeutes paysannes qui désolèrent, dans les derniers jours de juillet 1789,

les environs de La Tour du Pin et Bourgoin, et menacèrent de s'étendre à tout le Dauphiné. Les paysans, rassemblés d'abord pour faire tête à des « brigands » imaginaires et à une prétendue invasion de Savoyards, finirent par s'attaquer aux châteaux, pillant, rançonnant, et brûlant systématiquement les « terriers » et registres des redevances féodales. Extrait d'un volume aujourd'hui paru, écrit d'après des documents conservés à la Bibl. de Grenoble et aux Archives nationales.] — 15 juillet. P. 268-302. S. Charléty. Une conspiration à Lyon en 1817. [Histoire d'un prétendu complot contre la royauté, imaginé par les royalistes intransigeants, machiné par la préfecture, à la suite duquel vingt-trois personnes furent condamnées à mort, onze exécutées.] — 15 novembre. P. 391-404. S. Charléty La petite église de Lyon. [Histoire d'une communauté anticoncordataire, à tendances jansénistes, qui vit encore à la Croix-Rousse et dans le Haut-Beaujolais; elle compte quelques centaines de familles qui s'abstiennent de toute participation au culte officiel.] A. J.

42. — *Revue de philologie française et de littérature*, t. XVII, 1903 (suite).

P. 186-204. E. Casse et E. Chaminade. Vieilles chansons patoises du Périgord [Suite p. 248-63. Les nos 8-9 sont des versions de la « Commère ivrogne ».]

T. XVIII, 1904.

P. 1-45. L. Vignon. Les patois de la région lyonnaise. Le pronom régime de la 3e personne (suite) : le régime direct au masculin pluriel. — P. 81-8. J. Désormeaux. Mélanges savoisiens. III : chanson en patois savoyard sur les tournées des représentants du peuple (1793?). [Cette chanson, écrite dans le patois de la basse vallée de l'Arve, a probablement pour auteur le chanoine P. Gazol, alors nonagénaire, qui tournait spirituellement le couplet.] — P. 89-102. E. Casse et E. Chaminade. Vieilles chansons patoises du Périgord. [Suite p. 195-211.] — P. 189-94. J. Désormeaux. Mélanges savoisiens. IV : contribution à la phonétique des consonnes. [Étude de la consonne R dans le patois de Valmeinier (Maurienne).] — P. 212-58. L. Vignon. Les patois de la région lyonnaise. Le pronom régime de la 3e personne (suite) : le régime direct au féminin pluriel. A. J.

43. — *Romania*, XXXIII, 1904.

P. 209-29. A. Thomas. Etymologies lyonnaises. [Étudie une cinquantaine de mots d'après le *Dictionnaire* de Nizier du Puitspelu ; apporte, dans

la plupart des cas, une solution définitive, et dans les autres, des éléments d'information qui permettent d'en approcher. Même science, même rigueur de méthode que dans les autres recherches étymologiques de l'auteur. Cet article doit donc être recommandé même à ceux qui ne s'intéressent pas spécialement au patois lyonnais.] — P. 261. DU MÊME. Prov. *amenla*. [Montre que la forme *amenta*, admise par Raynouard, provient d'une faute de lecture.] — P. 262-4. DU MÊME. Prov. *conobre*, [Ce mot, dont on n'a relevé jusqu'ici qu'un seul exemple (dans une charte de Cahors, 1217), signifie « culture » (d'abord « culture en commun ») et dérive manifestement de *conoperare;* il existe encore en Bas-Poitou sous la forme *conneuvre*, qui a pris le sens de « engrais, fumure ».] — P. 408-13. G. MILLARDET. Béarnais *talaraque*, « toile d'araignée ». [Le mot provient d'une contamination de *tela aranea* et de *theriaca*, la toile d'araignée étant, à la campagne, d'un usage constant pour arrêter les hémorragies. Curieux et abondants renseignements sur les dérivés de *tela aranea* dans le gascon occidental.]

A. J.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

Allemagne.

44. — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. CXII, 1904. Néant. — T. CXIII. 1904.

P. 394-9. J. BATHE. Der Begriff des provenzalischen « Ensenhamen ». [Sur les douze pièces qui portent ce titre dans les manuscrits, neuf seulement y auraient droit. Considérations générales sur ce genre. Sans grand intérêt.] A. J.

45. — *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXVIII, 1904.

P. 550-70. RAMIRO ORTIZ. Il « Reggimento » del Barberino ne' suoi rapporti colla letteratura didattico-morale degli « ensenhamens ». [La recherche des sources de cet ouvrage donne un résultat purement négatif. Barberino a utilisé des ouvrages perdus ; en revanche, rien ne prouve qu'il ait connu les principales œuvres françaises ou provençales. Corriger (p. 509, avant-dernière ligne) Philippe de *Navarre* en Ph. de *Novare* (voy. *Romania*, XIX, 99).] A. J.

Angleterre.

46. — *The English Historical Review*, 1905.

Janvier. P. 22-32. Edw. Fry. Roncevaux. [Sources latines et arabes relatives à la bataille de l'an 778, d'après G. Paris et R. Basset, avec étude comparée de la topographie. C'est bien à Roncevaux que Roland a été défait, non par les Sarrasins, mais par les Basques.] P. D.

47. — *Quarterly Review*, t. CC, 1904.

Juill.-oct. Ker. Un grand savant français, Gaston Paris. P. D.

Italie.

48. — *Archivio storico italiano*, 1903.

Disp. 3. A. Tallone. Les hostilités entre la Provence et le Dauphiné au xive siècle, d'après de nouveaux documents. [Traité du 23 mars 1360, entre Guillaume de Vergy, gouverneur du Dauphiné, et Foulques d'Agout, sénéchal de Provence, agissant au nom, l'un du Dauphin, l'autre du roi Louis et de la reine Jeanne; dont texte.] P. D.

49. — *Miscellanea di storia italiana*, 3e sér., t. IX, 1904.

D. Cerutti. Supplément aux *Regesta comitum Sabaudiae, marchionum in Italia*. [144 numéros, le dernier daté du 1er févr. 1295.] P. D.

50. — *Atti e memorie della R. Deputazione di Storia patria per le Provincie di Romagna*, 3e sér., vol. XXII, 1904.

P. 213-52 E. Costa. La prima cattedra pomeridiana di diritto civile nello studio Bolognese durante il secolo XVI. [En 1581 et en 1582, il fut question de Cujas pour occuper cette chaire, mais contrairement à ce que dit Berriat-Saint-Prix (*Histoire de Cujas*, 1821, p. 414-15), ce n'est point le pape qui songea à appeler à Bologne le célèbre jurisconsulte toulousain. Bien loin de là, il lui préféra Riminaldi, ajoutant « *che quel francese deve esser buono perchè lo studio di Tolosa è buono* », mais que la manière d'enseigner en France différait de celle qui était en usage en Italie, et n'y plaisait point.] H. T.

51. — *Studj medievali*[1], t. I, fasc. 1, 1904.

P. 5-23. C. de Lollis. *Dolce stil nuovo* e « noel dig de nova maestria »

1. Ce nouveau périodique, dirigé par F. Novati et R. Renier (Turin,

(voy. plus bas, p. 589). — P. 126-51. A. FERRETTI. Documenti intorno ai trovatori Percivalle e Simone Doria. [Ces documents, publiés *in extenso*, vont de 1225 à 1253.]

Fasc. 3, 1905.

P. 309-93. N. ZINGARELLI. Ricerche sulla vita e le rime di Bernart de Ventadorn. [Nous rendrons un compte spécial de cet important travail.] — P. 394-409. P. SAVJ-LOPEZ. Le rime di Guiraut d'Espanha. [Étudie les trois chansons qui sont sûrement de Guiraut d'Espagne, et les treize *dansas* qui se trouvent (anonymes) à la fin du ms. E, et que Bartsch a cru pouvoir attribuer à ce poète. Conclut que six de ces pièces sont bien de Guiraut, et que les autres se sont glissées à tort parmi ses œuvres à cause de la similitude de la forme.] A. J.

Lœscher, est destiné à remplacer les *Studj di filologia romanza*, publiés par la même maison. Il sera consacré, non seulement aux littératures en langue vulgaire, mais aussi à la littérature latine, et accueillera tous les travaux propres à éclairer « la pensée et la vie du moyen âge », en remontant aussi haut que possible dans cette période ; il exclura les études de grammaire et de linguistique et ne publiera que des textes d'une médiocre étendue. Il paraîtra par fascicules semestriels d'environ dix feuilles; l'abonnement est de 32 francs pour deux ans, soit pour quatre fascicules formant un volume.

NÉCROLOGIE

La philologie romane, décapitée il y a deux ans par la mort de Gaston Paris, vient de faire une nouvelle et très sensible perte en la personne d'Adolphe Mussafia, décédé à Florence le 7 mai dernier. Par la sûreté de sa méthode, l'universalité de ses connaissances et la pénétration de son jugement il s'était placé au tout premier rang parmi les philologues contemporains. Une cruelle maladie l'empêchait depuis longtemps de se livrer à des études de longue haleine, mais il a épuisé les sujets restreints auxquels il a touché, et laissé, partout où il a passé, une trace profonde. La liste de ses travaux a été récemment dressée par Mlle E. Richter en tête du volume que lui avaient offert, en février dernier, ses élèves et admirateurs (voy. plus haut, p. 447). Parmi ceux qui concernent la littérature provençale, les principaux sont ses articles sur le chansonnier provençal de Modène (*Mémoires de l'Académie de Vienne*, 1867), sur les manuscrits provençaux de Barbieri (*ibid.*, 1874) et ses ingénieuses corrections aux textes de *Flamenca* (*ibid.*, 1903), de Sordel et de Folquet de Romans (*ibid.*, 1896). Son mémoire sur la version catalane des Sept Sages (*Denkschriften de l'Acad. de Vienne*, 1876) est resté la base de toute étude historique du catalan. M. Mussafia, né à Spalato en 1835, venait de prendre sa retraite, après un long enseignement à l'Université de Vienne, et l'on était en droit d'attendre encore de lui de nombreux et utiles travaux.

CHRONIQUE

L'Académie des Inscriptions a décerné le premier prix Gobert à M. J. Delaville Le Roulx pour son *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers*, et le second prix à M. A. Richard. *Histoire des comtes de Poitou.*

L'Académie des Sciences morales et politiques a donné une partie du prix Guizot à M. Doumergue, *Jean Calvin.*

L'Académie française a attribué le premier et le second prix Gobert à deux ouvrages qui, partiellement, nous intéressent : l'*Histoire de l'émigration*, par E. Daudet, et *Le connétable de Bourbon*, par A. Lebey.

∴

La maison Privat vient de publier une très artistique plaquette (Toulouse, 1905, 20 pages in-4o), ornée de remarquables initiales et de spécimens des beaux dessins que contient l'*Histoire graphique de Languedoc* (dont nous avons donné plus haut, p. 536, un compte rendu). M. Graillot y présente, avec son talent accoutumé, l'édition nouvelle, enfin terminée, de l'*Histoire de Languedoc* des Bénédictins, monument édifié sur celui qu'ils avaient construit, achevé après plus de trente-cinq ans, grâce à l'« activité infatigable » de feu Edouard Privat et de ses successeurs — fils et petit-fils, — par la « volonté tenace » de trois générations d'éditeurs. M. G. fait l'historique de cette publication. En définitive, deux savants éminents y ont pris une part prépondérante : Aug. Molinier et E. Roschach. L'un a considérablement accru ou rectifié de documents inédits et de notes — dont plusieurs sont de

gros ouvrages — le travail de dom Vic et de dom Vaissete, du haut moyen âge au XVIe siècle. L'autre a pu mener à bonne fin deux œuvres originales; il a poussé jusqu'en 1789 l'histoire qui, avec les Bénédictins, s'était arrêtée à 1643; il a fait connaître, non seulement à l'aide des mots, mais aussi par le dessin, l'iconographie du pays, son *Histoire graphique*, à peine touchée par les précédents auteurs : belle œuvre qui durera, qui fera vivre son nom, et que M. G. analyse avec le respect et l'admiration qu'elle mérite.

*
* *

M. Rouzaud, percepteur à Narbonne, a recueilli à Montlaurès et déposé au Musée de Narbonne les fragments d'un vase attique, orné de figures noires, le plus ancien spécimen de ce genre que le sol français ait livré. Après avoir fait part de sa découverte à l'Académie des Inscriptions, M. Rouzaud a écrit sur ce sujet une brochure intéressante, dont nous aurons à reparler.

*
* *

Les travaux archéologiques se succèdent rapidement en Provence.

M. Vasseur a trouvé près de Simiane (Bouches-du-Rhône), sur le plateau de Baou-Roux, des poteries qu'il fait remonter au XIIe siècle avant Jésus-Christ et dénomme ibéro-mycéniennes, tant à cause de leur âge présumé que de leur parenté avec celles que M. Pâris a découvertes en Espagne. Elles témoigneraient de rapports anciens entre l'Ibérie et les villes provençales, Marseille en particulier.

D'autre part, MM. Capitan et Arnaud d'Agnel, explorant l'île Riou, non loin de Marseille, y ont ramassé des silex taillés très semblables à ceux de l'époque néolithique en Egypte ; d'où la conclusion, fort hypothétique, que les Egyptiens auraient fréquenté ce littoral bien avant les Grecs et même avant que les Ligures ne s'y fussent établis.

*
* *

Signalons l'apparition de la *Revue Mabillon*, ou *Archives de la France monastique*, périodique trimestriel, in-8o, 12 francs par an (Paris, Poussielgue). Il donnera des articles ou documents rela-

tifs à l'histoire des moines et des monastères, et, dans le dernier numéro de l'année, une chronique et une bibliographie sur le même sujet. Le premier numéro, publié en mai 1905, ne contient rien qui se rapporte au midi de la France.

*
* *

La réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'est tenue dans la salle de l'hémicycle de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, les 16, 17 et 18 juin. Dans la séance d'ouverture, le président a appelé l'attention des auditeurs sur la nécessité de surveiller les objets d'art qui vont passer des fabriques à l'Etat par la loi de séparation, et de les photographier et identifier autant que possible, afin de prévenir les pertes.

M. Montégut a fait une communication sur la fontaine de François Ier, à Ruelle (Charente). M. Numa Coste a présenté une bonne étude sur les origines de l'Ecole de dessin et du Musée d'Aix en Provence, et M. P. Clauzel un profil de Fabre d'Eglantine, acteur à Nimes, où il coupait lui-même ses costumes; il y a joint un historique du théâtre de Nimes à la fin du XVIIIe siècle.

*
* *

M. Stronski se propose de publier prochainement dans la *Bibliothèque méridionale* (série littéraire) un volume relatif aux poésies d'Elias de Barjols.

CORRESPONDANCE

BIBLIOTHÈQUE
DE
MM. LES AVOCATS
LIMOGES [1]

Limoges, le 12 juillet 1905.

Monsieur,

L'article de M. A. Leroux sur l'*Histoire de la ville et baronnie de Peyrat-le-Château*, paru dans les *Annales du Midi*, livraison du mois de mai dernier[2], page 317, vient de m'être signalé à l'instant[3].

Le critique *judicieux* (?)[4] commence par me lancer un de ces lourds pavés des Cévennes[5], qui ont fait époque. Puis il constate que j'ai méconnu les règles élémentaires de la composition historique. « Absence de plan rationnel, etc.[6] » — « Est-il permis, dit-il, de consacrer cinq chapitres à des abbayes et prieurés étrangers au sujet[7] ? » — M. Leroux n'a même pas lu ces sommaires qui ne sont pas des chapitres[8]. — « Absence de critique, ignorance de la méthode adoptée, etc.[9] » — « Reste (*sic*)[10] les idées de l'auteur, qui en a beaucoup, dit-il, particulièrement sur le moyen âge et la Révolution, etc. » — Ce sont ces idées, développées dans trois passages différents, où je combats les théories[11] exposées par M. Leroux dans son livre *La Réforme en Limousin*, qui ont dû le froisser. Ce n'est pas la première fois qu'on voit un accusé s'ériger en

accusateur. Ce système de défense est mal vu, mal reçu au *palais*[12].

Telle est la rectification[13] que je me permets de vous adresser. Vous voudrez bien, Monsieur, la reproduire dans votre prochain numéro, conformément à la loi du 29 juillet 1881.

Votre très humble et bien dévoué,

P. Cousseyroux, avocat[14].

M. A. Leroux nous adresse, sous forme d'annotations à la lettre ci-dessus, la réponse qui suit :

1. Je suis persuadé que les avocats de Limoges n'ont aucun penchant à se solidariser, en cette occasion, avec leur confrère Cousseyroux.

2. L'auteur veut dire *du mois d'avril;* mais il n'y regarde jamais de bien près.

3. A l'instant! Pourquoi ce... manque de mémoire? M. C. a eu connaissance de mon article vers le milieu du mois de mai, comme je puis le lui prouver à l'aide du Registre des communications des archives de la Haute-Vienne.

4. Il plaît à M. C. d'inventer ce qualificatif dont personne ne s'est servi, en l'espèce, à mon égard.

5. Je ne vois pas de « pavé » dans les premières lignes de mon compte-rendu. En tout cas, je ne suis pas Cévenol, puisque je suis Normand.

6. Est-ce que l'absence de plan rationnel n'est pas une méconnaissance des règles élémentaires de la composition historique? Que M. C. me démontre que son plan est rationnel ou seulement raisonnable, et alors je battrai en retraite.

7. M. C. en prend à son aise avec mon texte, qu'il place pourtant entre guillemets. J'ai dit : « Est-il donc permis, à propos de Peyrat, de discourir sur tout le Limousin, de consacrer cinq chapitres à des abbayes et des prieurés qui sont situés hors des limites de la baronnie en question? » — Je doute fort qu'il se trouve un seul homme intelligent (sauf pourtant M. Cousseyroux) pour n'être pas de mon avis.

8. Je ne saisis pas très bien ce que M. C. veut dire. Son chapitre sur l'abbaye de Solignac ne comprend à la vérité que six lignes; mais les chapitres qu'il consacre aux abbayes de Grandmont et de Saint-Martial comptent respectivement vingt-neuf et quinze lignes. Ceux qu'il consacre aux prieurés d'Aureil et de l'Artige ont respectivement deux et quatre pages. Ce sont donc bien des chapitres, à dimensions variées, avec rubriques spéciales. Ce ne sont pas des sommaires.

9. M. C. ne démontre pas que je me sois trompé sur ces deux points.

10. Oui, au singulier, dans le sens impersonnel, comme conséquence de l'inversion. C'est une règle d'usage qui rappelle celle en vertu de laquelle nous écrivons par exemple : *Ci-joint la réponse que je vous envoie.*

11. Il n'y a point à proprement parler de théories dans mon histoire de la Réforme en Limousin. Il n'y a qu'une exposition des faits au point de vue du XVIe siècle protestant. Je professe avec mes maîtres qu'en histoire on ne comprend bien que ce que l'on goûte. Si je m'étais avisé d'écrire l'histoire de la Réforme en Limousin au point de vue catholique ou même philosophique, je n'aurais abouti qu'à donner une caricature de ce mouvement. — Quant à me « froisser » des contradictions de M. C., je n'y ai pas même songé, son droit à cet égard étant aussi absolu que le mien.

12. Je suis tout à fait de cet avis. Mais il y a autre chose, dans mon compte-rendu, que les quatre lignes où M. C. découvre que je me fais accusateur, en reconnaissant d'ailleurs qu'il a lui-même joué ce rôle à mon égard.

13. Je n'ai point trouvé une seule rectification de fait dans la lettre de M. C., mais seulement l'expression générale de son mécontentement. Et c'est sans doute parce qu'il sent lui-même le vide de sa protestation qu'il invoque, pour la faire insérer, la loi du 29 juillet 1881.

14. Il me sera permis de rappeler à M. Cousseyroux deux faits qu'il semble avoir oubliés. Le premier, c'est que la Société archéologique du Limousin, fort indulgente cependant pour la prose de ses membres, a refusé nettement, il y a deux ans, d'hospitaliser dans son *Bulletin* l'Histoire de Peyrat-le-Château, tant l'examen du manuscrit l'avait indisposée contre l'auteur. D'où grande colère

de celui-ci, qui quitta la Société en faisant claquer les portes. — Le second, c'est qu'il ne suffit pas pour en imposer à tout le monde de se réclamer, comme l'a fait M. C., d'un article du *Journal des Débats*, obtenu par complaisance ; ni d'adresser son œuvre aux historiens de l'Académie française, comme l'a fait M. C., pour ôter à un critique qui prend au sérieux ses devoirs envers le public, le droit de dire avec beaucoup de ménagements ce qu'il faut penser de cette prétendue histoire de Peyrat-le-Château.

A. L.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Arnaud (G.). *Mémoire sur les Etats de Foix* (1608-1789). Toulouse. Privat, 1904; in-8° de XII-172 pages. — Ce travail très clair, d'un style facile et d'une érudition solide, a été présenté par M. Arnaud comme seconde thèse de doctorat. L'auteur étudie successivement l'organisation et le rôle des Etats. Le clergé n'est représenté que par l'évêque de Pamiers, président-né des Etats, et cinq abbés, le plus souvent absents. La noblesse prédomine au XVII[e] siècle, car elle fait entrer à l'assemblée les représentants des bourgs et villages vassaux, jusqu'au moment où la réforme du catalogue vient supprimer cet abus (1672). Quant aux consuls des communautés qui composent le tiers, leur ignorance extrême les met à la merci des nobles d'abord, puis de l'évêque de Pamiers; c'est celui-ci qui, au XVIII[e] siècle, dresse les listes des consuls avec les subdélégués de l'intendant et qui dès lors est tout-puissant dans les Etats.

Les officiers des Etats (syndics, trésorier, chambre des comptes, chambre de cotise, commissaire du visa des impositions, secrétaires, ingénieur) sont chargés d'assurer l'exécution de leurs décisions; mal payés et ignorants, ils s'en acquittent fort mal, à part les syndics. A la fin du XVIII[e] siècle, l'évêque nomme des commissions pour étudier les affaires sur lesquelles les Etats doivent délibérer.

Au fond, c'est le roi qui, par son commissaire, puis par les subdélégués de l'intendant, mène les Etats à sa fantaisie; c'est lui qui les convoque, reçoit leurs doléances, propose les réformes, essaye de mettre l'ordre dans les finances; en 1673, 1677, il est

même en conflit avec l'évêque janséniste Caulet, qui refuse de faire voter une somme pour réparer le château de Foix.

Les attributions des Etats sont multiples : ils doivent défendre les privilèges du pays (exemption de la milice, de la gabelle, etc.), consentir les impôts, les répartir entre les communautés ; ils surveillent les mines, donnent des subventions à des industries diverses, aux collèges, aux hôpitaux. Leur principal effort s'est porté sur la construction des chemins, entreprise laissée jusque-là aux communautés et aux nobles, et pour laquelle les Etats nomment des inspecteurs, votent des subventions, etc.; mais, pour prescrire les grands travaux, il faut un arrêt du Conseil (1740), et l'exécution de l'arrêt laissa beaucoup à désirer : l'ingénieur Mercadier, en 1790, estimait que le pays était « épuisé par les travaux publics sans en avoir pu finir aucun. »

En somme, l'administration des Etats a été plutôt mauvaise ; ils ont laissé les finances en désordre, la province dans la misère, et cependant la situation au moment de la Révolution était meilleure dans le comté de Foix, pays d'Etats, que dans le Couserans, pays d'élections.

Ce mémoire constitue une utile contribution à l'histoire des institutions locales de l'ancien régime. On pourrait reprocher à l'auteur de n'avoir pas assez insisté dans le courant de son récit sur le peu d'initiative des Etats, sur la toute-puissance du roi et de l'évêque, qui, ainsi qu'il l'indique dans sa conclusion, a contribué à rendre à peu près inutile le fonctionnement de cette institution. Il est enfin regrettable que le fonds de l'évêché de Pamiers aux archives de l'Ariège ne fût pas encore complètement classé au moment où M. Arnaud rédigeait son travail ; il y aurait trouvé de nombreux documents (fait qui s'explique par le rôle de l'évêque comme président), procès verbaux, mémoires, correspondances, etc., qui lui auraient fourni très probablement des indications et des précisions nouvelles.

Fr. GALABERT.

BONALD (Vicomte de). *Les comtes de Rodez et les seigneurs de Bénavent.* Paris, Champion, 1905 ; petit in-8° de 48 pages. — Une branche de la première maison des comtes de Rodez existe-t-elle encore ? L'auteur apporte sur cette question souvent débattue un document nouveau, à savoir les preuves de cour faites en 1784 par la maison de Bénavent et quelques autres actes. Il en con-

clut, après une discussion très serrée, qu'il est impossible que Henri de Bénavent, qualifié par le comte Hugues IV, en 1271, de « consanguineum meum », ait été son frère consanguin, soit né du même père; mais, quoique issu en réalité des anciens seigneurs de Bénavent, il était le parent du comte, probablement par les femmes. Algayette de Scorraille, femme du comte Henri Ier, s'intitule dame de Bénavent. Les armes des Scorraille et celles des Bénavent se ressemblent, au point que la seconde maison paraît se rattacher à la première, peut-être en qualité de branche cadette. P. DOGNON.

BONNECASE (J.). *Le Féminisme et le Régime dotal.* Toulouse, Rivière, 1905; in-8° de VII et 236 pages. (Thèse doctorat, sc. polit., Fac. dr., Toulouse.) — Le féminisme est à l'ordre du jour. Il est l'objet de manifestations parfois plus bruyantes que judicieuses. On sait quelle place importante il occupe dans les études des moralistes, des économistes et des jurisconsultes contemporains. Le législateur lui-même s'en préoccupe. L'intérêt du sujet traité par M. B. n'est donc pas à justifier.

Après une introduction dans laquelle il rappelle les aspirations diverses des principaux représentants du féminisme, l'auteur s'applique à déterminer le rapport qui existe entre ces aspirations et les conséquences économiques du régime dotal, délimitant avec soin la question, qui intéresse surtout les classes possédantes. Persuadé avec raison que l'étude du régime dotal, dans les régions de notre ancienne France où il était imposé par la coutume, est propre à bien faire comprendre l'esprit et les conséquences économiques et sociales de ce régime traditionnel, M. B. s'efforce de caractériser dans une deuxième partie la condition juridique, sociale et économique de la femme dans les anciens pays de droit écrit et en Normandie. Les anciennes coutumes de la région pyrénéenne, notamment, qui avaient déjà été l'objet de travaux nombreux, ont été de nouveau soigneusement et directement étudiées par M. B., qui a utilisé des pièces d'archives et des documents manuscrits importants. Une troisième partie est consacrée à la condition de la femme mariée sous le régime dotal à l'époque moderne. La période révolutionnaire, la période qui a suivi immédiatement la rédaction du Code civil, celle enfin au cours de laquelle le système du Code a été modifié, par voie d'interprétation apparente, par la jurisprudence, sont successive-

ment passées en revue. Non content d'esquisser la condition juridique de la femme dotale, l'auteur a recherché par une enquête diligente quelle condition de fait a la femme dans les pays de dotalité. C'est la partie la plus importante de ce travail. Bien des résultats de cette enquête. observations directes, réponses des notaires. sont des documents d'un très grand intérêt. M. B. a décrit notamment d'une façon très vivante et sans doute très exacte la condition de la femme dans la région pyrénéenne, qui est sa région natale.

La conclusion de l'auteur est que le régime dotal peut facilement produire les conséquences économiques que désirent un grand nombre de féministes. Il est permis de ne pas approuver les appréciations auxquelles s'est livré l'auteur sur le régime dotal et sur certains points de la doctrine féministe, la séparation des intérêts pécuniaires des époux, que poursuivent les féministes et que permet d'atteindre le régime dotal, correspond à une conception de la vie conjugale qui peut paraître très inférieure à celle qui trouve son expression dans le régime de communauté; en effet, dans ce régime, la confusion des intérêts correspond à l'union des personnes. Quoi qu'il en soit, le travail de M. B. présente un réel intérêt.

P. MARIA.

BROSSMER (A.). *Aigar et Maurin. Bruchstücke einer Chanson de geste nach der einzigen Handschrift in Gent neu herausgegeben.* Erlangen, 1902; in-8° de 103 pages. (Extr. des *Romanische Forschungen*, XIV. 1.) — M. Brossmer a fort bien fait de donner de cette curieuse épave de la poésie épique provençale une nouvelle édition. celle de Scheler (1877) étant depuis longtemps épuisée. Le premier éditeur au reste, dans sa hâte de publier ce texte. attrayant par son étrangeté et son obscurité mêmes, avait omis de l'entourer des éclaircissements nécessaires. C'est ce qu'a fait M. B. avec beaucoup de soin et d'intelligence. On lui sera notamment très reconnaissant de cette analyse développée (où il a essayé, par surcroît, de retrouver le fil du récit, de préciser le caractère et le rôle antérieur des personnages) et d'une longue étude linguistique, remarquable par sa précision et son exactitude. La conclusion de cette étude, amenée peut-être par des considérations un peu trop générales et diffuses, est au moins à peu près assurée : la patrie d'*Aigar* doit être cherchée

dans le sud du Poitou ou le nord de la région girondine[1], c'est-à-dire au pays où l'on a de bonnes raisons de localiser d'autres textes épiques.

Tout ce qui concerne les origines de la légende et ses rapports avec l'histoire est en revanche assez vague. M. B. ne se prononce pas là-dessus et laisse en somme le sujet à d'autres[2]. On regrette qu'il n'ait pas observé la même prudence dans les identifications de noms de lieux; presque toutes celles qu'il propose (p. 17) sont de la plus haute invraisemblance.

Grâce à une revision attentive du manuscrit — qui a dû être fort laborieuse — M. B. a réussi à rectifier et à compléter sur quelques points le texte de Scheler; il l'a en outre amélioré par quelques conjectures heureuses. Mais il reste encore beaucoup à faire de ce côté. On ne voit pas toujours au reste comment comprend M. B. : ses notes sont instructives, mais trop sommaires et trop rares, et le glossaire se borne à renvoyer aux notes[3]. Une traduction littérale eût été non seulement utile, mais indispensable.

Voici quelques remarques de détail : les v. 286-7 me paraissent clairs : « faites lui droit ou refusez-le », et [dans ce dernier cas] vous recevrez défi et semonce [de guerre]. — 339, lire *antpar;* le mot est régulièrement formé de *anteparare*. — 410 « une telle perdrix est difficile à atteindre », c'est-à-dire ce cheval est aussi difficile à atteindre qu'une perdrix. — 460 écrire *jaucans* en un mot (cf. lat. *gallicinium*). — 652 *coirade*, « entrailles »; voy. Levy, *corada*, et Mistral, *courado*. — 671 *per fadie*, « par inimitié ». — 915 lire *d'armes*. — 1180 *dogne* (qui manque au Gloss.) paraît impossible : corr. *pogne? Perdre sa ponha* = « perdre sa peine ». — 1281 *paus aulivers* « des pieux en bois d'olivier ».

A. JEANROY.

CHAILAN (abbé M.). I. *Une promenade à travers le vieil Arles en 1739*. Aix, imp. Pourcel, 1905; in-8° de 20 pages. (Extr. du

1. M. B. eût dû relever une curieuse forme gasconne (*mane* pour *mande*, 616) bien faite pour appuyer cette hypothèse.

2. M. Settegast l'a récemment repris dans un chapitre de son livre savant et paradoxal : *Quellenstudien zur galloromanischen Epik* (Leipzig, 1904); il propose de voir dans *Aigar et Maurin* un écho lointain de l'histoire de Bélisaire. Je doute que cette opinion, appuyée au reste sur des arguments peu solides, rallie beaucoup de partisans.

3. A *aemprar*, renvoi à une note qui n'existe pas.

Bull. de la Soc. des amis du vieil Arles, nº de janv. 1905.) — II. *La grande peur de 1789 dans les environs d'Arles*. Nîmes, 1905; in-8º de 7 pages. (Extr. de la *Rev. du Midi*, 1905). — I. Résumé d'un ms. arlésien de 310 pages, avec illustrations, intitulé : *Les antiquités d'Arles traitées en matière* (sic : *manière?*) *d'entretien et d'itinéraire... par Antoine Arnaud*. 1739. Arnaud y a décrit « plusieurs nouvelles découvertes » et inséré « toutes les inscriptions tumulaires qui sont dans la ville d'Arles et son terroir », même celles qui avaient été enlevées ou détruites. La promenade commence au faubourg de Trinquetaille, se continue par l'extérieur de la ville et finit à l'intérieur. Il faut remercier M. l'abbé Ch. d'avoir fait connaître ce très utile et curieux ouvrage.

II. La peur à Beaucaire, à Saint-Gilles, à Salon, à Velaux. Sur ce dernier fait, M. Ch. publie une lettre du curé de la paroisse, l'abbé Chaix, du 10 août 1789. La panique fut très courte.

P. D.

Champeval (J.-B.). *Notes paroissiales de géographie historique pour la Haute-Vienne*, in-12 de 64 pages, s. l. s. d. — L'auteur n'aurait-il point voulu dire « Notes historiques de géographie paroissiale? » Il ne s'agit en tout cas que des anciennes paroisses de Limoges. Renseignements surabondants, mais sans références. Cite cependant (p. 7) la *Feuille hebdomadaire de 1790*, « d'abord turgotine et philosophe, puis ostensiblement maçonnique ». Tient toujours pour l'apostolat de saint Martial au ier siècle, « jusqu'à preuve formelle du contraire » (p. 5). Emprunte aux *Délices de la France* de d'Alguié un passage qui, se référant à Guéret, ne nous paraît point à sa place : « Les habitans y sont pleins d'esprit et de douceur, les veaux y sont les meilleurs de France » (p. 5)! Croit avec M. Deloche que Limoges était, sous les deux premières dynasties de nos rois, le centre politique le plus important de l'Aquitaine (p. 6) : erreur que M. R. de Lasteyrie a réfutée il y a plus de trente ans. — Ce curieux opuscule s'achève au milieu d'une phrase que l'auteur n'a pas pris la peine de compléter à la main. A. Leroux.

Clément-Simon (G.). *Archives historiques de la Corrèze* (*ancien Bas-Limousin*). *Recueil de documents inédits depuis les origines jusqu'à la fin du* xviiie *siècle*, publiés avec notes, commentaires, cartes et planches, t. II. Paris, Champion, 1905; grand in-8º

de 645 pages. — C'est, sous un titre nouveau, la reproduction du t. IX des *Archives historiques du Limousin*. (Cf. *Annales*, 1904, p. 315.) L'auteur y a simplement ajouté un long document d'une cinquantaine de pages sur la « Recherche de la noblesse en Limousin par les commissaires du roi en 1598-99 », déjà connu en substance. Sur le tome I, voy. les *Annales*, 1905, p. 314.

A. Leroux

Clément-Simon (G.). *Curiosités de la bibliographie limousine*, par un bibliophile corrézien. Limoges, Ducourtieux, 1905, in-8° de 226 pages. — Très érudit recueil, encore qu'il suppose bien des prédécesseurs. Sera goûté par tous ceux qui défrichent l'histoire littéraire des XVIIe-XVIIIe siècles. Les notices sur J.-J. de Chabannes (p. 58), Michel Mercier (p. 117), Henri de Roffignac (p. 158 et ss.), Dominique de Saint Glain (p. 165), le baron de Savignac (p. 169 et ss.), nous ont paru plus particulièrement dignes d'attention.

A. Leroux.

Constans (M.). *Le grand Schisme d'Occident et sa répercussion en Rouergue*. Rodez, Carrère, s. m.; petit in-8° de 108 pages. — Ce petit volume ne vise point à l'originalité; il expose des faits connus, dont les plus curieux, relatifs à la longue continuation du grand Schisme dans le Rouergue, ont été mis récemment au jour par M. N. Valois. Mais il les relate en bon style, avec méthode et clarté, pour les Rouergats qu'ils touchent de près; car les Armagnac, comtes de Rodez, furent les plus zélés partisans de l'antipape Benoît XIII; rouergats étaient Benoît XIV et son électeur unique, Jean Carrier, d'Espalion. Ayant déjà parlé de ces personnages (*Annales*, t. XIII, p. 262), nous ne reviendrons pas sur leurs aventures extraordinaires, que conte à son tour M. C., ni sur le procès de la famille des Trahinier, pauvres forgerons habitant près de Tourène, qui protestaient encore en 1467 contre Martin V, le vrai pape, et qui furent de ce chef poursuivis et condamnés. Une faute typographique, dont M. C. a été victime (p. 69), a fait disparaître la mention de la peine infligée au fils Trahinier. La note 1 (*ibid.*) répare un peu cette omission, mais elle contient une erreur d'un autre genre. L'auteur se réfère à un article de M. A. Thomas (*Annales*, t. XII, p. 139) corrigeant, sur le texte du procès tel que l'avait donné M. N. Valois, *circa* en *citra* : Pierre Trahinier est livré au bras

séculier par les juges ecclésiastiques *citra mortem et membrorum ejus mutilationem*, c'est-à-dire, semble-t-il, sans qu'il puisse être mis à mort et mutilé. Ainsi a conclu M. Thomas et avec lui M. C. Mais il aurait fallu lire aussi une note postérieure (*Annales*, t. XV, p. 372), où M. Thomas reconnaît que la restriction est de style, que les juges de Rodez ne cherchaient par là qu'à sauver la forme, leur caractère ecclésiastique ne permettant pas qu'ils fissent couler le sang. Il est fort probable qu'en fin de compte le condamné fut livré aux flammes. P. DOGNON.

ESCANDE (J.-J.). *Histoire de Sarlat*. Sarlat, imp. Lafaysse, 1903; in-8° de 2 feuillets non paginés et 558 pages. — M. Escande a voulu écrire l'histoire de sa ville natale aussi complètement que possible, depuis les troglodytes de l'époque quaternaire jusqu'à nos jours. Ajoutons qu'il a publié d'abord son livre par tranches dans un journal de Sarlat. C'est dire qu'il ne faut pas exiger de lui une méthode d'exposition, des procédés de recherche rigoureux, scientifiques, que la nature même et l'étendue de son œuvre ne lui auraient guère permis d'employer. Qu'il n'ait pas de notions originales ou assez précises sur les races primitives du Périgord, ni sur les Gaulois, ni sur le haut moyen âge, nous ne saurions lui en faire un crime. D'autre part, les cinquante ou soixante dernières années ne sont pas encore tellement entrées dans l'histoire qu'il soit loisible d'en dire tout ce qu'on en sait ou ce qu'on en croit savoir : l'histoire locale contemporaine passe pour être, de toutes, la plus délicate et difficile à raconter. Le reste, la partie du livre qui va de la fin du XIIe siècle au règne de Louis-Philippe, contient une foule de détails intéressants. M. E. semble avoir étudié spécialement, sur les sources, le XVIIe et le XVIIIe siècle, bref l'ancien régime. Pour l'époque antérieure, il paraît s'être adressé de préférence à la *Chronique de Sarlat* du chanoine Tarde, écrite avant 1636, mais publiée seulement en 1886, par un de ses arrière neveux. Le tout est conté d'une plume alerte, d'un style sans prétention. Et vraiment le sujet en valait la peine. Sarlat offre à l'histoire une ample et riche matière. C'est le lieu d'origine de beaucoup d'hommes célèbres, de La Boétie jusqu'au philosophe Tarde, en passant par La Calprenède, par Fénelon et autres de moindre envergure, tels que le fabuliste Lachambeaudie et l'helléniste Rossignol. A Sarlat, la commune commence à s'organiser vers 1204; pour s'établir, elle

lutte longuement, victorieusement contre l'abbaye bénédictine. Les guerres anglaises y sévissent, et plus encore les guerres de religion; car la place avoisinait la vallée de la Dordogne, chemin ordinaire et passage des troupes catholiques et huguenotes. Sarlat fut pris par les protestants en 1574, mais vainement assiégé en 1587 par le vicomte de Turenne. Dans la région, les réformés formaient un groupe nombreux et plus important encore par la situation sociale que par le nombre de ses adhérents. La révocation de l'Edit de Nantes, qui a fait presque entièrement disparaître le protestantisme du Sarladès, a été particulièrement ruineuse pour ce pays. — M. E. ne nous en voudra pas si nous signalons dans son œuvre, d'ailleurs utile et honorable, deux graves défauts. En beaucoup de cas les parties du livre se suivent à la débandade, l'ordre chronologique et l'ordre logique étant également dédaignés : entre elles point d'enchaînement, mais seulement juxtaposition. Notons aussi l'absence complète de références et de pièces justificatives. On trouvera bien, insérés dans le texte même, quelques documents ou extraits (pp. 71, 240-5. 248. 252, etc.; mais presque tous de date relativement récente. Une monographie de ce genre devrait utiliser à fond, déballer en quelque sorte et mettre en pleine lumière les papiers des archives locales, publier de préférence les plus rares, les plus précieux, ceux qui se rapportent au moyen âge. Cela n'a pas été fait. P. DOGNON.

FAGE (E.). *Mélanges : portraits et paysages.* Tulle, Crauffon, 1905; in-12 de 323 pages. — Dans ce recueil d'articles aimables et fins, il faut signaler deux notices d'histoire locale : *La prise de Tulle et sa délivrance. Les Fouquet en Limousin.* qui méritent d'être retenues, comme aussi les biographies de J.-A. Vialle, Charles Lachaud, Maximin Deloche et Edmond Perrier, écrites avec l'esprit d'un lettré et la sympathie d'un compatriote.

A. LEROUX.

FAGE (R.). *Les Confréries de pénitents de Tulle.* Tulle, Crauffon, 1905; gr. in-8° de 155 pages. — Cette grosse brochure contient deux notices distinctes sur les pénitents bleus et les pénitents blancs, composées l'une et l'autre sur des documents de première main. S'ajoute utilement aux *Confréries de pénitents de l'ancien diocèse de Limoges* de feu Louis Guibert (1879). Trois

gravures et bon nombre de textes reproduits intégralement rehaussent encore la valeur de ce travail. A. LEROUX.

LEFÈVRE (E.). *L'année félibréenne, 2e année, 1904 ; deuxième supplément du catalogue félibréen et de la bibliographie mistralienne.* Marseille, Ruat, 1905 ; in-8° de 54 pages. — Sous ce titre M. L. continue à collectionner des fiches bibliographiques qui seront bien précieuses aux futurs historiens du félibrige ; il continue aussi à donner plus que ne promettait son titre et à embrasser dans son cadre les études grammaticales et littéraires (cf. *Annales* XIV, 136 ; XVI, 149, 229). Nous ne le chicanerons pas sur les omissions (nombreuses dans ce domaine) et les fautes d'impression ; mais nous ne cesserons de protester contre ce classement incommode en « ouvrages » (en langue d'oc, en français, en langues étrangères) et « articles » (il faudrait au moins distinguer ici les articles originaux des comptes rendus). Le seul ordre logique serait l'ordre de matières avec index alphabétique des noms d'auteurs. A. JEANROY.

LEYMARIE (C.). *Exposition spéciale du livre limousin. Catalogue par ordre de matières.* Limoges, Charles-Lavauzelle, [1898] ; in-8° de 89 pages. — Signale l'existence à la bibliothèque communale de Limoges d'incunables de 1378 (n° 6), 1396 (n° 15), 1399 (n° 3), 1423 (n° 2), 1434 (n° 4) ! Au n° 8, la date de 1451 devrait être corrigée en 1491. Il ne semble pas d'ailleurs que l'auteur ait eu l'intelligence des titres latins qu'il a transcrits littéralement. A. LEROUX.

DE LOLLIS. (C.). *Dolce stil nuovo e « noel dig de nova maestria ».* (Extrait des *Studi medievali*, Turin. Lœscher, 1904, I, p. 5-23). — Le problème du *dolce stil nuovo* a donné lieu, en ces derniers temps, à un certain nombre de travaux méritoires dont il y aurait intérêt — mais ce ne saurait être ici le lieu — à condenser les résultats. L'un des plus importants est le petit livre de M. K. Vossler (*Die philosophischen Grundlagen zum « süssen neuer Stil »*, Heidelberg, 1904), dont M. de L., dans l'article que nous annonçons, rectifie et complète les conclusions en ce qui concerne la poésie provençale. M. de L. montre que les traits essentiels du *dolce stil nuovo* apparaissent déjà chez les troubadours du XIIIe siècle, à savoir le principe que l'amour ne peut naître que

dans un cœur noble, l'idéalisation de la dame aboutissant à en faire un être quasi surnaturel (*la donna angelicata*), enfin un certain fonds de connaissances philosophiques puisé chez les scolastiques. M. de L. conclut que la poésie provençale, loin de s'enliser dans le lieu commun, était en train, quand elle disparut, de se renouveler, que certains troubadours avaient parfaitement conscience de la nouveauté de leur art (comme le montrent les paroles de G. Montanhagol, qu'il a fait entrer dans son titre), et que cette évolution pouvait être féconde. Pourquoi cette évolution se produisit-elle, non en Provence, mais en Italie? C'est ce que M. de L. n'avait pas à se demander et ce qu'il serait intéressant de rechercher. Cette étude, d'une forme très élégante, est, malgré ses dimensions restreintes, une des plus importantes qui aient été consacrées, en ces dernières années, à l'histoire interne du lyrisme méridional. A. Jeanroy.

Thomas (A.). *Nouveaux Essais de philologie française*. Paris, Bouillon, 1904; petit in-8° de xii-416 pages. — Comme son aîné, intitulé aussi *Essais de philologie française* (1897), et à la différence des *Mélanges d'étymologie française* (1902), qui ne contenaient que des étymologies, ce volume débute par quelques articles généraux ou « mémoires d'ensemble » qui en occupent environ le tiers. La seconde partie est essentiellement formée par cent un articles étymologiques dont une quarantaine concernent des mots méridionaux. Je signalerai particulièrement les deux curieuses séries d'étymologies gasconnes et limousines, jusqu'ici perdues dans des recueils rares et peu répandus, les *Mélanges Léonce Couture* et la *Revue des parlers populaires*. Mais il ne faudrait pas croire que dans ceux-là seulement les méridionalisants trouveront à s'instruire; en effet, le provençal ancien et moderne, sous ses formes les plus variées, est constamment mis en cause pour éclairer l'histoire des autres langues romanes. C'est, on le sait, à cette surprenante connaissance d'une foule de dialectes anciens et modernes, ainsi qu'à une sorte de divination qui lui fait rapprocher les formes parentes, malgré leurs physionomies diverses, et à l'application inflexible des lois phonétiques que M. T. doit ses plus heureuses et brillantes trouvailles. Les « mémoires d'ensemble » concernent des questions soit très spéciales, soit particulièrement ardues : l'étude sur les dérivés provenant de *-aricius* montre l'étonnante

fécondité d'un suffixe jusqu'ici méconnu; celle sur les substantifs abstraits en *-ier* épuise, ou peu s'en faut, un sujet non moins neuf; les « notes critiques sur la toponymie gauloise et gallo-romaine » fournissent un excellent modèle pour les recherches, encore si peu avancées, sur l'origine des noms géographiques; l'article sur le suffixe *-arius* propose, sur cette question si controversée, une solution, sinon sûre, au moins fort originale et élégante; celui sur « l'histoire et la méthode de la science étymologique », d'abord paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, répandra dans le grand public quelques vérités élémentaires qui ne courent pas encore les rues, et que nul ne pouvait énoncer avec plus d'autorité que M. Thomas. On retrouve dans ce volume, comme dans les précédents, ce style alerte et vif, tout pétillant d'esprit et d'humour qui rend la science attrayante sans lui rien enlever de sa dignité et de sa rigueur. Pourquoi faut-il qu'il ait été, à ce qu'il semble, imprimé un peu hâtivement? Les fautes d'impression ne sont pas rares : sur quelques pages, au reste peu nombreuses, elles se sont abattues comme une grêle dévastatrice[1]! Elles sont, par bonheur, de celles qu'un lecteur avisé corrige sans peine... Heureux, au reste, l'auteur à qui l'on ne trouve à reprocher que des fautes typographiques!

A. JEANROY.

1. P. 118, l. 15 ss. : trois mots gascons écrits par *é* devraient l'être par *è*. — P. 119, n. 1, l. 2, au lieu de XXI, lire XXXI. — P. 120, l. 17, au lieu de *assimilation*, lire *assibilation*. — Un certain nombre des articles ici imprimés avaient déjà paru dans divers recueils, auxquels M. Th. a ordinairement renvoyé. Cette indication n'a pas été donnée toutefois pour certains articles qui ont paru simultanément ici et dans la *Romania*. La liste de ceux qui voient ici le jour pour la première fois a été donnée dans une brève annonce de cette revue (XXXIV, 175); ils sont au nombre d'une soixantaine, tous étymologiques.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Blanchet (A.). Traité des monnaies gauloises. Paris, Leroux, 1905; 2 vol. in-8° avec fig. et 4 pl. de v-336 p. et 337-651 p.

Charbonnel (L.). Lesdiguières et les guerres de religion dans le Haut-Dauphiné (thèse). Montauban, imp. Granié, 1905; in-8° de 93 p.

Chevalier (U.). Répertoire des sources historiques du moyen âge (Bio-bibliographie). Nouv. éd., fasc. 1 à 5. Paris, Picard, 1903-1905; gr. in-8° à 2 col., de col. 1 à 2776.

Ducéré (E.). Bayonne sous l'ancien régime. Le mariage de Louis XIV, d'après les contemporains et des documents inédits. Bayonne, imp. Lamaignère, 1903. in-4° de 299 p. et gr.

Lavisse (E.). Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. 7. I : Louis XIV; la Fronde; le roi; Colbert (1643-1685). Paris, Hachette, 1905; in-8° carré de 96 p.

Prudhomme (Ch.). Michel de Servan (1737-1807). Un magistrat réformateur. Paris, Larose, 1905; in-8° de 213 p.

Ribier (L. de) La Chronique de Mauriac (par Montfort), suivie de documents inédits sur la ville et le monastère. Paris, Champion, 1905; gr. in-8° de 265 p. avec grav., armoiries, plan, fac-sim. et portr.

Roux (E.). Epitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand, d'après le manuscrit de Gaignières. Clermont-Ferrand, Bellet, 1904; in-8° de 156 p. et pl.

Taulelle (Abbé J.). Histoire de Saint-Julien de Valgalgue. Toulouse, imp. Saint-Cyprien, 1905; in-8° de 140 p.

Terrebasse (H. de). Histoire et généalogie de la famille de Maugiron en Viennois (1257-1767). Lyon, Brun, 1905; in-4° de xiv-306 p. avec armoiries et portraits.

Le Gérant,

P.-Ed. PRIVAT.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ARTICLES DE FOND.

CALMETTE (J.). Les comtés et les comtes de Toulouse et de Rodez sous Charles le Chauve 5
DEJEANNE (Dr). Le troubadour Cercamon 27
JEANROY (A.). Poésies de Guillaume IX, comte de Poitiers... 161
DUTIL (L.). La fabrique de bas à Nimes au XVIIIe siècle. 218
BOISSONNADE (P.). Production et commerce des céréales, vins, etc., en Languedoc (seconde moitié du XVIIe siècle). 329
JEANROY (A.). Poésies provençales inédites, d'après les manuscrits de Paris 457
ADHER (J.). Les biens patrimoniaux du diocèse de Rieux au XVIIIe siècle...... 490

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Fragment d'un chansonnier provençal aux archives royales de Sienne (Steffens)................................ 63
Une prétendue histoire de l'abbaye de Beaulieu (Corrèze) au XIIe siècle (Thomas) 67
Une nouvelle rédaction d'une poésie de Guilhem Montanhagol (De Bartholomaeis)......... 71
Gascon *lampournè* (Jeanroy)............................ 75
Encore le nom de lieu *Tramesaigues* (Thomas) 77
Note sur un manuscrit perdu d'Eginhard et de Roricon (Poupardin) 252
Sur quelques vers de Guillaume IX (Bertoni)............... 361
Sur la date d'un memorandum des consuls de Martel (Thomas) 362

Les Plaintes de la Vierge au pied de la croix et les Quinze Signes de la fin du monde (Aude).................... ... 365
Isarn de Fontiès, archiprêtre de Carcassonne, archevêque de Riga, de Lund et de Salerne († 1310) (Thomas).......... 511
Les comptes consulaires de Montagnac (Hérault) (Vidal).... 517

COMPTES RENDUS CRITIQUES.

Affre (H.). Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue (Rigal)............................ 85
Arnaud (G.). La Révolution dans l'Ariège de 1789 à 1795 (Pasquier).. 392
Aulagne (Abbé J.). La réforme catholique dans le diocèse de Limoges au xviie siècle (Leroux)....................... 539
Bartsch (K.). Chrestomathie provençale, édition Koschwitz (Jeanroy)... 386
Bertoni (G.). I trovatori minori di Genova (Dejeanne)...... 266
Clerc (M.) et Arnaud d'Agnel (G.). Découvertes archéologiques à Marseille (Graillot).......................... 263
Ibarra y Rodriguez (E.). Colección de documentos para el estudio de la historia de Aragón, t. I (Calmette)......... 268
Jeanroy (A.). Les origines de la poésie lyrique (Andraud) .. 80
Kolsen (Ad.). Die beiden Kreuzlieder des Trobadors Guiraut von Bornelh (Jeanroy)................................ 535
Lot (F.). Fidèles ou vassaux? (Poupardin).................. 79
Masson (P.). Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque, 1560-1793 (Clerc)... 83
Morvan (J.). Le soldat impérial, 1800-1814 (Pélissier)....... 397
Roschach (E.). Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc (De Lahondès)............................ 536
Santi (L. de). Rabelais et J.-C. Scaliger (Jeanroy).......... 390
Stryienski (C.). Soirées du Stendhal-Club (Pélissier)....... 399

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Basses-). Annales des Basses-Alpes.................. 544
Alpes (Hautes-). Annales des Alpes......................... 89
— Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.. 270
Ardèche. Revue du Vivarais................................. 272
Aude. Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.. 274
— Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude. 91

Aude. Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne 275
Aveyron. Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez .... 91, 276 et 403
Bouches-du-Rhône. Annales historiques de Marseille.......... 546
— Annales de la Société d'études provençales.......... 546
— Bulletin de la Société archéologique de Provence.......... 549
— Bulletin de la Société de géographie de Marseille.......... 279
— Mémoires de l'Académie des sciences de Marseille.......... 550
— Répertoire des travaux de la Société de statisque de Marseille.......... 550
Cantal. Revue de la Haute-Auvergne.......... 405
Charente. Bulletin de la Société historique et archéologique. 407
— Revue des Charentes.......... 551
Charente-Inférieure. Archives historiques de la Saintonge.. 94
— Bulletin de la Société de géographie de Rochefort 552
— Revue de Saintonge.......... 408
Corrèze. Bulletin de la Société des lettres de Tulle.......... 409
— Bulletin de la Société scientifique de Brive.......... 410
Dordogne. Bulletin de la Société historique du Périgord. 279 et 411
Drôme. Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme.... 555
Gard. Bulletin du Comité de l'art chrétien.......... 412
— Mémoires de l'Académie de Nimes.......... 95
— Revue cévenole 412
— Revue du Midi.......... 412
Garonne (Haute-). Bulletin de la Société archéologique du Midi 95
— Bulletin de la Société de géographie de Toulouse.......... 97
— Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse.......... 413
— Recueil de l'Académie de législation de Toulouse.......... 97
— Revue de Comminges 280
— Revue des Pyrénées.......... 281
Gers. Archives historiques de la Gascogne 282
— Bulletin de la Société archéologique.......... 414
— Revue de Gascogne.......... 416
Gironde. Revue des études anciennes.......... 418
Hérault. Bulletin de la Société archéologique de Béziers.... 419

Hérault. Bulletin de la Société languedocienne de géographie... 282
— Revue des langues romanes... 98
Isère. Annales de l'Université de Grenoble... 99
— Bulletin de l'Académie delphinale... 100
Landes. Bulletin de la Société de Borda... 419
Lot-et-Garonne. Revue de l'Agenais... 283 et 420
Lozère. Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère... 557
— La Lozère pittoresque... 559
Puy-de-Dôme. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne... 100
— Revue d'Auvergne... 560
Pyrénées (Basses-). Bulletin de la Société des sciences de Bayonne... 102 et 422
— Bulletin de la Société des sciences de Pau... 285
— Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne... 102 et 286
Pyrénées (Hautes-). Bulletin de la Société Ramond... 422
Pyrénées-Orientales. Société agricole, scientifique et littéraire... 288
Savoie. Mémoires de l'Académie des sciences... 104
Savoie (Haute-). Revue savoisienne... 289 et 423
Tarn. Revue du Tarn... 424
Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique... 290 et 425
— Recueil de l'Académie des sciences de Tarn-et-Garonne... 291
Vienne (Haute-). Bulletin de la Société archéologique du Limousin... 426

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus. 561
Annales de Saint-Louis-des-Français... 105
Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France... 562
Bibliographe (Le) moderne... 562
Bibliothèque de l'Ecole des chartes... 563
Bulletin du bibliophile... 564
— du Comité des travaux historiques. Section des sciences économiques et sociales... 106
— de géographie historique et descriptive... 564
— Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques... 107
— italien... 564
— monumental... 565
— de la Société de l'histoire du protestantisme français. 291

Congrès archéologiques de France........................ 293
Journal des savants.................................... 565
Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome.. 108
Nouvelle revue historique de droit...................... 108
— revue rétrospective.................................. 108
Révolution française (La)................................ 294
Revue archéologique..................................... 109
— de l'art ancien et moderne........................... 110
— de l'art chrétien........................... 110 et 565
— des bibliothèques.................................... 565
— celtique... 111
— chrétienne... 565
— des Deux-Mondes...................................... 566
— des études historiques............................... 295
— — juives... 111
— d'histoire diplomatique.............................. 566
— d'histoire moderne et contemporaine.................. 295
— historique... 112
— historique et archéologique du Maine................. 567
— de numismatique...................................... 567
— de Paris... 567
— de philologie française.............................. 568
— des questions historiques............................ 113
Romania... 568

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

Analecta Bollandiana.................................... 115
Archiv für das Studium der neueren Sprachen............. 569
Archivio storico italiano................................ 570
Atti e memorie della R Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna................................... 570
Boletin de la Real Academia de buenas letras de Barcelona.. 116
Boletin de la Real Academia de la historia............... 117
The English Historical Review............................ 570
Miscellanea di storia italiana........................... 570
Quarterly Review... 570
Revista de archivos...................................... 118
Revue bénédictine.. 115
Studj medievali.. 570
Studj romanzi.. 120
Zestschrift für romanische Philologie.................... 569

NÉCROLOGIE.

J. Brissaud, p. 121; G. Jourdanne, p. 428; P. Parfouru, p. 428; J. Roux, p. 429; Ad. Mussafia, p. 572,

CHRONIQUE.

M. Thomas, élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 124; formation d'un Comité pour la publication des cartulaires d'intérêt général, p. 124; projet de réorganisation du service des archives, p. 125; formation d'une Société des archivistes français, p. 126; projet d'amélioration du service des archives départementales proposé par M. Leroux, p. 127; *Almanac patouès dé l'Arièjo*, p. 130; acquisition par la Bibliothèque nationale du seul exemplaire connu du *Breviarium Uticense*, p. 130; *Alt-celtischer Sprachschatz*, p. 131; apparition du *Pays cévenol*, p. 131; le *Gai-Sabé*, p. 131; thèses de l'Ecole des chartes, p. 296; prix Diez, p. 297; édition critique des poésies de Bernart de Ventadour en préparation, p. 298; réapparition de la *Revue félibréenne*, p. 298; prix de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, p. 432 et 573; thèse de M. Anglade, p. 432; nouvelle édition de la liste générale des troubadours, en préparation, p. 432; éditions de troubadours en préparation, p. 432; versement aux archives des papiers de la Commission militaire de Bordeaux, p. 433; congrès des Sociétés savantes, p. 433; publication du dernier volume de l'*Histoire de Languedoc*, édition Privat, et plaquette éditée à ce sujet, p. 573; découvertes archéologiques à Montlaurès, près de Narbonne, et en Provence, p. 574; apparition de la *Revue Mabillon*, p. 574; réunion des Sociétés des beaux-arts, p. 575; préparation d'une édition des poésies d'Elias de Barjols, p. 575.

Chronique des Alpes-Maritimes, p. 298; de Béarn, p. 435; de Bordeaux et de la Gironde, p. 132; du Gard, p. 438; de Gascogne, p. 303; du Limousin, p. 307; de Provence, p. 133; de Querçy et du Rouergue, p. 308; du Tarn et de Tarn-et-Garonne, p. 441; de Vaucluse, p. 135.

CORRESPONDANCE.

Pages 140, 576.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

Anglade (J.). Deux troubadours narbonnais : Guilhem Fabre, Bernard Alanhan 446
Arnaud (G.). Mémoire sur les Etats de Foix 580
Bausteine zur romanischen Philologie 447
Bérenger (J.). Les traditions provençales 146
Bligny-Bondurand (E.). Inventaire des archives départementales du Gard 147
Bombal (E.). La haute Dordogne et ses gabariers 312

BONALD (DE). Documents généalogiques sur des familles du Rouergue.......... 148
— Les comtes de Rodez et les seigneurs de Bénavent.......... 581
— Un procès aux dix-septième et dix-huitième siècles.......... 148
— Renault l'Invincible.......... 148
BONNECASE (J.). Le féminisme et le régime dotal.......... 582
BONNET (E.). Sur un livre liturgique imprimé pour l'église de Maguelone en 1523.......... 312
— Les œuvres de l'historien montpelliérain Pierre Serres.......... 312
BROSSMER (A.). Aigar et Maurin.......... 583
BUCHALET (F.). L'assistance publique à Toulouse au dix-huitième siècle.......... 150
Cartulaire du prieuré de Saint-Mont.......... 313
CHAILAN (Abbé M.). La grande peur de 1789 dans les environs d'Arles.......... 584
— Une promenade à travers le vieil Arles en 1739.......... 584
CHAMPEVAL (J.-B.). Notes paroissiales de géographie historique pour la Haute-Vienne.......... 585
CLAUZEL. Coup d'œil sur le théâtre de Nimes à la fin du dix-huitième siècle.......... 448
CLÉMENT-SIMON (G.). Archives historiques de la Corrèze, 314 et 585
— Curiosités de la bibliographie limousine.......... 586
— Documents sur l'histoire du Limousin. 315
CLOUZOT (E.). Les marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay... 315
COLARDEAU (Th.). De Favorini Arelatensis studiis et scriptis. 152
CONARD (P.). La peur en Dauphiné (juillet-août 1798).......... 317
CONSTANS (M.). Le grand schisme d'Occident et sa répercussion en Rouergue.......... 586
COUSSEYROUX (P.). Histoire de la ville et de la baronnie de Peyrat-le-Château.......... 317
CRESCINI (V.). Manualetto provenzale.......... 448
DELMAS (J.). Essai sur l'histoire de Seyne-les-Alpes.......... 151
DUSSERT (Abbé A.). Essai historique sur la Mure et son mandement.......... 318
ESCANDE (J.-J.). Histoire de Sarlat.......... 587
FAGE (E.). Mélanges : portraits et paysages.......... 588
FAGE (R.). Les confréries des pénitents de Tulle.......... 588
FELGÈRES (Ch.). Histoire de la baronnie de Chaudesaigues.. 449
FOUR (Abbé R.). Phonétique occitanienne : dialecte d'Aurillac. 450
GILLES (J.). Le pays d'Aix.......... 152

LEFÈVRE (E.). L'année félibréenne, deuxième supplément du catalogue félibréen et de la bibliographie mistralienne.. 589
LEGRAND (Th.). Apuntes históricos sobre la organización interior de Fuentarrabia desde el siglo XVI hasta el XVIII... 450
LEGRÉ (L.). Favorin d'Arles........ 152
LEROUX (A.), SAVODIN (J.) et LEYMARIE (C.). Histoire de la porcelaine de Limoges........ 153
LEYMARIE (C.). Exposition spéciale du livre limousin. Catalogue par ordre de matières........ 589
LOLLIS (C. DE). Dolce stil nuovo e « noel dig de nova maestria »........ 589
LOT (F.). Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du dixième siècle........ 154
MAGNE (E.). Bertran de Born........ 155
MAZON (A.). Histoire de Largentière........ 319
MERLO (Cl.). I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi...... 155
MONACI (E.). Testi romanzi........ 451
NICOLLET (F.-N.). Etudes sur la langue populaire du Gapençais........ 451
POUPÉ (Ed.). Robespierre jeune, Ricord et et les fédéralistes varois........ 156
— Le 10e bataillon du Var (1793-an V).......... 156
PROU (M.). Recueil de fac-similés d'écritures du Ve au XVIIe siècle........ 157
RAYBAUD (J.). Histoire des grands-prieurs et du prieuré de Saint-Gilles........ 321
RICAUD (Chanoine L.). Un régime qui finit........ 452
RUPIN (E.). Roc-Amadour........ 321
SAINT-JOURS (B.). Etangs et dunes du bassin de Soustous... 452
SAUVE (F.). Le vallon de l'Aiguebrun. Buoux, Saint-Symphorien........ 158
SAVIGNÉ (E.-P.). Histoire de Sainte-Colombe-lès-Vienne.... 323
Sorcières et loups-garous dans les Landes........ 323
TEULE (E. DE) et DOINEL (J.). Annales du prieuré de Notre-Dame de Prouille........ 324
THOMAS (A.). Nouveaux essais de philologie française...... 590
VIVAREZ (H.). Un artiste graveur au XVIIIe siècle. François Vivarès........ 453
ZINGARELLI (N.). Le donne nel « Girart de Roussillon »..... 158
— La perfezione artistica della poesia provenzale........ 325

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Pages 159, 327, 454, 592.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 3895